Abdelhamid Brahimi

Le Maghreb à la croisée des chemins

à l'ombre des transformations mondiales

THE CENTRE FOR MAGHREB STUDIES

HOGGAR

Abdelhamid Brahimi

Le Maghreb à la croisée des chemins à l'ombre des transformations mondiales

HOGGAR **THE CENTRE FOR MAGHREB STUDIES**

Le Maghreb à la croisée des chemins
à l'ombre des transformations mondiales

Par Abdelhamid Brahimi

B.P. 305, 1211 Genève 21
Fax: +41 22 734 10 08
Email: info@hoggar.org

Co-edition with The Centre for Maghreb Studies
16 Grosvenor Crescent, London SW1X 7EP

ISBN 2-940130-05-1

Du même auteur :

• La croissance des firmes multinationales, Étude réalisée pour les Nations Unies, Le Caire 1974.

• Dimensions et perspectives du monde arabe, Économica, Paris 1977.

• Stratégies de développement pour l'Algérie, Économica, Paris 1991.

• Éradication de la pauvreté et développement dans une perspective islamique, Banque Islami-que de Développement, IRTI, Jeddah 1993.

• Justice sociale et développement en économie islamique, La Pensée Universelle, Paris 1993.

Table des matières

Liste des tableaux et des graphes

Abréviations

ALN : Armée de Libération Nationale
API : Agence de Promotion des Investissements
BAD : Banque Africaine de Développement
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BNA : Banque Nationale Agricole
BNT : Banque Nationale de Tunisie
CEIM : Centre d'Études Industrielles Maghrébin
CPCM : Comité Permanent de Coopération Maghrébine
EAC : Exploitation Agricole Collective
FADES : Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FAO : Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe
FED : Fonds Européen de Développement
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
FLN : Front de Libération Nationale
FMI : Fonds Monétaire International
GATT : General Agreements on Tariffs and Trade (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce)
GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne
IATA : International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)
MCA : Marché Commun Arabe
OAPEP : Organisation Arabe des Pays Exportateurs de Pétrole
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCP : Office Chérifien des Phosphates
ODI : Office de Développement Industriel
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONS : Office National des Statistiques
OPEP/OPEC : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PIB : Produit Intérieur Brut
PPI : Périmètres Publics Irrigués
SAU : Superficie Agricole Utile
SODEA : Société de Développement Agricole
SOGETA : Société de Gestion des Terres Agricoles
UE : Union Européenne
UMA : Union du Maghreb Arabe

Avant-Propos

Le Maghreb arabe couvre dans ce livre cinq pays : la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie (d'est en ouest). Cette délimitation a été dictée par des considérations historiques.

Nous avons priviligié l'approche historique pour mieux saisir l'évolution des réalités nationales propres à chaque pays maghrébin ainsi que les diverses tentatives de construction du Grand Maghreb Arabe en vue de dégager des constantes liées au concept de l'unité maghrébine à travers l'histoire ancienne et contemporaine.

"En effet, l'histoire nous enseigne que le Maghreb a toujours été uni dans ses moments de gloire et de décadence, dans ses joies et dans ses malheurs, depuis les temps les plus reculés." La colonisation du Nord-Ouest africain par les Romains, les Vandales et les Byzantins entre le IIe siècle av. J. C. et le début du VIIe siècle ap. J. C. s'est toujours heurtée à une résistance armée des populations autochtones. La résistance séculaire des peuples maghrébins a toujours été alimentée par la soif de justice, de dignité et de liberté.

Le processus d'islamisation du Maghreb à partir du VIIe siècle a été facilité par l'adhésion volontaire des Berbères à l'Islam et par leur participation active à l'extension de l'Islam au Maghreb et à l'Espagne. Les peuples maghrébins ont été pétris dans l'universalisme de l'Islam pendant des siècles. En effet, les différentes dynasties qui se sont succédées, notamment celles des Almoravides et des Almohades (du XIe au XIIIe siècles), ont fourni au Maghreb une splendeur politique et une grandeur civilisationnelle sans précédent qui ont consolidé l'unité maghrébine sur le triple plan politique, religieux et culturel. L'appartenance du Maghreb à la civilisation arabo-musulmane est devenue désormais irréversible.

Sur le plan culturel, l'héritage légué par cette époque est éloquent. L'activité intellectuelle a été très dense et variée dans les domaines philosophique et scientifique avec Ibn Toufayl et Ibn Rochd (Averroès), dans le domaine des sciences humaines avec les géographes Al-Idrissi et Abou Ali Al-Hassan et avec l'historien Ibn Khaldoun dont l'oeuvre a une portée scientifique universelle, sur le plan architectural et artistique enfin dont la qualité a atteint un niveau de grandeur sans précédent au Maghreb.

Sur le plan religieux, l'adoption par le Maghreb du malekisme a unifié les peuples maghrébins et les a dotés d'un même système de références dont la mise en oeuvre a contribué à renforcer leur cohésion et leur autonomie. L'extension de l'Islam et le développement de l'arabisation par les Berbères eux-mêmes a renforcé l'homogénéité de la société maghrébine.

"Même dans la période de décadence, les pays du Maghreb étaient unis. On identifie les mêmes facteurs qui ont contribué à affaiblir le Maghreb et à le désintégrer entre le XIIIe et le XIXe siècles." Cette décadence est tombée au plus bas avec la conquête par la France de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et de la Mauritanie, la conquête du Sahara occidental et du Nord marocain par l'Espagne et de la Libye par l'Italie. À la

colonisation du Maghreb les peuples de la région ont opposé la résistance armée d'abord, puis le combat politique mené par des mouvements nationalistes avec des objectifs communs et enfin la lutte armée dans les années 1950 couronnée par l'indépendance de tous les pays du Maghreb.
L'accès de ces pays à l'indépendance politique a suscité beaucoup d'espoir tant au niveau national que maghrébin pour entamer une ère nouvelle supposée être orientée vers le développement, le progrès, l'unité, la fraternité et la solidarité maghrébines.

L'analyse des politiques de développement mises en oeuvre par les pays maghrébins entre 1956 et 1995 est présentée dans cet ouvrage sous un angle critique et objectif à la lumière des choix politiques et économiques opérés par les différents pays concernés.

D'autre part, la critique des références théoriques qui ont inspiré les diverses stratégies de développement a été fondée sur la confrontation des faits économiques et sociaux, de leur évolution et des résultats obtenus.

Les résultats obtenus au niveau national par les différents pays maghrébins montrent les limites des stratégies poursuivies et leur inconsistance malgré la différence des approches politiques et économiques. Force est de constater que tous les pays maghrébins sont aujourd'hui dans l'impasse.

Par ailleurs, aucune des diverses tentatives d'intégration maghrébine opérées entre 1964 et 1995 n'a réellement réussi. La construction du Maghreb reste en panne. Pourtant l'appartenance au Maghreb est officiellement proclamée dans la constitution des trois pays du Maghreb central depuis les indépendances. Cette appartenance à l'identité maghrébine est régulièrement rappelée et confirmée par les différents chefs d'État maghrébins. L'analyse objective des faits permet d'identifier les raisons de l'échec de l'unité maghrébine.

La principale question qui se pose et à laquelle on tente de répondre est de savoir si dans le contexte mondial, méditerranéen et régional actuel fort complexe et chargé de défis et de difficultés de toutes sortes, les pays du Maghreb sont en mesure de sortir individuellement et/ou collectivement de l'impasse où ils se trouvent actuellement en déjouant le cercle vicieux du sous-développement et de la dépendance extérieure.

Le Maghreb doit prendre son destin en main pour aborder le XXIe siècle avec des méthodes et des idées nouvelles et avec une stratégie alternative de développement national et d'intégration maghrébine pour vaincre la pauvreté et le sous-développement et s'engager résolument dans la voie du progrès scientifique et technique et du bien-être économique et social. Ceci est non seulement souhaitable mais possible. Deux conditions doivent cependant être remplies : la démocratisation effective de la vie politique et la revalorisation du facteur humain dans ces pays.

Moteur du développement, l'homme doit être libre et libérer dans la dignité ses semblables de l'exploitation, des injustices et de la misère matérielle, morale et intellectuelle. Car le développement implique d'abord la promotion de l'homme et sa participation active et responsable dans le processus d'édification de l'économie nationale et de construction du Maghreb.

Ce livre ne se contente pas de porter un regard critique sur les politiques de développement menées au cours des 40 dernières années. Il reste aussi tourné vers l'avenir en formulant des propositions théoriques et des mesures pratiques pour engager un débat entre Maghrébins sur les voies et moyens capables de sortir le Maghreb du sous-développement et de réaliser les aspirations populaires parmi lesquelles figure au premier plan l'idéal de l'intégration économique et de l'unité maghrébines et du développement. J'espère qu'un tel débat soit riche et profond et débouche sur la conception et la mise en oeuvre d'une véritable stratégie alternative de développement.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement tous les universitaires et amis qui m'ont encouragé à écrire ce livre.

La rédaction de cet ouvrage qui s'ajoute aux contraintes professionnelles m'a encore une fois soustrait à mes obligations familiales. De plus, ma femme Abla a été pour moi un soutien constant jusqu'à la publication de ce livre. Ma fille Lyna n'a quant à elle ménagé aucun effort pour assurer non seulement la frappe du manuscrit sur ordinateur, mais également pour corriger les épreuves et les tableaux statistiques. L'assistance et le soutien de ma femme et de ma fille m'ont été une fois de plus très précieux pour la réalisation de cet ouvrage.

Londres, le 4 mai 1996.

Introduction

Le Maghreb a fait l'objet de nombreux travaux au cours des 60 dernières années : ouvrages, articles, thèses, mémoires, monographies et études de toutes sortes. Ont été également publiés de nombreux ouvrages collectifs dont le contenu consiste davantage en une juxtaposition d'articles présentés dans un ordre thématique donné et parfois dominés par une vision eurocentrique. Cette abondante littérature comporte toutefois de nombreuses études de qualité entreprises par des auteurs maghrébins et/ou occidentaux dans différents domaines, notamment après les indépendances. Elles sont d'un intérêt énorme et continuent de rendre un service appréciable aux chercheurs, aux spécialistes, aux étudiants et à un large public.

Pourquoi donc cet ouvrage aujourd'hui ? En fait, nous voulions écrire ce livre depuis longtemps. Ce voeu vient finalement d'être exaucé. Mais, le contexte complexe et parfois douloureux des différents pays maghrébins, le contexte maghrébin (difficultés de toutes sortes), arabe (divisions), méditerranéen (partagé entre le dialogue et la confrontation) et mondial (déséquilibres profonds entre pays riches et pays pauvres) des années 1990 rend la tâche beaucoup plus ardue. Le monde est aujourd'hui secoué par des conflits armés, par des crises civilisationnelles, économiques, sociales, ethniques etc. aiguës et par le désordre commercial, financier et monétaire international qui rend toute prévision économique aléatoire. Dans tout cela où se situe le Maghreb ? Quelles sont ses caractéristiques ? Quelles sont ses forces et ses faiblesses ? Quelles ont été ses réalisations ? Quelles sont ses potentialités ? Peut-il vaincre le sous-développement et la pauvreté par ses propres moyens ou en comptant sur les institutions internationales ? Où se trouve le salut du Maghreb ? Dans le nationalisme étroit et le chauvinisme ? Ou dans la construction d'un Espace bénéfique à tous ? En un mot où va le Maghreb ? Le titre de l'ouvrage situe d'ailleurs les enjeux. Son contenu s'adresse aussi bien aux Maghrébins, aux Arabes du Machrek, aux Africains qu'aux Occidentaux. Le facteur commun à ce large public réside dans l'approche multidimensionnelle suivie pour tenter de clarifier sans complaisance des questions complexes insuffisamment connues et souvent cachées par la propagande et par le discours unanimiste et paternaliste officiel. Il s'agit en fait, en partant des réalités politiques, économiques et sociales du Maghreb, de dégager quelques éléments d'une stratégie alternative de développement, fondée sur une approche nouvelle résolument tournée vers l'avenir, en y intégrant l'héritage civilisationnel et historique du Maghreb, mais en rupture avec les méthodes du passé post-indépendances.

Il nous semble qu'il est temps que la déformation des faits, la désinformation et la médiatisation passionnée et tronquée de certains thèmes dans le but d'entretenir en Europe et au Maghreb un climat malsain cessent pour laisser la place à la raison et à une vision d'ensemble fondée sur le respect de l'humanité, des droits de l'homme, des libertés individuelles et collectives, le respect de l'autre et le droit à la différence, à l'existence et à la dignité.

Le Maghreb se trouve à l'aube du XXIe siècle à la croisée des chemins :

- Ou bien le Maghreb sera géré à l'avenir avec les méthodes du passé par prolongement de la situation actuelle. Dans ce cas ce sera la catastrophe. Chaque État

maghrébin continuera d'envisager l'avenir dans le cadre de ses frontières géographiques et politiques actuelles. La dette extérieure de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie s'aggravera. La poursuite de l'application de la "thérapeutique" du FMI continuera de provoquer l'augmentation du chômage, la paupérisation des populations, l'aggravation des déséquilibres fondamentaux des économies et l'aggravation de la dépendance extérieure. Les rééchelonnements successifs de leur dette extérieure ont coûté et coûteront cher aux pays maghrébins au quadruple plan financier, économique, social et politique. Le prolongement dans le futur des tendances observées au cours des 30 dernières années et notamment depuis les années 1980 entraînera d'ici les années 2000–2005 la cessation de paiement irrévocable de ces pays qui vont s'en remettre pieds et poings liés aux bailleurs de fonds qui n'accepteront plus de consentir des prêts dont le recouvrement sera incertain. Parce qu'il sera quasi-impossible aux pays maghrébins de dégager à cette date des recettes d'exportation suffisantes pour rembourser le service d'une dette élevée dont le processus cumulatif continue d'inhiber toute tentative de développement. Ce sera alors la recolonisation pure et simple du Maghreb mais sous d'autres formes. La recolonisation ne sera pas militaire cette fois-ci mais économique et culturelle. Le Maghreb sera alors frappé dans son âme et dans son corps. D'autre part, l'effort d'intégration maghrébine sera toujours négligeable tandis que l'on continuera de clamer sa volonté d'unité. Celle-ci continuera de servir d'alibi.

Dans ce cas, que signifieront alors les concepts de nationalisme, d'indépendance, de non ingérence et de souveraineté1 ?

- Ou bien les pays du Maghreb se ressaisissent, font leur bilan et tirent les enseignements de 40 ans d'expérience et d'importation de théories, de modèles de développement et de modèles de consommation. Dans ce cas, un effort sérieux d'autocritique constructive peut être salutaire. Le Maghreb a des potentialités et doit d'abord compter sur ses propres moyens. Ainsi, en s'appuyant sur ses forces internes dans le cadre d'une politique de décolonisation de la tête et des mentalités et dans le cadre d'une nouvelle politique économique et sociale pensée et mise en oeuvre par des Maghrébins en rupture totale avec les hommes et les méthodes que ces pays ont connu à ce jour et où la démocratie et les libertés individuelles et collectives et le droit seront admis et respectés. Alors, mais alors seulement émergeront des hommes compétents et intègres imprégnés de l'intérêt général, capables d'innover et de procéder à des changements structurels dans la voie du progrès et du bien-être économique et social général.

La seconde voie semble correspondre davantage aux aspirations des Maghrébins pour préserver leur identité civilisationnelle et pour trouver eux-mêmes des solutions appropriées au blocage politique, économique et social actuel. Certes, cette voie ne sera ni facile ni dépourvue d'obstacles. Elle a l'avantage de la clarté. L'avenir du Maghreb sera dans ce cas forgé par des Maghrébins plus représentatifs. L'identité civilisationnelle reprendra droit de cité. Mais le Maghreb devra rester en même temps ouvert aux acquis positifs d'autres civilisations, au progrès scientifique et technique et aux langues étrangères. Le Maghreb devra être capable d'adapter les technologies avancées aux réalités locales pour réduire les coûts du développement et accélérer la croissance économique.

L'avenir du Maghreb sera influencé d'une part par l'existence de deux contraintes de taille : le contexte politique, économique et culturel mondial et européen actuel et les

résultats des politiques économiques poursuivies par les différents pays maghrébins au cours des 35 dernières années. Il sera déterminé d'autre part par la capacité de riposte positive des pays maghrébins aux contraintes internes (rétablissement des équilibres fondamentaux des économies) et externes (maîtrise de la dette extérieure notamment) pour procéder aux mutations et aux adaptations nécessaires dans les domaines décisifs.

En ce qui concerne le contexte mondial et européen on note que la chute du mur de Berlin a consacré la fin de la bipolarisation du monde. Désormais le monde semble unipolaire puisque le G7, les pays les plus riches du monde, tissent ensemble et solidairement des relations politiques, militaires, économiques, technologiques, financières...

Sur le plan économique, le monde est aujourd'hui caractérisé par la création de regroupements et d'ensembles économiques régionaux et par la coexistence de trois pôles économiques dominants : les États-Unis, le Japon et l'Europe occidentale. Cette “triadisation” se manifeste, entre autres, par l'interpénétration des intérêts des firmes géantes d'origine américaine, japonaise et européenne. Les milliers d'alliances stratégiques triadiques réalisées depuis les années 1980 visent le contrôle d'un marché ou d'un secteur à l'échelle mondiale2. Mais ceci ne saurait cacher la lutte pour la suprématie que se livrent ces pôles économiques. Leurs intérêts ne coïncident pas toujours que ce soit sur le plan industriel, commercial ou financier. Dans ce contexte, le Maghreb devient, comme d'autres régions du monde, un enjeu pour ces pôles dans leur course vers la consolidation de leurs marchés extérieurs.

Plus près de nous, l'intérêt que porte l'Europe occidentale au Maghreb et à la région méditerranéenne n'est pas nouveau. Il remonte loin dans l'histoire. Mais on note un regain d'intérêt porté par l'Europe au Maghreb au cours des années 1990 pour consolider ses avantages et pour continuer à y exporter des biens et des services, des capitaux rémunérateurs et son idéologie dominante. Quant aux Maghrébins, on n'en veut pas en Europe. L'Europe “s'enferme à double tour”3 sur les plans humain, commercial (depuis les années 1970) et culturel (depuis les années 1980).

D'autre part, le battage médiatique sur la sécurité et la coopération euro-méditerranéenne reflète l'ampleur de l'offensive menée d'une part par les régimes de certains pays arabes et maghrébins qui se sentent menacés par la montée et la popularité de la mouvance islamique chez eux et d'autre part par l'Europe et notamment par la France qui admet mal la position économiquement dominante de l'Allemagne réunifiée et qui pour rétablir en sa faveur le rapport des forces au sein de l'Europe, voudrait récupérer et maintenir les pays du Maghreb et d'autres pays arabes méditerranéens sous la houlette de l'Europe latine.

D'ailleurs, le refus de la France et de l'Europe de voir s'établir démocratiquement en Algérie un régime qui reflète les aspirations populaires et fondé sur des considérations civilisationnelles et culturelles différentes des leurs est significatif à cet égard. Si les Européens acceptent la différence et exercent la démocratie chez eux, ils devraient a fortiori l'admettre outre Méditerranée. Si les Européens construisent leur union dans les domaines notamment économique, social, scientifique, financier et monétaire, ils devraient reconnaître aux pays maghrébins et aux pays arabes le même droit à l'union. Même le concept de monde arabe a disparu de la littérature et des média à l'échelle mondiale. On parle désormais de Proche-Orient, de Pays du Golfe, d'Afrique

du Nord, de pays méditerranéens. On réduit ainsi le monde arabe à la seule dimension géographique : une source de matières premières stratégiques, un marché, un lieu de loisirs (tourisme). Le monde arabe est devenu un objet, dépourvu d'histoire. Ses habitants sont considérés comme des consommateurs, des ventres sans âmes et sans histoire.

L'Europe continue de croire en la rationalité et l'universalité du système occidental qu'on essaie d'étendre au reste du monde. La crise structurelle du capitalisme, la crise civilisationnelle et morale qui secouent le monde occidental sont par contre occultées ou minimisées.

C'est dans ce contexte que l'Europe et notamment sa partie méridionale prépare en 1995 la création d'un ensemble méditerranéen dont elle sera la principale bénéficiaire. Le programme de "partenariat politique et économique" euro-méditerranéen vise principalement à contenir la pression démographique et migratoire du Sud et à endiguer la mouvance islamique pour mettre sa propre prospérité à l'abri des turbulences qui secouent la Méditerranée. L'Europe ne considère pas les pays du Maghreb et d'autres pays arabes du pourtour méditerranéen comme des partenaires à part entière ou comme des entités régionales capables de se réunifier avec un projet de société mais plutôt comme des débouchés et comme des régions sources de nuisances potentielles pour leurs intérêts et dont les dirigeants sont traités comme des "chargés de mission" de l'Europe pour contenir leurs peuples afin qu'ils ne constituent pas une menace (migratoire et/ou culturelle) pour la prospérité, la tranquillité, la stabilité et l'identité européennes. Mais les pays maghrébins ne sont pas des "biens vacants", ils ont leur propre histoire, leur civilisation arabo-musulmane millénaire, leurs convictions politiques et des aspirations légitimes pour améliorer leur bien-être économique et social. Il est curieux de noter que les impératifs de développement économique et social et de l'intégration maghrébine ne sont pas considérés de nos jours, comme des questions dignes de mention dans les média maghrébins ou dans le discours politique officiel de ces pays. L'honneur, pour ne pas dire la mode, est réservé à un "partenariat politique et économique" avec l'Europe et à la lutte contre la "mouvance islamique". L'Islam, religion de la tolérance, de la fraternité et de la paix se trouve subitement transformé depuis quelques années en ennemi, à abattre.

On en est arrivé là parce que les cinq pays du Maghreb se trouvent comme la plupart des pays musulmans dans l'impasse tant sur le plan national que régional. La vulnérabilité et la dépendance externe de ces pays se sont aggravées au fil des années. Leur dette extérieure croissante les a saignés et les a fortement affaiblis au cours des 15 dernières années. Le rapport de la dette extérieure à la PIB est passé de 125% en 1980 à 215% en 1994 en Mauritanie, il a évolué de 53% à 80% au Maroc, de 41% à 66% en Tunisie et de 47% à 70% en Algérie au cours de la même période4. L'évolution inquiétante de la dette extérieure constitue une contrainte considérable pour ces pays. Le recours au FMI a aggravé non seulement la dette extérieure de ces pays mais a accru davantage leur vulnérabilité et leur dépendance externe.

Ni les programmes d'ajustement structurel du FMI d'inspiration néoclassique dépassée de nos jours, ni la théorie économique conventionnelle préconisée par l'Occident n'offrent aux pays maghrébins des solutions appropriées à leurs problèmes économiques structurels actuels.

Nous pensons qu'il existe d'autres stratégies alternatives de développement dont la mise en oeuvre au plan national et maghrébin peut être en mesure de sortir le Maghreb de l'impasse et du sous-développement sous réserve que certaines conditions soient réunies. Des propositions sont formulées dans ce domaine au dernier chapitre.

Mais avant d'en arriver là, il nous a semblé utile de consacrer la première partie à l'évolution de l'histoire commune du Maghreb présentée en deux chapitres. Le chapitre I remonte "aux origines de l'unité maghrébine : considérations fondamentales de l'histoire du Maghreb Arabe". Ce chapitre met en relief en particulier "l'islamisation irréversible du Maghreb, facteur fondamental d'unité" et rappelle de manière synthétique la période "de la colonisation aux indépendances".

Le chapitre II analyse le passage "de l'économie coloniale aux économies nationales" pour mieux situer le contexte dans lequel se sont édifiées les économies maghrébines après les indépendances.

La deuxième partie présente quant à elle une analyse de la "mise en oeuvre des stratégies nationales de développement (1960-1995)". Elle comporte le chapitre III consacré aux "principales caractéristiques des économies maghrébines (1960-1995)" et le chapitre IV qui analyse "l'inconsistance des politiques de développement des pays du Maghreb (1960-1995)".

La troisième partie de l'ouvrage intitulée : "Où va le Maghreb ?" s'interroge sur le devenir national et régional du Maghreb. Cette partie comporte deux chapitres.

Dans le chapitre V intitulé "l'impasse" sont examinés tour à tour les facteurs internes de blocage (section 1 : "Les pays du Maghreb en panne de développement") ainsi que les facteurs de blocage de l'intégration maghrébine (section 2 : "l'intégration maghrébine en panne").

Enfin, le chapitre VI est consacré aux "éléments d'une stratégie alternative de développement national et régional". Il nous a paru utile de commencer par rappeler "l'environnement international et méditerranéen à l'aube du XXIe siècle" (section 1) dans lequel évolue le Maghreb pour situer l'ampleur des contraintes et des défis externes. Les solutions qui sont ensuite proposées se réfèrent aux "fondements d'un système économique d'inspiration islamique" (section 2) en rupture avec la théorie économique conventionnelle et avec les modèles et les méthodes utilisés par les pays maghrébins depuis les indépendances.

Une fois rappelés le contexte international (aspects pratiques) et les contours du système économique islamique (aspects théoriques), qui constituent le cadre de l'analyse globale, des propositions sont ensuite formulées pour promouvoir le développement économique et social dans la section 3 intitulée "objectifs prioritaires de développement interne" et pour la construction d'un Maghreb uni et solidaire dans la section 4 consacrée aux "impératifs de l'intégration maghrébine".

Ce livre s'adresse aux Maghrébins pour susciter un débat sur des questions fondamentales qui concernent le devenir de leurs pays, celui de leurs voisins et celui de la région toute entière en vue de dégager des solutions solides et durables pour vaincre le sous-développement économique, social et culturel et pour sortir des faux

problèmes qui divisent les Maghrébins en les opposant les uns aux autres au niveau national et au niveau maghrébin.

Comme le Maghreb fait partie du monde arabe et du continent africain, nous osons espérer que cet ouvrage intéresse également des Arabes du Machrek et des Africains parce qu'il apporte un éclairage nouveau, comporte des analyses sur le passé et le présent et formule des propositions pour l'avenir du Maghreb. Ceci leur permettra d'avoir une connaissance plus directe du Maghreb et de comparer les réalités maghrébines avec les leurs, sachant que les défis auxquels sont confrontés le monde arabe et l'Afrique dont le Maghreb fait partie sont les mêmes. Mais chaque sous-région a ses spécificités et l'échange des expériences ne peut être que constructif.

Last but not least, ce livre s'adresse aussi aux Européens et aux Occidentaux parce qu'il considère que la Méditerranée ne doit devenir ni le nouveau Mur entre l'Europe et le Maghreb, ni un lieu de confrontation mais plutôt un lieu de dialogue des civilisations où la raison l'emporterait sur la passion et l'esprit simplificateur. Dans ce cadre, le message que les Maghrébins voudraient adresser aux Européens pourrait se résumer comme suit : Nous devons dialoguer dans la sérénité, Vous et Nous. Nous pouvons coopérer, nous entendre mais nous ne pourrons nous confondre. L'Europe est aux Européens. Tout le monde en convient. Laissez donc le Maghreb aux Maghrébins. La Méditerranée est plurielle et il faut l'accepter telle qu'elle est. La défense des valeurs universelles ne devrait relever d'aucun monopole, ni d'aucun monologue, ni d'aucun paternalisme dominateur.

Le fil conducteur de ce livre repose sur le message suivant : le retour aux sources, le pluralisme et la démocratisation de la vie politique, économique et sociale peuvent permettre aux pays maghrébins de sortir de leur impasse et de réaliser l'unité maghrébine en dépit des obstacles et des difficultés internes et externes de toutes sortes. Sur le plan externe, la tolérance, le pluralisme et le dialogue des civilisations peut conduire à l'établissement de rapports nouveaux entre le nord et le sud de la Méditerranée pour consolider la paix et la stabilité dans la région dans l'intérêt de l'Europe et du Maghreb.

Notes

1. Sur le concept de souveraineté cf. Bustani Muhammad Khir : “Concept of Sovereignty in Contemporary Islamic Movements”, in Encounters Vol. 1, No. 1, March 1995. Cf aussi Bertrand de Jouvenel, Sovereignty: an inquiry into the political good, Cambridge University Press, London, 1957.
2. cf. Riccardo Petrella, “Pax triadica”, in Le Monde Diplomatique, novembre 1992.
3. L'expression est de Bichara Khader, Le Grand Maghreb et l'Europe, Publisud, Quorum, Cermac, 1992, p. 8.
4. The World Bank, World Development Report, 1994.

Première Partie

Le Maghreb, modelé dans une longue histoire commune.

Chapitre I

Aux origines de l'unité maghrébine : Considérations fondamentales de l'histoire du Maghreb arabe

Le terme de Maghreb vient de l'appellation arabe de Djazirat-al-Maghrib, qui signifie l'île du couchant, donnée par les géographes arabes à cette région qui s'étend de la Libye au Maroc actuels et que les Arabes ont islamisée à partir du VIIe siècle. Le terme de Maghreb recouvre à l'origine une double acception géographique et historique.

On a souvent qualifié le Maghreb arabe de mythique, insisté sur les spécificités des pays qui le composent et affirmé que du point de vue socio-économique et politique, cet ensemble ne présenterait aucune unité [1].

Pourtant les données objectives montrent que le Maghreb est moins hétérogène qu'on le dit tant du point de vue géographique, historique, civilisationnel que socio-démographique.

1.1 Données géographiques [2]

Le Maghreb arabe, composé de la Mauritanie, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye s'étend sur plus de six millions de km2. Ces cinq pays présentent une personnalité physique identique. L'unité du relief de l'ensemble maghrébin est manifeste. Ces pays disposent à la fois de vaste régions sahariennes et d'une importante façade maritime. En effet, ces pays disposent de plus de 3000 km sur la côte méditerranéenne et de plus de 2000 km sur l'océan Atlantique et s'étendent sur plus de 4000 km de désert d'ouest en est et près de 1000 km pour la Mauritanie et la Libye.

La monotonie du Sahara maghrébin immense caractérisée par l'accumulation des sables qui forment des dunes au gré des vents (les ergs) et par des dépôts de pierres (les regs) s'estompe au sud avec les montagnes du Hoggar (dont les sommets dépassent 3000 mètres) en Algérie et le massif du Tibesti en Libye à la frontière tchadienne.

À la différence des trois autres pays du Maghreb arabe, la Libye et la Mauritanie sont essentiellement des pays désertiques à l'exception de la vallée du fleuve Sénégal au sud de la Mauritanie et de Djebel Al Akhdar au nord-est de la Libye.

Le relief du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, au nord du Sahara, est caractérisé par deux chaînes montagneuses. Au nord, l'Atlas tellien avec plus de 4000 mètres se prolonge en Algérie (avec 2300 mètres en Kabylie et dans les Aurès) et en Tunisie où il se termine par la Dorsale avec 1554 mètres au Djebel Chambi. On note que les sommets de cet ensemble de montagnes déclinent d'ouest en est.

Les chaînes montagneuses telliennes reçoivent des précipitations abondantes sauf l'Ouest algérien chroniquement déficitaire en eau. Mais les montagnes qui forment

l'Atlas saharien sont bien arrosées et sont couvertes de neige l'hiver notamment au Maroc et en Algérie.

L'Atlas tellien (orienté ouest-est) et l'Atlas saharien (orienté sud-ouest/nord-est) sont séparés par les plaines intérieures et les plaines littorales au Maroc, par les hautes plaines en Algérie et par les plaines du Nord en Tunisie.

Le Maroc dispose de vastes plaines comme celles du Gharb, du Haouz, du Tadla et de Doukkala et des plaines intérieures de Fès et de Meknès.

En Algérie, il existe deux sortes de plaines également : celles du Nord comme les plaines de l'Oranais, du Chélif, de la Mitidja et de Annaba, et les hautes plaines intérieures comme celles de Tlemcen, de Mascara et de Sétif.

La Tunisie dispose quant à elle de la grande plaine du Sahel à l'est, de la plaine du Nord-Est et d'une plaine intérieure, celle du Kef.

Sur le plan climatique, l'homogénéité de l'espace maghrébin est caractérisée par la diversité dans l'unité compte tenu de son étendue considérable. Au nord, c'est le climat méditerranéen qui prédomine avec des températures en général clémentes dont les écarts entre l'été chaud et l'hiver frais demeurent raisonnables malgré leur importance. Par contre, dans les hauts Plateaux, les amplitudes thermiques sont beaucoup plus prononcées et dépassent souvent 30ºC entre l'hiver froid où la température est voisine de 0ºC et l'été très chaud où elle avoisine 35ºC en Algérie et en Tunisie. Le Sud est caractérisé par le climat saharien. Les amplitudes thermiques sont plus fortes et atteignent 40ºC dans le Sud marocain, algérien, tunisien et libyen et peuvent dépasser 50ºC en Mauritanie.

Cet accroissement des amplitudes thermiques correspond à la diminution des précipitations dans le sens nord-sud. En effet, on note que les régions côtières nord du Maghreb central reçoivent en moyenne plus de 600 mm de pluies et dépassent en certains endroits 1000 mm par an, à l'exception de l'Oranais en Algérie.

Les pluies tombent essentiellement l'hiver. Il arrive souvent qu'il n'y ait pas de pluie du tout entre les mois d'avril et de septembre. À cela s'ajoute l'irrégularité interannuelle avec plusieurs années consécutives de sécheresse. Un peu plus au sud, les pluies deviennent plus rares et les précipitations varient entre 200 et 300 mm par an.

Mais l'essentiel de l'espace maghrébin couvert par le Sahara connaît un déficit en eau dans les cinq pays qui le composent. Les précipitations y varient entre 100 et 150 mm. L'aridité prédomine dans ces régions. Cependant le Sud algérien, tunisien et libyen dispose d'importantes ressources souterraines en eau qui sont de deux sortes : des ressources renouvelables comme des nappes phréatiques dont la profondeur est inférieure à 50 mètres et les nappes profondes dont la profondeur varie entre 200 et 400 mètres, et des ressources non renouvelables comme la nappe albienne qui s'étend sur 600 000 km2 dans le Sud algérien et dont la profondeur peut atteindre 1000 à 2000 m, ou comme la nappe libyenne qui se trouve dans le triangle Fezzan-Tibesti-Kouffa dont les ressources sont immenses. Les Libyens ont lancé un projet fabuleux de mobilisation de ces ressources souterraines dont la première tranche déjà achevée a coûté plus de 3 milliards de dollars destiné à la mise en valeur des terres (près de 2 000 000 hectares), à la consommation domestique des villes côtières et à la

consommation industrielle (pour alimenter les divers complexes industriels situés sur la côte) [3].

Par ailleurs, le sud du Maghreb arabe renferme d'autres richesses et ne semble pas avoir livré tous ses secrets. D'importants gisements de pétrole et de gaz naturel se trouvent dans de vastes dépressions en Libye, dans le Sud et le Sud-Est algérien et dans une moindre mesure dans le Sud tunisien.

De gros gisements de fer existent en Mauritanie, au Sahara occidental et dans la région de Garat Djebilat (à proximité de la frontière sud-ouest algéro-marocaine). Des gisements considérables de phosphates au Maroc, au Sahara occidental notamment, en Tunisie et dans une moindre mesure en Algérie placent le Maghreb arabe au premier rang des producteurs de phosphates dans le monde.

En outre, il convient de rappeler qu'en matière halieutique, la côte atlantique du Maghreb arabe recèle d'importantes richesses souvent sous-exploitées et objet de piraterie internationale et de pêche illégale. La côte méditerranéenne bien que moins poissonneuse dispose de ressources insuffisamment utilisées.

Au total, par son relief (genèse et structure), son climat (précipitations et températures), sa végétation, ses ressources halieutiques et surtout minérales qui vont des hydrocarbures liquides et gazeux aux minerais ferreux et non ferreux, l'espace maghrébin présente des similitudes frappantes. De l'océan atlantique à l'ouest à l'Égypte et le Soudan à l'est et de la mer Méditerranée au nord au Tchad, le Niger, le Mali et le Sénégal au Sud, le Maghreb arabe constitue un point de croisement important dans les communications internationales et jouit d'une position stratégique considérable.

À cette homogénéité géographique qui inspire l'unité s'ajoute une histoire commune qui a forgé le Maghreb arabe à travers des siècles.

1.2 Une histoire commune

De très nombreux ouvrages ou travaux en langue française sur le Maghreb présentent une lecture de l'histoire commune du Maghreb tronquée et erronée parce que fondée sur une vision eurocentrique et des préjugés idéologiques d'ordre colonial. La période précoloniale du Maghreb est soit ternie et obscurcie par des préjugés soit purement et simplement ignorée comme si l'histoire du Maghreb n'a commencé qu'avec la conquête coloniale au XIXe siècle. Plus grave encore, l'école coloniale va jusqu'à nier la personnalité maghrébine et avance des assertions gratuites selon lesquelles les Maghrébins sont colonisables et impuissants "à s'unir et à créer" [4] et que l'histoire du Maghreb est une succession d'invasions et de conquêtes pour présenter la "dépendance" durable des Maghrébins comme un phénomène historique [5].

De telles manipulations ont été dénoncées et mises à nu par des auteurs maghrébins comme Moubarek El-Mili, Mohamed Chérif Sahli, Abdellah Laroui, Mohsen Toumi et d'autres [6].

La réalité est que la position stratégique du Maghreb a été à l'origine des convoitises de pays étrangers depuis les temps les plus reculés de l'histoire et que les populations autochtones ont toujours lutté contre des agressions militaires étrangères. C'est

pourquoi d'ailleurs les Phéniciens, les Romains et les Vandales se sont contentés de s'établir sur le littoral, l'arrière-pays ayant été rendu inaccessible par la résistance des autochtones. En témoigne d'ailleurs le mot d'ordre lancé par Massinissa "l'Afrique aux Africains" comme le rapporte Salluste.

Consolidée des siècles durant par l'Islam, bien avant l'agression française coloniale, l'histoire commune de l'ensemble maghrébin remonte à l'antiquité.

1.2.1 De l'antiquité à l'avènement de l'Islam

À l'époque néolithique, les populations sahariennes appartenaient à la même civilisation [7]. Ceci témoigne de l'ancienneté des traits communs qui caractérisaient déjà la région. Les rapports culturels et commerciaux entre le Nord et le Sud de ce qu'on appelle aujourd'hui le Maghreb attestent de la continuité historique et de son identité culturelle propre. Les premières expéditions des Phéniciens remontent au XIe siècle av. J. C., mais ce n'est qu'en 814 av. J. C. qu'ils fondent Carthage et s'installent essentiellement sur la côte, l'arrière-pays étant occupé par des populations autochtones dont certaines étaient sédentaires et d'autres nomades. Des centres urbains datant de plus de 20 siècles existent toujours comme Melagoun (Mellila), Accîa (Agadir), Tynis (Tunis), Thala (dont le nom a été maintenu à ce jour), Cirta (Constantine), Thagaste (Souk-Ahras), Milev (Mila) etc.

Au IIIe siècle av. J. C. les Phéniciens se sont opposés à l'expansion de l'empire romain. Ce n'est qu'à la suite de plusieurs guerres puniques livrées contre les Carthaginois que les Romains l'emportent et s'établissent sur le littoral après avoir démoli et incendié Carthage. Rome s'est assurée dans un premier temps l'alliance du royaume berbère sous Massinissa (qui correspond grosso modo à l'Algérie actuelle). Mais après la chute de Carthage, les Romains ont commencé à étendre leur influence en Numidie. La tyrannie des Romains s'est exercée par l'expropriation des terres des autochtones et l'asservissement des populations pour développer l'agriculture et faire du Maghreb "le grenier de Rome". Ce sont de telles injustices qui ont poussé les royaumes berbères à se révolter contre la domination romaine. La révolte la plus illustre a été celle de Jugurtha à la fin du deuxième siècle av. J. C. La colonisation de l'Afrique du Nord-Ouest par les Romains, les Vandales et les Byzantins s'est heurtée à une résistance séculaire des populations autochtones.

Ainsi, l'histoire ancienne du nord-ouest de l'Afrique a été jalonnée de révoltes répétées contre l'esclavage et les injustices de toutes sortes des envahisseurs romains et vandales. C'est la soif de justice, de liberté et de dignité des populations berbères qui a facilité leur adhésion à l'Islam au Maghreb à partir du VIIe siècle.

1.2.2 L'islamisation irréversible du Maghreb, facteur fondamental d'unité

1.2.2.a) L'arrivée des premiers Musulmans au Maghreb

Conduits par Abdallah Ibnou Saad, les premiers Musulmans chargées de la Da'wah, de la propagation de la foi et du savoir islamiques, arrivent au Maghreb en 647, soit 25 ans seulement après l'hégire [8]. Cependant l'histoire retient que Okba Ibn Nafaa a joué un rôle important en fondant Kairouan en 670, devenue nouvelle capitale, et en poursuivant sa mission jusqu'au Maroc actuel. La libération des esclaves, la tolérance, la fraternité, la solidarité, la justice sociale, la mobilité sociale, la responsabilité

prescrites par le Coran et la Sounna ainsi que l'application de ces principes dans la vie courante ont été bien accueillis notamment par les populations autochtones défavorisées et assujetties d'abord pour s'étendre ensuite à d'autres segments de la population au fil des années. Toutefois la résistance des populations berbères a pu être organisée ici ou là dont celle de la Kahina, chef des tribus juives des Aurès [9]. L'exemple de la Kahina est souvent cité par des historiens comme pour justifier la thèse selon laquelle les Musulmans venus au Maghreb pour répandre l'Islam sont des conquérants et des envahisseurs comme leurs prédécesseurs et leurs successeurs et que les Arabes chargés de cette mission depuis le premier siècle de l'hégire sont des colonialistes comme les autres. L'amalgame est ainsi entretenu pour jeter la confusion dans les esprits et tenter de réduire la portée civilisationnelle de l'Islam et des enseignements coraniques et de la Sounna.

La résistance armée de certaines tribus berbères à la pénétration de l'Islam n'a rien d'étonnant. Faut-il rappeler que le Prophète Mohammed lui-même – que le salut soit sur lui – et ses compagnons se sont heurtés à une résistance armée de tribus arabes au début de l'ère islamique jalonnée de nombreuses guerres comme celles de Badr et Ouhoud ainsi que le siège coriace de Médine organisé par l'opposition coalisée mentionné d'ailleurs par le Coran [10] ?

Il est donc clair que les résistances armées organisées au Maghreb contre l'arrivée des premiers musulmans, comme celles intervenues du temps du Prophète – que le salut soit sur lui – dans Jazirat-al-Arab n'a aucun caractère ethnique, racial ou régionaliste. La meilleure preuve est que l'expansion de l'Islam au Maghreb a été essentiellement l'œuvre de dirigeants berbères et de troupes berbères. C'est d'ailleurs un Berbère, Tarik Ibn Ziad, qui a conquis l'Espagne en 711 à la tête d'une armée composée essentiellement d'éléments berbères. L'arrivée des premiers musulmans au Maghreb ne s'est accompagnée, comme dans d'autres conquêtes antérieures et postérieures à la pénétration islamique, ni par une politique de peuplement ni par des actes d'expropriation de terres des populations autochtones, ni par la spoliation de leurs biens, ni par des convoitises matérielles. Bien au contraire, ils étaient porteurs d'un message civilisationnel universel fondé sur un double caractère spirituel et séculier. Il s'agissait de transmettre des principes islamiques coraniques et de la Sounna et de les mettre en œuvre dans l'organisation de la société et dans la vie quotidienne individuelle et sociale. L'Islam insiste en effet sur le lien indissociable qui existe entre la dimension spirituelle et la dimension mondaine de la vie. Les gens seront comptables dans l'Au-delà de leurs actes entrepris dans ce monde-ci. C'est ainsi que la justice sociale, la liberté, la solidarité sont inséparables de l'adoration d'Allah et de la discipline qu'impliquent la mise en œuvre des enseignements islamiques et leur respect à l'échelle sociale. La traduction concrète de ces principes dans la vie a renforcé la crédibilité de l'Islam au Maghreb. C'est ce qui explique l'adhésion volontaire, massive et engagée des populations maghrébines à l'Islam.

En adhérant librement à l'Islam, les Berbères se sont soumis à Allah et à Ses enseignements transmis par le Coran et par Son Prophète – que le Salut soit sur lui. Il s'agit d'une adhésion à une civilisation et non d'une soumission à un ordre politique mondain déterminé. C'est d'ailleurs pourquoi le Maghreb n'a jamais été considéré comme une colonie de l'empire arabe du Machrek et n'a nullement été impliqué dans la lutte qui a opposé les califes Omeyades de Damas aux califes Abassides de Baghdad et qui s'est achevée au profit de ces derniers au milieu du VIIIe siècle.

En effet, le Maghreb a adopté l'Islam comme un système de références et un ensemble de principes et de valeurs qui constituent les fondements de la légitimité du pouvoir. L'appartenance du Maghreb au monde musulman signifie l'élargissement de l'espace islamique sur le plan civilisationnel et culturel. On peut noter à cet égard qu'entre le VIIIe et le XIIIe siècles le Maghreb arabe est entré dans une phase marquée par des efforts d'unification et une volonté de préserver son autonomie à l'égard du Machrek [11].

Avant d'aboutir entre le XIe et le XIIIe siècles, l'unification du Maghreb est passée par plusieurs tentatives en fonction des courants de pensée islamique exprimés pour légitimer l'extension du pouvoir à l'échelle maghrébine dès le VIIIe siècle [12].

À la fin du VIIIe siècle, le Maghreb se trouve constitué à l'ouest par la dynastie des Idrissides, fondée par Idriss Ier avec Fès comme capitale en 808 ; au centre par le royaume de Tahart qui s'étend sous Ibn Roustoum (un Kharijite d'origine persane) au Maghreb central, et à l'est par la dynastie des Aghlabides avec Kairouan comme capitale en 800.

Le rappel sommaire des diverses tentatives d'unification du Maghreb entre le VIIIe et le XIIIe siècles ci-après permet de cerner les constantes qui caractérisent le particularisme maghrébin dans une perspective civilisationelle arabo-islamique.

1.2.2.b) La dynastie Idrisside

Envoyé par son frère Mohammed ben Abdallah qui s'était révolté à Basra contre Al-Mansour, Idris ben Abdallah a choisi le nord du Maroc actuel pour s'installer et s'organiser. Idriss arrive en 788 à Oulili (Volubilis) qui baignait dans un environnement kharijite [13]. Idriss était mou'taazilite et chi'ite de tendance zaidite (école modérée). Proclamé imam pour mieux mener son œuvre de prosélytisme, il a commencé par fonder une nouvelle capitale (808). La ville de Fès a rayonné de sa splendeur jusqu'au XIVe siècle. Dès le début du IXe siècle, des émigrés arabes s'y installent par vagues successives, venant de Cordoue et de Kairouan notamment. L'opposition des chi'ites aux Omayades et aux Abassides est à l'origine de ce mouvement migratoire qui a contribué à accélérer le développement de la nouvelle capitale. Pour renforcer la souveraineté de la jeune dynastie, Idriss Ier crée une monnaie idrisside dès 801. Pour consolider le nouvel État, les Idrissides attaquent Tlemcen en 790, puis Chella au sud et se dirigent vers le Sous où ils s'emparent de Nfis en 812, sous Idriss II. Les Idrissides ont joué un grand rôle dans l'expansion de l'Islam dans des régions retirées de l'Ouest maghrébin. Idriss II comme son fils aîné Mohammed qui lui succède en 828 et qui répartit les territoires conquis entre ses six frères, apparaissent comme des responsables religieux davantage que comme des dirigeants politiques. Ceci s'explique par l'œuvre de prosélytisme que les Idrissides se sont assignés comme mission essentielle. C'est ainsi que l'islamisation des régions conquises s'effectue rapidement. Les héritiers d'Idriss II poursuivent de manière continue la mission principale de leur dynastie de manière autonome jusqu'à l'arrivée des chi'ites au début du Xe siècle.

1.2.2.c) Les Villes-États kharijites

Il y a eu trois tentatives de création d'États kharijites dès le VIIIe siècle [14] :

Tlemcen

La première tentative de création d'un État kharijite a été initiée par Abou Qurra à partir de Tlemcen où se regroupaient tous les Kharijites qui luttaient contre la progression vers l'ouest des armées arabes venant de l'est. En chef militaire averti, Abou Qurra a pu étendre son action jusqu'au Maghreb central mais sans succès durable. En effet, la fragilité du régime et l'insuffisance de son encadrement politique ont été à l'origine de la chute de Tlemcen en 786, quatre années avant sa conquête par les Idrissides.

Sijilmassa

Au sud-ouest de Tlemcen, Sijilmassa était occupée en 757 par des Berbères sofrites qui s'opposaient à l'autre tendance kharijite : L'ibadisme. C'est Abou al-Quasim ben Samku qui fonde la dynastie des midratites à laquelle le quatrième émir Midrar ben al-Yasa donne son nom. Cette dynastie a duré plus de deux siècles mais son rayonnement géographique fut fort limité.

Le royaume de Tahart

En 761, Abd ar-Rahman Ibn Rustum, un Kharijite d'origine persane, venu de Kairouan fonde la ville de Tahart. En 776, Ibn Roustoum devient Calife kharijite. Sa dynastie survivra jusqu'en 908. La Ville-État de Tahart représente la concrétisation de la doctrine des Kharijites modérés et fonctionne conformément aux principes politiques et aux normes et règles religieuses établies par cette tendance. La Ville-État développe des relations suivies avec le Machrek qui envoie des 'ulama kharijites pour voir la mise en œuvre de leur modèle donnant lieu à des discussions et à un enrichissement de la doctrine. La Ville-État entretient également des relations avec les Omeyades d'Andalousie. L'influence culturelle et politico-religieuse du royaume de Tahart s'étend à tous les Kharijites maghrébins de Libye et du Sahara septentrional. Mais le califat kharijite n'a été animé par aucune volonté politique d'expansion régionale, compte peut-être tenu de l'absence de moyens militaires, fiscaux et administratifs. Par contre l'économie de la ville-État était prospère. Sa prospérité était alimentée par le dynamisme des échanges commerciaux extérieurs tant avec le Machrek qu'avec l'Andalousie et le Sud-Ouest maghrébin comme Sijilmasa.

La chute de la dynastie roustoumide a été provoquée par l'arrivée des Fatimides qui se sont emparés de Tahart en 908. Les Ibadites se sont alors retirés dans le Sud et ont finalement choisi de s'établir au Mzab où ils vivent toujours en communauté dans le respect des principes de leur idéologie.

1.2.2.d) La dynastie aghlabide

La dynastie aghlabide a duré plus d'un siècle (800-909). Proclamée par Ibrahim Ibn Aghlab en 800, cette dynastie a eu le mérite de poursuivre le processus d'islamisation de l'Ifriqya dans un cadre autonome en s'appuyant sur des moyens humains, matériels et fiscaux d'origine berbère. Cette autonomie est toutefois assortie de relations suivies avec Baghdad sur trois plans en particulier : paiement d'un tribut annuel déterminé à Baghdad, lutte contre les ennemis des Abassides, notamment les Omeyades et les 'Alides et échanges culturels. La Calife de Baghdad reconnaît à l'émir aghlabide la liberté de régler sa succession et l'autonomie de gestion des territoires accordés. En

principe l'autorité des Aghlabides s'étend à tout le Maghreb à partir de la Cyrénaïque. En fait, l'État aghlabide s'arrêtait au Maghreb central au sud de Médéa. L'administration aghlabide était calquée sur celle de Baghdad au moment où la dynastie abasside était à l'apogée de sa gloire. "La société ifriqiyienne, surtout kairouanaise… est la première de son genre au Maghreb et servira de modèle pour les siècles ultérieurs" [15]. Ville marchande, Kairouan est "essentiellement un nœud de voies de communication" et un centre commercial important. Ville culturelle, Kairouan reste un "modèle de capitale intellectuelle, d'architecture" et d'arts grâce à l'importance de son œuvre artistique, de sa production intellectuelle et de son impact sur la société maghrébine toute entière dans ce domaine. Par ailleurs, la mise en œuvre des sciences islamiques dans la vie sociale, individuelle et collective, a été plutôt fidèle à l'école malikite. En effet, le hanafisme introduit en Ifriqiya sous l'influence abasside en début de période a ensuite cédé le pas au malikisme de manière irréversible. Ainsi, "Kairouan va unifier idéologiquement toute la société maghrébine [16]." En effet, la dynastie aghlabide a jeté les bases solides de l'unification du Maghreb en adoptant le malikisme qui reste à nos jours l'École islamique de référence de la Mauritanie à la Libye en passant par les pays du Maghreb central, exception faite de la période des Fatimides au cours de laquelle, le mouvement chi'ite a tenté de s'implanter dans la région.

1.2.2.e) La dynastie fatimide (909-973)

Les tentatives de pénétration du mouvement chi'ite remontent au VIIIe siècle lorsque les deux premiers missionnaires, Al-Hulwani et Abu Sufyan ont été envoyés au Maghreb en 762 pour y propager la doctrine chi'ite [17].

En fait, ce fut le da'i (prédicateur) Abu Abdallah al-Husayn ben Ahmed, (originaire de Koufa, berceau du chi'isme) qui entreprit un travail profond pour la diffusion de la cause chi'ite ismaïlienne au Maghreb. Partant de la Mecque en 891 pour le pays de Kutama en compagnie de pèlerins berbères qu'il avait rencontrés à Mina (à une dizaine de kilomètres de la Mecque) Abu Abdallah a réussi à propager ses idées à partir de Ikjan, petite localité située dans les montagnes des Babors entre Sétif et Mila (Algérie). Reconnu comme mou'allim (instructeur), Abou Abdallah commence prudemment par répandre les aspects exotériques de la doctrine ismaïlienne. Après avoir formé autour de lui une équipe d'adeptes sûrs, il étendit son champ d'action petit à petit pour constituer la communauté berbéro-ismaïlienne des Koutama. L'adhésion de tribus berbères à cette doctrine et son extension finit par inquiéter le gouverneur de Mila, Moussa ben al-Abbas. Celui-ci demande aux Saktan de lui envoyer Abou Abdallah à Mila pour le confronter aux 'oulama (savants) de la ville. Forts de la solidarité tribale, les Saktan refusent et défient le gouverneur. Ainsi de chef religieux de la communauté chi'ite dans les montagnes des Babors, Abou Abdallah se transforme en chef politique et prépare les Saktan à un mouvement insurrectionnel pour soustraire Mila à l'influence de la dynastie des Aghlabides. Inquiet de la tournure des événements, le souverain Aghlabide Ibrahim II envoie un émissaire à Mila avec deux messages l'un adressé au gouverneur et l'autre au da'i Abou Abdallah. Le message adressé à Abou Abdallah était chargé de menaces. Non seulement Abou Abdallah refuse de se soumettre mais réplique par une proposition menaçante en appelant l'émir "à Dieu, à son Livre et à l'Imam al-Mahdi, le descendant de Son Prophète. S'il accepte il aura trouvé son salut, s'il refuse, il n'aura plus d'excuse pour son salut [18]." Abou Abdallah était clair, son objectif est politique. Il s'organise pour prendre le pouvoir pour le compte de l'Imam al-Mahdi. Après s'être rallié l'appui massif des Koutama, il arrive en

l'espace de sept ans à neutraliser les tribus hostiles, à briser la coalition dressée contre lui par le régime Aghlabide et à affronter les armées qui ont tenté de le réduire. En l'an 900, Abou Abdallah devient assurément le maître des Koutama, après avoir enregistré de nombreux succès militaires. Son autorité s'étend alors de la région de Béjaia, des Babors au nord à Bilizma au sud, et de Sétif à l'ouest à Mila à l'est. Cette région devient le sanctuaire du chi'isme berbéro-ismaïlien d'où partira le mouvement insurrectionnel destiné à établir le califat fatimide.

Abou Abdallah a réussi à asseoir son autorité en mettant en œuvre dans le pays des Koutama les principes de la doctrine chi'ite fondée sur l'égalité, la fraternité, la justice, l'ordre, la discipline et l'unité. Son œuvre de réformateur politico-religieux s'appuie sur deux types d'action : l'éducation comme moyen de transmission des principes religieux et des fondements de l'organisation sociale d'une part et la formation et l'organisation militaires destinées à lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs d'ordre politique d'autre part.

Par ailleurs, suivant de près l'évolution de la situation en Ifriqya, Abou Abdallah a choisi le moment le plus opportun pour attaquer les forces aghlabides. Il a commencé par attaquer Mila, place forte des Aghlabides, en septembre 902 dont il s'est emparé. Il s'est ensuite dirigé vers Sétif qu'il a investi. Sétif tombe en 903, quelques mois seulement après la chute de Mila. Puis en 906 les Koutama conquirent tour à tour Tobna, au sud-ouest de M'sila et Belezma. En 907, ce fut la conquête de Tijis, au sud-est de Constantine, suivie par celle de Béjaia en 908. Les troupes des Koutama se sont ensuite dirigées vers l'est pour s'emparer de l'Ifriqya. Leur marche vers Kairouan fut jalonnée de batailles et de succès militaires tout au long de l'année 908 jusqu'à la prise de Gafsa en automne 908. La chute de Laribus, au sud du Kef actuel, en mars 909 fut précédée de durs combats dans la région qui ont duré près d'un mois.

Devant les succès militaires des Koutama l'émir Ziyadat Allah préféra abandonner le trône et partir avec sa famille, ses biens et ses trésors vers le Machrek. Ce fut la fin de la dynastie des Aghlabides et l'avènement du califat des Fatimides grâce aux troupes berbères venues de la Petite Kabylie sous la conduite du da'i Abou Abdallah, pour le compte du Mahdi qu'il ira chercher à Sijilmassa, au Maroc actuel, où il s'est réfugié cinq ans auparavant en fuyant le Machrek. Parti de Salamiya en 902, Abdallah Abou Mohammed al-Mahdi fuyait la Syrie où il était en danger en attendant de disposer d'un territoire.

C'est en janvier 910 que Abdallah Ibn Mohammed Al-Mahdi a été installé comme calife à Raqqada. Son intronisation a été annoncée dans les mosquées de Kairouan et de Raqqada. Abdallah Al-Mahdi fonde sa légitimité sur la tradition de l'imamat chi'ite dont le mouvement a été créé par les descendants de Ali et de Fatima, la fille du Prophète – que le Salut soit sur lui. D'où le nom de Fatimide donné à la dynastie qui projetait d'établir un califat sur le monde musulman.

En fait la dynastie des Fatimides n'a duré que 64 ans au Maghreb. Leur règne fut cependant jalonné de troubles, d'émeutes et de soulèvements. Juste après son installation al-Mahdi a dû faire exécuter le Da'i Abou Abdallah et son frère Abou al Abbas à la suite d'une conjuration découverte à temps. Mais l'élimination d'un homme qui a lié son nom à l'établissement de la nouvelle dynastie a été mal accueillie. Elle fut suivie par le soulèvement d'al-Qasr al-Qadim organisé par les Aghlabides qui voulaient exploiter le mécontentement des populations. Il y eut ensuite l'émeute sanglante de

Kairaouan en 912, des révoltes durement réprimées dans le Maghreb central et dans le pays de Koutama. Au cours de la même année, Tripoli se soulève contre l'autorité fatimide [19].

Le second califat fatimide de Al-Qa'im a été caractérisé par le soulèvement des Kharijites et leur répression et par la révolte de Abou Yazid Mahlad ben Kaydad, le fameux "homme à l'âne". Celui-ci ébranle le régime fatimide en menant une insurrection implacable qui a duré une douzaine d'années (935-947) et qui s'est étendue sur tout le territoire de l'Ifriqiya [20]. Ce fut le troisième calife Isma'il al-Mansour, installé en 946, qui a pu mettre fin à la révolte de Abou Yazid et d'écraser par ailleurs la révolte de Tahart. Il a pu rétablir l'autorité des Fatimides mise à rude épreuve par l'hostilité des populations [21]. Le dernier calife fatimide al-Mou'izz li-din Allah, intronisé en 953, reprend l'effort d'expansion vers le Maghreb extrême jusqu'à l'océan Atlantique et l'Andalousie à l'ouest (959) et vers l'Égypte (969) et la Syrie (970) à l'est. Le départ définitif d'al-Mou'izz pour l'Égypte en 972 consacrait la volonté du calife de faire de la nouvelle capitale, Le Caire, créée par les Fatimides, le siège du califat projeté par ses ancêtres. Auparavant, le calife avait réglé sa succession en désignant Boulouggin ben Ziri, chef des Sanhaja comme vice-roi, chargé de gouverner l'Ifriqiya [22]. Le royaume ifriqiyien qui lui a été cédé fut cependant amputé de la Sicile et des provinces de Barqa et de Tripoli dans un souci de limiter l'influence du nouveau maître du Maghreb.

Aussi après avoir abrité pendant plus de 60 ans le califat fatimide, le Maghreb devient le siège de la nouvelle dynastie ziride, entièrement berbère [23].

1.2.2.f) La dynastie ziride

La dynastie fatimide a été sauvée de l'insurrection d'Abou Yazid par Ziri ben Manad. D'où le nom de ziride donné à la dynastie. Ziri construit Ashir, au sud de Médéa, qui devient sa capitale provinciale. "Il fonde ou repeuple trois localités : Alger, Méliana, Médéa qu'il donne à gouverner à ses fils [24]." Mais après le départ du calife al-Mou'izz pour le Machrek, Boulouggin ben Ziri s'établit à Mansuriya en 973 et cède Ashir à son fils Hammad. Boulouggin n'a pas d'ambitions territoriales en dehors du Maghreb. Le territoire qu'il hérite des Fatimides s'étend à nouveau à l'est vers la Tripolitaine qui lui est confiée à nouveau par le calife fatimide d'Égypte en 978 et à l'ouest vers Fès qu'il reprend aux Omeyades en 979. Mais après la mort de Boulouggin en 984, les Omeyades réoccupent Fès et le nord du Maroc actuel. À partir de 985, le nord-ouest du Maghreb échappe complètement aux Zirides qui admettent la perte de cette région tant qu'existe en Andalousie un pouvoir omeyade fort. Les Hammadides ont entrepris quelques tentatives de percée vers l'Ouest maghrébin mais sans succès [25].

L'autonomie du Maghreb s'inscrit petit à petit dans les faits depuis Boulouggin. Ce mouvement d'autonomie s'accentue sous le successeur de Boulouggin (984-996), mais il est ensuite freiné sous Badis (996-1016) puis relancé et aboutit à "la rupture que son fils al-Mou'izz officialise en 1049" [26]. À l'ouest, une autre branche ziride, les Hammadides se sont donnés une nouvelle capitale, la Qal'a (la tour), sous Hammad ben Boulouggin en 1007-1008. D'où le nom de la ville : la Qal'a des beni Hammad. Vers le milieu du XIe siècle, l'organisation politique et territoriale du Maghreb se trouve très différenciée. Le Maghreb oriental et central est composé de deux principautés unies, Ziride et Hammadite gouvernées par les descendants de Boulouggin ben Ziri tandis que l'Ouest maghrébin est partagé entre plusieurs Villes-États entraînant un

émiettement du pouvoir, conséquence des confrontations armées multiples entre deux dynasties : les Fatimides et les Omeyades venant de l'Andalousie voisine.

À la veille de l'émergence de la dynastie almoravide, l'Occident islamique est caractérisé par deux faits historiques majeurs : la chute des Omeyades et la disparition du califat de Cordoue en 1031 et la dislocation de la dynastie des Zirides et des Hammadides avec l'arrivée au Maghreb des tribus arabes Banou Hilal et Banou Soulaym dès le milieu du XIe siècle. Rien ne résiste à la percée des Hilaliens qui déstabilisent le Maghreb. Les derniers émirs zirides se réfugient à Mahdiya et les hammadides à Bejaia dépourvus de toute autorité politique sur leurs principautés respectives qui se décomposent [27]. Cette situation peu brillante du Maghreb à la fin du XIe siècle caractérisée par la vacance du pouvoir politique coïncide avec la décadence du monde musulman et les nouveaux succès de l'Occident chrétien : victoire des premières croisades (1097-1099), reprise de la Sicile et débarquement des Normands à la côte est du Maghreb où ils investissent Mahdiya [28].

C'est dans ce contexte que les Almoravides tentent d'unifier le Maghreb arabe à partir de l'ouest.

1.2.2.g) La dynastie des Almoravides

Les Almoravides (du nom arabe al-Mourabitoun) [29] est un mouvement d'unification créé par les Sanhajas, tribu de Berbères du Sahara occidental. L'émergence de la nouvelle dynastie a été facilitée notamment par deux faits importants identifiés dès le début du XIe siècle :

- la naissance puis le développement d'un mouvement sunnite orthodoxe par réaction à l'expansion du chi'isme et qui s'appuie sur les trois écoles malikite, hanbalite et shafiite;

- le contrôle par les Sanhajas du commerce entre Sijilmassa et l'Afrique noire renforce leur rôle économique dans la région. Les Sanhajas partent du Sahara occidental à la conquête du pouvoir au Maghreb avec l'intention de créer un État malikite sur le modèle de celui de Médine.

Quatre étapes peuvent être distinguées dans l'établissement de la dynastie almoravide [30] :

- Les Lamtuniens constituent d'abord le noyau de l'État almoravide à partir du Sahara occidental après avoir reconstitué la confédération lamtunienne. Ils conquirent tour à tour Sijilmassa en 1053 au nord puis Awdaghost au sud qui avait été prise par les Noirs du Ghana en 1040.

- Ensuite il y eut la conquête du Maroc actuel entre 1056 et 1069. Après la reprise de Sijilmassa en 1056 qui a été secouée par des révoltes consécutives à sa chute en 1053, l'armée almoravide conduite par Abou Bakr ben 'Umar secondé par son neveu Youssef ben Tachfine s'empare tour à tour de Taroudant, Masa, Nfis, Aghmat et le Tadla. En 1062, Youssef ben Tachfine fonde Marrakech et en fait à la fois une place forte militaire et un centre commercial important qui va supplanter Sijilmassa.

En 1068, les Almoravides attaquent les Barghwata et devant la résistance que ces derniers leur opposent, ils poursuivent leur marche vers le Nord en direction de Sefrou et Fès qu'ils occupent en 1069.

- La conquête du Maghreb central s'est effectuée entre 1070 et 1080. Au cours de cette période les Almoravides occupent successivement Taza, Guercif, Oujda, Tlemcen, Oran et Alger.

- Enfin la conquête de l'Andalousie a été décidée à la demande pressante des princes andalous. Au départ, l'Andalousie n'a pas été visée par les Almoravides et ne figurait pas dans leurs préoccupations. Mais à la suite des succès des rois chrétiens face à un pouvoir musulman chancelant, les princes sunnites de Séville, Grenade et Badajoz se sentant menacés, demandent l'intervention de l'armée almoravide pour les protéger. C'est alors seulement que Youssef ben Tachfine décide d'envoyer ses troupes à leur secours. Dès 1086, l'armée almoravide remporte une grande victoire à Zallaqa et poursuit sa percée. Au début du XIIe siècle, toute l'Andalousie était soumise au pouvoir almoravide, après la chute de Saragosse (1110).

Ces quatre étapes ont permis l'établissement d'un État almoravide vaste qui s'étend du Sahara à l'Andalousie et de l'Atlantique à Alger, contrôlé par une autorité politique unique. Cette autorité a permis le renforcement de l'École malikite dans la région et a donné un coup d'arrêt définitif aux différents schismes chi'ite, kharijite et baghwatien au Maghreb occidental et central. Cependant l'homogénéité politique et religieuse de la dynastie almoravide a été battue en brèche par l'hétérogénéité géographique et humaine de la partie européenne de l'empire qui comportait les germes de son affaiblissement militaire et politique. En effet, le pouvoir almoravide ne pouvait à la fois gouverner tranquillement le Maghreb et continuer à défendre politiquement et militairement l'Andalousie indéfiniment. Les rois chrétiens qui s'appuient sur les campagnes andalouses à dominance chrétienne et qui bénéficient du soutien d'autres pays européens dans un élan offensif et expansif ont entraîné les Almoravides dans une guerre durable qui a polarisé leurs efforts et les a affaiblis à terme. Ce fut le début de la fin de la dynastie almoravide. Miné par une guerre sans fin menée en Espagne et par de nombreux problèmes intérieurs tels que la consolidation du pouvoir des communautés locales et les exigences des villes-États, le régime almoravide est ébranlé dès 1124 sous Ali ben Youssef par le mouvement des Almohades qui va reprendre le flambeau de l'unité maghrébine sur des bases rénovées.

1.2.2.h) La dynastie des Almohades

La dynastie almohade (du nom arabe al-Mouwahidun) a été fondée sur une idéologie claire et sur une organisation politique et militaire efficace. C'est ce qui explique son expansion rapide et son extension à tout le Maghreb arabe [31].

Ibn Toumart, l'idéologue des Almohades

Ibn Toumart quitte le Sous d'où il est originaire pour Cordoue où il se forme à l'enseignement d'Ibn Hazm. Il se rend ensuite en Irak où il rencontre l'imam Al-Ghazali. Il s'imprègne des préceptes et des modes de pensée et d'action des deux maîtres. Il retourne au Maghreb en 1116 avec un projet d'action politique. Sa démarche procède de la synthèse qu'il tente d'établir entre trois courants de pensée qui s'excluent alors l'un l'autre : le mysticisme ascétique, al-acharisme, et l'approche

fondée sur la systématisation des sciences juridiques. Mais l'attitude intellectuelle d'Ibn Toumart le rapproche des Mou'tazilites qui se définissent comme Ahl al'adl wa at-Tawhid (les partisans de la justice et de l'unicité) d'où le nom de al-Mutawahidun (les Unitariens) donné au mouvement qu'il dirige.

À son retour du Machrek, Ibn Toumart s'installe quelques temps à Marrakech où il s'impose comme théologien faisant autorité. Entre 1121 et 1124 il met sa doctrine au point. En 1124 il se retire à Tinmall, en pleine montagne, où il organise son parti pour la prise du pouvoir. La hiérarchie du mouvement se présente de manière concentrique. Vient d'abord le Conseil des Dix, Ahl al-Achra, recrutés parmi les disciples les plus importants parmi lesquels figure Abd al Moumen (qui va être par la suite le premier calife almohade). Ces Dix constituent la pièce maîtresse du mouvement et décident des problèmes politiques les plus importants. Ensuite vient le Conseil des Cinquante, Ahl al-Khamsine, composé de chefs locaux compétents pour les questions d'ordre politique et militaire. Le Conseil des Soixante-dix, Ahl as-Sab'ine, traite des questions de moindre importance. On trouve enfin des assemblées ouvertes à tout le monde, Ahl as-Saqa, conformément à la tradition de la Choura de l'âge d'or de l'Islam. En plus de ces instances qui supervisent le fonctionnement du mouvement, Ibn Toumart assure lui-même la formation des adeptes qui seront à leur tour chargés de diffuser la doctrine à une plus large échelle tout en restant à l'écoute de la base. À cet égard, Ibn Toumart a rédigé en arabe et en berbère des opuscules destinés à alimenter et perpétuer le mouvement al-mouwahid (unitarien).

La première manifestation militaire des Almohades pour la prise du pouvoir fut l'attaque en 1128 de Marrakech, la capitale, qui a été sanctionnée par une défaite cinglante. Les Almohades tirent les enseignements de cette défaite et lorsque Ibn Toumart meurt en 1130, il laisse un mouvement bien organisé et décidé à s'imposer.

La fondation de la dynastie almohade

C'est à Abdel Moumen, qui succède à Ibn Toumart, que revient la redoutable tâche de mettre en œuvre la stratégie almohade. Sous sa conduite, la conquête du Maghreb va se réaliser en trois étapes : d'abord entre 1130 et 1146 l'armée almohade remporte des victoires qui lui permettent de contrôler le Maroc actuel notamment, après la prise de Fès en 1145 et de Marrakech en 1146. La deuxième étape (1151-1153) a permis aux Almohades de s'emparer du Maghreb central jusqu'à Sétif où ils ont vaincu les Hilaliens en 1153. Enfin, après une pause de cinq ans, Abdel Moumen entreprend la conquête de l'Ifriqiya (1158-1160) qui était alors partagée entre les Normands, les Zirides et les Hilaliens. En 1161, Abdel Moumen s'empare de Sfax, Sousse, Gabès et Tripoli. Après avoir unifié le Maghreb qui se trouve pour la première fois dirigé par une seule autorité politique, Abdel Moumen se tourne vers l'Andalousie et s'organise pour y intervenir. Il meurt en 1163. C'est à son successeur Youssef Ier Abu Yakoub qu'échoit le rôle d'achever la conquête de l'Espagne.

L'organisation de la dynastie

Dès 1154, après la conquête du Maghreb central, le calife Abdel Moumen a décidé d'organiser le Maghreb en provinces sur une base bicéphale. Il confia la direction des principales provinces à chacun de ses fils assisté d'un cheikh pour l'aider, le conseiller et le contrôler. Le calife a ainsi affiché dès le départ sa volonté de créer une dynastie en prenant toutefois des précautions en nommant un cheikh à côté de chaque

gouverneur de province comme pour veiller à la permanence et à la prééminence de l'idéologie almohade. Plus tard, on a vu les frères et les oncles des califes nommés gouverneurs.

Il convient à cet égard de noter que sous le calife Abdel Moumen le Maghreb fut gouverné de l'Atlantique à la Tripolitaine par un pouvoir autochtone en État bien organisé administrativement et militairement et comptant essentiellement sur ses propres ressources internes humaines, financières et matérielles.

Cependant l'organisation bicéphale retenue portait en elle des germes conflictuels pour la succession des gouverneurs et pour le contrôle du pouvoir dans les provinces. Cette forme organisationnelle conflictuelle a fini par affaiblir la légitimité du pouvoir au cours du XIIIe siècle.

De l'apogée à l'agonie de la dynastie (1163-1269)

L'empire almohade connut deux périodes presque égales, une période de grandeur (1163-1213) et une période de décadence (1213-1269).

Après les victoires successives de l'armée almohade, l'empire qui s'étend de Marrakech à Tripoli connaît à partir de 1163 une période de splendeur politique malgré une situation économique défavorable. La réalisation de l'unité maghrébine par les Almohades a permis d'homogénéiser le Maghreb sur le plan civilisationnel, culturel et artistique.

L'arabisation progressive du Maghreb occidental et central sous les Almohades deux siècles après l'arabisation de l'Ifriqiya sous les Zirides ainsi que l'islamisation en profondeur de l'ensemble maghrébin ont doté durant cette période "pour la première fois le Maghreb d'une idéologie réellement populaire [32]." L'adhésion des Berbères à l'Islam et l'adoption par eux du modèle de civilisation arabe constituent une constante historique qui a façonné une fois pour toutes le devenir du Maghreb jusqu'à nos jours. La berbérité du Maghreb ne s'oppose pas à son arabité, tant il est vrai que l'arabité signifie dans ce contexte l'adhésion à la civilisation arabo-musulmane avec l'Islam comme un ensemble de valeurs et de principes de référence. L'arabité du Maghreb ne repose pas sur le caractère ethnique ni sur des liens de sang comme tentent de le faire croire les partisans de l'école coloniale depuis la colonisation de l'Algérie par la France, mais sur un choix civilisationnel multidimensionnel. En effet sous les Almohades le gouvernement, l'administration et l'armée furent plus berbères que sous les autres dynasties. "Des Berbères, originaires de toutes les parties du Maghreb furent conseillers, secrétaires de chancellerie, poètes et médecins attachés à la Cour, ministres des finances et pas seulement gouverneurs et chefs de guerre comme du temps des Almoravides... Marrakech se trouve au niveau des grands centres de la culture arabe : Baghdad, Le Caire, Cordoue. De grands noms de la pensée et de la science arabes vécurent et moururent à Marrakech [33]." En effet, la période almohade fut caractérisée par une activité intellectuelle dense et variée. Ibn Toufayl (1110-1185) et Ibn Rochd (Averroès) (1126-1198), médecins et philosophes contribuent par leur universalisme à faire connaître, entre autres, la philosophie grecque à l'Europe. Al-Idrissi et Abou Ali al-Hassan, géographes préparent le terrain à Ibn Batuta. Les œuvres d'al-Baidaq et d'al-Marrakchi constituent un apport précieux pour Ibn Khaldoun. Sur le plan artistique, les souverains almohades encouragent les poètes et les musiciens qui laissent un patrimoine très riche à l'ensemble de la

communauté maghrébine. L'art architectural maghrébin atteint un niveau de grandeur sans précédent [34]. Outre sa splendeur, sa grandeur et son rayonnement, le mouvement almohade a su inscrire l'unité du Maghreb dans les faits de Marrakech à Tripoli dans tous les domaines : civilisationnel, culturel, religieux, artistique, architectural... Cette unité multidimension-nelle a contribué à homogénéiser la société maghrébine en la dotant d'une mémoire collective.

Cette brillante période almohade fut suivie par un long processus de décadence qui a duré plus de cinquante ans (1213-1269).

La décomposition de l'empire almohade a commencé avec la défaite des Musulmans à Las Navas de Tolosa (1212) suivie par l'amoindrissement de l'autorité des gouverneurs almohades qui sont remplacés par des Andalous, lesquels se mettent à la disposition des rois chrétiens. Le processus a fini par détacher l'Andalousie de l'empire almohade. Au niveau maghrébin proprement dit, c'est d'abord l'Ifriqiya hafside qui se sépare de l'empire en 1228. L'affaiblissement de l'autorité centrale almohade a encouragé les forces centrifuges du Maghreb occidental et du Maghreb central à accélérer le processus de désintégration de l'empire almohade. Ce processus a été alimenté par des conflits de succession pour les postes clés de la dynastie, ce qui a contribué à affaiblir la légitimité du pouvoir et à renforcer le rôle des différents groupes qui servent dans l'armée. Ces groupes constituent de véritables forces politico-militaires qui consacrent la dislocation et l'éparpillement de la dynastie almohade. Au XIIIe siècle, le Maghreb finit par être divisé en trois États dont la configuration se rapproche de la situation actuelle : l'État hafside à l'est, le marinide à l'ouest et le zayyanide au centre. La fin de la dynastie almohade coïncide avec le déclin du monde musulman. En effet, la Reconquista espagnole à laquelle participent des pays européens consacre la défaite arabe en Andalousie au début du XIIIe siècle à l'ouest du monde musulman. Tandis qu'à l'est, Baghdad, naguère symbole de la splendeur de la civilisation arabo-musulmane, tombe entre les mains des Mongoles en 1258.

1.2.2.i) Les régimes politiques au Maghreb arabe entre le XIIIe et le XIXe siècles

La rupture de l'unité du Maghreb arabe au XIIIe siècle, contemporaine du déclin du monde musulman en général s'accompagne en même temps des convoitises des puissances européennes pour la domination de la Méditerranée et notamment de sa rive sud. La division du Maghreb arabe depuis cette date l'a placé dans une situation défensive où l'initiative politique et militaire appartenait plutôt à d'autres puissances extramaghrébines entre le XIVe et le XIXe siècles. Cette période a eu à son début un témoin hors pair : Ibn Khaldoun (1332-1406) qui a affirmé précisément dans la Mouqaddima son “intention de se borner à l'histoire du Maghreb”. Même si le Maghreb arabe n'existait plus en tant qu'entité politique unique, Ibn Khaldoun se déplaçait constamment entre Tunis, Biskra, Bejaia, Tlemcen et Fès où il a exercé diverses hautes fonctions entre 1352 et 1374, sans avoir l'impression de changer de pays. Le comportement d'Ibn Khaldoun dans ce domaine ne lui est pas spécifique mais il est plutôt représentatif du sentiment général des populations maghrébines. Ceci signifie que les différents régimes politiques qui se sont succédés dans les différentes régions du Maghreb arabe éclaté ont été en deçà des aspirations des populations. La rupture consommée du Maghreb arabe se traduit par l'établissement de nouveaux régimes distincts dans les trois régions est, ouest et centre.

Maghreb oriental

À l'est, la dynastie des Hafsides va régner pendant plus de deux siècles sur la Tripolaine, la Tunisie actuelle et l'est de l'Algérie actuelle jusqu'en 1574, date à laquelle les Turcs s'établissent définitivement à Tunis, entraînant le départ de la famille hafside pour l'Italie [35]. L'organisation politique mise en place en Tunisie par Sinan Pacha, en faisant de Tunis comme Alger et Tripoli, le chef-lieu d'un pachalik défendu par les janissaires, n'a pas duré longtemps (1574-1590). Puis le régime des deys – au nombre de quarante – a duré une quarantaine d'années. Après une courte période d'instabilité entre 1591 et 1598, Othman Dey (1598-1610) s'impose au Diwan [36] et affirme son autorité. C'est à partir de cette date qu'il y eut lieu un transfert réel du pouvoir du pacha au dey, suivie par une période de stabilité et un début de prospérité dans la Régence. Le régime des deys prit fin en 1631 avec l'établissement de la monarchie mouradite (1631-1705) qui confirme l'ascension des beys. Le bey, représentant personnel du dey à l'intérieur du pays, dispose d'importantes forces armées ainsi que de pouvoirs très étendus. Le contrôle du pouvoir par les beys ne s'est pas réalisé de façon brutale mais de manière lente et progressive jusqu'à ce que, au début du XVIIe siècle, Ramdane devient bey, titre qu'il a gardé jusqu'à sa mort en 1612. Son successeur fut Mourad Bey (1612-1631), le fondateur de la dynastie mouradite qui a régné jusqu'en 1705. La fin des Mouradites a été marquée par des intrigues de palais pour le pouvoir et par des troubles et des émeutes sanglantes sous Mourad III, connu pour sa cruauté (1699-1702), et sous Ibrahim Chérif (1702-1705) qui finit par être arrêté par l'armée d'Alger le 8 juillet 1705 à la suite des hostilités qui eurent lieu entre Tunis et Alger. C'est Hussein Ibn Ali qui redressa la situation militaire à l'avantage de Tunis et fut proclamé bey à Tunis le 10 juillet 1705. C'est dans ces conditions que naquit la dynastie husseïnite qui a duré près de deux siècles et demi jusqu'en 1837. L'adoption de la règle de succession par rang d'âge a permis de mettre de l'ordre au sein des princes prétendants. A été également admis le principe selon lequel c'est le prince héritier, fils ou frère du bey en exercice, qui détient le commandement des forces armées. Aussi, la dynastie husseïnite a-t-elle su faire respecter les règles de succession et l'autorité du pouvoir. Elle a su également acquérir une autonomie importante à l'égard de l'empire ottoman. En effet, les princes tunisiens avaient la discrétion de nommer aux emplois supérieurs de l'administration, la liberté de légiférer et de disposer du droit de justice. Ils disposaient d'une armée, et d'une monnaie frappée localement. Ils pouvaient déclarer la guerre et signer des traités. En un mot, ils disposaient de véritables prérogatives de souveraineté, même s'ils continuaient de porter les titres de pacha et de bey ainsi que les grades honorifiques qui les assimilaient aux gouverneurs de l'Empire ottoman [37].

En deux siècles et demi la dynastie husseïnite a eu neuf beys seulement. Cette stabilité remarquable a permis à la Régence de Tunis d'être relativement indépendante à l'égard du calife d'Istambul. Mais sous Mahmoud Bey (1814-1824) et Hussein Bey II (1825-1835), la France a accru considérablement son influence sur le régime husseïnite, consacrée par un traité signé par le bey de Tunis et la France quelques jours seulement après la conquête d'Alger en 1830. Cette influence était telle que "certains écrivains politiques, pour désigner les relations entre la France et la Régence de Tunis, ont pu employer… le mot de protectorat" [38].

Maghreb occidental

À l'ouest du Maghreb, la fin de l'Empire almohade voit apparaître les Mérinides qui, en s'emparant de Marrakech en 1269, arrivent à se maintenir au pouvoir jusqu'en 1465. Les Wattasides leur succèdent, puis les Saadiens qui finissent par céder la place aux Alaouites en 1659. Les Alaouites représentés aujourd'hui par le roi Hassan II restent au pouvoir depuis le milieu du XVIIe siècle.

Malgré la stabilité apparente, le Maroc qui dans sa configuration actuelle a réussi à rester fermé à l'influence des puissances étrangères jusqu'au début du XXe siècle était secoué par des tensions centrifuges qui mettaient le pouvoir central à rude épreuve. Pour y faire face, le Maroc était divisé depuis les Saadiens en bled makhzen et bled siba. Le bled makhzen composé des villes et des plaines consistait à pourvoir le sultan en ressources militaires et fiscales pour contenir les dissidents du bled siba. Ce dernier constitué de régions d'insoumission est représenté par des régions montagneuses et d'accès difficile qui préfèrent ne pas alimenter le pouvoir central en hommes et en impôts.

L'organisation du makhzen était très rudimentaire. Il s'agissait d'un Conseil d'une demi-douzaine de dignitaires investis de la confiance du sultan et dont les prérogatives vastes et imprécises dépendent de la volonté du souverain.

Mais parallèlement à cette administration locale à vocation générale, le sultan dispose, au niveau central, d'un appareil d'exécution représenté par le vizir et ses secrétaires avec des tâches gouvernementales. Le rôle de vizir correspond à celui de chef de gouvernement de nos jours. Il dirige toutes les affaires de l'État et dispose de ce fait, d'importantes prérogatives. Il est entouré de quelques secrétaires – l'équivalent de ministres aujourd'hui – chargés de missions spécifiques telles que les finances, l'armée et la marine. Cette organisation étatique, centrale et locale, a duré près de trois siècles. Le renforcement de la dynastie s'est accompagné au cours de cette période d'une lutte d'influence sur deux plans : au niveau des princes et des prétendants éventuels au trône parmi les frères, les oncles et les enfants du sultan compte tenu de l'absence de règle claire de succession, et au niveau des clans du makhzen pour l'accès ou le maintien aux fonctions les plus importantes du makhzen [39].

En ce qui concerne le sultan en exercice, le problème central consistait à se maintenir au pouvoir en tentant de contenir et de neutraliser les points d'insoumission de son territoire en élargissant la base de la mouvance impériale d'autant plus que la soumission à l'autorité du sultan n'obéissait plus à des impératifs religieux.

La mort du Moulay Hassan en 1894 et l'accès au trône de Abdelaziz, un de ses plus jeunes fils, âgé de vingt ans à peine, ont plongé le Maroc dans une situation intérieure difficile. L'affaiblissement de l'Empire chérifien entre 1900 et 1904 a attisé les convoitises des puissances européennes et aiguisé l'appétit colonial de la France. Miné et objet de rivalités européennes, le Maroc a fini par tomber en 1912 sous le protectorat de la France qui avait projeté de coloniser tout le Maghreb depuis la conquête d'Alger en 1830.

Maghreb central

La désintégration du Maghreb arabe au XIIIe et XIVe siècles a conduit les différentes régions qui le composaient à se replier sur elles-mêmes et à s'organiser différemment. C'est ainsi qu'au Maghreb central, le système politique a évolué différemment qu'à l'est et à l'ouest du Maghreb comme cela vient d'être rappelé très sommairement plus haut. En effet, la domination de la Méditerranée par les Turcs s'est traduite par la création de la Régence d'Alger dès la première moitié du XVIe siècle. En introduisant le concept de frontières et de souveraineté territoriale au Maghreb, les Turcs ont donné au Maghreb central la configuration correspondant à l'Algérie actuelle dont les limites sud étaient alors moins précises. Dès le XVIIe siècle, la Régence consistait en une monarchie élective. Le dey était élu par le Diwan et recevait alors du sultan de Constantinople le titre de pacha et le droit de recruter des janissaires en Turquie. Les deys gouvernaient en souverains absolus mais étaient à la merci de l'Odjak, la milice des janissaires. Le dey gouvernait avec un conseil composé de cinq responsables, l'équivalent de ministres de nos jours. La Régence était divisée en quatre régions d'importance inégale : la région d'Alger ou Dar as-Sultan soumise à l'autorité directe du dey (qui s'étendait de Dellys à l'est à Cherchell à l'ouest et à la plaine de la Mitidja au sud) et trois provinces dont l'administration était confiée à un bey : la province de l'est avec Constantine comme capitale, la province de l'ouest avec Oran comme chef-lieu et la province du Titteri, au centre, avec comme chef-lieu Médéa. Les provinces étaient divisées en outhans dont l'administration était confiée à des caïds turcs ou indigènes. Le rôle de l'administration se limitait au maintien de l'ordre et à la collecte des impôts. Certes, la course avait constitué pendant longtemps la principale source des recettes extérieures de la Régence. Mais depuis le XVIIIe siècle, la diminution de ces ressources devait être compensée par des recettes fiscales internes [40]. L'économie du pays reposait sur l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Dans les plaines côtières, les hautes plaines et les régions montagneuses, l'agriculture et l'élevage constituaient les principales activités économiques. La production agricole était variée et portait sur les céréales, les légumes secs, les cultures maraîchères, les cultures industrielles (coton à l'ouest, tabac dans la Mitidja) et l'arboriculture (oliviers, figuiers, orangers, vigne, amandiers…). L'élevage ovin et bovin constituait une source importante de revenus des nomades et des montagnards.

Dans les campagnes, l'artisanat était assez répandu dont la production était destinée à couvrir les besoins essentiels des populations rurales et à dégager un surplus commercialisable destiné aux citadins (tapis, tissus, cuirs, bois, poterie, etc.). Mais l'artisanat reste en général une activité diversifiée dans les villes où les artisans étaient organisés en corporations (tissage, vannerie, quincaillerie, poterie, bijouterie, travail du cuir et du bois, etc.).

Le commerce intérieur était très actif et porte sur la production agricole et artisanale dans toutes les régions à partir des deux places commerciales les plus importantes du pays : Alger et Constantine.

Les échanges commerciaux extérieurs s'établissaient non seulement avec les pays voisins mais également avec le Machrek, et avec des pays européens et des pays scandinaves. Le commerce extérieur (ainsi que l'orfèvrerie dans les principales villes algériennes) était entre les mains de juifs livournais (venus de Livourne) qui disposaient de comptoirs et d'un puissant réseau de correspondants installés dans les principaux ports méditerranéens. Leur puissance financière était telle qu'elle faisait

d'eux les seuls banquiers du dey. Les familles Bacri et Busnach, les plus puissantes, étaient impliquées dans des créances douteuses et ont contribué à la rupture du dey avec la France. Le désir caressé par la France pendant des siècles de conquérir l'Algérie et l'ensemble du Maghreb a trouvé dans le coup d'éventail un prétexte pour organiser l'agression militaire du 5 juillet 1830, début d'un processus colonial avec des objectifs politiques, militaires, économiques, culturels et religieux.

Avant de poursuivre l'examen sommaire des constantes qui ont marqué l'histoire commune des pays du Maghreb au cours des XIXe et XXe siècles compte tenu des spécificités de cette période, il convient de revenir en arrière et de s'interroger sur la nature des changements intervenus au Maghreb qui a connu des siècles de grandeur, de gloire et de lumière suivis par des siècles de décadence qui l'ont conduit à la colonisation et à la domination étrangère.

Essayer de résumer en quelques lignes les causes de la grandeur des royaumes établis au Maghreb du VIIe au XIIIe siècle et de leur décadence entre les XIIIe et le XIXe siècles serait une gageure inutile. L'examen de tels aspects sort d'ailleurs du domaine de notre étude. Le survol de cette longue période de l'histoire du Maghreb sous l'angle islamique inspire cependant quelques observations :

En partant du fait que l'Islam est un tout et concerne aussi bien la vie mondaine et séculière que les aspects spirituels et éthiques du comportement des musulmans, il est aisé de constater que les cinq ou six siècles de gloire de l'histoire du Maghreb correspondait précisément à la période d'expansion de l'Islam fondée sur le respect des principes et des valeurs islamiques dans l'établissement et le fonctionnement d'un État islamique sur la base de la justice sociale, la prééminence de l'intérêt général, l'unité, la fraternité, la solidarité et le développement de la science et de la culture. Il y avait au cours de cette période un souci permanent de ressourcement dans la mise en œuvre des enseignements du Coran et de la Sounna à l'échelle de la société. Les principaux dirigeants politiques et militaires qui s'étaient distingués et/ou succédés au cours de cette période étaient connus pour leur vaste culture et leur parfaite connaissance de l'Islam dont ils essayaient d'appliquer les enseignements avec foi, sincérité et dévouement pour le bien-être de la communauté toute entière. L'abnégation et l'exemple donné par certains fondateurs de dynasties ou de certains émirs dans tous les domaines avaient contribué à mobiliser les populations autour d'objectifs nobles, à renforcer la cohésion et la mobilité sociales et à encourager le développement du savoir, de la science et des arts. Ils avaient su également mettre sur pied une armée certes techniquement bien organisée mais aussi bien encadrée par des hommes armés par la foi et l'abnégation. Comme ils avaient su assurer la mobilisation des ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'État et d'une armée forte en veillant à ce que la pression fiscale soit supportable et que le poids du fardeau fiscal soit équitablement réparti. Armée et capital constituent en effet avec la justice et la cohésion sociale les piliers déterminants dans l'épanouissement d'un État.

Au contraire, la décadence du Maghreb entre le XIIIe et le XIXe siècles avait coïncidé avec la désintégration de l'unité maghrébine, l'éloignement des enseignements islamiques dans le fonctionnement des États, la prédominance des aspects matériels et de la vie séculière, la concentration de la richesse entre les mains de minorités, l'étalage du luxe et le gaspillage des ressources au niveau de la Cour et des hautes sphères dirigeantes, l'affaiblissement de l'armée et l'augmentation de la pression

fiscale supportée par des titulaires de faibles revenus. Cette décrépitude s'était aussi accompagnée de la baisse du niveau culturel des dirigeants politiques y compris dans le domaine des sciences islamiques alors qu'ils accédaient au pouvoir au nom de l'Islam. Le recours à l'Islam comme simple couverture politique avait réduit la légitimité des émirs ou souverains des pays du Maghreb. Cela s'était traduit par la multiplication des complots, des intrigues de cour, des séditions militaires etc. C'est ainsi qu'en Algérie 14 deys sur 28 avaient été assassinés entre le XVIIe siècle et le début du XIXe siècle. En Tunisie, la dynastie husseïnite qui a duré près de deux siècles et demi, a été secouée par des querelles entre princes et des assassinats jusqu'au début du XIXe siècle. Au Maroc, la dynastie alaouite au pouvoir depuis 1659 a connu des luttes fratricides à l'occasion de chaque succession au trône jusqu'à la proclamation du sultan Abdelaziz en 1894 [41]. Le désir d'accéder ou de se maintenir au pouvoir par la force, la recherche de la richesse et la volonté de puissance fondée sur des motivations mondaines avaient éloigné les souverains des pays du Maghreb des objectifs de justice sociale et d'intérêt général au profit des peuples dont ils avaient la charge. De telles déviations ainsi que l'abandon des principes spirituels et éthiques et des enseignements islamiques dans le fonctionnement des institutions avaient conduit à l'aggravation des inégalités sociales et des injustices et à l'extension du népotisme et avaient alimenté des rivalités de clans et des divisions de toutes sortes. Tout cela avait contribué à affaiblir les régimes politiques et la cohésion sociale dans les différents pays du Maghreb entre le XIIIe et le XIXe siècles.

Au même moment, au XIXe siècle, des puissances européennes, favorisées par les retombées de la révolution industrielle et encouragées par l'affaiblissement des pays du Maghreb, tentaient d'élargir leur sphère d'influence et de domination à l'extérieur après les échecs et défaites qu'ils avaient subis lors des diverses expéditions organisées contre les pays du Maghreb pendant des siècles.

L'ensemble de ces éléments avaient contribué à faciliter la colonisation du Nord africain.

1.2.3 De la colonisation aux indépendances

La colonisation du Maghreb arabe a été le résultat de la conjonction de deux séries de phénomènes internes et externes : affaiblissement multidimensionnel et structurel des pays du Maghreb et aggravation de leur vulnérabilité au plan interne et convoitises et volonté de domination des puissances européennes au plan externe.

1.2.3.a) La colonisation

La colonisation du Maghreb n'a été ni spontanée ni simultanée. Elle a été l'aboutissement d'un long processus jalonné par des expéditions et des agressions militaires européennes répétées depuis le XIe siècle en vue d'asservir le Maghreb. D'autre part, la colonisation du Maghreb à proprement parler s'est étalée sur un siècle entre 1830 (conquête d'Alger) et 1934 (conquête totale de la Mauritanie), compte tenu des stratégies des puissances européennes d'une part, de la résistance armée et des conditions internes spécifiques à chaque pays maghrébin d'autre part.

La conquête de l'Algérie

De tout le Maghreb, l'Algérie a été choisie comme première cible coloniale par la France pour dominer la région. Le débarquement en force à Alger des troupes françaises (près de 40 000 hommes) en 1830 à la suite d'un différend financier entre la France et le dey d'Alger dans lequel étaient impliqués de puissants intermédiaires juifs ne constituait pas un fait isolé en soi. Il s'inscrivait dans un environnement international caractérisé par l'expansion depuis quelques siècles déjà du colonialisme d'origine européenne en Asie et en Afrique. La colonisation de l'Algérie devait également servir de tremplin pour la conquête d'autres pays dans la région. Il s'agissait d'un processus mondial de domination et d'exploitation des peuples.

Cependant la conquête de l'Algérie par la France s'était avérée plus longue et plus meurtrière que nulle part ailleurs. Si les Français s'étaient emparés sans trop de difficulté d'Alger, c'était parce que celle-ci n'était défendue que par 6000 soldats de l'odjak qui ne constituaient pas une armée à proprement parler avec des missions de défense nationale et qui n'étaient pas préparés à une telle guerre avec des forces et des armes inégales.

Par contre la résistance populaire organisée par le jeune émir Abdelkader dans l'Ouest algérien pour s'étendre ensuite à toute l'Algérie, avait remporté dès le départ plusieurs victoires sur l'armée française à tel point que les Français avaient fini par négocier puis signer avec lui le traité de la Tafna le 30 mai 1837 qui reconnaissait sa souveraineté sur les deux tiers de l'Algérie. En quelques années, l'émir Abdelkader avait réussi a réorganiser l'État algérien. Cette organisation reposait sur trois fondements : une idéologie réformiste religieuse, un système fiscal juste et une armée forte. Cette politique devait fédérer autour de l'émir les tribus et les populations dans un élan patriotique et religieux.

Devant la résistance politique, militaire, économique et sociale du peuple algérien, la France réplique par une politique de destruction systématique notamment depuis la nomination de Bugeaud comme gouverneur général en 1840. La destruction de l'État algérien et la destructuration de la société algérienne soutenues par une politique de peuplement, l'expropriation massive des Algériens dont les terres étaient affectées aux nouveaux venus de France, la mise en place d'une économie coloniale tournée vers la France et servie par des banques, une infrastructure économique (chemins de fer, ports…) et un circuit commercial extraverti, la création d'une administration coloniale fondée sur des intermédiaires algériens entre cette dernière et les populations, la suppression du système judiciaire islamique, la transposition à l'Algérie du système d'enseignement français et l'oppression de la langue arabe, les tentatives de christianisation des Algériens et d'asservissement de l'Islam expliquaient l'opposition des Algériens au régime colonial. La guerre acharnée qui s'en suivit se traduisant par de véritables exterminations et des exactions de toutes sortes avait à son tour contribué à alimenter la résistance. Ni la reddition de l'émir Abdelkader en 1847, ni la répression atroce des populations civiles par l'armée française, ni la complicité des élites algériennes avec l'administration coloniale n'avaient réussi à émousser la combativité des Algériens. Des insurrections s'étaient succédées jusqu'en 1881 dans les Aurès, (1859), le Hodna (1860), le Tell oranais (1864), le Dahra, la petite Kabylie (1871) et dans le Sud oranais (1881). La conquête totale de l'Algérie avait ainsi duré plus de 50 ans. La colonisation de ce pays s'était faite à la fois par l'aggression militaire, la répression politique et administrative, la violence juridique et l'oppression

culturelle et institutionnelle en vue de dépersonnaliser le peuple algérien et de l'exploiter ignominieusement sur le plan économique dans une perspective coloniale. L'agression économique s'est accompagnée du démantèlement des modes de production agropastoraux qui prévalaient à l'époque, de la destructuration de l'artisanat urbain et de l'appauvrissement de la population algérienne.

Sur le plan culturel, toutes les formes de la politique coloniale de la France en Algérie, y compris les plus libérales, visaient dès le début à transformer et à altérer la civilisation arabo-musulmane pratiquée par le peuple algérien, par une politique de désintégration, de désarticulation et de destructuration de la société algérienne en diffusant un ensemble de pratiques, d'attitudes et d'éléments civilisationnels incompatibles avec la culture algérienne. L'une des manifestations de la domination culturelle consistait à remodeler la pensée du colonisé par des chocs culturels en cherchant à l'inférioriser, en opprimant sa culture nationale et en lui imposant des éléments d'une culture importée.

Au nom de la laïcité, l'activité religieuse a été dès le départ fortement surveillée et sanctionnée, bien que le libre exercice de la religion fut reconnu “officiellement”. En effet, des mesures administratives coloniales limitaient, surveillaient et fermaient au moindre prétexte des écoles coraniques et des écoles de Zaouiya. L'enseignement de la langue arabe a été combattu et fortement réduit. La connaissance de la langue arabe avait fortement régressé au terme de quelques décennies de colonisation. Même la pratique de la religion musulmane était contrôlée. Bien que la France laïque proclame la séparation des Églises et de l'État et que l'Islam ne dispose pas de clergé, la France a créé un clergé musulman en recrutant et en prenant en charge un corps d'imams chargés d'établir l'office dans des mosquées officielles. D'autre part, les institutions juridiques musulmanes furent combattues puis supprimées progressivement. Le pouvoir colonial finit par supprimer le conseil supérieur de Droit musulman dès 1875. Le nombre des mahkama a été considérablement réduit à la suite du transfert d'une partie de leurs attributions aux juges français.

La politique coloniale de dépersonnalisation, d'injustice et d'oppression multiforme a conduit le peuple algérien à se réfugier dans l'Islam et dans ses valeurs pour préserver son identité. Vaincu militairement, le peuple algérien ne s'était jamais soumis culturellement. L'Islam et le nationalisme étaient inséparables dans toutes les formes de résistance au colonialisme français en Algérie et dans toutes les phases ultérieures de la lutte pour la liberté et l'indépendance.

Le protectorat français en Tunisie

Après l'Algérie, le deuxième pays maghrébin ciblé par la France fut la Tunisie. Les convoitises et les prétentions françaises remontaient à loin en fait. Mais le cas de la Tunisie est un peu particulier. La volonté d'indépendance à l'égard de l'Empire ottoman exprimée par Mustapha Bey (1835-1837) et par son successeur Ahmed Bey (1837-1855) s'était en même temps accompagnée par un appel à la France dont la protection avait été souhaitée en 1836 pour dissuader les Turcs d'une éventuelle attaque. Mais c'est sous Ahmed Bey que le rôle de la France s'est accru en Tunisie. Pour moderniser son pays et son armée le bey Ahmed s'est adressé à la France. Cette opération de modernisation s'était avérée fort coûteuse et a conduit la Tunisie dans une situation financière difficile marquée par une série de scandales qui ont éclaté en 1852 [42]. En effet Ahmed Bey a élevé un ami d'origine grecque nommé Mustapha, au rang de

khaznadar dès 1837. Devenu peu après son beau-frère, Mustapha était son principal ministre et était connu pour sa cupidité et son manque de scrupule. Il était resté au pouvoir pendant 35 ans en servant trois beys successifs. En 1852, son principal partenaire Mahmoud ben Ayad quittait définitivement la Tunisie pour la France avec sa fortune mal acquise. Après sa fuite, Mustapha le remplaçait par un Juif, Nessim Samama. Le règne d'Ahmed Bey s'achevait en 1855 en laissant un pays en déconfiture : une pression fiscale très forte, une agriculture en régression, une industrie moderne en panne, un déficit commercial important et une armée misérable. Malgré cette situation dramatique, le khaznadar ne songeait qu'à multiplier les importations de toutes sortes en prélevant des commissions sur toutes les opérations, mettant ainsi la Tunisie à genoux, prête à aliéner sa souveraineté et à accepter une domination étrangère. Une campagne contre le khaznadar organisée par le beau-frère du bey, Cheikh al-Islam, s'est retournée contre ce dernier et ses amis à la suite de l'exécution d'un juif condamné à mort en 1857 par le tribunal. Des pressions avaient été alors exercées par la France et l'Angleterre sur le bey pour procéder à des réformes importantes. Moins de trois mois après, Mohammed Bey déclarait publiquement son intention de procéder à des réformes et créa une commission à cet effet dont il confia la présidence au même khaznadar. Après la mort du bey Mohammed en 1859, son successeur Mohammed as-Sadek Bey (1859-1882) a poursuivi l'œuvre entamée par son frère et proclamé la Constitution en 1861.

Mais en même temps les caisses de l'État étaient vides. La dette du bey passait de 12 millions de francs en 1860 à 20 millions de francs en 1862. C'est alors que le khaznadar décida de recourir à un emprunt à l'étranger. Après avoir écarté les offres les plus intéressantes émanant de partenaires étrangers sérieux, le khaznadar porta son choix sur un intermédiaire, Emile Erlanger, un juif de Francfort, installé à Paris. Il signa avec lui en 1863 un contrat portant sur un emprunt de 25 millions de francs à 7%, placé en bourse à Paris. Le gouvernement tunisien s'est engagé à rembourser en quinze ans et demi le montant de 65,1 millions de francs, représentant le principal et les intérêts. Le produit de l'emprunt avait servi à payer quelques créanciers mais avait surtout bénéficié aux intermédiaires et au khaznadar. La dette avait doublé. Le khaznadar voulait renouveler la même opération juteuse par le recours aux crédits extérieurs par des voies compromettantes, mais il en fut empêché pour un temps par l'insurrection de 1864 qui s'est traduite par l'augmentation des charges de l'État et la réduction des recettes fiscales. Nessim Samama s'était enfui à l'étranger avec la somme de 20 millions. Une fois l'insurrection matée, le khaznadar signa un contrat avec le même Erlanger pour l'emprunt de 35 millions de francs en 1865. Le produit de l'emprunt a été dilapidé, gaspillé et détourné. En 1867, la Tunisie était en banqueroute. En 1868, la France mit en demeure le bey d'accepter un contrôle sur les finances publiques. En 1869, le bey créa une commision financière internationale composée de deux fonctionnaires tunisiens, d'un fonctionnaire français et de six étrangers choisis par les créanciers (deux français, deux anglais et deux italiens). La présidence de la Commission fut confiée au général Khéredine et la vice-présidence au fonctionnaire français Victor Villet. L'entente et l'amitié entre les deux hommes était notoire. Le bilan de la banqueroute fut estimé à 160 millions de francs en 1870 et consacrait le protectorat de fait de l'Angleterre, de la France et de l'Italie sur la Tunisie. Chaque pays essayait de renforcer son influence sur la Régence au détriment des deux autres. Le consul anglais Richard Wood, très lié au khaznadar, avait pu attirer les capitaux et les entreprises anglaises en Tunisie et pensait, grâce au prestige de son pays, garantir l'autonomie de la Régence vis-à-vis des prétentions de la France et de l'Italie. Mais, victime d'intrigues du palais, le khaznadar devait être écarté du pouvoir

en 1873. Un rude coup avait été ainsi porté à l'influence de l'Angleterre, à travers Wood. Les biens du khaznadar avaient été confisqués. Mais le gros de sa fortune était placée en Europe et confiée aux juifs Sabag et Lumbroso qui avaient fini par se l'approprier.

C'est le général Khéredine connu pour sa francophilie qui fut nommé Premier Ministre en 1873, poste qu'il allait garder jusqu'en 1877. Mustapha ben Ismaïl lui succéda en 1878. Il fut connu pour son avidité et sa mauvaise foi. C'est ainsi que la politique de gaspillage et de dilapidation reprit de plus belle. Le sort de la Tunisie fut décidé au congrès de Berlin en 1878 en faveur de la France. Mais la Régence était l'objet de rivalités aigües entre la France et l'Italie par l'entremise de leurs consuls respectifs à Tunis. Les deux consuls français et italien disposaient chacun d'une “cour de juifs, de levantins douteux, informateurs ou intermédiaires en quête de pots-de-vin”, qui compromettaient leur entourage [43]. Ce duel s'est terminé à l'avantage de la France qui avait profité d'un incident frontalier avec ses troupes installées en Algérie en mars 1881, pour envahir la Tunisie avec 30 000 hommes en avril 1881. La marche de l'armée française sur Tunis avait abouti à la signature du traité du Bardo le 12 mai 1881 qui a établi le protectorat français en Tunisie.

Le protectorat au Maroc

À l'instar des autres pays du Maghreb arabe, le Maroc avait été l'objet de convoitise de plusieurs puissances européennes. Dès le XVe siècle, l'Espagne et le Portugal avaient tenté d'occuper le littoral méditerranéen ou atlantique du Maroc. L'Espagne avait réussi à coloniser le Sahara occidental et à occuper dès le XVe siècle les presides de Ceuta et Mellila. Plus tard ce furent la France, l'Angleterre et l'Allemagne qui s'étaient interressés au Maroc pour y étendre leur zone d'intérêts et d'influence. Si le Maroc avait réussi à maintenir son indépendance à l'égard de l'empire ottoman contrairement aux autres pays maghrébins, sa souveraineté devait être mise à rude épreuve à partir du XIXe siècle après la colonisation de l'Algérie par la France. La lutte menée par l'émir Abdelkader avait certes été favorablement accueillie par le peuple marocain mais le sultan qui avait accordé au début une aide matérielle limitée, lui refusa ensuite l'hospitalité du sol. En effet, le traité de Tanger (10 octobre 1844) par lequel le Maroc promit d'interdire à l'émir Abdelkader d'utiliser le territoire marocain comme base arrière, voire de l'arrêter, et la convention de Lalla Marnia (18 mars 1845) avaient permis au Maroc de reconnaître implicitement la conquête militaire de l'Algérie par la France et d'admettre le droit aux troupes françaises de poursuivre les résistants algériens au Maroc. Comme l'armée marocaine était “désorganisée et mal équipée” et n'était pas en mesure de défendre l'intégrité du territoire marocain, la France augmentait sa pression militaire sur le Maroc au fil des années [44]. L'expédition française contre les Béni Guil dans la région de Figuig en 1859 et la marche de Léopoldo O'Donnell à la tête de 50 000 hommes sur Tétouan, tombé en 1860 consacraient la crise politique marocaine et annonçaient la mise en tutelle du Maroc dans le cadre d'une démarche régionale globale au service des intérêts stratégiques et économiques des puissances européennes.

L'affaiblissement de l'armée marocaine résultait de l'aggravation de la crise économique et financière du Maroc. Les puissances européennes ont commencé à s'attaquer aux sources de revenus de l'État marocain pour l'affaiblir : d'abord en interdisant la course dès 1818 et en obligeant le Maroc à l'abandonner définitivement en 1844 sous la pression de la France, ensuite en faisant admettre au sultan le

principe de la liberté absolue des échanges extérieurs grâce au traité signé avec l'Angleterre en 1856 puis étendu à d'autres pays dès 1861. La mise en œuvre du principe de liberté des échanges lésait les intérêts marocains dans la mesure où après la suppression de la course, les revenus du Trésor marocain étaient assurés par les droits sur le commerce.

Parallèlement, depuis 1856, ce furent les consuls qui devenaient compétents pour arbitrer les litiges entre étrangers et Marocains. "L'accord franco-marocain du 17 août 1863, rapidement étendu aux autres puissances, consacra le droit de protection par lequel l'autorité du gouvernement sultanien ne s'étendait plus sur toute la population ni sur tout le territoire du pays : tous ceux qui étaient en relation avec les étrangers (cultivateurs, gardiens de troupeau, commerçants, etc.) ne pouvaient plus être poursuivis qu'après notification à l'autorité consulaire. Chaque avantage accordé aux puissances étrangères leur fournissait en même temps d'ailleurs un moyen nouveau et permanent d'intervention. Comme en Algérie et en Tunisie, le slogan de la liberté (de commerce, de propriété, des individus) servait à miner de l'intérieur l'État marocain et à préparer le terrain au développement du système capitaliste introduit de l'extérieur." [45] De tels accrocs à la souveraineté marocaine avaient contribué à réduire le prestige et l'autorité du sultan. La crise financière alimentait la crise politique et vice-versa. En effet, la réduction des revenus du Trésor résultant de l'affectation des recettes des douanes au remboursement de la dette poussa le sultan à créer de nouvelles taxes dont les étrangers étaient exemptés. Le mécontentement populaire qui en résulta déboucha sur des révoltes. L'armée marocaine dont la mission principale résidait dans la défense du territoire contre des troupes étrangères fut plutôt utilisée pour mater les révoltes populaires.

Le processus de décomposition de l'État marocain avait bel et bien commencé servant ainsi les intérêts des puissances européennes. Par ailleurs, en 1884, Bismarck proposait à la France et à l'Espagne de s'entendre pour définir leurs zones d'influence. L'Espagne disposait déjà des presides et l'Angleterre contrôlait le détroit de Gibraltar. Mais en 1899, l'Allemagne avait esquissé un plan de partage qui la remettait en selle. En 1900, l'Italie reconnut à la France la liberté d'action au Maroc en échange de son intervention en Tripolitaine [46].

Tandis que les prétentions des puissances européennes se précisaient, le Maroc connaissait quant à lui, au cours de cette période, une situation politique et économique de plus en plus critique notamment sous le règne de Abdelaziz, proclamé sultan en 1894. L'affaiblissement du Maroc le rendait encore plus vulnérable et aiguisait davantage l'appétit des pays européens.

Au bord de la faillite, le Maroc avait été contraint, faute d'autres partenaires, de signer un contrat d'emprunt avec des banques françaises pour un montant de 62,5 millions de francs en 1904 avec un taux d'intérêt de 5%. Cet emprunt était gagé par les recettes douanières du Maroc dont le contrôle revenait à des fonctionnaires français établis pour la circonstance dans les ports marocains. Ce fut là le début du protectorat français. En 1905, la France suggérait au sultan de l'aider militairement pour rétablir l'ordre au Maroc et de mettre en œuvre un programme de réformes. Mais en fait c'est l'acte final de la Conférence d'Algésiras signé le 7 avril 1906 qui entraîna le Maroc dans le processus colonial. Le résultat de cette conférence internationale était loin de satisfaire le sultan et devait être suivi par la recrudescence des actions armées dans les principales villes et par l'incapacité de l'armée chérifienne de mater le mouvement

insurrectionnel de Bou Hmara (“l’homme à l’anesse”, installé à Taza depuis 1901), des Rifains, des populations de l’Atlas, de Sous, et d’autres régions encore.

L’aggravation de la crise politique intérieure pousse le sultan à demander l’intervention des troupes françaises en 1911 pour rétablir l’ordre. Celles-ci, sous le commandement du général Moinier arrivaient le 21 mai 1911 à Fès d’où elles avaient mené des opérations dans le nord du pays. Le 8 juin, Moinier faisait son entrée à Meknès et en juillet il occupait Rabat. La mise en tutelle politique et militaire fut consacrée par la Convention signée à Fès le 30 mars 1912 par le sultan Moulay Hafid et par la France, plaçant le Maroc dans l’orbite coloniale.

La conquête du Maroc n’avait cependant pas été facile. La résistance armée avait duré plus d’une quinzaine d’années, marquée notamment par la “guerre du Rif” menée par Abdelkrim al-Khattabi entre 1921 et 1926 et par des combats dans l’Atlas jusqu’au début des années 1930.

La colonisation de la Mauritanie

La désintégration du Maghreb arabe et la décomposition de l’empire almohade au XIIIe siècle a exposé la Mauritanie dès le XIVe siècle à plusieurs expéditions coloniales organisées par des puissances européennes comme l’Espagne, le Portugal, la France et la Grande Bretagne. La Mauritanie était investie de toutes parts avant de succomber au colonialisme français au XXe siècle. Après la colonisation du Sahara occidental par l’Espagne au XVe siècle, la colonisation du Sénégal par la France au XIXe siècle et la mainmise de la France sur le Maroc au début du XXe siècle, la France avait organisé la conquête de la Mauritanie à partir du Sénégal au début du XXe siècle. Cette conquête fut longue et difficile. La résistance armée des Mauritaniens à la pénétration des troupes françaises a duré jusqu’en 1934, date à laquelle les Mauritaniens ont été “vaincus d’ailleurs plus par la sécheresse que par les armes” [47]. En 1946, la Mauritanie est passée du statut de colonie (intégrée à l’Afrique occidentale française) à celui de “territoire d’outre-mer”. Après le déclenchement de la guerre de libération de l’Algérie en 1954 qui a sonné le glas du colonialisme au Maghreb et en Afrique, et après l’accès du Maroc et de la Tunisie à l’indépendance en 1956, la Mauritanie fut proclamée République islamique le 28 novembre 1960.

La colonisation de la Libye

La colonisation de la Libye par l’Italie s’est heurtée à une résistance populaire durable. Le débarquement des troupes italiennes en 1911 a déclenché une lutte armée vivace sur le territoire libyen. La conquête de la Libye qui avait duré de 1911 à 1914 n’avait cependant pas réussi à juguler la résistance armée de sitôt. Les conflits armés s’étaient en effet poursuivis jusqu’en 1932. La politique de colonisation et de peuplement lancée par les autorités coloniales italiennes avant la Première Guerre mondiale a été stoppée au début de la Seconde Guerre mondiale au cours de laquelle la Libye était devenue un immense champ de bataille où s’opposaient les troupes alliées – notamment l’armée britannique sous le commandement du général Montgomery – aux troupes italiennes et notamment allemandes sous le commandement du général Rommel. La fin de la guerre vit passer la Tripolitaine et la Cyrénaïque sous le contrôle de la Grande Bretagne et le Fezzan sous celui de la France.

L'examen de la question libyenne par les Nations Unies en 1949 déboucha sur l'adoption du principe de l'indépendance de la Libye. Mais la Libye n'a accédé à l'indépendance qu'en 1951. Finalement la colonisation de la Libye n'aura duré que 40 ans si l'on exclut la période de la résistance populaire.

1.2.3.b) De la résistance [48] aux indépendances

Comme cela a été dit plus haut, la "colonisabilité" des pays maghrébins résultait au plan interne du concours de plusieurs facteurs en même temps : faiblesse de l'armée des pays du Maghreb (plutôt chargée de lever les impôts et de protéger la Cour que préparée pour défendre l'intégrité territoriale contre des menaces extérieures), pression fiscale trop forte, appauvrissement des populations (qui finissaient par se révolter), accroissement des difficultés financières des États maghrébins et coupure de la Cour et des sphères dirigeantes de ces pays de leur peuple. L'ensemble de ces facteurs, entre autres, avaient contribué à accroître la vulnérabilité de ces pays au XIXe siècle.

La conquête progressive des pays du Maghreb attaqués l'un après l'autre procédait d'une démarche colonialiste globale en se fixant des objectifs précis dans l'espace et dans le temps et réussissait à neutraliser à chaque étape d'autres États maghrébins dont l'égoïsme et la vision étriquée leur laissaient croire que leur neutralité et leur complaisance leur permettraient d'échapper au processus colonial qui s'était abattu sur le voisin. La division des États du Maghreb compartimentés et repliés sur eux-mêmes avait facilité la conquête de l'ensemble du Maghreb arabe par étape. Cependant cette colonisation s'était heurtée du début de l'agression militaire au XIXe siècle à la lutte armée pour l'indépendance au milieu du XXe siècle à une résistance multiforme dans tous les pays maghrébins caractérisée par la solidarité entre les peuples de la région et la convergence des objectifs des mouvements nationalistes à l'échelle maghrébine même si leur champ d'action était strictement national.

La résistance armée

Il est aisé de noter que l'agression militaire extérieure contre le Maghreb s'est heurtée davantage à la résistance populaire qu'à l'armée officielle aisément battue dans les cinq pays de la région. C'est ainsi que la résistance armée a duré plus de cinquante ans en Algérie, près d'un quart de siècle en Mauritanie et en Libye, près de vingt ans au Maroc et quatre ans en Tunisie.

Au cours de la conquête de l'Algérie par la France, la résistance de l'émir Abdelkader qui a duré à elle seule 17 ans, a été accueillie par un enthousiasme populaire considérable dans tous les pays du Maghreb, mais n'a trouvé aucun soutien militaire ou logistique consistant de la part des États maghrébins. Certes Abdelkader bénéficiait de l'hospitalité territoriale du Maroc. Lorsque l'émir s'y était réfugié, le sultan Abderrahmane n'avait pas répondu à la demande de son expulsion du Maroc formulée par le consul de France. Bugeaud fit alors une démonstration de force au Maroc. L'intervention de l'armée marocaine était soldée par une lourde défaite (Isly, 14 août 1844). Le traité de Tanger conclu le 10 septembre 1844 fermait à Abdelkader à jamais le territoire marocain dont les frontières avec l'Algérie devaient être délimitées par la Convention de Lalla Marnia le 18 mai 1845. Après la reddition de l'émir Abdelkader en 1847, l'Algérie avait connu une série de soulèvements armés entre 1859 et 1881 dans de nombreuses régions du Sud oranais, aux Aurès en passant par le Dahra, le Hodna

et la petite Kabylie. L'inconvénient majeur de ces mouvements insurrectionnels résidait dans le fait qu'ils n'étaient coordonnés ni dans le temps, ni dans l'espace. Pouvaient-ils l'être d'ailleurs dans un pays arriéré, militairement occupé et dépourvu d'armement adéquat et de moyens de communication et de transport appropriés ? Cependant, le mérite de ces insurrections était qu'elles constituaient une forme d'expression patriotique dans un sursaut d'honneur et de dignité contre l'agression et l'occupation militaires étrangères malgré un rapport de forces défavorable. Par ailleurs, la résistance armée organisée par Abdelkrim al-Khattabi entre 1920 et 1926 dans le Nord marocain constituait à son tour un événement historique maghrébin majeur. Sa victoire à Anoual en juillet 1921 contre les soldats espagnols au nombre de 20 000 pouvait être considérée à la fois comme une forme de résistance armée contre l'occupation militaire du Maroc et comme la voie et l'exemple à suivre pour la libération de tout le Maghreb du joug colonial. Cette grande résistance armée, appelée “guerre du Rif”, avait incontestablement une portée maghrébine du fait du soutien populaire dont avait bénéficié al-Khattabi dans tout le Maghreb et une portée internationale compte tenu des réactions enregistrées et des débats sur le régime colonial provoqués en Espagne et en France et compte tenu de l'estime et de la sympathie exprimées au héros du Rif au Machrek et en Asie.

La résistance armée d'al-Khattabi avait non seulement marqué les mouvements nationalistes du Maghreb après sa reddition en mai 1926 mais sera reprise comme nous le verrons plus loin au niveau maghrébin à partir de 1947, date à laquelle il réussit à se réfugier en Égypte où le bâteau qui le transportait (de l'île de la Réunion où il était détenu vers la Corse) fit escale.

Le non-aboutissement des actions de résistance armée entreprises au Maghreb pendant plus d'un siècle (de 1830 en Algérie à 1934 en Mauritanie) a permis momentanément à la France de renforcer le système colonial par la répression militaire, politique et administrative, par l'agression économique (expropriation des terres, politique de peuplement, domination économique) et par la colonisation culturelle.

Les réactions des peuples dominés du Maghreb entre 1830 et 1954 expriment une même réalité, celle du refus du système colonial, de l'affirmation de leur appartenance à la civilisation arabo-musulmane, de la préservation de leur identité et de la volonté de construire leur propre avenir dans la dignité et la liberté. Comme cette réalité est l'expression de la conjonction simultanée de plusieurs phénomènes complexes, il est difficile de la disséquer sans risque de simplification et de déformation. Parallèlement à la résistance armée, le Maghreb avait connu des mouvements politiques divers qui peuvent être ramenés à trois : le réformisme graduel et modéré, le réformisme culturel et religieux et le nationalisme populaire. Cette division tripartite a été retenue pour des raisons de commodité [49]. Elle ne correspond ni à une périodisation de l'histoire contemporaine, ni à un compartimentage politique et idéologique. Car les choix politiques, les convictions idéologiques et les faits sociologiques s'interpénètrent de telle manière au niveau des divers mouvements politiques que toute division qui procède d'une vision partiale ou sectaire (intellectuellement parlant) mène à des déviations et à de fausses conclusions.

La présentation ci-après des mouvements modérés, des réformistes religieux et des nationalistes recouvre grosso modo la réalité du Maghreb dès le début de ce siècle même si l'abstraction des faits secondaires nous ramènerait en fait à deux courants

essentiels compte tenu de la marginalisation du réformisme graduel et modéré qui n'a jamais été représentatif.

Le réformisme graduel et modéré [50]

Ce mouvement réformiste modéré prit naissance d'abord en Tunisie à la fin du XIXe siècle avec notamment la création d'une association culturelle la Khaldouniya en 1896, présidée par Bachir Sfar. Son objectif consistait à susciter des réformes en fondant son action sur l'éducation de l'individu et de la famille, en excluant de son programme tout ce qui pouvait heurter l'administration coloniale. Ce mouvement avait fini par "se franciser mentalement et linguistiquement" [51]. À ce mouvement modéré encouragé par l'administration française s'est ajoutée l'association des jeunes diplômés du collège Saddiki dirigée en 1905 par Ali Bach Hamba. Mais dès 1902, les anciens élèves de la Zitouna réussissaient à créer leur propre association avec des préoccupations plus fidèles à la tradition du pays. Ce mouvement culturel dirigé par Abdelaziz Thaalibi préconisait une réforme morale et sociale fondée sur un ressourcement islamique et sur les enseignements de la Nahdha de Mohammed Abdou. Ce mouvement culturel avait été combattu par le pouvoir colonial non point pour ses objectifs politiques encore timides mais pour son orientation arabo-islamique et l'absence de références au libéralisme occidental. Les jeunes Tunisiens s'étaient trouvés face à deux mouvements qui s'écartaient l'un de l'autre au fil des années : l'un modéré et présent essentiellement dans les cercles proches du milieu beylical et du pouvoir colonial, l'autre plus fidèle aux enseignements islamiques où se recrutent les jeunes exclus par l'administration française. Le soutien apporté par celle-ci au courant modéré tendait à isoler l'autre mouvement culturel d'obédience islamique. En 1907, Bach Hamba créa Le Tunisien, un journal en français qui trouva un écho favorable dans les milieux de l'administration coloniale. En 1909, Abdelaziz Thaalibi fonda à son tour Le Tunisien en langue arabe. Mais à la suite d'une grève retentissante déclenchée en avril 1910 par des étudiants de la Zitouna dont la portée avait dépassé l'enceinte de l'université pour s'étendre au domaine politique, le mouvement modéré francophone finit par les soutenir. Le rapprochement de ces deux tendances avait permis à Bach Hamba et Thaalibi de créer à partir du mouvement des Jeunes Tunisiens un parti politique : le Parti évolutionniste doté d'un journal al-Itihad al-Islami (l'union islamique). Les manifestations organisées le 7 novembre 1911 avaient obligé le pouvoir colonial de faire intervenir l'armée. Sa répression fut sévère. Des Tunisiens furent tués et l'état de siège proclamé. Les leaders politiques furent exilés et leurs journaux suspendus. Fondé sur la violence, le système colonial se maintient et se nourrit par la violence. Même des nationalistes modérés sont violemment réprimés pour peu qu'ils prennent position contre une injustice ou contre des abus administratifs même s'ils ne mettent pas directement en cause l'autorité coloniale en tant que telle.

En 1920, Abdelaziz Thaalibi fonda le Destour, de tendance libérale et constitutionnaliste, qui préconisait le rétablissement de la constitution de 1861. Mais l'indépendance de la Tunisie ne figurait pas dans son programme.

Après la Tunisie, l'Algérie et le Maroc eurent également leur mouvement réformiste modéré. L'influence tunisienne s'étendait en Algérie et au Maroc où le mouvement des Jeunes Algériens et des Jeunes Marocains virent le jour en 1912.

En Algérie, l'administration coloniale encouragea la création d'associations culturelles dans le milieu des diplômés des écoles françaises.

En 1912, ce mouvement culturel publia le Manifeste des Jeunes Algériens. Ce programme préconisait l'assimilation en proposant l'enrôlement obligatoire des Algériens dans l'armée française, une représentation équitable des Algériens dans les assemblées locales et le droit de disposer d'un certain nombre de sièges au sein de l'Assemblée nationale française.

Au Maroc, le mouvement constitutionnaliste dépassa quelque peu le stade du gradualisme en dénonçant la politique du sultan Abdelaziz dominée par l'influence française, en participant à la révolte d'al-Hafidh et en rédigeant la constitution mort-née de 1908 [52].

Mais après la Première Guerre mondiale et l'échec de la résistance armée du Rif, le mouvement réformiste graduel et pédagogique fut réprimé au Maghreb, les réformes enterrées et des dirigeants modérés arrêtés ou exilés. La vie politique maghrébine fut désormais marquée par la polarisation de deux idéologies opposées : colonialiste et nationaliste. Cette polarisation exprimait la réalité du Maghreb en 1930 où deux sociétés étaient juxtaposées : les colons et les autochtones. La population européenne au Maghreb était estimée à 1 300 000 à l'époque [53]. Elle disposait de près de 4 millions d'hectares des meilleures terres, contrôlait l'administration, l'enseignement, les banques, les assurances, le commerce extérieur orienté à plus de 80% vers la France. Et pour protéger tous ces acquis elle disposait d'un appareil répressif impressionnant : l'armée et la police. De l'autre côté, les Maghrébins, à l'exception d'une minorité de bourgeois liés au système colonial, étaient refoulés dans la pauvreté, privés de leurs droits fondamentaux, de leurs terres, et de leur culture, réprimés et divisés par l'autorité coloniale. Cette polarisation, induite par la domination, avait fini par cristalliser les positions des uns et des autres autour de leur programme d'action respectif. Du côté des colons, on s'apprêtait à célébrer le centenaire de la colonisation de l'Algérie (1830-1930) et au delà fêter la pérennité du système colonial fondé sur le principe "j'y suis, j'y reste". Du côté des Maghrébins, une nouvelle ère commençait d'où certes le mouvement nationaliste modéré n'est pas absent mais où étaient clairement posés les problèmes d'ordre identitaire, culturel et civilisationnel avec le mouvement réformiste religieux.

Le réformisme culturel et religieux

Le mouvement réformiste culturel et religieux au Maghreb a été essentiellement influencé par le mouvement an-Nahdha (la Renaissance). Sans remonter trop loin aux origines de ce mouvement, il est incontestable que les oulama maghrébins ont été influencés de manière décisive par les actions et les travaux de Jamal-ed-Din al-Afghani (1838-1897), de Mohammed Abdou (1849-1905) et de Rachid Ridha (1865-1935). Cette influence s'explique par deux séries de facteurs notamment : d'une part, le rôle de l'Université Zitouna de Tunis et de l'Université al-Qaraouyine de Fès dans la formation des oulama maghrébins et dans l'expansion de la pensée islamique débarrassée des superstitions et des déviations qui s'inscrit dans le cadre de an-Nahdha. D'autre part, l'existence d'une importante colonie maghrébine à Damas et au Caire, élargie depuis le XIXe siècle, à l'origine des relations suivies et des déplacements fréquents entre le Maghreb et le Machreck, ainsi que le pèlerinage annuel des Maghrébins à la Mecque et à Médine, offraient des occasions de rencontre et d'échange avec les milieux intellectuels du Machrek. C'est ainsi qu'avait été tissé un

important réseau de liens culturels et idéologiques entre le Maghreb et le Machrek, favorisé et renforcé par la circulation des livres, des revues et des idées.

En Algérie dès le début des années 1920, Cheikh Abdelhamid ben Badis, très actif à Constantine, se lançait avec quelques disciples dans une vaste entreprise de réforme religieuse dans trois directions : cours donnés par lui-même à la mosquée Jama' al-Akhdhar, création d'écoles libres à travers le territoire algérien, avec un programme de formation précis, et lancement de journaux tels al-Mountaqid, puis ach-Chihab. Ces trois types d'activités lancés avant même la création de l'Association des Oulama tendaient à lutter contre toute tentative d'assimilationnisme et à imposer l'idée d'une personnalité algérienne autour de la fameuse formule tripartite : "une patrie : l'Algérie, une religion : l'Islam, une langue : l'arabe". La création de l'association des Oulama en 1931 permit à Cheikh Abdelhamid ben Badis, avec autour de lui les co-fondateurs Cheikh al-Bachir al-Ibrahimi, Cheikh Moubarek el-Mili et Cheikh Larbi at-Tebessi, d'intensifier l'action de réforme religieuse fondée sur la diffusion de la science islamique et la transmission du savoir à la fois en direction des jeunes (écoles) et des adultes (mosquées), l'extension de l'enseignement de la langue arabe, et la lutte contre les superstitions et les déviations entretenues par certaines Zaouyas soutenues d'ailleurs par l'autorité coloniale. La prise en charge des problèmes de l'identité nationale et de l'authenticité par les oulama algériens au sein des masses populaires et au sein de la jeunesse constituait un précieux investissement pour la mobilisation sociale et politique dans le cadre d'une lutte plus large et plus massive contre l'ordre colonial, en liaison avec le mouvement nationaliste pour la liberté et l'indépendance. Il convient cependant de souligner l'importance du rôle joué au Maghreb par l'Université al-Qaraouyine de Fès et par l'Université Zitouna de Tunis (dont d'ailleurs tous les oulama algériens avaient été diplômés et où était dispensé un enseignement islamique d'inspiration réformiste et salafi (retour aux sources). Les oulama marocains et tunisiens avaient joué un rôle déterminant dans l'unification de la pensée islamique au Maghreb et dans la diffusion des enseignements islamiques dont la mise en œuvre – laissée aux générations futures – devrait permettre l'établissement d'une société fondée sur l'unité, la justice, la fraternité, la solidarité et la concorde. Mais en attendant, les enseignements islamiques dispensés à l'époque permettaient entre temps de dénoncer les injustices, la répression multiforme et les abus de l'administration coloniale. Il est indéniable que le processus dynamique de la formule tripartite : Islam–arabité–patrie a préparé le Maghreb à entrer dans une phase critique qui va le conduire, sous le nationalisme populaire, vers la rupture avec le système colonial.

Le nationalisme populaire

Si l'on excepte la Libye et la Mauritanie qui ont été les derniers à avoir été colonisés et où la résistance armée avait duré jusqu'aux années 1930 et qui ont été parmi les premiers à avoir accéder à l'indépendance respectivement en 1951 et 1960, l'entre-deux-guerres avait été très fertile en événements politiques où les mouvements nationalistes et le mouvement maghrébin étaient entrés dans une phase décisive de rupture.

L'année 1930 avait été une année de provocation et d'insolence coloniales, et peut d'ailleurs être considérée comme le début du processus de renforcement du mouvement nationaliste et indépendantiste. Trois événements avaient caractérisé cette année-là : promulgation du Dahir berbère au Maroc, célébration du centenaire de

la prise d’Alger et organisation du Congrès eucharistique à Carthage en Tunisie [54]. Les trois événements convergent. Le Dahir pris en mai 1930 visait à travers l’annulation de la juridiction musulmane dans le Rif la christianisation des Berbères. Une tentative similaire avait déjà eu lieu en Algérie dès le XIXe siècle tendant à christianiser les populations en Kabylie et dans le Sud algérien, déclaré territoire militaire. Cette opération n’avait pas abouti malgré les efforts déployés notamment par le cardinal Lavigerie, archevêque d’Alger, en 1867, et malgré le soutien financier et administratif de l’autorité coloniale. Lors du Congrès eucharistique de Carthage, on fit défiler à Tunis des enfants habillés en croisés. Cette triple manifestation coloniale d’ordre culturel et religieux consacrait l’agression culturelle contre le Maghreb entreprise depuis le XIXe siècle. Elle reflète par ailleurs la mise en œuvre d’une même stratégie de la puissance coloniale au Maghreb. Elle a en même temps provoqué des réactions des mouvements nationalistes au niveau de chaque pays et au niveau maghrébin. Il faut reconnaître cependant la difficulté de dissocier à l’époque la dimension maghrébine de la dimension nationale dans la lutte anticolonialiste vu leur imbrication au plan politique, social, culturel et civilisationnel tant au niveau des partis politiques qu’au niveau des masses et compte tenu de la solidarité naturelle et spontanée des peuples de la région.

La dimension maghrébine du combat national

La nature de la lutte anticolonialiste des différents partis politiques maghrébins, l’analogie de leur programme d’action et de leurs objectifs résultant des effets de l’agression multiforme et de la domination multidimensionnelle par la même puissance coloniale rapprochaient objectivement les mouvements nationalistes dans une perspective maghrébine unitaire. Les diverses manifestations de solidarité observées au cours de cette période représentent l’aboutissement des efforts d’harmonisation et de coordination entre les partis politiques ainsi que dans d’autres domaines. Le Congrès du Maghreb arabe ainsi que d’autres formes de solidarité maghrébine illustrent bien la communauté de destin.

Le Congrès du Maghreb arabe

Le Congrès du Maghreb arabe s’est tenu au Caire le 15 février 1947. Il a regroupé les représentants du PPA algérien, du Néo-Destour tunisien, de la Ligue de Défense du Maroc (dominée par l’Istiqlal) ainsi qu’une délégation du Maroc dit espagnol [55]. Le Congrès prend un certain nombre de résolutions relatives aux objectifs visés où l’indépendance des pays du Maghreb figure en bonne place et aux moyens à mettre en œuvre en vue d’atteindre les objectifs fixés. Ces moyens étaient d’ordre politique (coordination entre les mouvements nationaux maghrébins, unification des stratégies, unification des organisations ouvrières, sociales, culturelles et économiques, etc.), d’ordre diplomatique (action auprès de la Ligue arabe pour la prise en charge de la question maghrébine, présentation de la question du Maghreb arabe aux instances internationales) et d’ordre organique (création du Bureau du Maghreb arabe et du Comité de Libération du Maghreb arabe).

Le Bureau du Maghreb arabe était très actif pour faire connaître et faire progresser la question maghrébine à travers des conférences, des articles de presse et des ouvrages publiés par ses soins.

Le Comité de Libération du Maghreb arabe, présidé par l'émir al-Khattabi, le prestigieux chef de la résistance armée du Rif (1920-1926), rendit publique en janvier 1948, une charte approuvée par les principaux partis politiques maghrébins dont l'Istiqlal de Allal al-Fassi, le PPA de Messali Hadj et le Néo-Destour de Habib Bourguiba. Cette charte souligne l'appartenance du Maghreb à l'Islam et au monde arabe et rejette toute négociation avec la France avant la reconnaissance de l'indépendance aux trois pays. La charte prévoit toutefois qu'au cas où l'un des trois pays accède à l'indépendance totale, il est tenu "de poursuivre la lutte pour libérer le reste du Maghreb" [56]. En même temps l'émir al-Khattabi a lancé un appel aux mouvements nationaux maghrébins pour qu'ils s'unissent entre eux au niveau de chaque pays puis au niveau maghrébin. Il a également appelé les peuples maghrébins à la lutte et à l'union. Ce double appel a une signification profonde et tend à dépasser les préoccupations contingentes et les différences d'approche des différents partis politiques résultant de la différence du statut colonial de chaque pays (colonisation totale en Algérie, protectorat au Maroc et en Tunisie) et des conditions de lutte propres à chaque pays en rappelant que les objectifs et la nature du combat à mener sont les mêmes pour tous. D'où le ton mobilisateur de cet appel à l'union dans tous les domaines pour vaincre le colonialisme.

Autres formes de solidarité maghrébine

La coordination, l'harmonisation et l'unification des activités politiques constituent la forme de solidarité la plus déterminante, car elles se situent en amont des autres activités dans tous les domaines. Il convient de rappeler brièvement quelques exemples de solidarité maghrébine à titre d'illustration.

• La solidarité ouvrière

Avant les années 1940, les syndicats maghrébins étaient de simples prolongements des syndicats français CGT et CFTC et subissaient de ce fait le "colonialisme syndical". Les syndicalismes tunisien, marocain et algérien avaient des traits communs. Le patriotisme des syndicalistes maghrébins les avait rapproché des mouvements nationalistes et les a conduit à créer leur propre organisation. L'antériorité revient à la Tunisie où le rôle de Ferhat Hached avait été déterminant à la tête de l'UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens) entre 1946 et 1952 [57]. En mars 1947, Ferhat Hached déclare : "La sort des travailleurs de l'Afrique du Nord est commun. Ils se plaignent des mêmes maux, ils luttent contre les mêmes adversaires, ils ne peuvent réussir qu'en scellant leur unité… L'UGTT fait appel à tous les travailleurs nord-africains, de toute condition, afin de s'organiser en syndicats autonomes, dans toutes les villes et dans tous les centres d'Algérie et du Maroc… Ces mêmes syndicats devant se constituer en unions régionales et centrales afin de hâter le jour où, entre ces unions algériennes, marocaines et tunisiennes, la Fédération syndicale nord-africaine pourra être fondée lors d'un congrès historique et prendra en main les destinées des travailleurs de nos trois peuples frères... La classe ouvrière nord-africaine saura montrer aux peuples nord-africains la voie de l'unité [58]."

La Tunisie fut, dans ce domaine, à l'avant-garde en montrant la voie à suivre. Au Maroc, la création de L'UMT (union marocaine du travail) à partir de l'UGSCM (union général des syndicats confédérés du Maroc) en mars 1955, après que des syndicalistes nationalistes devinrent majoritaires au début des années 1950, eut une signification politique compte tenu de son soutien à la lutte patriotique dans la lignée des

mouvements nationalistes. En Algérie, dès 1952 le MTLD confie à Aïssat Idir la présidence d'une commission chargée de l'organisation syndicale et consacre la rupture de fait avec le syndicalisme français auquel les nationalistes algériens s'opposaient depuis 1948. L'UGTA (union générale des travailleurs algériens) vit le jour en février 1956, sous la houlette du FLN, en pleine guerre de libération nationale.

Mais le syndicalisme maghrébin avait pris un sérieux coup avec l'assassinat de Ferhat Hached en 1952 par la Main Rouge, organisation terroriste d'obédience coloniale. Cet assassinat avait d'ailleurs été suivi aussitôt connu par des manifestations de solidarité en Algérie et au Maroc.

• La solidarité estudiantine

Les étudiants maghrébins, fer de lance de la jeunesse, avaient été associés au combat patriotique de leurs aînés dans les trois pays. Leur organisation, l'AEMNA (Association des étudiants musulmans nord-africains), avait été créée en 1927 dans un élan de solidarité maghrébine. Si l'un de ses buts consistait à consolider la solidarité entre les étudiants maghrébins, l'action de l'AEMNA s'était en fait dès le départ inscrite au plan politique dans le cadre du mouvement national maghrébin. Son ambition était de contribuer à la construction de l'unité du Maghreb sur la base de deux piliers fondamentaux : l'Islam et l'arabité. En 1935, dans son Congrès de Tlemcen, l'AEMNA avait souhaité que fussent prises des mesures destinées à développer “la conscience de l'unité nationale de l'Afrique du Nord qui se fonde sur une mentalité unifiée, une religion commune et des sentiments communs [59]”. En demandant, entre autres, l'extension de l'enseignement de la langue arabe et de l'histoire du Maghreb dans la perspective de l'unité maghrébine, l'AEMNA exprimait en fait le souhait de voir s'établir au Maghreb un système d'éducation et de formation unique dans un souci d'harmonisation et de renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité maghrébine dans les faits.

• La solidarité diffuse

La solidarité entre les peuples du Maghreb arabe est une donnée objective permanente. Il est difficile de la cerner avec une précision rigoureuse compte tenu de son caractère diffus et présent dans toutes les phases de l'histoire du Maghreb (avec ses moments de joie et de malheurs, de gloire et de décadence), dans la mémoire collective, dans l'imaginaire des peuples, dans le quotidien de la vie et dans l'avenir porteur d'espoir.

Cette solidarité diffuse s'exprime à l'occasion d'événements graves ou importants internes ou externes au Maghreb. D'une manière générale tout acte de répression ou de violence commis par le pouvoir colonial dans un pays maghrébin soulève automatiquement dans les autres pays de la région des réactions de sympathie et de solidarité avec le peuple opprimé. Quelques exemples suffisent pour illustrer cette réalité vivante au cours des quinze dernières années de la période coloniale au Maghreb :

- 8 mai 1945. La répression sauvage des manifestations populaires pacifiques à Guelma, Sétif et Kherata faisant plus de 45 000 morts provoque en Tunisie et au Maroc des affrontements entre des manifestants en colère et les services français de sécurité.

- 1947. “L’évasion” de Abdelkrim al-Khattabi à Port-Saïd du bâteau qui le transportait de l’île de la Réunion où il était détenu vers la France où il allait être assigné en exil avait été non seulement très bien accueillie mais avait en outre suscité une grande vague d’espoir aussi bien au Maroc, qu’en Algérie et en Tunisie.

- 1947-48. Nombreux étaient les Marocains, les Algériens et les Tunisiens qui s’étaient portés spontanément volontaires pour combattre en Palestine en quittant leur pays clandestinement, animés par la même foi sans y avoir été invités par aucune organisation ni institution, malgré la modicité de leurs moyens, l’éloignement et le manque de moyens de transport.

- Juillet 1952. La Révolution égyptienne ainsi que les premières déclarations des officiers libres sur la nature du changement intervenu et sur les objectifs de leur mouvement avaient provoqué au sein des masses maghrébines l’enthousiasme et l’espoir de voir s’étendre au Maghreb les retombées positives de telles transformations pour en finir avec le colonialisme.

- Décembre 1952. La nouvelle de l’assassinat de Ferhat Hached en Tunisie par la Main Rouge française a suscité colère et indignation dans tous les pays du Maghreb. Les manifestations spontanées qui avaient éclaté en Algérie et au Maroc exprimaient une forme de solidarité avec le syndicalisme tunisien militant et avec le peuple tunisien.

- 20 août 1953. La déposition de Mohamed V, roi du Maroc, par les autorités françaises avait fait éclater l’indignation générale des masses dans l’ensemble du Maghreb et avait contribué à accréditer l’idée selon laquelle seule la lutte armée permettrait de libérer les pays du Maghreb de l’empire colonial.

- 1954. La cuisante défaite de l’armée française à Dien-Bien-Phu et la victoire du peuple vietnamien avaient été accueillies avec enthousiasme par les peuples du Maghreb et par les mouvements nationalistes maghrébins dont les responsables et les militants révolutionnaires avaient capté le message vietnamien cinq-sur-cinq.

- 1er Novembre 1954. Le déclenchement de la guerre de libération nationale par le FLN (Front de libération nationale) et la création de l’ALN (Armée de libération nationale), joints aux actions de l’Armée de libération marocaine et aux actions armées entreprises par les nationalistes tunisiens appelés fellagha, avaient ranimé la flamme de la liberté et de l’indépendance.

- 20 août 1955. Attaque générale de l’ALN dans la wilaya II (Nord-Est constantinois) organisée par son chef, le colonel Zighout Youcef, contre les positions de l’armée française et les intérêts économiques des colons en guise de protestation contre la déposition du roi Mohamed V le 20 août 1953. Le jour même des actions étaient lancées par l’Armée de libération marocaine dans le Rif et dans le Sud marocain soutenues par des manifestations populaires dans les grandes villes marocaines.

- 20 août 1956. Cette date, symbole de la solidarité maghrébine, a été retenue pour la tenue du Congrès de la Soummam. C’est au cours de ce Congrès que la première plate-forme du FLN avait été définie, qui prévoyait entre autres la création d’une Fédération des États du Maghreb.

- 22 octobre 1956. Détournement par l'armée française de l'avion royal marocain qui transportait Hocine Aït-Ahmed, Ahmed ben Bella, Mohammed Boudiaf, Mohamed Khider et Mustapha Lacheref. Ils se rendaient à Tunis où était prévue une réunion tripartite entre le FLN, Mohamed V et Bourguiba. L'avortement de ce sommet maghrébin et l'arrestation des dirigeants algériens avaient provoqué amertume, déception et colère au sein des masses maghrébines.

- 4 novembre 1956. L'agression tripartite franco-anglo-israëlienne contre l'Égypte et le débarquement des troupes françaises à Port-Saïd en guise de représailles contre le président Gamal Abdennasser pour son soutien à la guerre de libération algérienne avaient suscité des réactions d'indignation et de colère dans tous les pays du Maghreb.

Ce sont-là quelques événements internes et externes au Maghreb, cités à titre d'exemple, pour souligner l'importance de la solidarité diffuse qui lie les peuples maghrébins dans la tourmente coloniale. Par ailleurs la solidarité maghrébine n'a pas été absente du programme et de l'action des mouvements nationalistes en Algérie, au Maroc et en Tunisie dans la lutte pour l'indépendance de leur pays.

Les mouvements nationalistes populaires

• Algérie

Curieusement c'est à Paris et avec l'aide du Parti communiste français (PCF) qu'est née en 1926 l'Étoile nord-africaine (ENA). Mais animée par Hadj-Ali Abdelkader, Messali Hadj (Algérien) et Chadli Khirallah (Tunisien), l'ENA affirme dès 1928 son appartenance arabo-musulmane et s'éloigne ainsi du PCF. Après avoir été dissoute en 1929, l'ENA réapparaît au début des années 1930 avec son journal francophone El Oumma et avec Messali Hadj comme principal leader assisté de Amar Imache et Radjef Belkacem. L'ENA préconise l'indépendance des pays d'Afrique du Nord et se prononce contre la plate-forme du Congrès musulman (1936) et contre le projet de statut de Blum-Violette. Le gouvernement du Front populaire décide de dissoudre l'ENA en 1937. Le 11 mars 1937, Messali Hadj et ses amis créent en Algérie le Parti du peuple algérien (PPA) qui connaît un succès populaire très rapide. Le PPA est à son tour dissous en 1939 et ses dirigeants arrêtés par les autorités coloniales. En 1947, Messali Hadj crée le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). La création en son sein de l'organisation spéciale (OS), branche militaire du MTLD, dont la direction est confiée à Hocine Aït-Ahmed et Ahmed ben Bella, est destinée à préparer les conditions matérielles pour le déclenchement de la lutte armée. La crise née entre l'OS et le MTLD à la suite de l'affaire dite du "complot" de 1950 aggravée par le conflit qui a éclaté en 1952-1953 entre Messali Hadj et le comité central du MTLD ont poussé les responsables de la nouvelle génération à créer en mars 1954 le comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA) et à s'engager dans la lutte armée quelques mois plus tard. Ces jeunes responsables fixent au 1er novembre la date du déclenchement de la guerre de libération et créent le FLN pour conduire le combat pour l'indépendance. Messali Hadj décide alors de créer son propre parti, le mouvement national algérien (MNA), qui s'oppose au FLN. Mais le soutien massif des populations rurales puis des citadins au FLN et à l'ALN finissent par marginaliser le MNA.

• Maroc

La fin de la conquête militaire du Maroc en 1934 s'accompagne de la création d'un parti politique, L'Action marocaine, animé par Allal el- Fassi, Hassan el-Ouazzani et Ahmed Balafrej. Ils préparent un “plan de réformes” et le soumettent au sultan. Les autorités coloniales n'y répondent pas. L'activité des nationalistes s'intensifie dans les mosquées et dans les principales villes marocaines. Inquiet de l'extension du soutien populaire au nouveau parti politique, le pouvoir colonial réagit aux manifestations populaires organisées en septembre 1937 par une répression atroce. Des nationalistes sont arrêtés. Allal el-Fassi est déporté au Gabon et Hassan el-Ouazzani au Sahara. Un document intitulé Le Manifeste du parti de l'Istiqlal, remis aux autorités officielles le 11 janvier 1944, demande l'indépendance du Maroc. Les autorités coloniales répondent par une fin de non recevoir. Les émeutes de Fès de février 1944 sont suivies par l'arrestation de nationalistes et par la fermeture de l'université islamique d'al-Qaraouyine. En octobre 1950, le sultan réclame la révision des rapports franco-marocains. Les Français refusent. L'Istiqlal voit sa base populaire s'élargir. Dérangée par le patriotisme du sultan, par la popularité de l'Istiqlal et par la symbiose existant entre le sultan et le parti de l'Istiqlal, la France pousse le pacha al-Glaoui de Marrakech à la dissidence et au soutien de son candidat Mohammed ben Moulay Arafa pour devenir le sultan beni-oui-oui. La journée du 16 août 1953 est marquée par des émeutes dans les principales villes du Maroc, dernier recours du mécontentement populaire. Le 20 août 1953, le sultan Mohammed ben Youssef est déposé. Quelques jours après seulement naît un mouvement insurrectionnel dans les villes et dans les montagnes qui ne cessera qu'en 1956. Le 16 novembre 1955 le sultan, appelé Mohammed V depuis, revient au Maroc accueilli par une population en liesse et par un enthousiasme débordant. Cette joie collective déborde d'ailleurs les frontières marocaines et s'étend à l'Algérie et à la Tunisie. Le 2 mars 1956, une déclaration franco-marocaine annonce solennellement l'indépendance du Maroc.

• Tunisie

À la fin des années 1920, une nouvelle génération apparaît au sein du Destour. Habib Bourguiba, Tahar Sfar et Mahmoud al-Matri se distinguent des autres Destouriens par la clarté de leur discours politique, l'efficacité de leur action et leur argumentation pratique et efficiente. Ils apparaissent comme “modernistes” et adoptent une stratégie fondée sur l'organisation et la mobilisation des masses. Ils fondent leur journal, La Voix du Tunisien, à laquelle succède ensuite L'Action tunisienne. Au congrès de Ksar-Helal le 2 mars 1934, Bourguiba dont la tendance est devenue majoritaire, crée le Néo-Destour et consomme ainsi la rupture avec Abdelaziz Thaalibi. Il demande l'indépendance de la Tunisie et accuse l'impérialisme français. Bourguiba est arrêté et déporté dans le Sud tunisien. En septembre 1936, Bourguiba réitère sa demande pour l'indépendance et dénonce le colonialisme. La mobilisation des masses s'accroît et l'impact du rôle populaire du Néo-Destour devient de plus en plus important. Des émeutes éclatent en avril 1938 dans les principales villes tunisiennes. Les autorités coloniales répondent comme d'habitude par une répression cruelle : proclamation de l'état d'urgence et arrestation de plusieurs leaders politiques dont Habib Bourguiba et Salah Benyoussef ainsi que de plus de 3000 militants du Néo-Destour. Ce qui a pour conséquence l'accroissement de la popularité du parti du Néo-Destour.

La création de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) sous la direction de Ferhat Hached en 1946 renforce le mouvement nationaliste tunisien par son soutien

actif à la lutte pour l'indépendance. L'UGTT dispose alors de 100 000 adhérents et le Néo-Destour de 150 000 militants. L'appartenance de certains dirigeants syndicalistes et d'ouvriers au Néo-Destour renforce la cohésion de la lutte politique.

Le 18 janvier 1952, Habib Bourguiba est de nouveau arrêté. Les Tunisiens réagissent par une grève générale et par des manifestations populaires. En même temps, le mouvement indépendantiste gagne en ampleur. Le mouvement insurrectionnel appelé par les autorités coloniales les fellagha s'intensifie. La lutte armée s'étend aux régions montagneuses et au Sud.

En juillet 1954, le nouveau président du Conseil français, Pierre Mendès-France, reconnaît publiquement l'autonomie interne à la Tunisie. Moins de deux ans après, le 20 mars 1956, reconnue par la France, l'indépendance de la Tunisie est proclamée.

En conclusion, la connaissance de l'histoire millénaire commune du Maghreb permet aux Maghrébins de mieux connaître leurs problèmes actuels pour envisager les voies et moyens de construire leur avenir en commun dans un élan de solidarité et de justice, en tenant compte des enseignements de l'histoire avec ses aspects positifs et négatifs.

Le Maghreb a toujours été uni dans ses moments de gloire et de décadence, dans ses joies et dans ses malheurs, depuis les temps les plus reculés. La colonisation du Nord-Ouest africain par les Romains, les Vandales et les Byzantins entre le IIe siècle av. J. C. et le début du VIIe siècle ap. J. C. s'est toujours heurtée à une résistance armée des populations autochtones. Cette période a été jalonnée par des révoltes répétées contre l'esclavage, les injustices, les abus de toutes sortes et la répression multiforme de l'occupant. La résistance séculaire des peuples nord-africains a toujours été alimentée par la soif de justice, de dignité et de liberté.

Le processus d'islamisation du Maghreb à partir du VIIe siècle a été caractérisé par l'adhésion volontaire des Berbères à l'Islam et par leur participation active à l'extension de l'Islam au Maghreb et en Espagne. Les peuples maghrébins ont été pétris dans l'universalisme de l'Islam pendant des siècles. En effet, les différentes dynasties qui se sont succédées, notamment celles des Almoravides et des Almohades (du XIe au XIIIe siècles), ont permis “une véritable islamisation en profondeur” ainsi que l'adoption par les populations berbères du modèle de civilisation arabe en fournissant au Maghreb une “idéologie réellement populaire” [60], une splendeur politique et une grandeur civilisationnelle sans précédent qui ont consolidé l'unité maghrébine sur le triple plan politique, religieux et culturel. L'appartenance du Maghreb à la civilisation arabo-musulmane est devenue désormais irréversible. Par ailleurs, les qualités organisationnelles remarquables des dirigeants maghrébins tels que Abdallah Ibn Yassin, Youssef Ibn Tachfine (Almoravides) ou Ibn Toumart et Abdelmoumen (Almohades) par exemple ont permis de doter le Maghreb d'une armée forte et de mettre en place une administration efficace, le tout soudé par le respect des principes islamiques.

Sur le plan culturel, l'héritage légué par cette époque est éloquent. L'activité intellectuelle a été très dense et variée dans les domaines philosophique et scientifique avec Ibn Toufayl et Ibn Rochd (Averroès), dans le domaine des sciences humaines avec les géographes al-Idrissi et Abou Ali al-Hassan et avec Ibn Khaldoun dont l'œuvre a une portée scientifique ou universelle, ainsi que sur le plan architectural et artistique dont la qualité a atteint un niveau de grandeur sans précédent au Maghreb.

Sur le plan religieux l'adoption par le Maghreb du malikisme a unifié les peuples maghrébins et les a dotés d'un même système de références dont la mise en œuvre a contribué à renforcer leur cohésion et leur autonomie. L'extension de l'Islam et le développement de l'arabisation par les Berbères eux-mêmes a renforcé l'homogénéité de la société maghrébine.

Même dans la période de décadence les pays du Maghreb étaient unis. En effet, on identifie les mêmes facteurs qui ont contribué à affaiblir le Maghreb et à le désintégrer entre le XIIIe et le XIXe siècles : déviation des enseignements islamiques dans le fonctionnement des États (l'Islam ne servant plus aux dirigeants maghrébins que comme couverture politique), affaiblissement de l'armée et donc de la capacité de défense du territoire contre les menaces et les convoitises étrangères, crise financière et fiscale entraînant vulnérabilité économique et affaiblissement de l'appareil administratif. L'abandon des principes islamiques au niveau des institutions étatiques a conduit à l'aggravation des injustices sociales et à l'affaiblissement de la cohésion sociale. De telles situations alimentent le mécontentement populaire, encouragent les forces centrifuges et nuisent à l'unité maghrébine. Cette décadence est tombée au plus bas avec la conquête par la France de quatre pays maghrébins : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie, la conquête du Sahara occidental et du Nord marocain par l'Espagne et de la Libye par l'Italie. La colonisation du Maghreb a unifié les peuples de la région dans la résistance armée d'abord puis dans le combat politique concrétisé par l'activité des mouvements nationalistes et enfin dans la lutte armée (Tunisie : 1952, Maroc : 1953, Algérie : 1954) couronnée par l'indépendance politique de tous les pays du Maghreb. Par ailleurs, la création en 1947 du Comité de libération du Maghreb arabe présidé par l'émir al-Khattabi et la Guerre de libération algérienne déclenchée le 1er Novembre 1954 ont redonné l'espoir de voir les mouvements nationaux maghrébins s'unir au niveau maghrébin pour construire le Maghreb ensemble après l'accession à l'indépendance. Cet espoir connaît un moment fort en octobre 1956 lors des préparatifs du sommet maghrébin FLN–Mohammed V–Bourguiba pour l'examen des conditions de création d'une Fédération des États maghrébins. Mais le détournement de l'avion qui transportait les leaders algériens et leur arrestation brise pour longtemps l'effort d'unification du Maghreb. Les tendances centrifuges qui apparaissent ici ou là depuis cette date font retarder les perspectives d'unité maghrébine. Bien pire, au plus fort de la Guerre de libération nationale et au moment où l'Algérie consent de lourds sacrifices humains et matériels pour se libérer, les dirigeants du Maroc et de la Tunisie demandent à la France des rectifications frontalières avec l'Algérie pour étendre leur territoire par l'annexion respectivement du Sud-Ouest et du Sud-Est algérien. Alors que la meilleure extension de leur territoire aurait résidé dans l'unité maghrébine.

L'accès des pays maghrébins à l'indépendance politique a suscité beaucoup d'espoir aux niveaux national et maghrébin en entamant une nouvelle ère supposée être orientée vers le développement, le progrès et le bien-être économique et social.

Mais avant d'aborder les problèmes de développement postérieurs aux indépendances, il convient de rappeler dans le chapitre suivant la situation économique qui prévalait dans ces pays à la fin de la période coloniale pour mieux situer le contexte économique qui a servi de point de départ pour la conception et la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement.

Notes

1. Cf. Michèle Brondino, Le Grand Maghreb, mythes et réalités, Tunis, Alif, 1990 et Michel Jobert, Maghreb, à l'ombre de ses mains, Paris, Albin Michel, 1985. Il existe une abondante littérature d'origine française où des auteurs insistent sur l'hétérogénéité du Maghreb et les divisions internes. Cette approche relève de l'idéologie coloniale. Nous reproduisons ci-dessous à titre d'exemple trois citations faites par Mohamed Chérif Sahli pour illustrer la démarche non scientifique et la philosophie haineuse d'historiens de l'école coloniale française à propos du Maghreb, cf. M. C. Sahli, Décoloniser l'histoire, introduction à l'histoire du Maghreb, Paris, Maspéro, 1965, p. 18-25.
"Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de l'Afrique du Nord, on constate que tout se passe comme si elle était frappée d'une inaptitude congénitale à l'indépendance", C. A. Julien et C. Courtois, Histoire de l'Afrique du Nord, 1951, 2e éd., p. 48.
"L'incapacité historique de l'Afrique du Nord à réaliser son unité ne date pas d'hier. L'absence d'un nom universellement admis (comme le disait E. F. Gautier) en est la conséquence. Berbérie, Maghreb ou Afrique du Nord, ce pays paraît divisé dès le VIIIe siècle...", Gabriel Camps, Monuments et Rites funéraires, 1961, p. 7.
"Le Maghrébin, parmi les races blanches méditerranéennes, représente assurément le traînard resté loin en arrière... Cette race n'a aucune individualité positive", E. F. Gautier, Le Passé de l'Afrique du Nord, Paris, 1937, p. 5 et 25.
2. Cf. Moubarek El-Mili, L'Histoire de l'Algérie (en arabe), Alger, Entreprise Nationale du Livre, non daté, t. I, p. 45-59 ; cf. aussi Atlas, Paris, Delagrave ; J. J. Pérennés, L'eau et les hommes au Maghreb, Paris, Karthala, 1993 ; Mohsen Toumi, Le Maghreb, Paris, PUF, 1982 ; Yves Lacoste et Jean Dresch, L'état du Maghreb, Paris, La Découverte, 1991.
3. Au cours de la visite officielle que j'ai entreprise en Libye en 1986 à la tête d'une importante délégation gouvernementale, j'ai pu réaliser l'ampleur de ce programme fantastique en visitant ce chantier immense de grands travaux de mobilisation des eaux souterraines.
4. J. Despois, L'Afrique Blanche, cité par Michèle Brondino, Le Grand Maghreb, op. cit., p. 19.
5. Cf. entre autres S. Gsell, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, Paris, 1913-1929 ; E. F. Gautier, op. cit. ; C. Courtois, Les Vandales de l'Afrique, Paris, 1955 ; G. Picard, La Civilisation de l'Afrique romaine, Paris, 1959.
6. Cf. Moubarek El Mili, op. cit. ; Abdallah Laroui, L'Histoire du Maghreb, Paris, Maspéro, 1970 ; Mohsen Toumi, op. cit. ; La Construction du Maghreb arabe (en arabe), actes de colloque des 12-24 octobre 1981, Centre d'études et de recherches économiques et sociales, Université de Tunis, Série sociologique, n° 9, 1983 ; Mohamed Chérif Sahli, op. cit.
7. Cf. Moubarek El Mili, op. cit., t. I, p. 64-351 ; Mohsen Toumi, op. cit., p. 10.
8. Cf. Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 22 sq.
9. Cf. Moubarek El-Mili, Ibid., p. 30 sq.
10. Coran, Sourate Al-Ahzab, versets 9-22.
11. Cf. Mohamed El Malki, Les mouvements nationalistes et le colonialisme au Maghreb arabe (en arabe), Centre for Arab Unity Studies, Beyrouth, 1993, p. 50 sq.
12. Cf. Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 93-115 ; Abdallah Laroui, op. cit., p. 105-186 ; Mohsen Toumi, op. cit., p. 13-25 ; Yves Lacoste, op. cit., p. 43-46.
13. Cf. Abdallah Laroui, op. cit., p. 106 sq.
14. Cf. A. Laroui, Ibid., p. 108-110 ; Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 53-90.

15. Abdallah Laroui, Ibid., p. 114. Pour plus de détail sur la dynastie aghlabide cf. Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 118-128.
16. Abdallah Laroui, Ibid., p. 115.
17. Cf. Farhat Dachraoui, Le Califat Fatimide au Maghreb, Tunis, Société Tunisienne de Diffusion, 1981, p. 57 sq. ; Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 130-156.
18. F. Dachraoui, Ibid., p. 68.
19. Ibid., p. 127-135.
20. Ibid., p. 161-182.
21. Ibid., p. 183-210.
22. Ibid., p. 219-269.
23. Ibid., p. 274-275.
24. Abdallah Laroui, op. cit., p. 130.
25. Ibid., p. 132-133; cf. aussi Moubarek El Mili, op. cit., t. II, p.157-172.
26. Ibid., p.131.
27. Ibid., p. 139-146.
28. Mohsen Toumi, op. cit., p. 16.
29. Le nom al Mourabitoun vient du verbe rabata qui signifie littéralement monter la garde, être constamment sur pied de guerre. Pour plus de détails sur la dynastie des Almoravides, cf. Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 280-292.
30. Cf. Abdallah Laroui, op. cit., p. 150-155 ; Mohsen Toumi, op. cit., p. 17.
31. Cf. Moubarek El-Mili, op. cit., t. II, p. 300-351 ; Abdallah Laroui op. cit., p. 162-186 ; Mohsen Toumi, op. cit., p. 17-25.
32. Abdallah Laroui, op. cit., p. 178.
33. Ibid., p. 178.
34. Mohsen Toumi, op. cit., p. 23.
35. Cf. E. Guendouz, A. Masmoudi et M. Smida, Histoire de la Tunisie, Tunis, Société Tunisienne de Diffusion, 1983, p. 21 sq.
36. Le Diwan est une assemblée de notables qui se réunit trois fois par semaine pour délibérer sur les questions d'ordre politique, militaire, administratif et judiciaire. Son rôle est extrêmement important dans les affaires publiques de la régence.
37. Cf. Jean Ganiage, Histoire contemporaine du Maghreb, Paris, Fayard, 1994, p. 46.
38. Cf. E. Guendouz, A. Masmoudi et M. Smida, op. cit., p. 142.
39. Cf. Jean Ganiage, op. cit., p. 63-77.
40. Cf. Charles-Robert Ageron, L'Histoire de l'Algérie, Paris, PUF, 1980, p. 4-6 ; Jean Ganiage, op. cit., p. 21 sq.
41. Cf. Jean Ganiage, op. cit., p. 22-62 et p. 373 sq.
42. Ibid., p. 266-295.
43. Ibid., p. 287
44. Cf. Abdallah Laroui, op. cit., p. 295 sq.
45. Ibid., p. 298.
46. Jean Ganiage, op. cit., p. 379-384.
47. Cf. Christine Daure-Jouvin, "La Mauritanie, charnière entre le Maghreb et l'Afrique noire", in Yves Lacoste et Jean Dresch, L'État du Maghreb, op. cit., p. 97.
48. Le concept de résistance est utilisé ici dans son acception large pour exprimer le rejet et l'opposition à l'ordre colonial dans tous les domaines notamment civilisationnel, culturel, économique et politico-militaire.
49. Sur l'approche tripartite des historiens, cf. l'excellente analyse faite par Abdallah Laroui, op. cit., p. 341-344.
50. Pour plus de détails, cf. Abdallah Laroui, ibid., p. 331 sq. ; Mohsen Toumi, op. cit., p. 38 sq.
51. Abdallah Laroui, ibid., p. 332.

52. Ibid., p. 336.
53. Ibid., p. 305 sq.
54. Cf. Abdallah Laroui, ibid., p. 339 ; Mohsen Toumi, op. cit., p. 43.
55. Pour plus de détails, cf. Mohsen Toumi, ibid., p. 53-58 ; Rachid Idriss, “Kyan El-Maghreb wa Afaqohou”, in La Construction du Maghreb arabe, op. cit.
56. La charte citée par Mohsen Toumi, ibid., p. 56.
57. Cf. Mustapha Kraiem, “L’UGTT et le mouvement syndical maghrébin avant l’assassinat de Ferhat Hached”, in La Construction du Maghreb arabe, op. cit.
58. Ferhat Hached cité par Mohsen Toumi, op. cit., p. 60-61.
59. Mohsen Toumi, ibid., p. 52.
60. Cf. Abdallah Laroui, op. cit.

Chapitre II

De l'économie coloniale aux économies nationales

2.1 L'économie coloniale à la veille des indépendances

Nous avons vu à la fin du précédent chapitre comment la colonisation du Maghreb s'est faite par l'agression militaire, la répression politique, la violence juridique et l'oppression culturelle en vue de préparer la surexploitation économique des peuples maghrébins qui ont d'abord opposé une résistance armée au XIXe siècle (Algérie, Tunisie) et au début du XXe siècle (Maroc, Mauritanie, Libye), puis une lutte politique pour préserver leur personnalité, et enfin une lutte armée pour recouvrer la liberté, la dignité et la souveraineté nationale.

Notre propos se limite ici à rappeler les principales tendances de l'économie coloniale et les résultats économiques tels qu'ils pouvaient être appréhendés à la veille des indépendances [1].

L'économie coloniale, fondée sur l'exploitation et le peuplement, a démarré avec l'expropriation massive des paysans maghrébins et par l'introduction au Maghreb du capitalisme agraire d'abord, puis commercial et industriel.

2.1.1 Le capitalisme agraire colonial

La politique coloniale de peuplement s'est traduite par l'exploitation des terres de paysans expropriés caractérisée par l'orientation vers les exportations des produits agricoles. Les colons installés sur les terres les plus fertiles pratiquaient les cultures spéculatives d'exportation dont la productivité s'élevait du fait de l'introduction du progrès technique et de la disponibilité des facteurs de production : eau, tracteurs, engrais etc. Ce capitalisme agraire se développait grâce à l'appropriation d'un surplus agricole croissant et à l'intervention des banques et des compagnies françaises. L'agriculture maghrébine était caractérisée au cours de la période coloniale par la juxtaposition de deux sortes d'agricultures : l'une moderne et tournée vers l'exportation, génératrice de richesses entre les mains des colons et l'autre arriérée et généralement repliée sur elle-même entre les mains de Maghrébins. Le secteur agricole colonial était la principale source d'accumulation, tandis que le secteur traditionnel entre les mains des Maghrébins connaissait une baisse de la production agricole notamment en Algérie.

Algérie [2]

Avant l'indépendance les colons disposaient de 2 millions d'hectares parmi les terres les plus riches d'Algérie qui contribuaient pour 65% de la production agricole totale du pays. En d'autres termes, 20 000 colons produisaient deux fois plus que les 630 000 propriétaires algériens. En effet, le secteur traditionnel qui s'étendait sur 2,5 millions d'hectares entre 1885 et 1894 avait vu ses rendements baisser de 5,3 quintaux à

l'hectare à 4,7, entraînant la chute de la production annuelle moyenne de 20 millions de quintaux à 16 millions. En même temps, le cheptel avait connu une forte diminution en passant de 8 200 000 têtes en 1871-1880 à 4 350 000 en 1946-1953. En 80 ans, les deux composantes vitales de la production algérienne avaient dû diminuer de 20% pour les céréales et de 50% pour l'élevage.

Par contre, le secteur colonial moderne avait vu sa production s'améliorer au fil des années. À la veille de l'indépendance, 80% de la production agricole totale était destinée à l'exportation estimée à près de 5 millions de quintaux. Parallèlement, la viticulture constituait l'une des activités les plus importantes du secteur moderne. S'étendant sur plus de 350 000 hectares, la production viticole représentait à la fin de la période coloniale le tiers de la valeur de la production agricole globale (y compris le secteur traditionnel) et la moitié des exportations des produits agricoles avec une capacité de production de plus de 14 millions d'hectolitres de vins et plus de 310 000 quintaux de raisins de table. Ces quelques données chiffrées expliquent l'écart considérable qui existe dans la répartition des revenus agricoles. En effet, en 1960, pour un revenu moyen de 160 N.F. par mois (pour les deux secteurs moderne et traditionnel), 30% des agriculteurs percevaient entre 1 et 50 N.F. par mois (tous des Algériens) tandis que 1,2 % des agriculteurs disposaient d'un revenu mensuel moyen supérieur à 1000 N.F. Autrement dit 7000 colons percevaient un revenu mensuel plus de 50 fois supérieur à celui dont disposaient près de 200 000 agriculteurs algériens musulmans [3].

Maroc

L'agriculture marocaine a connu une expansion rapide sous le protectorat. Cette dynamique est due au rôle joué par les colons dans le secteur moderne. On note ainsi que la production céréalière est passée de 20 millions de quintaux en 1930 à 30 millions en 1955. Les superficies viticoles ont atteint 55 000 hectares en 1955 contre 10 000 en 1930. Les superficies agrumicoles ont plus que décuplé en passant de 5000 hectares en 1935 à 52 000 en 1958.

L'élevage s'est accru de plus de 62% entre 1930 et 1955 où il a atteint 13 millions de tête en fin de période. La pêche à grande échelle introduite sous le protectorat a connu un développement rapide puisqu'elle a atteint 140 000 tonnes en 1958 soit 14 fois son niveau enregistré en 1938 [4].

Mais, comme en Algérie, l'amélioration de l'agriculture due au secteur moderne tourné vers l'exportation essentiellement, a profité essentiellement aux Européens établis au Maroc.

Tunisie

Globalement l'agriculture tunisienne par habitant a progressé plus rapidement qu'en Algérie et au Maroc sous le protectorat français.

En effet, dans le domaine céréalier, la production a augmenté de 140% entre 1910 et 1955 en passant de 3 millions de quintaux à 7,3 millions. En 1955 la viticulture s'étendait sur 35 000 hectares avec une capacité de production de 2 millions d'hectolitres de vin avec des rendements supérieurs à ceux enregistrés en Algérie. La même année, l'agrumiculture comptait 2 millions d'arbres et les autres spéculations

fruitières ont atteint 11 millions d'arbres (amendes, abricots, figues etc.). Mais c'est dans le domaine de l'oléiculture que d'importants progrès ont été enregistrés. En effet, le nombre d'oliviers a atteint 27 millions d'unités en 1955 contre 8 millions en 1880. La production de l'huile d'olive s'est fortement développée en conséquence [5].

L'élevage ovin a augmenté de 2,3 millions de tête en 1938 à 4 millions en 1955. La pêche a plafonné à 10 000 tonnes par an après la seconde guerre mondiale jusqu'à 1955.

2.1.2 La sous-industrialisation

De la fin du XIXe siècle jusqu'à 1955, l'industrie était embryonnaire au Maghreb arabe et concernait essentiellement l'activité de transformation dans les secteurs alimentaires, textiles, céramiques, cuirs et peaux et les mines. L'accumulation du capital dans l'industrie restait faible dans les trois pays du Maghreb central compte tenu de la nouvelle division internationale du travail, résultant de la colonisation et fondée sur l'extraversion, la domination et l'échange inégal.

Algérie [6]

L'Algérie coloniale se spécialisait dans les cultures spéculatives d'exportation et l'industrie extractive destinée à l'exportation des matières premières et elle importait des produits industriels de toutes sortes.

L'activité minière qui a démarré dès le XIXe siècle concernait essentiellement la production et l'exportation du minerai de fer et des phosphates. La production du minerai de fer a atteint 3,5 millions de tonnes et celle des phosphates plafonnait à 700 000 tonnes avant l'indépendance. L'activité pétrolière et gazière est beaucoup plus récente. En effet, les hydrocarbures ont attiré les sociétés françaises à partir de 1953, dès la découverte des premières réserves de Hassi Messaoud et Hassi R'mel.

L'activité artisanale, très développée dans les principales villes du pays avant la colonisation, commençait à disparaître à la suite des importations de produits industriels concurrentiels.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'activité industrielle était en Algérie plutôt faible, les unités industrielles étaient de petite taille et le nombre d'emplois crées dans le secteur industriel était modeste.

C'est à partir de 1943 que furent arrêtées les mesures accordant des avantages financiers importants pour encourager le développement du secteur industriel par substitution d'importations. Confirmant la tendance passée observée à la fin du XIXe siècle, le capital privé d'origine européenne s'est orienté vers la transformation des produits agricoles (huileries, savonneries, minoteries, conserveries, textiles) et quelques autres activités chimiques, métallurgiques et mécaniques. On a assisté en même temps à l'implantation en Algérie de filiales de sociétés françaises de dimension mondiale comme Pechiney, Lafarge, Saint-Gobain, Renault, etc.

Le développement des activités industrielles, avant le déclenchement de la Guerre de libération du 1er Novembre 1954, même limité, n'a fait qu'aggraver le caractère dépendant de l'économie algérienne vis-à-vis de l'économie française. On note que

jusqu'à l'élaboration du Plan de Constantine (1959), l'économie algérienne était caractérisée par le capitalisme agraire colonial et le capitalisme financier français intéressé par les activités minières, bancaires et commerciales, sources de profits appréciables pour renforcer sa domination.

Maroc

L'industrie marocaine est caractérisée, à la veille de l'indépendance, par les activités minières, l'artisanat et quelques industries de transformation de création récente.

L'activité minière est caractérisée par la prédominance de la production et de l'exportation des phosphates. En effet, le Maroc dispose des réserves de phosphates les plus importantes du Maghreb. La production des phosphates tournait autour de 6 millions de tonnes à la veille de l'indépendance. La production du minerai de fer a atteint 1,5 million de tonne à la même période. La production de charbon a dépassé 500 000 tonnes en 1958. Le Maroc produisait en outre 208 000 tonnes de métaux non ferreux (plomb, zinc, cobalt) et 411 000 tonnes de manganèse en 1955 [7].

L'activité artisanale, plus importante au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie, a certes subi des contrecoups des importations de produits industriels, concurrentiels, mais a pu se réadapter, se maintenir et se développer en liaison avec la petite industrie.

Comme en Algérie, l'industrie de transformation n'a commencé à être encouragée qu'après la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que l'industrie alimentaire et textile ont connu quelques progrès jusqu'en 1955.

Tunisie

L'activité minière est caractérisée en 1955 par la production de phosphates (3 millions de tonnes), du minerai de fer (800 000 tonnes) et de plomb (20 000 tonnes) [8].

Contrairement à ce qui s'est passé en Algérie, l'activité artisanale a pu être préservée et connaître un certain essor.

L'industrie de transformation au départ fort limitée a commencé à se diversifier à partir de 1930 : industrie alimentaire, cimenteries, tanneries, chaussures et apparition des premières unités métallurgiques et chimiques. Mais après la Seconde Guerre mondiale, à la faveur de mesures incitatives arrêtées par les pouvoirs publics, le secteur industriel a quelque peu progressé avec la création de nouvelles entreprises dans les branches alimentaires (biscuiteries, brasseries), chimiques (savonneries, peintures), métallurgiques (travail des métaux et emballages métalliques) et textiles.

Deux traits caractérisaient l'industrie tunisienne à la fin de la période coloniale comme en Algérie et au Maroc : dépendance de la France et concentration territoriale des entreprises industrielles. En effet, 75% des unités industrielles employant plus de 50 salariés étaient implantées à Tunis, 7% à Bizerte et 13% sur la côte est avec 7% à Sfax et 6% à Sousse [9].

2.1.3 Volume et financement des investissements

Le statut colonial de l'Algérie nous amène a distinguer le cas algérien des cas tunisien et marocain en matière d'investissements. En Algérie, les investissements publics et privés ont évolué différemment au cours de la période 1950-1961 qui a précédé l'indépendance.

L'ensemble des investissements publics réalisés au cours de cette période sont estimés à 1600 milliards de francs courants en passant de 71,095 milliards de francs en 1951 à 342,1 milliards de francs en 1961. Cette période a été couverte par deux plans quadriennaux (1949-1956) et le Plan de Constantine [10].

Les deux plans quadriennaux ont eu pour objet l'établissement d'une infrastructure importante dans le domaine des voies de communication de tout genre, de l'énergie, de l'hydraulique, etc. à un rythme assez élevé.

Parmi les dépenses publiques, les investissements en infrastructure économique y viennent en tête accusant un accroissement en valeur (leur volume a plus que quadruplé en passant de 19,6 milliards de francs en 1952 à 90,4 milliards en 1960) et en proportion du montant global des investissements en atteignant 35,6% en 1960 contre 24% en 1952. D'autre part, les dépenses dans le domaine des communications et transports ont plus que doublé entre 1952 et 1960, tandis que dans le domaine de l'hydraulique, on a enregistré un accroissement de 20% au cours de la même période. Par contre les dépenses consacrées à l'énergie, aux mines et au secteur industriel en général, ont accusé une baisse entre 1952 et 1956, puis une hausse relative pour atteindre en 1960, le niveau de 1952 avec 16,9 milliards de francs.

L'évolution des investissements bruts privés est caractérisée par trois phases. Entre 1950 et 1954, les investissements étaient stables (variant de 81,7 millions de francs en 1951 à 89,8 millions de francs en 1954). Entre 1955 et 1956, il y eut une chute brutale de 50%. Enfin, entre 1957 et 1961, l'intervention accrue de l'administration coloniale dans le domaine économique et la mise en œuvre du Plan de Constantine ont créé un climat favorable à l'investissement privé, en l'incitant par divers moyens (subventions, allégements fiscaux, débouchés assurés, etc.). C'est ainsi que le volume des investissements privés a presque doublé en deux ans en passant de 62 millions de francs en 1956 à 120,6 millions en 1958. Mais il convient de signaler que la prépondérance des investissements privés réalisés appartenait essentiellement aux activités immobilières et commerciales. Pour l'année 1956, les investissements privés dans la branche des logements représentaient près de 50% de l'investissement global.

Au total, les investissements publics et privés ne se sont pas orientés vers les secteurs productifs capables d'amorcer le processus de développement de l'Algérie. Bien au contraire, ceci a eu pour effet de renforcer la dépendance économique et financière de la colonie à l'égard de la métropole. Ceci apparaît davantage au niveau du financement des investissements qui a été assuré par des ressources internes et des ressources externes d'origine publique et privée.

Les ressources publiques étaient constituées par le budget de l'Algérie qui contribuait au financement de certains investissements. La participation de ce budget a été pour 1960 et 1961 respectivement de 355 millions et 399 millions de nouveaux francs.

D'autre part, la liberté de transfert de fonds entre l'Algérie et la France a facilité le mouvement de capitaux privés vers la métropole. Pour la seule année 1959, on a estimé à 1200 millions de nouveaux francs, soit 12% de la PIB la somme transférée de cette manière. Pour compenser les transferts monétaires privés vers la France et la zone franc, des ressources publiques et privées d'origine métropolitaine ont été consacrées aux investissements en Algérie. Les fonds publics et les ressources d'épargne d'origine française ont largement contribué à la réalisation des programmes d'investissement. Ce concours extérieur a été estimé à 1626 millions de nouveaux francs, soit près de 60% de l'ensemble des investissements publics et privés pour l'année 1960. Les ressources publiques d'origine métropolitaine ont atteint le montant de 1241 millions de nouveaux francs en 1961. Les fonds publics extérieurs ont été quatre fois plus importants que les ressources publiques internes. En ce qui concerne les ressources privées externes, il s'agissait là de l'épargne française qui s'investissait en Algérie par l'intermédiaire d'établissements bancaires ou en souscrivant aux emprunts émis en Algérie. Estimées à 385 millions de nouveaux francs, les ressources privées externes représentaient le tiers des ressources publiques métropolitaines. La prépondérance des crédits extérieurs dans le financement des investissements rend bien compte du degré de gravité et de la nature coloniale et de la dépendance de l'économie algérienne à l'égard de la France.

En Tunisie et au Maroc, certes les investissements ont augmenté au cours des 25 dernières années qui ont précédé l'indépendance politique mais à un rythme inférieur à celui enregistré en Algérie au cours des 11 dernières années de la période coloniale. L'orientation des investissements a été quelque peu modifiée au cours de la même période. En effet, en Tunisie les investissements ont augmenté de 17 millions de francs en 1930 à 33 millions en 1955, représentant respectivement 17% et 14,6% du PIB. Tandis qu'au Maroc les investissements ont augmenté plus rapidement en passant de 38 millions de francs à 119 millions au cours de la même période, représentant 13% et 17% du PIB. La répartition des investissements entre 1930 et 1955 montre que la part des investissements agricoles a baissé dans les deux pays. L'agriculture a été ainsi pénalisée puisqu'elle n'a accueilli que 21,8% de l'ensemble des investissements en 1955 contre 47% en 1930 en Tunisie et 13% contre 21% au Maroc. Dans le domaine industriel, les investissements sont restés relativement stables au Maroc avec des investissements globaux en début et en fin de période mais ont été triplés en volume puis qu'ils ont atteint 40 millions de francs en 1955 contre 13 millions en 1930. En Tunisie par contre, les investissements industriels n'ont augmenté que de 1 million de francs en passant de 4 millions de francs en début de période à 5 millions en fin de période, représentant respectivement 23% et 15,6% de l'ensemble des investissements [11].

Le financement des dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement était assuré jusqu'à la Seconde Guerre mondiale en Tunisie et au Maroc essentiellement par des ressources internes publiques et privées. Mais l'accroissement des investissements d'infrastructure et d'autres dépenses publiques à partir de 1947 au Maroc et en Tunisie s'est traduit par un appel croissant aux ressources externes d'origine publique. Ce concours financier externe est assuré par des fonds d'investissement public alimentés par le budget français.

Même si la dépendance financière du Maroc et de la Tunisie à la veille de leur indépendance politique n'a pas atteint l'ampleur de celle observée en Algérie, elle constitue néanmoins avec la dépendance commerciale un lourd fardeau qui a aggravé

leur vulnérabilité et leur extraversion pendant longtemps après le recouvrement de leur souveraineté nationale.

2.1.4 Dépendance commerciale

On ne saurait en fait parler, à la fin de la période coloniale, d'économies algérienne, marocaine ou tunisienne. Ces économies ne sont à l'époque que l'appendice de l'économie française. Dans le domaine de l'agriculture, l'essentiel de la production du secteur moderne est destiné aux exportations vers la France. Dans le domaine industriel, les activités minières sont entièrement orientées vers l'exportation des matières premières locales pour être traitées à l'extérieur, tandis que les industries alimentaires et de transformation, lorsqu'elles sont destinées au marché intérieur maghrébin, elles sont dépendantes du marché français d'où sont importées des biens d'équipement, des demi-produits et même le plus souvent des matières premières. Le développement de l'infrastructure – ports, routes, chemin de fer – a été conçu et réalisé en fonction des objectifs d'exportation et d'importation. Il n'y a à cette époque, ni processus d'industrialisation des trois pays du Maghreb central, ni a fortiori un processus de développement économique. En ce qui concerne le marché de consommation, les pays maghrébins dépendaient également au même moment du marché français d'où sont importés les biens industriels de consommation destinés aux Européens résidants et aux Maghrébins aisés.

Au total, la croissance des activités économiques maghrébines au cours de la période coloniale est conditionnée par la France où se trouve le centre des macro-décisions relatives aux investissements, à la production et aux échanges. “Les circuits coloniaux, comme l'a dit F. Perroux, sont ceux d'échanges et pratiquement contraints entre une économie industrielle dominante et ses dépendances dominées [12].”

La dépendance commerciale des pays du Maghreb, qui concentre et cristallise toutes les formes de dépendance économique (agricole, industrielle, financière, etc.), à l'égard de l'économie française est caractérisée par la prépondérance de leurs échanges extérieurs avec la France (pour l'Algérie plus de 80% en moyenne durant la première moitié de ce siècle), et le niveau élevé du déficit de la balance commerciale [13] (cf. Tableau 1 ci-après).

Cette dépendance commerciale croissante des pays maghrébins se traduit par l'aggravation du déficit de leur balance commerciale et reflète la croissance plus rapide des importations que celle des exportations, en rappelant au passage que celles-ci sont à l'époque entièrement contrôlées par des Européens.

Le tableau 1 inspire deux observations. L'ampleur du déficit atteint 75 millions de francs pour l'Algérie soit 31% de ses exportations, 68 millions de francs au Maroc représentant 54% des exportations et 21 millions de francs en Tunisie soit 32% des exportations. On note ensuite le faible taux de couverture des importations par les exportations estimé à 68% pour l'Algérie et la Tunisie et 65% pour le Maroc.

Le déséquilibre structurel de la balance commerciale des pays maghrébins s'ajoute à d'autres déséquilibres économique, régional, ville-campagne résultant de la déstructuration de la société maghrébine provoquée par le pouvoir colonial.

Tableau 1
Déficit de la balance commerciale des pays du Maghreb (1955)

	Algérie	Maroc	Tunisie
Exportations en millions de francs	165	127	44
Importations en millions de francs	240	195	65
Déficit en millions de francs	-75	-68	-21
Déficit/Export	31%	54%	32%
Couvertures des importations par les exportations	68%	65%	68%

D'après S. Amin, *op.cit.*, p.47.

2.1.5 Déstructuration, emploi et revenus

La politique coloniale d'exploitation et de peuplement, fondée sur la désagrégation des bases économiques des différents secteurs d'activités prévalant avant la colonisation, s'est traduite par la déstructuration du monde rural et urbain, la désarticulation de l'économie et la paupérisation des masses ainsi que par l'apparition de nombreux déséquilibres qui trouvent leur expression notamment dans la politique de l'emploi et la répartition du revenu national jusqu'à la fin de la période coloniale.

Emploi et répartition des revenus

Pour préciser davantage le contexte de cette période sur le plan économique et social, nous allons rappeler sommairement la répartition de l'emploi dans les domaines agricole et non-agricole ainsi que la répartition des revenus qui prévalaient dans les trois pays du Maghreb central à la veille de leur indépendance.

Algérie [14]

La répartition de l'emploi dans les différents secteurs d'activité est éloquente comme le rappelle le tableau 2.

On remarque que la population active non-musulmane dépasse la moitié des emplois dans le secteur tertiaire et représente près du tiers dans le secteur industriel et que la population active musulmane est principalement concentrée dans l'agriculture avec 88%. En outre, la présence d'Algériens dans les emplois industriels et tertiaires, malgré son faible niveau, concerne en fait des postes de travail sans qualifications. Voyons de plus près maintenant comment se présente l'emploi agricole puis l'emploi non-agricole.

Tableau 2
Répartition de l'emploi par secteur (en %)

Secteur	Total	Non Musulmans	Musulmans
Agriculture	80,9	14,2	87,9
Industrie	6,9	31,3	4,4
Secteur tertiaire	12,2	54,5	7,7

Source : A.Brahimi, *op.cit.*, p.14.

• L'emploi agricole

Le secteur agricole reflète bien la domination et l'hégémonie des non-musulmans en Algérie à l'époque. En fait il y a deux agricultures : l'une algérienne, essentiellement traditionnelle, l'autre européenne et moderne. La politique d'expropriation des terres pratiquée dès le XIXe siècle a dépossédé les paysans en faisant d'eux des paysans sans terre, des khammès ou métayers au cinquième, des ouvriers journaliers ou des chômeurs. Ce qui frappe c'est la paupérisation des paysans, comme le suggère d'ailleurs le tableau 3.

Tableau 3

Répartition de la population agricole active

Année	Propriétaire	Fermiers	Khammès	Ouvriers Agricoles	Population agricole active	Population agricole totale
1914	565 218	40 755	407 050	210 205	1 163 532	3 605 449
1930	617 544	50 771	634 600	428 032	1 730 947	4 419 943

Source : *Ibid.*, p. 15.

En ce qui concerne les propriétaires, il convient de préciser que 55% d'entre eux ne possédaient que des propriétés de moins de 10 hectares. Il s'agissait en fait de propriétaires pauvres. Si l'on ajoute à ces derniers, les paysans sans terre (khammès et ouvriers agricoles), on constate que 74% de la population agricole active étaient constitués de paysans pauvres au cours des années 1930.

Le processus de paupérisation s'est poursuivi jusqu'à la veille de l'indépendance où l'on note que le nombre des ouvriers agricoles était passé de 550 000 en 1954 à 420 000 en 1960 et celui des non-salariés de 500 000 (aides familiaux non compris) à 373 000 au cours de la même période. C'est dire qu'en moins de dix ans, près de 130 000 ouvriers agricoles ont perdu leur emploi et 127 000 non-salariés se sont retrouvés sans terre.

Ce qui est plus dramatique c'est que 25% des ouvriers agricoles travaillaient à peine 40 jours par an, c'est-à-dire en situation de quasi-chômage et 50% travaillaient moins de 100 jours par an.

Mais à côté de cela, il existait une autre Algérie agricole où les Non-Musulmans disposaient de grosses propriétés et où leurs 2 700 000 hectares fournissaient 65% de la production agricole totale. Cette agriculture moderne utilisait des ressources financières considérables et des moyens techniques avancés qui leur permettaient d'accroître la production agricole orientée essentiellement vers l'exportation et de s'approprier la plus grande partie du surplus agricole généré par le pays. La domination des Européens était totale dans l'agriculture où pourtant la population agricole active représentait 88% de la population active totale. Cette domination apparaît encore plus nettement dans les activités non-agricoles.

• L'emploi non-agricole

Paysannerie dépossédée et artisanat détruit contribuaient à gonfler la demande d'emploi, tandis que les perspectives de placement étaient minces dans l'industrie, le commerce et l'administration au cours de la première moitié de ce siècle.

Le développement du capitalisme en Algérie n'a pas tellement offert des opportunités d'emploi aux Algériens démunis. Sauf au cours de la période 1954-1961 qui a connu un accroissement relatif de l'emploi non-agricole dans l'administration notamment pour des raisons liées à la politique coloniale du "dernier quart d'heure" accompagnée d'une politique de promotion sociale de la population musulmane. Choix qui piégera l'Algérie après l'indépendance politique et pendant longtemps. Nous y reviendrons plus loin.

En effet la population active non-agricole passe entre 1954 et 1960 de 547 000 travailleurs musulmans à 789 000, soit un accroissement de 242 000 postes de travail en six ans et de 241 000 à 350 000 travailleurs non-musulmans soit un accroissement de 109 000. Ce sont l'administration et le commerce qui ont offert le plus d'emplois comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4

Emploi dans l'administration et le commerce

Activité	Musulmans	Non Musulmans	Ensemble
Administration	122 700	57 200	179 900
Commerce	56 400	38 500	94 900
Total	179 100	95 700	274 800

Source: *Ibid.*, p. 16.

Il convient cependant de noter, au delà de l'aspect quantitatif, que l'accroissement des travailleurs non-musulmans dans l'administration concernait les postes clés d'encadrement, hiérarchiquement les mieux placés et financièrement les plus rémunérés. Par contre, l'accession des Musulmans à la fonction publique au cours de la Guerre de libération, connue sous le vocable "promotion Soustelle" et "promotion Lacoste", a été conçue sur une base sélective de recrutement.

En ce qui concerne le secteur commercial, on note que les 38 500 postes de travail créés pour les Non-Musulmans se rapportaient à des activités lucratives comme celles liées aux opérations d'importation et d'exportation et de commerce de gros, tandis que les 56 500 postes de travail créés pour les Musulmans comprenaient aussi bien les marchands ambulants que des postes de travail subalternes (coursiers, employés, etc.).

Par ailleurs, les Musulmans étaient toujours défavorisés dans les autres activités non-agricoles comme l'industrie et le BTP qui ont connu les accroissements décrits au tableau 5.

Tableau 5
Emploi dans l'industrie et le B.T.P.

Activité	Musulmans	Non Musulmans	Ensemble
Industrie	20 000	9 000	29 000
Bâtiment,T.P.	25 000	4 000	29 000
Total	45 000	13 000	58 000

Source : *Ibid.*, p. 17.

Il convient toutefois de préciser que 50% de ces emplois nouvellement créés concernaient les activités pétrolières, montrant ainsi les limites de l'industrialisation et de son impact sur l'emploi, puisque la production industrielle a augmenté de 50% en cinq ans, tandis que le taux d'accroissement de l'emploi n'a été que de 16%. Mais cet aspect quantitatif cache un aspect qualitatif d'importance.

La disparité de la formation entre Non-Musulmans toujours privilégiés et Musulmans généralement défavorisés, alliée à l'hégémonie politique et économique de la classe européenne, explique en effet que l'embauche des Musulmans concernait surtout la main-d'œuvre de qualification faible ou nulle. Le mécanisme de ce phénomène de sous-qualification met en évidence un autre problème fondamental lié à la disparité des revenus.

• La répartition des revenus

D'après les statistiques disponibles, le revenu industriel moyen distribué en 1954 était de 60 000 francs par an. Mais ce chiffre moyen cache des disparités considérables. D'abord entre la population non musulmane et la population musulmane, puisque le revenu annuel moyen par personne était de 360 000 francs pour les Non-Musulmans et de 29 000 francs pour les Musulmans. D'autre part, cet écart s'aggrave lorsque l'on voit que dans le secteur traditionnel réservé essentiellement aux Musulmans, le revenu moyen n'était que de 18 000 francs. Le tableau 6 illustre bien ces disparités de revenus. On voit ainsi que 50% des travailleurs musulmans disposaient de 33% des revenus globaux, alors que 9% des travailleurs non-musulmans bénéficiaient de 28% de l'ensemble des revenus.

Tableau 6
Répartition de revenus par catégorie socioprofessionnelle

Qualification	Musulmans		Non Musulmans	
	Effectifs (%)	Revenus Globaux (%)	Effectifs (%)	Revenus Globaux (%)
Ouvriers	50	33	29	13
Employés	20	23	26	15
Artisans et petites entreprises	29	39	36	44
Cadres super. et chefs d'entreprises	01	05	09	28
Total	100	100	100	100

Source : A. Benachenhou, *Formation du Sous-Développement en Algérie*, Alger 1978, p. 296.

L’examen de la répartition des revenus individuels par catégorie socioprofessionnelle, comme l’indique le tableau 7, nous renseigne mieux sur la répartition inégalitaire des revenus.

En effet, 62% des agriculteurs percevaient un revenu mensuel égal ou inférieur à 100 nouveaux francs, 38% des patrons artisans disposaient d’un revenu égal ou inférieur à 150 nouveaux francs, tandis que 1,2% des agriculteurs et 2,3% des patrons artisans percevaient un revenu moyen supérieur à 1000 nouveaux francs. Le tableau 7 met d’ailleurs en évidence le faible niveau des revenus agricoles puisqu’il n’y a presque pas de différence entre le revenu moyen des agriculteurs (petits propriétaires) et les salaires perçus par les ouvriers agricoles, confirmant, une fois de plus, la paupérisation de la paysannerie. On note également que 23,7% des patrons artisans et 24,2% des commerçants disposaient d’un revenu inférieur à 100 nouveaux francs.

Il convient par ailleurs de rappeler que la famille algérienne percevait en général un salaire unique. En effet, le salaire gagné par le chef de famille représentait 64% du revenu global familial. Cette situation inégalitaire existait également au sein de la population musulmane même, puisque les travailleurs agricoles ou saisonniers qui constituaient 60% de la population ne percevaient que 25% de l’ensemble des revenus, tandis que 7,9% de la population disposait de 25% du revenu global.

Ces disparités multiples de revenus entre population musulmane et population non-musulmane ou au sein même des différentes catégories socioprofessionnelles reflétaient l’état de déstructuration de la société algérienne et de désarticulation de son économie à la veille de l’indépendance de l’Algérie.

Maroc

On retrouve au Maroc la même tendance inégalitaire dans la répartition des revenus qu’en Algérie malgré quelques différences caractérisant l’économie des deux pays.

En 1955, on note en effet que 700 000 Non-Musulmans, soit 6,7% de la population marocaine totale qui était alors de 10,4 millions, disposaient de 214 000 millions de francs soit 33% de l’ensemble des revenus. Parallèlement, 9,7 millions de Musulmans, soit 93,3% de la population totale, ont accès à 430 000 millions de francs seulement [15]. Même au sein de la population musulmane on remarque certaines disparités entre les revenus des ruraux et ceux des citadins. C’est ainsi que les revenus de la population rurale (estimée alors à 6,3 millions) ont atteint 204 000 millions de francs, soit 47% des revenus globaux de la population musulmane en 1955, tandis que les revenus de la population non rurale (3,4 millions, soit 35% de la population musulmane globale) ont totalisé 226 000 millions de francs, soit 53% de l’ensemble des revenus de la population musulmane. L’écart entre les revenus de la population musulmane reste cependant moins grand que celui observé en Algérie, comme nous l’avons vu plus haut.

L’examen même sommaire de l’emploi agricole et de l’emploi non-agricole au Maroc à la veille de l’indépendance politique, permet de cerner avec davantage de précision les disparités des revenus.

Tableau 7

Répartition des revenus par catégorie socioprofessionnelle selon la tranche de revenu

Revenu	Agri-culteur	Salar. agric.	Patrons Artisans	Commer-çants	Profes. libér.	Cadres supér.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnel de service	Armée Police
1 à 50 NF	30,1	16,2	17,3	13,0	3,4		1,1	5,2	4,2	5,0	1,8
51 à 100 NF	32,0	17,5	10,0	11,2	3,4	16,6	3,3	5,9	10,0	21,6	3,0
101 à 150 NF	16,2	30,7	10,7	13,0	6,8		1,1	9,0	15,7	18,0	4,3
151 à 200 NF	8,8	25,2	11,2	14,6	13,8		5,7	9,7	22,4	18,0	8,0
201 à 300 NF	6,6	9,6	22,6	23,0	6,8		4,5	18,0	29,1	19,4	60,0
301 à 400 NF	3,1	0,5	10,6	12,2	10,3		26,2	26,8	10,8	9,4	10,3
401 à 600 NF	0,1	0,3	10,0	7,1	24,3	33,4	43,3	20,9	5,3	6,5	3,6
601 à 1000NF	1,1		5,3	3,4	17,4	16,6	11,5	4,5	1,9		6,0
1001 NF et +	1,2		2,3	2,5	13,8	33,4	3,3		0,6	2,1	3,0
Revenu moyen	160	132	331	340	548	1 006	487	320	244	344	341

Source : Enquête 1960 citée par A. Darbel et J.P. Rivet, "Emploi et développement en Algérie" in *L'Algérie de Demain*, PUF, 1962.

• Répartition de l'emploi et des revenus dans le secteur agricole

D'une manière générale, les conditions naturelles et les conditions techniques d'exploitation plus favorables au Maroc qu'en Algérie permettent aux propriétaires et aux paysans d'avoir des rendements plus élevés à l'hectare. Cela n'empêche pas d'enregistrer des disparités dans la répartition des revenus agricoles comme l'indique le tableau 8.

Tableau 8

Emploi et revenus agricoles au Maroc (1955)

	Nombre des familles (en milliers)	Revenu global (en milliards de francs)	Revenu par famille (en millions de francs)
Ouvriers agricoles et petits agriculteurs	415	29	70
Propriétaires musulmans	100	11	110
Petits	450	87	200
Moyens	85	77	900
Gros			
Colons	4	21	5250
Total	1054	225	213

D'après S. Amin, *op.cit.*, p.67.

Ce tableau inspire les observations suivantes :

- L'écart entre les revenus des Non-Musulmans et des Musulmans est très grand. 4000 colons représentant 0,4% des familles titulaires d'un revenu agricole bénéficient de 21 milliards de francs, soit près de 10% de l'ensemble des revenus distribués au Maroc en 1955. Au niveau individuel un colon dispose d'un revenu annuel moyen de 5 250 000 francs, près de 50 fois supérieur à celui d'un petit propriétaire musulman ou bien 26 fois plus que celui d'un gros propriétaire musulman.

- Les inégalités de revenus existent également au sein de la population agricole musulmane. C'est ainsi que 85 000 gros propriétaires, soit 8% de la population active agricole, concentrent entre leurs mains 38% de l'ensemble des revenus de la population agricole musulmane, tandis que 515 000 ouvriers agricoles, petits agriculteurs et petits propriétaires, soit près de 50% de la population agricole, disposent de moins de 20% de l'ensemble des revenus agricoles des Musulmans.

- S'agissant des revenus par famille on remarque que le revenu annuel moyen d'un gros propriétaire musulman atteint 900 millions de francs. Il est 13 fois supérieur à celui d'un petit agriculteur et 8 fois plus élevé que celui d'un petit propriétaire.

Les disparités différenciées entre les revenus agricoles des Non-Musulmans et des Musulmans ou entre les revenus des différentes catégories de propriétaires terriens musulmans s'expliquent par la concentration des terres entre les mains d'une minorité et par les conditions d'exploitation.

• Répartition de l'emploi et des revenus dans les secteurs non-agricoles

Le tableau 9 montre une grande similitude entre la structure de l'emploi et des revenus non-agricoles au Maroc et celle enregistrée en Algérie (cf. tableau 6 ci-dessus). Ce tableau montre une forte concentration des revenus au niveau des Européens. En effet, 195 000 travailleurs non-musulmans représentant 25% de la population active non-agricole totale perçoivent 62% de l'ensemble des revenus distribués en 1955 au Maroc.

Tableau 9

Emploi et revenus non agricoles au Maroc (1955)

Qualification	Musulmans				Non Musulmans			
	Effectifs		Revenus	Revenus	Effectifs		Revenus	Revenus
	%	en milliers	Globaux (%)	moyens (en 1000 fr.)	%	en milliers	globaux (en %)	moyens (en 1000 fr.)
Ouvriers	38	300	12	150	5	42	5	450
Employés	13	106	7	250	6	49	8	600
Patrons artisans, commerçants et professions libérales	23	183	13	270	10	77	25	1250
Cadres et chefs d'entreprises	1	11	6	2000	4	27	24	3500
Total	75	600	38	240	25	195	62	1200

Calculs établis d'après les données fournis par S. Amin, *op.cit.*, p. 76.

On note d'autre part que 300 000 ouvriers marocains représentant 38% des travailleurs disposent de 12% des revenus globaux non-agricoles tandis que 4% des Non-Musulmans au nombre de 27 000 concentrent 24% des revenus globaux entre leurs mains.

Moins grandes que les distorsions de revenus entre Musulmans et Non-Musulmans, les disparités de revenus entre salariés musulmans sont assez importantes. Comme nous le montre le tableau 9,1% des titulaires de revenus bénéficient de 6% des revenus globaux.

Mais lorsque l'on se penche sur la répartition des revenus individuels par qualification, on se rend mieux compte de la répartition inégalitaire des revenus.

Globalement on enregistre que 195 000 Non-Musulmans, soit moins de 25% de la population active non-agricole, bénéficient d'un revenu annuel moyen de 1 200 000 francs, soit cinq fois supérieur à celui perçu par 600 000 Musulmans estimé à 240 000 francs. Quelque soit la catégorie socioprofessionnelle on remarque que les Non-Musulmans sont mieux rémunérés que les Musulmans qu'il s'agisse des ouvriers, des employés, des patrons artisans, des commerçants ou des cadres.

Tunisie

Le caractère inégalitaire de la répartition des revenus est plus prononcé en Tunisie qu'en Algérie et au Maroc. En 1955, 300 000 Non-Musulmans représentant moins de 8% de la population totale, disposaient d'un revenu de 90 milliards de francs, soit 43% de l'ensemble des revenus [16].

Même au sein de la population musulmane, les disparités des revenus distribués dans les villes et les campagnes sont plus marquées en Tunisie qu'au Maroc. En effet, la population rurale musulmane estimée à 2,3 millions, soit près de 60% de la population totale, n'a accès qu'à moins de 25% de l'ensemble des revenus distribués, alors qu'au Maroc 61% de la population dispose de 47% des revenus globaux. Par contre, on note une homogénéité dans la part des revenus non agricoles des Musulmans dans les trois pays. En Tunisie, la population non agricole représente le tiers de la population globale comme en Algérie et au Maroc, et bénéficie de 32% de l'ensemble des revenus contre 35% en Algérie et au Maroc.

L'examen de la répartition de l'emploi et des revenus agricoles et non-agricoles en Tunisie à la veille de l'indépendance permet de mieux déceler les disparités et les inégalités.

• Répartition de l'emploi et des revenus agricoles

Globalement on constate que 135 000 ouvriers agricoles musulmans représentant 37% de la population active agricole n'ont accès qu'à 14,7% des revenus globaux tandis que 5000 colons soit 1,3% de la population active agricole concentrent 24% des revenus agricoles globaux entre leurs mains, comme l'indique le tableau 10.

Tableau 10
Emploi et revenus agricoles en Tunisie (1955)

	Nombre (en milliers)	Revenu agricole global (en milliards de francs)	Revenu par tête (en milliers de francs)
Ouvriers agricoles	135	10	74
Agriculteurs musulmans:			
Petits	80	7	90
Moyens	105	15	150
Gros	45	20	450
Colons	5	16	3200
Total	370	68	184

D'après S. Amin, *op.cit.*, p. 65.

D'autre part, les petits agriculteurs, au nombre de 80 000, gagnent 7 milliards de francs, soit 10% du revenu agricole global, venant derrière les agriculteurs moyens dont le nombre atteint 105 000 et qui disposent de 22% de l'ensemble des revenus agricoles. L'écart de rémunération entre ces deux catégories semble modeste. Cet écart devient cependant important en comparaison avec les revenus des gros propriétaires musulmans qui totalisent 20 milliards de francs, soit 30% de tous les revenus agricoles alors qu'ils ne représentent que 12% de la population active agricole.

La comparaison des revenus individuels qui figurent au tableau 10 fait apparaître des disparités importantes de rémunération. On note ainsi qu'un colon gagne en moyenne 43 fois plus qu'un ouvrier agricole, 36 fois plus qu'un petit agriculteur musulman et 7 fois plus qu'un gros agriculteur musulman. En fait les disparités de rémunération sont plus importantes que cela parce que les calculs sont établis sur la base des revenus moyens de chaque catégorie et non sur les revenus réels dont les écarts sont très grands au sein de chaque catégorie.

Les disparités de revenus existent également entre les différentes catégories d'agriculteurs musulmans mais avec moins d'amplitude que celles enregistrées entre Musulmans et Non-Musulmans. En effet, le revenu moyen d'un petit agriculteur musulman représente 20% du revenu du gros agriculteur musulman et à peine 2,8% du revenu moyen du colon. L'ouvrier agricole dispose quant à lui d'un revenu de moitié inférieur à celui de l'agriculteur moyen musulman et ne représente que 16% du revenu du gros agriculteur musulman.

• Répartition de l'emploi et des revenus non-agricoles

La concentration des revenus semble légèrement moins prononcée qu'au Maroc. Le tableau 11 indique en effet que globalement les revenus perçus par 27% de la population active non-agricole totale d'origine non-musulmane représentent 58% des revenus globaux non-agricoles.

Mais les disparités apparaissent plus fortes lorsque l'on compare le bas et le haut de l'échelle des revenus. On note ainsi que des ouvriers musulmans représentant 41% de la population active non-agricole totale n'ont accès qu'à 16% des revenus globaux tandis que 3% de cette population active d'origine non-musulmane ont 13% des revenus globaux.

Tableau 11

Emploi et revenus non agricoles au Tunisie (1955)

Qualification	Musulmans				Non Musulmans			
	Effectifs		Revenus	Revenus	Effectifs		Revenus	Revenus
	%	en milliers	Globaux (%)	moyens (en 1000 fr.)	%	en milliers	globaux (en %)	moyens (en 1000 fr.)
Ouvriers	41	118	16	160	6	16	5	400
Employés	12	35	9	300	7	21	9	530
Patrons artisans, commerçants et professions libérales	19	53	14	300	11	31	31	1150
Cadres et chefs d'entreprises	1	3	3	1500	3	8	13	3000
Total	73	209	42	210	27	76	58	950

Calculs établis d'après les données fournis par S. Amin, *op.cit.*, pp. 73 et 74.

Même en comparant les mêmes catégories socioprofessionnelles l'écart des revenus des Musulmans et ceux des Non-Musulmans est important à l'avantage des derniers quelque soit leur qualification. Si l'on considère la classe moyenne (patrons artisans, commerçants et professions libérales), on constate que 53 000 Musulmans soit 19% de la population active totale disposent de 14% des revenus globaux alors que les Non-Musulmans jouissent de 31% de l'ensemble des revenus bien qu'ils ne représentent que 11% de la population active non-agricole.

Concernant les revenus individuels, on constate que des écarts importants de rémunération existent aussi bien entre les différentes catégories socioprofessionnelles qu'entre les Musulmans et les Non-Musulmans ayant la même qualification. Ainsi par exemple le revenu moyen d'un ouvrier musulman représente 40% du revenu moyen d'un ouvrier non-musulman. De même le revenu moyen des patrons artisans musulmans, des commerçants et des professions libérales correspond à 26% du revenu moyen des Non-Musulmans au sein de la même catégorie socioprofessionnelle.

Sur un autre plan on enregistre que le revenu moyen d'un cadre non-musulman, estimé à 3 millions de francs pour l'année 1955, est 19 fois supérieur à celui d'un ouvrier musulman qui ne perçoit que 160 000 francs par an alors qu'il est 4,5 fois seulement supérieur à celui d'un ouvrier non-musulman estimé à 400 000 francs au cours de la même année.

Les inégalités de rémunération souvent non justifiées sont certes importantes dans le secteur agricole. Cette remarque est valable non seulement pour la Tunisie mais aussi pour l'Algérie et le Maroc. L'observation des faits montre que le capitalisme agraire colonial est générateur d'inégalités aiguës et davantage exploiteur que le capitalisme non-agricole au Maghreb bien que les deux formes de capitalisme se complètent et soient de même nature.

En effet, devenue un réservoir de main d'œuvre à bas prix pour l'économie coloniale, la campagne maghrébine a connu un processus d'appauvrissement qui l'a conduite au fil des années à perdre une partie de ses forces vives. Le chômage rural et le chômage des jeunes qui en ont résulté ont contribué à aggraver les disparités régionales, les inégalités sociales et les déséquilibres économiques.

Ces disparités multiples reflètent en fait l'état de déstructuration de la société maghrébine et la désarticulation de son économie durant la période coloniale où les conditions de fonctionnement de l'économie ont fait des chômeurs des candidats à l'exode rural et à l'émigration.

L'exode rural

La colonisation et l'introduction puis le développement du capitalisme dans les pays du Maghreb central ont provoqué un bouleversement des structures sociales. L'exode rural en est une des manifestations multiples.

Chassés de leurs terres appropriées par le régime colonial, des paysans maghrébins sont venus grossir les rangs des chômeurs dans les villes et les villages où par ailleurs de nombreux artisans, victimes des importations des produits industriels provoquées par le pouvoir colonial, ont été contraints de cesser leurs activités. Les masses des ruraux augmentaient de plus en plus dans les centres urbains au fil des années.

Démunis, paupérisés, non intégrés à la ville, ils n'avaient de structures d'accueil que les bidonvilles qui se multipliaient dans les principales villes, aggravant ainsi le déséquilibre ville-campagne ainsi que les disparités entre les revenus. Alger, Casablanca et Tunis ainsi que de nombreuses autres villes du Maghreb central ont vu leur taille augmenter considérablement par l'afflux des populations rurales et par l'accroissement des bidonvilles, depuis des décennies avant les indépendances.

Mais, loin de se limiter à l'intérieur des pays maghrébins, le mouvement migratoire s'est étendu à l'émigration à l'étranger.

L'émigration

De nombreux travaux anciens et récents ont été consacrés à l'émigration maghrébine en Europe d'une manière générale et en France de façon particulière. Il convient dans le cadre de notre analyse d'en rappeler seulement quelques données essentielles pour en situer l'ampleur.

L'émigration est d'abord le produit de la politique coloniale. Historiquement, l'émigration des Maghrébins vers la France remonte au début de ce siècle, mais n'a commencé à être importante qu'à partir de 1918, après la Première Guerre mondiale lorsque des dizaines de milliers de Maghrébins (notamment des Algériens) ont été recensés, dont la plupart avaient été démobilisés après avoir accompli leur service militaire. Le nombre des émigrés continuait d'augmenter au fil des années.

Pendant longtemps, les Maghrébins s'expatriaient en France pour y travailler quelques années, mais revenaient à leur pays, puis d'autres leur succédaient et ainsi de suite. Des mouvements migratoires s'effectuaient dans les deux sens chaque année, notamment entre 1948 et le début des années 1960, mais avec un solde positif en faveur des partants [17]. C'est ainsi qu'entre 1947 et 1954, on enregistre 911 205 départs d'Algériens pour la France contre 697 786 retours définitifs en Algérie, soit un accroissement de 213 419 émigrés. La tendance du mouvement d'émigration était donc ascendante au cours de cette période. Le nombre des émigrés maghrébins est passé de 40 000 en 1946 à 250 000 en 1954 pour dépasser 600 000 en 1965 [18]. L'émigration a accentué les effets pervers économiques, sociaux, voire politiques observés au cours de la période coloniale mais amplifiés depuis les indépendances, pour atteindre de nos jours un niveau d'intolérance politique démesuré en Europe contre les Maghrébins émigrés. Ces effets seront examinés plus loin.

Au total, la période de transition qui a mené les pays du Maghreb central de l'ère coloniale à celle de la construction d'un État et du démarrage d'une économie nationale présentait globalement les mêmes caractéristiques. À l'indépendance, les gouvernements des trois pays faisaient face à des difficultés d'ordre politique, économique et social. La prise en charge de ces problèmes a été cependant assurée différemment d'un pays à l'autre. D'où l'intérêt d'examiner le cas de chaque pays à part.

2.2 L'économie algérienne en 1962 [19]

2.2.1 L'Algérie en 1962, pays meurtri, déchiré et miné

Les problèmes auxquels faisait face l'Algérie à l'indépendance étaient fort complexes. Il suffit de se rappeler les énormes destructions matérielles et humaines occasionnées par sept ans et demi de guerre farouche qui s'ajoutaient aux nombreux problèmes nés de la colonisation devenus, pour la plupart, structurels :

- plus d'un million et demi de chouhada, morts entre 1954 et 1962 ;

- près de trois millions de personnes arrachées à leurs foyers et transférées dans des centres de regroupement, soumises à des conditions de vie très pénibles ;

- 500 000 réfugiés en Tunisie et au Maroc ;

- plus d'un million et demi de personnes ayant émigré des campagnes vers les villes ;

- 400 000 détenus ;

- 400 000 émigrés en France.

Ces bouleversements sans précédent ont posé à l'Algérie indépendante de redoutables problèmes. On se trouve en présence de populations regroupées, internées, réfugiées dans les villes, éliminées des circuits économiques, privées d'activités et de conditions de vie normale, vivant ou plutôt survivant dans d'atroces conditions de subsistance et de sous-alimentation.

Les destructions matérielles à grande échelle ont créé des problèmes considérables :

- 8000 villages et des milliers de mechtas [20] rasés ;

- des milliers d'hectares de forêts brûlés ;

- un cheptel ovin diminué de plus de quatre millions de têtes en passant de 7 millions à moins de 3 millions en 1962 ; le cheptel bovin a été pratiquement anéanti ;

- sur les frontières est et ouest, le long des lignes Morice et Challe [21], d'immenses régions minées et continuant de faire des victimes à ce jour (1995), malgré les considérables travaux de déminage entrepris depuis 1962.

À tout cela il faut ajouter les actes criminels de l'OAS en 1962 qui se sont traduits par des massacres d'Algériens innocents et des actes de plastiquage de bâtiments ainsi que l'incendie de la bibliothèque de l'Université d'Alger. Après avoir accompli leurs forfaits, des mois durant, les criminels de l'OAS se sont réfugiés en Europe. Du reste, la victoire des Algériens a entraîné globalement le départ de 900 000 Européens ayant quitté définitivement l'Algérie entre 1961 et 1962, dont plus de 300 000 départs pour le seul mois de juin 1962, à la veille du référendum d'autodétermination.

Si ce départ massif peut être considéré comme positif en soi pour avoir accéléré le processus d'indépendance en l'étendant à d'autres domaines, il a néanmoins été à

l'origine de problèmes économiques considérables compte tenu du rôle dominant joué par les Européens dans l'ensemble des secteurs d'activité économique et sociale.

Mais cette "vacance économique" a été largement compensée par le minage par la France de la souveraineté chèrement et fraîchement acquise : la présence française restait importante dans l'économie et dans le secteur financier avec la mentalité néocolonialiste. Mais ce qui a par dessus tout miné la souveraineté de l'Algérie et ses choix fondamentaux dont les effets n'apparaîtront que dans les années 1980 et seront couronnés par le coup d'État de janvier 1992, c'est la présence française dans l'armée, l'administration et la police algériennes. En effet, au lendemain de l'indépendance, les postes clés au sein de l'ANP (Armée nationale populaire) comme ceux de Secrétaire Général du Ministère de la Défense, de directeurs centraux du Ministère de la Défense, de commandant de la Gendarmerie Nationale etc., étaient détenus par des Algériens, anciens officiers de l'armée française. Ce sont ces anciens officiers de l'armée française, promus généraux à partir de 1984 par le Président Chadli Bendjedid, qui ont organisé contre lui le coup d'état de janvier 1992 en mettant fin au processus démocratique et au second tour des élections législatives qui ont failli porter le FIS (Front Islamique du Salut) au pouvoir.

D'autre part, la présence française au sein de l'administration a toujours été importante à ce jour (1995). D'abord, dès l'indépendance, 13 729 cadres français, soit 20% des cadres de la fonction publique, et 22 182 fonctionnaires algériens promus des écoles de l'administration coloniale, soit 32% des cadres de la fonction publique, encadraient la jeune administration de l'Algérie indépendante. Ensuite cette présence française est plus importante dans les postes les plus élevés comme l'indiquent les chiffres suivants :

Catégorie A. Cadres d'élaboration et de décision : 39% des cadres de cette catégorie sont des fonctionnaires français.

Catégorie B. Cadres de gestion : 43% des cadres de cette catégorie sont des fonctionnaires français.

À ces cadres là d'origine française s'ajoutent un grand nombre de cadres algériens formés à l'école coloniale.

Enfin, pour assurer la pérennité de ce système administratif d'inspiration coloniale, il a été créé une École Nationale de l'Administration (ENA), véritable enclave dès les années 1960 dont l'encadrement et le fonctionnement sont franchement assurés par des Français jusqu'au moment où ses programmes ont été arabisés au cours des années 1980.

2.2.2 Caractéristiques de l'économie algérienne en 1962

L'économie algérienne en 1962 peut être décrite comme une économie désarticulée, dépendante, extravertie et déséquilibrée, résultat de la politique coloniale de la France durant 132 ans.

- L'extraversion et la dépendance de l'économie algérienne à l'égard de la France sur les plans financier, commercial et technique relève de l'évidence même.

- L'économie était déséquilibrée, et on peut distinguer ici :

• les déséquilibres régionaux : d'une part la quasi-totalité de la richesse (agricole, industrielle et tertiaire) est localisée dans l'extrême nord du pays, d'autre part les trois quarts de l'industrie algérienne sont regroupés dans l'Algérois et l'Oranais ;

• les déséquilibres intrarégionaux : la quasi-totalité de l'industrie est concentrée autour des ports d'Alger, Oran et Annaba; au plan agricole, les terres les plus riches se trouvent dans la Mitidja, la plaine d'Annaba et dans l'Oranais ; à l'intérieur d'une même wilaya on pouvait noter des déséquilibres entre les villes et les campagnes ;

• le déséquilibre de l'emploi : la répartition de l'emploi entre Musulmans et Non-Musulmans fait ressortir deux aspects, l'un quantitatif, l'autre qualitatif. Si la population algérienne musulmane est victime du chômage et du sous-emploi (notamment dans l'agriculture qui occupe près de 80% de la population active), la population non-musulmane "respire" le plein emploi. Ces chiffres cachent d'autres déséquilibres d'ordre qualitatif : l'encadrement de l'économie et de l'administration était assuré à 92,7% par les Non-Musulmans et à 7,3% seulement par des Musulmans, proches politiquement du pouvoir colonial, tandis que ces derniers représentaient 95,2% des manœuvres contre 4,8% seulement pour les manœuvres d'origine européenne ;

• les déséquilibres intersectoriels : la politique économique coloniale reposait sur le capitalisme agraire qui fournissait avec les services la principale richesse du pays tandis que le secteur industriel fournissait moins de 10% du PIB ;

• le déséquilibre croissant entre l'accroissement des importations et la diminution relative des exportations notamment des produits miniers dont d'ailleurs les prix et la demande sont instables.

- L'Algérie témoignait d'une vacance économique et sociale en 1962. Le départ de 900 000 Européens d'Algérie juste avant la proclamation de l'indépendance a eu pour conséquence :

• l'arrêt des investissements liés au Plan de Constantine ;

• la baisse de l'activité économique provoquée par l'abandon par les Européens de leurs domaines agricoles et de leurs entreprises industrielles et commerciales, ainsi que la baisse des investissements et la réduction des importations des biens d'équipement et des biens de consommation ;

• la désorganisation du marché intérieur et des circuits de distribution. En effet, les colons utilisaient 60% des importations et consommaient 40% de la production locale ;

• la réduction des exportations. Les cultures industrielles ont enregistré une chute de 60%, le vignoble de plus de 30% et les cultures maraîchères de plus de 25% ;

• le recul des activités de construction (secteur BTP) de 55%, résultant de l'arrêt des chantiers et de l'abandon des entreprises européennes de réalisation ;

• la “vacance” des logements. On estime que 200 000 à 250 000 logements ont changé de propriétaire ou d’occupant entre 1962 et 1963.

Dans ce contexte particulièrement difficile, l’une des premières tâches du gouvernement algérien de l’Algérie indépendante concernait la réorganisation de l’économie. Celle-ci intervenait dans quatre directions : l’institution des comités de gestion, la prise de participation dans les entreprises françaises installées en Algérie, la création de sociétés nationales et les nationalisations. Arrêtons-nous rapidement sur ces questions.

- L’institution des comités de gestion découle du décret du 22 octobre 1962 complété par un second décret en date du 23 novembre 1962. Ces deux décrets prévoyaient uniquement la gestion de manière provisoire des exploitations agricoles et des entreprises laissées vacantes par leurs propriétaires ayant quitté définitivement l’Algérie. Il a fallu attendre les décrets de mars 1963 pour considérer les biens vacants comme patrimoine national et instaurer l’autogestion agricole et industrielle qui exprime sur le terrain la première manifestation de l’option socialiste arrêtée par le gouvernement algérien quelques mois après l’indépendance. Mais en fait le socialisme proclamé officiellement a été vidé de son contenu concrètement puisque le secteur autogéré a été dès le départ soumis à la tutelle administrative des ministères sectoriels et ne disposait d’aucun pouvoir “autogestionnaire” sur la politique d’investissement, de commercialisation ou de financement.

- En recouvrant la souveraineté nationale, l’État algérien reprend à son compte les participations publiques françaises dans les entreprises installées en Algérie. C’est ainsi que le secteur public algérien récupère 56% des parts dans la société pétrolière SN Répal et la raffinerie d’Alger, 20% des parts dans la société gazière CAMEL, 40% dans CARAL-RENAULT, 30% dans SABAB-BERLIET et 25% dans l’Union Industrielle Africaine, la fonderie la plus importante d’Algérie installée à Annaba.

- Dès 1962, le gouvernement algérien créa l’Office National de Commercialisation (ONACO) chargé de l’importation des produits alimentaires et de leur distribution, suivi par la création de magasins pilotes (magasins d’État) situés au stade final de la commercialisation (commerce de détail). En 1963, d’autres entreprises publiques furent également créées dont l’ONP (pêche), l’ONAT (tourisme), l’ONT (transport) et la SNTA (tabacs et allumettes).

- À l’exception des domaines agricoles appartenant aux gros colons nationalisés en 1963, les nationalisations opérées juste au lendemain de l’indépendance n’ont pas concerné les secteurs stratégiques, mais uniquement les petits commerçants et artisans. C’est ainsi que furent nationalisés des épiceries, des hôtels, des restaurants, des cafés, des salles de cinéma, etc. Comme on le voit, l’intervention de l’État dans les affaires économiques ne s’inscrivait pas dans une démarche globale et cohérente à moyen et long termes, mais était soumise à des contraintes conjoncturelles de toutes sortes. La réorganisation de l’économie ne s’est étendue ni aux branches industrielles, ni au secteur bancaire, etc.

- Sur le plan financier, la relance de l’économie implique la mobilisation des ressources internes et externes pour faire face aux différentes dépenses d’investissement et de fonctionnement de l’administration. En 1962, les recettes fiscales ont diminué par rapport aux années précédentes. Ceci est dû au ralentissement de l’activité

économique et au départ des colons qui contribuaient à concurrence de 50% des ressources fiscales.

En ce qui concerne les dépenses, deux remarques méritent d'être faites : le faible niveau des dépenses d'équipement qui ne représentaient que 16% des dépenses définitives arrêtées. Les dépenses effectuées n'étaient même pas en mesure d'assurer le renouvellement et l'entretien des installations existantes. Ce désinvestissement est dû à la fuite des capitaux et au ralentissement des activités économiques consécutives au départ des Européens d'Algérie.

En second lieu, le gonflement des dépenses de fonctionnement est impressionnant puisqu'elles représentaient 84% des dépenses globales en 1963. Les ressources internes étant limitées à l'indépendance, il a fallu recourir aux ressources externes pour assurer le financement de certaines dépenses publiques. En 1963, l'Algérie a pu mobiliser l'équivalent de 5422 millions de DA sous forme de prêts de 11 pays, de la BIRD et du FED (Fonds Européen de Développement) [22]. La France vient en tête avec un prêt de 2097 millions de DA soit 39% des crédits extérieurs mobilisés, suivie par l'URSS avec 1 726 millions de DA soit 32% de l'ensemble des prêts.

L'analyse des ressources externes d'origine française révèle que les prêts français – appelés "aide" – étaient le prix payé pour sauvegarder les intérêts de la France en Algérie, notamment la liberté d'exploitation des gisements pétroliers situés dans le Sud du pays. Cependant, la fuite des capitaux privés vers la France et les avantages tirés par la France de la pratique du tarif pétrolier préférentiel prévu par les accords d'Évian ont plus que compensé cette "aide" française. Donc, une année après l'indépendance, le système d'exploitation économique de l'Algérie par la France se poursuivait sous d'autres formes moins visibles et moins perceptibles, mais qui procurait à l'ancienne métropole des avantages substantiels matériels, financiers et culturels.

Au total, l'année 1962 a été une grande année très perturbée non seulement au plan économique mais surtout sur le plan politique : exactions de l'OAS, formation de l'exécutif provisoire, constitution de la "force locale", nouvelle armée créée pour soutenir la "troisième force" d'inspiration française (devenue le "parti français" par la suite), signes évidents de néocolonialisme, crise interne du FLN et de l'ALN, élections législatives, constitution du premier gouvernement algérien de l'indépendance, nomination aux emplois supérieurs dans l'administration et dans le corps préfectoral. Cette année était tellement complexe et ses enjeux vitaux que les problèmes de remise en marche de l'économie perdaient leur caractère prioritaire.

L'indépendance politique de l'Algérie a été marquée dès le départ par deux choix fondamentaux : le parti unique et le socialisme. Nous verrons plus loin les conséquences de ces choix.

2.3 Le Maroc au lendemain de l'indépendance (1956-1960)

Après la signature, le 2 mars 1956, de la déclaration commune franco-marocaine qui a abrogé le traité du Protectorat de 1912 et a reconnu l'indépendance du Maroc, le roi Mohammed V, devenu symbole politique et religieux incarnant les luttes nationalistes et l'unité nationale, a donné la priorité à la restauration de l'État. Les problèmes économiques et sociaux n'ont pas été considérés comme prioritaires compte tenu de la philosophie libérale du pouvoir.

2.3.1 La restauration de l'État

La restauration de l'État qui nécessitait une réorganisation du pays au lendemain de l'indépendance a été basée sur le respect du pluralisme politique et un système politique fondé sur des allégeances au roi. Il s'agissait de faire du Maroc une monarchie constitutionnelle et de doter le pays d'institutions représentatives à tous les niveaux. La démarche arrêtée fut prudente et progressive compte tenu de la volonté du roi de contrôler l'ensemble du processus institutionnel et de rester l'arbitre suprême, en disposant de pouvoirs très étendus dès l'indépendance. La première constitution du Maroc libre n'a été d'ailleurs adoptée qu'en décembre 1962, presque deux ans après la disparition du roi Mohammed V (26 février 1961).

Cependant, des mesures organisationnelles ont été prises juste après la proclamation de l'indépendance. C'est ainsi que dès le 12 mai 1956, après un accord passé avec la France, le roi entreprit de réorganiser l'armée et la police. Les unités des Forces Armées Royales mises en place (fortes de 30 000 hommes) sont composées de tirailleurs marocains venus de l'armée française et de 6000 maquisards de l'ALN. Ces unités étaient encadrées par des officiers français et des officiers marocains en fonction dans l'armée française avant l'indépendance. Le roi reste le chef des forces armées et de la police. Il nomme le prince Hassan chef d'État-major.

Le 12 novembre 1956, la première Assemblée Consultative est constituée. Elle est composée de 76 membres désignés par le roi après les consultations d'usage : 22 représentant les partis politiques, 10 syndicalistes, 38 notables (représentant les chambres de commerce et d'agriculture) et 6 représentant les professions libérales [23].

La composition de cette Assemblée Consultative montre à l'évidence la volonté du roi de marginaliser les partis politiques qui ont obtenu moins de 29% des sièges, y compris l'Istiqlal avec seulement 10 députés soit 13% de l'ensemble des sièges, alors que l'Istiqlal comptait jouer un rôle prépondérant dans la vie politique marocaine, compte tenu du soutien populaire dont il bénéficiait alors.

Mais si la représentation de l'Istiqlal au sein de l'Assemblée Consultative ne correspondait pas à ses ambitions, l'Istiqlal avait néanmoins obtenu huit postes ministériels – parmi les plus importants – sur les quatorze que compte le gouvernement Bekkaï remanié en octobre 1956.

Juste après l'indépendance, le gouvernement procéda à la nomination de hauts fonctionnaires, de gouverneurs et de caïds.

La réforme communale mise en œuvre a donné naissance à 773 communes rurales dotées de conseils élus à l'instar des 28 communes qui existaient déjà avant la réforme.

Sur le plan législatif, certaines réformes ont été adoptées. C'est ainsi que sur le plan judiciaire, le dahir berbère fut abrogé. En 1957, un nouveau code du statut civil est adopté, suivi par une Charte publiée en 1958 relative à l'organisation des partis et la liberté de la presse notamment. Il convient de rappeler cependant que ces réformes

relatives à la réorganisation de l'État ont été entreprises dans une période assez difficile.

En effet, la proclamation de l'indépendance n'a pas suffi pour instaurer le calme. Les actions de l'ALN ont duré jusqu'en 1958. Des troubles de type siba ont persisté encore quelques temps. De tels événements qui constituent le prolongement des actions armées et des émeutes organisées en 1955 ont créé chez les Européens un sentiment d'insécurité. C'est ainsi que l'on a enregistré entre 1955 et 1960 le départ du Maroc de 150 000 Européens, soit le tiers des 450 000 qui y vivaient avant l'indépendance, et de 65 000 juifs émigrés en Israël, soit 29% des 227 000 juifs recensés auparavant [24]. La période 1956-58 fut en général assez trouble pour le gouvernement et les nouvelles autorités qui ont dû faire intervenir l'armée à maintes reprises pour rétablir l'ordre et le calme. Néanmoins, quelle que soit l'ampleur du malaise observé au lendemain de l'indépendance du Maroc – chose tout à fait normale par ailleurs – il n'a pas atteint les dimensions de la crise de pouvoir enregistrée en Algérie en 1962.

Les préoccupations d'ordre politique et les mesures liées à la restauration de l'État n'ont pas permis au gouvernement de s'occuper des problèmes économiques.

2.3.2 L'évolution de la situation économique

La situation économique et sociale du Maroc entre 1956 et 1960 n'a pas été brillante. Pourtant, le Maroc disposait à l'époque de meilleurs atouts que l'Algérie et la Tunisie par les conditions naturelles dont bénéficie son agriculture, par son infrastructure économique et par ses industries alimentaires. L'économie marocaine a connu en effet un développement rapide après la Seconde Guerre mondiale. Mais le départ définitif de 215 000 Européens et juifs du Maroc entre 1958 et 1960 s'est traduit non seulement par un transfert massif des capitaux vers l'étranger, mais aussi par la fermeture d'usines et l'arrêt de chantiers de construction. Cette nouvelle situation a contribué à aggraver le chômage à la suite des licenciements consécutifs au ralentissement des activités économiques et commerciales et au ralentissement des investissements. Certes le Maroc n'a pas connu de départs massifs d'Européens comme en Algérie en 1962. Le nombre des Européens recensés au Maroc en 1960 était de 302 800 et celui des juifs de 162 000. Mais les incertitudes du lendemain ne les incitaient pas à investir. C'est ainsi que les investissements ont baissé de cinq points en une année en passant de 17% du PNB en 1955 à 12% en 1956. La chute du rythme des investissements ne reflète pas la baisse de l'épargne privée, mais la fuite des capitaux vers l'étranger. L'introduction du contrôle de change en 1959 avec la création du dirham (théoriquement coupé du franc français, la parité entre les deux monnaies a été maintenue : 1 dirham égale 1 nouveau franc français) n'a pas réduit l'exode des capitaux vers l'étranger, compte tenu du caractère libéral du régime. Le ralentissement des dépenses d'investissement s'est accompagné dès l'indépendance de l'accroissement des dépenses de fonctionnement comme en Algérie en 1962, mais avec un taux de croissance moins abrupt. Les dépenses de fonctionnement de l'Administration marocaine à l'exclusion des dépenses de souveraineté (défense nationale et corps diplomatique) ont atteint 18% du PNB en 1958. Le budget global du Maroc a presque doublé en trois ans en passant de 77 millions en 1955 à 135 millions de francs en 1958 [25]. Mais la récession économique observée dès 1956 s'est traduite par ailleurs par la réduction des importations et la baisse de la consommation par tête. La chute des importations, provoquée par la baisse des investissements et le ralentissement des activités économiques, a permis de réduire le déficit de la balance

commerciale et d'assurer une meilleure couverture des importations par les exportations qui a atteint 84% en 1958 contre 58% à la veille de l'indépendance. Mais cette amélioration n'est qu'apparente parce qu'elle ne résulte pas de l'accroissement de la production et des activités économiques mais du ralentissement des importations.

D'autre part la consommation par tête a baissé de 13% entre 1952 et 1960. Cette chute moyenne de la consommation montre l'aggravation de la pauvreté au Maroc compte tenu de la répartition inégale des revenus et des richesses.

Le gouvernement marocain a répondu à ces problèmes économiques complexes non pas par des actions structurelles en élargissant les secteurs directement et indirectement productifs et en luttant contre le chômage, mais par une thérapeutique de type libéral en orientant les investissements publics vers les infrastructures économiques pour encourager les investissements privés. Le résultat fut décevant : les dépenses publiques d'infrastructure furent très élevées, mais les investissements privés n'ont pas suivi. L'épargne privée prenait plutôt le chemin de l'étranger.

Cinq ans après l'indépendance, les structures économiques n'avaient pas changé. La décolonisation économique était plutôt lente.

L'économie marocaine restait essentiellement fondée sur le secteur primaire (agriculture, pêche et mines) et tournée vers l'exportation. La production des céréales destinée au marché intérieur a baissé en passant de 30 millions de quintaux en 1955 à 26 millions en 1960, tandis que la production des agrumes orientée vers l'exportation a plus que doublé en atteignant 442 000 tonnes en 1960 contre 209 000 tonnes en 1955. De même, l'industrie de la pêche, partiellement tournée vers l'exportation, a connu un accroissement de 28% au cours de la même période avec une production de 170 000 tonnes en 1960.

La production minière dépendante des exportations a connu la même allure ascendante. Entre 1955 et 1960 la production des phosphates est passée de 5 300 000 tonnes à 7 500 000 tonnes, soit un accroissement de 42%, celle du minerai de fer de 1 300 000 tonnes à 1 600 000 tonnes, représentant une augmentation de 23%, et celle du manganèse de 411 000 tonnes à 483 000 tonnes, soit un accroissement de 17% [26].

Les industries de transformation alimentaire orientées également vers le marché extérieur dès leur création ont connu une évolution plus modeste. Par contre, le secteur du bâtiment et de la construction a vu ses activités diminuer de près de 30% au cours de la même période.

La stagnation de l'économie marocaine entre 1956 et 1960 et sa vulnérabilité résultent certes de l'orientation économique imprimée au Maroc par le pouvoir colonial qui en a fait une économie dépendante, désarticulée et déséquilibrée, tournée vers l'exportation et la maximisation du profit, et peu soucieuse de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, mais elles résultent également de l'option libérale délibérément poursuivie par le gouvernement marocain après l'indépendance.

Ceci signifie que ni les partis politiques, ni le pouvoir, n'avaient de projet de société ni de stratégie de développement à long terme pour la construction d'un État moderne,

et que les luttes des partis nationalistes durant le protectorat contre le pouvoir colonial se limitaient à revendiquer l'indépendance politique. Ceci est d'ailleurs valable aussi bien pour l'Algérie que pour la Tunisie.

2.4 La Tunisie après l'indépendance politique (1956-1960)

La proclamation de l'indépendance de la Tunisie le 20 mars 1956 permit à Bourguiba d'accéder au pouvoir et de former un gouvernement composé uniquement de destouriens. La mise en place d'un nouveau régime et d'institutions nouvelles a été réalisée par étapes et dominée par la suprématie de Bourguiba, aidé en cela par l'appareil du tout-puissant Néo-Destour. Parallèlement, le nouveau régime devait faire face aux difficultés économiques qui ont freiné le progrès économique et social et retardé la réalisation des aspirations du peuple tunisien.

2.4.1 Quelques caractéristiques du nouveau régime

Les changements institutionnels entre 1956 et 1960 ont permis l'émergence puis la consolidation d'un pouvoir personnel servi par le Néo-Destour devenu parti unique. La laïcisation préconisée par le nouveau régime en politique intérieure et son attachement immuable à l'Occident en politique extérieure constituent les piliers de l'orientation imprimée par Bourguiba à la jeune république tunisienne.

Les changements institutionnels

Lamine Ier, souverain effacé et écrasé par le poids de l'âge (75 ans), a été destitué par Bourguiba et mis en résidence surveillée le 25 juillet 1957. L'abolition de la monarchie et la proclamation de la République ont été adoptées par l'Assemblée Nationale. Bourguiba en devient le premier président tout en conservant ses fonctions de chef de gouvernement. L'Assemblée Constituante élue le 25 mars 1956 a attendu jusqu'en mars 1959 pour être saisie par le gouvernement Bourguiba pour voter une nouvelle constitution de type présidentiel.

La constitution retient dans son préambule l'Islam comme religion de l'État et proclame l'attachement de la Tunisie à l'unité du Maghreb et au monde arabe. Nous verrons plus loin que la réalité fut autre. Les premières élections présidentielles eurent lieu en novembre 1959. Candidat unique, Bourguiba fut élu président par 99,8% des voix. Le pouvoir législatif revient à l'Assemblée Nationale. Les députés au nombre de 90 sont élus pour 5 ans. Le Néo-Destour enlève sans difficulté les 90 sièges.

La constitution confère au Président de la République, élu pour 5 ans au suffrage universel, des pouvoirs très étendus ; mais elle limite son renouvellement à trois mandats consécutifs au maximum. Cette règle d'or a été contournée par un amendement de la constitution adopté le 18 mars 1975, nommant Bourguiba président à vie. Après trente ans de pouvoir sans partage, Bourguiba a été renversé par son Premier Ministre le 7 novembre 1987.

Le pouvoir personnel

Très tôt, dès 1956, sont apparus les symptômes d'un pouvoir personnel qui se consolidait au fil des années. Pour cela , Bourguiba s'appuyait sur quatre corps : le Néo-Destour, l'Administration, l'Assemblée Nationale et les média. Curieusement, il fut

l'un des rares chefs d'État du Tiers Monde à avoir réussi à confiner l'armée dans son rôle classique en l'éloignant de la vie politique nationale mais pas de manière irréversible puisque, ironie du sort, c'est elle qui va le renverser en 1987.

Le Néo-Destour, créé par Bourguiba et ses amis en 1934 et forgé par 22 ans de luttes contre le pouvoir colonial français, est devenu à l'indépendance un appareil puissant et omniprésent. Bien structuré et bien encadré du Bureau politique aux fédérations régionales par des hommes soigneusement choisis, le Néo-Destour constitue une précieuse courroie de transmission des directives et des décisions du pouvoir, compte tenu de son implantation territoriale et de l'influence qu'il exerce sur les organisations de masse telles que les organisations de jeunesse, l'organisation des femmes et les syndicats. La présence du Néo-Destour et son action au sein des masses populaires par diverses voies qui ne laissaient de place ni à l'autocritique, ni à la critique ni a fortiori à l'opposition, contribuaient à renforcer le “bourguibisme” à travers l'ensemble du territoire.

L'Administration constitue d'autre part le support naturel du régime. Le départ définitif de plus de 7000 fonctionnaires français sur les 10 000 qui étaient recensés en Tunisie en 1956 a permis à Bourguiba d'accélérer la tunisification de l'administration qu'il appelait de tous ses vœux en procédant à la nomination de militants destouriens aux postes clés. Ces nominations s'ajoutent à celles plus stratégiques aux emplois supérieurs de l'État (ministères, gouvernorats, etc.).

Le contrôle de l'administration dans l'ensemble des secteurs d'activité et dans toutes les régions jusqu'à l'échelon communal a permis de consolider le “bourguibisme”, devenu doctrine officielle de l'État.

L'Assemblée Nationale, simple appendice du Néo-Destour, se limite à son rôle de chambre d'enregistrement des projets de loi soumis par le gouvernement. L'Assemblée Nationale dote ainsi le pays d'un arsenal juridique destiné à limiter la liberté d'expression, museler l'opposition, et consolider le pouvoir en place et le pouvoir personnel.

Les média ont joué quant à eux un rôle prépondérant et permanent en soignant l'image de marque du “Combattant Suprême” et en entretenant le culte de la personnalité. La presse, la télévision, la radio sont mobilisées au service du chef de l'État, louant sa grandeur et ses idées et reproduisant quotidiennement des extraits de ses discours. La mobilisation des media atteint son paroxysme lors des déplacements de Bourguiba à l'intérieur du pays ou lors de ses interventions publiques à l'occasion d'un événement national ou international.

Le “bourguibisme” est une doctrine imprécise. Les réformes entreprises depuis 1956 et qui continuent de marquer la Tunisie à ce jour sont fondées sur la volonté du pouvoir de laïciser le pays.

La politique de laïcisation

Dès l'indépendance, la Tunisie s'est trouvée confrontée à une lutte entre les partisans de la laïcité, arrivés à contrôler les rouages du jeune État, et les partisans de la mouvance arabo-islamique, rejetés dans l'opposition mais qui représentent la Tunisie profonde. La tendance laïcisante est le produit du protectorat français et ses origines

remontent au mouvement des “Jeunes Tunisiens” encouragé par le pouvoir colonial dès la fin du XIXe et le début du XXe siècles auquel s’est opposé le mouvement arabo-islamiste dirigé par Abdelaziz Thaalibi ancré sur les orientations de la Nahda de Mohammed Abdou comme cela a été déjà indiqué plus haut lorsque nous avons abordé le réformisme graduel et modéré en Tunisie. Le signal du processus de laïcisation a été donné quelques semaines seulement après la proclamation de l’indépendance par le nouveau gouvernement. Cinq décrets pris par le premier gouvernement Bourguiba précisent les contours de la politique de laïcisation. Le premier décret remonte au mois d’avril 1956 relatif à la grande Mosquée tendant à la marginaliser. Ce décret prévoit en effet le rattachement des établissements affiliés à la Mosquée au système d’enseignement laïc de l’État, la coupant ainsi de sa base de recrutement. La Zitouna qui, avec al-Qarawiyne, fournissait au Maghreb ses oulama a été cantonnée à l’enseignement du droit musulman. Le deuxième décret pris au mois de mai 1956 s’est attaqué aux biens habous en les supprimant purement et simplement et en les rattachant au domaine public. Un troisième décret daté du 18 juillet 1956 devait interdire aux citoyens d’établir des biens habous sous quelque forme que ce soit. Le 3 août, un quatrième décret supprime les juridictions musulmanes dont les fonctions sont désormais confiées aux tribunaux de l’État. Un cinquième décret pris le 13 août 1956 institue le code du statut personnel dont le contenu va à contre-courant des enseignements islamiques. Cinq mois seulement après la proclamation de l’indépendance, la Tunisie se trouve dotée d’un arsenal juridique – dont les dispositions sont en principe du domaine de la loi et non du domaine réglementaire – qui illustre la volonté farouche de laïcisation affichée par le gouvernement.

Ces décrets ont été complétés par d’autres mesures réglementaires ou déclarations publiques du chef de l’État ayant un caractère contraignant. Deux exemples suffisent à titre d’illustration.

Certaines mesures apparemment techniques, comme celles relatives à la construction et à l’urbanisme, permettent aux communes urbaines de s’attaquer aux cimetières et aux zaouias dans le cadre de leurs schémas d’extension urbaine. Ou encore la fameuse déclaration de Bourguiba par laquelle il invite les Tunisiens à ne pas jeûner pendant le mois de Ramadhan en leur donnant l’exemple, sous prétexte que le Ramadhan constituerait un frein au développement et à la croissance économique. Si de telles mesures (relatives à l’urbanisme ou au Ramadhan) avaient été prises par le pouvoir colonial durant le protectorat elles auraient sans doute provoqué des émeutes et une importante mobilisation au sein des masses musulmanes contre le système colonial. L’occidentalisation militante du nouveau pouvoir tunisien le pousse dans une lutte sans merci contre d’éventuels concurrents de la mouvance arabo-islamiste.

L’occidentalisation de la politique extérieure

En politique extérieure, comme en politique intérieure, Bourguiba imprime à la Tunisie une orientation franchement pro-occidentale qui persiste à nos jours, plusieurs années après sa déposition. La politique étrangère sort du domaine de notre étude mais son évocation même très sommairement permet de compléter l’éclairage sur la politique globale du nouveau régime et sur ses choix fondamentaux.

L’alignement entier de Bourguiba sur l’Occident le conduit à avoir une politique hostile au mouvement nationaliste arabe, au nassérisme et à la mouvance islamiste.

Le mimétisme occidental de Bourguiba et son suivisme l'amènent à se détacher du monde arabe, de la Ligue arabe et du devenir de la nation arabe tout en s'éloignant bien entendu des enseignements islamiques et du monde musulman auquel il affiche un certain mépris.

Le prolongement de tels choix en politique intérieure conduit le pouvoir tunisien à marginaliser la tendance islamiste pourtant pacifiste et dont les préoccupations sont essentiellement culturelles d'une part, et à mener d'autre part contre l'opposition, qui lutte pour l'appartenance de la Tunisie à la civilisation arabo-musulmane et au monde arabe, une répression très sévère qui va de l'interdiction du droit de réunion et d'expression jusqu'à la liquidation physique de ses dirigeants comme par exemple Salah Benyoussef (août 1961).

Les démêlés avec l'Égypte et la France

L'assassinat de Salah Benyoussef a été précédé par une crise tendue entre Tunis et Le Caire alimentée par la guerre des ondes entre les deux pays et les accusations de Bourguiba contre Gamal Abdennasser relatives au soutien accordé par l'Égypte aux opposants tunisiens, à l'impérialisme égyptien et à la tentative d'assassinat qu'aurait organisé les Youssefistes avec l'aide de ce pays contre le président tunisien. Salah Benyoussef et huit autres de ses compagnons ont été condamnés à mort par contumace et 46 autres condamnés à des peines diverses. La thèse du complot égyptien est savamment entretenue par les média tunisiens. C'est dans ce contexte que dans le cadre d'une crise algérienne interne fut découvert en 1958 sur le sol tunisien le fameux “complot” du commandant Lamouri contre le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) qui aurait été commandité par l'Égypte. Le soutien de Bourguiba au GPRA a été total et rapide. C'est l'armée tunisienne qui a procédé à l'arrestation d'un groupe d'officiers de l'ALN (Armée de Libération Nationale algérienne) et à leur remise au GPRA. C'est à la suite de ce “complot” que le GPRA a transféré son siège du Caire à Tunis. Un tribunal militaire a été constitué par le GPRA dont la présidence a été confiée au colonel Boumédienne, alors chef de la Wilaya V (l'Oranais) dont le PC (poste de commandement) était à Oujda. Le commandant Lamouri fut condamné à mort et exécuté. Les autres officiers ont été condamnés à des peines diverses et élargis en 1961, à la veille de l'indépendance de l'Algérie.

Le “complot” Lamouri n'est pas la première affaire algéro-algérienne à laquelle Bourguiba fut mêlé. Depuis l'indépendance de la Tunisie, obtenue au plus fort de la Guerre de libération nationale algérienne, le président tunisien était conscient que la souveraineté de son pays ne serait réelle et complète que lorsque l'Algérie serait indépendante. La Tunisie était directement concernée par la guerre menée contre son voisin. Plus de 300 000 Algériens se sont réfugiés aux frontières tunisiennes. Dès 1956, la jeune république tunisienne s'est trouvée mêlée aux différentes crises internes qui ont secoué l'ALN et le FLN. Le détournement par l'armée française le 22 octobre 1956 de l'avion qui transportait vers Tunis Aït Ahmed, Ben Bella, Boudiaf, Khider et Lachref a été l'occasion pour Bourguiba de rompre les relations diplomatiques avec la France. Depuis cette date là, les relations entre la Tunisie et France devenaient de plus en plus tendues. Les Tunisiens demandaient le départ des troupes françaises de Tunisie. Les Français reprochaient aux Tunisiens l'hospitalité accordée aux dirigeants du FLN et l'installation d'unités de l'ALN aux frontières en menaçant la Tunisie de l'utilisation du “droit de suite” contre les Algériens. La tension entre les deux pays a atteint son paroxysme lors du bombardement par l'armée française du village

tunisien de Sakiet Sidi Youssef en février 1958, causant des pertes humaines dans les rangs de civils innocents et d'importants dégâts matériels (logements civils, écoles, lycées et autres établissements publics complètement rasés, etc.). Pendant quatre mois, le gouvernement tunisien a interdit tout mouvement sur son territoire aux troupes françaises.

Depuis l'agression française contre Sakiet Sidi Youssef, qui a renforcé la mobilisation des Tunisiens et suscité une solidarité et une aide internationales pour la reconstruction du village détruit, les relations entre la Tunisie et la France ont évolué en dents de scie, au gré des événements. Bourguiba ne cessait d'offrir ses bons offices pour le règlement d'une guerre qui faisait des ravages à ses portes, mais en vain.

Arrivé au pouvoir en 1958, le Général De Gaulle accepte le principe de l'évacuation des troupes françaises de Tunisie à l'exception de la base de Bizerte dont le statut devait être encore négocié. Un accord fut conclu dans ce cadre entre les deux gouvernements le 17 juin 1958.

Les relations se normalisaient avec la France et devenaient même très chaleureuses notamment à la suite de l'accord conclu par les deux pays pour la construction en territoire tunisien d'un oléoduc d'Edjelé à Gabès pour l'évacuation du pétrole algérien par la France qui devait verser des royalties à la Tunisie.

Les relations entre les deux pays étaient cordiales durant la période 1959-1960. Un accord commercial suivi d'un accord sur la coopération technique a été signé en septembre 1959 entre les deux gouvernements.

En 1960, le président tunisien s'attaque aux intérêts économiques des Français établis en Tunisie en annonçant le 29 novembre l'achat des terres appartenant aux colons français par la Tunisie et leur distribution aux paysans sans terre après avoir nationalisé cinq mois auparavant les compagnies françaises de transport et d'électricité.

Par ailleurs, la Tunisie continuait à réclamer l'évacuation des troupes françaises de la base de Bizerte. Le 5 juillet 1961, le Président Bourguiba exigeait le retour immédiat de la base de Bizerte à la Tunisie et renouvelait en même temps le rattachement à la Tunisie d'une partie du Sud-Est algérien où se trouvaient certains gisements de pétrole. D'importantes manifestations furent organisées par les Tunisiens contre l'occupation de la base de Bizerte par l'armée française. Les manifestants soutenus par l'armée tunisienne investirent la base militaire française. Le ton montait des deux côtés. Les troupes françaises avaient été renforcées par des unités de parachutistes. Le 19 juillet, les parachutistes français et l'aviation française attaquèrent les foules et l'armée tunisiennes. 800 Tunisiens sont tués par l'armée française. Les combats prirent fin le 22 juillet avec le contrôle de la base et de toute la ville de Bizerte par les troupes françaises.

La Tunisie saisit le Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'état de tension internationale et la crise politique entre les deux pays devaient se prolonger jusqu'en 1962. La fin de la Guerre de libération nationale algérienne avec le cessez-le-feu du 19 mars 1962 a facilité le règlement du contentieux militaire suivi par d'autres accords économiques et financiers intervenus en 1963 entre la Tunisie et la France.

Au total, l'ensemble de ces facteurs d'ordre interne et externe liés à la vie politique dans une Tunisie nouvelle confrontée à son propre destin et l'absence d'un projet de société mobilisateur n'a pas permis au pouvoir tunisien de faire face aux difficultés économiques subies par les masses au cours de la période considérée.

2.4.2 Problèmes économiques

Les problèmes économiques que la Tunisie a connus entre 1956 et 1960 résultent de l'absence de stratégie économique et sociale du pouvoir et de l'absence de projet de société. Ceci est dû à l'approche libérale de Bourguiba dans le domaine économique à cette époque. Le gouvernement de la jeune république tunisienne n'avait pris aucune mesure importante d'ordre économique pour changer la situation qui ne cessait de se détériorer jusqu'en 1960. La décolonisation économique n' a été ni préparée ni prise en charge correctement. Il n'y a pas eu de mesures de décolonisation économique au cours des premières années de l'indépendance à l'instar des mesures de laïcisation prises quelques semaines seulement après la proclamation de l'indépendance. Ce n'est pas le Ramadhan qui a été à l'origine des problèmes économiques de la Tunisie, comme cela a été affirmé, mais l'absence de politique économique de redressement pour faire face à la crise économique consécutive aux changements politiques de mars 1956. Cette crise est caractérisée par le ralentissement des investissements et la stagnation économique. En effet, les investissements ont atteint en 1957 à peine 19 milliards d'anciens francs représentant 7,7% du PNB contre 32 milliards en 1953 soit 19,5% du PNB. Tandis que l'évasion des capitaux à l'étranger a été estimée à 36 milliards en 1957 [27]. Ce n'est donc pas l'insuffisance de l'épargne en tant que telle qui a provoqué la baisse des investissements.

La contraction des investissements est due à la fuite des capitaux provoquée par le départ définitif des Européens de Tunisie et par le manque de confiance de ceux qui y sont restés. À cet égard, on note qu'entre 1956 et 1960 le nombre des Européens en Tunisie est passé de 313 116 à 145 000, correspondant au départ définitif de 168 116 Européens, soit plus de la moitié des recensés en 1956 [28].

La baisse des investissements a induit à son tour la diminution des importations. Cela a permis une “amélioration” passagère de la balance commerciale en 1957 mais dont le déficit structurel s'est aggravé par la suite de telle sorte que la couverture des importations par les exportations ne dépassait guère 65% en 1960.

L'aggravation du déficit de la balance commerciale est due en partie à la reprise des importations et à leur croissance entre 1958 et 1960 à la suite de la mise en œuvre d'un important programme d'investissement public. Conformément à la vision libérale du gouvernement à l'époque, les investissements publics n'ont pas concerné les secteurs productifs comme l'agriculture ou l'industrie mais les infrastructures en vue d'entraîner le développement des autres activités économiques.

La relance économique n'a certes pas produit tous les effets escomptés mais a contribué à l'augmentation du PNB entre 1958 et 1960. Le PNB est ainsi passé de 285 milliards d'anciens francs en 1957 à 340 milliards en 1960 [29]. Mais le taux de croissance annuel moyen du PNB restait modeste en termes réels puisqu'il tournait autour de 3%.

Les dépenses de fonctionnement ont également enregistré une hausse importante puisqu'elles ont atteint 20% du PNB en 1960. La répartition sectorielle des dépenses de fonctionnement a profité notamment au secteur de l'éducation qui a connu un développement rapide en quelques années seulement. Le nombre des élèves a presque doublé dans l'enseignement primaire entre 1956 et 1960.

Globalement les dépenses de fonctionnement ont augmenté de manière importante en Tunisie mais moins brutalement qu'en Algérie après l'indépendance.

Les effectifs de l'administration se sont accrus pourtant de manière significative en passant de 12 000 en 1955, soit moins de 6% de la population active non-agricole (qui était alors de 210 000), à 80 000 en 1960, soit 19% de la population active non-agricole estimée alors à 425 000. Autrement dit, si la population active non-agricole a doublé en 5 ans, les effectifs de l'administration ont été multipliés par 6,7 au cours de la même période.

L'accroissement des dépenses publiques en Tunisie a été rendu possible grâce à une politique fiscale dynamique. Les ressources fiscales et parafiscales ont représenté 23% du PNB en 1960 contre 18% avant l'indépendance.

Par ailleurs, l'analyse des problèmes économiques enregistrés entre 1956 et 1960 montre qu'ils sont de nature plutôt structurelle. L'économie tunisienne a gardé le cachet que lui a imprimé le pouvoir colonial, à savoir une économie fondée essentiellement sur le secteur agricole et minier, dépendante de l'extérieur et désarticulée comme l'économie algérienne et marocaine. Aucune mesure nouvelle de type structurel n'a été tentée au cours de cette période pour renverser cette tendance en procédant à des transformations profondes.

Sur le plan agricole on note qu'entre 1956 et 1960 les cultures tournées vers l'exportation ont connu un certain essor comme au Maroc. La production agrumicole s'est accrue de plus de 40% en passant de 68 000 tonnes en 1955 à 95 500 tonnes en 1960. La production viticole a dépassé tous les records viticoles enregistrés au cours de la période coloniale avec une moyenne annuelle de 1 530 000 hectolitres entre 1956 et 1960. La production de l'huile d'olive a augmenté de 10% par rapport à la période antérieure à l'indépendance en plafonnant à 670 000 quintaux en moyenne par an entre 1956 et 1959.

Par contre, les céréales destinées au marché tunisien ont vu leur production diminuer comme au Maroc. C'est ainsi que la production du blé est descendue de 5 342 000 quintaux en moyenne par an entre 1950 et 1954 à 4 867 000 entre 1955 et 1959 pour atteindre 4 150 000 quintaux au cours de la période 1960-64 [30]. La production minière dépendante des marchés extérieurs a enregistré une tendance vers la baisse comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 12

Evolution de la production minière

Année	Phosphates	Fer	Plomb	Zinc
1955	2 201 000	1 140 000	42 900	9700
1960	2 101 000	1 033 000	28 000	7000

Source : J. Ganiage, *op.cit.*, p. 569.

En général, la production et l'exportation des produits miniers est sensible aux oscillations des cours mondiaux contrôlés par les pays industrialisés.

L'industrie de transformation créée sous le protectorat et tournée vers l'extérieur tant pour ses approvisionnements que pour ses exportations n'a pas connu de changements notables au cours de cette période. À part quelques usines nouvelles dans le textile ou les plastiques, la Tunisie a connu une certaine expansion de son industrie de transformation alimentaire en particulier dans le domaine des conserveries. En effet, la production des conserveries de fruits et de légumes a quadruplé entre 1956 et 1960 par rapport à son niveau antérieur.

L'activité touristique a également été encouragée par le gouvernement tunisien. L'infrastructure hôtelière a connu en conséquence un certain essor sur la côte orientale de la Tunisie et à Djerba. Le développement du tourisme a été conçu dès le départ comme une industrie pourvoyeuse de devises, donc tournée vers l'extérieur.

Au total, cinq ans après l'indépendance, l'économie tunisienne restait toujours aussi fragile, vulnérable, extravertie et dépendante de l'extérieur qu'auparavant. Certes des résultats économiques probants ne peuvent être obtenus que par des actions de type structurel à moyen et long termes. Mais il importe de noter tout de même qu'au cours de cette période de cinq ans, aucune stratégie de développement économique et social n'a été élaborée.

Au terme de ce bref chapitre, il apparaît que les trois pays du Maghreb central ont dû faire face à des difficultés politiques, économiques et sociales à des degrés divers au cours des premières années de l'indépendance. L'enthousiasme des masses consécutif au recouvrement de la souveraineté et de la dignité nationales ainsi que les énergies débordantes dont bénéficiaient alors ces pays n'ont été ni mobilisés, ni canalisés, ni utilisés à bon escient pour entreprendre une lutte sérieuse contre le sous-développement multiforme, pour une décolonisation économique et mentale réelle, pour l'établissement des libertés démocratiques et pour la restauration des valeurs authentiques auxquelles les peuples du Maghreb sont profondément attachés : progrès et justice sociale exercés dans un cadre transparent et démocratique, ouvert aux aspirations des peuples maghrébins et débarrassé de tout paternalisme, de tout dogmatisme et de toute bureaucratie. Autrement dit, dès le début des indépendances il y avait maldonne. Ce mauvais départ a conduit aux déviations que l'on sait dans ces pays à savoir : pouvoir personnel, politique de prestige, pouvoir policier, politique de laïcisation, domestication de l'Islam, musellement de toute opposition fut-elle représentative et constructive etc.

En un mot, sur le plan interne, la politique politicienne et policière du pouvoir a conduit les gouvernements à s'éloigner des aspirations politiques et culturelles des peuples et à négliger la prise en charge correcte des besoins fondamentaux des populations dans les trois pays du Maghreb.

D'autre part, après les indépendances, les nouveaux attributs de souveraineté nationale, la fascination du pouvoir, les stratégies de pouvoir personnel, ainsi que le culte du nationalisme étroit et du chauvinisme économique ont contribué à diviser davantage les pays du Maghreb et à les éloigner de toute perspective d'unité chère aux peuples maghrébins mais à laquelle leurs dirigeants sont devenus allergiques.

Pourtant, ni l'Algérie, ni la Libye, ni le Maroc, ni la Mauritanie, ni la Tunisie ne constituent des entités distinctes préétablies comme les nations européennes. Les frontières ne constituent pas dans le cas maghrébin, des obstacles historiques ou sociologiques ou ethniques mais des limites tracées par les puissances coloniales sans tenir compte des aspirations des peuples maghrébins. En effet, la délimitation d'un espace national imposé aux pays du Maghreb par la France et d'autres puissances européennes remonte à un siècle seulement [31]. Les Maghrébins, victimes d'un principe d'assujettissement imaginé par les puissances européennes, ont subi le marquage frontalier qu'ils ignoraient auparavant, du seul fait de la conquête coloniale et du contrôle de leur territoire par le colonialisme français, espagnol ou italien. Cet héritage colonial a été au cœur des divisions entre les pays du Maghreb arabe avant l'indépendance de l'Algérie en 1962 et a alimenté depuis les conflits de délimitation des frontières. Près de 40 ans après leurs indépendances, les dirigeants des pays du Maghreb sont toujours en quête de règlement de la question de leurs frontières, compte tenu des arrière-pensées des uns et des autres. Certains d'entre eux s'accrochent sans honte au principe de "l'intangibilité des frontières héritées de la période coloniale" adopté par l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) dès sa création. D'autres remettent ce principe en cause et cherchent une extension de leur territoire au détriment de leurs voisins. Les uns et les autres ne sont-ils pas conscients que l'avenir de chaque pays pris isolément et celui du Maghreb considéré globalement résident plutôt dans le renforcement des relations multiformes avec ses autres voisins et non contre eux ? Le principe des frontières a été importé et imposé aux Maghrébins au cours de la période coloniale, comme ont été importés plus tard les modèles de développement et les modèles de consommation par les pays du Maghreb après leurs indépendances.

L'ensemble de ces problèmes ont pesé lourd sur les efforts de construction nationale et de construction du Maghreb entrepris par les uns et les autres.

L'analyse de l'évolution économique et sociale des pays du Maghreb entre 1960 et 1995 montre hélas que ces pays n'ont pas beaucoup progressé dans la voie du développement. Ils ont au contraire avancé dans la voie de la dépendance croissante à l'égard de l'étranger. Il est tout de même paradoxal de noter que, malgré l'importance de leurs ressources humaines, matérielles et financières conjointes et malgré leurs potentialités, les pays maghrébins n'ont réussi ni à se développer individuellement ni à progresser dans la voie de l'unité maghrébine, bénéfique à tous les pays de la région. La deuxième partie de l'ouvrage va nous permettre d'examiner les expériences de développement des pays maghrébins afin de tirer les enseignements de cette longue période qui pourraient aider à la formulation d'une autre alternative de développement authentique qui sera esquissée au cours de la troisième partie.

Notes

1. Le manque d'informations statistiques sur la Libye et la Mauritanie relatives à cette période nous contraint de nous limiter aux trois pays du Maghreb central : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.
2. Cf. A Brahimi, Stratégies de développement pour l'Algérie, Paris, Économica, 1991, p. 8 sq.

3. Ibid., p. 18-19.
4. Cf. Samir Amin, The Maghreb in the Modern World, London, Penguin, 1970, p. 38-39.
5. Ibid., p. 37-38.
6. Abdelhamid Brahimi, op. cit., p. 9 sq.
7. Samir Amin, op. cit., p. 41.
8. Ibid., p. 40.
9. Cf. P. Signoles, “Industrialisation, urbanisation et mutations de l’espace tunisien”, in États, territoires et terroirs au Maghreb, CNRS, 1985, p. 279.
10. Abdelhamid Brahimi, op. cit., p. 10-12.
11. Calculs établis d’après les chiffres fournis par Samir Amin, op. cit., p. 53.
12. Cf. F. Perroux, L’Économie des jeunes nations, t. I, p. 50.
13. Abdelhamid Brahimi, op. cit., p. 13.
14. Ibid., p. 14-19.
15. Samir Amin, op. cit., p. 61.
16. Ibid.
17. Abdelhamid Brahimi, op. cit., p. 20-22.
18. Ces chiffres sont arrondis. Source : Bichara Khader, op. cit., p. 172.
19. Abdelhamid Brahimi, op. cit., p. 5 7 sq.
20. Mechtas signifie en arabe dialectal centre de vie rural.
21. La ligne Morice et la ligne Challe sont des barrages électrifiés établis par l’armée coloniale pour empêcher les mouvements de population et des Moudjahidine (Armée de Libération Nationale) entre l’Algérie et ses deux voisins le Maroc et la Tunisie.
22. Abdelhamid Brahimi, op. cit., p. 63-64.
23. Cf. J. Ganiage, op. cit., p. 575-579.
24. Ibid., p. 758-759.
25. Samir Amin, op. cit., p. 170 sq.
26. Ces chiffres sont arrondis, cf. J. Ganiage, op. cit., p. 581-582.
27. Samir Amin, op. cit., p. 146.
28. J. Ganiage, op. cit., p. 564.
29. Samir Amin, op. cit., p. 148.
30. J. Ganiage, op. cit., p. 570.
31. C’est la conférence de Berlin (15 novembre 1884 – 26 février 1885) qui a forgé les instruments “juridiques” du droit international dans ce domaine en imaginant le procédé de l’hinterland. “Ce procédé reprenait sans doute la pratique instaurée par la papauté de sphères d’influence, principalement aux XVe et XVIe siècles, au moment de l’expansion européenne”, P. R. Baudel in États, territoires et terroirs au Maghreb, op. cit., p. 13-14.

Deuxième Partie

Mise en oeuvre des stratégies nationales de développement [1960 - 1995]

Les problèmes du développement sont fort complexes et ne sauraient être ramenés à une pure profession de foi, ni à une simple déclaration de convictions idéologiques. L'enjeu est tellement important qu'il concerne dans le cas qui nous occupe la vie et le bien-être de 70 millions d'êtres humains qui vont être 85 millions d'ici l'an 2000. La période choisie (1960-1995) est assez longue et permet de dégager les grandes tendances de l'évolution économique et sociale au niveau de chaque pays et à l'échelle du Maghreb en réduisant considérablement les marges d'erreur et en éliminant des conclusions hâtives.

L'approche suivie consiste à observer les faits et à les interpréter à la lumière de la théorie économique et de la satisfaction des besoins sociaux des pays considérés, pour mesurer l'impact des politiques économiques au plan macro-économique. Cela consiste également à confronter la validité de la théorie économique conventionnelle et de certaines assertions théoriques élevées au rang de lois universelles, aux résultats et à leur impact sur l'évolution du bien-être économique et social des peuples maghrébins. Cela consiste enfin à analyser les choix économiques opérés par ces pays dans la perspective de la réduction du sous-développement et de la pauvreté et de la consolidation de l'indépendance économique, si indépendance il y a. Bref, il s'agit d'un aller et retour entre l'observation des phénomènes économiques et sociaux et la théorie économique pour tester les options politiques et économiques en analysant les résultats obtenus et en s'interrogeant sur leur signification et leur portée en termes d'impact réel sur l'intérêt général dans les pays considérés.

C'est précisément à ces objectifs que tend de répondre le chapitre IV consacré à "l'inconsistance des politiques de développement" des pays maghrébins. Mais l'examen préalable des "principales caractéristiques des économies maghrébines entre 1960 et 1995", objet du chapitre III, permet d'avoir une vue synoptique de l'évolution des grandeurs globales dans ces pays au cours de la période considérée et de dégager une première série de conclusions.

Chapitre III

Principales caractéristiques des économies maghrébines (1960-1995)

L'évaluation d'une politique économique d'un pays ou d'un groupe de pays n'a de sens que dans la mesure où elle permet de mesurer l'impact des programmes économiques et sociaux sur le bien-être économique et social des populations et sur le progrès économique. Seul le progrès économique peut assurer la pérennité de l'effort de développement grâce à la génération d'un surplus économique au niveau macro-économique et à son réinvestissement dans les secteurs directement ou indirectement productifs. Mais la croissance économique à elle seule ne peut ni garantir le développement ni assurer une répartition équitable des revenus et des richesses. En effet, une politique économique n'est acceptable dans une perpective islamique et moderne que dans la mesure où elle permet à la fois d'alimenter la croissance économique d'une part et d'assurer la justice sociale dans une perspective à long terme d'autre part [1]. Dans une région comme le Maghreb où les peuples sont très sensibles à la justice sociale, un régime politique n'est crédible que s'il est en mesure de prendre en charge les besoins fondamentaux réels des populations.

Comme les besoins économiques et sociaux sont fonction de l'évolution de la population, il importe d'examiner d'abord, même sommairement, la dimension démographique au Maghreb avant de procéder à l'analyse de l'impact des politiques de développement sur la satisfaction des besoins sociaux induits par l'accroissement de la population.

3.1 La dimension démographique au Maghreb

La population de l'ensemble des pays maghrébins est estimée à 73,8 millions d'habitants en 1995 et atteindra 83,6 millions en l'an 2000. La population maghrébine a été multipliée par deux fois et demi en 35 ans. En 1960 elle n'était que de 28,9 millions d'habitants. Comme l'indique le tableau 13, la population aura triplé au Maghreb entre 1960 et l'an 2000. En 1995, l'Algérie et le Maroc ont chacun une population qui dépasse 28 millions. La population de ces pays représente plus de 77% de la population totale du Maghreb. La population de la Tunisie approche 9 millions et celle de la Libye et de la Mauritanie n'atteint pas 5 millions.

Tableau 13

Evolution de la population maghrébine (en millions)

Pays	1960	1991	2000	Densité Hab./km^2 2000	Taux d'accroissement annuel (en %)	
					1960-90	1990-2000
Algérie	10,8	26,0	33,0	13,8	2,8	2,8
Libye	1,3	4,5	6,5	3,7	4,1	3,6
Maroc	11,6	26,0	31,0	70,2	2,6	2,3
Mauritanie	1,0	2,0	3,0	2,6	2,4	2,9
Tunisie	4,2	8,0	10,0	60,5	2,2	2,0
Total	28,9	64,8	83,6	14,5	2,8	2,7

Source : PNUD - *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, 1991 et World Bank, *World Development Report 1993*, Oxford University Press, 1993.

La population maghrébine croît à un taux annuel moyen de 2,8%. Avec un taux de croissance légèrement inférieur, estimé à 2,7% par an entre 1990 et l'an 2000, la population maghrébine avoisinera 84 millions et formera ainsi un ensemble démographique important.

Le Maghreb s'étend sur 5 785 591 km2 avec une densité de population de 14,5 habitants par km2. Les disparités sont cependant importantes d'un pays à l'autre. La densité de population varie de 70 hab./km2 au Maroc et 60 en Tunisie pour atteindre 2,6 hab./km2 en Mauritanie, 3,7 en Libye et 13,8 en Algérie. La faible densité enregistrée dans les trois derniers pays s'explique à la fois par l'étendue énorme de leur territoire et par la concentration de la population au nord et/ou dans les principales villes.

3.1.1 L'urbanisation

La population est inégalement répartie non seulement entre les différents pays du Maghreb mais aussi à l'intérieur de chacun de ces pays. Ceci résulte des disparités régionales au sein de chaque pays et s'explique par l'absence d'une politique hardie et judicieuse d'aménagement du territoire et par l'urbanisation rapide et souvent non organisée, subie du fait de l'exode rural. À cet égard le tableau 14 est significatif. En effet, ce tableau met en évidence le rythme d'accroissement du taux d'urbanisation au cours des trente dernières années. Ainsi la population urbaine par rapport à la population totale a atteint 52% en Algérie en 1990 contre 30% seulement en 1960. Ce taux d'urbanisation est passé de 23% en 1960 à 70% en 1990 en Libye, de 29% à 48% au Maroc, de 36% à 54% en Tunisie et de 6% à 47% en Mauritanie au cours de la même période.

Tableau 14
Evolution de la population urbaine

Pays	Population urbaine (en % de la population totale)			Taux d'accroissement de la population urbaine (en %)	
	1960	1991	2000	1960-90	1990-2000
Algérie	30	53	60	4,7	4,3
Libye	23	70*	76	8,1	4,5
Maroc	29	49	55	4,3	3,8
Mauritanie	6	48	59	9,8	5,3
Tunisie	36	55	59	3,6	2,7

* 1990

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, 1991 et World Bank, *World Development Report 1993* Oxford University Press, 1993.

L'accroissement de la population urbaine à un rythme plus rapide que celui de l'accroissement de la population totale avec des taux variant de 4,3% et 4,7% au Maroc et en Algérie, à 8,1% en Libye et 9,8% en Mauritanie au cours de la période considérée, comme le montre le tableau 14, s'explique par l'attrait des villes où la disponibilité des services, notamment d'enseignement, de santé, d'électrification et de confort, est nettement mieux assurée que dans les campagnes. Malgré le caractère précaire de l'habitat (bidonvilles) et les conditions difficiles de la vie urbaine, des ruraux de plus en plus nombreux préfèrent s'installer dans les villes à la recherche d'un

travail mais surtout pour garantir à leurs enfants la scolarisation et les soins, en un mot le succès à terme.

L'exode rural résulte de l'absence d'intégration des campagnes dans l'économie moderne et du manque de préoccupations des pouvoirs publics à l'égard des zones rurales. De telles politiques aggravent les disparités régionales à l'intérieur de chaque pays au détriment des campagnes. En effet, le processus d'urbanisation s'est accéléré après les indépendances à la suite de l'implantation d'unités industrielles et la multiplication des activités de services de toutes sortes dans et/ou autour des villes.

3.1.2 La répartition de la population active

Le tableau 15 illustre bien la tendance en montrant que dans les cinq pays du Maghreb la part de la main d'œuvre occupée dans l'agriculture a fortement baissé entre 1960 et 1990, à l'exception de la Mauritanie dont l'économie est à dominante pastorale, alors que la part de la main d'œuvre occupée dans l'agriculture et les services n'a cessé d'augmenter au cours de la période considérée.

En effet, la population active agricole a considérablement baissé dans trois pays : en Algérie elle est passée de 67% en 1960 à 17% en 1990, en Libye, elle a chuté de 53% à 18% et en Tunisie elle est tombée de 56% à 22% au cours de la même période. Les deux autres pays ont également enregistré un mouvement vers la baisse de la main d'œuvre occupée dans l'agriculture mais avec moins d'ampleur. Celle-ci a diminué de 16 points au Maroc et de 22 points en Mauritanie en 30 ans.

La baisse du poids relatif de la main d'œuvre agricole dans la population active totale dans tous les pays du Maghreb s'est accompagnée de l'augmentation de la population active non-agricole en liaison avec le développement de l'urbanisation. C'est ainsi que la main d'œuvre non-agricole tourne autour de 80% de la population active globale dans trois pays où elle a atteint 83% en Algérie, 82% en Libye et 78% en Tunisie en fin de période. Cette tendance vers la hausse de la population active non-agricole est aussi confirmée mais avec moins d'ampleur, aussi bien au Maroc où elle a atteint 54% de l'ensemble de la population active en 1988 contre 41% en 1960, qu'en Mauritanie où elle a évolué de 9% en 1960 à 31% en 1988.

On note ainsi qu'en l'espace de trente ans, la création d'emplois dans les pays du Maghreb a davantage profité aux zones urbaines qu'aux zones rurales où pourtant réside près de la moitié totale (à l'exception de la Libye où la population urbaine atteint 70% en 1990).

Les changements de la structure de la population active agricole et non-agricole au Maghreb découlent du manque d'une vision claire des pouvoirs publics fondée sur la réduction des disparités régionales, et de l'absence d'une politique dynamique de l'emploi dans une perspective cohérente de lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

Tableau 15
Répartition de la main d'œuvre par secteur (en %)

Pays	Main d'œuvre % de la pop. tot. (1990)	Agriculture			Industrie			Services		
		1960	1980	1990*	1960	1981	1990*	1960	1980	1990*
Algérie	23,6	67	25	17	12	25	16	21	50	67
Libye	23,7	53	19	18	12	28	29	30	53	53
Maroc	30,8	62	52	46	17	21	25	24	27	29
Mauritanie	33,4	91	85	69	3	5	9	6	10	22
Tunisie	29,8	56	34	22	18	33	16	26	33	62

Source : 1960 et 1980 Banque Mondiale, Rapports 1982 et 1988 cités par Bichara Khader, *Le Grand Maghreb et l'Europe*, Ed. Publisud-Quorum-Cermac, 1992.
* Pour l'an 1990, ONS pour l'Algérie et PNUD *op. cit.*, pour les autres pays pour 1988.

3.1.3 La crise de l'emploi

Les problèmes de l'emploi et du chômage restent préoccupants du fait de leur aggravation notamment entre 1985 et 1995, à la suite de l'importance grandissante de la crise économique subie par le Maghreb. En effet, la conjonction des politiques économiques défaillantes poursuivies dans la région et des retombées négatives de la crise économique mondiale, à travers d'une part la baisse des revenus extérieurs du Maghreb (due à la chute des prix de pétrole et des phosphates et d'autres produits exportés par les pays maghrébins), et d'autre part l'aggravation de la dette extérieure qui détourne l'essentiel des recettes d'exportation des opportunités de création d'emplois. La combinaison des facteurs internes et externes a contribué à aggraver le chômage. Les statistiques officielles situent le taux de chômage autour de 20% de la population active dans certains pays arabes [2]. Ce taux est sous-estimé compte tenu du faible taux d'activité féminine et du chômage déguisé dans les campagnes. Pour l'Algérie seulement, le taux de chômage s'établit selon nos calculs à plus de 30% de la population active en 1995. D'autre part, le chômage dans l'ensemble des pays du Maghreb touche essentiellement les zones rurales et les catégories les plus jeunes de la population. Le manque de statistiques ne permet pas de quantifier le chômage rural des cinq pays du Maghreb. Mais les donnés officielles relatives aux trois pays du Maghreb central dont la population représente 90% de l'ensemble de la population maghrébine permet de confirmer l'importance du chômage rural : en Algérie ce taux est estimé à 26,3% soit supérieur au chômage global de 5 points, selon le recensement de 1987; en Tunisie ce taux dépasse de 1,3 point le taux de chômage global. Au Maroc sur les 9 millions de Marocains vivant au dessous du seuil de pauvreté en 1988, 5,8 millions vivent dans les campagnes soit 64% [3].

En ce qui concerne le chômage des jeunes, l'ONS (l'Office national des Statistiques) estime qu'en Algérie, les jeunes, âgés de 16 à 29 ans, représentent 82,6% des chômeurs en 1989 tandis qu'au Maroc ce taux est de 73,4% pour les chômeurs âgés de moins de 30 ans. En Tunisie, ce rapport est estimé à 58,3% pour les chômeurs âgés entre 18 et 25 ans [4]. L'importance du chômage rural et du chômage des jeunes souligne la nature structurelle de la crise de l'emploi au Maghreb qui s'accompagne de l'extension de la pauvreté et de l'insuffisante couverture des besoins fondamentaux des populations défavorisées.

La crise de l'emploi est alimentée à la fois par l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail chaque année et par l'incapacité des économies maghrébines à créer des opportunités d'emplois à un niveau approprié. Cet aspect démographique représenté par la prépondérance des jeunes dans la force de travail a par ailleurs un impact important au plan économique, social, voire politique. Le chômage rural et le chômage des jeunes ont été depuis l'ère coloniale à l'origine des mouvements migratoires vers les villes et vers l'étranger. En effet, l'exode rural et l'émigration sont deux phénomènes assez récents au Maghreb qui remontent au début du XXe siècle comme cela a été examiné plus haut (chapitre II). Ils se sont cependant amplifiés après les indépendances.

3.1.4 L'exode rural

L'incapacité de l'agriculture et de l'artisanat à absorber la population rurale ainsi que les conditions de vie plutôt difficiles dans les campagnes, jointes au développement de l'urbanisation et des activités industrielles et de services, ont favorisé l'exode rural au cours des trois dernières décennies.

Ainsi, comme l'indique le tableau 14 ci-dessus, la part de la population rurale dans la population totale a diminué dans tous les pays du Maghreb. Le taux de la population rurale entre 1960 et 1991 est passé de 70% à 47% en Algérie, de 77% à 30% en Libye, de 71% à 51% au Maroc, de 94% à 52% en Mauritanie et de 64% à 45% en Tunisie. Ceci signifie que les activités économiques et sociales ont progressé dans tous ces pays au détriment des activités rurales et que les pouvoirs publics n'ont pas accordé l'intérêt qu'il faut aux populations rurales autrefois majoritaires.

La marginalisation économique et sociale progressive des zones rurales et l'urbanisation croissante n'ont nullement contribué au développement économique et social de ces pays. Bien au contraire, ces phénomènes liés aux politiques économiques mises en oeuvre ont entraîné une dépendance alimentaire accrue et une désarticulation prononcée des économies des pays maghrébins. La montée des besoins sociaux et l'absence de prise en charge correcte des besoins fondamentaux des populations ont contribué à accentuer les mouvements migratoires vers l'Europe.

3.1.5 L'émigration

Comme on l'a vu plus haut, l'émigration des Maghrébins vers la France remonte au début du XXe siècle et a commencé à prendre de l'importance à partir de la Seconde Guerre mondiale. En 1946, le nombre des émigrés maghrébins était de 40 000 pour atteindre 230 000 en 1954 et dépasser 600 000 en 1964.

À l'origine l'émigration était une émigration de travail et n'était soumise à aucune limite réglementaire. Après les indépendances, l'émigration devait être organisée par des accords intergouvernementaux. Depuis 1963, l'émigration maghrébine en France était soumise aux termes de la Convention franco-tunisienne du 15 octobre 1963 et de l'accord algéro-français du 10 avril 1964.

Au cours de la période 1962-1972, l'émigration maghrébine en France a plus que doublé en passant de 509 096 en début de période à 1 136 382 en 1972. Le nombre des Marocains émigrés a plus que quadruplé en 10 ans avec un taux de croissance annuel moyen de 34% tandis que celui des Tunisiens a plus que triplé au cours de la même période avec un taux de croissance annuel moyen de 25%. Mais l'émigration algérienne reste la plus importante en fin de période puisqu'elle représente 70% de l'émigration maghrébine totale alors que son taux d'accroissement annuel était le plus faible (8,8%) au cours de la période considérée.

Tableau 16

Evolution de l'émigration maghrébine en France (1962-1972)

	1962	1964	1968	1972	Accroiss. 1962-72	Taux de croiss. annuel moyen (%)
Algériens	425000	510000	562000	798690	373690	8,8
Marocains	49653	77347	119521	218146	168493	33,9
Tunisiens	34443	46749	73261	119546	85105	24,7
Total	509096	634096	754782	1136382	627286	12,3

Source : Ministère de l'Intérieur français cité par B. Khader, *Le Grand Maghreb et l'Europe*, *op. cit.*, pp. 174 et 175.

L'accroissement considérable de l'émigration maghrébine en France après les indépendances a incité le gouvernement français à ouvrir ce dossier. C'est ainsi qu'en 1974, la France décide de fermer ses frontières aux travailleurs émigrés du Maghreb pour des raisons politiques, économiques et sociales.

L'émigration maghrébine, devenue un enjeu politique et électoral en France, a eu des effets pervers sociaux, économiques et politiques observés à la fin de la période coloniale mais amplifiés depuis les indépendances pour atteindre de nos jours un niveau d'intolérance démesuré contre les Maghrébins résidant en France. Ces effets peuvent être identifiés au triple plan social, économique et politique.

3.1.5.a) Sur le plan social

On constate que les Maghrébins émigrés, coupés de leur milieu traditionnel et influencé par le mode de vie européen, ont changé leur comportement durant leur séjour en France. "L'effet d'imitation" et "l'effet de démonstration" les incitent à adopter au cours des décennies écoulées une attitude sociale et un modèle de consommation étranger à leur milieu lorsqu'ils sont de retour au pays d'origine, soit temporairement soit définitivement. (Les retours définitifs sont plutôt exceptionnels de nos jours). Ce phénomène a été amplifié par le regroupement familial.

L'interdiction de l'installation en France de nouveaux travailleurs immigrés arrêtée par le gouvernement français en 1974 ne visait pas – officiellement du moins – le regroupement familial. Cette interdiction n'a pas cependant rendu les frontières françaises étanches comme en rend compte le tableau 17.

Ce tableau montre que globalement le nombre des travailleurs maghrébins en France a diminué de 26 125, soit 5%, en passant de 556 325 en 1975 à 530 200 en 1988, alors que la population maghrébine en France a augmenté de 429 450, représentant un accroissement de 39% au cours de la même période, en franchissant le cap de 1 500 000 en 1988. Cet accroissement sans précédent de l'émigration maghrébine par rapport aux années 1960 est dû au regroupement familial qui permet aux conjoints et aux enfants des travailleurs immigrés de les rejoindre.

Tableau 17

Emigrés et travailleurs maghrébins en France

Année		Algériens	Marocains	Tunisiens	Total
1975					
	Emigrés	710690	260025	139735	1110450
	dont travailleurs	331090	152255	72980	556325
1982					
	Emigrés	795920	431120	189400	1416440
	dont travailleurs	318660	167620	76020	562300
1988					
	Emigrés	820000	516400	202600	1539900
	dont travailleurs	268800	179900	81500	530200

Source : D'après *L'Etat du Maghreb*, *op. cit.*, pp. 95 et 498.

On constate en même temps que les mesures d'interdiction de l'immigration arrêtées par le gouvernement français ont concerné essentiellement les Algériens. En effet, seuls les Algériens travaillant en France ont vu leur nombre décroître de 24% en passant de 331 090 en 1975 à 268 800 en 1988. Les Marocains et les Tunisiens ont vu leurs effectifs augmenter respectivement de 18% et de 12% au cours de la même période. Le regroupement familial a permis à la population marocaine émigrée de doubler quasiment (avec un accroissement de 99%) entre 1975 et 1988, et à la population émigrée d'origine tunisienne et algérienne d'augmenter respectivement de 45% et de 16%.

Ainsi, la présence de plus d'un million et demi de Maghrébins sur le sol français et le nombre croissant des Maghrébins qui leur rendent visite ont eu pour effet d'ébranler au cours des trois dernières décennies le mode de vie, le modèle de consommation et les aspirations de la société traditionnelle.

D'autre part, la dépendance culturelle du Maghreb à l'égard de la France qui s'est poursuivie et renforcée après les indépendances a accentué davantage ce phénomène social. Le mode de vie européen devient le mode de vie de référence, notamment dans les principales villes du Maghreb où les catégories socialement favorisées s'inspirent du modèle occidental sur le plan social, technique et culturel.

3.1.5.b) Sur le plan économique

L'émigration maghrébine a, depuis son apparition, alimenté les pays d'origine en argent français. L'épargne des émigrés transite habituellement par des circuits bancaires ou postaux officiels. Mais une partie de cette épargne passe par des circuits informels pour s'échanger sur le marché parallèle de change depuis les années 1960.

En effet, au départ, les transferts monétaires servaient d'appoint aux familles des émigrés qui vivaient au Maghreb des activités de subsistance, d'un travail saisonnier ou d'aucune activité. Un peu plus tard, au cours des années 1950 et 1960 lorsque les économies réalisées par les travailleurs maghrébins émigrés devenaient conséquentes, elles étaient utilisées à la veille ou après leur retour au pays. Ces économies servaient dans beaucoup de cas à l'acquisition d'un terrain à bâtir ou d'un logement et/ou l'acquisition d'un fonds de commerce, ou encore pour alimenter certaines activités qui leur procuraient une rente en vue d'améliorer leur rang social. L'émigré de retour chez lui aime en effet apparaître comme quelqu'un qui a "réussi", dont l'ascension sociale est "perçue" comme évidente par ses compatriotes.

Tableau 18

Transferts d'épargne des émigrés travaillant en France (en millions de FF)

Année	Algérie	Maroc	Tunisie	Total
1971	778	363	135	1276
1978	426	1644	400	2470
1984	34	4091	193	4318
1988	14	4322	411	4747

Source : *L'Etat du Maghreb*, *op. cit*.

Mais à partir des années 1970, la nature de l'émigration a changé. En effet, si les transferts de l'épargne des émigrés des pays du Maghreb central ont presque quadruplé en francs courants entre 1971 et 1988, en passant de 1,2 à 4,7 milliards de FF, une partie de l'épargne est gardée par dévers eux pour alimenter le marché informel ou le commerce de "la valise". Ceci est vrai notamment pour l'Algérie et dans une moindre mesure pour la Tunisie et le Maroc.

En effet, comme le montre le tableau 18, l'épargne transférée par les travailleurs algériens en France a baissé de 98,2% entre 1971 et 1988 pour devenir marginale en fin de période, tandis que l'épargne transférée par les émigrés tunisiens a baissé d'abord de 51,75% entre 1978 et 1984 pour remonter en 1988 à son niveau enregistré en 1978. En Algérie, le commerce de la "valise" a connu des proportions démesurées. Ceci résulte du concours de plusieurs facteurs : dysfonctionnement de l'économie algérienne avec des pénuries chroniques de toutes sortes de produits, demande globale des ménages fort importante grâce à une politique des revenus dynamique, absence d'une politique étatique claire pour encourager le transfert vers l'Algérie de l'épargne des émigrés en Europe à l'instar de ce qui se passe en Tunisie et surtout au Maroc, existence d'un réseau d'intérêts franco-algériens de type mafieux avec la connivence de gens hauts placés.

Ce type de commerce, économiquement malsain du côté algérien, a toujours existé depuis les années 1960 mais a été encouragé puis officialisé par des mesures réglementaires arrêtées par le ministère algérien des finances sous la pression de hautes sphères politiques dès 1986. Bien qu'aucune estimation officielle du commerce de la "valise" (exception faite pour 1988 et 1989 comme nous allons le voir plus bas) n'ait été tentée pour cerner l'ampleur de ce phénomène, les chiffres néanmoins avancés tournent autour de 5 milliards de FF en 1984 et de 8 milliards en 1988. D'après nos calculs, le commerce de "la valise" brasse entre 15 et 20 milliards de FF par an à la fin des années 1980, soit entre 3 et 4 milliards de dollars [5]. Ce commerce fleurit au travers d'un marché parallèle de change où le franc français, fortement demandé, s'échange à 4 ou 5 fois, voire 10 fois sa valeur officielle cotée par la Banque Centrale. L'argent des émigrés algériens est utilisé hors des circuits bancaires dans deux directions :

- au niveau individuel où des Algériens cherchent à financer aussi bien leur séjour en Europe que l'importation de biens de consommation durable (véhicules de toutes sortes, équipements électroniques, habillements, etc.) destinés à leur usage personnel ;

- au niveau commercial où l'on distingue le commerce de détail et le commerce de gros. Le premier, appelé commerce de "cabas", est généralement assuré par des jeunes qui importent au cours d'un voyage de 24 heures des biens de consommation semi-durables (habillement, ordinateurs, magnétoscopes, fax, etc.), destinés à la revente en état. S'agissant du commerce de gros, il est assuré par des commerçants ou parfois des individus qui ne disposent même pas de registre de commerce et couvre une gamme de produits très variés qui s'étend des produits alimentaires (bananes, fromages, Nescafé, cacahuètes, boissons non-alcoolisées, etc.) aux produits de consommation durables et semi-durables (équipement électroménager, ameublement, etc.) ainsi qu'aux équipements et aux biens de production agricole et industrielle.

Ainsi, l'ensemble des importations de biens destinés à la consommation finale des ménages et/ou à l'accumulation, réalisées par le canal de la "valise" ou des ISP (importations sans paiement), ainsi que les marges spéculatives opérées à cette occasion, sont estimées à plus de 48 milliards de DA en 1988 (8,14 milliards de dollars), et à 69 milliards de DA en 1989 (9,1 milliards de dollars), soit un accroissement de 21 milliards de DA par rapport à 1988, représentant un taux de croissance annuelle de 44% [6]. Pour cerner l'importance de ces importations informelles, il convient de les comparer avec le volume des importations officielles de marchandises qui ont totalisé 43,4 milliards de DA en 1988, soit 7,3 milliards de dollars, (dont 10,69 milliards de DA, soit 1,8 milliards de dollars des importations de biens de consommation alimentaire) et 70 milliards de DA en 1989, soit 9,2 milliards de dollars (dont 22 milliards de DA, soit 2,9 milliards de dollars, d'importations de biens de consommation alimentaire).

Si l'on sait par ailleurs que les importations officielles en provenance de la France représentent plus de 25% des importations algériennes totales qui s'ajoutent aux importations de la "valise", on se rend vite compte de l'ampleur du soutien que l'Algérie apporte à l'économie française sans que les autorités algériennes, officiellement désarmées, ne puissent tirer de cette situation quelque profit pour renforcer leur pouvoir de négociation à l'égard des autorités françaises. Ce qui incite la France à considérer le marché algérien comme marché captif et à convaincre ses alliés que l'Algérie est encore une zone d'influence française.

Au total, on note que trente ans après l'indépendance, l'Algérie consacre 65% de ses importations totales (officielles et informelles) de France, contre 80% au cours de la période coloniale, après avoir atteint 17% seulement à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Nous verrons plus loin les mécanismes de la dépendance multiforme ainsi que les mesures que pourrait prendre l'Algérie pour sortir de cette situation pénalisante.

Le commerce de la "valise" existe également en Tunisie et au Maroc mais son importance n'a pas fait l'objet d'estimations et il reste certainement inférieur à celui enregistré en Algérie si l'on juge d'après l'importance des transferts annuels opérés par les émigrés marocains et tunisiens.

La dépendance commerciale – ainsi que dans d'autres domaines – de l'Algérie à l'égard de la France s'est aggravée sous le dernier mandat du Président Chadli Bendjedid dont Larbi Belkheir, ancien officier de l'armée française pendant la Guerre de libération, était l'éminence grise et le point de contact avec Paris. Cette dépendance commerciale s'est encore davantage aggravée depuis le coups d'État de 1992 où ce dernier a joué un rôle déterminant.

Les différents gouvernements français – de droite ou de gauche – prennent prétexte de la progression de la mouvance islamique en Algérie en particulier et au Maghreb en général dans les années 1980, et de ses succès électoraux en Algérie (en 1990 et 1991), pour justifier les mesures de toutes sortes qu'ils prennent à l'encontre de l'émigration maghrébine, devenue un enjeu de politique intérieure française.

3.1.5.c) Sur le plan politique

En fait les aspects politiques et culturels de l'émigration maghrébine sont devenus prédominants à partir des années 1970 sur l'échiquier politique français. Le racisme anti-maghrébin et anti-arabe – avant d'être par la suite anti-musulman – a constamment alimenté la politique intérieure pour mobiliser l'opinion française à l'approche des échéances électorales communales, législatives ou présidentielles. Non seulement les émigrés maghrébins se sont trouvés malgré eux au cœur de débats qui ne les concernent pas directement mais se sont trouvés souvent exposés à des vexations, à un comportement haineux, voire à des attentats purement et simplement. Combien de Maghrébins ont été arbitrairement tués par des citoyens français, parfois des policiers, au cours des vingt dernières années ? Combien de tueurs français de Maghrébins innocents ont-ils été jugés et condamnés ? N'a-t-on pas assisté maintes fois à l'acquittement d'assassins de Maghrébins ? N'a-t-on pas vu les pouvoirs publics français justifier l'assassinat de Maghrébins paisibles par des policiers, parfois dans les locaux mêmes de la police, sans qu'il n'y ait aucune poursuite judiciaire ?

Il faut croire que l'on considère les Maghrébins comme des êtres infra-humains. Le climat raciste a toujours été entretenu dans certains milieux français, mais a été exacerbé depuis la fin des années 1980.

D'une manière générale, on constate que depuis la chute du mur de Berlin l'Islam est présenté comme la menace contre l'Occident, comme l'a été hier le communisme et le bloc de l'Europe de l'Est. Des ouvrages, des articles dans les revues spécialisées, des publications d'organisations internationales comme la Banque Mondiale, le PNUD etc., les média des pays occidentaux, certains gouvernements, tous en choeur, ne cessent depuis des années de présenter l'Islam sous forme d'épouvantail. On assimile à tort l'Islam à la violence et les Musulmans aux terroristes. Le "péril islamique" est constamment agité pour mobiliser l'opinion publique occidentale. Voilà un bon sujet de diversion pour faire oublier les contradictions internes du capitalisme, la crise civilisationnelle et la crise des valeurs qui secouent l'Occident, la crise économique devenue structurelle dans les pays les plus avancés. L'incapacité du capitalisme à régler les problèmes fondamentaux de la société réside dans "l'exaltation de la puissance (qui) l'emporte sur la recherche de la sagesse." Ce système "tend à réduire la valeur des êtres et des choses à leur valeur monétaire, propage l'idée que l'enrichissement est la mesure ultime de la réussite des hommes comme des sociétés, impose une domination du matériel sur le spirituel, a besoin pour fonctionner de faire naître sans cesse de nouveaux besoins solvables quitte à détourner les énergies et les intelligences de besoins plus fondamentaux, conduit à privilégier le court terme au détriment du long terme. De cela, nous voyons les fruits : la dislocation morale de beaucoup de sociétés, la généralisation de la corruption, le refuge dans la drogue, l'indifférence à l'égard des autres ou à l'égard du milieu, le désarroi de la jeunesse [7]."

Pour détourner les sociétés de ces problèmes vitaux énumérés dans cette longue citation, certains États choisissent la solution de facilité : l'anti-islamisme.

En France, où la population musulmane forte de 4 millions, essentiellement d'origine maghrébine, s'est trouvée en otage, la campagne anti-islamique a pris des proportions sans précédent ces dernières années, après la montée de l'islamisme au Maghreb et la victoire du FIS (Front Islamique du Salut) en Algérie, aux élections communales (juin

1990) puis législatives (décembre 1991) annulées hâtivement par le pouvoir, soutenu par le gouvernement français.

Dans ce contexte, l'émigration musulmane, maghrébine et algérienne en particulier, devient la cible des pouvoirs publics français. Cela commence en 1989 par le tapage médiatique haineux sur le port de foulards (que l'on qualifie d'islamiques) par deux jeunes lycéennes musulmanes dont le renvoi du lycée est justifié avec une violence inouïe. Du coup, le "foulard" devient une affaire d'État permanente de 1989 à ce jour. Le scandale des foulards dit islamiques éclaire sur l'état d'esprit de certains gouvernants français qui ne voient l'Islam qu'à travers le prisme de la passion, de la haine et de l'amalgame.

Depuis la fin des années 1980, les médias français présentent régulièrement des sondages sur la perception des Français des conséquences dangereuses sur la France que pourrait avoir l'arrivée du FIS au pouvoir démocratiquement en Algérie. Les réponses sont toujours les mêmes : plus de la moitié des Français se prononcent contre un régime islamique en Algérie, ou bien plus de la moitié des Français ont peur de l'Islam en France, ou encore plus de la moitié des Français interrogés répondent que l'accès des islamistes au pouvoir en Algérie serait désastreux pour l'Algérie et pour la France etc.

On s'agite et on pense comme si l'Algérie constitue une partie intégrée et intégrante de la France.

Par ailleurs, les rafles "hollywoodiennes" organisées en France en novembre 1993, en août 1994 et en juillet 1995, contre les Algériens émigrés, les arrestations illégales d'Algériens innocents, les expulsions de France d'Algériens en situation régulière et qui plus est n'ont rien à voir avec les islamistes etc. [8] répondent à un triple objectif des autorités françaises [9] :

1- La campagne "musclée" anti-musulmane rentrait dans la stratégie de la droite pour améliorer sa "popularité" dans la perspective de l'élection présidentielle de mai 1995 (sic) ;

2- Cette campagne séculaire visait à renforcer le régime algérien (sic) qui s'est d'ailleurs félicité par la voix de son porte-parole des actions anti-islamiques entreprises par Paris ;

3- Cette campagne visait à "mater" l'émigration musulmane en "terrorisant les terroristes" (sic) selon la fameuse expression du ministre français de l'Intérieur en fonction en août 1994, suggérant par là que tout musulman est un terroriste potentiel. Il appartient ainsi aux innocents de prouver leur innocence et non à l'État français de prouver leur culpabilité.

Par ailleurs, le même ministre français de l'Intérieur se permet de lancer des attaques contre les États-Unis, l'Allemagne et la Grande Bretagne en leur reprochant d'abriter des membres du FIS (sic) et de leur permettre de faire des déclarations publiques (resic). On assiste ainsi à un glissement dangereux des positions du gouvernement français qui a confié la "gestion du dossier algérien" au ministre de l'Intérieur, tuteur de l'émigration et du culte musulman. L'amalgame est vite fait et l'Algérie redevient de ce fait une affaire intérieure française sous prétexte que l'arrivée des islamistes au

pouvoir en Algérie aggraverait le mouvement migratoire des Algériens francophiles vers la France et “provoquerait une onde de choc au Maghreb” conformément à la théorie des dominos.

Le Général Giap avait raison de dire que les colonialistes français sont de mauvais élèves. Ils ne tirent pas les enseignements de l’histoire et persistent dans leur mentalité et leur comportement qui vont à contre-courant de la marche irrésistible de l’histoire en caressant les rêves d’une autre époque.

Au total, il ressort de toute évidence que non seulement l’exode rural et l’émigration ne constituent pas des solutions aux problèmes économiques et sociaux des pays du Maghreb central, mais illustrent bien au contraire les conséquences fâcheuses de politiques économiques inadaptées consacrant ainsi l’échec des pays considérés.

Avant d’examiner comment les pays du Maghreb pourraient sortir de cette situation apparemment inextricable et de formuler des propositions concrètes pour l’établissement d’une société nouvelle dans une perspective islamique, objet de la troisième partie, il convient de poursuivre d’abord l’examen de l’évolution des grandeurs globales dans les différents pays du Maghreb au cours de la période 1960-1995.

3.2 Évolution des équilibres globaux des économies maghrébines

3.2.1 Évolution des ressources et des emplois des pays du Maghreb

Les ressources des pays du Maghreb en biens et services ont augmenté aux prix courants de manière importante entre 1970 et 1995. Cette augmentation est essentiellement due à l’accroissement du produit intérieur brut.

En effet, comme l’indique le tableau 19, le PIB a décuplé en Tunisie au cours des 25 dernières années tandis qu’il a été multiplié par 7 en Algérie, en Libye et au Maroc et par 5 en Mauritanie.

On note parallèlement que la part des importations des biens et services dans le total des ressources a légèrement baissé en Algérie et en Mauritanie où elle est passée respectivement de 25% à 20% et de 33% à 31% tandis qu’elle s’est stabilisée en Libye à 30% au cours de cette longue période. Le poids relatif des importations dans les ressources globales a par contre augmenté au Maroc de 19% à 22% et en Tunisie de 26% à 32% entre 1970 et 1995.

Par ailleurs, la part du PIB dans l’ensemble des ressources a légèrement progressé en Algérie, en Libye et en Mauritanie où il a atteint en 1995, 80% en Algérie, 70% en Libye et 69% en Mauritanie contre respectivement 75%, 69% et 67% en 1970, tandis que ce ratio du PIB a baissé au Maroc et en Tunisie en passant respectivement de 81% à 78% et de 74% à 68%.

Tableau 19

Ressources et emplois (en millions de $ US)

	Algérie		Libye		Maroc		Mauritanie		Tunisie	
	1970	1995*	1970	1995*	1970	1995*	1970	1995	1970	1995*
PIB	4541	33122**	3774	22190	3956	28635	225	n.d.	1244	16739
Import. biens et services	1487	8280	1638	9542	902	8268	112	n.d.	443	7884
Total ressources	5028	41402	5412	31732	4858	37903	337	n.d.	1687	24623
Consommation des ménages	2543	16064	n.d.	9986	2888	19559	126	n.d.	821	10144
Consommation admin. publ.	681	52669	n.d.	6213	475	5394	32	n.d.	287	2678
Accum. brute fonds fixes	16351	870	n.d.	4438	712	6638	50	n.d.	261	4704
Variations de stocks	40	34	n.d.	n.d.	78	n.d.	24	n.d.	-14	234
Export. biens et services	1129	10168	2536	11095	705	6312	105	n.d.	332	6863
Total emplois	6028	41402	5412	31732	4858	37903	337	n.d.	1687	24623

n.d. : non disponible

* Les chiffres relatifs aux ressources et aux emplois de 1995 ont été calculés à partir de la PIB (1995) des 4 pays considérés sur la base de la structure de la PIB de 1992, seule disponible à ce jour.

** La PIB de l'Algérie pour 1995 est estimée à 1161,27 milliards de DA. Le taux de change appliqué ici est de 35,06 DA pour 1 $ US.

Source : *The Economist Intelligence Unit*.

Tableau 20

Evolution de la PIB (en dollars per capita)

	1970	1975	TCA* (1970-75)	1980	TCA (1975-80)	1985	TCA (1980-85)	1995	TCA (1985-95)
Algérie	360	850	5,7	1940	5,8	2560	4,6	1163	-5,5
Libye	1887	5257	7,6	12893	8,7	8981	-4,3	4225	-5,3
Maroc	260	500	4,6	930	6,0	610	2,7	1043	5,5
Mauritanie	180	300	0,1	440	3,1	400	0,6	490	3,5**
Tunisie	280	710	8,4	1280	6,3	1170	3,9	1856	1,8

* TCA : Taux de croissance annuel en %

** Période 1985-1990

Source : *L'Etat du Maghreb*, *op. cit*., pp. 442-455 et *L'Etat du Monde*, La Découverte, 1994, pp. 242 et 243.

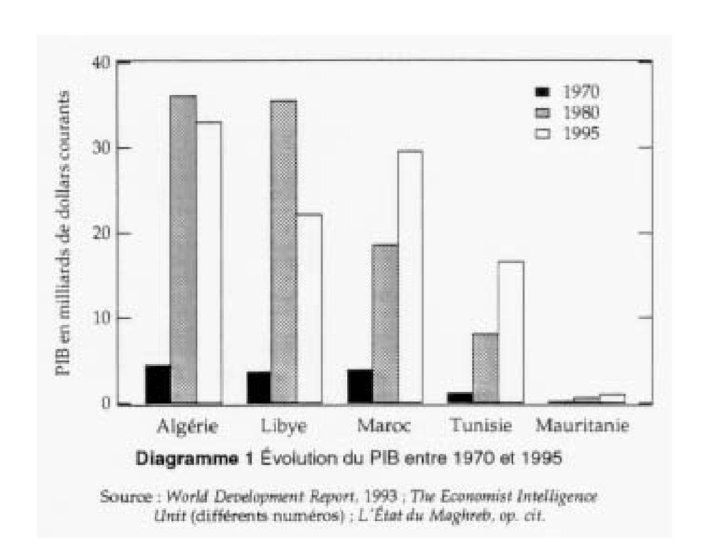


Diagramme 1 Évolution du PIB entre 1970 et 1995

Source : *World Development Report*, 1993 ; *The Economist Intelligence Unit* (différents numéros) ; *L'État du Maghreb*, *op. cit.*

Un coup d'œil rapide sur le diagramme 1 permet de visualiser l'évolution du PIB pour les années 1970, 1980 et 1995. À part l'Algérie et la Libye où le PIB a chuté respectivement de 36,2 milliards de dollars en 1980 à 33 milliards de dollars en 1995 et de 35,5 milliards de dollars à 22 milliards de dollars, les autres pays du Maghreb ont vu leur PIB poursuivre leur croissance en termes nominaux. Par contre, considérée en termes réels, la croissance du PIB est plutôt faible, voire négative parfois. Les résultats sont plus éloquents lorsque l'on raisonne en termes de PIB per capita. Le tableau 20 suggère que la période 1970-1995 se divise en gros en deux sous-périodes. D'abord, entre 1970 et 1980 où les pays du Maghreb ont tous connu un taux de croissance annuel moyen du PIB per capita important variant entre 5% et 8%, à l'exception de la Mauritanie dont le taux de croissance variait entre 0,7% et 3%. Par contre, entre 1980 et 1995, les résultats sont moins brillants où le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant oscillait entre 2% et 5% au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. L'Algérie et la Libye, pays exportateurs de pétrole, ont vu leur taux de croissance annuels moyens devenir négatifs avec respectivement -5,5% et -5,3% à la suite de la chute brutale des prix de pétrole en 1986 où ils ont atteint 10$ voire 8$ le baril et qui ont rarement dépassé 16 ou 17$ le baril jusqu'en 1995, à l'exception des mois d'août à octobre 1990 après l'occupation du Koweït par l'Irak. Dans le cas libyen, la chute du PIB résulte en plus de la baisse des exportations en volume due à l'isolement économique de la Libye, sanctionnée par l'ONU à la suite de l'affaire de Lockerbie.

Le tableau 20 inspire également les observations suivantes :

- En 1970, les pays du Maghreb central présentaient un PIB par habitant assez homogène, les écarts n'étaient pas importants. Mais aux deux extrémités du Maghreb on trouve la Libye avec un PIB par habitant très élevé de l'ordre de 1887$ par an et la Mauritanie avec un PIB très faible estimé à 180$, représentant à peine 9,5% du PIB per capita de la Libye. Si l'on considère maintenant le PIB par capita moyen de l'ensemble des pays du Maghreb, on voit qu'il était de 593$ en 1970. Seule la Libye reste largement au dessus de cette moyenne qui n'a d'autre signification que comparative.

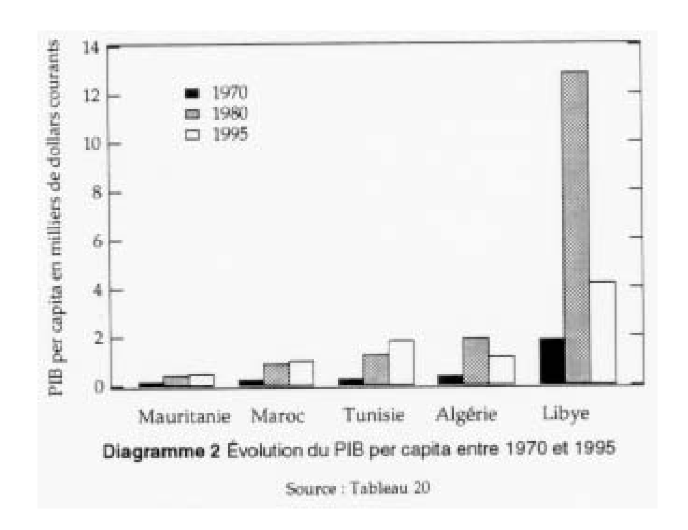


Diagramme 2 Évolution du PIB per capita entre 1970 et 1995

Source : Tableau 20

- Entre 1980 et 1985, les écarts entre les revenus moyens des cinq pays s'accentuent. L'hétérogénéité dans ce domaine est telle que le Maghreb semble représenter un échantillon réduit du Tiers-Monde. On y trouve la Libye avec un PIB par habitant aussi élevé que celui des pays du Golfe et de certains pays avancés avec 12 893 dollars en 1980, l'Algérie représentant la famille des pays à revenu intermédiaire élevé avec 2560$ par habitant en 1985, la Tunisie comme pays à revenu intermédiaire bas avec autour de 1200$ per capita entre 1980 et 1985, le Maroc comme pays à faible revenu avec 610$ par tête en 1985 et la Mauritanie rangée dans la famille des pays à très faible revenu avec seulement 400$ per capita en 1985.

- Entre 1986 et 1995, les retombées négatives de la crise économique mondiale sur le Maghreb ont entraîné la chute du PIB ou sa stagnation dans tous les pays maghrébins à l'exception du Maroc dont le PIB par habitant s'est accru de 5,5%. Ceci a eu pour effet de niveler par le bas le PIB de ces pays. En 1993, le Maghreb retrouve dans ce domaine la physionomie qu'il présentait en 1970. La Libye, malgré une baisse du PIB per capita de 46% reste en tête avec un niveau confortable de 4225 dollars par habitant, inférieur à celui enregistré en 1975. La Mauritanie, le pays le plus défavorisé du Maghreb, dispose d'un PIB moyen de 490$, soit 10% de celui enregistré en Libye. Entre ces deux extrêmes, les écarts entre les revenus moyens du Maghreb central se réduisent. Le niveau du PIB per capita en Algérie et celui du Maroc se rapprochent avec respectivement 1163$ et 1043$, représentant 63% et 56% de celui de la Tunisie qui a atteint 1856$ en 1995. Malgré la baisse des revenus annuels moyens de l'Algérie, de la Libye et dans une moindre mesure du Maroc, les disparités restent importantes au niveau maghrébin. En effet, si le revenu maghrébin médian était de 2019$ en 1993 (dont le niveau a été atteint ou dépassé par deux pays seulement : l'Algérie avec 1850$ et la Libye avec 4800$), l'écart-type était supérieur à 3400$, ce qui est énorme pour une région dont l'homogénéité dans de nombreux domaines n'est plus à démontrer [10].

3.2.2 La répartition du PIB

Le tableau 21 nous donne la répartition du PIB par branche d'activité. La lecture de ce tableau nous suggère quelques remarques. La part de l'agriculture dans le PIB a baissé dans tous les pays du Maghreb entre 1960 et 1992-93, sauf pour la Libye où son niveau reste d'ailleurs marginal avec 4,5% en 1992. Même le Maroc où les secteurs de

l'agriculture et de l'hydraulique ont toujours été considérés comme prioritaires, la part de l'agriculture dans le PIB est passée de 23% en 1960 à 14,4% en 1992.

Tableau 21

Répartition de la PIB par branche d'activité (en %)

Pays	Année	Agriculture	Industrie et Mines	Industrie manufacturière	Services
Algérie	1960	16	35	n.d.	49
	1970	11	41	15	48
	1980	6	57	12	37
	1992	12	49	9	31
Libye	1980	2	72	4	26
	1992	4,5	49,7	11	32,6
Maroc	1960	23	27	n.d.	50
	1970	20	27	16	53
	1980	18	32	n.d.	50
	1992	14,4	32,6	18,8	53
Mauritanie	1960	59	24	n.d.	17
	1970	29	38	5	n.d.
	1980	26	33	n.d.	41
	1991	22	31	n.d.	52
Tunisie	1960	24	18	n.d.	58
	1970	20	24	10	56
	1980	17	35	n.d.	58
	1993	18,3	30,9	19,4	29,9

n.d. : non disponible

Source : World Bank, World Development Report 1993, *L'Etat du Monde*, ouvrage collectif, *op. cit.*, pp. 242 et 243 ; Banque mondiale citée par B. Khader, *Le Grand Maghreb*, *op. cit.*, p. 35, Office National des Statistiques (Algérie).

Les services ont vu leur poids relatif dans le PIB diminuer en Algérie et en Tunisie où ils sont passés respectivement de 49% à 31% et de 58% à 29,9% entre 1960 et 1992-93. La part des services dans le PIB est restée stable au Maroc variant entre 50% et 53% ; elle a légèrement progressé en Libye en augmentant de 6% pour atteindre 32,6% en 1992, mais a fortement progressé en Mauritanie où elle est passée de 17% en 1960 à 52% en 1991.

Cependant, l'évolution de l'industrie reste plus significative. En Algérie et en Libye où d'importants investissements industriels ont été réalisés grâce aux revenus pétroliers, on remarque que la valeur ajoutée par l'industrie y représente près de la moitié du PIB en 1992. Mais l'orientation massive des investissements vers l'industrie lourde n'a pas permis à ces deux pays de disposer en fin de période d'une industrie manufacturière importante où elle représente 11% seulement du PIB en Libye et 9% en Algérie. Bien que dans ce dernier pays le bas niveau de la production de l'industrie manufacturière résulte moins de la répartition des investissements industriels par branche que de la réduction des moyens de paiements extérieurs. En effet, la baisse des revenus pétroliers de l'Algérie entre 1986 et 1992-93 ne lui permet plus d'importer les matières premières et les demi-produits en quantité suffisante, provoquant ainsi l'utilisation partielle des installations industrielles, voire la fermeture pure et simple d'usines des

secteurs public et privé. Par contre, au Maroc et en Tunisie, la part de la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière dans le PIB a progressé pareillement en atteignant respectivement 18,8% en 1992 et 19,4% en 1993. Ceci est dû, comme nous allons le voir plus loin de manière plus détaillée, à la priorité donnée par ces deux pays aux industries d'exportation, conformément à la "thérapeutique" du FMI et non à celles destinées à couvrir les besoins fondamentaux des populations.

3.2.3 L'évolution de la consommation et de l'accumulation

Le tableau 22 nous renseigne sur la modification de la structure de la dépense intérieure des pays du Maghreb en montrant l'évolution des parts respectives de la consommation et de l'accumulation entre 1970 et 1992-93.

Tableau 22

Evolution de la consommation et des investissements (en % du PIB)

Pays	Consommation publique		Consommation privée		Investissement intérieur brut		Epargne intérieure brute	
	1970	1992	1970	1992	1970	1992	1970	1992
Algérie	15	16	56	48	36	27	29	36
Libye (1985)	34	28	38	45	27	20		
Maroc	12	15	73	70	18	22	15	17
Mauritanie	14	9*	56	81*	22	16*	30	10*
Tunisie	17	16**	66	61**	21	29**	17	18

* Année 1991

** Année 1993

Source : World Bank, *World Development Report 1993*, *op. cit.* ; *The Economist Intelligence Unit*, N[os] janvier à août 1994 et Office National des Statistiques (Algérie).

On constate qu'au cours de cette longue période, la part de la consommation des administrations dans le PIB n'a pas changé fondamentalement dans les cinq pays considérés. Son niveau reste élevé en Libye où elle représente entre 15% et 16% du PIB sauf en Mauritanie où elle a baissé de 14% en 1970 à 9% en 1991.

On remarque par ailleurs qu'au cours de la même période la part de la consommation privée dans le PIB a diminué en Algérie, au Maroc et en Tunisie respectivement de 6 points, de 3 points et de 5 points, tandis qu'elle a augmenté en Libye et en Mauritanie où elle a atteint en fin de période respectivement 45% et 81% du PIB contre 38% et 56% du PIB en 1970. S'agissant de l'accumulation, on note au cours de la même période que la part des investissements dans le PIB a fortement baissé en Algérie, en Libye et en Mauritanie alors qu'elle a augmenté au Maroc et en Tunisie qui enregistre le taux le plus élevé du Maghreb avec 29% du PIB en 1993. Pour les autres pays l'effort d'investissement reste presque identique en 1992 en atteignant 22% au Maroc, 20% en Libye et 27% du PIB en Algérie, malgré la baisse des revenus pétroliers. Il y a une sorte de nivellement par le bas dans ce domaine. Seule la Mauritanie enregistre un taux inférieur à 20% en fin de période. Ces changements intervenus au cours de la période 1970-93 dans la structure de la dépense intérieure résultent de la croissance

différenciée de la consommation et de l'accumulation dans les différents pays maghrébins.

Le tableau 23 nous donne des indications sur les taux de croissance annuels moyens de l'investissement et de la consommation enregistrés dans les cinq pays maghrébins au cours de la période considérée.

Cette période se divise en deux sous-périodes bien distinctes. Au cours de la sous-période 1970-80, l'ensemble des pays du Maghreb ont connu un accroissement positif de l'investissement, de la consommation des administrations et de la consommation privée. En effet, le taux annuel moyen de croissance des investissements a été partout égal ou supérieur à 10% sauf en Tunisie où il atteint 6,8%.

En 1975-76, le niveau des investissements a atteint des niveaux records, représentant 50% du PIB en Algérie, 32% en Tunisie et 25% au Maroc. L'accroissement des investissements a induit l'augmentation de l'emploi et des salaires. L'augmentation des revenus a provoqué à son tour la croissance de la consommation des ménages. Compte tenu de la rigidité de la production nationale et de l'ampleur des besoins d'investissements et de consommation, ces pays ont été contraints de recourir davantage aux importations de biens d'équipement et de biens de consommation. L'accroissement des importations de toutes sortes a entraîné le recours accru de ces pays aux crédits extérieurs dont la mobilisation croissante a abouti à leur endettement excessif. L'ensemble de ces questions seront examinées en détail plus loin.

On note en même temps que la Libye et la Mauritanie constituent les extrêmes opposés puisque la consommation privée s'y est accrue en moyenne de 18,7% et de 0,2% par an respectivement.

La consommation publique s'est accrue dans tous les pays à un rythme plus rapide que celui des investissements.

Entre 1980 et 1991, le taux de croissance moyen des investissements et de la consommation finale (publique et privée) a baissé dans tous les pays du Maghreb.

S'agissant des investissements, on note des taux de croissance négatifs avec -3,2% par an en moyenne pour l'Algérie, -5,6% en Mauritanie et -1,1% en Tunisie. La croissance de l'investissement est certes positive au Maroc mais son rythme reste faible soit 2,5% par an contre près de 10% au cours de la sous-période 1970-80.

La consommation des ménages a baissé de plus de 5 points en Tunisie, de près de 2 points en Algérie et de 1,5 point au Maroc. Elle a par contre augmenté de 3,5 points en Mauritanie.

Tableau 23

Investissement et Consommation : Taux annuel moyen de croissance (en %)

	Algérie			Libye			Maroc			Mauritanie			Tunisie		
Période	I	CAd	CP	I	CAd	CP	I	CAd	CP	I	CAd	CP	I	CAd	CP
1970-80	13,6	10,8	4,1	10,6	21,6	18,7	9,9	14,0	5,5	19,8	10,8	0,2	6,8	7,8	8,6
1980-91	-3,2	4,7	2,3	-	-	-	2,5	5,1	4,0	-5,6	-4,7	3,7	-1,1	3,7	3,3

I = Investissement, CAd = Consommation des administrations, CP = Consommation privée

Source : World Bank, *World Development Report 1993*, op. cit. pour les données relatives à l'Algérie, au Maroc, à la Mauritanie et à la Tunisie, cf. Kader, *Le Grand Maghreb*, *op. cit.*, p. 41.

La consommation publique a baissé dans tous les pays considérés à un rythme important. La crise subie par le Maghreb depuis les années 1980 a eu un impact négatif sur les dépenses publiques dont l'accroissement a été sérieusement réduit dans tous les pays de la région (cf. tableau 23), malgré la montée rapide des besoins sociaux résultant de la croissance démographique. L'insuffisante couverture des besoins fondamentaux des populations maghrébines résulte de l'inconsistance des choix opérés en matière de politique économique de ces pays, aggravée par la réduction de leurs revenus extérieurs. La sous-période 1980-91 montre que le Maghreb est secoué par une crise économique, une crise financière et une crise d'endettement extérieur à l'exception de la Libye dont les ressources financières sont considérables.

3.2.4 L'évolution des équilibres financiers externes

La lecture du tableau 24 montre que la balance commerciale des pays du Maghreb a été à un moment ou un autre en déficit entre 1970 et 1994.
L'importance du déficit structurel de la balance commerciale au cours de cette longue période varie d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre. Mais la tendance générale du déficit est plutôt vers la baisse sauf au Maroc et en Tunisie comme l'indique le tableau 24.

Tableau 24
Evolution des balances commerciales (1970-1994) (en millions de $ courants)

Pays		1970	1975	1980	1989	1994
Algérie	Importations	1078	5452	9596	8188	7500
	Exportations	1010	4501	13652	9476	9200
	Balance	-68	-951	4056	1288	1700
Libye	Importations	674	4424	10368	5753 a	8260 b
	Exportations	2397	6418	21919	5644 a	7680 b
	Balance	1723	1994	11551	-109 a	-580 b
Maroc	Importations	624	2266	3770	4991	6692 c
	Exportations	487	1529	2414	3312	39956 c
	Balance	-137	-737	-1356	-1679	-2736 c
Mauritanie	Importations	72	208,5	321,3	335	470 d
	Exportations	97,2	167,3	196,3	449	438 d
	Balance	25,2	-41,2	-125	114	-32
Tunisie	Importations	294	1238	3139	4137	6260
	Exportations	189	799	2158	2931	4035
	Balance	-105	-439	-981	-1206	-2225

a : 1988 ; b : 1993 ; c : 1992 ; d : 1991.
Source : *L'Etat du Maghreb*, *op. cit*., p. 424 et *The Economist Intelligence Unit*, N^{os} janvier à août 1994 pour
l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Pour la Mauritanie, The World Bank, *World Development Report*, op. cit., 1993.

Le déséquilibre de la balance commerciale des pays maghrébins, y compris les pays exportateurs d'hydrocarbures, résulte en fait de la conjugaison de deux effets : l'effet quantité et l'effet prix.

L'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal au cours des années 1980 ainsi que les mesures protectionnistes prises par les pays européens et les pays industrialisés à l'encontre des produits agricoles ou industriels tels que les textiles en provenance du Tiers-Monde ont contribué à réduire les exportations de certains pays maghrébins comme le Maroc et la Tunisie.

En ce qui concerne l'effet prix, la détérioration des termes de l'échange et l'avilissement des prix des hydrocarbures, des phosphates et des autres produits miniers dont tous les pays du Maghreb sont exportateurs, ont perturbé les équilibres financiers externes de ces pays et réduit considérablement leur capacité d'importation, faisant d'eux des candidats au marché financier international et au FMI.

S'agissant des seuls hydrocarbures, la baisse des prix de pétrole a lourdement handicapé l'Algérie, la Libye et la Tunisie. En 1995, les prix de pétrole tournent autour de 4$ le baril en termes réels, soit plus de 60% inférieurs à leur niveau enregistré en 1974 où ils étaient de 11,2$ le baril. L'Algérie a, dans ce cadre, perdu plus de 30 milliards de dollars entre 1986 et 1995, niveau supérieur à sa dette extérieure actuellement estimée à 27 milliards de dollars, du seul fait de la baisse des cours mondiaux de pétrole et du gaz naturel. Certes, certains pays maghrébins comme le Maroc ou la Tunisie ont beaucoup investi dans l'industrie manufacturière, notamment les textiles, et ont pu diversifier quelque peu leurs exportations, mais ces industries tournées essentiellement vers l'exportation, négligeant la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, ont leurs effets pervers. Dépendantes de l'extérieur pour leurs débouchés, ces industries extraverties dépendent également pour leur approvisionnement en matières premières et en produits semi-finis. La dépendance de l'industrie manufacturière est tellement grave que ce sont les pays avancés qui contrôlent aussi bien les prix des produits exportés que les prix des produits importés par le Maroc et la Tunisie dans ce domaine.

La vulnérabilité des pays du Maghreb est totale, qu'il s'agisse de pays exportateurs d'hydrocarbures ou de pays exportateurs de produits manufacturés et de produits agricoles.

Même si le cas de la Mauritanie, dont le niveau des échanges extérieurs est très bas en comparaison avec ses voisins, peut être considéré à part, il présente néanmoins les mêmes caractéristiques de dépendance. Les exportations concernent uniquement des produits primaires : minerai de fer, produits de la pêche et bétail dont les cours sont maîtrisés par l'extérieur. Ses importations portent essentiellement sur les produits de consommation dont les prix sont contrôlés par les pays avancés.

Le degré d'ouverture de l'ensemble des pays du Maghreb sur l'extérieur a fragilisé leurs économies. En effet, au cours des 20 dernières années la propension à importer des pays maghrébins variait entre 40% et 50%, voire 70% pour la Mauritanie au cours des années 1980 [11]. Si maintenant nous rapportons les importations non pas au PIB mais à la production matérielle des biens, la propension à importer passe de 40% à 58% pour l'Algérie, de 50% à 66% pour la Tunisie et de 50% à 68% pour le Maroc au cours des années 1980.

Ceci signifie que pour 100$ produits en Algérie, on importe de l'extérieur pour 58$ et pour 100$ produits en Tunisie et au Maroc on importe respectivement pour 66$ et pour 68$. Ce taux élevé indique l'importance de la fuite vers l'extérieur des effets de

multiplication et d'accélération des dépenses d'investissement et de consommation effectuées par les pays du Maghreb.

L'augmentation des importations incompressibles et la baisse du pouvoir d'achat des exportations ont contribué à la dégradation de la situation financière des pays du Maghreb et à la crise de l'endettement extérieur à l'exception de la Libye comme nous allons le voir plus loin de manière plus détaillée.

Au terme de ce chapitre, il ressort du survol des grandeurs globales économiques et sociales qui caractérisent schématiquement les pays du Maghreb que l'évolution économique et sociale de ces pays au cours de la période 1960-1995 est jalonnée de progrès enregistrés ici ou là en matière d'investissements, de création d'opportunités d'emploi, d'accroissement des revenus et des dépenses des ménages. Mais on observe en même temps des déséquilibres intersectoriels au détriment de l'agriculture, des disparités régionales entre notamment les zones urbaines et les zones rurales, des disparités dans les villes entre le nombre croissant de villas somptueuses et l'augmentation des bidonvilles, des déséquilibres entre la consommation et l'accumulation, des inégalités dans la répartition des revenus, la perturbation durable des équilibres financiers extérieurs, ainsi que l'insuffisante couverture des besoins fondamentaux des populations. L'ensemble de ces facteurs internes et externes ont eu pour effet l'aggravation de la crise économique et des tensions sociales dans l'ensemble des pays du Maghreb. Les aspects positifs des expériences de développement entrepris par les pays maghrébins ont été considérablement réduits sinon effacés purement et simplement par les aspects négatifs. Comment en est-on arrivé là ? S'agit-il d'une crise économique d'ordre conjoncturel ou d'une crise de développement d'ordre structurel ou bien d'une crise civilisationnelle ou bien encore d'une crise multidimensionnelle ?

Par ailleurs, il convient de rappeler que les économies maghrébines évoluent dans un environnement international qui n'est pas neutre. Les systèmes éducatif et de santé utilisés au Maghreb ne sont pas neutres. Les techniques utilisées dans l'appareil économique par les pays maghrébins pour leur développement ne sont pas neutres non plus. Les systèmes financier et fiscal mis en oeuvre par ces pays sont loin de répondre aux critères d'équité, d'universalité et de solidarité.

L'importance de la taille croissante des populations et la prédominance d'éléments jeunes dans la société maghrébine se sont traduites par l'accroissement rapide des besoins sociaux en termes d'éducation, de santé, d'emploi, d'habitat et par l'écart croissant entre la demande des biens d'investissements et de consommation en progression et de l'offre de biens et de services en diminution relative.

Il s'agit d'examiner dans le chapitre suivant si les politiques économiques mises en oeuvre au cours des trente dernières années ont fourni des réponses appropriées ou non aux problèmes économiques et sociaux dont l'aggravation et la complexification ne sauraient être occultées.

Notes

1. Il n'y a pas, selon nous, d'antinomie entre développement économique et justice sociale. Pour plus de détails sur cette question cf. A. Brahimi, Justice sociale et développement en économie islamique, La Pensée Universelle, Paris, 1993, 310 pages.
2. Cf. BIT, Annuaire des statistiques du travail, Genève 1990, et le quotidien ash-Shark al-Awsat du 6 avril 1993.
3. Calculs établis sur la base de statistiques fournies par le PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991, op. cit.
4. Cf. L'état du Maghreb, ouvrage collectif, op. cit., p. 487.
5. L'importation sans paiement des véhicules de tourisme et à usage commercial (45 000 unités par an) rapporte à elle seule entre 4 et 5 milliards de FF au moins par an à l'économie française au cours des années 1980.
6. Source : Conseil national de planification algérien, Rapport d'exécution du plan quinquennal 1985-1989, Alger, 1991.
7. Cf. La Fondation pour le progrès de l'homme : "Bâtir ensemble l'avenir de la planète", in Le Monde Diplomatique, avril 1994.
8. Cf. Philip Robin, "Paris battles for Algeria", The Guardian, 9 août 1994 et Andrew Gumbel, The Guardian, 13 août 1994.
9. Cf. Le Nouvel Observateur du 11 au 17 août 1994, L'Express du 18 août 1994, les quotidiens Le Monde et Libération d'août 1994 et de juin 1995.
10. Il convient de rappeler que l'écart-type est calculé selon la formule suivante : $e = [(1/n) \cdot \text{somme } (x^2_i - x^2_{moyen})]^{1/2}$
11. Rappelons que la propension à importer représente le rapport des importations au PIB.

Chapitre IV

L'inconsistance des politiques de développement des pays du Maghreb (1960 - 1995)

Les politiques économiques conçues et mises en oeuvre à travers des plans de développement par les différents pays du Maghreb depuis les années 1960 résultent des options idéologiques de ces pays et de la philosophie politique et sociale de leurs dirigeants.

La nature des régimes politiques ainsi que les modalités d'exercice du pouvoir au Maghreb depuis les indépendances présentent des similitudes mais aussi des différences selon les pays. Les options idéologiques et politiques déterminent de toute évidence les choix économiques et sociaux de ces pays. Il serait utile à cet égard de rappeler brièvement le contexte idéologique et les références théoriques sur lesquels ont été fondées les politiques de développement économique et social de ces pays avant d'en examiner le contenu et l'impact.

4.1 Soubassement des options politiques et économiques

La période écoulée a été caractérisée au Maghreb par deux choix fondamentaux : socialisme ou libéralisme d'une part et parti unique ou multipartisme d'autre part, ainsi que par de faux débats théoriques.

4.1.1 Socialisme ou libéralisme

Les options idéologiques, qui sont à la base des choix politiques et économiques, ont évolué considérablement au Maghreb entre 1960 et 1995.

Le socialisme a fait son apparition au Maghreb au cours des années 1960 comme idéologie dans certains pays comme l'Algérie, la Tunisie et la Libye avec toutefois des styles différents.

4.1.1.a) Le socialisme algérien

Le socialisme a démarré en Algérie avec l'établissement de l'autogestion en 1963. En effet, le système autogéré d'inspiration yougoslave a été officialisé par les décrets de mars 1963 qui ont complété ceux de 1962 relatifs aux "biens vacants", pris par nécessité face à la réaction spontanée des travailleurs et ouvriers agricoles qui avaient pris en charge la défense et le fonctionnement du patrimoine devenu "vacant" à la suite du départ massif des propriétaires européens. Rappelons que les premiers "comités de gestion" constitués par voie réglementaire en 1962 ne procédaient pas d'un choix politique au niveau central mais constituaient une tentative de régularisation d'une situation de fait créée spontanément par les ouvriers agricoles dans les exploitations agricoles "vacantes" et par les travailleurs dans les usines abandonnées par les Européens dans une situation de confusion générale.

L'instauration de l'autogestion par l'État en 1963 constituait une tentative de théorisation d'une situation de fait créée sur le terrain par des travailleurs qui ont décidé de maintenir en activité des entreprises ou des fermes abandonnées.

L'option socialiste en tant que mode de développement visait le progrès économique et la justice pour bannir l'exploitation et l'injustice éhontée subies par le peuple algérien durant la longue et pénible nuit coloniale. Après le coup d'État de 1965, l'autogestion a été maintenue dans le secteur agricole mais exclue du domaine industriel.

Au plan économique, le nouveau socialisme décrété à partir de 1965-66 s'est traduit par l'étatisation du secteur industriel à travers la création de sociétés nationales publiques. Le secteur public a été renforcé par des nationalisations dans les domaines industriel, financier et minier y compris les hydrocarbures, dernier secteur partiellement nationalisé en février 1971.

Les principaux aspects de ce socialisme "étatique" résidaient, à travers la centralisation du système économique, dans l'appropriation collective des moyens de production et de la terre (considérés comme propriétés de l'État) et les mécanismes de décision concernant la répartition sectorielle des investissements, le financement des investissements, l'organisation de la production des biens et services ainsi que la commercialisation des produits nationaux et/ou importés avec l'établissement du monopole d'importation concédé aux sociétés nationales et à des offices publics.

Ce type de socialisme a donné naissance à une classe dirigeante qui dispose d'un pouvoir économique énorme grâce au contrôle étatique qu'elle exerce sur les entreprises publiques et les ministères économiques. Ceci s'est traduit par la bureaucratisation de l'économie et a conduit à la crise de la gestion étatique perceptible dans l'apparition puis la persistance des surcoûts, du gaspillage, de la corruption, des déficits et des découverts bancaires des entreprises publiques frappées de paralysie et d'asphyxie au cours des années 1970 et 1980. La faillite du système étatique a été consacrée par les résultats médiocres enregistrés par l'économie algérienne en dehors de la période d'aisance financière due à la hausse des cours mondiaux du pétrole.

La "gestion socialiste des entreprises" et la "révolution agraire" lancées en 1971 par le gouvernement, la médecine gratuite mise en place en 1973, la "révolution industrielle" et la "révolution culturelle" mettent en relief le paternalisme de la classe dirigeante qui se contente d'octroyer avec mépris des réformes en faisant fi de l'adhésion de la base et des masses, adhésion nécessaire au succès de toute opération. Mais ce qui par dessus tout a généré le climat d'indifférence et de démobilisation c'est l'écart considérable qui existe entre le discours politique fondé sur la Charte d'Alger (1964) et la Charte Nationale (1976) ou les textes fondamentaux qui s'en inspirent et leur application sur le terrain. C'est là une des causes importantes de la crise entre gouvernants et gouvernés, en particulier entre 1976 et 1978 sous Boumédienne et entre 1986 et 1990 sous Chadli Benjedid, suivie par l'effondrement du système à partir de 1990 avec les succès enregistrés sur le terrain politique par la mouvance islamique mettant fin ainsi une fois pour toutes à un socialisme détourné à des fins politiciennes et au profit de privilèges personnels d'une classe honnie par le peuple algérien. Cette même classe est restée accrochée au pouvoir après le coup d'État de janvier 1992 en maintenant ses privilèges et en excluant le processus démocratique et les libertés publiques mais change de cap au plan idéologique et soutient le libéralisme et le

programme du FMI pour mieux se servir. Nous reviendrons plus loin sur cette question importante qui éclaire les véritables raisons de l'échec du système socialiste algérien ou plus exactement du capitalisme d'État et de la centralisation étatique de l'économie.

4.1.1.b) Le socialisme tunisien

Au lendemain de l'indépendance de la Tunisie en 1956, Bourguiba a opté pour le libéralisme. Mais l'étatisation progressive de l'économie tunisienne au début des années 1960 a conduit Bourguiba à changer de cap en allant jusqu'à changer l'appellation du parti unique, devenu en 1964 le Parti Socialiste Destourien (PSD).

Le socialisme tunisien a été consacré par le recours à Ahmed Ben Salah, ancien secrétaire général de la puissante UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), à qui ont été attribués en 1962 les ministères du Plan, des Finances, de l'Agriculture et de l'Économie. Jeune et socialiste convaincu, Ahmed Ben Salah avait pour tâche d'organiser le développement planifié de l'économie tunisienne. La création de coopératives agricoles, de sociétés nationales et d'offices publics dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce devait lui fournir les moyens de contrôler tous les secteurs d'activités économiques pour assurer le développement économique du pays dans un cadre planifié.

L'organisation de l'économie devait désormais reposer sur la coexistence de trois secteurs juridiquement distincts : coopératif, public et privé.

La réforme entreprise en 1964 dans le domaine agricole consistait à regrouper les exploitations agricoles et à les organiser en coopératives de production dotées d'équipement et de matériel appropriés. Cette réforme a soulevé une opposition dans la classe politique et au niveau des fellahine (paysans). Cinq ans plus tard, plus des trois quarts des coopératives étaient déficitaires. En 1969, on annonce, malgré les résultats peu brillants sur le terrain, la création de 600 nouvelles coopératives pour renforcer le “socialisme coopératif”. Ceci a été suivi par une vague de mécontentement dans les campagnes mettant en cause ce type de socialisation de l'agriculture.

Dans le domaine industriel, le socialisme repose sur l'extension du secteur public. La création des sociétés s'inscrivait dans cette stratégie servie par le développement des industries légères comme celles des textiles, des plastiques, de l'emballage et des conserves de fruits et légumes destinées essentiellement à couvrir les besoins locaux.

Dans le secteur commercial, la réforme tendait à réorganiser les circuits de distribution par la création des magasins d'État et par le contrôle accru du commerce extérieur à travers notamment le contingentement des importations pour réduire le déficit de la balance commerciale.

Les problèmes nés de la collectivisation de l'agriculture et de l'étatisation des secteurs industriel et commercial ont été exploités par la classe politique amenant Bourguiba à se séparer de Ahmed Ben Salah. Destitué en septembre 1969, Ben Salah est arrêté puis traduit en justice et injustement condamné en 1970 à dix ans de travaux forcés pour trahison.

Après le départ de Ahmed Ben Salah, Bourguiba revient à nouveau à une politique résolument libérale en nommant Hedi Nouira, adversaire déclaré de Ben Salah, comme ministre de l'économie, avant de lui confier les fonctions de Premier Ministre.

Le retour au libéralisme depuis 1969-70 n'a pas non plus permis à la Tunisie de régler les problèmes de son développement économique comme nous allons le voir plus loin dans le détail.

4.1.1.c) Le socialisme libyen

Entre 1951 date à laquelle la Libye a acquis l'indépendance et le 1er septembre 1969 où le Colonel Kadafi s'empare du pouvoir, l'économie libyenne était sous le contrôle des intérêts des États-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Italie. La découverte du pétrole en 1959 et son exportation à partir de 1961 a permis certes d'augmenter les revenus extérieurs de la Libye mais son impact sur le niveau de vie des Libyens fut marginal. C'était la période du libéralisme sauvage.

Kadafi, considéré comme héritier spirituel de Gamal Abdennacer, adopte la devise égyptienne “liberté, socialisme, unité”, met fin au multipartisme et crée l'“Union Socialiste Arabe”, nouveau parti unique à l'instar de l'Égypte. Mais en 1973, le Colonel Kadafi change de méthode pour consolider le socialisme à travers “la révolution populaire” en créant de nouvelles institutions politiques fondées sur les “congrès populaires” organisés sur une base territoriale (quartiers, villages, municipalités) ou sectorielle (par secteur d'activité à l'exclusion de l'armée, des sociétés pétrolières et des banques). Les “congrès populaires” désignent les “comités populaires”, leurs instances exécutives. C'est ainsi que chaque municipalité est administrée par un comité populaire et le gouvernement devient le comité populaire général [1]. Le socialisme libyen dont les contours ont été définis par le Livre vert de Kadafi est d'essence étatiste. Ce type de socialisme repose sur une série de négations telles que la suppression du secteur privé, suppression du petit commerce, suppression des professions libérales, suppression des loyers, interdiction de recruter la main d'oeuvre salariée, etc. Sa mise en oeuvre repose sur la diffusion à très grande échelle de directives et de slogans tels que “le logement appartient à celui qui l'occupe”, “la terre n'appartient à personne”, “chaque famille doit faire elle-même son ménage”, etc.

Les difficultés économiques de la Libye entre 1974 et 1986 ont été occultées par la manne pétrolière qui a procuré au pays des ressources considérables en devises dont le niveau a atteint 22 milliards de dollars pour la seule année 1980. Mais la chute brutale des prix pétroliers à partir de janvier 1986 a réduit considérablement les recettes d'exportations de la Libye qui ont atteint 5,6 milliards de dollars en 1988 et 1989.

La baisse du niveau de vie des Libyens et l'aggravation de la crise économique interne ont contribué à alimenter le mécontentement populaire. Ceci a conduit Kadafi à prendre quelques mesures correctives du modèle préconisé par son Livre vert en brisant le monopole de l'appropriation par l'État des moyens de production industriels et en permettant la création de coopératives privées ou d'entreprises familiales sans toutefois céder sur l'interdiction de disposer de la main d'oeuvre salariée. Ceci limite l'impact de la réforme entreprise puisque seuls les apporteurs de capitaux sont autorisés à travailler dans une entreprise privée.

Les tentatives d'ouverture opérées par le régime libyen depuis 1987 n'ont pas permis à la Libye de régler ses problèmes économiques de fonds. Comment pourraient-ils d'ailleurs l'être en l'absence d'un climat de confiance entre gouvernants et gouvernés, en l'absence d'un seuil démocratique minimum et en l'absence d'une politique de responsabilisation des citoyens et de libération des initiatives ?

L'expérience libyenne montre comme celles de ses voisins que les problèmes du développement sont fort complexes et ne peuvent être réglés d'en haut par voie paternaliste, administrative et démagogique ni d'ailleurs par le recours au libéralisme sauvage.

4.1.1.d) Le libéralisme marocain

L'option idéologique du royaume chérifien est fondée sur la fidélité à l'Occident et l'économie de marché avec constance depuis l'indépendance. Le développement du secteur privé marocain n'est pas le résultat du fonctionnement des mécanismes et des règles de l'économie de marché dans la transparence comme dans les pays capitalistes avancés. Le secteur privé s'est plutôt développé dans le sillage de la monarchie qui participe directement à son essor. Dans les pays industrialisés, l'économie de marché se conjugue avec la démocratie et le respect des droits de l'homme, ce qui n'est pas le cas au Maroc, depuis son accession à l'indépendance.

Parallèlement, la monarchie a créé un secteur public dans le domaine industriel : phosphates, industries chimique, agro-alimentaire, cimentaire, etc. Le développement du tourisme a été rendu possible grâce à l'appel fait par le Maroc à des concours étrangers.

Cependant, la monopolisation du système politique et de l'économie par la monarchie a transformé le secteur économique public en une sorte de bien privé. Cette démarche n'a pas donné de résultats probants. Le Maroc s'est installé très tôt dans la crise économique dès les années 1970, compliquée par l'aggravation de la dette extérieure. Le recours au FMI et l'application de son programme d'ajustement structurel, fondé sur la libéralisation de l'économie conformément au modèle théorique de l'école néoclassique du siècle dernier, n'a pas non plus contribué à améliorer la situation économique et sociale du peuple marocain à ce jour. Le libéralisme économique n'a profité qu'aux riches, marocains et étrangers, et s'est traduit par la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité liée à la monarchie et par l'aggravation des disparités sociales et des inégalités régionales. Selon les statistiques des publications des Nations Unies sur les 25 millions d'habitants que compte le Maroc en 1990, le nombre des pauvres a dépassé 9 millions, dont près de 6 millions en zone rurale. La marginalisation des campagnes et celle des jeunes dans les villes ont aiguisé les frustrations sociales qui se sont traduites par la violence comme lors des émeutes de 1965, 1981 et 1984 ou lors des manifestations populaires, d'ailleurs interdites par le pouvoir, pour dénoncer l'agression militaire des alliés contre l'Irak (1990-91).

Au total, malgré les pouvoirs très étendus de la monarchie et le contrôle qu'elle exerce sur l'armée, l'administration, les partis politiques, les syndicats, les organisations diverses au plan national et au plan régional, le pouvoir marocain n'a pas réussi à juguler le mécontentement populaire induit par le libéralisme qui a plongé la société marocaine dans la pauvreté devenue endémique et dans les inégalités croissantes devenues structurelles.

4.1.1.e) Cas de la Mauritanie

Le régime mauritanien a été après l'indépendance de nature libérale. La société mauritanienne était essentiellement rurale et l'économie mauritanienne était essentiellement primaire (agriculture, élevage et mines) dominée par le secteur privé. La MIFERMA (société des mines de fer de Mauritanie), une société étrangère avec des capitaux européens et dominée par des intérêts français n'a été nationalisée qu'en 1974. Elle procurait 90% des recettes d'exportation de la Mauritanie à la fin des années 1970.

La militarisation du pouvoir entre 1978 et 1995 confirme le choix du libéralisme sauvage où se mêlent l'affairisme des agents de l'État et du secteur public et la corruption comme en Algérie. Le pouvoir militaire n'a pu ni rétablir les libertés publiques ni atténuer la soif de changement politique auquel aspirent les masses et les différentes oppositions.

En Mauritanie, comme dans les autres pays du Maghreb, l'absence de cadre authentiquement démocratique et d'espace de liberté due au parti unique ou au pouvoir militaire n'a pas permis de réunir les conditions d'établissement d'une société basée sur la justice sociale et l'intérêt général et de fonctionnement de l'économie et de l'administration dans la transparence, conformément aux enseignements islamiques et aux aspirations des peuples de la région.

4.1.2 Parti unique ou multipartisme

Le multipartisme qui existait au Maghreb à la fin de la période coloniale a survécu quelque temps après les indépendances de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et de la Mauritanie. Mais le parti unique s'est imposé très vite en Tunisie dès 1959, en Algérie en 1962, en Mauritanie en 1965 et en Libye en 1969. Seul le Maroc a maintenu le multipartisme formel puisque c'est la monarchie qui joue en fait le rôle de parti unique comme le rappelle P. Balta [2].

Au cours des années 1960 le parti unique paraissait constituer le seul cadre capable de consolider l'unité nationale face aux forces centrifuges apparues à l'indépendance de ces pays, et de mobiliser autour d'une doctrine les potentialités et les énergies des peuples de la région pour être canalisées dans des tâches d'édification nationale.

C'est ainsi qu'au cours des décennies 1960 et 1970, la démocratisation de l'enseignement et les actions de développement économique entreprises au Maghreb sous l'égide du parti unique ont contribué à améliorer le niveau de vie et à élever le niveau de l'enseignement ici ou là. Cependant les aspirations de plus en plus exigeantes des populations maghrébines en matière de démocratie et de justice sociale ont été contrariées par la bureaucratie, le népotisme, la corruption et l'immobilisme. Bien mieux, le musellement des oppositions, le manque de libertés fondamentales, le recours aux méthodes policières, le contrôle sévère des media, le confinement des organisations de masse (lorsqu'elles existent) au rôle de simple courroie de transmission des directives du parti et de l'État (syndicats, organisations des femmes, d'étudiants, etc.) visaient à empêcher l'émergence de forces politiques et intellectuelles dynamiques capables de contrebalancer les pouvoirs du parti unique et de remettre en cause bien des privilèges et des situations de rentiers du système.

Nous verrons plus loin les conséquences de telles politiques sous les régimes de la monarchie-État, du parti-État et/ou de l'armée-État.

4.1.3 Les faux débats théoriques

Le capitalisme existe depuis deux siècles seulement. Les premiers travaux qui consacrent en Occident l'approche scientifique de l'économie datent de 1758 avec le Tableau économique de F. Quesnay et de 1776 avec An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations d'Adam Smith, suivis d'autres oeuvres de Malthus (1798-1820) et de Ricardo (1817), etc.

La science économique a connu ensuite un essor avec la théorie de l'utilité marginale avec Menger (1871), Bohm Bawerk (1884), la théorie de l'équilibre général avec L. Walras (1896) et V. Pareto (1896-97), l'analyse macro-économique avec le célèbre ouvrage de J. M. Keynes Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936).

Il s'est développé parallèlement un courant doctrinal avec Karl Marx depuis 1848 qui a publié avec Engels le Manifeste du Parti Communiste. Il a ensuite publié en 1859 la Critique de l'économie politique et en 1967 Le Capital.

Le capitalisme et le socialisme sont les produits des Occidentaux sur le double plan théorique et pratique avant de s'étendre au reste du monde. La Révolution d'Octobre 1917 avec l'avènement du socialisme et la création de l'URSS d'une part et la Grande Dépression (1929) qui a secoué l'économie capitaliste aux États-Unis et en Europe d'autre part ont permis d'accroître le rôle du secteur public dans l'économie pour faire face aux problèmes économiques et sociaux aigus dans ces pays en s'éloignant des enseignements de la théorie néoclassique et de l'économie libérale qui repose exclusivement sur les forces du marché. Bien qu'opposées, la théorie keynésienne et la théorie socialiste préconisent l'intervention de l'État dans l'économie au cours des années 1920 et des années 1930 sur des bases différentes mais tendant vers les mêmes objectifs : relancer l'économie, promouvoir la croissance économique et le plein emploi et assurer le développement.

L'économie de développement n'est apparue en fait qu'après la Seconde Guerre Mondiale depuis les années 1950, coïncidant avec l'accession à l'indépendance d'un premier lot de pays colonisés. Les travaux théoriques se sont multipliés au cours des années 1960 dans les principales langues internationales.

Là aussi, l'économie de développement destinée aux pays du Tiers Monde, qu'elle soit d'obédience capitaliste, socialiste ou mixte, a été conçue dans le monde occidental, y compris l'Europe de l'Est.

Comme on va le voir, au lieu d'envisager des stratégies de développement fondées sur les réalités locales et sur la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs peuples, les pays du Maghreb ont été victimes de leur mimétisme et de l'importation de modèles économiques et de débats théoriques stériles : agriculture contre industrie, industries lourdes contre industries légères, politiques de substitution des importations contre politique de promotion des exportations.

4.1.3.a) Agriculture ou Industrie

Les stratégies de développement de certains pays du Maghreb, inspirées de modèles théoriques étrangers, ont été fondées soit sur la priorité absolue accordée à l'agriculture et la grande hydraulique (politique des grands barrages) comme au Maroc, soit sur la priorité quasi-exclusive accordée à l'industrie comme en Algérie et en Libye où la marginalisation de l'agriculture a entraîné l'aggravation de la dépendance alimentaire à l'égard de l'étranger.

De tels choix exclusifs sont erronés. Ils procèdent d'un état d'esprit des dirigeants de ces pays qui subissent l'influence étrangère – culturelle et économique notamment – et qui imposent ces choix à leurs peuples avec paternalisme en s'appuyant sur la technostructure qui les enveloppe dans des formules technicistes et “savantes”.

Les résultats de ces expériences après plus de trois décennies montrent les limites de tels choix tronqués. L'agriculture marocaine a fait certes des progrès considérables comme nous allons le voir dans la section suivante de ce chapitre. Mais cette agriculture est davantage tournée vers les exportations, source de profits pour l'“agrobusiness”, que vers la satisfaction des besoins alimentaires locaux. Une telle politique a d'ailleurs contribué à marginaliser les zones rurales où la pauvreté en expansion côtoie les grands domaines richissimes entre les mains d'une minorité.

De l'autre côté, le développement industriel massif en Algérie et en Libye n'a ni entraîné le développement économique de ces pays, ni contribué à améliorer l'état d'intégration intra-industrielle ou intersectorielle, ni à élargir le marché intérieur. Bien au contraire, les modes d'industrialisation utilisés ont davantage intégré ces deux pays dans l'économie capitaliste mondiale en aggravant leur dépendance technologique, commerciale, humaine (assistance technique) et financière (pour l'Algérie) à l'égard de certains pays avancés.

L'industrialisation des pays du Maghreb en général n'a pas répondu à la satisfaction des besoins des populations en biens finals. Au total, l'erreur commise par les pays maghrébins est d'avoir opté pour le développement prioritaire d'un seul secteur au détriment de l'autre, du reste de l'économie et du bien-être économique et social des populations. Alors qu'il aurait été plus judicieux de mettre en oeuvre des stratégies fondées sur le développement simultané des deux secteurs agricole et industriel en organisant leur complémentarité dans le temps et l'espace. L'interdépendance de ces deux secteurs aurait pu être obtenue en tissant des liens entre eux par l'approvisionnement de l'agriculture en intrants industriel (engrais, tracteurs, moissonneuses-batteuses, camions, etc.) et par l'approvisionnement de l'industrie en matières premières agricoles (fruits et légumes pour les conserveries, laine et coton pour les textiles, peaux pour les cuirs, etc.) Les deux secteurs sont nécessaires et méritent d'être pris en charge et développés en même temps en prenant la précaution qu'au sein du secteur industriel, la priorité soit donnée à la petite et moyenne industrie localisée de préférence dans les zones rurales et utilisant des techniques labour-intensive, pour lutter contre le chômage et le sous-emploi qui caractérisent les campagnes au Maghreb, considérées jusqu'à présent comme les parents pauvres des stratégies de développement mises en oeuvre.

Toute politique de développement digne de ce nom devrait conduire à la lutte contre la pauvreté en vue de son éradication et contre la répartition inégale non justifiée des

revenus et des richesses grâce à une politique dynamique de l'emploi et de généralisation du bien-être pour réduire les disparités régionales à l'intérieur d'un même pays.

4.1.3.b) Industries lourdes ou industries légères

Dans le débat industrie lourde ou industrie légère, les dirigeants algériens et libyens ont été influencés par des principes théoriques exprimés par certains économistes occidentaux qui tranchent en faveur de l'industrie lourde. Les choix d'industrialisation massive opérés en Algérie sont antérieurs à ceux des Libyens puisqu'ils remontent à 1966-67.

Il est clair que les “industrialistes” algériens ont été influencés par l'école française, notamment par les travaux de F. Perroux relatifs aux “pôles de croissance”, aux “pôles de développement” et aux “industries motrices” [3], et par l'approche de G. Destanne de Bernis fondée sur les “industries industrialisantes” [4]. Les investissements, selon de Bernis, doivent être orientés d'abord vers les industries lourdes “qui ont pour effet principal, l'accroissement de la productivité des autres secteurs” et qui contribuent à transformer les comportements techniques et sociaux et à diffuser le progrès technique dans le pays considéré. Cette démarche exclut l'affectation d'importantes ressources financières aux industries légères. Car “si un pays décidait de ne pas se donner ce secteur (c'est à dire l'industrie lourde) et de construire son industrialisation par des industries se trouvant plus bas dans le processus de production (les industries légères), il serait entièrement dépendant des pays qui lui fournissent son matériel, tant en ce qui concerne les adaptations techniques de ce matériel qu'en ce qui concerne le progrès technique. Ce secteur de fabrication de machines est la condition d'un taux de croissance autonome.”

Mais l'auteur passe sous silence la dépendance totale du pays sous-développé qui opte pour les industries lourdes à l'égard du ou des pays qui lui fournissent à la fois des équipements coûteux, des pièces détachées et des techniques très avancées capital-intensive lorsque l'on sait que les pays sous-développés manquent précisément de capitaux, de main d'oeuvre qualifiée et d'expérience technologique et abondent en force de travail disponible sous-utilisée ou non utilisée. La dépendance d'un pays sous-développé vis-à-vis de l'extérieur est plus grave dans la mise en place d'une industrie lourde (sous forme de complexes industriels difficiles à maîtriser et à gérer et générateurs de gaspillage de toutes sortes) que dans celles d'une industrie légère sous forme d'unités maîtrisables équitablement réparties sur le territoire du pays considéré, utilisant des techniques labour-intensive, utilisant des matières premières locales et produisant des biens destinés à couvrir les besoins fondamentaux des populations d'abord [5].

La réalisation de gros complexes industriels dans les branches sidérurgique, pétrochimique, mécanique, électronique, etc. en Algérie et en Libye ne répondait pas à des critères techniques et économiques rationnels en vue de maximiser le surplus industriel mais relevant souvent de raisons de prestige politique (“le plus gros complexe d'Afrique” ou “le plus gros complexe du monde arabe”, etc. comme se plaisaient à le proclamer les responsables industrialistes algériens au cours des années 1970). Le surdimensionnement des complexes industriels réalisés en Algérie et en Libye s'est accompagné d'investissements très élevés utilisant des techniques

hautement capitalistiques et sophistiquées et mobilisant d'énormes ressources financières dont la plus grande partie en devises.

La priorité accordée à l'industrie lourde repose sur la conception volontariste de rattraper le retard dans les meilleurs délais et de raccourcir le cycle de développement en appliquant au secteur public en Algérie et en Libye les mêmes priorités qu'a connues le capitalisme industriel au XIXe siècle dans les pays actuellement avancés ou celles affichées par l'URSS entre les deux Guerres mondiales [6].

L'effondrement de l'URSS il y a quelques années montre à l'évidence l'exemple à ne pas suivre.

Par ailleurs, la transposition du modèle industriel européen du siècle dernier à l'Algérie et à la Libye contemporaines et l'assimilation du capitalisme industriel en Europe au capitalisme d'État au Maghreb comportent des insuffisances tant au plan théorique que pratique. Notons que les différences structurelles et de contexte entre l'évolution historique du capitalisme industriel en Europe au cours du XIXe siècle et la situation économique de l'Algérie et de la Libye au cours des années 1970 et 1980 sont fort nombreuses. Citons en trois exemples à titre d'illustration.

- L'accumulation productive en Europe a bénéficié d'un environnement international très favorable compte tenu, entre autres, du rôle moteur joué par les débouchés extérieurs dont notamment les colonies alors que les pays du Maghreb, à l'instar des autres pays du Tiers Monde, évoluaient au cours des trois dernières décennies dans un environnement international très hostile caractérisé par l'échange inégal, la détérioration des termes de l'échange des pays sous-développés, la mondialisation de l'économie, résultat d'un système injuste qui tend à appauvrir toujours davantage les pays les plus pauvres.

- L'existence d'un marché intérieur croissant résultant de l'augmentation de l'emploi pouvait provoquer en Europe au XIXe siècle la croissance des investissements dans l'industrie des biens d'équipement qui contribuait à son tour à l'augmentation de la "demande effective" et à la création d'opportunités nouvelles d'investissements industriels pour la production des biens industriels de consommation et ainsi de suite. En un mot, les effets multiplicatifs des investissements productifs étaient, au siècle dernier, situés à l'intérieur même du pays considéré ou du système. Ce qui est loin d'être le cas pour les pays du Maghreb où les investissements dans l'industrie lourde, hautement capitalistiques et créant relativement peu d'emplois d'ailleurs, localisaient les effets de multiplication plutôt à l'extérieur des pays du Maghreb [7].

- La différence des niveaux de développement entre le système capitaliste au XIXe siècle et une économie sous-développée, désarticulée et dominée à la fin du XXe siècle, n'est pas une différence de degré mais une différence de nature, de structures et de système [8].

C'est pourquoi nous considérons pour toutes ces raisons que les débats sur l'industrialisation des pays du Maghreb (ou du Tiers-Monde) basés sur l'industrie lourde ou sur l'industrie légère à titre principal sont des débats stériles. Car dans le cas du Maghreb, compte tenu du niveau de développement atteint dans la région, ces deux types d'industrie ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Bien au contraire, une industrialisation judicieuse de ces pays aurait consisté à encourager les

investissements industriels à la fois pour la production de biens de consommation industriels destinés à couvrir les besoins fondamentaux des populations (alimentation, habillement, équipement électroménager, literie, etc.), pour la production de demi-produits destinés à encourager le secteur de la construction et l'industrie d'intégration (matériaux de construction, activités de maintenance et sous-traitance) et pour la production de biens d'équipements destinés aux différents secteurs d'activités (machines-outils, moyens de transport, machinisme agricole, etc.) en fonction des priorités arrêtées par chaque pays et des ressources financières disponibles ou potentielles dans une approche globale et cohérente pluri-annuelle avec pour objectifs essentiels l'intégration interne de l'économie du pays considéré, l'élargissement de son marché intérieur et l'intégration régionale maghrébine basée sur une complémentarité organisée et concertée.

D'autre part, les pays maghrébins qui n'ont pas disposé des mêmes ressources financières que la Libye ou l'Algérie pour se lancer dans une industrie lourde coûteuse ont orienté leurs investissements vers les industries légères en étant partagés entre soit la création d'industries de substitution des importations soit la promotion des exportations, sur la base d'un autre type de controverses théoriques stériles.

4.1.3.c) Industries de substitution des importations ou de promotion des exportations

Certains pays maghrébins comme le Maroc et la Tunisie ont privilégié dans un premier temps, au cours des années 1960 et 1970, le recours aux industries de substitution des importations pour s'orienter ensuite, au cours de la décennie 1980, vers la promotion des exportations en application des prescriptions du FMI dans le cadre du rééchelonnement de leur dette extérieure. De même l'Algérie, dont l'expérience des industries de substitution n'a pas été brillante, est encouragée depuis 1990 pour favoriser les industries tournées vers l'exportation à la suite des difficultés financières subies du fait de la réduction drastique de ses moyens de paiement extérieurs qui a aggravé sa dette extérieure depuis 1986 après la chute brutale des prix des hydrocarbures provoquée sur le marché pétrolier international.

Le choix opéré a priori de développer quasi-exclusivement des industries de substitution des importations ou des industries tournées vers les exportations, – en dehors d'une stratégie globale de développement qui prendrait en charge un ensemble d'objectifs ciblés et datés se rapportant à l'ensemble des secteurs d'activité dans le cadre d'une politique globale visant le plein emploi, la justice sociale et l'amélioration du bien-être des populations – n'a pas pu créer les conditions favorables à l'intégration de l'économie nationale et à la réduction de la dépendance des pays concernés à l'égard de l'extérieur.

En effet, l'expérience du recours aux industries de substitution des importations au Maghreb, comme en Amérique latine auparavant montre les limites d'un tel choix. Parce qu'une telle politique économique n'est pas fondée sur une allocation des ressources judicieuse des effets d'industrialisation sur l'économie nationale toute entière, mais bien au contraire basée sur le renforcement des avantages acquis d'une minorité de gens riches et/ou proches du pouvoir en place. C'est pourquoi le fait de poursuivre comme fin en soi une stratégie de substitution des importations conduit à l'impasse et constitue ainsi un choix erroné puisqu'elle ne répond ni à la nécessité d'assurer une couverture correcte des besoins fondamentaux du pays, ni à créer des

opportunités d’emploi dans les zones rurales, ni à améliorer le degré d’intégration de l’économie nationale. D’autre part, une telle stratégie est erronée parce qu’elle est fondée sur l’élévation des tarifs douaniers, la surévaluation de la monnaie nationale et l’élévation des “barrières à l’entrée” des branches industrielles considérées [9]. Une telle politique conduit à l’élévation des profits d’une minorité de riches dans un environnement économique et social caractérisé par la non-transparence, un niveau de productivité bas, la limitation des investissements dans les branches considérées et l’augmentation du chômage.

L’inefficacité d’une telle stratégie est telle que ces industries ne peuvent ni accroître les exportations – compte tenu de leur manque de compétitivité – ni contribuer à réduire les importations comme elles sont censées le faire. Bien au contraire de telles industries de substitution des importations entraînent l’augmentation des importations des biens d’équipements, des demi-produits et des matières premières, pénalisant ainsi l’économie nationale. Ceci a pour effet l’aggravation des déséquilibres financiers externes et de la dette extérieure des pays considérés et l’affaiblissement de leurs économies.

Ceci peut être d’ailleurs perçu à travers l’équation suivante :

$Y = Di + X - M$

où Y représente le produit intérieur brut, Di la dépense intérieure, X les exportations et M les importations.

Di se décompose à son tour comme suit :

$Di = I + Cp + Ca$

où I représente l’investissement brut, Cp la consommation privée et Ca la consommation des administrations.

Dans des pays sous-développés comme ceux du Maghreb qui souffrent de déséquilibres financiers externes, de déséquilibres intersectoriels et de déséquilibres sociaux (accroissement du chômage, pénalisation de la consommation par des niveaux d’inflation élevés et par des pénuries, etc.), une stratégie économiquement saine aurait consisté à augmenter Y en luttant contre les déséquilibres non seulement par l’accroissement de X et la réduction de M mais surtout par l’augmentation de Di et de I.

Seulement, force est de constater que c’est l’inverse qui s’est produit au Maghreb central où l’augmentation continue des importations (M), la diminution des exportations (X) et le ralentissement des investissements productifs au cours des deux dernières décennies ont davantage fragilisé les économies algérienne, marocaine et tunisienne.

La politique de promotion des exportations a eu les mêmes effets négatifs générés par la substitution des importations. L’analyse des résultats d’une telle politique dans 32 pays au cours de la décennie écoulée faite par la CNUCED a montré les limites d’une telle option dictée par le FMI dans le cadre du rééchelonnement de la dette publique pour réduire la dette extérieure de la Tunisie et du Maroc [10]. La promotion des

exportations devait être encouragée, selon le FMI, par la dévaluation effective des monnaies marocaine et tunisienne et par le blocage des salaires effectués au cours des années 1980. L'Algérie a connu le même phénomène en recourant à la “thérapeutique” du FMI sans le FMI mais en accord avec la BIRD en 1990 puis avec le FMI en 1994 en acceptant officiellement le rééchelonnement de sa dette extérieure. La baisse des salaires réels causée par de telles mesures ainsi que par l'inflation galopante jointe à l'augmentation des profits des entreprises exportatrices a pénalisé les titulaires de bas revenus et contribue à la paupérisation des populations et à la concentration des richesses entre les mains d'une minorité. Seulement les mesures protectionnistes arrêtées par les pays avancés ont porté préjudice aux exportations des pays du Maghreb vers la CEE. La réduction imposée aux exportations maghrébines au cours de la décennie écoulée a affecté non seulement les produits industriels tels que le textile mais aussi les produits agro-alimentaires traditionnellement exportés vers l'Europe.

Mais en même temps les importations des pays maghrébins continuent d'augmenter en volume et en devises au fil des années. Comme par ailleurs la dévaluation de la monnaie locale provoque automatiquement le renchérissement des produits importés – biens d'équipements, matières premières, produits alimentaires, biens de consommation divers – et donc la hausse des coûts de production agricoles et industriels ainsi que la détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs, la politique de promotion des exportations entraîne l'aggravation des déséquilibres économiques et la détérioration du climat social sans pour autant réaliser l'augmentation des exportations dans les proportions escomptées. Ce type de choix n'est pas approprié aux pays maghrébins et les a conduit à l'impasse.

L'examen même sommaire des options politiques et économiques permet de mieux situer le cadre d'analyse des stratégies de développement maghrébines dont nous allons rappeler le contenu et l'impact en commençant par l'agriculture.

4.2 La politique agricole

Bien que source permanente et non épuisable de richesse, l'agriculture n'a pas occupé la place prioritaire qu'elle méritait dans les différents plans de développement des pays du Maghreb sauf au Maroc où le développement de ce secteur a d'ailleurs été fondé davantage sur une politique d'exportation que sur l'élargissement du marché intérieur en vue de couvrir les besoins alimentaires essentiels des Marocains.

Les politiques agricoles des pays du Maghreb varient d'un pays à l'autre. L'appréciation de leur contenu et des résultats enregistrés au cours des trois dernières décennies va nous permettre dans un premier temps de dégager les enseignements de ces diverses expériences par pays, pour ensuite dégager les constantes et les grandes tendances de l'agriculture maghrébine dans un deuxième temps. Ceci nous aidera à établir les raisons de l'échec des stratégies agricoles maghrébines pour en tenir compte dans l'élaboration des stratégies futures de développement pour le Maghreb.

4.2.1 Algérie [11]

La stratégie algérienne de développement adoptée en 1966, et fondée sur l'industrie considérée comme secteur moteur du développement économique, fixait au secteur agricole certains objectifs :

- servir de débouché pour les produits industriels utilisés comme inputs tels que les tracteurs, les moissonneuses-batteuses, les moyens de transport, les engrais, etc. en vue d'augmenter la productivité et la production ;

- satisfaire les besoins croissants du pays en produits alimentaires ;

- relever le niveau de vie des agriculteurs, augmenter leurs revenus et améliorer leurs conditions pour lutter contre l'exode rural ;

- servir de débouché pour les biens industriels de consommation ;

- fournir les matières premières aux industries de transformation.

Là aussi, il est aisé de constater l'écart entre les intentions affichées et les actions concrétisées sur le terrain.

Marginalisée et subissant des contraintes de toutes sortes en amont, en aval et en son sein même, l'agriculture algérienne étatisée et centralisée n'a pas pu répondre aux besoins croissants de la population en biens alimentaires obligeant le pays à accroître ses importations en biens de consommation au fil des années et à aggraver sa dépendance alimentaire à l'égard de l'extérieur.

Cette marginalisation est perceptible dans l'analyse des investissements, de la production et des modes d'organisation agricoles au cours des trois dernières décennies.

4.2.1.a) Les investissements agricoles

Les investissements agricoles dans le secteur public

La part des crédits alloués au secteur agricole public par rapport au reste de l'économie n'a cessé de décroître dans les différents plans de développement. Si l'on prend en considération les crédits “réalisés”, les dépenses effectuées par le secteur agricole représentaient 20,5% des dépenses globales au cours du plan triennal 1967-69, puis 12% au cours du plan quadriennal 1970-73, 7,5% au cours du plan quadriennal 1974-77, pour remonter à 12% dans le plan quinquennal 1980-84 puis baisser à nouveau à 10,5% entre 1986 et 1989 et 9% en 1990-91 sachant que le niveau des investissements globaux a baissé depuis 1990 par rapport à la période antérieure.

Les crédits publics ont servi à financer l'hydraulique, l'irrigation, l'arboriculture, l'élevage et les offices publics dont le nombre s'est considérablement accru accaparant ainsi une part importante des investissements.

Les crédits d'investissements dans le secteur privé.

Les crédits d'investissements alloués au secteur privé, quoique faibles, ont été marqués par une forte tendance à la baisse. En effet, les investissements privés représentaient à peine 17% des investissements publics entre 1967 et 1969 pour chuter à 3% au cours du plan quadriennal 1970-73 et à 0,3% au cours du plan

quadriennal 1974-77. Cette baisse coïncide avec la mise en oeuvre de la révolution agraire et la nationalisation des terres en 1971.

Les crédits de campagne sont encore plus faibles puisque leur niveau n'a pas dépassé 0,007% des investissements publics entre 1967 et 1979 pour atteindre 0,7% en 1980.

Comme on peut s'en rendre compte, le secteur agricole privé a été négligé, marginalisé et méprisé pendant une période qui ne connaissait pourtant pas de gros propriétaires terriens nationalisés en 1971.

4.2.1.b) La Production agricole

La production agricole est caractérisée par la stagnation, voire même la régression en comparaison avec la croissance démographique et par la tendance à la baisse de sa part dans le PIB.

Les indices de la production végétale (toutes cultures confondues) soulignent la stagnation de cette production entre 1967 et 1985 sauf pour 1981 et 1985 où l'on a enregistré une augmentation comme l'indique le tableau 25.

Tableau 25

Indices de la production végétale (base 1975-1978, prix 1979)

1967	1969	1973	1978	1981	1983	1985
80,2	91,2	108,7	87,4	105,6	84,4	143,7

Source : Office national des Statistiques, *Séries Statistiques* n° 24.

La production des céréales a varié en dents de scie en fonction de la pluviométrie. Elle a atteint 16,4 millions de quintaux en 1967, 20,5 millions en 1970, 16 millions en 1973, 11 millions en 1977, 24 millions en 1980, 30 millions en 1985 et 36 millions en 1991.

La production des légumes secs a tourné autour de 400 000 quintaux entre 1967 et 1973 pour dépasser 700 000 quintaux entre 1974 et 1976, baisser ensuite, en variant entre 332 000 quintaux en 1981 et 449 000 en 1984, et augmenter à nouveau pour atteindre 670 000 quintaux en 1986 et 1987.

Les cultures maraîchères ont augmenté régulièrement. Leur production est passée de 5 millions de quintaux en 1967 à 26 millions de quintaux en 1987 et à plus de 80 millions en 1991.

La production des agrumes a baissé de 5 millions de quintaux à la fin des années 1960 à 4 millions en 1980, puis à 3 millions en 1982 pour se stabiliser autour de 2,7 millions de quintaux par an entre 1987 et 1992.

La production viticole est caractérisée par une baisse continue des vignes à vin qui est passée de 10 millions d'hectolitres en 1968 à 2,5 millions en 1976 pour se stabiliser autour de 900 000 hectolitres par an entre 1987 et 1992. Par contre, la production des

vignes à raisin a progressé régulièrement entre 1968 où elle était de 257 000 quintaux et 1992 où elle a atteint 2 600 000 quintaux en passant par des niveaux intermédiaires comme en 1980 où elle a dépassé 600 000 quintaux et en 1987 où elle atteint 1 122 000 quintaux.

La production globale des cultures industrielles (tabac, coton, tournesol, betteraves sucrières, tomates industrielles, etc.) s'est accrue de 639 000 quintaux en 1967 à 1 700 000 en 1987 et à plus de 3 millions de quintaux en 1992. Mais cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement des betteraves sucrières et des tomates industrielles. Les résultats obtenus par les diverses cultures sont différents. La production du tabac n'a cessé de baisser au cours de cette période. La production des betteraves sucrières a augmenté à raison de 6 % par an en volume jusqu'en 1983 pour diminuer ensuite et disparaître complètement à partir de 1986. Par contre, la production de tomates industrielles a augmenté régulièrement entre 1967 et 1992 à un rythme de 13 à 14% par an. En ce qui concerne le coton, le tournesol et le géranium rosal, leur production a commencé à décliner vers le milieu de la décennie 1970 pour devenir marginale au début des années 1980 avant de disparaître depuis 1983.

Par ailleurs, l'évolution des productions animales a suivi un trend ascendant jusqu'en 1983-84 pour baisser jusqu'en 1989 et se stabiliser entre 1990 et 1992 à un niveau inférieur à celui de 1977. C'est ainsi que la production des viandes ovines est passée de 56 000 tonnes en 1967 à 70 000 tonnes en 1992, celle des viandes bovines a augmenté régulièrement entre 1967 où elle était de 21 000 tonnes à 45 000 en 1977 et à 60 000 en 1992. La production des volailles s'est élevée de 24 000 tonnes en 1967 à 70 000 en 1977 puis à 69 000 tonnes par an entre 1990 et 1992. La production de lait est passée de 480 millions de litres par an en 1967-68 à 700 millions en 1977 puis s'est stabilisée à 596 millions de litres par an entre 1990 et 1992. Par contre, la production de poissons s'est accrue de près de 16% par an entre 1963 où elle était de moins de 17 000 tonnes à plus de 99 000 tonnes en 1987 pour se stabiliser à ce niveau jusqu'au début des années 1990.

Au total, la production agricole globale (végétale et animale) se caractérise au cours de la période 1967-1992 par :

- la régression ou la stagnation des principales productions végétales (produits de base), et l'augmentation de la production de certaines cultures maraîchères ou industrielles au caractère spéculatif ;

- la marginalisation de certaines cultures, comme les légumes secs, ou certaines cultures industrielles dont certaines ont disparu tels le coton, le tournesol et la betterave sucrière ;

- la tendance à la baisse des rendements ;

- une progression timide de la production animale sauf pour les volailles et le poisson ;

- le sous-équipement ;

- l'irrigation insuffisante ;

- la non-disponibilité des facteurs de production en quantité, en qualité et dans les délais requis ;

- l'absence d'utilisation de techniques modernes pour améliorer les rendements des différentes productions végétales et animales ;

- les déséquilibres production-consommation.

Le rappel de ces éléments montre que l'agriculture algérienne est en crise. Cette crise est devenue structurelle. Elle a été aggravée par l'étatisation et la centralisation de la gestion dans ce domaine ainsi que par les changements organisationnels fréquents dictés par l'État qui ont davantage affaibli le secteur.

4.2.1.c) Systèmes d'organisation et structures agricoles

Pendant la période 1963-1987, trois systèmes de la production agricole coexistaient : l'autogestion, la révolution agraire et le secteur privé, soutenus – pour ne pas dire affaiblis – en amont et en aval par des structures d'approvisionnement, de commercialisation et de financement. Cette période est caractérisée par des systèmes d'organisation fortement centralisés malgré l'introduction du système coopératif dès 1972 avec l'application de la révolution agraire. En 1987, il y eut un début de privatisation de l'agriculture qui a vite tourné à la libéralisation sauvage dès 1990-91.

Le secteur autogéré s'étend sur 2,5 millions d'hectares, occupe 150 000 travailleurs permanents faisant vivre plus d'un million de personnes et contribue, dans la production globale, pour 92% des agrumes, 90% des vins, 65% des cultures industrielles, 40% des cultures maraîchères et 35% des céréales.

Le secteur de la révolution agraire couvre 1,3 million d'hectares attribués à 100 000 bénéficiaires, faisant vivre plus de 500 000 personnes. Sa part dans la production agricole totale par produit est estimée à 12% des céréales, 12% des légumes secs, 15% des cultures industrielles et 13% des dattes.

Le secteur privé s'étend sur 3,7 millions d'hectares, occupe 750 000 exploitants et fait vivre près de cinq millions de personnes. Sa part dans l'ensemble de la production agricole représente 52% des céréales, 60% des cultures maraîchères, 63% des fruits, 80% des dattes, 85% de la production de lait et 90% de la production de viande.

L'organisation et le fonctionnement du secteur autogéré (1963-1987)

Ce secteur n'a d'autogestion que le nom. Le système autogéré est supposé par définition être un système fortement décentralisé. Or, dans le cas algérien, la centralisation excessive, la bureaucratisation et la tutelle administrative exercée par le ministère de l'Agriculture et la Réforme agraire (MARA) et son prolongement l'Organisme national de la réforme agraire (ONRA) ont fortement limité dès 1963 la portée de l'autonomie de gestion des exploitations autogérées en perpétuant les rapports de production qui prévalaient avant l'instauration de l'autogestion.

La tutelle étouffante de l'ONRA a considérablement gêné le fonctionnement correct de l'autogestion. En effet, l'ONRA dirigeait effectivement l'ensemble des activités des domaines autogérés liées aux investissements, au financement, à l'approvisionnement,

à la production et à la commercialisation en s'appuyant sur les SAP (sociétés de prévoyance créées par le pouvoir colonial avant l'indépendance de l'Algérie) comme structures comptables et d'approvisionnement, sur les coopératives de matériel (CUMA), les coopératives de la réforme agraire (CORA), les coopératives d'écoulement (CORE) et la caisse algérienne de crédit agricole mutuel (CACAM).

Malgré les réformes introduites par l'ordonnance du 30 décembre 1968 et l'ordonnance de juin 1975 qui s'appuyaient sur la décentralisation et l'autonomie de gestion et sur la suppression de l'ONRA, la tutelle administrative et le contrôle direct exercés par le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire sur les domaines autogérés étaient toujours aussi étendus qu'auparavant. Pour exercer son contrôle de manière "efficace", le ministère de l'Agriculture a créé de nouveaux offices (une vingtaine à la fin des années 1970) indépendants les uns des autres avec lesquels traitent les domaines autogérés qui se trouvent ainsi contraints d'avoir une multitude d'interlocuteurs pour régler leurs problèmes courants liés à la production. La création de ces offices, sur le modèle des sociétés nationales (du secteur industriel), outre leur lourdeur bureaucratique et l'importance de leurs charges improductives, s'est traduite par leur appropriation d'une bonne part du surplus agricole dégagé par les exploitations autogérées. Au lieu de contribuer à développer et soutenir l'agriculture conformément à la mission qui leur était dévolue, ces offices se sont empressés d'organiser d'abord la croissance de leurs effectifs improductifs et de leurs activités parasitaires.

Ainsi par exemple, sur plus de 5000 ingénieurs agronomes et 9000 techniciens formés entre 1967 et 1987, seuls 56 ingénieurs et 60 techniciens sont employés dans les exploitations agricoles, le reste étant employé dans des organismes administratifs et des offices commerciaux.

En outre, en matière d'investissement et de fonctionnement, les crédits publics alloués aux offices se sont considérablement accrus au fil des années alors que les exploitations agricoles autogérées bénéficient de crédits réduits et fort insuffisants. Tant et si bien que l'on s'est trouvé dans une situation paradoxale où les structures d'environnement créées pour soutenir en amont et en aval les exploitations agricoles, lieu de production de la richesse, sont devenues le principal centre d'intérêt de l'administration centrale, bénéficiant de la priorité en matière d'affectation des cadres et d'allocation de crédits marginalisant ainsi le secteur de la production agricole étouffé par ailleurs par des tutelles multiples.

Les exploitations autogérées ont toujours été soumises dans la pratique à des centres de décision qui leur sont extérieurs et qui leur imposent la nature de l'investissement, les types de matériel, de semences, d'engrais, etc. Les prix de leurs produits sont d'ailleurs fixés par décret à un niveau souvent inférieur au prix de revient.

L'ensemble de ces éléments a contribué à rendre le secteur "autogéré" déficitaire, vulnérable et marginalisé jusqu'à sa suppression discrète en 1987.

La révolution agraire et la mise en place de nouvelles structures organisationnelles

La mise en oeuvre de la révolution agraire lancée en 1971 s'est traduite par la création de 6000 coopératives de la révolution agraire (CAPRA) implantées sur 1 100 000 hectares ainsi que la création de près de 700 coopératives de services (CAPCS) au niveau communal.

Il a été en outre créé 730 coopératives agricoles d'exploitation en commun (CAEC) chargées d'utiliser en commun les moyens de production, 740 groupements pré-coopératifs de mise en valeur (GPMV) sur des terres non encore productives estimées à 500 000 hectares (où les pré-coopérateurs touchent une avance mensuelle sur le salaire comme des fonctionnaires jusqu'à la maturation des investissements qui peut durer des années).

L'ensemble de ces coopératives et groupements ont concerné 100 000 attributaires. Après les désistements successifs ce chiffre a été réduit à 80 000 attributaires environ.

Ces nouvelles coopératives se débattaient, depuis leur création, dans des difficultés réelles qui rappellent celles du secteur autogéré : centralisation des décisions, manque de motivation, absence de sentiment de solidarité et de cohésion, etc. Ces problèmes ont conduit à des départs et des désistements. Les attributaires se sont finalement trouvés devant deux situations opposées mais paradoxalement proches et aussi décourageantes :

- lorsque les CAPRA sont déficitaires, les coopérateurs ne se sentent pas responsables des résultats financiers de leurs unités de production compte tenu du caractère centralisé des décisions qui leur sont dictées et de l'absence d'autonomie de gestion. Ceci accentue le sentiment de frustration des producteurs ;

- lorsque les CAPRA sont bénéficiaires, des textes prévoient le versement des bénéfices à différents fonds dont le fonds de participation aux travailleurs. Mais, les versements à ces fonds sont plafonnés comme sont également plafonnés les bénéfices distribués aux travailleurs (limités à l'époque à 2200 DA, soit un peu plus de $400 par travailleur et par an).

Ainsi l'absence de motivation s'ajoute à l'absence de stimulation au travail. Pourquoi voudrait-on qu'un travailleur agricole travaille davantage et améliore sa productivité lorsqu'il sait que statutairement le fruit de son labeur et de ses peines va lui échapper ?

Le secteur privé

Le secteur privé comprend trois catégories d'exploitation entre 1963 et 1987 :
- l'exploitation de subsistance caractérisée par l'autoconsommation et l'état de pauvreté des fellahine ;
- l'exploitation familiale qui arrive à dégager un surplus commercialisable ;
- l'exploitation évoluée disposant de moyens techniques modernes et de moyens financiers suffisants rendus possible par la génération du surplus agricole. Mais après l'application de la révolution agraire en 1971 qui a supprimé la grande propriété terrienne et limité les grands domaines par des nationalisations, on a mis fin à cette forme d'exploitation. C'est pourquoi nous nous limitons à la citer pour mémoire.

• L'exploitation familiale de subsistance

On estime à 423 270 le nombre d'exploitations de moins de 10 hectares, soit plus de 72% des exploitations agricoles dont 308 995 exploitations de moins de 5 hectares.

Ces 308 995 propriétaires agricoles pauvres disposent de terres qui s'étendent sur 515 260 hectares. Cette sorte d'exploitation familiale de subsistance ne dispose ni de moyens de production, ni de moyens techniques, ni d'aide pour intensifier leurs cultures, pour dégager un surplus commercialisable et pour dépasser l'état de subsistance, d'autoconsommation et de pauvreté. Ces paysans pauvres, démunis mais disposant d'une force de travail sous-utilisée ou inutilisée, faute de terres, de crédits et de moyens de production, deviennent ainsi candidats à l'exode rural, à la recherche d'un emploi ou d'une activité lucrative quelconque.

• L'exploitation familiale marchande

Le nombre de propriétaires possédant des exploitations de 10 à 49 hectares (en sec) est estimé à 147 043. Leurs terres s'étendent sur 2 967 454 hectares. Les exploitations familiales marchandes disposent à des degrés divers d'un minimum de moyens pour dégager un surplus destiné au marché mais souffrent des difficultés d'accès au crédit et aux moyens de production. Ce genre d'exploitations et le secteur privé d'une manière générale obtiennent difficilement, et au mieux sur le marché informel à des prix très élevés, les facteurs de production nécessaires.

La négligence du secteur privé agricole est due à une mentalité assez répandue dans le secteur public (ministères, offices, organismes administratifs, etc.) selon laquelle le secteur privé est considéré sans discernement comme suspect, exploiteur, spéculateur, dangereux, etc. même lorsqu'il s'agit de paysans propriétaires de quelques maigres hectares. Le résultat de cette situation c'est la marginalisation du secteur privé qui se trouve ainsi privé de sources de financement, d'approvisionnement, de moyens d'encadrement et de soutien de toutes sortes.

Livré à lui-même et sacrifié, le secteur privé mérite davantage de respect, de considération et d'attention pour être intégré dans l'effort de développement national, afin d'en faire un partenaire sérieux dans la lutte contre la dépendance alimentaire.

La réorganisation de l'agriculture en voie de privatisation (1987-1994)

La crise agricole perçue à travers la politique des investissements, l'évolution de la production agricole ou les aspects organisationnels changeants mais toujours octroyés et inadaptés révèle la volonté centralisatrice de l'État. Même la loi 87/19 portant sur la réorganisation de l'agriculture avec un début de privatisation timide promulguée en 1987 n'échappe pas à la vision étatisée de l'économie. L'application de cette loi, considérée comme un jalon important dans la privatisation de l'agriculture, n'a pas donné sur le terrain les améliorations escomptées en matière de gestion, d'exploitation et de performance.

En effet, le secteur agricole connaît jusqu'en 1995 des problèmes de toutes sortes parmi lesquels on distinguera quelques éléments caractéristiques.

- Le non-fonctionnement de la formule EAC (exploitation agricole collective). Dernière trouvaille "technique" du régime, cette coopérative imposée par la loi a souvent éclaté en donnant lieu, sous le couvert de EAC, à un partage individuel des parcelles et des différents éléments du patrimoine autre que la terre, restée propriété de l'État.

- La généralisation, faute de moyens auprès des producteurs, de la vente sur pied et la location des terres à des intermédiaires et spéculateurs a découragé les producteurs et les a incité à partir.

- L'absence de facteurs de production : matériel agricole, semences, engrais, produits phytosanitaires, pièces détachées, etc. a considérablement gêné les producteurs.

- Le durcissement et le renchérissement des conditions de crédit agricole ainsi que la politique gouvernementale monétariste de rétrécissement du crédit à partir de 1990 mettent en difficulté l'organisation des campagnes agricoles et découragent la mise en valeur de nouvelles terres et l'investissement agricole.

- L'orientation de la production vers les cultures spéculatives au détriment des cultures vivrières a été encouragée par les critères de commercialisation, de rentabilité financière et de gain facile.

- Le démembrement des terres, résultat du découpage des domaines agricoles en EAC constitue un lourd handicap pour la modernisation de l'agriculture, l'utilisation rationnelle du matériel agricole, l'extension du progrès technique en vue d'accroître les rendements agricoles.

Plusieurs années après la promulgation de la loi de 1987, promise comme vecteur de la relance du secteur agricole, de "l'amélioration continue de la production et de la productivité, (de) la modernisation des modes et des moyens de production…" (article 16 de cette loi), la crise agricole est toujours là.

La libéralisation sauvage de l'agriculture qui en est résultée s'est traduite par la mainmise d'intermédiaires et de spéculateurs sur un grand nombre d'exploitations agricoles riches, en marge de la loi sur l'agriculture et de la loi fiscale, puisque ces intermédiaires ne disposent même pas de registre de commerce et se soustraient ainsi aux obligations fiscales.
L'aggravation de la crise agricole a contribué à exaspérer davantage la dépendance alimentaire.

4.2.1.d) Dépendance alimentaire et intégration au marché mondial

L'Algérie consacre, au cours de la période 1963-1995, une part de plus en plus importante de ses ressources en devises aux importations de produits alimentaires de première nécessité. Ceci est dû à plusieurs facteurs dont notamment l'insuffisance de la production agricole nationale (examinée plus haut), l'aggravation du déséquilibre production-consommation et du déséquilibre exportations-importations alimentaires.

Le déséquilibre production-consommation

Les facteurs qui ont agi sur l'augmentation de la demande des biens de consommation sont l'augmentation de la population de 18,5 millions d'habitants (en passant de 10 millions d'habitants en 1962 à 28,5 millions en 1995) et l'accroissement de la population occupée de près de 4 millions de travailleurs entre 1962 et 1995.

Les ressources monétaires des ménages sont passées de 13,5 milliards de DA en 1967 à 232 milliards DA en 1987 pour atteindre 635 milliards DA en 1994. Comme le taux

d'élasticité de la demande pour les produits alimentaires est élevé en Algérie, une forte pression s'est alors exercée sur l'offre de ces produits (production + importations).

Nous avons vu plus haut que la production végétale (en dehors des cultures maraîchères et des cultures industrielles à caractère spéculatif) et animale (en dehors des volailles et du poisson) a en même temps diminué d'une manière générale et stagné dans le meilleur des cas pour quelques cultures. Pour compenser ce déséquilibre entre une production agricole en régression et une consommation en progression, la voie des importations a été privilégiée. Cette ouverture croissante sur le marché mondial s'est accompagnée d'une politique de soutien des prix à la consommation des produits de grande consommation importés. En effet, jusqu'à la mise en oeuvre des mesures dictées par le FMI, l'État consacrait chaque année d'importantes sommes pour isoler le marché intérieur de l'effet inflationniste des produits acquis sur le marché mondial. D'une part, l'augmentation de la consommation se traduit par l'accroissement des ressources budgétaires pour le soutien des prix essentiels. D'autre part, l'augmentation des importations alimentaires fait appel à des ressources de plus en plus importantes procurées par l'exportation d'hydrocarbures et reflète par la-même l'aggravation de la balance importations-exportations des produits alimentaires.

Le déséquilibre exportations-importations alimentaires

Les exportations agroalimentaires qui constituaient les trois quarts des exportations totales en 1962-63 ont commencé à décliner au fil des années, notamment à partir de la dénonciation unilatérale des accords sur les vins par le gouvernement français quelques années seulement après l'indépendance de l'Algérie. Les recettes d'exportation des vins ont diminué de plus de 30% au cours de la période 1967-69 par rapport à la période antérieure et celles des agrumes ont chuté de 60% au cours de la même période. Le tableau 26 montre la tendance à la baisse des exportations alimentaires entre 1967 et 1992 à l'exception des années 1973 et 1992.

Tableau 26

Balance exportations - importations des produits alimentaires
(en millions de DA courants)

	1967	1973	1979	1983	1987	1992
Export. aliment.	543	872	401	178	145	1100
Import. aliment.	824	1218	5174	9209	7096	44 000
Taux de couvert. (%)	66	71,5	7,7	1,9	2	2,5

Source : Office national des Statistiques (Algérie)

Si les évolutions des exportations et des importations alimentaires étaient parallèles, cela n'aurait pas affecté les ressources en devises destinées à l'effort de développement, puisque l'accroissement des importations des produits alimentaires aurait été alors couvert par des recettes d'exportations alimentaires additionnelles. C'était le cas en 1969 et 1970 où le taux de couverture des importations par des exportations alimentaires était respectivement de 144% et 140%.

On a par contre assisté à une diminution des recettes d'exportation agroalimentaires au cours des deux dernières décennies. Tant et si bien que le taux de couverture des importations alimentaires par les exportations agroalimentaires a baissé considérablement à 71,5% en 1973, 7,7% en 1979, 2% en 1987 et 2,5% en 1992. Les exportations alimentaires portent depuis une vingtaine d'années sur uniquement les vins, les dattes, les agrumes et les maraîchages.

Ce déséquilibre exportations-importations alimentaires illustre bien l'aggravation de la dépendance alimentaire de l'Algérie mesurée par le rapport des importations alimentaires sur la consommation.

Coefficient de dépendance alimentaire

Le coefficient de dépendance alimentaire exprimé par le rapport des importations des produits alimentaires à la consommation s'est considérablement accru au cours de la période considérée en passant de 32,1% entre 1962 et 1971 à 70,7% entre 1986 et 1988 [12]. L'Algérie dépend de plus en plus des importations pour couvrir ses besoins alimentaires. Si au cours des années 1970 et jusqu'en 1984, l'État algérien pouvait se permettre de prélever sur les recettes d'exportations d'hydrocarbures des sommes de plus en plus importantes pour financer cash les importations de produits de consommation au détriment des investissements productifs, la chute des prix de pétrole depuis janvier 1986 a contraint l'Algérie à réduire considérablement ses importations tous azimuts et à recourir aux crédits extérieurs commerciaux (remboursables en 6 mois ou 1 an) pour payer ses importations alimentaires incompressibles qui ont été multipliées par 53 en dinars courants entre 1967 et 1992.

En ce qui concerne les céréales qui représentent 60% de l'apport calorifique de la ration alimentaire du consommateur algérien, les importations sont passées en moyenne annuelle de 7 millions de quintaux en 1967 à 22 millions en 1978 pour atteindre 70 millions de quintaux en 1994. Ces importations ont été multipliées par 10 en 27 ans, représentant un taux de croissance moyen de 33% par an.

Les importations de sucre couvrent 98% de la consommation tandis que celles du café et du thé couvrent 100% de la consommation.

Les importations de lait représentent 50% de la demande nationale. Elles ont augmenté à un rythme supérieur à 20% par an en volume.

Les importations des légumes secs et des viandes rouges représentent en moyenne 40% de la consommation nationale.

D'autre part, la croissance de la demande des semences maraîchères, potagères et fourragères a été satisfaite par des importations. Les importations de plants de pommes de terre couvrent 80% de la demande nationale. De même, 60% des semences potagères utilisées et 86% des semences fourragères sont importées.

Mais la dépendance alimentaire ne s'arrête pas là. Car certains biens alimentaires produits en Algérie utilisent des inputs importés. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières décennies, 50% des quantités croissantes d'engrais utilisées proviennent des importations. La demande de matériel agricole et hydraulique est satisfaite à 65% par des importations.

Mais le cas de l'aviculture illustre bien, à titre d'exemple, l'insertion de l'agriculture algérienne au marché mondial. En effet, le choix de l'aviculture par les pouvoirs publics pour accélérer la satisfaction des besoins de la population en volailles s'est traduit par le recours à des technologies importées dont l'utilisation a aggravé la dépendance de l'Algérie au niveau des investissements et de l'exploitation des stations avicoles et des unités de fabrication des aliments du bétail.

Les dépenses destinées à l'importation des intrants utilisés par les stations avicoles ainsi que les matières premières utilisées par les complexes de l'Office national de l'aliment du bétail (ONAB) pour la fabrication des aliments du bétail sont constamment renouvelées pour le fonctionnement correct de ces unités. Cette dépendance structurelle se traduit par l'importation tous les ans de 80% des produits qui rentrent dans la fabrication des aliments servis à la volaille et au bétail.

En fait, le coefficient de dépendance alimentaire est beaucoup plus élevé que le taux de 70,7% indiqué plus haut lorsque l'on prend en considération les différentes dépenses en devises effectuées sur le marché extérieur pour la production locale de certains biens alimentaires.
Au total, on constate que l'agriculture productrice et génératrice de surplus agricole fondé sur le développement interne a été sacrifiée au profit de l'expansion de l'agriculture commerciale tournée vers le marché international pour la satisfaction de la demande nationale.

La marginalisation de l'agriculture algérienne et l'aggravation de la dépendance alimentaire provient du fait que l'État, centralisateur, conçoit et agit à la place des catégories concernées. Cette attitude paternaliste qui caractérise l'incompétence des pouvoirs publics a été occultée par la rente pétrolière qui a créé puis développé la mentalité d'assistés au sein des opérateurs et des masses qui attendent ainsi tout de l'État "octroyeur-décideur-pourvoyeur-importateur".

4.2.2 Maroc

L'agriculture marocaine a été, contrairement à l'agriculture algérienne, fortement encouragée par l'État à travers une politique dynamique de construction de barrages, d'infrastructures et d'aménagement rural répondant à une approche libérale. L'intervention de l'État dans l'agriculture reste cependant importante et se traduit par le soutien de crédits budgétaires et par la création de structures d'accueil pour encourager le développement du capitalisme privé marocain tourné vers les exportations et inséré dans le système capitaliste mondial.

Le rappel sommaire de l'évolution des investissements et de la production agricoles au cours des trois dernières décennies va nous permettre de voir les progrès enregistrés ainsi que les insuffisances de la politiques agricole marocaine au cours de cette longue période.

4.2.2.a) Évolution des investissements agricoles

La priorité donnée à l'agriculture marocaine résulte d'un choix politique soutenu par un effort d'investissements important consenti par les pouvoirs publics dans ce domaine. En effet, la part du budget de l'État consacrée à l'agriculture et à l'hydraulique a

constamment été élevée et a varié entre 26% et 34% de l'ensemble des dépenses budgétaires dans les différents plans de développement comme l'indique le tableau 27.

Les investissements publics dans tous les secteurs d'activités représentaient 80% de l'ensemble des investissements (publics et privés) au cours du plan 1965-67 et près de 70% au cours de du plan quinquennal 1981-85.

Dans le secteur agricole, les investissements publics représentent 70% et les investissements privés 30% au cours du plan quinquennal 1973-1977. Mais le plan quinquennal 1981-85 a prévu un rôle plus dynamique du secteur privé dans l'agriculture puisque la part des investissements privés a augmenté pour atteindre 40% des investissements agricoles contre 60% pour les investissements publics.

Tableau 27
Évolution des investissements publics agricoles au Maroc
(en millions de DH et en % de l'ensemble des investissements publics)

1965-67		1968-72		1973-77		1978-80		1981-85	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
851,6	34,6	1605	31,4	2928	26,2	5512	26	11 650	33,6

* En DH de 1981
Source : Habib el-Malki, *Trente ans d'économie marocaine*, 1960-1990, CNRS, Paris, pp. 167 et 221.

Malgré la tendance à la baisse relative des investissements publics agricoles, en fin de période, par rapport au secteur privé, les dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture n'ont cessé d'augmenter en valeur absolue puisque leur montant annuel a été multiplié par 8 entre 1965 et 1985.

La progression des investissements privés en fin de période en volume et en valeur relative se justifie en ce sens qu'elle répond à la logique économique libérale selon laquelle l'État entreprend des grands travaux de base en infrastructures, en barrages et en divers aménagements ruraux pour relancer l'économie en aval et induire des investissements privés dans les domaines productifs dans une perspective de croissance économique.

En fait le rôle de l'État dans le domaine agricole est triple : entreprendre des investissements en amont des activités productives, encourager les investissements privés (essentiellement les gros propriétaires "solvables") et contrôler directement une grande part de la production agricole. L'étatisation et la centralisation de l'agriculture marocaine s'opèrent à travers la création d'organismes publics tels que l'office national des irrigations (ONI) créé en 1960 remplacé plus tard par les offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA), des fermes d'État, ou des sociétés comme la SODEA créée par l'État en 1972 qui s'occupe de la moitié de la production d'agrumes et plus de la moitié de la production de raisins ou encore l'ONP créé pour contrôler le développement du secteur halieutique [13].

L'État intervient également dans la mobilisation des crédits extérieurs nécessaires à la réalisation de grands travaux liés à la construction de barrages et/ou à la mise en valeur de certaines régions. Dès 1960, le Maroc a pu obtenir le concours des Nations

Unies et de divers offices de cette organisation, comme la FAO et le PNUD, pour financer les travaux d'aménagements du Gharb et disposer d'experts internationaux. Le recours aux crédits extérieurs s'accroît au fil des années. Mais l'entrée en jeu du FMI dès 1983 souligne la fragilité des finances extérieures avec l'alourdissement de la dette extérieure. On note cependant l'intervention de nombreux organismes financiers tels que la Banque africaine de Développement (BAD), le Fonds arabe de Développement économique et social (FADES), le Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe (FKDEA), le Fonds saoudien pour le Développement (FSD), le Fonds de l'OPEC ainsi que l'assistance financière de la communauté économique européenne (CEE) pour financer différents projets de développement agricole programmés entre 1991 et au delà de l'an 2000 et dont le coût dépassera 1 milliard de dollars [14]. Ceci souligne l'intérêt que porte l'État marocain au développement prioritaire de l'agriculture.

4.2.2.b) Évolution de la production agricole

Certes le Maroc est le pays maghrébin qui dispose de meilleures conditions climatiques et d'importantes potentialités en eau mais son agriculture reste malgré ses performances soumise à des aléas climatiques et pénalisée par des cycles de sécheresse. Si la production agricole entre 1963 et 1991-92 évolue au Maroc en dents de scie comme l'indique le tableau 28, des progrès certains ont été enregistrés dans les principales cultures dont le niveau de production suit plutôt un trend ascendant. C'est ainsi que la production annuelle moyenne des céréales est passée de 34 millions de quintaux au cours des années 1960 à plus de 85 millions de quintaux en 1991-92. La production des agrumes a plus que doublé en trente ans. Mais les progrès les plus remarquables ont été enregistrés dans la production de la betterave sucrière qui a été multipliée par 12 et dans la production de la canne à sucre qui a été multipliée par 126 au cours des trois dernières décennies compte tenu de la politique dynamique d'irrigation entreprise par le Maroc au cours de cette période.

Par contre, on note une stagnation de l'élevage bovin et ovin au cours des deux dernières décennies avec une moyenne annuelle de 17 millions de têtes. On enregistre en outre une baisse de la production des légumes secs entre 1970 et la fin des années 1980. La production laitière a connu une faible augmentation en volume au cours de la période considérée et n'a pas été en mesure de faire face aux besoins croissants de la consommation.

Globalement, le secteur agricole occupe actuellement 45% de la population active contre 56% en 1960. Sa valeur ajoutée représente en 1992-93 autour de 15% du PIB contre 30% au cours des années 1970. Entre 1965 et 1972 l'agriculture marocaine a bénéficié d'une succession de très bonnes récoltes. Par la suite, la production agricole a baissé de 11% en 1973 par rapport à celle de 1972. La production des céréales a enregistré une baisse de 20% en 1974-75 par rapport à la moyenne annuelle des cinq campagnes précédentes. Entre 1981 et 1985 la production agricole n'a progressé que de 1% en moyenne par an, taux nettement inférieur à celui de la croissance démographique. En fin de période on note que la production des céréales a chuté à 29 millions de quintaux en 1992 contre 85 millions en 1991 [15]. En 1995, le Maroc a encore été durement frappé par la sécheresse obligeant l'État à accroître ses importations alimentaires. Le Roi a fait à cette occasion un appel solennel au peuple marocain pour venir en aide aux paysans sinistrés dans un élan de solidarité nationale.

Tableau 28
Évolution de la production agricole au Maroc
(moyenne annuelle en millions de quintaux)

	1963-67	1970-74	1975-79	1980-84	1986-88	1991
Céréales	34 003	43 003	40 973	36 254	60 589	85 260
Légumineuses	n.d.	5000	3500	2852	3909	n.d.
Cultures industrielles :						
Betteraves à sucre	2450	12 280	18 160	23 850	29 900	30 730
Canne à sucre		91	3339	7989	10 900	11 500
Agrumes	5500	9340	7980	9960	10 770	12 500
Cheptel : bovin + ovin (milliers de têtes)	n.d.	14 500	1700	n.d.	17 000	17 500
Produits laitiers (millions de litres)	n.d.	n.d.	780	716	893	1017

n.d. : non disponible
Source : *The Middle East and North Africa*, Europa, 1994 ; H. el-Malki, *Trente ans d'économie marocaine*, *op. cit.* ; J. J. Perennes, *L'eau et les hommes au Maghreb*, Karthala, 1993 ; J. Ganiage, *Histoire Contemporaine du Maghreb, op. cit.*

D'une manière générale, on constate que le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée agricole (couvrant aussi bien les produits destinés au marché intérieur qu'aux exportations) a été de 3,9% entre 1961 et 1970, de 1,1% entre 1970 et 1980 et de 2,6% entre 1980 et 1992.

Les observateurs notent que l'agriculture marocaine fonctionne à deux vitesses. Une agriculture modeste incapable de faire face au déficit alimentaire du Maroc côtoie une agriculture très riche mobilisant d'importantes ressources financières internes et externes mais tournée essentiellement vers l'exportation.

4.2.2.c) Évolution des exportations agricoles

L'examen des résultats de la politique agricole fondée sur le volontarisme "irriguiste" des pouvoirs publics montre globalement que l'agriculture marocaine souffre d'un paradoxe caractérisé à la fois par le déficit des cultures vivrières stratégiques (céréales, légumineuses, etc.) et des produits alimentaires essentiels (viandes rouges, produits laitiers, huiles, etc.) et par l'exportation de produits agricoles (agrumes, tomates, pommes de terre, etc.)

L'agriculture tournée vers l'exportation porte sur un certain nombre de produits au caractère spéculatif comme les agrumes et les maraîchages utilisant des terres irriguées consommatrices de crédits budgétaires et de crédits extérieurs tant pour les investissements (barrages, travaux d'aménagement des périmètres irrigués, etc.) que pour le fonctionnement (matériel agricole, serres, équipements divers importés, etc.).

Le développement de cette agriculture exportatrice génératrice de recettes en devises se fait au détriment de la production agricole censée être prioritaire pour couvrir les besoins alimentaires fondamentaux de la population.

Cependant, les gros efforts financiers consentis pour développer les exportations agricoles vers l'Europe se sont heurtés aux mesures protectionnistes arrêtées par la CEE.

En effet, la tendance à la baisse des exportations agricoles – qui représentent malgré tout près de 30% des exportations totales au cours des années 1980 et 26% de celles-ci au début de la décennie 1990 comme l'indiquent les tableaux 29 et 30 – est due à deux facteurs extérieurs notamment :

- l'un institutionnel et administratif caractérisé par des décisions de type néocolonial de la CEE tendant à réduire les importations européennes de produits agricoles du Maghreb. De telles attitudes protectionnistes ont non seulement lésé les intérêts commerciaux marocains mais font peser en outre des incertitudes sur l'avenir du secteur d'exportations agricoles marocain ;

- l'autre politique résultant de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE au cours des années 1980 qui a provoqué la détérioration des positions commerciales marocaines sur le marché européen qui s'est davantage rétréci.

Tableau 29

Évolution des exportations agricoles marocaines (en tonnes/an)

	1970	1973	1976	1982	1987	1990/91
Agrumes	571 000	942 000	650 000	583 000	600 000	436 500
Maraîchages dont :	n.d.	263 360	1 037 000	n.d.	n.d.	242 000
tomates	13 000	173 210	566 400	78 000	89 000	132 000
pommes de terre	n.d.	90 150	470 600	n.d.	n.d.	110 000

n.d. : non disponible

Source : *The Middle East and North Africa*, *op. cit.* ; H. el-Malki, *Trente ans d'économie marocaine*, *op. cit.* ; J. J. Perennes, *L'eau et les hommes au Maghreb, op. cit.*

Tableau 30

Part des exportations agricoles dans les exportations totales (en millions de DH)

	1970	1982	1992
Exportations globales (1)	2649	16 091	33 959
Exportations agricoles (2)	1556	4704	8829
Rapport (2)/(1) (%)	59	29	26

Source : *Economic Intelligence Unit*, 1994 ; *The Middle East and North Africa*, *op. cit.* ; J. J. Perennes, *L'eau et les hommes au Maghreb, op. cit.* p. 21.

Les accords d'association signés par le Maroc et la CEE en 1969 et renouvelés en 1976 consacrent le caractère asymétrique de leurs relations économiques. "D'un côté, six pays à l'économie complexe progressive et régie par des interdépendances solidaires entre les secteurs et les régions économiques (...) une économie à l'échelle mondiale qui prétend à la domination. De l'autre côté, le Maroc, un pays sous-développé à économie désarticulée dont le secteur moderne est d'essence étrangère et qui exporte principalement des produits primaires... [L'application de ces accords] a certainement permis à des branches de production agricole développées par l'économie coloniale de se maintenir et de garder l'essentiel de leur marché. Mais tout indique que le verrou se ferme de plus en plus, parallèlement au progrès entrepris par l'unification européenne [16]".

Les déboires des exportations agricoles sont devenus structurels du fait du rapport de forces favorable à la communauté européenne de manière durable. Ceci a contribué à fragiliser davantage l'économie marocaine et à aggraver sa vulnérabilité malgré l'option idéologique capitaliste et libérale de la monarchie, malgré l'insertion de l'agriculture et de l'économie marocaines dans l'économie capitaliste mondiale et malgré l'imbrication et l'interpénétration des intérêts économiques de la classe dirigeante marocaine et des pays européens.

Ainsi le choix d'une politique dynamique d'exportation des produits agricoles dès le début des années 1960 dans le sillage du modèle colonial en marge des besoins de consommation intérieure a abouti à un autre paradoxe caractérisé par la tendance à la baisse des exportations agricoles du fait des contraintes extérieures et par la tendance à la hausse des importations alimentaires. Mais la rareté des devises provoquée par le déficit structurel de la balance commerciale et l'aggravation de la dette extérieure a conduit le Maroc à réduire les importations de biens de large consommation pénalisant ainsi de larges couches défavorisées de la population. Le Maroc aurait tout à gagner à orienter ses efforts de développement agricole vers le marché intérieur par la réduction des inégalités sociales, la promotion des cultures destinées à satisfaire les besoins alimentaires fondamentaux de la population et par la réduction de la dépendance à l'égard de l'extérieur.

4.2.2.d) Dépendance alimentaire et intégration au marché mondial

Le déséquilibre production-consommation

La politique "irriguiste" des pouvoirs publics à travers la réalisation de grands barrages a doté le Maroc d'une superficie irriguée estimée aujourd'hui à 850 000 ha. Certes ceci place, sans conteste, le Maroc à la première place des pays maghrébins dans le domaine hydro-agricole. Mais l'utilisation d'une bonne partie des terres irriguées pour des cultures d'exportation a contribué à aggraver la dépendance du Maroc à l'égard de l'étranger malgré les efforts entrepris pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. D'après N. Akesbi, "l'échec [d'une telle politique agricole] est patent (...), la spécialisation subie de l'agriculture marocaine a fait d'elle un secteur dont la structure de la production est de plus en plus en divorce flagrant avec la structure de la consommation intérieure. Les céréales et les légumineuses mis à part, il n'est pas exagéré de dire qu'on produit ce qu'on ne consomme pas et qu'on consomme ce qu'on ne produit pas" [17]. Cette dépendance alimentaire a entraîné le Maroc, ajoute N. Akesbi, dans "l'engrenage de la dépendance financière et technologique."

La politique “irriguiste” a donné la priorité aux cultures d’exportation en confortant les rentiers du système et en aggravant l’insertion de l’agriculture marocaine dans le marché capitaliste mondial au détriment des cultures vivrières. Il a fallu attendre le plan quinquennal 1973-77 et le plan 1981-85 pour voir la priorité donnée à certains produits agricoles stratégiques comme le sucre, le lait et les oléagineux. Cette priorité a été, comme on le voit, sélective.

Pour le sucre, l’autosuffisance était prévue pour 1984. Une superficie de 60 000 ha a été consacrée à la culture de la betterave sucrière et une autre de 15 000 ha pour la culture de la canne à sucre. Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 31
Évolution de la production et de la consommation de sucre au Maroc
(en tonnes, chiffres arrondis)

Année (moyenne)	Production	Consommation	Taux de couverture (%)
1963-67	30 760	353 000	8.7
1968-72	156 368	404 900	38.6
1978-80	346 610	599 000	57.8
1987	412 000	650 000	63.3
1991	500 000	670 000	74.6

Source : *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, J. J. Perennes, *Ibid.*, p. 237.

L’autosuffisance programmée pour 1984 n’a été atteinte en 1991 qu’à hauteur de 74%. Le Maroc a dû importer en fin de période du sucre du Brésil et de Thaïlande notamment pour couvrir ses besoins. Mais il faut reconnaître que le résultat obtenu est conséquent puisque la production de sucre a été multipliée par 16 en 28 ans. Aucun autre pays maghrébin, ni arabe n’a pu enregistrer de tels résultats dans ce domaine.

En ce qui concerne le lait, les pouvoirs publics ont été alertés par la croissance rapide des importations au cours des années 1970, malgré le niveau faible de la consommation de lait par habitant estimé à 36,6 kg par an contre 87 kg par an recommandé par la FAO et malgré l’augmentation pénalisante des prix qui ont presque quadruplé entre 1971 et 1985. Un plan laitier d’autosuffisance a été lancé en 1975, mais force est de constater que malgré les investissements consentis dans ce domaine la consommation intérieure reste couverte par la production à hauteur de 60% seulement en fin de période. Un programme similaire a été lancé pour les oléagineux. Mais les résultats semblent modestes puisque les besoins ne sont satisfaits qu’à 33% à la fin des années 1980 alors que la consommation d’huiles a augmenté de 77% en passant de 237 000 tonnes à 420 000 tonnes en l’an 2000 [18].

L’intégration univoque au marché mondial

En fait, le programme sélectif d’autosuffisance alimentaire pour le sucre, le lait et les oléagineux n’a pas tellement réussi à l’exception du sucre dont la production couvre en

1991 près des trois quarts de la consommation intérieure. L'augmentation irrésistible des importations de ces produits ainsi que celles des céréales et d'autres produits agricoles de large consommation pour faire face à la montée des besoins continue de peser sur la balance commerciale puisque la facture alimentaire a atteint 844 millions de dollars en 1991, soit autour de 14% de l'ensemble des importations. Le coefficient de dépendance alimentaire représenté par le rapport des importations à la consommation est passé de 18% entre 1961 et 1971 à 28% au cours de la période 1986-88 [19]. En fait, l'aggravation de la dépendance à l'égard de l'extérieur ne se limite pas à l'accroissement des importations alimentaires uniquement. Elle s'étend également à d'autres types d'importations qui résultent de la mise en oeuvre du programme d'autosuffisance alimentaire. En effet, les plans sucrier et laitier se sont traduit par l'importation d'équipements industriels liés à la construction de 17 sucreries et de 13 usines laitières, l'importation de milliers de vaches laitières, de semences destinées au secteur sucrier et aux cultures fourragères (luzerne, sorgho, bersim, etc.), de matériel de transport et de collecte de lait, etc.

Les dépenses en devises induites par le programme d'autosuffisance ont aggravé la dépendance technologique et financière du Maroc à l'égard de l'extérieur.

Ainsi, l'insertion du Maroc au marché capitaliste mondial s'est opérée par le biais des cultures d'exportation dont la concentration des investissements a aggravé la dépendance, par la marginalisation des cultures vivrières qui maintient les importations alimentaires à un niveau élevé, et par l'importation d'équipements, de matériel et d'inputs divers nécessaires à la réalisation du programme partiel d'autosuffisance. L'intégration accrue du Maroc au marché mondial dans le domaine agroalimentaire est asymétrique et contraignante et comporte plus de charges et d'inconvénients que d'avantages au triple plan commercial, technologique et financier.

Au total, le déséquilibre production-consommation et l'intégration accrue au marché mondial induits par une politique agricole fondée sur l'exportation des produits agricoles ont conduit le Maroc à marginaliser la production des cultures vivrières stratégiques et à augmenter ses importations alimentaires. On assiste ainsi à une agriculture à deux vitesses :

- une agriculture moderne concentrée dans les zones riches, encouragée par l'État sur le plan financier, fiscal, sur le plan des prix, sur le plan des investissements, de l'acquisition des équipements, et des structures d'encadrement des filières privilégiées, fondée sur des cultures de rente et tournée essentiellement vers l'exportation ;

- et une agriculture traditionnelle morcelée (les exploitations de 1 à 5 ha représentent 70% des exploitations mais couvrent seulement 23% de la surface agricole utile [20]), dépourvue de moyens financiers et techniques adéquats et caractérisée par des carences structurelles, le sous-encadrement, le manque de soutien de l'État et la sous-intensification des cultures vivrières.

Cette situation a entraîné une croissance des importations alimentaires du fait de l'accroissement de la demande plus rapide que l'accroissement de la production des cultures vivrières stratégiques.

Cette politique agricole caractérisée par la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité s'est traduite non seulement par l'aggravation de la dépendance

extérieure mais aussi par l'aggravation des inégalités entre les villes et les campagnes et entre les riches et les pauvres.

4.2.2.e) Aggravation des inégalités

L'aggravation des disparités régionales et des inégalités sociales recouvre plusieurs aspects. Notre propos est d'en rappeler les éléments essentiels à la suite de l'option idéologique libérale et du choix du type de développement agricole extraverti effectués par le Maroc. Les principales caractéristiques de ces choix sur les plans idéologique, politique, économique et social peuvent être ramenées à trois séries de facteurs : la concentration des terres agricoles riches entre les mains d'une minorité, la marginalisation des paysans, l'exode rural et les inégalités sociales.

La concentration des terres agricoles entre les mains d'une minorité

Le modèle agricole marocain est basé sur la grande hydraulique (réalisation de grands barrages) et sur l'absence d'une réforme agraire. En conséquence, les investissements considérables consentis par le budget de l'État à la mise en valeur de nouveaux périmètres ont profité essentiellement aux grands propriétaires. On assiste ainsi, d'une part, à l'extension des exploitations riches, dont la taille n'est pas limitée par la loi, qui bénéficient “des équipements dont le coût élevé est supporté par l'ensemble de la population” comme le souligne M. Benhlal et, d'autre part, à “la forte prolétarisation des populations rurales” comme l'indique F. Mernissi [21].

Deux types d'agriculture se côtoient. “D'une part, un secteur moderne qui, avec les fermes d'État (plantations), comprend les grands propriétaires marocains et les attributaires de lots (ceux-ci représentant une catégorie privilégiée d'agriculteurs fortement aidés par l'État) et de l'autre un secteur marginalisé, constitué par les petits propriétaires et les petits exploitants” [22] et par des paysans sans terre.

Dans ce cadre, on note qu'en 1973, l'État “récupère” 750 000 ha des terres de la colonisation dont les deux tiers sont vendus à une catégorie particulière de Marocains : “Gouverneurs, pachas, super-caïds ; mais même mieux encore, généraux, colonels, ministres et princes ont acquis l'essentiel des fermes coloniales ou ont pris des participations dans des sociétés anonymes de l'agro-industrie. Quelques notabilités tout à fait prestigieuses ont pu même faire déclasser et acheter des terres de colonisation officielle [23].”

Quant aux 250 000 ha restants, ils ont été cédés à deux sociétés d'État : la SOGEA et la SODEA qui contrôlent des opérations de production, de transformation agro-industrielle et de commercialisation (d'exportation notamment) des produits agricoles nobles.

La concentration des terres était en 1975 telle que 3% des propriétaires possèdent 37% des terres agricoles et 87% n'en possèdent que 31% [24].

D'une manière générale, les structures agraires sont très contrastées. Si l'on prend le cas du périmètre du Gharb qui est très représentatif de la concentration des terres riches, on note que sur plus de 300 000 ha, “58% des terres sont [irriguées et] accaparées par 1% des familles alors que 43,3% des familles sont sans terres et 40%

ont entre 0,1 et 3 ha souvent non irrigués" et couvrent 11,7% des terres seulement [25]. L'irrigation a facilité et accéléré le processus de la concentration foncière.

Ainsi, le comportement des pouvoirs publics fondé sur le "modèle" français de grande hydraulique (comme le souligne J. J. Pérennès [26]), la concentration des investissements publics hydro-agricoles, la modernisation de l'agriculture et son extraversion ainsi que sur des méthodes technicistes ont contribué à éloigner les pouvoirs publics des populations rurales à tel point que "la paysannerie a toujours été considérée comme un frein à la modernisation de l'agriculture [27]".

Ce mépris nourri à l'égard des fellahine pauvres et souvent sans terres ainsi que le sort qui leur a été réservé a incité un grand nombre d'entre eux à quitter leur terroir au profit de bidonvilles urbains, à la recherche d'une occupation aléatoire.

L'exode rural

Comme les questions de l'exode rural et de l'émigration au Maghreb ont été examinées à part, nous nous limitons ici à rappeler brièvement quelques aspects seulement de l'exode rural lié au modèle hydro-agricole choisi par le Maroc.

D'une manière générale, on constate que la population rurale représentait 71% de la population totale en 1960 contre 52% seulement aujourd'hui [28]. Ce dernier chiffre recouvre deux réalités aussi dramatiques. La première concerne le flux migratoire continu des paysans pauvres et des paysans sans terres vers les villes. On estime qu'entre 1960 et 1980, l'exode rural a atteint en moyenne 120 000 a 130 000 paysans par an et que ce chiffre a nettement augmenté depuis 1981 [29]. La deuxième se rapporte à l'extension des bidonvilles dans les zones urbaines. L'augmentation du taux d'urbanisation qui est passé de 29% en 1960 à 48% actuellement reflète bien l'importance de l'exode rural. En effet, on estime qu'en 1989 "25% de la population urbaine vit dans les bidonvilles qui cernent toutes les villes du Maroc. La densité de la population y est... de 6,37 personnes par baraque. Sans eau, ni égout, ni électricité - ou pour l'eau, d'un usage collectif. La grande majorité des habitants est donc analphabète ; les deux tiers sont d'origine rurale. Promiscuité, malnutrition [et manque d'hygiène] favorisent la contagion des maladies. Les révoltes populaires de 1965 et 1981 ont explosé dans les plus grands bidonvilles du pays à Casablanca [30]." Le nombre des habitants des bidonvilles est estimé aujourd'hui à 4 millions au Maroc.

Mais à côté des bidonvilles, il y a une autre forme d'habitat clandestin qui se développe depuis les années 1980. Il s'agit de logements fort modestes construits en dur de manière "anarchique" ne répondant pas à la réglementation urbaniste. Ces quartiers sont aussi sous-équipés que les bidonvilles "même si les conditions de vie y sont relativement différentes [et] commencent à accumuler des haines contre l'ordre social. En 1984, des quartiers clandestins comme Dersa-Samsa à Tétouan et Sidi Youssef ben Ali à Marrakech, ont été les catalyseurs d'un mouvement de contestation qui a rapidement basculé dans l'émeute [31]." Les habitants des bidonvilles et des logements clandestins faits en maçonnerie sommaire ont en commun d'être marginalisés et constituent un "univers hostile [...] ces ex-ruraux qui viennent à peine de quitter la chaleur de leur communauté villageoise doivent soudain apprendre à vivre seuls, à ne compter sur personne, à se passer des liens solidaires de la grande famille [...] Malheur au malade, au chômeur, à la veuve, au vieillard, à l'orphelin qui ne

pourrait compter sur le soutien de sa famille. Il ne lui reste que la voie de la mendicité et de la déchéance [32]."

Conscientes de l'hostilité de ces quartiers clandestins, les autorités marocaines "ont lancé une campagne de destruction des bidonvilles au bulldozer. Depuis l'été 1989, les faubourgs de Rabat, Fès, Meknès ont été ainsi "nettoyés" et des milliers de personnes jetées à la rue [33]."

Ces ex-ruraux laissés-pour-compte se trouvent coincés entre le marteau et l'enclume. Contraints d'abandonner hier la campagne où ils n'ont ni terres, ni travail et où la concentration des terres et des richesses les a marginalisés, les voilà aujourd'hui chassés des bidonvilles et des grandes villes où ils se sont réfugiés à la recherche d'une activité aléatoire pour subsister. C'est l'impasse totale. De telles situations n'ont fait qu'aggraver les inégalités sociales.

L'aggravation des inégalités sociales

Le système politique marocain a l'avantage de la clarté. Il favorise les riches et n'entretient pas l'illusion de vouloir lutter contre la pauvreté. Celle-ci s'aggrave au fil des années. En effet, selon Moumen Diouri, "entre 1960 et 1970, la part des dépenses de consommation des 10% des ménages les plus riches est passée de 25% à 37% tandis que celle des 10% les plus pauvres est tombée de 3,3% à 1,2% [34]." On ne dispose pas de chiffre plus récent sur cette question. Il est aisé cependant d'imaginer que la situation a dû s'empirer en comparaison avec d'autres éléments disponibles relatifs à l'évolution de la pauvreté au Maroc. Dans ce cadre on note un accroissement important du nombre de pauvres vivant au dessous du seuil de pauvreté [35]. En 1994, on a enregistré 10 millions de pauvres dont plus de 6 millions en zone rurale contre 7 millions en 1977 dont 5 millions dans les campagnes [36].

À qui profitent donc la construction d'une vingtaine de barrages, l'augmentation des superficies irriguées, la modernisation de l'agriculture, les cultures au caractère spéculatif, l'agriculture d'exportation ? "L'argent circule beaucoup, reconnaît M. Adelaziz Belal (...) On constate un certain développement, mais à qui profite-t-il ? À une minorité toujours plus riche qui exploite les ressources nationales à son profit. Le gouvernement prétend enrichir les pauvres sans appauvrir les riches. C'est l'inverse qui se produit. Il suffit de se promener dans la ceinture des bidonvilles qui enserre Casablanca ou dans certains villages du Moyen Atlas pour mesurer la pauvreté d'une population qui subit de plein fouet, entre autres fléaux, l'inflation et la spéculation foncière et immobilière [37]."

L'aggravation des inégalités sociales est inhérente à la nature même du système idéologique et politique marocain. Tant et si bien que les pouvoirs publics vont jusqu'à élaborer des prévisions à long terme portant sur l'accroissement des grosses fortunes dont le cercle est limité et sur l'aggravation de la pauvreté. C'est ainsi que "le plan quinquennal 1973-1977 prévoit que les écarts de la consommation entre les 5% les plus riches et les 50% les plus pauvres seront de 1 à 24 à la fin des années 1980 et de 1 à 45 à la fin des années 1990 [38]."

La nature du système est telle que les pouvoirs publics vont jusqu'à adopter des lois et règlements loin d'être contraignantes pour les riches et les employeurs. La protection

et la solidarité sociales absentes du dispositif légal marocain ne constituent pas d'ailleurs des priorités pour le gouvernement.

Deux exemples suffisent pour illustrer l'exploitation et la marginalisation des ruraux.

- En 1989, on note que sur le plan réglementaire, le salaire mensuel agricole minimum fixé à 581,10 DH représente 58% du salaire mensuel non-agricole minimum qui était de 988,70 DH. Mais même pour des niveaux de rémunération aussi bas, non seulement des disparités de salaires minima existent d'un secteur d'activité à l'autre mais leur application n'est pas effective sur le terrain. La banque mondiale signale par exemple que 60% des entreprises industrielles ne respectent pas le salaire minimum. On comprend mieux ainsi pourquoi la masse salariale n'est que de 35% du PIB tandis que la masse de profits atteint 65% du PIB alors que les employeurs ne représentent que 2,3% de la population active [39]. Ces chiffres sont éloquents et sont très significatifs surtout lorsque l'on sait qu'"aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'indépendance, sans l'accord personnel du souverain [40]."

Dans le domaine agricole, la politique "irriguiste" et la modernisation de l'agriculture ne prennent pas en considération le bien-être des paysans mais sont plutôt fondées sur la maximisation des profits. Ceci a contribué à accroître davantage l'exploitation des travailleurs ruraux.

- L'exploitation et la marginalisation des travailleurs ruraux peuvent être appréhendées à travers :

a) le manque de protection sociale des travailleurs ruraux dont les salaires, les allocations familiales, etc. sont en retrait par rapport aux travailleurs non agricoles [41] ;

b) le recours à la main d'oeuvre saisonnière dans les plaines irriguées où l'on pratique les cultures industrielles et les maraîchages. Les travailleurs saisonniers sont sous-payés. Une enquête de 1987 fait ressortir que les saisonniers utilisés dans les champs de canne à sucre perçoivent entre 10 et 20 DH par jour. Or un travailleur coupe en moyenne 2,5 tonnes par jour qui sont vendus entre 350 et 425 DH (le prix de vente de la canne varie entre 140 et 170 DH la tonne). On voit ainsi que le coût de la récolte représente entre 2% et 5% de la valeur du produit agricole en question [42] ;

c) L'aggravation du chômage. La concentration des terres irriguées et leur modernisation contribuent à la déstructuration sociale des paysans et à leur marginalisation du fait de la création de très peu d'emplois permanents par les grandes unités agricoles [43].

Au total, le modèle hydro-agricole marocain semble, au plan quantitatif, de loin le plus performant au Maghreb. L'expérience marocaine reste cependant handicapée par notamment trois séries de problèmes très importants :

1) la richesse et l'accroissement des revenus de l'agriculture sont concentrés entre les mains d'une minorité de privilégiés au détriment de la majorité de la population agricole marginalisée et appauvrie. En 1994, les zones rurales marocaines abritaient 6 millions de Marocains vivant au-dessous du seuil de pauvreté, représentant 60% des

pauvres que compte le Maroc et plus de 22% de la population totale marocaine. Tandis que moins de 120 000 Marocains représentant 0,4% de la population totale disposent à eux seuls de 65% du PIB ;

2) l'accroissement des cultures industrielles, maraîchères et d'autres produits agricoles induit par l'augmentation des superficies irriguées a fragilisé l'agriculture marocaine en l'intégrant au marché mondial. La politique de promotion des exportations de produits agricoles s'est heurtée à la concurrence d'autres pays et aux barrières douanières imposées par les pays avancés. Ceci a conduit à réduire la part du marché extérieur aux produits marocains ;

3) la négligence des cultures vivrières (céréales, légumineuses, huiles, produits laitiers, etc.) a contribué à aggraver la dépendance alimentaire du Maroc à l'égard de l'extérieur compte tenu de l'accroissement des besoins marocains incompressibles de consommation. L'ensemble de ces éléments, entre autres, contribuent à limiter la portée du modèle hydro-agricole entrepris au Maroc.

4.2.3 Tunisie

Entre 1956 et 1970, l'agriculture tunisienne a été influencée, contrairement au Maroc, par des options politiques contradictoires. Au libéralisme économique adopté par le Néo-Destour, parti unique, et par le gouvernement dès l'indépendance politique, soutenus par la bourgeoisie tunisienne, s'opposait l'option socialiste affirmée par le congrès de l'UGTT de septembre 1956 et par le texte fondamental de la planification à long terme représentée par les "Perspectives décennales de développement" (1962-1971). Mais ce sont les fellahine et les petits paysans qui ont été victimes de ces conflits idéologiques au sommet en en subissant les contrecoups.

Il existe cependant une constante entre 1956 et 1994 qui a caractérisé l'agriculture tunisienne à savoir l'intervention directe de l'État dans le domaine agricole. L'État intervient non seulement dans la conception et la mise en oeuvre de la politique hydraulique (construction de barrages, retenues collinaires, etc.) mais aussi dans les domaines du génie rural, de la mise en valeur des terres, de l'organisation des périmètres irrigués, du financement des investissements, etc. L'État dispose, à cette fin, outre le ministère chargé de la tutelle de l'agriculture, d'organismes divers pour la prise en charge de l'ensemble des problèmes agricoles. La bureaucratisation de l'agriculture et la vision techniciste "moderniste" des différents appareils chargés de la mise en oeuvre de la politique agricole ont davantage gêné qu'aidé les paysans tunisiens.

Certes, l'agriculture tunisienne a réalisé des progrès indéniables au cours des quatre dernières décennies. Les résultats auraient pu être bien meilleurs sans l'étatisation de l'encadrement du secteur privé agricole.

Il convient tout d'abord de souligner les efforts considérables consentis par l'État dans le domaine hydraulique depuis l'indépendance politique de la Tunisie avec la réalisation d'une vingtaine de barrages comme nous allons le voir plus bas. La mobilisation additionnelle d'importantes ressources en eau a permis d'étendre les superficies irriguées et de diversifier les systèmes de culture. C'est ainsi que les cultures industrielles, maraîchères et l'arboriculture ont connu un développement remarquable au cours de cette période. Malgré les progrès enregistrés, la Tunisie souffre cependant

de contraintes structurelles qui limitent sérieusement la portée de sa politique de développement à savoir : l'insuffisance des ressources en eau, la dépendance alimentaire ainsi que l'aspect techniciste et bureaucratique de l'intervention de l'État dans l'agriculture.

L'examen ci-après des questions relatives au développement du secteur agricole, au système d'organisation, aux structures agraires et à la dépendance alimentaire permettra de cerner avec davantage de précision les principales caractéristiques de l'agriculture tunisienne entre 1956 et 1995.

4.2.3.a) Développement du secteur agricole

Le développement de l'agriculture tunisienne peut être appréhendé à travers l'analyse de l'évolution de la production et des facteurs de production au cours de cette période.

Évolution de la production agricole

L'évolution de la production agricole est fortement influencée en Tunisie, comme en Algérie et au Maroc, par l'aléa climatique qui constitue un facteur d'irrégularité important. La production agricole varie en dents de scie en longue période en fonction de la pluviométrie notamment. C'est ainsi qu'on note que la valeur ajoutée agricole a augmenté en moyenne de 1,8% par an entre 1960 et 1970, de 0,4% entre 1971 et 1980 et de 3,8% entre 1981 et 1992 [44]. Certes, les conditions climatiques jouent un rôle déterminant sur le niveau de la production mais l'importance des facteurs de production ainsi que celle des aspects organisationnels ne sont pas négligeables comme nous allons le voir plus loin. En attendant, nous allons examiner successivement l'évolution de la production végétale puis celle de la production animale. Ahmed Kassab a fait une étude approfondie sur “l'agriculture tunisienne”. C'est à ce travail que nous allons emprunter les données pour illustrer notre propos [45].

La production végétale

L'évolution de la production végétale sera présentée ci-après par produit ou famille de produits puisque les résultats obtenus au cours de cette longue période sont inégaux selon les cultures.

1) Les céréales

Les céréales constituent des produits de base pour la consommation de la population tunisienne. En effet, la consommation de céréales est estimée à près de 1,5 quintal par personne et par an [46].

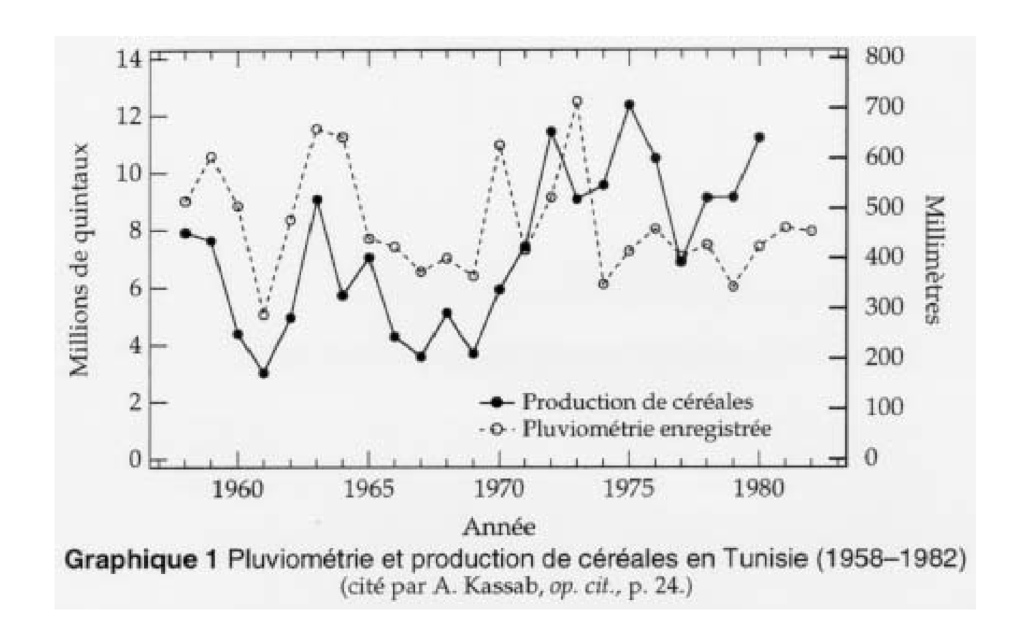
Près de 1 500 000 hectares sont consacrés aux céréales, soit 48% environ des terres cultivées, occupant plus de 16% de la main d'oeuvre agricole. La production des céréales contribue pour 18% de la valeur ajoutée agricole au cours des années 1980 [47].

La production céréalière, essentiellement tributaire de la pluviométrie, a évolué au cours des trois dernières décennies conformément aux données du tableau 32 et au graphique 1.

Tableau 32
Évolution de la production des céréales (1960-1984) (en milliers de quintaux)

Moyenne annuelle	1960-64	1965-69	1970-74	1975-79	1980-84	1989	1991
Blé	4150	3838	7111	7490	8154	4200	17 860
Orge	1309	1082	1949	2240	3040	2000	7210
Total	5459	4920	9060	9730	11 194	6200	25 070

Sources : Période 1960-84, J. Ganiage, *op. cit.*, p. 678 ; pour les années 1989 et 1991, *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 845.



Graphique 1 Pluviométrie et production de céréales en Tunisie (1958–1982)
(cité par A. Kassab, *op. cit.*, p. 24.)

La production du blé a connu des fluctuations très fortes avec des niveaux très bas comme en 1961 où elle a atteint 3 millions de quintaux à peine et au cours de la période 1965-1969 où elle a enregistré une moyenne annuelle de 3,8 millions de quintaux, mais après une stabilisation autour de 7 millions de quintaux par an entre 1970 et 1979, elle atteint le niveau record de 17,8 millions de quintaux en 1991 après une baisse drastique en 1989 où la production a atteint 4,2 millions de quintaux à peine.

La courbe de l'orge a eu la même allure que celle du blé. Après s'être effondrée à 1 million de quintaux pendant la période 1965-1969, la production de l'orge s'est stabilisée autour de 2 millions de quintaux par an au cours de la décennie 1970 pour augmenter sensiblement à partir des années 1980 en enregistrant le niveau record de 7,2 millions de quintaux en 1991 après une baisse importante en 1989 avec une production de 2 millions de quintaux uniquement, niveau enregistré 20 ans auparavant.

Certes la production céréalière dépend principalement des conditions climatiques. Mais les variations de la pluviométrie n'expliquent pas tout, surtout dans les régions du nord de la Tunisie. En effet, les rendements enregistrés dépendent également des variétés des semences, des techniques de production utilisées et de la taille des exploitations. C'est ainsi que dans la zone tellienne, les exploitations de plus de 100 hectares représentant 41% de la superficie céréalière du Tell produisent plus de 65% de la production globale des céréales de cette zone [48]. Néanmoins, l'eau reste un facteur de production important puisque les rendements varient, toutes choses étant égales par ailleurs, en fonction du niveau de la pluviométrie comme l'indique le tableau 33.

Tableau 33

Rendements des céréales par variété et par région (en quintaux à l'hectare)

Régions	Blé dur ordinaire	Blé dur à haut rendement	Total blé dur	Total blé tendre	Orge
Nord	8,7	14,3	10,8	13,1	9,3
Centre Littoral	3,1	9,7	3,2	4,5	3
Centre	2,4	-	2,4	4,2	2,4
Sud	1,9	3,7	2	-	2,1
Total Tunisie	5,6	14,2	7,6	9,1	4,6

Source : A. Kassab, *op. cit.*, pp. 123 et 127.

Globalement, au cours de la période 1956-1995, la production des céréales n'a pas été en mesure de satisfaire la demande croissante induite par l'augmentation de la population. L'accroissement des importations des céréales et l'aggravation de la vulnérabilité de la Tunisie dans ce domaine a été l'objet de débat politique sur l'autosuffisance alimentaire depuis le début des années 1970.

Les variations brutales de la production des céréales ont toujours constitué un sérieux sujet de préoccupations pour le gouvernement tunisien qui se trouve obligé d'augmenter les importations pour faire face à la pression des besoins de consommation essentielle comme cela a été le cas en 1986, et en 1989 où la production des céréales (blé et orge réunis) a atteint 6 millions de quintaux, et en 1987 où elle est tombée à un niveau catastrophique avec 2,9 millions de quintaux à la suite d'une sévère sécheresse [49].

2) Les légumineuses

Les légumes secs (fèves, féveroles, pois chiches, lentilles, etc.) sont cultivés essentiellement dans les régions humides du Tell qui reçoivent plus de 500 mm de pluie par an. Au Sud de la Dorsale, les légumes secs ne sont cultivés que dans des parcelles irriguées.

Plus de 80% des superficies consacrées à la culture des légumineuses se trouvent dans le Tell, dans les régions du Cap Bon, de Mateur-Bizerte, de Beja et de Bou Salem-

Jendouba. Les régions du Cap Bon (avec 21% des superficies totales en légumineuses) et de Mateur-Bizerte (avec près de 30%) détiennent plus de la moitié des terres cultivées en légumes secs [50].

La culture des légumineuses est surtout le fait du secteur privé qui détient 86% des superficies consacrées aux légumes secs. À Beja, les légumineuses occupent entre 20 et 50% de la SAU (superficie agricole utile), selon les exploitations [51].

Au cours des années 1980, les rendements sont restés assez faibles entre 7 et 8 qx/ha, pourtant en hausse par rapport aux rendements enregistrés au cours de la décennie 1962-1971 où ils ont atteint à peine 4 à 4,5 qx/ha.

La production globale des légumineuses est passée de 185.000 qx en 1965 à 317 000 qx en 1968 pour atteindre 630 000 qx en 1971 et 800 000 qx en 1976 [52]. Cette augmentation est due à l'effet croisé de l'accroissement des superficies et d'une amélioration relative des rendements.

3) Les cultures maraîchères

Entre 1955 et 1980, les superficies consacrées aux cultures maraîchères ont été multipliées par près de 8 fois en passant de 12 882 hectares à la veille de l'indépendance à 100 000 hectares environ 25 ans plus tard. Les cultures maraîchères s'étendent sur 70 000 hectares irrigués et 30 000 hectares en sec [53].

L'augmentation du maraîchage est due notamment à l'extension des périmètres irrigués induite par la réalisation de nombreux barrages et par la multiplication des forages et au caractère hautement lucratif des produits maraîchers.

L'irrigation constitue un facteur décisif de l'extension du maraîchage. C'est pourquoi plus de 70% des terres utilisées à cette fin se trouvent concentrées au nord-est et au centre de la Tunisie. En effet, plus de 38% des superficies maraîchères se trouvent dans les régions du Cap Bon, de Bizerte et de Tunis et plus de 33% se trouvent au Centre et au Centre littoral. D'autre part, l'augmentation de la consommation des légumes induite par l'extension de l'urbanisation et par l'accroissement de la population active et des revenus ainsi que les différentes mesures d'encouragement des producteurs maraîchers arrêtées par l'État ont contribué à l'essor du maraîchage après l'indépendance politique de la Tunisie. C'est ainsi qu'autour des villes et des villages, on note l'existence de parcelles plus ou moins importantes destinées aux cultures maraîchères irriguées comme l'a fait remarquer A. Kassab. Les légumes d'hiver occupent une place importante dans la production maraîchère. Dans ce cadre, la pomme de terre a connu un essor remarquable. En effet, la production de pommes de terre est passée de 610.000 qx en 1969 à 800 000 qx en 1971 et à 1,5 million de qx en 1983 pour se stabiliser à plus de 2 millions de qx entre 1990 et 1993, soit un accroissement de 1,6 million de qx représentant un taux de croissance annuel moyen de 11,8% en volume [54].

Les cultures d'hiver et d'été sont nombreuses et variées. Nous ne disposons pas de données statistiques sur la production de céleri, salades, fenouil, blettes, haricots verts, épinards, artichauts, etc. La production continue de telles légumes nécessite la mobilisation de la main d'oeuvre familiale tout au long de l'année sur des parcelles plus ou moins réduites. Les superficies consacrées aux cultures maraîchères, les variétés

des légumes ainsi que leur niveau de production varient d'une année à l'autre en fonction des prix pratiqués sur le marché.

Mais les principales cultures produites en quantités importantes en dehors des pommes de terre restent les tomates et les piments. La production de tomates a augmenté sensiblement en passant de 1,5 million de qx en 1965 à 4,8 millions en 1987 et à 5,8 millions qx en 1991, avec un taux de croissance annuel moyen de 10,7%, avant de baisser à 4,2 millions de qx en 1993.

La production de piments est, quant à elle, plus stable. Elle s'est située entre 1,2 et 1,5 million de qx entre 1977 et 1987 avant de baisser légèrement en 1989 avec 1,1 million de qx et de remonter à nouveau et atteindre 1,8 million de qx en 1990, niveau auquel elle s'est stabilisée entre 1991 et 1993 [55].

4) Les cultures industrielles

Les cultures industrielles concernent ici la betterave sucrière, le tabac et le tournesol. Les superficies qui leur sont consacrées sont marginales par rapport aux autres cultures et ne représentent que 0,2% des terres agricoles utilisées en Tunisie [56].

• La betterave à sucre

La betterave à sucre a été introduite en Tunisie à partir de 1961 seulement. Cultivée d'abord à Beja, elle a été par la suite étendue à d'autres régions en vue de créer des emplois et d'assumer la production du sucre (jusque là entièrement importé) dans le cadre d'un programme d'intégration agro-industrielle. La culture de la betterave à sucre est passée par deux phases.

Après un démarrage prometteur au cours de la saison 1961-62, la betterave a connu un échec relatif notamment au cours de la période 1964-69 pour des raisons climatiques, techniques et financières. Le nombre des agriculteurs privés pratiquant cette culture est passée de 188 en 1964 à 3 seulement en 1971. Seuls l'Agro-Combinat de Badrouna-Koudiat et quelques coopératives furent contraints par les pouvoirs publics de continuer à cultiver la betterave malgré le niveau très faible des rendements obtenus (13 tonnes/ha). Mais au cours de la période 1972-77, la betterave a connu une extension relativement rapide. Les superficies cultivées ont presque doublé pour atteindre 2553 ha en 1977. La production a plus que triplé en passant de 34 000 tonnes en 1973 à 106 000 tonnes en 1977. La betterave sucrière est cultivée principalement à Beja (754 ha), à Bou Salem (1094 ha) et à Mateur (560 ha) en 1978 [57].

Ces succès relatifs ont entraîné un développement de la production de la betterave au cours des années 1980 où elle a atteint 303 000 tonnes en 1987, niveau record, avant de baisser à 256 000 tonnes en 1988. La production est remontée à 289 000 tonnes en 1990 et s'est stabilisée autour de 250 000 tonnes en 1993 [58].

Les rendements se sont généralement améliorés et vont jusqu'à atteindre 60 à 70 tonnes à l'hectare.

• Le tabac

La culture du tabac est assurée par les fellahine dans de petites parcelles mais sous le contrôle de la Régie Nationale des Tabac et Allumettes qui dispose du monopole dans ce domaine.

En 1978, la culture du tabac est pratiquée sur plus de 4000 hectares situés essentiellement dans les montagnes du Nord-Ouest tunisien. La production a atteint 4700 tonnes au cours de la même année, représentant 40% de la consommation nationale [59]. Le nombre des petites exploitations, dont les propriétaires n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour couvrir les frais de production, varie en fonction des conditions climatiques et de la politique des prix de la Régie Nationale. C'est ainsi que le blocage des prix à la production entre 1964 et 1975 ainsi que la politique de crédit basée sur le financement des prêts de campagne à hauteur de 30% au maximum ont contribué a décourager les petits planteurs dont le nombre s'est réduit au fil des années. La diminution de la production de tabac s'est traduite en conséquence par l'augmentation des importations de tabac qui sont passées de 2600 tonnes en 1972, à 4500 tonnes en 1973 et à 6200 en 1974 [60].

• Le tournesol

Les superficies consacrées au tournesol sont passées de 1800 hectares en 1972 à 5400 hectares en 1978 dont plus des deux tiers sont localisés à Beja (40% des superficies) et Mateur-Bizerte (28%) [61].

Le tournesol est destiné à la production de l'huile de table et à l'alimentation du bétail.

La production du tournesol reste cependant faible par rapport aux superficies utilisées. En 1978, elle a atteint le maximum avec 2.100 tonnes du fait des rendements assez bas qui ont varié selon les régions entre 5 qx/ha (Kef) et 9 qx/ha au maximum (Mateur).

5) L'arboriculture

L'arboriculture a connu un développement remarquable en Tunisie. Vingt ans après l'indépendance politique, l'arboriculture occupe plus de 25% de la superficie agricole utile (SAU), soit près de 2 millions d'hectares, et contribue pour 25% à la valeur ajoutée agricole globale [62].

• L'oléiculture

L'oléiculture constitue une source de richesse importante pour la Tunisie depuis les temps les plus reculés. De nos jours, elle s'étend sur 1 400 000 hectares. Le nombre d'oliviers est passé de 27 millions en 1956 à 54 millions en 1976, répartis principalement comme suit :

La production oléicole fluctue considérablement d'une année à l'autre en fonction des variations climatiques, en dépit de l'importance des superficies plantées. En dehors des conditions climatiques, la productivité des oliveraies dépend de plusieurs facteurs dont notamment l'âge des oliviers et les techniques d'entretien utilisées. D'une manière générale, la productivité varie entre 10 et 12 quintaux d'olives par hectare.

Tableau 34
Principales régions oléicoles de la Tunisie

Régions	1956		1974	
	Nombre d'arbres (en milliers)	%	Nombre d'arbres (en milliers)	%
Nord	8616	30,7	20 035	37,16
Sahel	8937	27,03	14 572	27,03
Sfax	6031	22,01	6172	11,45
Ensemble	23 584	79,74	40 779	75,64

Source : A. Kassab, *op. cit.*, p. 207.

La Tunisie est généralement classée au quatrième rang des producteurs d'huile d'olive à l'échelle mondiale. La production tunisienne a atteint un niveau record avec 180 000 tonnes d'huile d'olive en 1975-76, puis a chuté à 80 000 tonnes en 1978-79 ; elle a ensuite augmenté à 145 000 tonnes en 1980-81 puis baissé à nouveau à 80 000 tonnes en 1981-82. La production a encore baissé de 33% en passant de 150 000 tonnes en 1983-84 à 100 000 tonnes en 1985-86. Mais un nouveau record a été enregistré en 1990-91 avec une production de 220 000 tonnes. Les exportations ont également fluctué dramatiquement depuis les années 1960. En valeur, les exportations ont atteint le record de 70 millions de DT en 1974 ; elles sont ensuite tombées en flèche à la fin des années 1970 pour remonter à 54 millions de DT en 1986, puis à 66 millions de DT en 1987 et à 71 millions de DT en 1988 [63]. En volume, les exportations totales d'huile d'olive ont atteint 60 000 tonnes en 1992 contre 70 000 tonnes en 1976, 51 000 tonnes en 1977, 41 000 tonnes en 1980 et 68 000 tonnes en 1981 [64]. À partir de 1986-87, la baisse des exportations tunisiennes d'huile d'olives est due à l'élargissement de la CEE à la Grèce (1981), puis à l'Espagne et au Portugal (1985), principalement concurrents de la Tunisie dont plus de 80% des exportations sont écoulées en France et en Italie.

• L'agrumiculture

La production des agrumes est concentrée essentiellement dans deux régions : le Cap Bon avec plus de 16 000 hectares et 3,6 millions pieds, représentant 88% de la production totale du pays, et la région de Tunis avec plus de 1800 hectares et plus de 493 000 pieds [65].

Le développement de l'agrumiculture s'est opéré après l'indépendance en deux phases : à la suite de la dissolution des habous (1956) et de la privatisation de leurs terres, puis entre 1962 et 1971 où l'agrumiculture a augmenté de 20% au Cap Bon [66].

Les principales variétés d'agrumes cultivées en Tunisie sont représentées par l'orange (50% de l'ensemble des agrumes), la clémentine (17%), le citron (8%) et la mandarine (7%).

L'évolution de la production des agrumes entre 1970 et 1993 montre que les fluctuations annuelles de la production sont moins abruptes que pour l'oléiculture.

Tableau 35
Évolution de la production des agrumes (1971-1993) (en milliers de tonnes)

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
77	126	75	107	131	162	160	220

1980	1981	1983	1986	1988	1990	1991	1993
160	220	138	258	230	237	226	281

Sources : A. Kassab, *op. cit.*, p. 229 ; *The Economist Intelligence Unit*, Tunisia, n° 1989-90 et 1994-95.

On note qu'à partir de 1978, la production agrumicole dépassait le niveau de 200 000 tonnes/an sauf en 1980 et 1983, pour se stabiliser ensuite entre 230 000 et 280 000 tonnes/an comme cela a été enregistré entre 1986 et 1993.

Les exportations d'agrumes représentent selon les années entre 12% et 33% de la production totale. Les rendements sont plutôt faibles et varient entre 6 tonnes/ha au Cap Bon et 10 tonnes/ha dans la région de Tunis. Le niveau faible des rendements s'explique, comme le souligne A. Kassab, par de nombreux facteurs dont la nature du sol (parfois impropre à la culture des agrumes), l'âge et la densité des arbres, le recours aux cultures intercalaires d'arbres fruitiers, et la structure foncière. Sur le plan foncier, par exemple, on remarque que plus de 60% des agrumiculteurs disposent de petites exploitations, sont dépourvus de moyens financiers et n'ont pas toujours accès au crédit pour prendre correctement en charge l'ensemble des frais qui s'imposent. Le manque de moyens financiers ne permet pas aux petits exploitants d'accéder à certains facteurs de production comme l'eau pour l'irrigation, les engrais, les produits phytosanitaires pour l'entretien, la main d'oeuvre spécialisée dans la taille des arbres, etc. dont les coûts sont élevés.

• La viticulture

Avant le protectorat, la vigne était cultivée sur des superficies assez limitées en vue de la production des raisins de table. Comme en Algérie, la culture de la vigne fut rapidement développée par les colons dès les premières années de la colonisation (1881). La production viticole était essentiellement orientée vers l'exportation.

La nationalisation des terres coloniales en 1964 a entraîné la dénonciation unilatérale par la France de l'accord commercial, l'arrêt des importations françaises des vins de Tunisie, le gonflement des stocks de vins invendus en Tunisie, l'effondrement des prix, etc. Depuis cette date, la production viticole a connu une allure descendante.

Les superficies consacrées à la viticulture ont diminué de plus de 41 000 ha au lendemain de l'indépendance de la Tunisie à 35 000 ha trente ans après, réparties

entre le secteur organisé par l'État pour un tiers et le secteur privé pour deux tiers [67].

Les 12 167 ha du secteur organisé par l'État ont été affectés aux unités coopératives de Production (6064 ha) et aux Agro-Combinats et Fermes-Pilotes (6103 ha) qui disposent par ailleurs du monopole de la vinification.

Le secteur privé qui dispose de 23 000 ha est essentiellement constitué par de petits exploitants dont les parcelles font moins de 5 ha [68]. La production a évolué en dents de scie mais en suivant une pente descendante comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 36 Évolution de la production viticole (en milliers d'hectolitres)

1963	1971	1973	1975	1977	1978	1979	1982	1984	1988
1986	559	1054	1155	573	670	424	513	680	210

Sources: A. Kassab, *op. cit.*, p. 280 ; *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 837.

La production viticole a atteint un niveau record de près de 2 millions d'hl en 1963 juste avant la nationalisation des exploitations agricoles coloniales. Elle a ensuite plafonné à 1,1 millions d'hl entre 1973 et 1975 avant de suivre une courbe descendante (avec des hauts et des bas) pour enregistrer en 1988 le niveau de production le plus bas jamais vu depuis l'indépendance de la Tunisie.

• L'arboriculture fruitière

La Tunisie dispose d'une gamme très variée d'arbres fruitiers dont certains se trouvent dans des régions bien déterminées comme le palmier-dattier dans les régions présahariennes, l'amandier dans la steppe, le cerisier et le noyer dans les montagnes du Nord-Ouest. D'autres espèces, par contre, comme l'abricotier, le pommier, le prunier, le figuier et le grenadier, etc. sont cultivées un peu partout en Tunisie dans différentes régions climatiques [69].

Les principales espèces, compte tenu de l'importance des superficies cultivées et du niveau de leur production, sont l'amandier, le palmier-dattier et l'abricotier.

En 1976, l'amandier s'étendait sur 203 000 ha en plantations homogènes et 449 000 ha en intercalaire. Le palmier-dattier et l'abricotier occupaient presque la même superficie, soit respectivement 18 000 ha et 19 000 ha. Concernant l'évolution de la production, le manque de données statistiques ne nous permet pas de rendre compte des variations enregistrées au cours des trois ou quatre dernières décennies mais seulement pour quelques années en fin de période pour donner une indication sur l'importance du poids relatif de chaque espèce dans la production arboricole.

Tandis que la production des amandes stagne presque au même niveau avec de faibles variations, celle des abricots a enregistré une baisse au cours des 15 dernières années. La production des dattes a connu, par contre, une allure ascendante en passant de 57 000 tonnes en 1983 à 86 000 tonnes en 1993, soit un accroissement de 29 000 tonnes en 10 ans, représentant un taux de croissance moyen de 5% par an.

Tableau 37
Production des principales espèces arboricoles (en milliers de tonnes)

	1979	1983	1986	1989	1990	1991	1993
Dattes	n.d.	57	65	75	81	75	86
Amandes	n.d.	n.d.	n.d.	35	52	40	n.d.
Abricots	27	n.d.	n.d.	19	16	16	n.d.

Sources : *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 845 ; *The Economist Intelligence Unit*, Tunisia, n° 1994-95.

En outre, le figuier cultivé sur 17 000 hectares est très répandu en Tunisie. Le pêcher, le poirier, le pommier, le prunier, le grenadier, le pistachier, etc. occupent des superficies généralement réduites ne dépassant pas 2500 ha à 3000 ha par espèce. La production de ces différentes espèces – qui comportent par ailleurs plusieurs variétés par espèce – est essentiellement destinée au marché local contrairement aux dattes, abricots et amandes dont une partie de la production plus ou moins importante est exportée.

L'importance de la production fruitière dépend de la structure et de la taille des plantations. La productivité des vergers traditionnels est plus faible que celle des vergers modernes.

Les vergers traditionnels hétérogènes, constitués de plantations familiales de dimension modeste, sont localisés autour des grandes agglomérations comme Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax, dans les oasis, l'île de Jerba et autour de centres de vie de la Haute et de la Basse Steppe [70].

Les vergers traditionnels sont caractérisés par la combinaison des espèces et des variétés, la concentration des arbres à l'hectare (entre 120 et 300 arbres à l'hectare), le morcellement, la taille assez réduite des plantations (les vergers de moins de 1 hectare ne sont pas rares), le manque de moyens techniques et financiers, l'importance de l'autoconsommation (qui peut atteindre 60% à 70% de la production), etc.

Les vergers modernes homogènes ont été développés en trois phases : au cours des années 1930, après la Deuxième Guerre Mondiale et au cours de la période 1965-69. C'est surtout après l'indépendance que l'arboriculture fruitière a connu une extension considérable en sec et surtout en irrigué dont le programme a été initié et encouragé par l'État. Les nouvelles plantations d'amandiers, d'abricotiers, de pêchers, de pommiers, de poiriers etc. au nord et au sud de la Dorsale appartiennent soit au secteur privé, soit aux coopératives mises en place au cours de la période 1965-69, soit aux Agro-Combinats et aux Fermes-Pilotes.

Cette vaste entreprise de diversification et d'extension de l'arboriculture fruitière à partir de 1965 a été accompagnée par la mise en oeuvre d'un important programme

d'irrigation, le développement des périmètres irrigués, l'utilisation de méthodes modernes de mise en valeur et l'intégration de l'élevage bovin et ovin à l'arboriculture.

Il convient toutefois de signaler que l'insuffisance des moyens de transport, de stockage et de conditionnement des fruits alliée aux carences de gestion technique, financière et administrative des coopératives et des Fermes-Pilotes ont quelque peu réduit l'impact des progrès de la politique de diversification et d'extension de l'arboriculture fruitière.

La production animale

L'élevage contribue pour 35% à 40% de la valeur ajoutée agricole globale.

L'importance de l'élevage est donnée par le tableau 38 ci après :

Tableau 38
Évolution de l'élevage (en milliers de têtes)

	1960	1970	1976	1989	1990	1991
Ovins	4000	1700	5735	5548	5966	6290
Bovins	n.d.	220	450	626	622	631
Caprins	n.d.	n.d.	890	1184	1279	1313
Camelins	n.d.	n.d.	103	240	230	230

Source: Pour la période 1960-1976 cf. A. Kassab, *op. cit.*, p. 299 *sq.* ; pour la période 1989-91, cf. *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 845.

L'élevage ovin est de loin le plus important. Le mouton occupe en effet une place économique prépondérante en Tunisie compte tenu du climat et du couvert végétal qui favorise ce type d'élevage. La baisse des effectifs ovins entre 1960 et 1970 s'explique d'une part par la sécheresse qui a affecté le pays en 1961 où le nombre des ovins avait atteint 2,5 millions de têtes et d'autre part par la désaffection des éleveurs qui ont procédé à la liquidation d'une partie de leur cheptel ovin à la suite de la généralisation du système coopératif imposé par l'État en 1964 [71]. La reconstruction du cheptel s'est effectuée au début de la décennie 1970 après la privatisation de l'agriculture et l'abandon par l'État du système coopératif. Quelques années seulement ont suffi pour multiplier les effectifs ovins par 3,5 fois. L'élevage ovin est pratiqué un peu partout en Tunisie mais les régions du Centre disposent à elles seules de 47,5% du cheptel ovin du pays.

Numériquement moins important, l'élevage bovin se trouve concentré dans le Tell avec 83% des effectifs bovins du pays. L'élevage bovin est surtout le fait des petits éleveurs. On note que 98% des éleveurs de bovins disposent de moins de 30 têtes et possèdent 72% du cheptel bovin. Il y a cependant une relative concentration puisque une minorité d'éleveurs soit 1,7% de l'ensemble des éleveurs possèdent 21% du cheptel bovin [72].

Par ailleurs, l'importance de l'élevage se mesure également par les variétés de la production animale et son impact économique sur le niveau de vie des consommateurs (viandes, lait, etc.)

Les diverses productions animales sont reproduites dans le tableau 39 suivant :

Tableau 39
Productions animales (en milliers de tonnes)

	1977	1983	1986	1989	1990	1991	1993
Viandes dont:	n.d.	107	125	126	131	136	163
Bovins	-	-	-	38	39	40	-
Ovines	-	-	-	37	38	40	-
Volailles	-	-	-	51	54	56	-
Poissons	55	67	93	95	88,6	87,6	85
Lait (en milliers de hectolitres)	142	282	356*	380	401	420	470
Oeufs	n.d.	n.d.	n.d.	51,5	50	53,9	n.d.
Laine	n.d.	n.d.	n.d.	17,1	17,6	18	n.d.

* : 1987; n.d. : non-disponible.

Sources : *The Economist Intelligence Unit*, Tunisia, n° 1994-95, *op. cit.*; *The Middle East and North Africa*, *op. cit.,* p. 838 et 845.

La production globale de viandes est passée de 107 000 tonnes en 1983 à 163 000 tonnes en 1993, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 5%. La production du lait a augmenté à un rythme très rapide en passant de 142 000 hectolitres en 1977 à 470 000 hectolitres en 1993, soit une progression supérieure à 14% par an en moyenne.

La production de poissons s'est accrue dans une première étape de plus de 7% par an entre 1977 et 1988. Elle a ensuite légèrement baissé à partir de 1990 pour se stabiliser à plus de 85 000 tonnes entre 1991 et 1993.

Évolution des facteurs de production

L'importance de la production agricole dépend certes des conditions climatiques mais aussi de la combinaison optimale des facteurs de production. Nous allons maintenant examiner comment la Tunisie indépendante a traité les problèmes de l'emploi, du crédit et des investissements agricoles, de l'eau et des autres moyens de production techniques (mécanisation, engrais, etc.) en vue d'augmenter la production agricole et de la diversifier et pour améliorer le bien-être économique et social des Tunisiens.

Emploi

L'emploi agricole est toujours difficile à cerner avec rigueur en milieu sous-développé. L'importance du sous-emploi dans les zones rurales, le recours à la main d'oeuvre familiale, le travail saisonnier, la pluriactivité des petits agriculteurs, etc. constituent, entre autres, des facteurs qui gênent l'évaluation exacte de l'emploi agricole. C'est ce qui explique la non-concordance des données statistiques fournies par diverses sources dans ce domaine. Aussi, convient-il de retenir ici quelques caractéristiques de l'emploi agricole qui constituent des constantes admises par diverses sources référencées ci-dessous.

En Tunisie, comme dans les autres pays du Maghreb du reste, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total suit une courbe descendante comme l'indique le tableau suivant:

Tableau 40

Évolution de l'emploi agricole en Tunisie

	1960	1965	1970	1980	1984	1990
Rapport populat. active agricole sur population active totale (%)	56	49	42	29	22	21
Pop. active agricole (en milliers)	n.d.	n.d.	561	552	475	n.d.

n.d. : non disponible

Source : A. Kassab, *op. cit.*, p. 329 *sq.*, *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 844 ; *L'État du Monde*, 1994, La Découverte, p. 227; *Rapport mondial sur le developpement humain*, *op. cit.*, p. 168.

Deux remarques s'imposent à ce niveau : la diminution constante de la part de la population active agricole dans la population active totale qui est passée de 56% en 1960 à 42% en 1970 pour atteindre 21% en 1990. À cela s'ajoute la baisse de plus de 15% du nombre de travailleurs et d'exploitants agricoles entre 1970 et 1984.

De nombreux facteurs expliquent cette tendance vers la baisse de l'emploi agricole. La désaffection d'une partie de la population rurale pour l'agriculture la pousse à quitter la campagne pour les zones urbaines. Les ruraux veulent essentiellement améliorer leurs conditions de vie en souhaitant disposer d'un travail non agricole plus stable, à l'abri des aléas climatiques, et plus rémunérateur, et surtout pour accéder à certains services non disponibles en zones rurales : santé, enseignement, électricité, transport, etc. Certes l'exode rural affecte souvent les jeunes qui sont plus durement frappés par le chômage. Les jeunes ruraux sans emploi âgés de 15 à 24 ans représentent plus de 61% des chômeurs recensés dans les campagnes tunisiennes [73]. Mais compte tenu de l'ampleur du sous-emploi rural, les candidats à l'exode rural se recrutent aussi bien parmi les aides familiaux et les travailleurs saisonniers que parmi les petits exploitants. D'ailleurs plus de 52% des agriculteurs qui possèdent moins de 5 ha disposent d'une autre activité et sont prêts à quitter leur exploitation de subsistance, source de pauvreté. D'autre part, le salariat agricole permanent est plutôt rare. Au début des années 1980, la main d'oeuvre salariée permanente ne représente que 4% de la main d'oeuvre agricole totale et elle est présente surtout dans les grandes exploitations comme le montre le diagramme 3 relatif à la répartition de la main d'oeuvre agricole par taille d'exploitation.

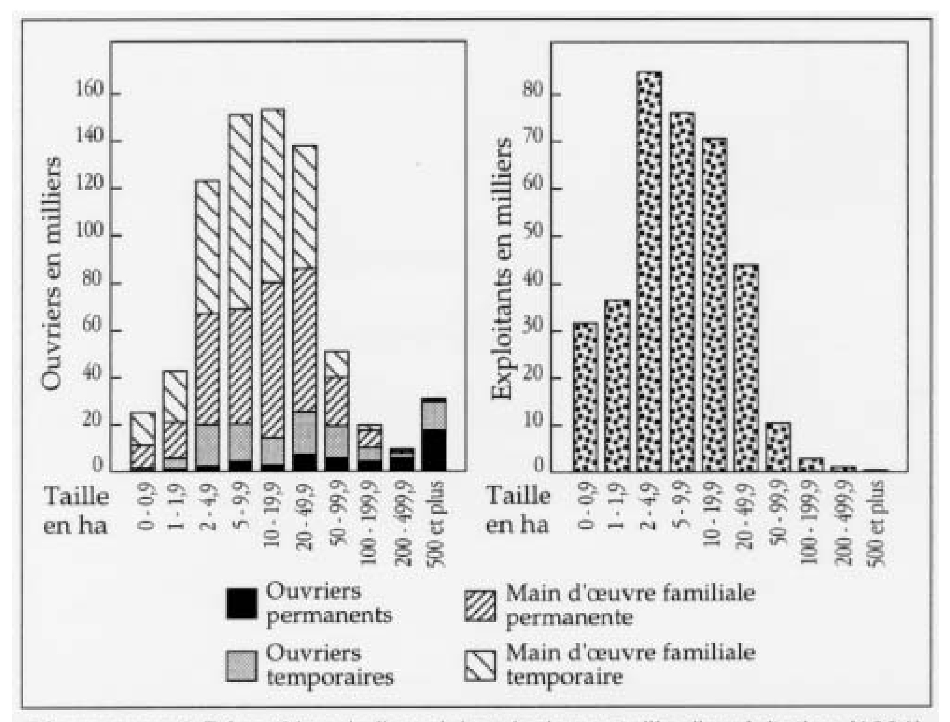


Diagramme 3 Répartition de l'emploi agricole par taille d'exploitation (1981)

Source : Laboratoire de cartographie de la faculté des lettres et des sciences humaines de Tunis, cité par A. Kassab, *op. cit.*, p. 335.

La main d'oeuvre salariée estimée à 45 000 personnes en 1980-81, se trouve concentrée dans les régions de Tunis (avec près de 40%), du Cap Bon et de Sfax où sont pratiquées des cultures intensives. Les exploitants agricoles et leurs aides familiaux représentent 76% de la main d'oeuvre agricole (non saisonnière) dans la région de Tunis, 79% au Cap Bon et 88% dans la région de Sfax [74]. La main d'oeuvre temporaire a été évaluée à 102 330 au cours de la même période et se trouve concentrée à 55% dans les régions de Tunis, Cap Bon et Sfax [75]. Le nombre des salariés temporaires représente un peu plus du double de celui des salariés permanents.

D'une manière générale, les faibles performances de l'agriculture tunisienne ont fragilisé l'économie rurale en aggravant la vulnérabilité économique et sociale des populations rurales.

Financement de l'agriculture

L'amélioration de l'agriculture exige la mobilisation des ressources financières et leur affectation à des dépenses diverses destinées à la réalisation des barrages, à l'augmentation des superficies irriguées, à l'intensification de la production agricole végétale et animale (arboriculture, maraîchage, élevage, etc.), et au renforcement de l'intégration agro-industrielle (réalisation d'industries de transformation agroalimentaire). D'autre part, le secteur agricole a aussi besoin de capitaux pour son

fonctionnement. Les exploitants agricoles privés n'ont pas toujours les moyens financiers au niveau requis pour couvrir les charges ordinaires de fonctionnement de leurs exploitations et sont contraints de faire appel à des crédits auprès d'organismes publics créés à cet effet. Avant de rappeler les efforts entrepris dans ce domaine par l'État, il convient d'examiner sommairement l'importance des investissements consentis par l'État pour l'amélioration de l'agriculture.

Évolution des investissements agricoles

La politique tunisienne des investissements agricoles au cours des trente dernières années revêt deux aspects contradictoires : la forte présence de l'État dans l'agriculture (non seulement dans le domaine financier, mais aussi sur les plans de la programmation et de la conception, et sur les plans technique, administratif, etc.) d'une part, ainsi que la négligence du secteur privé agricole et l'absence d'une politique de développement rural et d'équilibre régional d'autre part.

En fait, l'hydraulique (barrages, forages, aménagements des périmètres publics d'irrigation) a bénéficié à elle seule d'un peu plus de la moitié des investissements agricoles (autour de 52%). Le secteur agricole strictu sensu n'a pu recueillir ainsi qu'entre 6% et 9,5% de l'ensemble des investissements. D'ailleurs ces dépenses agricoles même minimes ne profitent pas directement au monde paysan ni en particulier aux petits paysans. En effet, entre 1960 et 1970, l'intervention directe de l'État dans l'agriculture et notamment dans l'organisation et le fonctionnement des coopératives de production, des Agro-Combinats et des Fermes-Pilotes (qui ont englouti des crédits considérables, utilisés à l'acquisition d'équipement et de matériel agricoles) n'a entraîné ni l'amélioration des conditions de vie des paysans, ni l'amélioration des performances. L'extension du système coopératif et la création par les pouvoirs publics de 220 coopératives – dont chacune s'étend sur au moins 500 ha – auxquelles devait s'ajouter la mise en place de plusieurs centaines de nouvelles coopératives au cours de la décennie 1970 (mais qui n'ont pu voir le jour après la liquidation du système coopératif de 1969), l'extension de l'appareil bureaucratique et l'accroissement de l'interventionnisme de l'État dans l'agriculture se sont traduits par la mauvaise gestion des fonds publics, le gaspillage, l'aggravation de la dette et par des performances médiocres.

Tableau 41

Évolution des investissements agricoles (en millions de DT courants)

	1961	1965	1970	1975	1981	1982-86	1987-91
Montant invest. agricole (1)	12	31,6	26,2	57,8	178,1	1408	2080
Total invest. Tunisie (2)	69,6	144,9	155	448	1290	8595	10 400
Rapport (1)/(2) (%)	17	22	17	13	14	16	20

Sources : Moucef Guen, *Les Défis de la Tunisie*, L'Harmattan, 1988, p. 226 et 228 ; *The Middle East and North Africa, op. cit.*, p. 837 et 842.

Même au-delà de 1970, après le démantèlement des coopératives à caractère étatique et bureaucratique, le secteur public reste très présent dans le secteur agricole, à travers la tutelle étouffante qu'il exerce sur le secteur privé et sur la multitude d'offices publics encore existants. Parallèlement à ses interventions directes dans l'organisation et le fonctionnement de l'agriculture, l'État a mis en place après l'indépendance des institutions et des mécanismes de crédit pour le financement des opérations du secteur privé.

Organismes et mécanisme de crédit

Pour permettre aux agriculteurs de financer des opérations liées à la campagne agricole et à l'acquisition d'équipement et de matériel agricoles, l'État a créé des organismes de crédit à court terme, et à moyen et long termes et mis en place des mécanismes pour l'octroi de crédits par des organismes non bancaires.

• Les crédits à court terme

Les crédits à court terme sont octroyés par la Banque Nationale de Tunisie (BNT) et par les Caisses Locales de Crédit Mutuel (CLCM). Les crédits accordés par la BNT sont estimés à 3224 DT en 1971 et à 14 301 DT en 1979 dont 62% destinés à la céréaliculture et 17% aux cultures maraîchères [76]. Le montant des crédits est très faible et ne bénéficie qu'à un nombre très réduit d'agriculteurs.

Créées en 1963, sous la tutelle de la BNT, les CLCM octroient des crédits à 9 mois à 6%, comme la BNT. La mauvaise gestion des crédits a entraîné la déstructuration financière des CLCM causée par l'accroissement des impayés dont le montant est passé de 240 563 DT en 1966 à 2 817 376 DT en 1971. Ceci a conduit la BNT à intervenir dès 1971 pour assainir la situation financière des CLCM. Le déficit persistant de 26 Caisses a entraîné leur liquidation en 1977.

La campagne agricole 1973/74 a permis aux CLCM d'octroyer à 6412 agriculteurs un montant de 1 673 967 DT dont 48% au profit des cultures maraîchères et 22% au profit de la céréaliculture [77].

Même si en volume l'action des CLCM est plus importante que celle de la BNT, sa portée reste limitée à tous points de vue.

• Les crédits à moyen et long termes

Ce sont surtout les moyens et gros exploitants qui bénéficient de ce genre de crédit. Les crédits à moyen terme servent à financer l'achat de matériel, la construction de bâtiments, les forages, etc. tandis que les crédits à long terme sont censés financer des investissements de création de plantations. Les principaux fonds créés à cette fin par convention entre l'État et la BNT sont le Fonds Spécial Agricole (FSA), le Fonds Spécial de Développement de l'Agriculture (FOSDA), le Fonds Spécial du Gouvernement Tunisien (FOSAT) et le Fonds Allemand pour l'Irrigation (FAI). Ces fonds sont chargés de canaliser des prêts et des dons de pays étrangers ou d'organismes internationaux [78].

Le FSA est alimenté par les États-Unis pour financer des opérations précises telles que l'irrigation, les plantations, l'élevage et le matériel. Les conditions de crédits sont établies à 4% pour une durée maximum de 7 ans pour le prêt à moyen terme et 15 ans pour le long terme. Le FOSDA est chargé de financer des programmes spécifiques comme l'aviculture, l'apiculture, la pêche, etc. Le FOSAT sert à financer les aménagements fonciers. Le FAI offre des conditions de crédit plus favorables. Le taux d'intérêt est fixé à 3% pour la construction et les délais de remboursement sont de 7 ans pour le moyen terme et 20 ans pour le long terme.

L'absence de données chiffrées sur la contribution de chacun de ces fonds ne permet de tirer aucune conclusion sur l'importance de leur impact sur l'agriculture tunisienne.

Les opérations de crédit et de soutien d'organismes non bancaires

Des opérations de crédit en nature et de soutien sont fournies soit par des offices étatiques tunisiens, soit par des organismes de pays étrangers ou internationaux.

L'Office des Céréales accorde des crédits sans intérêt pour l'acquisition de semences sélectionnées, d'engrais et de facteurs de production. Il accorde aussi des semences sous forme de dons aux agriculteurs sinistrés, victimes de catastrophes naturelles.

Les interventions de l'Office des Céréales varient d'une année à l'autre. En 1974-75, elles ont concerné près de 21 000 personnes avec un volume de crédit supérieur à 900 000 DT et en 1975-76 le nombre des agriculteurs assistés a baissé à 4000 avec un montant de 188 000 DT. D'autres offices publics comme l'Office du Vin, l'Office de l'Huile, l'Office de l'Élevage et des Pâturages fournissent des opérations de crédit spécifiques liées à leur activité. Mais leur portée est assez limitée.

Par ailleurs, il y a le Programme de Développement Rural, créé par décret en 1973, destiné à lancer des opérations de création d'emplois dans le secteur de l'agriculture, de développement de la formation professionnelle et d'amélioration des conditions de vie en zone rurale (logements ruraux, électrification rurale, eau potable, etc.).

Entre 1973 et 1980, le Programme de Développement Rural a bénéficié à 191 000 personnes pour l'emploi rural, à près de 25 000 pour le logement, à plus de 52 000 jeunes pour la formation professionnelle. En outre, 345 agglomérations ont bénéficié de l'électrification. L'ensemble de ces opérations a coûté 137,4 millions de DT.

À côté des organismes étatiques tunisiens, il existe certains organismes étrangers et internationaux qui interviennent dans le même domaine. Citons en deux : le Projet Assistance aux Petits et Moyens Agriculteurs du Nord-Est (APMANE) financé par les États-Unis et le Projet Alimentaire Mondial, (PAM) financé par les Nations Unies.

L'APMANE accorde des prêts en nature (semences, engrais, etc.) aux agriculteurs dont les exploitations ne dépassent pas 50 ha. Sa compétence géographique est limitée aux trois gouvernorats de Beja, Zaghouan et Nabeul (Nord-Est). Les résultats obtenus dans ce cadre, relatés par A. Kassab, ne semblent pas brillants compte tenu du rôle négatif de l'environnement administratif : les offices publics ne fournissent pas en temps opportun aux agriculteurs les services réclamés ou les inputs nécessaires. D'où pénuries de toutes sortes notamment de semences sélectionnées, de pièces détachées, etc.

Le Projet PAM initié par les Nations Unies avait démarré en 1969. Son soutien était destiné aux coopératives et aux groupements de paysans des régions du centre et du sud de la Tunisie. Le programme d'assistance du PAM consistant en aide en nature et une subvention en espèce a profité à 700 groupements formés de plus de 82 000 agriculteurs en fournissant l'équivalent de 50 millions de journées de travail [79]. Le projet PAM a été conçu pour développer l'arboriculture et pour réaliser des travaux de défense et de restauration des sols et des forages.

Mais les différentes formes de financement de l'agriculture d'origine interne ou externe n'ont pas permis de promouvoir le secteur agricole pour réduire le déficit alimentaire. En dehors de l'hydraulique qui a bénéficié de crédits importants, la contribution des organismes de crédit aux agriculteurs a consisté en opérations de saupoudrage de l'assistance nationale et internationale compte tenu de la modestie des moyens financiers mis en oeuvre.

Devant l'insuffisance de la production agricole, les pouvoirs publics ont créé deux institutions financières : l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) en 1982 et la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) en 1983, pour financer le secteur agricole. La BNDA est devenue en 1990 la Banque Nationale Agricole (BNA).

Au total, au cours des trois dernières décennies, le financement de l'agriculture a été nettement insuffisant pour atteindre les objectifs fixés tels que l'autosuffisance alimentaire, question posée et considérée sérieusement dès les années 1970, ou bien la promotion des exportations agricoles en vue sinon d'éliminer du moins réduire le déséquilibre de la balance agroalimentaire.

Finalement, les efforts fournis par l'État dans le domaine agricole se sont traduits par la marginalisation des petits fellahine qui ne peuvent accéder ni au crédit, ni aux moyens techniques modernes, au profit de la consolidation des intérêts des grandes exploitations privées, bénéficiaires du concours des pouvoirs publics dans tous les domaines et du renforcement de la tutelle de l'État sur le secteur agricole. L'importance du rôle de l'État dans ce domaine est évidente dans la réalisation des barrages et l'extension des périmètres irrigués. Mais l'irrigation n'a profité essentiellement qu'au secteur public et aux grandes exploitations privées.

L'eau

Les ressources en eau de la Tunisie sont caractérisées par leur rareté relative et par leur répartition spatiale déséquilibrée.

En effet, le potentiel en eaux de la Tunisie est estimé à 4355 hm3 dont 2630 hm3 en eaux de surface et 1725 hm3 en eaux souterraines comme l'indique le tableau 42. Les eaux de surface mobilisables sont évaluées à 2102 hm3 soit 80% du potentiel. En ce qui concerne les eaux souterraines, elles sont constituées à plus de 71% par des nappes profondes (très difficiles à exploiter) et par leur salinité élevée (3,5 à 4 grammes/litre au Sud) [80].

D'autre part, la répartition des eaux est très inégale. En effet, 89% du potentiel mobilisable des eaux de surface se trouvent au Nord et seulement 10% sont localisés au Centre de la Tunisie.

Quant aux eaux souterraines, il convient de remarquer que les nappes phréatiques sont exploitées à 96% et les nappes profondes semblent plafonner à un taux d'exploitation de 59% compte tenu de la profondeur des nappes et de leur accès difficile.

Après l'indépendance politique, les pouvoirs publics ont beaucoup investi dans le domaine hydraulique. Près d'une vingtaine de barrages ont été réalisés jusqu'en 1994-1995. Sur 2102 hm3 mobilisables et 1686 régularisables on note que 1392 hm3 ont été mobilisés jusqu'en 1986 et plus de 1500 hm3 en 1995 après la réalisation des barrages de Sejenane, Sidi el-Barak et Barbara.

Tableau 42

Répartition des ressources en eau de la Tunisie (en hm^3)

Eaux de surface	Potentiel (1)	Mobilisables (2)	Régularisables (3)	(2)/(1) (%)
Nord	2120	1871	1539	88
Centre	370	225	151	61
Sud	140	6	6	4,3
Total	2630	2102	1696	80
Eaux souterraines	Potentiel (1)	Exploitation (2)	Disponibilité	(2)/(1) (%)
Nappes phréatiques	586	563	23	96
Nappes profondes	1139	669	470	59
Total	1725	1232	493	71

Source : Direction des Ressources en Eau, citée par J. J. Pérennès, *op. cit.*, p. 204.

Selon les objectifs planifiés, près de 270 000 ha devraient être irrigués au début des années 1990. On note cependant que l'irrigation à partir des barrages se limite aux régions du Nord, tandis que dans les régions du centre et du sud de la Tunisie les exploitations agricoles sont irriguées à partir des nappes souterraines grâce à des forages. L'irrigation concerne aussi bien le secteur public, les périmètres publics irrigués (PPI), que le secteur privé. Mais les performances des PPI semblent inférieures à celles du secteur privé. En 1986, sur les 256 700 ha équipés 101 800 ha relèvent des PPI utilisés à 69% seulement et 154 900 ha appartiennent au secteur privé et sont utilisées à 76% [81]. Les superficies équipées des PPI devaient augmenter pour atteindre 175 000 ha en 1991.

Si la grande hydraulique bénéficie au secteur public et aux grandes exploitations privées essentiellement, les pouvoirs publics ont encouragé en même temps la petite et moyenne hydraulique. C'est ainsi que dans le Sud, un “programme de création de forages” a été lancé à partir de 1976 pour sauvegarder les oasis traditionnelles (3054 ha) et créer de nouvelles oasis (2212 ha) [82]. L'écart reste considérable cependant

entre les superficies irriguées exploitées par des petits agriculteurs et celles utilisées par le secteur public et les grandes exploitations privées.

Ce déséquilibre est d'autant plus grave que la politique des grands barrages, héritée de la colonisation, qui a prévalu après l'indépendance a été fort coûteuse. L'hydraulique a absorbé au cours des différents Plans, rappelons-le, près de 52% des investissements agricoles. Bien mieux, la réalisation des barrages a été confiée aux entreprises étrangères dont les prix sont toujours revus à la hausse après le début des travaux. La réévaluation des coûts des programmes est chose courante non seulement en Tunisie, mais aussi en Algérie et au Maroc. Les surcoûts sont toujours payés par la collectivité nationale, et pénalisent en conséquence les pays considérés. L'agriculture irriguée, qui a tant coûté à la collectivité nationale, n'a profité que très faiblement à la population rurale, numériquement majoritaire dans le secteur agricole.

Comme les ressources en eau de la Tunisie sont limitées, l'agriculture devient de plus en plus concurrencée par les besoins croissants des grandes agglomérations et du secteur touristique, déclaré prioritaire. Il convient de rappeler que le nombre de touristes entrés en Tunisie est passé de 410 749 en 1970, à 1 141 942 en 1978, 1 876 000 en 1987 et semble se stabiliser autour de 3 220 000 à partir de 1990 et 1991 [83].

Malgré les coûts élevés de la grande hydraulique et de l'extension des périmètres irrigués, la part de la production moyenne des exploitations irriguées (essentiellement le maraîchage et l'arboriculture) dans la production agricole globale serait à peine de 32%.

D'une manière générale, la contribution de la valeur ajoutée agricole dans le PIB n'a cessé de baisser au cours des trois dernières décennies en passant de 24% en 1960 à 12% en 1990.

L'agriculture tunisienne reste marquée par l'intervention de l'État au cours de cette longue période – outre son caractère prononcé durant l'intermède socialiste des années 1960 – et ce malgré l'adoption du libéralisme économique par le régime tunisien depuis 1956.

4.2.3.b) Systèmes d'organisation, privatisation et étatisation

Les structures agraires

En Tunisie, trois systèmes d'organisation et de production agricole coexistent : le système privé, le secteur domanial avec le développement du système coopératif (notamment au cours des années 1960) et les terres collectives. Comme les habous ont été dissous en 1956, leurs terres ont été soit affectées aux terres domaniales soit privatisées.

Le secteur privé

Le secteur privé s'étend sur près de 5 millions d'hectares, soit 55% de la superficie agricole totale et compte 229 000 exploitants. Le secteur privé est caractérisé par la concentration foncière dans toutes les régions agricoles de la Tunisie. En effet, 1,9% des exploitants disposent de 35% des superficies exploitées en 1976, tandis que 51%

des exploitants (propriétaires de moins de 5 ha) possèdent 5,6% des superficies exploitées, ou bien encore plus de 64% des exploitants (propriétaires de moins de 10 ha) disposent de 16% des superficies utilisées [84]. Ce phénomène de concentration a aggravé la marginalisation de la petite paysannerie désarmée devant la politique étatique de modernisation qui exige de puissants moyens financiers et qui favorise plutôt les riches.

Le secteur domanial

Le secteur domanial s'étend sur plus de 800 000 ha et est géré par l'Office des Terres Domaniales au début des années 1980. 27% de ces terres, soit 213 130 ha, sont directement gérées par l'État : 31 Agro-Combinats s'étendant sur 188 500 ha et 13 fermes-pilotes dotées de 24 630 ha [85].

Les Agro-Combinats et les Fermes-Pilotes servent de vecteurs pour véhiculer le progrès technique et assurer la modernisation de l'agriculture.

D'autre part, on note que 30% des terres domaniales, soit 236 664 ha, sont gérées par les Unités Coopératives de Production (UCP). Il y avait 226 UCP où les coopérateurs n'ont aucun pouvoir en matière de gestion. Le système des coopératives où les coopérateurs deviennent des salariés est ainsi objectivement vidé de son contenu, exactement comme dans le cas algérien.

En outre, 21% des terres domaniales, soit 166 000 ha, ont été mises en vente aux particuliers. Enfin, 22% des terres domaniales ont été affectées à divers organismes et établissements publics [86].

Les terres collectives

Les terres collectives couvrent 2,1 millions ha dont 50,7% sont à vocation arboricole et céréalière et 49,3% à vocation pastorale en 1971 [87]. Mais en 1971, les pouvoirs publics ont décidé de privatiser les terres collectives destinées à la production végétale. Les terres collectives à vocation pastorale ont été mises à l'abri du processus de privatisation.

L'interventionnisme de l'État

Malgré le caractère libéral de la politique économique poursuivie par le régime tunisien, l'État intervient directement dans le secteur agricole de diverses manières. Le discours politique, dans ce domaine, est franchement paternaliste, comme en Algérie.

L'État s'est érigé en tuteur de l'agriculteur. Il perçoit mieux à travers les technocrates les intérêts économiques, sociaux et culturels du paysan. C'est pourquoi il réfléchit pour lui, il l'oriente, le conseille, l'assiste pour le transformer en agriculteur “moderne”, rationnel, efficace et capable de mieux “rentabiliser” son exploitation et de contribuer à alimenter la croissance économique.

La modernisation de l'agriculture est considérée, dans le discours politique officiel, comme une exigence de son développement et une contribution à la consolidation de l'indépendance économique. L'autosuffisance alimentaire et l'intégration agro-industrielle s'inscrivent dans cette démarche et deviennent des objectifs prioritaires. Le

discours sur la modernisation de l'agriculture est développé à tous les échelons de l'appareil de l'État : du sommet à la base. Outre le paternalisme légendaire du Président Bourguiba, diverses déclarations de Premiers Ministres illustrent bien l'interventionnisme paternaliste de l'État. M. Hedi Nouira, par exemple, déclare en 1975, dans un élan industrialiste, que la production industrielle "a le mérite d'être régulière et de se prêter à une planification précise, quasi-mathématique". Quant à l'agriculture, des mesures doivent être prises pour "la soustraire autant que possible à l'influence négative des conditions climatiques [88]."

M. Nouira soutient avec force devant l'Assemblée Nationale en décembre 1978 que "le problème, actuellement, est de faire en sorte que l'élément humain tunisien s'adapte aux réalisations considérables faites par l'État chaque année." En janvier 1980 à Jendouba, il insiste encore : "l'essentiel est de mettre en oeuvre la compétence de l'homme et la volonté de l'agriculteur pour mobiliser au maximum les potentialités que l'environnement naturel recèle, en vue de produire davantage de richesses. Il faut vulgariser dans cette région l'usage des techniques les plus modernes afin de faire progresser l'agriculture jusqu'à en faire une agriculture entièrement mécanisée et industrialisée [89]."

M. M'hamed M'zali dira de son côté en 1981 qu'il faut civiliser, moderniser le monde rural et non plus ruraliser la cité [90]. Il précise encore davantage sa pensée en 1982 : "La promotion de l'agriculture est liée étroitement à l'évolution des mentalités. Elle exige nécessairement une révolution psychologique et culturelle de nature à éliminer les habitudes archaïques et les modes de pensée figée, accumulés au fil des ans, qui inhibent l'imagination et la créativité et les figent dans des moules stéréotypés qui ont perdu tout rapport avec la réalité vivante et ne sont plus que formes vides entravant toute réforme et toute innovation [91]."

Pourtant, ni le contenu de la modernisation, ni les conditions de sa mise en oeuvre n'ont été définis par l'État, même si diverses actions ont été prises par les pouvoirs publics en matière d'investissement, de crédit, de soutien et d'encadrement de la politique agricole.

Le même discours politique est tenu par les élites urbaines, les grands propriétaires fonciers et les cadres affectés au secteur agricole.

En bas de la hiérarchie, les techniciens chargés de la vulgarisation et de la modernisation au niveau des exploitations agricoles cultivent "l'idéologie du mépris" à l'égard des fellahine.

D'une manière générale, la paysannerie semble être traitée de classe sociale "mineure" (ayant besoin de la tutelle étatique) et rétrograde dont l'ignorance et la mauvaise volonté sont responsables des faibles performances de l'agriculture traditionnelle.

Le fossé entre l'État et ses représentants, victimes du mimétisme moderniste et techniciste, et les fellahine est tellement grand qu'aucun dialogue responsable n'a pu réellement s'établir entre eux au cours des dernières décennies.

En fait, comme l'a bien dit Bruno Étienne : "L'agriculture, c'est-à-dire la production agricole, ne semble pas le souci fondamental du Pouvoir. Celui-ci est d'ordre politique : comment faire intérioriser aux ruraux la place qui leur est assignée dans un processus

de développement qu'ils ne maîtrisent pas et qui les dépasse ? [92]". Cette réflexion est valable pour l'ensemble des pays du Maghreb. La paysannerie n'est pas considérée comme un partenaire, une force sociale capable de jouer un rôle positif important dans le développement de l'agriculture, et ses préoccupations ne sont pas correctement prises en charge par l'État. Bien au contraire, le mimétisme moderniste des dirigeants et le déracinement culturel des responsables des appareils ont été incapables de créer un climat de confiance entre le monde rural et l'État.

La portée de la modernisation non concertée

Les paysans n'ont pas été associés à l'élaboration de la politique de modernisation. Ils n'en ont pas été non plus les principaux bénéficiaires. Ceci ne signifie nullement que la modernisation entreprise par le Pouvoir n'a pas comporté de résultats positifs. Cela signifie que, si les paysans avaient été consultés et associés – et non écartés et méprisés – ils se seraient impliqués davantage et les résultats auraient été nettement supérieurs pour le bien de tous. Pourtant les efforts de l'État ont été importants en termes financiers, de réalisations et d'interventions diverses.

Les réalisations

L'État et les entreprises publiques ont financé le secteur agricole à hauteur de 80%. L'essentiel de l'effort financier public a été orienté vers les infrastructures et les actions de développement à long terme. C'est ainsi que le budget de l'État a consacré 52% de ses ressources à l'hydraulique, 35,4% à l'aménagement des périmètres irrigués et de l'espace d'une manière générale et moins de 6% à la création de nouvelles plantations et à la mécanisation [93].

Par contre, le secteur privé a privilégié les actions à rentabilité immédiate. La mécanisation et l'arboriculture ont représenté 86% des investissements privés [94]. Les résultats les plus importants de l'État au cours des trois dernières décennies concernent l'hydraulique avec la réalisation de près de 20 barrages, la mobilisation d'importantes ressources en eau souterraines et l'extension des périmètres irrigués (avec l'irrigation de plus de 200 000 ha) utilisés essentiellement pour l'arboriculture et le maraîchage, cultures plus lucratives.

L'expansion de l'irrigation s'est accompagnée de la création de 11 offices publics de mise en valeur dont la compétence s'étend sur 243 500 ha. Les dépenses publiques consacrées à l'irrigation entre 1962 et 1986 sont estimées à 966 millions DT. Cet effort financier considérable n'a bénéficié qu'à 5% de la superficie agricole utile. La valeur ajoutée par le secteur irrigué, évaluée à 220 millions DT aux prix de 1980, représente 32% de la production agricole globale et emploie 20% de la main d'oeuvre agricole [95].

D'une manière générale, ce sont le secteur public et les grandes propriétaires terriens qui ont le plus profité de ces investissements publics à moyen et long termes.

La politique de crédit

Nous avons déjà examiné plus haut la politique de financement de l'agriculture en rappelant les différents organismes de crédit créés à cet effet. Si nous évoquons la politique de crédit dans le domaine agricole à ce niveau de l'analyse c'est pour

souligner le fait que l'État a utilisé le crédit comme instrument important de la politique de modernisation de l'agriculture. C'est ainsi que la promulgation du code des investissements agricoles d'août 1982, la création de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles et de la Banque Nationale de Développement Agricole s'inscrivent dans cette démarche destinée à encourager les investissements privés pour la modernisation des exploitations d'une certaine taille (à partir de 20 ha) en favorisant le remembrement des exploitations trop morcelées. De ce fait, 83% des agriculteurs, propriétaires d'exploitations de moins de 20 ha, se sont trouvés devant un choix difficile qui leur a été imposé : soit se regrouper pour bénéficier de l'accès au crédit (avec une question capitale : se regrouper au profit de qui ?), soit maintenir leurs exploitations en l'état et dans ce cas ils se trouvaient exclus des avantages de la politique de crédit mise en place par les autorités.

Par ailleurs, le crédit agricole se trouve financé principalement par des fonds spéciaux du trésor tels que le Fonds spécial pour le Développement agricole et le Fonds de Développement rural intégré. Ceci signifie que c'est l'État qui supporte à travers son budget, l'essentiel de l'effort financier tant il est vrai que le système bancaire n'a pas contribué de manière conséquente au financement de l'agriculture sur ses propres ressources.

Là encore, seules les grandes exploitations publiques et privées candidates à la modernisation ont pu bénéficier de l'accès au crédit et des avantages qui y sont liés. L'une des conséquences de la politique étatique de modernisation dans son volet financier a été l'exclusion de la majorité des agriculteurs (83%) du bénéfice des avantages de la politique de crédit alors que ce sont eux qui en ont le plus besoin. Un grand nombre de petits agriculteurs se trouvent contraints de s'orienter vers des activités extra-agricoles pour disposer d'un revenu additionnel pour pouvoir subsister.

Selon le ministère de l'Agriculture, 40% des agriculteurs exercent une activité extra-agricole en soulignant que “la pluriactivité touche toutes les catégories d'agriculteurs, mais plus particulièrement les petits. [96]”

La pluriactivité, devenue un phénomène structurel, constitue un moyen de diversification des revenus des petits agriculteurs en économie de subsistance.

Ainsi, le renforcement de l'interventionnisme de l'État dans l'agriculture n'a pas permis de mobiliser les importantes potentialités de la Tunisie dans ce domaine pour rendre ce secteur, pourtant proclamé prioritaire, capable de réduire le déficit alimentaire, d'améliorer le bien-être économique et social des Tunisiens et de diminuer la dépendance alimentaire de manière significative.

4.2.3.c) Dépendance alimentaire

Plusieurs facteurs concourent à l'aggravation de la dépendance alimentaire de la Tunisie à l'égard de l'extérieur. La politique d'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale basée sur la promotion des exportations en constitue un facteur important.

En effet, pour maintenir sa compétitivité au plan international dans certaines activités, la Tunisie a favorisé la reproduction de la force de travail à moindre coût. Le maintien des salaires à un niveau bas devient une exigence. C'est pourquoi tout est mis en

oeuvre pour maintenir à un faible niveau les prix des biens de consommation essentiels en agissant sur les coûts et les prix à la production et en s'orientant vers les importations de biens alimentaires dont certains dits stratégiques ont été subventionnés par l'État pendant une longue période jusqu'à la libéralisation de l'économie dictée par le FMI à partir de 1986. La politique distributive de l'État visant la faible rémunération de la main d'oeuvre comporte deux volets : le soutien des prix de biens de consommation essentiels d'un côté et les subventions accordées par l'État aux principaux inputs agricoles : machinisme agricole, semences, engrais, et irrigation de l'autre. Au contrôle des prix s'ajoute le contrôle de la commercialisation des céréales et des principaux produits agricoles par l'État (lait, viande, sucre, vin, huile d'olive). Ce contrôle est facilité par le monopole de droit ou de fait exercé par les organismes étatiques. Ces monopoles à l'importation, à la distribution des inputs, à la commercialisation et à l'exportation des produits agricoles essentiels laissent aux producteurs tunisiens de produits essentiels des gains limités.

La mise en oeuvre d'une politique des prix, de taux de change et de taxation qui pénalise finalement l'agriculture a contribué à décourager les producteurs de produits jugés stratégiques. L'impact d'une telle politique sur la production agricole a été plutôt négatif, notamment dans le secteur céréalier. L'accroissement des besoins de consommation des produits céréaliers, produits de base, a entraîné le recours accru aux importations.

Tableau 43

Évolution de l'offre et de la demande de céréales en Tunisie (en millions de quintaux)

1965-1967				1984 - 1986			
Cons.	Prod.	Import.	Couv.	Cons.	Prod.	Import.	Couv.
8	5	3	62%	25	12	12	50%

Source : *L'État du Maghreb*, *op. cit.*, p. 463.

Entre 1965 et 1986, les importations des céréales ont augmenté à un rythme plus rapide que celui de la production. Tant et si bien que le taux de couverture de la consommation par la production a baissé de 12 points en passant de 62% en début de période à 50% en fin de période. Cette tendance illustre bien l'aggravation de la dépendance alimentaire dans le domaine céréalier.

Maintenant si l'on examine le coefficient de dépendance alimentaire exprimé par le rapport de l'ensemble des importations alimentaires à la consommation globale des produits alimentaires, on se rend mieux compte de l'ampleur du déficit alimentaire. En effet, le coefficient de dépendance alimentaire a augmenté de près de 19 points en passant de 40,7% au cours de la période 1961-1971 à 59,3% entre 1986 et 1988 [97].

L'examen de l'évolution de la balance agroalimentaire au cours des années 1980 permet de mesurer l'ampleur du déficit alimentaire.

Tableau 44
Évolution de la balance agroalimentaire (en millions de dollars)

				Taux de croissance annuel moyen (%)		
	1980	1985	1989	1975-80	1980-85	1985-89
Exportations (1)	160	168	284	3,4	2,3	8,6
Importations (2)	482	386	658	16,2	– 3,3	21,1
Taux de couvert. (1)/(2) (%)	33	43.5	43.1			

Source : The World Bank, *African Development Indicators*, 1992, et FAO, *Yearbook Trade*, Vol. 45, 1992.

Entre 1980 et 1990, les importations agroalimentaires ont été couvertes à moins de 50% par les exportations agroalimentaires. L'importance du déficit de la balance agroalimentaire a poussé le gouvernement tunisien à prendre des mesures en 1990 en vue de l'amélioration du potentiel agricole et de la recherche sur la base d'un programme financé par la Banque Mondiale.

En fait dès 1982, la Tunisie avait encouragé la création de sociétés mixtes agroalimentaires avec des capitaux arabes pour l'exploitation intensive des terres domaniales. L'utilisation des technologies avancées, capital intensive, dans l'agriculture tunisienne visait l'augmentation de la production agricole et la promotion des exportations. L'intégration agro-industrielle par la création d'unités de transformation des produits agricoles (laiteries, conserveries, etc.) et l'intégration des petites exploitations dans le secteur modernisé grâce aux effets d'entraînement que pourraient exercer les Sociétés de Développement et de mise en valeur sur le milieu paysan traditionnel ont pour objectifs l'accroissement de la production et des exportations agricoles. Plus récemment encore, le Plan 1992-96 prévoit des mesures d'encouragement du secteur privé pour augmenter les investissements agro-industriels dans le cadre de sociétés mixtes pour maximiser la production et les exportations agroalimentaires. Là encore, la Tunisie fait appel de plus en plus aux capitaux étrangers pour promouvoir le secteur agricole. Mais cette démarche libérale a ses limites puisqu'elle accroît davantage l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale par l'augmentation des transferts en devises à l'étranger des profits réalisés en Tunisie sans réunir les conditions d'un développement économique fondé sur l'intégration interne de l'économie tunisienne d'abord qui la mettrait à l'abri des effets pervers de l'économie mondiale.

4.3 L'industrialisation

Les politiques industrielles poursuivies par les pays du Maghreb depuis leurs indépendances ne sont pas homogènes. Elles varient en fonction des options idéologiques et des choix politico-économiques arrêtés par les différents pays considérés.

Toutefois malgré la diversité des approches, l'industrialisation du Maghreb présente les mêmes caractéristiques et les mêmes conséquences qui ont conduit ces pays à l'extraversion et à l'impasse économique.

L'inconsistance des politiques industrielles maghrébines réside dans le fait que ces pays admettent le postulat selon lequel l'industrialisation s'identifie au développement et à l'indépendance économique. Ils considèrent ainsi que le développement économique et social est conditionné par l'implantation d'industries pour entraîner dans leur sillage l'agriculture, par sa modernisation, ainsi que l'ensemble des autres secteurs d'activité économique. L'industrialisation rapide leur parait garantir la voie du progrès en raccourcissant les phases du développement. Dans cette perspective, le rôle de l'État devient prédominant. Les dirigeants des pays maghrébins, comme dans le Tiers Monde, s'imaginent que pour rattraper les pays déjà industrialisés depuis plus d'un siècle, seule l'intervention des pouvoirs publics dans l'allocation des investissements et par la création d'entreprises publiques permet d'orienter les capitaux vers les branches industrielles pour engager leurs pays dans un processus dynamique de développement. Ainsi, ces pays considèrent-ils le rôle de l'État après les indépendances comme central dans la construction de l'espace économique national, en définissant les priorités, en organisant l'austérité et en agençant les séquences d'investissements publics pour accéder, à travers l'industrialisation, à un stade de développement supérieur dans des délais plus rapprochés que dans un contexte historiquement dit normal en comparaison aux pays avancés.

Mais force est de constater que les actions de l'État dans ce domaine se sont souvent traduites par des déséquilibres économiques et financiers et des disparités régionales ainsi que par l'aggravation de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Quelles que soient les différences qui existent entre les politiques industrielles poursuivies et les modèles de croissance adoptés par les pays du Maghreb, le résultat a été partout le même : blocage économique et perturbation durable des équilibres fondamentaux de leurs économies.

Les industries installées dans ces pays restent en effet caractérisées par :

- le faible niveau d'intégration économique au plan national ;

- la sous-utilisation des capacités installées ;

- le niveau élevé du coefficient marginal du capital ;

- l'intégration accrue de ces économies dans le marché mondial.

D'autre part, la structure du commerce extérieur des pays du Maghreb résultant de l'effort d'industrialisation présente les mêmes particularités :

- les importations restent dominées par des biens d'équipement, des demi-produits, des matières premières et des produits manufacturés (ainsi que par l'accroissement des importations des biens de consommation agroalimentaires) ;

- les exportations se composent essentiellement de produits miniers et de matières premières (hydrocarbures, phosphates, minerai de fer, etc.).

Malgré ces caractéristiques communes aux pays maghrébins, leurs stratégies industrielles étaient différentes. On peut toutefois les regrouper en deux sous-groupes si l'on considère que la Mauritanie constitue un cas à part puisque l'activité industrielle se limite au secteur minier, à une cimenterie, une raffinerie de sucre et une raffinerie de pétrole.

Les uns, comme l'Algérie et la Libye, ont fondé leurs stratégies sur les industries lourdes (sidérurgie, pétrochimie, transformation des métaux). Les autres, comme le Maroc et la Tunisie, ont opté pour une politique de substitution des importations par la production industrielle locale dans une première phase caractérisée par l'aggravation de la dette extérieure dès le début des années 1980 et par le recours au FMI. Le Maroc à partir des années 1970 et la Tunisie à partir des années 1980 ont opté pour une politique de promotion des exportations en s'inscrivant dans la logique du FMI.

Mais malgré les différences d'approche, les quatre pays ont tous développé à des degrés divers dès les années 1960 pour les uns et les années 1970 pour les autres, les branches industrielles telles que les industries alimentaires, les textiles, les cuirs, l'industrie chimique (y compris les produits en matières plastiques) dont la production était destinée essentiellement au marché intérieur.

Nous allons maintenant voir de plus près le contenu des stratégies industrielles de ces pays ainsi que la portée de leur impact.

4.3.1 Primauté aux industries lourdes

La disponibilité des ressources minières et énergétiques ainsi que l'importance relative des ressources financières procurées par l'exportation des hydrocarbures au cours de la décennie 1970 et au début des années 1980 ont permis à l'Algérie et à la Libye d'investir massivement dans le secteur industriel proclamé hautement prioritaire.

Ces deux pays ont en commun le fait d'avoir succombé à la "théorie" séduisante mais simpliste selon laquelle l'industrialisation représente la grande porte par laquelle on accède au développement. Toutefois le contexte du démarrage de cette politique industrialiste dans les deux pays est bien différent. En effet, les dirigeants algériens qui ont conçu et mis en oeuvre la stratégie industrielle en 1966 ont été influencés par deux facteurs : le Plan de Constantine décidé par le gouvernement du Général De Gaulle en 1959 d'une part, et la conception théorique fondée sur les notions de "pôles de croissance" et de "pôles de développement" de F. Perroux formulées entre 1955 et 1964 et d'"industries industrialisantes" exprimée par G.D. de Bernis en 1966 d'autre part. Cette influence théorique résulte de l'influence culturelle polarisante, exercée alors par la France sur la classe politique algérienne. Quant au Plan de Constantine, il a été conçu en pleine Guerre de Libération par les dirigeants français avec deux arrière-pensées :

a) encourager les investissements industriels en Algérie pour créer des emplois, détourner les jeunes de la Révolution et mettre en échec le mouvement armé de libération nationale. Ceci résulte de la position officielle française qui niait alors le caractère politique de la lutte des nationalistes traités de fellagha, de "hors la loi" et de "terroristes" et selon laquelle la "crise algérienne" était une crise économique et sociale caractérisée par le chômage et la pauvreté. Les investissements industriels étaient donc destinés à fixer les jeunes en créant des emplois pour les soustraire au

“terrorisme” en conformité avec la thèse colonialiste selon laquelle les Algériens ont pris les armes parce qu’“ils ont faim” et non pas parce qu’ils ont soif de liberté, de dignité et d’identité nationale ;

b) amarrer de manière irréversible l’industrie algérienne naissante à l’économie française dans le cadre d’une politique d’intégration économique dont le rôle moteur et les effets multiplicateurs se situent en France. C’est avec cette vision que les investissements ont démarré en Algérie dans les branches sidérurgique, mécanique et métallurgique avant l’indépendance.

Les dirigeants algériens étaient contents non seulement de poursuivre les investissements non encore achevés en 1962 mais de puiser de nouveaux projets industriels dans les “cartons” laissés par l’administration coloniale et par le Plan de Constantine conçu à Paris. Ce bref rappel du contexte historique et théorique permet de mieux apprécier l’expérience algérienne d’industrialisation après l’indépendance.

4.3.1.a) L’expérience algérienne d’industrialisation

La politique industrielle a évolué en fonction de la stratégie de développement poursuivie par l’Algérie entre 1966 et 1995. On peut distinguer grosso modo trois étapes.

D’abord, la période 1966-1979, caractérisée par des nationalisations (dans les domaines industriel, financier et minier y compris les hydrocarbures, dernier secteur partiellement nationalisé en 1971), l’étatisation de l’économie et la création de sociétés nationales publiques.

L’importance croissante du rôle de l’État dans le domaine économique s’y accompagnait de la mise en place d’un mode d’organisation et de gestion fortement centralisé.

Les principaux aspects de la centralisation du système économique résidaient dans l’appropriation collective des moyens de production et les mécanismes de décision concernant la répartition sectorielle des investissements, le financement des investissements, l’organisation de la production des biens et services ainsi que la commercialisation des produits nationaux et/ou importés.

La politique de développement envisagée au cours de cette période tendait vers la mise en place d’une base industrielle importante pour sortir le pays de l’état de sous-développement et de sous-équipement au prix d’investissements massifs pour rattraper le retard dans les délais les plus brefs et au prix d’une austérité imposée aux populations (limitation à la consommation, à la satisfaction des besoins sociaux, limitation du marché, pénuries, etc.) ;

Ensuite, la deuxième étape qui est la période des réformes (1980-1989), et enfin la troisième, celle du désastre économique (1990-1995).

Évolution des investissements industriels

La priorité dont a bénéficié le secteur industriel, dès le premier plan triennal 1967-1969, repose sur la conception volontariste de rattraper le retard dans les meilleurs

délais et de raccourcir le cycle de développement en appliquant au secteur public en Algérie les mêmes priorités qu'a connues le capitalisme industriel au XIXe siècle dans les pays actuellement avancés.

L'assimilation du capitalisme industriel en Europe au capitalisme d'État en Algérie, baptisé "socialisme" pour la circonstance, avec près de deux siècles de décalage comporte des insuffisances tant au plan théorique que pratique. Les différences structurelles et de contexte entre l'évolution historique du capitalisme industriel en Europe au cours du siècle dernier et la situation économique de l'Algérie après 1962 sont trop nombreuses et trop longues pour être évoquées ici [98].

Fondée sur une conception erronée et mise en oeuvre dans des conditions particulières, la politique de développement fondée sur la priorité absolue du secteur industriel au détriment de l'agriculture et d'autres secteurs d'activité n'a pas abouti aux résultats escomptés mais a au contraire aggravé les disparités inter-régionales et les déséquilibres intersectoriels et financiers internes et externes.

L'intensité des investissements industriels a atteint son paroxysme au cours de la période 1967-1979 suivi par un mouvement de baisse relative au profit d'autres secteurs retardataires entre 1980 et 1989 avant de chuter dans la régression entre 1990 et 1995, période caractérisée par un très faible niveau d'utilisation des capacités installées et par le désinvestissement.

Au niveau de la répartition sectorielle des investissements, la part allouée à l'industrie et aux hydrocarbures est décrite dans le tableau 45. Les investissements industriels représentaient ainsi entre 57% et 77% de l'ensemble des investissements réalisés entre 1967 et 1979, dépassant les prévisions arrêtées et concentrant d'énormes ressources au détriment d'autres secteurs d'activité.

En effet, les investissements cumulés dans l'industrie et les hydrocarbures ont atteint en prix constants près de 200 milliards de DA, soit plus de 48 milliards de dollars entre 1967 et 1979.

Tableau 45

Structure des investissements industriels (en % des investissements globaux)

	Structure prévue	Structure des réalisations financières
Plan triennal (1967-69)	60	72
1er plan quadriennal (1970-73)	44,7	57,3
2e plan quadriennal (1974-77)	43,5	61,2
Année 1979	72,4	77
1er plan quinquennal (1980-84)	39	28
2e plan quinquennal (1985-89)	32	23,4

Source : A. Brahimi, *Stratégies de développement en Algérie : Défis et Enjeux*, *op. cit.*, pp. 269, 289 et 330.

Si l'on exclut les hydrocarbures, la répartition des investissements réalisés dans les industries en pourcentage de l'ensemble des investissements industriels apparaît comme suit entre 1967 et 1979 :

- industries de base : 71,15% ;

- industries de transformation : 15,45% ;

- mines et énergie électrique : 13,40%.

Les industries lourdes ainsi implantées s'articulent autour de quatre régions appelées "pôles" par les pouvoirs publics : un pôle sidérurgique et métallurgique à Annaba, deux pôles pétrochimiques, l'un situé à Arzew, à l'ouest de l'Algérie et l'autre à Skikda à l'Est, deux pôles spécialisés dans l'industrie mécanique dans l'Algérois localisés à Rouiba et à Berrouaghia.

Ces "pôles" ont été complétés par la réalisation d'une série de complexes industriels, spécialisés dans le machinisme agricole (Constantine et Sidi Bel Abes), dans l'électroménager (Tizi-Ouzou), dans l'électronique (Sidi Bel Abes et Tlemcen), dans le plastique (Chlef et Sétif). Mais ces investissements massifs dans l'industrie lourde ont été accompagnés d'investissements dans les industries des matériaux de construction, des textiles et agroalimentaires.

En outre, la branche des matériaux de construction, dont le monopole de la production et de la commercialisation a été confié à la SNMC, s'est considérablement développée avec la réalisation de nombreuses cimenteries avec une capacité de production de 1 million de tonnes par an chacune, ainsi que de plusieurs briqueteries et d'usines de céramique sanitaire réparties d'est en ouest sur la partie nord du territoire.

La branche des textiles et des cuirs s'est renforcée avec la réalisation d'une douzaine de complexes installés entre Tlemcen et Tebessa en passant par Tiaret, Draa Ben Khedda, Béjaia, Constantine, Souk-Ahras et Khenchela, etc., dont la gestion a été confiée à deux entreprises publiques SONITEX et SONIPEC. Mais la branche des textiles et des cuirs reste dominée par le secteur privé dont la production atteint 60% de la production nationale.

Cette concentration du capital public dans l'industrie lourde a pénalisé certaines branches industrielles dont la production est destinée au marché final, sans créer pour autant les conditions de reproduction du capital et des biens d'équipement nécessaires à l'intégration économique nationale. Cette politique industrielle a été à l'origine d'une série de déséquilibres durables, notamment :

- du point de vue de l'aménagement du territoire : la plupart des complexes industriels ont été implantés sur la bande côtière du pays, dans des régions agricoles aggravant l'exode rural et déstabilisant davantage le milieu rural ;

- entre les branches industrielles. Il est aisé de noter le lancement de projets non prioritaires au détriment d'autres branches prioritaires comme, en amont, la fabrication

des machines outils et la production des biens d'équipement et, en aval, les branches dont la production est orientée vers le bâtiment et la consommation des ménages ;

- coût/emploi : les investissements industriels réalisés sont fortement capitalistiques et créent, pour le même volume financier, moins d'emplois qu'il n'en faut du fait du choix des techniques capital intensive utilisées sans produire les effets d'induction et d'entraînement escomptés ni générer un surplus destiné à alimenter la croissance économique en maximisant le taux de réinvestissement. Le coût des investissements reste très élevé puisqu'il représente en moyenne 306 672 DA, soit prés de 80 000 $ par emploi créé entre 1967 et 1979, près de 5 fois supérieur aux normes internationales admises dans le secteur industriel ;

- financiers : le financement de ces investissements industriels a été assuré pour 25% par les ressources dégagées par les exportations d'hydrocarbures et pour 75% par la mobilisation de crédits extérieurs, ce qui a contribué à aggraver la dette extérieure de l'Algérie dès 1979.

Les déséquilibres financiers externes joints aux déséquilibres financiers internes n'ont pas permis au secteur industriel hors hydrocarbures d'être une source d'accumulation, comme prévu, mais plutôt une charge pour l'État.

C'est pourquoi les réformes économiques annoncées par le plan quinquennal 1980-84 s'articulent autour des objectifs suivants :

- la réorganisation de l'économie ;

- le rétablissement des équilibres généraux de l'économie et des équilibres extérieurs ;

- la réduction de la dette extérieure ;

- le renforcement de l'intégration économique nationale ;

- la poursuite du développement économique et social à un rythme soutenu en adaptant la structure sectorielle des investissements en vue d'assurer la couverture des besoins sociaux fondamentaux des populations et l'élimination des retards dans certains secteurs.

C'est dans ce contexte que l'on a enregistré la baisse relative des investissements industriels fixés respectivement à 39% et 32% par les deux plans quinquennaux qui couvrent la période 1980-89. Mais le niveau des réalisations financières fut inférieur à l'enveloppe financière allouée. Même avec respectivement 28% et 23% de l'ensemble des investissements réalisés, le secteur industriel occupe toujours la première place au cours des années 1980 avec des investissements moins massifs mais avec des mesures qualitatives tendant à améliorer les performances économiques grâce à une plus grande maîtrise de l'appareil de production.

Au cours de la période 1990-95, le secteur industriel affaibli par des insuffisances structurelles est devenu caractérisé par :

- un degré élevé d'inutilisation de l'appareil industriel. En 1995, près de 80% du potentiel industriel global est à l'arrêt. De nombreuses unités industrielles publiques et

privées sont soit insuffisamment utilisées soit complètement fermées faute d'approvisionnement en matières premières et/ou en demi-produits importés, à la suite de la baisse durable des ressources en devises résultant de la chute des recettes d'exportation enregistrées depuis 1986 ;

- le besoin de renouvellement des équipements des différentes branches industrielles ;

- la baisse draconienne des investissements industriels d'origine publique ;

- l'appel des autorités algériennes aux investissements privés nationaux et étrangers non par conviction politique mais pour pallier aux carences de
l'État dans le domaine des investissements industriels et pour être en conformité avec les mesures dictées par le FMI.

Toutefois l'instabilité politique de l'Algérie depuis 1989-90 ainsi que l'aggravation des risques et des incertitudes et la généralisation de l'insécurité depuis le coup d'État de janvier 1992 n'ont pas contribué à attirer suffisamment de capitaux privés pour relancer l'économie algérienne malgré l'adoption d'un nouveau code des investissements plus attrayant soutenu par des déclarations rassurantes régulièrement réitérées par les pouvoirs publics algériens. À l'exception du secteur pétrolier, les investissements étrangers sont restés très timides. De même les investissements privés nationaux ont été assez limités malgré les assurances affichées par les autorités algériennes à maintes occasions [99].

La crise économique couronnée par la cessation de paiement en 1993 et par le recours au FMI dès janvier 1994 et caractérisée par l'effondrement de pans entiers de l'économie, le dysfonctionnement de l'économie et la corruption endémique est tellement profonde et complexe qu'elle ne peut être résorbée par des solutions purement techniques ou technico-économiques.

Au total, la politique algérienne d'industrialisation qui a démarré avec des investissements lourds et massifs entre 1967 et 1979, puis s'est essoufflée dès la fin des années 1980 avant de sombrer dans une phase de désinvestissement entre 1992 et 1995 montre l'incohérence de l'approche adoptée.

Les dommages causés à l'économie algérienne par ces choix industriels sont très importants y compris dans le domaine industriel même. Ceci est perceptible à travers l'examen de l'évolution de la production industrielle au cours de la période 1967-1995.

Évolution de la production industrielle

Le niveau de la production industrielle au cours de la période considérée est loin de correspondre à l'ampleur des investissements industriels publics entrepris entre 1967 et 1986.

Il convient de rappeler que la stratégie envisagée dès 1967-70 visait trois objectifs en particulier :

- investir dans les hydrocarbures pour augmenter les exportations en vue de financer les investissements industriels à hauteur de 75% ;

- investir dans le secteur industriel hors-hydrocarbures pour doter le pays d'un potentiel industriel destiné à se substituer à terme aux hydrocarbures pour procurer les moyens de paiement nécessaires au financement du développement économique et social de l'Algérie ;

- créer des "pôles de croissance" en vue d'entraîner le développement des autres secteurs d'activité économique.

Ces trois objectifs ont été ratés. En effet, l'équation "maximisation de la production et des exportations des hydrocarbures = maximisation des revenus = industrialisation = développement" érigée en règle d'or par les pouvoirs publics s'est avérée incorrecte, voire simpliste. Parce que le secteur public industriel considéré comme le lieu privilégié où s'articulent les autres éléments de l'équation stratégique n'a pas joué le rôle moteur qu'on lui a prêté. Bien au contraire.

L'évolution de la production industrielle permet de se rendre compte de ces évidences.

Production de la branche des hydrocarbures

S'agissant des hydrocarbures, les investissements réalisés ont atteint pour la période 1967-1978 la somme de 91 milliards de DA en prix constants de 1978. Ces investissements ont donné naissance à une production additionnelle de 10,4 milliards de DA pendant la même période. Ceci donne un coefficient marginal du capital de 8,75, considéré comme très élevé pour la branche.

D'autre part, l'évolution de la valeur ajoutée des hydrocarbures et sa part relative dans le PIB sont données par le tableau suivant :

Tableau 46
Évolution de la valeur ajoutée des hydrocarbures (en millions de DA)

	1967		1978	
	Montant	% PIB	Montant	% PIB
Hydrocarbures	14,2	35	24,6	28
PIB	40,3	-	86,7	-

Source : A. Brahimi, *Stratégies de développement pour l'Algérie : Défis et Enjeux, op. cit.*, p. 96.

Il peut paraître paradoxal de noter que la croissance très élevée des investissements des hydrocarbures tant en valeur absolue qu'en valeur relative (par rapport aux autres secteurs d'activité économique) s'est traduite par la diminution relative de la part des hydrocarbures dans le PIB de 35% à 28% entre 1967 et 1978, période d'industrialisation massive fondée sur la maximisation de la production des hydrocarbures.

De nombreux facteurs expliquent l'écart existant entre l'accroissement du stock de capital et le faible niveau de la croissance de la valeur ajoutée qui en résulte. Ces

facteurs se situent tant au niveau de la conduite des investissements qu'au niveau du fonctionnement des unités réalisées.

En ce qui concerne les investissements, leur niveau élevé s'explique par la nature capitalistique de ces investissements et par la génération de surcoûts variés : choix de techniques non appropriées (cas du complexe d'engrais azotés d'Arzew) ou nouvelles et non encore éprouvées (cas des usines de liquéfaction du gaz naturel), nature des contrats clés en mains, allongement des délais de réalisation, etc.

En ce qui concerne le fonctionnement des unités achevées, la faiblesse de leur valeur ajoutée résulte notamment de la chute de la productivité au cours de la période considérée. En effet, la productivité, représentée par le rapport de la valeur ajoutée aux effectifs, est passée 2 395 815 DA en 1967 à 283 544 DA en 1978.

La politique de maximisation de la production et des exportations des hydrocarbures n'était fondée ni sur la politique rationnelle de maximisation du surplus sectoriel, ni a fortiori de maximisation du surplus global à l'échelle de l'économie toute entière. Elle s'est traduite par des “surinvestissements” ou dépenses destinées à acquérir des équipements “surfacturés” dont une partie restera oisive des années durant, privant ainsi d'autres secteurs d'activité de ressources appréciables qui auraient pu contribuer à l'augmentation de la production globale grâce à une répartition plus judicieuse des investissements.

Toujours dans la branche des hydrocarbures, la production industrielle en aval a eu de nombreux déboires. Prenons l'exemple de la pétrochimie. L'activité pétrochimique visait d'une part la production d'engrais destinés à l'agriculture et d'autre part la transformation plastique [100].

Deux complexes d'engrais ont été réalisés à Arzew et Annaba au cours de la période 1967-1979. Le complexe d'engrais azotés d'Arzew a été réalisé par deux entreprises françaises Technip et Creusot-Loire qui n'étaient ni expérimentées ni qualifiées dans ce domaine. À peine achevé en 1969, le complexe connut toutes sortes de problèmes techniques dus au sous-dimensionnement de certains équipements et au nombre élevé de prototypes. Le taux d'utilisation de la capacité de production du complexe n'a pas dépassé 15%. Mais les vices de conception et les défauts de réalisation étaient si graves que l'unité d'ammoniac qui se situe en amont des trois autres unités du complexe, a été purement et simplement mise à l'arrêt en 1976. Elle est restée fermée malgré les différents avenants – fort coûteux d'ailleurs – portant rénovation de l'usine, mis au point avec le constructeur en 1977, 1978, 1984 et 1986. L'usine d'ammoniac n'a pu démarrer qu'en 1989, vingt ans après sa réalisation grâce aux travaux entrepris par une firme européenne non française.

Concernant le complexe d'engrais d'Annaba, le contrat principal de réalisation, passé avec la société française Krebs a été signé en octobre 1975. L'achèvement des travaux devait intervenir en mars 1979. Mais une fois achevées, les unités nitrique/nitrate et l'unité d'ammoniac n'ont pu démarrer à cause de la non-réalisation de la centrale-utilités qui comprenait trois ensembles :

- utilités et services généraux au port ;

- utilités et services généraux aux unités du complexe ;

- off-site pour le nitrate d'ammonium.

Cette centrale-utilités, qui commande le fonctionnement du complexe, n'a été achevée qu'en janvier 1987 avec 7,5 ans de retard. Ce retard a entraîné l'immobilisation du complexe pendant 7 ans, des surcoûts d'investissements importants, un manque à gagner considérable aggravé par des importations d'engrais censés être produits à Annaba.

D'autre part, l'industrie de la pétrochimie plastique a connu les mêmes déboires, devenus familiers dans le secteur industriel : réévaluation du coût initial des projets et faible taux d'utilisation de la capacité de production des unités achevées.

C'est ainsi que le complexe de méthanol et de résines synthétiques d'Arzew achevé en 1976 ne tournait qu'à 48% de ses capacités en 1978 alors que son coût a plus que doublé par rapport au contrat initial.

Concernant le complexe de matières plastiques de Skikda, achevé en 1977, il a vu également son coût doubler par rapport au coût initialement prévu. Sa capacité était utilisée uniquement à 25% en 1977 et à 38% en 1978.

S'agissant de la transformation plastique, deux complexes ont été réalisés à Sétif (1976) et à El-Asnam (1979) pour produire des mailles extrudées, des sacs et films, des plaques en PCV, du mobilier, des jouets en plastique, de la mousse phénolique, etc.

Ces deux complexes ont connu, eux aussi, toutes sortes de problèmes au niveau du fonctionnement. C'est ainsi par exemple que certains produits fabriqués n'ont pas trouvé de débouchés sur le marché national comme la mousse phénolique, les mailles extrudées ou d'autres produits (jouets en plastique, etc.) dont la technologie utilisée (moules, etc.) est vite dépassée. Ceci s'est traduit par un ralentissement des activités de ces complexes.

Au total, l'industrie pétrochimique qui a bénéficié d'investissements lourds et fort coûteux (dont le coût dépasse d'ailleurs de loin le niveau des prix pratiqué sur le marché international des biens d'équipement) n'a pu fonctionner qu'à des taux réduits souffrant des malfaçons, insuffisances techniques, problèmes de débouchés et causant à l'économie algérienne non seulement un manque à gagner considérable mais une perte substantielle de ressources financières sans contrepartie réelle (surcoûts, gaspillage, immobilisation des équipements, etc.).

Production industrielle hors hydrocarbures

La production industrielle globale hors hydrocarbures enregistrée entre 1967 et 1978 n'est pas brillante. Elle s'est accrue en effet de 7,8 milliards de dinars en prix constants de 1978 pour un volume d'investissements de 88 milliards de DA.

Le coefficient marginal du capital est pour l'ensemble du secteur industriel hors hydrocarbures de 11,2. Ce coefficient très élevé s'explique par le niveau anormalement élevé des investissements (en comparaison avec les cours internationaux), le faible niveau de la productivité et le choix de techniques très capitalistiques.

En 1978, la production industrielle hors hydrocarbures représentait 14% du PIB contre 11% en 1967.

La productivité industrielle hors hydrocarbures a diminué en passant de 36 752 DA en 1967 à 31 025 en 1978.

D'une manière générale, la production industrielle a augmenté au cours de la période considérée à un rythme inférieur aux prévisions arrêtées en liaison avec l'importance des investissements réalisés.

Le tableau 47 montre que les industries sidérurgique, métallurgique, mécanique et électronique (ISMME) ont réalisé un taux de croissance de 11,9% au lieu de 25,5%, soit 46% des prévisions au cours du premier plan quadriennal 1970-73 et 7,1% au lieu de 23,4% fixés par le deuxième plan quadriennal 1974-77, soit 30% seulement des objectifs fixés.

De même, l'industrie des matériaux de construction a connu un taux de croissance de 3,1% au lieu de 14,4% prévus par le plan quadriennal 1970-73, soit 21,5% des prévisions.

Les taux de croissance les plus faibles par rapport aux prévisions concernent les textiles et cuirs et les mines et carrières. En effet, la branche textiles et cuirs a réalisé un taux de croissance de 0,1% au lieu de 14,2% prévus par le plan 1974-77 et celle des mines et carrières a enregistré un taux de croissance de 2,6% au lieu de 24,2% fixés par le plan 1974-77.

Tableau 47

Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée industrielle hors hydrocarbures en termes réels (en %)

Branches	1967-69	1970-73			1974-77	1967-78
	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	réalisé
ISMME	23,3	25,5	11,9	23,4	7,1	12,9
Matériaux de construction	21,3	14,4	3,1	31,6	23,3	16,1
Chimie-bois	13,4	19,4	10,4	25,2	9,7	10,1
Industrie agroalimentaire	10,5	6,7	11,9	10,0	3,5	7,7
Textiles-cuirs	6,1	15,8	10,8	14,2	0,1	5,4
Mines et carrières	25,9	19,8	7,3	24,2	2,6	9,4
Energie électrique-eau	12,6	4,9	17,0	10,4	22,4	17,3

Source : A. Brahimi, *Stratégie de développement, op. cit.*, p. 131.

Au total, la production industrielle ne s'est pas accrue au rythme prévu pour plusieurs raisons : sous-utilisation des capacités installées, organisation déficiente des

entreprises publiques, prolifération des activités non productives entraînant la chute de la productivité, etc.

Globalement les unités industrielles hors hydrocarbures étaient utilisées en fin de période (1978-79) à 45% de leurs capacités installées en moyenne. Le taux d'utilisation de la capacité de production tournait autour de 80% pour l'électroménager, 51% pour la charpente, 33% pour la chaudronnerie, 36% pour les cimenteries, 55% pour les raffineries de sucre, 55% pour les chaussures, 25% pour la pâte à papier, etc.

La non utilisation de la pleine capacité de production des usines installées et le faible niveau de la production industrielle par rapport aux prévisions, ont entraîné une régression du taux de couverture de la consommation intérieure des produits industriels qui est passé de 48% en 1967 à 24% en 1978 et un accroissement des importations des biens de consommation industriels. Cet accroissement est anormal compte tenu de l'importation massive des biens d'équipement et demi-produits nécessaire au fonctionnement des unités industrielles installées, censées précisément répondre à une demande intérieure croissante.

On s'est trouvé ainsi en présence de gros complexes industriels condamnés à être sous-utilisés parce que surdimensionnés, mal gérés et n'entretenant pas de relations de sous-traitance nationale en s'appuyant, comme cela devrait être le cas, sur la petite et moyenne industrie locale complémentaire. Ces complexes ont été greffés sur le corps économique et social du pays comme des îlots, isolés les uns des autres mais entretenant chacun de son côté des relations techniques, commerciales, humaines et financières intenses avec l'étranger et ne connaissant le pays que pour y déverser une production insuffisante et coûteuse.

Par la suite, au cours de la période 1980-86, le secteur industriel a connu une amélioration relative grâce à la réforme économique engagée dès 1980 à travers la restructuration des entreprises et les mesures d'encadrement de l'économie [101]. Des améliorations ont été observées tant au niveau des entreprises qu'au niveau macro-économique :

- les taux d'utilisation de la capacité de production ont atteint une moyenne nationale de 80% entre 1984 et 1985 contre 45% en 1979 ;

- la productivité du travail a augmenté sensiblement avec un taux de croissance annuel supérieur à 6% par an pour atteindre 6,71% en 1985 et 6,86% en 1987 contre 2% en moyenne par an au cours de la période 1967-79 ;

- la production s'est accrue de plus de 80 milliards de DA entre 1982 et 1986. Cette augmentation est due à la fois à une meilleure maîtrise de l'appareil de production et à l'accroissement de la production due aux investissements nouveaux. La production industrielle hors hydrocarbures s'est accrue à un rythme supérieur à 9% par an au cours de cette période.

Mais l'amélioration des performances du secteur industriel a été contrariée par la chute brutale des prix de pétrole en janvier 1986. La réduction drastique des moyens de paiement extérieurs a pénalisé depuis cette date le secteur industriel trop dépendant de l'extérieur d'où sont importés des demi-produits, des matières premières et des

pièces détachées nécessaires à son fonctionnement. C'est ainsi que plusieurs dizaines d'usines publiques et privées ont été fermées ou fonctionnaient à moins de 20% entre 1986 et 1990. La sévérité de la crise politique et économique en 1990 a fini par paralyser le secteur industriel puisque les capacités installées, publiques et privées, étaient immobilisées à 80% en 1993-95 [102].

Finalement, le secteur industriel hors hydrocarbures pompeusement créé et massivement installé n'a été capable ni de financer le développement (comme prévu), ni de s'autofinancer, ni même de rembourser sa dette tant interne qu'externe. Créé pour générer des ressources financières ré-investissables et pour produire des richesses, le secteur industriel hors hydrocarbures est plutôt une charge pour l'État, non seulement à la suite de la baisse des recettes d'exportation provoquée par la chute des prix de pétrole depuis 1986 mais aussi depuis sa création et même pendant les années fastes comme au cours de la période 1973-1985. Ceci est dû aux choix arrêtés dans ce domaine et aggravé essentiellement par la mauvaise organisation et la mauvaise gestion du secteur industriel et des entreprises publiques qui ont couronné l'échec de l'étatisation de l'économie algérienne.

L'échec de l'étatisation de l'économie

Les raisons de l'échec

L'organisation des entreprises publiques s'inscrivait dans le processus des nationalisations dans les secteurs industriel, commercial et bancaire en 1966 et 1967 tendant à la récupération des richesses nationales et dans la perspective de lancement de vastes programmes d'investissement, notamment dans le cadre du plan quadriennal 1970-73.

C'est ainsi qu'au début des années 1970, les sociétés nationales ont été réorganisées par branche d'activité industrielle pour prendre en charge la réalisation des investissements et la fonction de production.

Cependant, le mode d'organisation choisi, accompagné d'une grande concentration des structures, s'est traduit par des lourdeurs dans le fonctionnement des entreprises, ce qui a réduit leur efficience. Les sociétés nationales ont eu, dès le départ, une position de monopole sur le marché intérieur, elles travaillaient dans des conditions de non-concurrence et de non-transparence et disposaient également du monopole en matière de commerce extérieur. Les directions générales des sociétés nationales ainsi que leur siège se sont considérablement et indûment agrandis en concentrant des cadres et des personnels qualifiés au détriment des unités de production. Les pratiques des sociétés nationales en matière d'emploi et de salaires ne répondaient à aucun impératif économique. L'utilisation de personnel pléthorique représentait dans une société nationale 52% de l'effectif total en 1978-79. Les effectifs de certains sièges de sociétés nationales sont beaucoup plus élevés que ceux de certains ministères.

D'autre part, les ingérences du ministère de tutelle dans l'organisation et la gestion, auxquelles il faudrait ajouter celles des ministères des finances et du commerce, ont vidé l'autonomie de l'entreprise de son contenu. Les objectifs économiques reculaient au profit d'objectifs politiques, sociaux ou strictement administratifs.

Les modes “élitistes” de gestion, la logique de la grande entreprise, des grands complexes, des technologies sophistiquées, les modalités contractuelles (clés en main, produits en main, cost plus fee) et la concentration du pouvoir de décision dans des cercles fort restreints tendaient à créer un environnement peu propice à la décentralisation et à la responsabilité des entreprises publiques.

Le lancement de l’industrialisation massive révèle en fait la volonté farouche des “industrialistes” de s’affirmer comme la classe dirigeante disposant du pouvoir économique dans un système politique qui exclut la démocratie, la compétition, la transparence et l’émergence de responsables compétents et intègres. La recherche de la consolidation de son assise économique et politicienne pousse cette “classe” à renforcer son contrôle sur l’ensemble des entreprises publiques dont elle a la tutelle.

Le contrôle étatique se soucie peu des performances des sociétés nationales et de leur nécessaire et souhaitable contribution au développement économique du pays.

Le contrôle des entreprises publiques par l’administration centrale est multiforme. Il concerne, pour l’essentiel, la nomination des directeurs généraux et des cadres employés à des postes sensibles ainsi que la mise à leur fin de fonction, les organigrammes, le programme d’investissement, la localisation des usines, les formes contractuelles de réalisation des projets, l’examen des rapports d’activité, des bilans, des comptes d’exploitation des entreprises publiques, etc.

Toutes ces formes de contrôle ainsi que les injonctions administratives des autorités de tutelle relatives à la gestion quotidienne des entreprises tendent à déresponsabiliser ces dernières et à limiter l’esprit d’initiative. En un mot, la recherche du pouvoir économique s’exprime par la volonté de centralisation en dehors des critères économiques et au détriment de l’autonomie de l’entreprise publique.

L’ensemble de ces facteurs a été à l’origine de la crise de la gestion étatique des entreprises publiques.

La crise de la gestion étatique des entreprises publiques

La gestion des entreprises publiques peut être analysée à trois niveaux :

- la conduite des investissements ;

- le système de financement ;

- les résultats.

Considérons la conduite des investissements. La préoccupation fondamentale des entreprises industrielles et du ministère de l’industrie et de l’énergie était, au cours de la période 1967-1979, d’investir, d’investir encore, de toujours investir sans se soucier des aspects essentiels d’organisation scientifique du travail et de gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles en vue de réunir les meilleures conditions objectives d’un développement authentique.

Les autorités algériennes avançaient alors avec fierté que les investissements représentaient entre 40% et 50% du PIB entre 1967 et 1979, un des taux les plus

élevé dans le monde, et que les investissements consacrés au secteur industriel variaient entre 53% et 60% de l'ensemble des investissements. Mais ce que l'on ne disait pas, c'est que le manque de maîtrise dans la conduite des investissements ainsi que l'insuffisance de la coordination, de la programmation et de la gestion des projets, ont entraîné des retards considérables dans la réalisation des projets industriels, des réévaluations permanentes, des surcoûts , du gaspillage, etc.

Bref, le télescopage des objectifs, la mauvaise gestion des projets et les modalités contractuelles utilisées ("clés en main", "produits en main") gênaient le fonctionnement correct des entreprises publiques et les pénalisaient à la suite des déperditions importantes causées à l'économie algérienne.

Considérons le système de financement des entreprises publiques qui concerne aussi bien les investissements que l'exploitation.

Les entreprises publiques finançaient leurs investissements sous forme de crédits effectués par la Banque Algérienne de Développement (BAD) depuis 1970. Cela signifie que toutes les valeurs immobilisées des entreprises industrielles publiques étaient financées exclusivement par voie d'emprunt et que l'entreprise devait fonctionner dans un état d'endettement total et permanent. À cette difficulté majeure s'ajoutent la lenteur dans la mise en place des crédits arrêtés et l'inadéquation du financement aux besoins de l'entreprise.

Le système de contrôle a priori des investissements opéré par la banque primaire et la BAD est source de conflits permanents entre le secteur productif et le secteur financier, générateur de lenteurs et de surcoûts.

D'ailleurs, ces surcoûts s'aggravent du fait de l'inadéquation de la durée de remboursement des crédits avec la durée moyenne des amortissements du fait des retards dans la réalisation des investissements et des retards de mise en route des unités et de la lente montée en cadence de la production. Il arrive que l'entreprise soit sommée de rembourser les premières échéances de ses dettes avant l'achèvement du projet et l'entrée en production de l'unité considérée. Ce qui oblige l'entreprise à recourir à des découverts bancaires pénalisants qui accentuent le déséquilibre de sa structure financière.

L'absence de fonds propres, le recours au crédit pour le financement des immobilisations et l'insuffisance des fonds de roulement aggravent les besoins de trésorerie des sociétés nationales. Les actifs circulants sont ainsi financés sur découverts bancaires, ce qui complique davantage la situation financière précaire des sociétés nationales. À partir d'un certain seuil atteint par les découverts bancaires, la banque primaire bloque leur compte sauf pour le paiement des salaires et des engagements extérieurs.

Or le blocage des transactions est, dans ces conditions, aberrant, car non seulement il ne règle aucun problème, mais il en crée d'autres qui perturbent davantage le fonctionnement des sociétés nationales et aggravent par là même leur déséquilibre financier.

Les résultats

La gestion étatique des entreprises publiques caractérisée par la centralisation et l'allocation de ressources financières internes et externes très importantes, des formes d'organisation inadaptées, des procédures administratives lourdes, des contrôles tatillons et des contraintes de toutes sortes a abouti à des résultats peu brillants.

La situation financière des sociétés nationales est devenue très critique à la fin des années 1970. Les causes sont multiples. Parmi les facteurs déséquilibrants de la structure financière des entreprises publiques rappelons :

- l'augmentation rapide des charges et la faible croissance des activités, donc du chiffre d'affaires ;

- les surcoûts d'investissements et les allongements des délais de réalisation ;

- les retards dans la mise en route des unités achevées et les montées en cadence très lentes (s'étendant sur plusieurs années) ;

- la surconsommation des matières premières importées et les surcoûts d'importation ;

- l'inadaptation du financement aux réalités vécues par les entreprises ;

- l'emploi d'effectifs pléthoriques dans les activités non directement productives.

Ainsi, très nombreuses étaient les sociétés nationales déficitaires et menacées de paralysie et d'asphyxie en fin de période. Le tableau ci-après donne, à titre d'illustration, des indications sur le niveau des déficits d'exploitation de sept sociétés nationales et de leurs découverts bancaires tels qu'ils ont été identifié en 1980.

Tableau 48
Déficit et découverts bancaires des principales sociétés nationales en 1979
(en millions de DA)

Entreprises nationales	Déficit d'exploitation	Découverts bancaires
SNS	5913	7202
SNMC	4420	2181
SONIC	1446	1912
SOGEDIA	1186	511
SONACOME	850	6300
SN SEMPAC	775	731
ONACO	515	2184

Source: A. Brahimi, *Stratégies de développement en Algérie : Défis et Enjeux, op. cit.*, p. 163.

Il apparaît ainsi que le niveau global des déficits et des découverts bancaires des sept sociétés nationales mentionnées a atteint des niveaux impressionnants en 1979, soit respectivement plus de 15 milliards de DA représentant 13% du PIB et plus de 21 milliards de DA représentant 19% du PIB.

L'ampleur des déficits et l'aggravation des charges financières des entreprises publiques ont été accentuées par les carences organisationnelles et par l'absence de rigueur dans la gestion.

Le processus cumulatif d'endettement de l'entreprise publique ainsi provoqué par des facteurs internes qui lui sont imputables, l'inadéquation des instruments de régulation macro-économique et une tutelle plurielle étouffante l'ont conduite à l'impasse.

La dette globale en cours de l'ensemble des entreprises nationales était au 31 décembre 1978 près de 179 milliards de DA (soit plus de deux fois la valeur du PIB qui était alors de 86,8 milliards de DA) sur une dette initiale de plus de 198 milliards de DA, c'est-à-dire que près de 19 milliards de DA seulement ont été remboursés entre 1967 et 1978, soit 9,5% de la dette.

La réorganisation de l'économie nationale lancée en 1980, dans le cadre de la réforme, a permis d'obtenir des résultats encourageants à travers la mise en oeuvre de la restructuration financière des entreprises. Il convient de rappeler que les deux types de restructuration (organique et financière) avaient pour objectifs l'amélioration de l'organisation, l'assainissement des situations négatives antérieures (résorption des déficits cumulés au cours de la période précédente), et la mise en oeuvre d'une série de mesures au plan interne pour permettre à l'entreprise de réaliser des gains de productivité et au plan externe grâce au réaménagement des instruments d'encadrement de l'économie. Il s'agissait d'attaquer le mal dans ses racines en éliminant les contraintes qui étaient à l'origine de l'accumulation de résultats déficitaires.

Les résultats positifs de cette rationalisation organisationnelle et financière, entre 1982 et 1987, peuvent être appréhendés au niveau de l'entreprise sur trois plans :

- les chiffres d'affaires : les chiffres de plus de 170 entreprises publiques nationales (les plus importantes) ont connu une évolution positive entre 1982 et 1987 [103] ;

- les résultats nets d'exploitation : l'examen de ce paramètre qui mesure l'efficacité de la gestion de l'entreprise permet d'affirmer que d'une manière générale les entreprises publiques ont réussi entre 1982 et 1987 soit à renverser la tendance passée de déficits d'exploitation cumulés en dégageant d'importants bénéfices, soit à fortement réduire le niveau des déficits ;

- la situation de trésorerie : la situation de trésorerie des entreprises nationales s'est en général améliorée. Ceci leur a permis par la suite de renforcer leur autonomie financière jusqu'en 1986.

Cependant la baisse brutale des prix de pétrole depuis 1986 a contribué à fragiliser les entreprises nationales à la suite de la réduction par l'État des importations de matières premières et demi-produits nécessaires à leur fonctionnement.

C'est ainsi que les entreprises publiques furent plongées à nouveau dans une crise financière durable déclenchée par la sous-utilisation de leurs installations, la baisse de la production et de la productivité, etc. Déficits et découverts bancaires s'accumulent au fil des années entre 1988 et 1995. La dette globale des entreprises publiques a dépassé le niveau sans précédent de 500 milliards de DA en 1993.

La conjugaison des facteurs économiques et financiers internes et externes a sonné le glas des entreprises publiques en 1994 après la cessation de paiement de l'Algérie dont les recettes d'exportation suffisaient à peine à rembourser le service de la dette extérieure en décembre 1993. C'est dans ce contexte que le gouvernement algérien a accepté le programme du FMI avec son volet relatif à la privatisation du secteur public. Curieusement, ce sont les premiers ministres Redha Malek (juillet 1993-avril 1994) et Mokdad Sifi (avril 1994-décembre1995), deux partisans farouches du secteur public et de l'industrialisation massive, qui préconisent depuis janvier 1994 la privatisation des entreprises publiques industrielles et le renforcement du rôle du secteur privé dans l'économie algérienne.

Les choix économiques engagés par le régime algérien depuis 1967 ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre ont conduit l'Algérie à la faillite et à l'impasse.

Peut-on tirer les mêmes conclusions à propos de l'expérience économique libyenne ? L'examen de la politique industrielle de la Libye va nous permettre de donner des éléments de réponse.

4.3.1.b) L'industrialisation de la Libye

Comme en Algérie, le secteur industriel a été financé par les revenus pétroliers. L'industrialisation de la Libye s'est faite en deux phases : entre 1970 et 1975 avec le développement de l'industrie légère, puis à partir de 1976 avec le lancement de l'industrie lourde.

Avant d'examiner le contenu de cette politique industrielle, il convient d'abord de rappeler brièvement l'évolution du secteur pétrolier en amont dont les ressources matérielles et financières ont servi au développement économique de la Libye en général et au développement industriel en particulier.

Développement du secteur des hydrocarbures

La présence du pétrole a été découverte par les Italiens bien avant l'indépendance de la Libye, proclamée en 1951. Des études géologiques ainsi que des travaux de prospection ont été par la suite entrepris par une compagnie américaine après la Deuxième Guerre Mondiale. Les résultats étaient positifs. Mais il a fallu attendre l'entrée en vigueur en 1955 de la Loi sur le pétrole adoptée en 1953 pour accorder des concessions aux premières compagnies sur la base du partage des bénéfices à 50%. C'est dans le cadre de cette loi que plusieurs compagnies américaines, britanniques et françaises se sont installées en Libye. Les premières exportations pétrolières de la Libye ont démarré en 1961. En 1962, la production a atteint 20 000 barils/jour, soit près de 1 million de tonnes par an. En 1970, la Libye devient le quatrième exportateur mondial de pétrole avec une production record de 3,3 millions de barils/jour, soit près de 160 millions de tonnes par an. La production a ensuite diminué en 1975 avec 71

millions de tonnes pour atteindre 49 millions de tonnes en 1988 avant de remonter à 67 millions de tonnes en 1990 [104].

Les gisements de pétrole sont reliés aux ports par cinq pipelines. Le premier terminal pétrolier entré en service en 1961 fut celui de Marsa Brega dans le golfe de Syrte relié au gisement de Bir Zliten. Quatre pipelines furent par la suite réalisés pour relier les gisements à Ras as-Sidr à l'ouest de Brega, Ras Lanouf à l'est de Ras as-Sidr, Marsa al-Hariga près de Tobrouk, et Zouitna.

Le premier gisement off-shore libyen est devenu opérationnel en août 1988. Situé en Méditerranée à 125 km au nord-ouest de Tripoli, le gisement d'al-Bouri dont les réserves sont estimées à 5 milliards de barils a démarré avec une production de 10 000 barils/jour pour atteindre 75 000 barils/jour en 1990 et pourrait doubler au cours des années 1990. À la suite d'un différend avec la Tunisie qui estime que le gisement d'al-Bouri est situé dans le plateau continental sous sa souveraineté, un accord a été finalement conclu en 1989 entre les deux pays au terme duquel a été créée une société mixte tuniso-libyenne, appelée Joint Oil Company (JOC) pour l'exploitation en commun de ce gisement off-shore.

Pour mieux tirer profit des activités pétrolières, la Libye a créé dès 1968 une société nationale dénommée National Oil Company (NOC). En 1973, la Libye a pu obtenir la participation à hauteur de 51% dans les activités de Agip, Exxon, Occidental, Mobil, etc. exercées sur son territoire tout en nationalisant par ailleurs les holdings de Amoseas, BP, Shell, Texaco, California Asiatic et Atlantic Richfield. En 1980, la NOC a été restructurée en devenant une société holding chargée de la supervision du secteur public pétrolier en s'appuyant sur des filiales spécialisées. En 1988, après le retrait des compagnies pétrolières américaines, l'État libyen est arrivé à contrôler 82% de la production pétrolière laissant 18% aux compagnies italiennes, allemandes, autrichiennes et françaises.

Les revenus pétroliers ont été affectées par les fluctuations du prix du baril et par la politique des quantités pratiquée par la Libye. On peut ainsi noter qu'avec une production de 100 millions de tonnes de pétrole, les recettes d'exportations ont atteint 16 milliards de dollars en 1979 tandis qu'avec une production de 88 millions de tonnes les revenus pétroliers ont atteint le niveau record de 22 milliards de dollars en 1980 lorsque le baril de Zouitina était coté à 41 dollars.

L'évolution des revenus pétroliers de la Libye au cours des 15 dernières années nous est donnée par le tableau 49.

En 1981, la baisse des quantités exportées (58 millions de tonnes) et la diminution des prix de pétrole fixé à 33 dollars le baril ont entraîné la chute des revenus pétroliers à 15,3 milliards de dollars. En 1985, la baisse des revenus extérieurs à 10 milliards de dollars est due essentiellement à la politique de rabais pratiqué par le gouvernement libyen qui acceptait alors de céder son pétrole à un niveau inférieur à celui arrêté par l'OPEC. Mais la chute brutale du prix de pétrole qui a atteint 8 dollars le baril en mai-juin 1986 avant de remonter à 13-15 dollars le baril quelques mois plus tard a sérieusement affecté les revenus pétroliers de la Libye dont le montant n'a guère dépassé le niveau de 5 milliards de dollars au cours des années 1986, 1987 et 1988. L'augmentation des prix à la suite de la crise du Golfe a permis à la Libye de doubler

quasiment ses recettes d'exportations entre 1990 et 1992 avant de baisser à nouveau en 1993 et 1994.

Tableau 49
Évolution des recettes d'exportations pétrolières (en milliards de dollars)

1979	1980	1981	1983 (a)	1985	1986 (b)	1990	1992	1993	1994 (c)
16	22,1	15,3	13,5	10	5	9,7	9,9	7,6	6,8

Source : *The Middle East and North Africa, op. cit.*
a) Les revenus pétroliers pour 1982, 1983 et 1984 ont atteint sensiblement le même niveau.
b) Les recettes d'exportations enregistrées en 1987 et 1988 ont tourné autour de 5 milliards de dollars comme en 1986. c) Estimation.

Par contre, le gaz naturel joue un rôle beaucoup moins important dans l'économie libyenne que le pétrole. Les réserves de gaz naturel de la Libye sont estimées à 1300 milliards de m3 en 1993. La première usine de liquéfaction de gaz naturel implantée à Marsa Brega a démarré en 1971. Les exportations de gaz naturel vers l'Italie et l'Espagne ont dépassé 4 milliards de m3/an en 1974-75 avant de baisser pour atteindre 1,5 milliards de m3/an au cours des années 1980. Un nouveau contrat gazier a été signé en 1991 avec la compagnie espagnole Enagas portant sur l'exportation d'au moins 1 milliard de m3/an pendant 20 ans. En effet, l'Espagne a importé pour 1,5 milliards de m3 en 1991 et 1,8 milliards de m3 en 1992. Un autre contrat a été signé avec la Tunisie pour l'exportation de 1,5 milliards de m3 de GNL pendant 25 ans à partir de 1993.

Comme de nombreux pays producteurs de pétrole, la Libye s'est lancée dans des activités de raffinage et de transformation pétrochimique depuis 1970 pour maximiser ses revenus.

Au début des années 1990, la Libye disposait de six raffineries avec une capacité totale de raffinage de 380 000 barils/jour, soit autour de 19 millions de tonnes par an. En 1991, il a été annoncé le lancement de deux autres raffineries à Haimad et Sabha. La plus grande raffinerie du pays a été réalisée à Ras Lanouf en 1985 avec une capacité de production de 220 000 barils/jour, soit près de 11 millions de tonnes par an.

Par ailleurs, l'industrie pétrochimique a été développée au cours des années 1970, notamment à Marsa Brega où une usine d'ammoniac et une usine de méthanol ont été achevées en 1977 avec une capacité de production de 1000 tonnes/jour chacune. En 1978, des travaux ont démarré pour la réalisation à Marsa Brega d'une autre usine d'ammoniac de 1000 tonnes/jour. Une usine d'urée a été également lancée à Marsa Brega avec une capacité de production de 1000 tonnes/jour. Une deuxième usine de méthanol d'une capacité de production de 2000 tonnes/jour a été mise en service à al-Bourayqa en 1987. Un autre pôle pétrochimique a été développé à Ras Lanouf où des travaux ont démarré en 1980 pour la construction d'une usine d'urée de 1750 tonnes/jour. En même temps le complexe pétrochimique d'Abou Kamach devient opérationnel au dernier trimestre de 1980. La deuxième phase de l'extension du pôle de Ras Lanouf a commencé en 1990 avec le lancement de 4 usines pétrochimiques avec une capacité globale de 210 000 tonnes/an dont la mise en service est prévue

pour 1997. La troisième phase du développement du pôle de Ras Lanouf a débuté avec la réalisation du projet de polyéthylène d'une capacité de 80 000 tonnes/an dont les travaux sont achevés à 20% en 1993. Un autre projet de polypropylène avec une capacité de 68 000 tonnes/an va être bientôt lancé.

Ainsi, la Libye a utilisé une partie de ses revenus extérieurs procurés essentiellement par l'exportation des hydrocarbures pour financer le secteur industriel non seulement en aval des activités pétrolières comme l'extension de la pétrochimie, mais aussi pour développer d'autres branches industrielles en vue de diversifier la production industrielle hors hydrocarbures.

Développement du secteur industriel hors hydrocarbures

À la différence de l'Algérie, la Libye s'est engagée dans la voie de l'industrialisation de manière progressive en commençant par encourager d'abord l'industrie légère au début de la décennie 1970 avant d'orienter les investissements vers l'industrie lourde. Cette progressivité apparaît nettement dans l'adoption des plans de développement de la Libye entre 1963 et 1994.

Le premier plan quinquennal 1963-1968 n'a réservé aucune place digne d'intérêt au secteur industriel. Seule l'année 1968, dernière année du plan quinquennal, s'est distinguée avec des investissements industriels qui avaient atteint 7,4 millions de dinars libyens soit 25 millions de dollars. Le deuxième plan 1969-1974 a alloué la somme de 261,8 millions de dinars libyens au secteur industriel hors hydrocarbures, soit 12,4% des dépenses totales planifiées estimées à 2571 millions de DL, tandis que la priorité a été accordée au secteur agricole [105]. Ce n'est qu'en 1975 que la Libye s'est engagée dans l'industrie lourde.

L'industrialisation de la Libye a donc démarré avec des investissements dans l'industrie légère en développant l'artisanat, l'industrie alimentaire (avec la transformation des produits locaux), le tissage, la tannerie, le travail du cuir et du bois, l'industrie textile, l'industrie des matériaux de construction, etc. pour diversifier le secteur industriel et réduire la dépendance du pays à l'égard du pétrole.

À la veille du lancement des projets d'industrie lourde en 1975, la production globale de l'industrie légère a été multipliée par 6 en 10 ans, passant de 20,4 millions de DL, soit 68,7 millions de $, en 1964 à 127,4 millions de DL en 1973, soit 429 millions de $. L'industrie manufacturière représentait 1,7% du PIB en 1975 [106].

L'industrie lourde qui a vu le jour en Libye avec la réalisation des complexes pétrochimiques examinés plus haut a été renforcée à la fin des années 1970 et au début des années 1980 où les investissements industriels hors hydrocarbures ont atteint 23% de l'ensemble des investissements. L'industrie lourde a bénéficié au cours de cette période d'un traitement particulier puisqu'elle a mobilisé la plus grande part des ressources financières destinées au développement.

Les travaux de réalisation du complexe sidérurgique de Misurata étaient programmés pour 1979. Ce complexe devait utiliser le minerai de fer de Oudi Chatti dont les réserves ont été estimées à 700 millions de tonnes lors de sa découverte en 1974. Le complexe sidérurgique a induit des dépenses d'infrastructure aussi importantes que variées. C'est ainsi qu'il a été décidé la construction d'une voie ferrée longue de 900

km pour relier le gisement de minerai de fer au complexe de Misurata, la réalisation d'une centrale thermique d'une capacité de 480 MW, avec un coût estimé à 520 millions de $, pour la désalinisation de l'eau de mer destinée au complexe, ainsi que la construction d'un port pour l'importation du minerai de fer en prévision de l'extension du complexe sidérurgique avec un objectif de production de 7 millions de tonnes d'acier par an vers 2005. Il a été en outre décidé l'extension de la ville de Misurata dont la population devrait passer de 40 000 habitants en 1973 à 180 000 habitants en fin de période, avec un coût estimé à 1,3 milliard de $ en 1979 [107].

En 1991, le complexe sidérurgique produisait 800 000 tonnes d'acier, soit les deux tiers de sa capacité. En 1993, les travaux d'extension ont démarré pour porter la capacité totale de ce complexe à près de 2 millions de tonnes en 1997.

L'industrie lourde concernait également d'autres projets relatifs à l'industrie mécanique, métallurgique et électronique (complexes de tracteurs, d'aluminium, d'électroménager, un chantier naval, des cimenteries, etc.).

Le plan quinquennal 1981-85 visait des transformations économiques structurelles basées sur le renforcement du secteur industriel et sur sa diversification. La part de la production industrielle hors hydrocarbures dans le PIB devait passer à 53% en 1985, mais cet objectif n'a pas été atteint à la suite de la révision des objectifs planifiés résultant de la baisse des revenus pétroliers du pays. Les investissements industriels ont ainsi été réduits de 5% en 1982 par rapport à 1981, de 10% en 1983 par rapport à 1982 et de 11% en 1984 par rapport à 1983.

En fait, les 4 plans de développement couvrant la période 1969-1985 ont tous été révisés au cours de leur mise en oeuvre.

Selon les autorités officielles, la Libye a réalisé 139 projets industriels entre 1970 et 1986 (dont 152 projets dans l'industrie alimentaire, 23 dans l'industrie chimique et pétrochimique, 17 dans l'industrie mécanique et métallurgique, 16 dans l'industrie des textiles et des cuirs, etc.). Selon diverses sources, ces investissements industriels auraient coûté plus de 75 milliards de $ au cours de la période considérée [108].

La production industrielle globale hors hydrocarbure s'est accrue de 13,67 milliards de $ entre 1970 et 1983 pour un volume d'investissements de 62,5 milliards de $. Le coefficient marginal du capital est pour l'ensemble du secteur industriel hors hydrocarbures de 4,57 pour la période considérée. L'efficacité des investissements et les performances de l'appareil de la Libye sont nettement supérieurs à celles de l'Algérie.

L'importance des ressources financières de la Libye lui ont permis de réduire d'une part le poids relatif des hydrocarbures dans l'économie et d'augmenter d'autre part celui de l'industrie manufacturière au cours des 15 dernières années comme le montre le tableau 50.

Tableau 50
Part des hydrocarbures et de l'industrie manufacturière dans la PIB 1977-1992
(en % arrondis)

	1977	1982	1984	1992
Hydrocarbures	59	53	40	32
Industrie manufacturière	2,5	3,5	5	11

Sources : Lloyds Bank Group, *Economic Report*, 1985 ; *The Economist Intelligence Unit*, 1994 ; *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*

La diminution du poids relatif des hydrocarbures s'explique par la conjugaison de la baisse des prix de pétrole et de la réduction des quantités de pétrole exportées comme cela a été indiqué plus haut.

En valeur, les recettes d'exportations pétrolières étaient de 9,9 milliards de dollars courants en 1992, contre 13,5 milliards de dollars en 1984.

Par contre, la valeur ajoutée par l'industrie hors hydrocarbures a été en progression constante. Sa part dans le PIB est passée de 2,5% en 1977 à 11% en 1992.

Mais l'effort de développement de la Libye a été contrarié par la baisse de ses revenus pétroliers consécutifs à la diminution durable des cours du pétrole depuis 1986.

Le nouveau plan triennal 1994-1996 s'est fixé comme priorité absolue l'achèvement du Fleuve Artificiel appelé "Great Man Made River" (GMMR) dont la première phase est déjà opérationnelle et la seconde sera achevée en 1997.

Les autres objectifs du plan 1994-96 concernent :

- l'achèvement des projets suspendus dont les contrats avaient déjà été signés ;

- l'amélioration de la productivité et de la production industrielles et agricoles grâce à une meilleure gestion et la fermeture des usines non économiques ;

- la priorité accordée à l'habitat ;

- l'augmentation de la capacité de stockage du pays ;

- la construction d'une voie ferrée entre la Libye et l'Égypte dont le coût est estimé à 3 milliards de dollars [109].

Au total, l'examen du contenu de la politique industrielle de la Libye au cours des trente dernières années montre qu'elle comporte quantitativement des aspects positifs. Cette industrialisation reste cependant handicapée par plusieurs facteurs objectifs puisqu'elle a nécessité notamment :

- la mobilisation d'énormes ressources financières à des fins directement et indirectement productives ;

- le recours massif à l'utilisation de la main d'oeuvre étrangère tant qualifiée que non spécialisée [110].

Au cours des années 1980, la main d'oeuvre étrangère a atteint 40% de la population totale occupée dans l'industrie, l'agriculture et les services compte tenu du déséquilibre existant entre les ambitions de développement affichées et la disponibilité des ressources humaines locales [111] ;

- la réalisation d'une infrastructure importante et coûteuse bien que nécessaire pour servir de support à l'effort de développement compte tenu de l'étendue énorme du territoire et de l'ampleur des besoins.

On peut s'interroger sur la finalité de ce type d'industrialisation qui n'a pu entraîner le développement du pays. Obtenue au prix d'investissements massifs et variés répondant à une politique de prestige, la production industrielle a été handicapée par un marché intérieur limité et par un marché international difficile à percer lorsqu'il s'agit de biens concurrentiels avec les produits des pays avancés.

De plus, l'étatisation de l'économie, sa centralisation et son mode de fonctionnement, entrepris en dehors des populations qui n'ont pas été associées à cette politique économique, se sont traduits par des gaspillages, des surcoûts, des lourdeurs bureaucratiques, en un mot par le manque d'efficacité. Les complexes industriels implantés ici et là apparaissent comme des greffes aux effets limités dans un pays resté caractérisé par des pénuries chroniques de biens de consommation essentiels malgré l'étroitesse du marché intérieur.

La nature du régime politique et des choix économiques a généré l'indifférence des populations dont les aspirations culturelles et sociales ne sont pas prises en compte.

Conscient de l'échec de sa politique économique étatique, le régime libyen a entamé, il y a quelques années, certaines réformes, restées cependant timides jusqu'ici, tendant à privatiser partiellement l'économie.

Bref, bien qu'elle ait doté le pays d'un potentiel industriel important, l'industrialisation de la Libye, comme celle de l'Algérie, n'a pu ni entraîner le développement économique, ni renforcer l'intégration économique nationale ou régionale à l'échelle maghrébine, ni réduire la vulnérabilité de l'économie nationale mais a, au contraire, contribué à aggraver sa dépendance à l'égard de l'extérieur.

Les stratégies algérienne et libyenne fondées sur l'industrialisation massive privilégiant l'industrie lourde n'ont pas abouti aux résultats escomptés et ont conduit ces pays à l'impasse.

Nous allons voir maintenant l'impact des stratégies industrielles du Maroc et de la Tunisie qui ont opté pour les industries légères.

4.3.2 Primauté aux industries légères

Les stratégies industrielles du Maroc et de la Tunisie comportent bien des différences tant en ce qui concerne leur contenu que les modalités de leur mise en oeuvre, même si elles sont fondées sur un facteur commun : la priorité aux industries légères.

L'examen même sommaire de la politique industrielle du Maroc et de la Tunisie permet de mieux se rendre compte de la place et du rôle du secteur industriel dans l'économie de ces deux pays.

4.3.2.a) L'évolution du secteur industriel au Maroc

Le secteur industriel a évolué dans le cadre du libéralisme économique qui constitue une option constante du régime marocain depuis l'indépendance politique. Le rôle du libéralisme a été encore renforcé par les exigences du FMI et de la Banque Mondiale dont l'intervention remonte à 1964 lorsque le Maroc a été secoué par une crise financière grave. La thérapeutique libérale du FMI a été encore une fois rappelée avec force et mise en oeuvre avec ses volets relatifs notamment à la privatisation, aux licenciements massifs et à la réduction des dépenses sociales de l'État lorsque le Maroc subissait une crise économique durable au début des années 1980.

Si le libéralisme économique des années 1960 et 1970 s'était accompagné du développement du secteur public, le libéralisme des années 1980 et 1990 semblait plus radical lors de l'application des réformes du FMI fondées sur la privatisation de l'économie et le libre-échange notamment.

Mais quelle que soit la période analysée, entre 1960 et 1995, le secteur industriel public et/ou privé n'a pas joué le rôle moteur dans l'économie nationale sauf en fin de période lorsque le secteur privé national et étranger s'est relativement plus développé qu'au cours de la période antérieure. Pour analyser l'évolution du secteur industriel et son importance au cours des trois dernières décennies, il importe de se pencher tour à tour sur la place et le rôle joué par ce secteur dans l'économie marocaine et sur les caractéristiques de sa gestion et de son organisation.

Nature du secteur industriel

Dès l'indépendance du Maroc, le libéralisme économique fait office de doctrine officielle. Les partis politiques n'avaient pas alors de programme économique. Leur lutte nationaliste était essentiellement anticoloniale et visait d'abord la restauration de la souveraineté nationale.

La période 1956-60 était caractérisée par la stagnation économique, l'extension du chômage, le ralentissement des investissements, la fuite des capitaux et la diminution des importations [112]. Dans ce contexte, l'industrie, comme l'ensemble des secteurs économiques, n'a pas connu de changement particulier. Il fallait attendre le premier plan quinquennal 1960-64 pour voir le projet de construction d'une économie nationale prendre forme. D'inspiration industrialiste, ce plan quinquennal a été élaboré dans un élan nationaliste et volontariste.

En effet, le plan quinquennal 1960-1964 s'était fixé comme objectif la transformation structurelle de l'économie marocaine pour la faire passer de l'état d'économie coloniale à une économie indépendante [113]. À cet égard, l'industrie de base a été déclarée secteur prioritaire où l'État devait jouer un rôle central. Le taux de croissance économique était fixé par le plan à 6,2% par an. Mais le plan quinquennal a subi des modifications introduites à la suite d'un changement de gouvernement intervenu en 1963. La crise financière qu'a connue le Maroc en 1964 s'est traduite par l'abandon des

transformations économiques structurelles projetées et par le recours au FMI. Le taux de croissance économique enregistré entre 1960 et 1964 n'a été que 2,3% par an, inférieur au taux de croissance démographique.

Le plan triennal 1965-67, inspiré par les autorités financières internationales, fixe de nouvelles priorités à savoir : l'agriculture, le tourisme et les infrastructures. Ces mêmes secteurs sont confirmés comme prioritaires par le plan quinquennal 1968-72. L'industrialisation est renvoyée aux calendes grecques. Les projets industriels retenus par les différents plans confirment l'abandon de l'idée de mettre en place une industrie de base. L'option est désormais aux industries légères. On commence par privilégier les branches de substitution des importations pour s'orienter progressivement au cours de la décennie 1970 vers la promotion des industries d'exportation. L'objectif de satisfaction des besoins nationaux par la production industrielle locale recule devant les impératifs du programme d'ajustement structurel du FMI dont la préférence va à l'accroissement des exportations des produits manufacturés. Mais même dans ce cas l'industrie ne constitue plus une préoccupation prioritaire pour les pouvoirs publics marocains. Ceci ressort de l'analyse de l'évolution des investissements industriels et de celle de la production industrielle au cours des trente cinq dernières années.

Évolution des investissements industriels

Il convient d'abord de rappeler l'évolution de l'ensemble des investissements au cours de la période considérée pour se rendre compte de l'importance de l'effort de développement, pour mieux situer ensuite le poids relatif des investissements industriels dans l'activité économique globale.

Contrairement à l'Algérie et à la Libye où le taux des investissements était très élevé variant entre 40% et 50% du PIB, le niveau des investissements globaux au Maroc a rarement dépassé 20% du PIB. Au cours des années 1960 le taux des investissements était plutôt faible puisqu'il a atteint 11% en 1960 avant de passer à 13,5% entre 1965 et 1967 puis à 15,7% entre 1968 et 1972. C'est au cours de la décennie 1970 que le Maroc a intensifié l'effort d'investissement. En effet, le taux d'investissement a atteint des niveaux records en 1975 et en 1977 avec respectivement 29% et 33% contre 18% en 1974. Ceci est dû à l'amélioration de la situation financière induite par l'accroissement des recettes d'exportations des minerais qui ont augmenté de 334% en 1974. Les exportations de phosphates ont progressé de 14,6% par an en valeur entre 1973 et 1974 avant de baisser de 16% en 1975, et de 36% en 1976. L'effort d'investissement a été également soutenu par le recours de plus en plus important aux crédits extérieurs qui ont atteint 33% des dépenses d'équipement en 1976 et plus de 30% en 1977 contre 14,9% en 1974 [114].

L'importance du niveau des investissements en valeur doit être cependant tempérée par l'effort réel ou physique des investissements compte tenu de la réévaluation de 40% des projets retenus par le plan quinquennal 1973-77 induite par l'augmentation des prix des biens importés.

Le taux d'investissement diminue ensuite pour atteindre 20% du PIB entre 1978 et 1985, 16,7% entre 1986 et 1988 et 16,6% au cours de la période 1988-92 [115], rejoignant ainsi le niveau des investissements de la décennie 1960.

Globalement, l'effort d'accumulation reste plus faible au Maroc qu'en Algérie, en Libye et en Tunisie au cours de la période considérée.

Connaissant la faible ampleur de la FBCF (formation brute du capital fixe) ainsi que son évolution au cours de cette longue période nous allons maintenant voir quelle a été l'importance relative des investissements industriels et leur évolution durant la même période.

Tableau 51

Évolution des investissements industriels (mines, énergie, industrie et artisanat)

	1968-72	1973-77	1978-80	1981-85	1988-92
Part des invest. industriels dans l'ensemble des invest. (%)	28,2	37,2	12,9	21,8	31
Ratio : invest. industriels/PIB (%)	4,4	8,4	2,6	4,6	5,1

Sources : H. el-Malki, *op. cit.* et *The Middle East and North Africa, op. cit.*

Le tableau 51 inspire les remarques suivantes :

- au cours de la période quinquennale 1973-77, les investissements industriels ont enregistré un niveau record jamais vu entre 1956 et 1994 puisqu'ils ont atteint 37,2% de l'ensemble des investissements et 8,4% du PIB ;

- au cours du plan triennal de stabilisation 1978-80, les investissements industriels ont au contraire atteint le niveau le plus bas depuis l'indépendance du Maroc puisqu'ils représentaient 12,9% des investissements globaux et 2,6% du PIB seulement. Le recul des investissements industriels est consécutif aux déséquilibres fondamentaux enregistrés au cours de la période quinquennale antérieure. D'inspiration franchement libérale, ce plan de stabilisation confirme la priorité accordée à l'agriculture, au tourisme et à l'émigration de la main d'oeuvre. Il comporte également une politique de crédit plutôt restrictive qui pénalise aussi bien les investissements industriels que les investissements sociaux.

Le ralentissement de l'activité économique qui s'en est suivi se reflète dans le taux de croissance négatif du secteur du bâtiment et des travaux publics (– 10,7%).

En dehors de ces deux périodes extrêmes, les investissements industriels se sont stabilisés autour de 28% des investissements globaux soit 4,5% du PIB (1968-72) en enregistrant une baisse au cours du plan 1981-85 avec un taux de 21,8% puis une hausse au cours du plan 1988-92 avec un taux de 31%, soit 5% du PIB.

La reprise des investissements industriels en fin de période fondée sur la promotion des exportations est due à l'augmentation des investissements étrangers induite par la politique marocaine d'ouverture renforcée par la mise en oeuvre du programme du FMI qui préconise notamment la libéralisation de l'économie et des échanges extérieurs. La relance apparente de l'économie n'arrive pas cependant à surmonter la fragilité et la vulnérabilité du secteur industriel marocain. Au delà des statistiques et des

performances chiffrées enregistrées au cours des années 1990 [116], l'industrie et, d'une manière plus générale, l'économie marocaine restent vulnérables. Cette vulnérabilité devenue structurelle peut être aisément saisie à travers des paramètres stratégiques comme les déséquilibres du point de vue de l'aménagement du territoire, les déséquilibres intra-industriels, les déséquilibres financiers et la dépendance extérieure.

1. En matière d'aménagement du territoire, la concentration des investissements industriels autour des grands centres urbains a contribué à aggraver les disparités régionales et le déséquilibre ville-campagne.

En fin de période, les investissements industriels ont enregistré un taux annuel élevé avec 32% en 1987, 23% en 1988, 39% en 1989 et 35% en 1990 [117]. Mais ce développement industriel a été principalement concentré dans les grandes villes. Pour 1987 par exemple, 55% des projets industriels ont été implantés à Casablanca. La concentration industrielle urbaine a atteint un tel degré que le gouvernement marocain a pris des mesures pour encourager les investissements en dehors de Casablanca. En 1988, la ville de Casablanca a accueilli 43% des investissements industriels du pays marquant ainsi une tendance à la baisse par rapport à 1987. Il reste néanmoins que la politique de localisation des projets industriels a contribué à aggraver l'exode rural, notamment autour des grandes villes comme précisément Casablanca.

2. La politique industrielle poursuivie a créé des déséquilibres entre les différentes branches industrielles au sein du même secteur. On note l'absence d'investissements en faveur de l'industrie de base et de la production des biens d'équipement en amont des activités industrielles, agricoles, de la construction et des transports. De même, à l'opposé, les branches industrielles en aval dont la production devrait s'orienter vers la couverture des besoins fondamentaux des populations n'ont pas été considérées comme prioritaires.

Les branches prioritaires sont celles dont la production est essentiellement destinée aux exportations. Deux exemples méritent d'être rappelés à titre d'illustration.

Le gouvernement marocain a orienté des investissements massifs en aval de la production minière phosphatière pour la production de l'acide phosphorique et des engrais. Les divers complexes industriels installés à cette fin à Safi, Djorf Lasfar, Sidi Hajjaj et Meskala ont permis d'augmenter sensiblement les exportations au point où en 1990, les exportations des engrais et de l'acide phosphorique ont atteint 6,255 milliards de Dirhams dépassant largement le niveau des exportations des phosphates qui était de 3,6 milliards de dirhams [118].

Les investissements entrepris dans l'industrie textile et des cuirs ont représenté 22% des investissements industriels en fin de période. Ceci a contribué à accroître les exportations des textiles et des cuirs, qui ont fini par atteindre 38% des exportations des produits manufacturés à partir de 1988 avec une valeur supérieure à 3 milliards de Dirhams.

Autrement dit, les déséquilibres intra-industriels montrent que la politique industrielle n'a pris en charge ni les investissements dans les branches motrices en vue d'assurer une plus grande intégration de l'économie marocaine, ni dans les branches dont la production est destinée à la consommation finale des ménages en vue d'élargir le

marché intérieur. La politique de promotion des exportations a éloigné les pouvoirs publics des exigences de développement économique du pays et des préoccupations majeures des citoyens marocains. Cette politique industrielle a au contraire contribué à aggraver la dépendance du Maroc à l'égard de l'extérieur ainsi que les déséquilibres financiers extérieurs.

3. Les équilibres financiers externes du Maroc ont été perturbés par le déficit structurel de la balance commerciale. L'aggravation de la dette extérieure illustre bien l'ampleur des déséquilibres financiers. Déjà la crise financière de 1964 a contraint le Maroc à s'adresser au FMI et à la Banque Mondiale qui ont à cette occasion procédé à une évaluation de l'économie marocaine avant de lui prescrire une nouvelle politique économique plus libérale. Mais la "thérapeutique" du FMI n'a pas empêché le Maroc de s'installer dans une crise économique et financière durable. La dette extérieure publique a été multipliée par 25 en 5 ans en passant de 320 millions de DH en 1973 à 8 174,9 millions de DH en 1977 [119].

En 1980, n'arrivant pas à maîtriser sa dette, le Maroc négocie avec le FMI un prêt de 1 milliard de dollars, montant jamais consenti auparavant à un pays sous-développé par le FMI [120]. La cessation de paiement intervenue en 1983 amène le Maroc à s'adresser encore au FMI pour rééchelonner sa dette. Le programme d'ajustement structurel mis en place à cet effet entraîne l'abandon des objectifs du plan 1981-85 et la définition de nouvelles priorités. Entre 1983 et 1993, de nombreux arrangements sont intervenus régulièrement avec le FMI et la Banque Mondiale. Dix rééchelonnements ont été obtenus avec le Club de Paris et le Club de Londres. Le programme de restructuration de l'économie marocaine inspiré par le FMI s'appuie notamment sur l'orientation de la production vers les exportations, la dévaluation du dirham, la privatisation des entreprises publiques, la réduction des dépenses publiques, etc. Cette nouvelle politique économique n'a pas permis au Maroc de rétablir ses équilibres financiers externes tout en l'entraînant dans un processus d'endettement cumulatif et en aggravant sa dépendance extérieure.

4. La dépendance extérieure du Maroc à l'égard de l'extérieur est multiple. Nous en retenons trois aspects à titre d'illustration.

- L'économie marocaine a été soumise de manière régulière aux règles et principes de politique économique édictés par le FMI et la Banque mondiale entre 1964 et 1994. Mais force est de constater qu'au cours de cette longue période l'économie marocaine reste toujours sous-développée, extravertie et davantage vulnérable. Le programme d'ajustement structurel rend plus hypothétique la mise en oeuvre de réformes économiques réellement structurelles en vue de lutter contre la pauvreté des populations, de réduire les inégalités sociales criardes et de promouvoir le progrès économique et social au profit de l'intérêt général des Marocains et non au profit d'une minorité de privilégiés nationaux et étrangers.

- La priorité donnée au secteur d'exportation a aggravé l'insertion de l'économie marocaine dans l'économie mondiale. Cette dépendance accrue fait subir au Maroc des préjudices sans le faire bénéficier d'avantages commerciaux ou financiers particuliers. En effet, la politique de promotion des exportations vise essentiellement à accroître la capacité de remboursement du Maroc pour rassurer ses créanciers et non à améliorer la santé économique du Maroc de manière durable. Le Maroc, comme les pays du Tiers Monde, subit les retombées négatives de la crise économique mondiale devenue

structurelle depuis un quart de siècle, comme il subit l'augmentation continue des prix des équipements et des produits dont il est importateur alors que ses exportations subissent des contrecoups dans le sens de la baisse aussi bien en volume qu'en valeur compte tenu des incertitudes du marché extérieur. C'est pourquoi une politique économique ou industrielle basée sur les exportations, et par conséquent soumise à des facteurs exogènes, ne peut constituer un instrument de transformations structurelles internes et de développement économique et social.

- La politique de privatisation, l'augmentation des interventions d'opérateurs économiques étrangers et l'importance accrue des capitaux étrangers dans le financement des investissements industriels fragilisent davantage l'économie marocaine. Cette fragilité et cette vulnérabilité accrues s'expliquent par la recherche de rentabilité immédiate des investissements étrangers opérés au Maroc et par l'approche des opérateurs étrangers dont la nature des activités non seulement ne coïncide pas avec les exigences du développement économique du pays mais contribue à aggraver sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Au total, la politique des investissements industriels poursuivie par le Maroc au cours des trente-cinq dernières années met en évidence les limites de l'option du libéralisme économique en milieu sous-développé et montre l'incapacité des pouvoirs publics à surmonter les difficultés économiques chroniques et à renverser la tendance au profit de l'économie nationale et du peuple marocain.

L'absence de cohérence globale de l'approche gouvernementale dans le domaine industriel est également perceptible lorsque l'on analyse les caractéristiques de la production industrielle.

Caractéristiques de la production industrielle

L'industrie marocaine est caractérisée au lendemain de l'indépendance par la prépondérance de la production minière et par une industrie manufacturière relativement limitée. Mais dès 1973, la part de la production minière et celle de la production manufacturière dans le PIB atteignent quasiment le même niveau, 10% et 11% respectivement. Au cours de la décennie 1980, la progression des activités industrielles a été telle que la production industrielle représente en 1991 35% du PIB, tandis que la production minière n'en représente plus que 4% [121]. Mais l'industrie minière comme l'industrie manufacturière restent essentiellement tournées vers les exportations.

Il convient de voir maintenant de plus près le contenu et l'évolution des activités de ces deux types d'industrie.

L'industrie minière

En 1990, l'industrie minière emploie 65 000 travailleurs, produit près de 26 millions de tonnes de minerais divers dont 90% sont constitués par des phosphates et représentent autour de 30% des exportations totales marocaines.

Le tableau 52 nous donne des indications sur l'importance et l'évolution de la production des principaux produits miniers du Maroc au cours des trois dernières décennies.

Tableau 52
Évolution de la production des principaux produits miniers (en millions de tonnes) (a)

Année	Phosphates	Fer	Plomb	Zinc	Manganèse	Charbon	Pétrole
1965	9824	975	113	75	394	418	103
1970	11399	872	121	32	112	433	44
1975	14119	554	104	36	131	652	20
1980	18824	78	172	14	132	703	20
1985	20778	180	153	28	44	774	22
1990	21400	150	95	48 (b)	49	526	15

a) Chiffres arrondis b) 1991
Sources : J. Ganiage, *Histoire contemporaine du Maghreb, op. cit.*, p. 706
et *The Middle East and North Africa, op. cit.*, p. 693, 694 et 703.

À l’exception des phosphates dont la production en constante progression a dépassé 21 millions de tonnes en 1990, les autres produits miniers connaissent soit une stagnation (plomb, zinc) soit une diminution sensible de la production.

La production du minerai de fer principalement du nord-est du Maroc a baissé considérablement en passant de 1,5 million de tonnes au lendemain de l’indépendance (1958) à 150 000 tonnes en 1990. Les anciennes mines semblent en voie d’épuisement. Le gouvernement marocain envisage d’ouvrir de nouvelles mines dans le Rif pour augmenter la production. La production de manganèse a également énormément diminué au point que le niveau de production enregistré en 1990 représente à peine 12% de celui relevé en 1965.

Par contre, la production de charbon a augmenté de 85% entre 1965 et 1985 où elle a atteint 774 000 tonnes avant de baisser de 32% pour atteindre 526 000 tonnes en 1990. Pour faire face à la demande croissante de charbon, le gouvernement marocain a dû augmenter les importations qui sont passées de 29 000 tonnes en 1980 à 817 000 tonnes en 1986 et à 1,2 million de tonnes en 1990 d’une part. D’autre part, il a dû accroître la production de la mine de Jerrada pour atteindre un million de tonnes par an au cours des années 1990 [122]. L’augmentation des importations et de la production de charbon en fin de période vise à diversifier les sources d’énergie pour que le Maroc dépende moins du pétrole dont la production est insignifiante. En effet, la production pétrolière a baissé de 103 000 tonnes en 1965 à 15 000 tonnes en 1990. Les travaux de recherche et d’exploration d’hydrocarbures opérés par des compagnies internationales n’ont pas abouti à des découvertes significatives mis à part le champ gazier dans la région de es-Saouira qui appartient à l’Office National de Recherches et d’Exploitations Pétrolières (ONAREP). En matière de gaz naturel, le Maroc va en outre bénéficier du passage sur son sol du gazoduc qui va relier l’Algérie à l’Espagne dont les travaux ont démarré en 1994 pour l’importation de 1,3 milliard de m3 par an dans une première phase à partir de 1996 [123].

L'industrie minière reste malgré tout dominée par les phosphates et leurs dérivés compte tenu de l'importance considérable des réserves du pays et des investissements opérés en aval, dans des activités de transformation.

Avec plus de 10 milliards de tonnes de réserves prouvées et plus de 57 milliards de tonnes de réserves probables, le Maroc détient plus des deux tiers des réserves mondiales de phosphates recensées.

Troisième producteur de phosphates du monde après les États-Unis et l'ex-URSS, le Maroc est le premier exportateur du monde en assurant autour de 30% du commerce international des phosphates. Le Maroc a bénéficié de l'augmentation des prix des phosphates qui ont presque quadruplé en 1973 en passant de 17 à 62 dollars la tonne. Mais la réduction de la demande de phosphates sur le marché international induite par cette hausse a contribué à faire baisser les cours mondiaux pour atteindre $49,50 la tonne en 1980, puis $40 en 1983, $34,80 en 1986 et $31,95 en 1987 pour se stabiliser à $40,50 en 1988 et 1989 [124].

L'Office Chérifien des Phosphates (OCP) s'est lancé dans une politique de valorisation des phosphates en investissant massivement dans des activités de transformation pour la production de l'acide phosphorique et des engrais phosphatés comme on l'a vu plus haut. C'est ainsi que l'OCP a exporté pour plus de 10 milliards de dirhams en 1991, soit 27% des exportations totales dont 70% représentent la valeur des exportations des produits dérivés (acide phosphorique et engrais phosphatés).

L'industrie manufacturière, comme l'industrie minière, reste caractérisée par son extraversion.

L'industrie manufacturière

Les difficultés financières auxquelles s'est heurté très tôt le Maroc, quelques années seulement après l'indépendance, ont conduit le gouvernement marocain à opter pour le développement des industries légères, notamment celles tournées vers les exportations. Les avantages fiscaux et financiers substantiels accordés par les différents codes des investissements de 1969, 1973, 1980, etc. visaient à la fois à attirer des capitaux étrangers au Maroc et à encourager les Marocains à investir dans les branches d'exportation pour atteindre deux objectifs majeurs : augmenter la capacité de financement interne et externe de l'économie marocaine et accroître la capacité de remboursement de la dette extérieure du Maroc. Ceci a eu pour conséquence la pénalisation des activités industrielles destinées à couvrir des besoins fondamentaux des populations, la réduction des activités orientées vers le marché marocain, telles que l'industrie des corps gras et l'industrie du cuir et des chaussures dès 1973, et l'augmentation des investissements et de la production des branches d'exportation [125].

En 1992, l'industrie manufacturière représente 20% du PIB et plus de 32% des exportations globales. Le développement du secteur d'exportation a concerné essentiellement, outre les industries chimiques et para-chimiques (en aval de la branche des phosphates comme on vient de le voir plus haut), les industries alimentaires et textiles.

L'industrie de transformation alimentaire a connu un essor particulier. Certes sa production est destinée à la fois au marché extérieur et au marché intérieur. Mais la création des usines tournées vers le marché intérieur a été le fait de l'État à travers des entreprises publiques comme cela a été le cas pour les raffineries de sucre dans le cadre du Plan sucrier dont l'objectif était l'autosuffisance sucrière marocaine. C'est ainsi que la couverture de la consommation intérieure de sucre par la production marocaine est passée de 8,7% en 1963-67 à 46,4% en 1973-77 pour atteindre 80% en 1988 [126].

Globalement, les industries alimentaires emploient 70 000 travailleurs au cours des années 1980 et contribuent pour 40% de la valeur ajoutée industrielle [127]. La production des unités agro-alimentaires est essentiellement dépendante des exportations à telle enseigne que l'élargissement de la CEE à l'Espagne et du Portugal et les restrictions commerciales qui s'en sont suivies ont pénalisé le Maroc dans ce domaine.

L'industrie textile a connu, elle aussi, une expansion rapide au cours des trente dernières années, notamment à partir des années 1970 où sa production a augmenté à un taux annuel de 10%. En 1981, elle employait 55 000 travailleurs. En 1988, l'industrie des textiles représente 22% de l'ensemble des investissements industriels et 58% des emplois projetés. Les exportations des textiles s'accroissent rapidement en passant de 683 millions de dirhams en 1983 à 2347 millions en 1987 et parviennent à dépasser en valeur les exportations des phosphates avec 3687 millions dirhams en 1990. Les exportations des textiles et du cuir représentent 38% des exportations des produits manufacturés en 1992 [128].

Par ailleurs, le gouvernement marocain a encouragé la création d'industries de substitution d'importation. C'est ainsi que l'usine sidérurgique du Nador a démarré en 1984 avec une capacité de production annuelle de 420 000 tonnes dont la direction a été confiée à l'entreprise publique SONASID créée en 1972. Le gouvernement marocain a récemment décidé de céder 51% des actions de SONASID aux entreprises internationales dans le cadre de sa politique de privatisation. L'offre valable jusqu'au 23 décembre 1994 consiste à céder 198 900 actions dont la valeur globale minimale a été fixée à 22,3 millions de dollars. Les 49% des actions restantes seront offerts sur le marché boursier à une date ultérieure non encore déterminée [129].

L'industrie des matériaux de construction a connu, quant à elle, un développement rapide dès 1976 à la suite de la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics. Les neuf cimenteries du pays, sous-utilisées au début, ont produit 3,9 millions de tonnes en 1987, 4,6 millions en 1988 et 5,8 millions en 1991. L'accroissement de la demande de ciment a par la suite attiré des capitaux étrangers, notamment de France. C'est ainsi que l'entreprise française Lafarge-Copée détient aujourd'hui 51% du capital de Cemenmar, 26,5% de Cinouca (Casablanca) et 40% de Cadeur (Meknès). L'entreprise Ciments Français contrôle 51% du capital de la Société des Ciments d'Agadir et 60% de la Cimenterie de Safi, entrée en service en 1992. Les deux entreprises françaises ont par ailleurs acquis des actions dans la Cimenterie de l'Oriental qui a été privatisée en 1993 [130]. Dans l'industrie mécanique, l'installation des quatre usines de montage de véhicules de tourisme était destinée à couvrir les besoins nationaux. Mais l'étroitesse du marché domestique n'a permis ni une grande diversification des grammes, ni un niveau de production important. Quatre compagnies se partagent le marché : Renault Maroc, la Société de Promotion Industrielle et

Automobile au Maroc (Peugeot-Talbot), SOMACA (Fiat) et la Société Méditerranéenne pour l'industrie automobile (Land Rover). La production globale est passée de 14 000 véhicules en 1988 à 20 000 en 1990. En ce qui concerne les camions de gros tonnage (au-dessus de 16 tonnes), leur montage est assuré par Berliet et Siab. Enfin, le montage des wagons de marchandises est assuré quant à lui par la SCIF à Casablanca [131].

Dans le domaine de l'artisanat tourné vers l'exportation, l'activité de tissage des tapis reste importante mais subit une baisse en fin de période. La production des tapis a en effet baissé de plus de 35% au cours de ces dernières années en passant de 1,7 millions de m2 en 1988 à 1,1 million de m2 en 1991 [132].

Globalement l'industrie manufacturière marocaine a eu des hauts et des bas. Si en fin de période les niveaux de croissance atteints par le secteur industriel semblent élevés (+4% en 1989 par rapport à 1988 et 13,4% en 1990 par rapport à 1989), cela n'était pas le cas au cours de la période antérieure [133]. En effet, la croissance industrielle est caractérisée par son aspect fluctuant et irrégulier entre 1970 et 1985. On note qu'au début des années 1970, l'appareil marocain était utilisé à 60% seulement [134]. Entre 1973 et 1977, l'activité industrielle a baissé de plus de 11% [135]. Pour la seule année 1977, l'industrie du cuir a baissé de plus de 4%, les industries alimentaires ont diminué de 6%, compte tenu de l'impact négatif des activités de conserveries de fruits et légumes (– 14,5%) et de la branche sucrière (– 38%). Même l'industrie textile (– 7%) n'a pas échappé à ce mouvement baissier [136].

Au cours du plan de stabilisation 1978-80 par contre, l'industrie de transformation a enregistré un taux de croissance positif de 3,6% par an en moyenne [137]. Cette tendance n'a pas duré puisque le secteur industriel non minier n'a progressé que de +0,8% par an au cours de la période quinquennale 1981-85 [138].

L'ensemble de ces éléments montrent que la politique de promotion des exportations et de substitution des importations pratiquée par le Maroc comporte de nombreux inconvénients dont notamment :

- l'absence de stratégie industrielle cohérente dans le cadre d'une vision globale de développement économique et social basé sur le renforcement de l'intégration de l'économie marocaine et sur l'élargissement du marché domestique ;

- l'aggravation de la vulnérabilité de l'économie marocaine en la rendant plus dépendante du marché international tant pour l'approvisionnement continu et régulier de son appareil industriel (biens d'équipements, produits semi-finis et matières premières) que pour l'écoulement aléatoire de ses produits industriels compte tenu des mesures protectionnistes et restrictives arrêtées par les pays européens dont dépend le Maroc pour les deux tiers de ses exportations ;

- la baisse des exportations du secteur exportateur entraîne la baisse d'autres activités qui lui sont liées en amont et/ou en aval ;

- l'ouverture de l'économie marocaine et son intégration accrues à l'économie mondiale procède d'une rationalité liée aux mutations économiques qui s'opèrent dans les pays avancés où se trouvent localisés les centres de décision et les centres d'intérêt de

toutes les opérations de redéploiement industriel et de restructuration de l'économie mondiale ;

- ni l'État, ni le secteur privé marocain n'ont été en mesure de mettre en oeuvre une politique industrielle capable de répondre aux exigences d'un développement économique et social authentiquement national ;

- l'étatisation de l'économie, le confinement du secteur privé dans un rôle secondaire et la politique d'industrialisation ne semblent pas fondés sur des critères et des objectifs "conformes à une politique cohérente" [139]. Voilà un pays qui a opté pour le libéralisme économique mais dont l'économie est fortement étatisée (la part de la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur public représente près des deux tiers de la FBCF totale dans tous les secteurs d'activité), où le secteur privé "reste fortement subventionné par les pouvoirs publics – de manière directe ou indirecte", malgré les avantages substantiels qui lui sont consentis par les différents codes des investissements [140] et où la politique de privatisation est plutôt inspirée par des organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale).

La bourgeoisie marocaine en tant que "bourgeoisie non bourgeoise qui s'est développée à l'ombre de l'État et du capital étranger et dont l'horizon de pensée ne dépasse pas le court terme" n'a pas joué au Maroc le rôle dynamique que la bourgeoisie européenne a joué dans l'industrialisation et le développement des pays européens au XIXe siècle [141].

Au total, la politique industrielle poursuivie par le Maroc depuis l'indépendance n'a pas finalement répondu aux aspirations affichées des dirigeants marocains qui voulaient au départ sortir l'économie marocaine de son état d'économie coloniale et sous-développée grâce à des transformations structurelles esquissées dès 1960 dans le plan quinquennal 1960-64. Mais, décousue et dépourvue d'objectifs stratégiques, soumise aux aléas du marché international et aux retombées négatives de la crise économique mondiale devenue structurelle depuis près d'un quart de siècle, la politique marocaine d'industrialisation n'a permis ni de vaincre le sous-développement, ni de réduire la pauvreté croissante, ni de répondre aux besoins fondamentaux de consommation des masses.

Au contraire, extravertie et dominée, l'industrie marocaine reste dépendante de l'extérieur pour le financement de ses investissements, pour son approvisionnement en équipements, en matières premières et en sous-ensembles, pour ses exportations et pour l'amélioration de la capacité de remboursement du pays accablé par une dette extérieure lourde et aliénante.

La situation économique actuelle peu brillante est le résultat de la gestion étatique de l'économie nationale et des choix politiques qui la sous-tendent.

Principales caractéristiques de l'organisation et de la gestion étatique de l'économie

L'organisation et la gestion étatiques de l'économie marocaine constituent un cas atypique au Maghreb. En effet, l'économie marocaine est caractérisée par la cohabitation du capitalisme d'État et du libéralisme économique, par l'imbrication du secteur public et du secteur privé et par la convergence des intérêts de ces deux secteurs apparemment distincts de l'intérêt général. Le résultat est que, quarante ans

après l'indépendance politique, la société marocaine se trouve écartelée entre deux pôles opposés : une petite minorité de riches ("moins de 500 familles possèdent l'essentiel des ressources économiques et des terres du pays [142]") et une large majorité de pauvres (plus de 10 millions de Marocains vivent au dessous du seuil de la pauvreté en 1990). La classe moyenne a été laminée par la mise en oeuvre des "réformes" du FMI depuis les années 1980.

L'extension du secteur public au cours des dernières décennies sous l'égide du libéralisme économique peut paraître paradoxale. Mais en apparence seulement. Car le secteur public comme le secteur privé évoluent sous l'oeil bienveillant de la monarchie.

De même que dans le domaine politique "la monarchie a toujours encouragé le pluralisme pour éviter un tête-à-tête, jugé risqué, avec un parti unique ou un parti dominant (elle-même jouant en quelque sorte ce dernier rôle [143])" pour que l'autorité du roi ne soit ni contestée ni contrebalancée par une force politique quelconque, de même dans le domaine économique le roi tient à rester seul maître du jeu en contrôlant à la fois le secteur public et le secteur privé à tel point qu'"aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'indépendance sans l'accord personnel du souverain. Parfois son intervention prend la forme d'une invitation à s'occuper de telle entreprise, en association avec un partenaire étranger, avec l'offre d'un appui personnel ou financier" [144].

Dans un tel contexte, peut-on s'attendre à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement global du Maroc dans un cadre planifié pour organiser les transformations structurelles nécessaires dans le temps et dans l'espace dans l'intérêt général ? Ou bien, à l'opposé, devrait-on s'attendre à voir jouer librement les mécanismes du marché dans la compétition et la transparence sans intervention massive de l'État conformément à l'option libérale arrêtée d'ailleurs officiellement par la monarchie ? Pourquoi les réponses à ces deux questions sont-elles négative ? Pourquoi a-t-on étatisé l'économie au nom du libéralisme économique ? Pourquoi le pouvoir marocain a-t-il attendu si longtemps pour privatiser le secteur public comme le lui réclamait avec insistance le FMI ?

L'examen des questions relatives à l'étatisation de l'économie, à l'organisation du secteur public et à la privatisation va permettre d'élucider la singularité de l'expérience économique marocaine, même si certains facteurs restent communs aux autres pays maghrébins, voire aux pays du Tiers Monde.

Étatisation de l'économie et économie de marché

En contrôlant une grande partie des moyens de production et de larges segments de l'économie, l'État marocain exerce des fonctions économiques "dans un cadre national faussement libéral [...] sans classe capitaliste [...] sans bourgeoisie [145]". L'État n'a pas, en effet, limité son intervention à la réalisation des infrastructures de base (barrages, routes, transports, etc.) pour permettre au secteur privé national de se développer et de jouer un rôle dynamique complémentaire et non concurrentiel. L'État a au contraire étendu ses activités à l'ensemble des secteurs économiques notamment productifs.

L'exercice d'un pouvoir politique fort et d'un pouvoir économique étendu aurait dû permettre à l'État de canaliser et de maîtriser l'effort de développement sur une base

authentiquement nationale en utilisant judicieusement les instruments institutionnels d'encadrement de l'économie tels que la planification, la fiscalité, l'aménagement du territoire pour réduire ou éliminer les différents déséquilibres dont souffre l'économie marocaine. Mais il n'en fut rien.

La planification

La planification semblait s'imposer au lendemain de l'indépendance politique pour sortir le Maroc de l'économie coloniale féodale et du sous-développement, lui éviter les pièges du néocolonialisme et lui permettre la réunion des conditions d'une libération économique en comptant d'abord sur ses propres moyens humains, matériels et financiers. C'est cette stratégie que le premier plan quinquennal 1960-64 a tenté de définir et de mettre en oeuvre. Mais ce plan quinquennal a été “enterré dès la première année de sa mise en exécution” et a été remplacé par “une stratégie de dépendance rénovée [146]”. Dès lors, le plan a cessé d'être, comme du reste dans les pays du Tiers Monde, un cadre scientifique où des problèmes d'intérêt national sont censés trouver des réponses appropriées dans un cadre concerté entre l'État, les agents économiques, les partenaires sociaux et les collectivités locales. Au cours des trente dernières années, le plan est devenu, au Maroc, le lieu d'expression des options officielles en servant “de support à la diffusion d'un modèle culturel – dans le sens large – qui favorise et entretient la dépendance [147]”. Au lieu d'être un instrument de réalisation d'objectifs stratégiques à moyen et long termes dans l'intérêt de la communauté nationale, la plan est devenu le cadre d'expression de la politique libérale depuis les années 1960 puis l'instrument de mise en ouvre de la politique d'ajustement structurel dictée par le FMI notamment depuis les années 1980. C'est la navigation à vue purement et simplement.

La fiscalité

La fiscalité aurait pu également servir d'instrument d'organisation de la solidarité nationale dans une perspective de réduction des inégalités parfois tapageuses. En effet, les ressources fiscales sont mal réparties entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte à l'instar de ce qui se passe dans le Tiers Monde [148]. Au Maroc, les impôts sur les revenus représentaient entre 20% et 24% des recettes fiscales totales entre 1972 et la fin des années 1980. Tandis que les impôts indirects sur les biens et services qui pénalisent davantage les titulaires de bas revenus et les pauvres en réduisant leur pouvoir d'achat variaient entre 40% et 47% des recettes fiscales au cours de la même période [149].

La pression fiscale (exprimant le rapport des recettes fiscales sur le PNB), favorisant les riches, tourne autour de 22% entre 1972 et 1988 [150].

Comme par ailleurs la corruption, la fraude et l'évasion fiscales réduisent énormément le rendement des impôts directs, le fardeau tombe finalement sur les moins riches. L'argent des riches dû à l'État prend quant à lui le chemin de l'étranger ou bien il est dépensé à des fins improductives s'il n'est pas investi localement dans des activités spéculatives ou parasitaires [151].

La politique fiscale marocaine, comme celle de nombreux pays sous-développés, a contribué à l'épanouissement du secteur privé, en lui ouvrant la voie de la facilité et

des combines. Le secteur privé marocain s'est développé dans l'opacité et non dans la transparence et la concurrence.

La réforme d'un tel système fiscal inadapté, injuste et inefficient, ne peut que contribuer à renforcer la cohésion sociale et la solidarité nationale. En effet, la réforme fiscale, fondée sur l'intérêt général, constitue un puissant instrument de réduction des inégalités et des injustices.

L'aggravation des inégalités sociales et régionales résulte entre autres de l'absence d'une politique dynamique d'aménagement du territoire.

Aménagement du territoire

Malgré l'extension du secteur public dans le domaine économique, la dimension spatiale n'a pas été prise en charge par la politique de développement arrêtée par les pouvoirs publics pour réduire les disparités régionales. En matière d'aménagement du territoire, c'est le libéralisme économique qui a fonctionné une fois de plus. En effet, la concentration des activités économiques dans les zones urbaines et l'urbanisation rapide, induites par la politique du "laissez-faire, laissez-passer", ont aggravé les déséquilibres régionaux au Maroc au détriment des zones rurales. La répartition des activités, des emplois et des revenus a profité essentiellement aux zones urbaines au cours des 40 dernières années. Les disparités n'existent pas seulement entre les villes et les campagnes d'ailleurs. Les disparités sont également visibles au sein de la campagne elle-même où deux types d'agriculture se côtoient : d'un côté un secteur moderne riche qui comprend des fermes d'État et les grandes propriétés privées irriguées concentrées entre les mains d'une minorité et de l'autre une agriculture traditionnelle de subsistance et de survie constituée par des petits propriétaires et des paysans sans terre qui forment la majorité de la population rurale [152]. Le secteur agricole public et privé est encouragé par l'État ainsi que par sa politique "irriguiste" et de promotion des exportations agricoles, tandis que le secteur traditionnel se trouve marginalisé.

Ainsi, l'étatisation de l'économie et l'extension du secteur privé marocain et étranger se sont traduites, en matière d'aménagement du territoire, par la concentration des activités économiques et sociales de toutes sortes dans les zones urbaines, d'une part, et par la concentration de la richesse agricole entre les mains d'une très faible minorité de grands propriétaires privés dans la campagne, d'autre part. Une telle politique économique n'a fait qu'éloigner le Maroc des possibilités d'un développement réel tout en renforçant sa dépendance à l'égard de l'extérieur.

Quelle est dans ce cas la finalité du rôle de l'État dans l'économie marocaine?

Rôle de l'État dans l'économie

Au cours des quarante dernières années, le secteur public a connu grosso modo trois phases : une phase d'expansion (1956-73), une phase de recul relatif lié à l'encadrement du secteur privé marocain et étranger (1973-80), et une phase de désengagement délibéré en faveur de la privatisation (depuis le début des années 1980).

Comme nous allons le voir plus bas, l'État contrôle 80% du capital de 158 entreprises en 1965 et plus de 65% du capital de 221 entreprises en 1975. L'État est présent avec un taux de participation publique supérieur à 50% dans les branches suivantes : agriculture, industries extractives, raffinage de pétrole, eau-électricité, transports et communications, industries manufactu-rières et autres services [153].

En matière d'investissements, le repli de l'État est nettement perceptible même si sa contribution à la FBCF totale reste importante. C'est ainsi que les investissements publics ont représenté près de 71% des investissements prévus par le plan 1965-67, 54% de ceux prévus par le plan 1968-72 et 42,5% de ceux prévus par le plan 1973-77. Par ailleurs, la rentabilité du secteur public reste assez faible. En effet, la valeur ajoutée par ce secteur ne représente même pas 25% du PIB en 1975, tandis que sa FBCF dépasse 60% de la FBCF totale au cours de la même période. Le secteur public se soucie peu des performances des entreprises qu'il contrôle et de leur nécessaire et souhaitable contribution au développement du pays. Cette incohérence apparente résulte de la conjugaison de trois facteurs.

1) L'émergence de la technostructure. Comme en Algérie, le pouvoir politique au Maroc est doté d'une nouvelle classe dirigeante qui dispose du pouvoir économique. Cette technostructure a été créée et promue par l'État après l'indépendance politique pour être utilisée à des fins stratégiques qu'il a définies, à savoir entre autres : l'intégration de l'économie marocaine dans l'économie mondiale dans le cadre d'une division internationale du travail déterminée par les pays avancés à leur profit d'une part, et la promotion du secteur privé marocain grâce au désengagement progressif de l'État d'autre part.

2) "La féodalisation de la propriété étatique par des groupes de pression" [154] a permis la consolidation de l'assise économique et politique des "rentiers" de l'État qui servent le pouvoir et se servent au passage, en dehors de toute considération d'intérêt général. D'abord parce qu'ils utilisent la propriété étatique comme moyen de promotion de leur rang social et d'extension de leur sphère d'influence. Ensuite parce que leur approche repose sur une logique sectorielle, fondée sur le "laissez-faire, laissez-passer" public au détriment de l'efficacité économique au niveau micro-économique et au détriment de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et des équilibres fondamentaux de l'économie au niveau macro-économique.

3) La subordination du secteur public aux impératifs du libéralisme économique. L'examen de l'évolution de l'économie marocaine au cours des 40 dernières années conduit à penser que le secteur économique public a servi d'antichambre au secteur privé marocain et étranger, conformément à l'option politico-idéologique franchement affichée par la monarchie avec constance depuis l'indépendance politique. Autrement dit, un secteur, une branche, une entreprise sont pris en charge par l'État lorsque les conditions de rentabilité économique et financière ne sont pas remplies au départ. L'État utilise des ressources budgétaires, des subventions, etc. et mobilise des moyens de toutes sortes pour promouvoir le secteur étatique. Lorsque des entreprises publiques viennent à maturité et atteignent le seuil de rentabilité, l'État les privatise. L'État a mis en place l'office de développement industriel (ODI) financé par des fonds publics pour promouvoir précisément le secteur privé dans les différentes branches industrielles.

Autrement dit, le secteur public crée, prépare et développe les entreprises jusqu'à un certain seuil pour les élaguer ensuite au profit du secteur privé. Il convient de noter cependant que "l'élargissement de la propriété étatique s'est [plutôt] effectué dans l'anarchie [155]".

Il importe maintenant de jeter un coup d'oeil sur l'organisation du secteur public avant d'aborder sa privatisation.

Organisation et fonctionnement du secteur public

Malgré l'implication de l'État dans sa formation et son extension, "le secteur public est resté jusqu'ici très peu connu. Un domaine clos" comme l'affirme H. el-Malki [156]. Le manque d'informations organisationnelles, statistiques et financières relatives aux entreprises publiques et aux entreprises contrôlées par l'État rend toute investigation dans ce domaine difficile. Il reste cependant possible de se faire une idée sur l'organisation et le fonctionnement du secteur public à partir d'informations quantitatives ou qualitatives disponibles malgré leur caractère partiel et insuffisant. De prime abord on est frappé par la pluralité et la diversité des statuts des entreprises publiques : société d'État, société nationale, office, organisme public, compagnie, Bureau, etc. où se côtoient des règles et des normes d'inspiration à la fois privée et publique, transformant la réglementation dans ce domaine en un "maquis juridique" inextricable.

On note également l'impact limité du secteur public, pourtant fort important, sur le développement économique et social du pays. La médiocrité des résultats économiques et financiers des entreprises publiques est due, entre autres, au manque de volonté de l'État de les contrôler, de leur demander des comptes et à l'absence de prise de décisions de sanctions positives et négatives. La majorité des entreprises publiques échappent au contrôle financier de l'État. Les plus importantes ne subissent aucun contrôle parce qu'elles en sont exemptées de fait ou de droit (par dahir, décret royal) comme l'Office chérifien des Phosphates (OCP), la Société de Développement agricole (SODEA) ou la Société de Gestion des Terres agricoles (SOGETA), etc. D'autres entreprises publiques, comme l'Office de commercialisation et d'exportation (OCE), l'Office national d'électricité (ONE) et le Bureau de recherches et de participations minières (BRPM), etc., ne subissent aucun contrôle financier effectif non plus par ce que leurs statuts leur garantissent une autonomie de gestion telle qu'ils les mettent à l'abri de toute velléité de contrôle. L'autonomie de gestion des entreprises publiques, expression de la volonté de l'État, a été conçue non pas dans un souci d'efficacité pour améliorer leurs performances économiques, mais pour les soustraire au contrôle et aux curiosités indiscrètes. Autrement dit, cette opacité sciemment entretenue de la gestion du secteur public constitue une forme de censure pour laisser la voie ouverte à des décisions souterraines et subjectives sans témoins gênants. C'est ainsi qu'un grand nombre d'entreprises publiques se sont éloignées des considérations d'intérêt général dans leurs activités, devenant ainsi de "véritables féodalités" selon l'expression de H. el-Malki [157]. Pourtant, la création des entreprises publiques ainsi que leurs investissements (à hauteur de près de 40% des investissements globaux) sont financés sur concours budgétaires, c'est-à-dire payés par les contribuables. "Paradoxalement l'État reste le principal financier des entreprises alors que le nombre de celles qui continuent à verser des dividendes au Trésor ne cesse de diminuer [158]". Cela signifie que l'option politico-idéologique du libéralisme économique consiste à faire gérer en fait les biens publics non pas par des entités publiques

comptables de leurs actes mais par des “personnes physiques” qui se comportent en “féodaux”. Cela revient à dire qu’il y a une sorte d’appropriation “privée” des entreprises publiques par des managers avec la bénédiction des pouvoirs publics.

La technique organisationnelle utilisée pour garantir l’opacité et l’étanchéité de la gestion consiste à créer en amont des entreprises publiques des holdings chargés d’accomplir les opérations financières des sociétés dont ils assurent le contrôle d’une part, et créer en aval des sociétés et offices publics des filiales de façon discrétionnaire sans justification économique ou financière particulière d’autre part. Avec cependant cette différence que le holding représente une forteresse imprenable (à la discrétion du pouvoir), tandis que la création des filiales constitue une étape vers leur élagage et leur privatisation.

Malgré le caractère public des entreprises, il n’existe pas de réglementation cohérente destinée à harmoniser et homogénéiser les conditions de leur gestion et de leur fonctionnement. Bien au contraire, chaque “holding a son propre système d’organisation et de gestion, sa propre politique en matière de salaire et de passation des marchés” [159]. Les modalités discrétionnaires de passation des marchés constituent une source de toutes sortes de combines, de tentations et de malversations. “Chaque groupe évolue dans un espace autonome fermé, avec une philosophie propre, selon des normes et des règles” qui lui sont propres [160]. L’une des techniques utilisées pour renforcer l’autonomie des holdings et consolider leur bastion est la prise de participation dans diverses activités à leur discrétion sans que cela n’obéisse nécessairement à des normes ou à des critères rationnels de gestion.

Le tableau 53 nous donne un aperçu de l’importance et de la diversité des participations financières publiques dans les différentes branches. Ce tableau ne concerne que les entreprises où la participation de l’État est supérieure à 20%. Trois remarques s’imposent :

- la participation financière de l’État a augmenté de 61% en 10 ans, en passant de 1222 millions de DH en 1965 à 1967 millions de DH en 1975 ;

- le taux des participations publiques a par contre diminué au cours de la même période en passant de 80% en 1965 à 65,4% en 1975. En effet, le taux de participation financière de l’État a baissé dans toutes les branches sauf dans celle de l’Eau et Électricité (considérée comme service public) et de l’Agriculture où la participation publique s’est accrue considérablement puisqu’elle a été multipliée par 16 et le nombre des entreprises a été multiplié par près de 5 ;

- le processus de privatisation a démarré au cours de cette période. On note que la privatisation a été plus prononcée dans la branche “commerce” avec une diminution de 56,2 points, “autres services” avec une baisse de 34,6 points suivies par “transports et communications” et “hébergement et restauration” avec une diminution de 21,4 et 20 points respectivement. Les branches les moins privatisées sont celles des “industries manufacturières” et des “institutions financières” avec des baisses respectives de 3,8 points et de 6,2 seulement.

Tableau 53
Participation financière de l'État par grande branche (1965/1975)

Grandes branches	Capital social en milliers de DH		Participations publiques				Nombre d'entreprises	
	1965	1975	Valeur absolue		%		1965	1975
			1965	1975	1965	1975		
Agriculture	3500	43 100,0	1964,2	34 118,0	56,1	79,2	2	11
Ind. extractive	163 371,8	742 884,2	120370,2	492 080,8	73,7	66,2	18	27
Raffinage de pétrole	114 630,0	114 630,0	69 824,2	57950,0	60,9	50,6	4	4
Eau, électricité	280 858,7	28 978,0	280 858,7	28 978,0	100,0	100,0	13	10
Ind. manufact.	387 636,5	1 158 114,0	310 518,2	884 026,3	80,1	76,3	27	61
Transports et communications	171 207,2	328 058,3	149 452,2	216 090,0	87,3	65,9	26	33
Commerce	6523,2	36 505,0	6511,9	15 922,7	99,8	43,6	4	17
Hébergement et restauration	870 070,2	195 299,7	52 485,0	78 811,9	60,3	40,3	23	17
Institutions financières	120 795,8	236 491,0	52 560,5	88 176,3	43,5	37,3	16	13
Autres services	191176,8	121 512,0	177 555,7	70 906,1	92,9	58,3	25	28
Total	1 526 770,1	3 005 572,2	1 222 100,8	1 967 060,3	80,0	65,4	158	221

Source : H. el-Malki, *op. cit.*, p. 217.

Le tableau 54 montre qu'il y a une forte centralisation des participations financières de l'État puisque six organismes publics (Trésor, OCP, BRPM, ODI, BNDE et CGD) disposent à eux seuls de 91,4% de l'ensemble des participations publiques dont d'ailleurs 82% se trouvent contrôlées par les quatre premiers organismes seulement.

Tableau 54
La participation financière de l'État par organisme

Organismes	Capital social entreprises (en milliers de DH)	Participation publique	
		Valeur absolue	%
Trésor	772 495,5	518 524,0	67,1
OCP	948 683,2	598 605,6	63,1
BRPM	636 881,0	298 821,4	46,9
ODI	369 700,0	206 514,9	55,9
BNDE	485 596,0	82 917,4	17,1
CDG	437 979,0	93 916,7	21,4
OCE	68 864,0	36 522,8	53,1
SNI	62 700,0	14 007,6	22,3
ONP	37 700,0	303 000,0	80,4
ONCF	36 165,7	8246,5	22,8
Autres	177 269,8	78 653,4	44,4

Source: H. el-Malki, *op. cit.*, p. 218.

Le désengagement timide de l'État de la branche des “industries manufacturières” confirme l'intérêt que portent les organismes publics à l'activité industrielle à travers leurs participations financières comme le montre bien d'ailleurs le Tableau 55.

Le tableau 55 révèle quant à lui l'importante concentration des participations publiques dans les branches industrielles. En effet, l'ODI dont la vocation est la promotion industrielle intervient pour 97,5% dans les industries manufacturières ; l'OCP et le BRPM, dont la vocation est minière à l'origine, intervient respectivement pour 91% et 87% dans l'industrie extractive et dans les industries manufacturières réunies. Si l'activité du BRPM reste prédominante dans la branche minière avec plus de 72%, celle de l'OPC s'est orientée beaucoup plus vers les industries de transformation. Cette évolution de l'OCP s'explique par le mouvement d'intégration verticale qu'il a opéré en investissant massivement en aval de l'industrie des phosphates avec la création des complexes industriels Maroc-Chimie ainsi que Maroc-Phosphore dont l'extension s'est poursuivie jusqu'en 1993 avec le lancement de Maroc-Posphore VI à Djorf Lasfar pour la production de l'acide sulfurique, de l'acide phosphorique et des engrais.

Tableau 55
Participation financière par branche et par organisme en 1975 (%)

	Trésor	OCP	BRPM	ODI	BNDE	CDG
Agriculture	0,7	-	-	2,5	-	-
Industrie extractive	6,9	39,5	72,4	-	1,4	0.9
Raffinage, pétrole	4,4	-	11,8	-	-	-
Eau, électricité	5,6	-	-	-	-	-
Industrie manufacturière	45,2	50,6	14,6	97,5	72,1	10,1
Transports et communication	24,7	2,6	0,2	-	3,9	5,3
Commerce	0,3	-	1	-	0,2	-
Hébergement et restauration	0,7	4,8	-	-	2,9	35,3
Institutions financières	6,6	1,8	-	-	6,3	36,7
Autres services	4,9	0,7	-	-	13,2	11,7
Total	100	100	100	100	100	100

Source : H. el-Malki. *op. cit.*, p. 219.

Les institutions financières également s'intéressent au secteur industriel. C'est ainsi que la Banque nationale du Développement Économique (BNDE) et le Trésor interviennent respectivement pour 73,5% et 56,5% dans le secteur industriel et pour plus de 72% et 45% dans les industries manufacturières. La politique organisationnelle des organismes publics ainsi que leur politique de participation financière dans les activités économiques avec la centralisation et la concentration des participations procèdent de la même démarche des pouvoirs publics dont l'objectif reste la libéralisation et la privatisation.

Libéralisation et Privatisation

La mise en oeuvre de la politique industrielle marocaine, et de la politique économique d'une manière plus générale, obéissant à l'option politico-idéologique de libéralisme économique peut être sommairement représentée par l'équation suivante :

libéralisation = marocanisation + privatisation + intégration accrue de l'économie marocaine à l'économie mondiale.

Le second membre de l'équation ne correspond pas à une périodisation, c'est-à-dire à une succession de phases, pour la simple raison que la marocanisation, la privatisation et l'intégration dans l'économie mondiale s'associent, s'entremêlent et s'enchevêtrent si bien que, tout au long du processus de libéralisation, elles constituent des facettes d'une même réalité à savoir la dépendance multiforme du Maroc à l'égard de l'extérieur.

La marocanisation ne signifie ni la nationalisation, ni l'étatisation comme le notent H. el-Malki et M. Diouri. Il s'agit plutôt d'une formule d'association du capital marocain au capital étranger, à hauteur de 50% au moins, définie par le décret du 2 mars 1973. Les Marocains qui souhaitent acquérir une part du capital marocain dans ce cadre doivent disposer, d'après ce décret, d'une somme d'argent supérieure à 500 000 DH pour prétendre aux crédits bancaires mis à leur disposition par l'État à cette fin. Mais deux mois seulement après, un autre dahir pris en mai 1973 atténue la portée du premier décret en étendant "la marocanisation" aux personnes morales marocaines de droit privé, limité initialement aux personnes physiques. "Autrement dit, une société marocanisée (50% marocaine, 50% étrangère), considérée comme marocaine, devient partie prenante de la marocanisation" et peut de ce fait acquérir une part de capital de n'importe quelle société étrangère. "La marocanisation aboutit à la concentration du capital étranger le plus important et au renforcement de l'assise économique des plus riches familles marocaines [161]".

Deux ans après les décrets relatifs à la marocanisation, les résultats se présentent comme suit : Sur plus de 3000 entreprises concernées plus de 1400 entreprises (soit 49%) ont été marocanisées dont 560 entreprises industrielles, 686 entreprises commerciales, 104 entreprises dans les transports et les communications ainsi qu'une centaine d'entreprises dans l'immobilier, le courtage et les assurances [162].

La marocanisation s'est traduite par la concentration accrue du capital marocain sans toutefois diminuer l'importance du capital étranger. En effet, en ce qui concerne le capital marocain, "36 familles ont pris le contrôle de capitaux d'un montant de 220 millions de DH, représentant près de deux tiers des capitaux qui ont subi une marocanisation de contrôle." La concentration financière a atteint en 1978 un niveau tel qu'"une trentaine de familles contrôleraient un quart des capitaux du secteur privé [163]."

L'imbrication de la marocanisation et de l'ouverture extérieure accrue du Maroc peut être illustrée à titre d'exemple par l'extension des activités de l'Omnium Nord Africain (ONA) [164]. Entre 1981 et 1985, l'ONA réussit à multiplier son chiffre d'affaires par sept en se spécialisant dans l'agroalimentaire (73% du chiffre d'affaires) mais en ayant des intérêts également dans les mines, l'industrie (automobile, chimique, textile), les transports, le tourisme, l'immobilier, les services financiers (banques, assurances), etc. Ses activités s'étendent par la suite au négoce international et à la communication (télévision, radio). En 1988, son chiffre d'affaires, 9 milliards de DH, représente 5% du PIB du Maroc.

L'ONA est également présent en France où il contrôle notamment les sociétés de distribution Félix-Potin et Radar. En outre, l'ONA acquiert 10% du capital de la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA) en 1987. "La SCOA, ce sont 134 sociétés dans 50 pays employant 11 000 personnes [...] et réalisent un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs en 1987 [165]."

Par ailleurs, l'ONA crée (à hauteur de 50%) avec Paribas (50%) l'ONAPAR, chargée de "réaliser des montages financiers, accueillir... des investisseurs étrangers, et dynamiser la bourse en créant de nouveaux produits financiers au service d'une stratégie financière d'ouverture et des investissements privés (Sicar, actions, obligations, fonds commun de placement, etc. [166]"

En fait, l'ONA constitue un conglomérat présent au Maroc et sur le plan international et dont les intérêts sont imbriqués avec ceux de Banques et de Groupes étrangers puissants. L'ONA symbolise la politique de libéralisation synonyme à la fois de marocanisation, privatisation et insertion de l'économie marocaine dans l'économie mondiale.

Malgré cette opération de marocanisation, le rôle du capital étranger dans l'économie marocaine est resté cependant fort important. Cette importance est due au fait que le capital étranger exerce un contrôle réel sur les entreprises publiques et les entreprises privées avec lesquelles il est en association, (même si les intérêts étrangers sont minoritaires parce qu'ils disposent du pouvoir de blocage dès qu'ils dépassent le seuil de 33,4% du capital). Ce contrôle est facilité par la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'étranger dans les domaines technologique, financier, commercial et humain (assistance technique) ainsi que par les avantages fiscaux consentis par la loi marocaine aux investisseurs étrangers. "Ainsi, après la marocanisation, le capital étranger est-il toujours prépondérant dans la majorité des branches industrielles (à part le textile et l'agro-alimentaire) et dans le tourisme. Il demeure important dans les mines et l'énergie, les travaux publics, le commerce, les institutions financières et bancaires et le secteur maritime [167]." Par ailleurs, le recul apparent du capital étranger dans les entreprises à la suite de la marocanisation a été plus que compensé par sa progression dans le secteur public marocain qui s'est ouvert à l'association avec le secteur privé étranger à partir de 1973-75. En fait, la réglementation marocaine n'a jamais cherché à gêner le capital étranger. Bien au contraire. C'est ainsi que le code des investissements de 1982 supprime l'obligation de marocanisa-tion. Ceci a eu pour effet le renforcement des entreprises étrangères au Maroc.

L'arrêt de l'opération de marocanisation n'a pas empêché le processus de privatisation de se poursuivre discrètement. Mais il a fallu attendre le mois d'avril 1988 pour voir le Parlement marocain adopter la loi sur la privatisation qui n'est entrée en vigueur qu'en janvier 1990 pour être en conformité avec les mesures dictées par le FMI. Au début de l'année 1991, le ministre chargé de la privatisation rend public le programme gouvernemental de privatisation étalé sur six ans. Quelques mois plus tard, il donne davantage de précisions en annonçant la privatisation de 112 entreprises publiques ainsi que la création de deux comités chargés de superviser cette opération jusqu'en 1995. Une première tranche de dix entreprises publiques candidates à la privatisation, dont la Cimenterie de l'Oriental, le Complexe Textile de Fès, l'Industrie Cotonnière de Oued-Zem, la Société des Dérivés du Sucre, l'Hôtel Mallabata, etc., a été rendue publique en mars 1992 [168]. Au mois d'avril 1993, le ministre chargé de la privatisation a reconnu publiquement que le programme de privatisation, dont la mise en oeuvre avait été lente, allait s'accélérer. C'est ainsi qu'il a été décidé de privatiser une autre tranche d'entreprises publiques dont très peu avaient un caractère stratégique parmi lesquelles figuraient six entreprises de distribution d'essence, trois cimenteries et onze hôtels. Les recettes escomptées par les pouvoirs publics dans ce cadre devaient atteindre trois milliards de dirhams pour 1993 [169]. En décembre 1994, le ministre chargé de la privatisation annonce que le gouvernement marocain a décidé de mettre en vente 50% du capital de la Banque marocaine pour le commerce extérieur (créée en 1959) ouvert à la concurrence intérieure et extérieure jusqu'en mars 1995, sous réserve toutefois que les prises de participations étrangères ne sauraient dépasser 26% du capital de la banque [170].

La privatisation des entreprises publiques a rapporté au Maroc 388 millions de dollars, soit autour de 3,4 milliards de dirhams en 1994.

Le gouvernement comptait mener le programme de privatisation à son terme au cours de l'année 1995. Finalement, 112 entreprises publiques auront été privatisées entre 1992 et 1995 et auraient rapporté plus de deux milliards de dollars, soit plus de 18 milliards de dirhams.

Le capital étranger a renforcé sa présence au Maroc au cours des années 1990 non seulement à travers le programme de privatisation des entreprises marocaines mais également par des investissements directs accrus dans diverses branches industrielles, le tourisme et les services.

Au total, la politique de libéralisation, pratiquée quatre décennies durant avec ses volets de marocanisation (1973-1982) et de privatisation affichée depuis toujours, s'est traduite par :

- l'extension du secteur privé marocain ;

- la concentration financière ;

- l'aggravation de la dépendance de l'économie marocaine vis-à-vis de l'étranger ;

- l'intégration accrue du Maroc à l'économie mondiale ;

- l'absence de conditions d'un développement économique autonome fondé sur l'intégration de l'économie nationale et sur une couverture correcte des besoins fondamentaux des populations marocaines.

Comme l'affirme Habib el-Malki, "l'expérience économique marocaine a montré ses propres limites, sinon son échec. Il s'est avéré qu'il est impossible de construire une économie de type capitaliste dans une société dont le cours d'évolution historique naturel a été "cassé" par plusieurs agressions extérieures [171]".

L'expérience marocaine de libéralisation a contribué à enrichir à la fois les Marocains riches et les autres entreprises étrangères opérant au Maroc et à l'extérieur au cours des 40 dernières années. Au même moment, on observe l'aggravation de la dépendance multiforme du Maroc vis-à-vis de l'extérieur ainsi que l'extension de la pauvreté puisqu'il existe plus de 10 millions de pauvres en 1994 contre 7 millions en 1977 soit un accroissement supérieur à 42% en 17 ans.

L'accroissement du poids relatif du secteur industriel dans l'économie marocaine n'a permis ni de réduire les déséquilibres financiers externes, et ceux d'aménagement du territoire ni de vaincre le sous-développement et la pauvreté.

Peut-on dire la même chose de l'expérience tunisienne d'industrialisation qui procède d'une approche libérale similaire et des mêmes options économiques ? Malgré la convergence des choix politico-économiques des deux pays et l'existence de nombreux facteurs communs, la mise en oeuvre de l'industrialisation de la Tunisie a suivi une voie qui lui est propre.

4.3.2.b) L'industrialisation de la Tunisie

L'industrialisation de la Tunisie n'a pas suivi une voie constante au cours des 40 dernières années. Les politiques industrielles poursuivies au cours des différentes étapes ont été définies et mises en oeuvre à la suite de difficultés d'ordre politique et/ou économique. Les changements d'orientation intervenus à la suite d'avatars politiques nous incitent à adopter une démarche historique pour rappeler l'essentiel des stratégies industrielles et leur impact sur l'économie tunisienne entre 1956 et 1995.

Au lendemain de l'indépendance politique, le libéralisme économique et l'alignement sur l'Occident affichés par Bourguiba constituaient les choix fondamentaux de la Tunisie. Le processus de la décolonisation de l'économie tunisienne a été plutôt lent et graduel (1956-1962). L'approche libérale se traduisait dans un premier temps par la non-intervention de l'État dans le domaine économique. Les mesures économiques étaient alors arrêtées au jour le jour.

L'accroissement des difficultés économiques de la Tunisie entre 1956 et 1961, l'étatisation progressive de l'économie, les pressions exercées par l'UGTT depuis son congrès de 1956 ainsi que d'autres facteurs qu'il serait long d'évoquer ici ont amené le gouvernement tunisien à abandonner la doctrine libérale et à opter officiellement pour le "socialisme" en 1962. Le régime tunisien a été jusqu'à changer l'appellation du parti unique devenu depuis le Congrès de 1964 le "Parti Destourien Socialiste". L'adoption des "Perspectives décennales de développement" (1962-1971), en définissant une stratégie industrielle inscrite dans le cadre d'une approche globale tendant à améliorer le bien-être économique et social des Tunisiens, constitue un tournant important. Mais cette orientation a été remise en cause en 1970 et suite à d'autres changements au cours des années 1980 et 1990. Un bref rappel des différentes étapes de l'industrialisation de la Tunisie permet de voir les effets des diverses stratégies industrielles sur l'économie tunisienne pour évaluer correctement leur consistance.

Étapes de l'industrialisation de la Tunisie

L'industrialisation a démarré en Tunisie dans une perspective de rupture avec l'économie coloniale en atténuant l'approche libérale qui a caractérisé le pays entre 1956 et 1961.

Période 1956 – 1961

Comme en Algérie et au Maroc, lorsque la Tunisie a accédé à l'indépendance en 1956, l'appareil industriel était rudimentaire et fonctionnait dans un contexte colonial. Jusqu'aux années 1930, l'activité industrielle se limitait au secteur minier et au secteur alimentaire (minoteries). Entre 1930 et 1955 les unités industrielles créées concernaient principalement l'industrie de transformation alimentaire (pâtes alimentaires, confiserie, huileries, conserveries) et l'industrie textile et des cuirs. Les activités industrielles dépendaient des groupes d'intérêts français selon une vision strictement coloniale. Autrement dit, l'appareil industriel existant en Tunisie en 1956 dépendait financièrement, technologiquement, commerciale-ment et humainement (encadrement) des entreprises françaises et du marché français dans lequel l'économie tunisienne était insérée.

C'est pourquoi, au cours de la période 1956-61, fidèles à leur option politico-économique libérale, les dirigeants tunisiens croyaient "que l'indépendance nationale pouvait se réaliser dans le cadre d'un compromis respectant les intérêts et les acquis à la fois stratégiques, économiques et culturels du camp occidental [172]." En l'absence d'une stratégie de développement économique et d'une stratégie industrielle, le gouvernement tunisien s'est limité à prendre des mesures économiques liées à la souveraineté nationale recouvrée (création d'un système bancaire tunisien, création du Dinar, contrôle de change, contrôle du commerce extérieur, etc.)

Cette période est caractérisée par la stagnation et par des difficultés économiques liées à la chute des investissements, au déficit de la balance commerciale et à la réduction des importations. La crise économique subie par la jeune République tunisienne suscite un débat d'idées qui conduit à un changement de cap consacré par l'adoption des "Perspectives décennales de développement" (1962-1971).

La décennie 1960

La nomination d'Ahmed Ben Salah à la tête du puissant ministère de l'Économie constitue un changement de cap. C'est sous la direction de ce syndicaliste convaincu et homme politique d'envergure que furent élaborés le Plan triennal 1962-64 et le Plan quadriennal 1965-68 à partir des "Perspectives décennales" qui en fixent le cadre. Il s'agissait de mettre en oeuvre une politique industrielle en "restructurant l'économie tunisienne" et en la libérant de la domination coloniale. L'industrialisation est conçue comme un processus capable de réduire les déséquilibres intersectoriels et régionaux et d'assurer une meilleure intégration de l'économie tunisienne. Elle procède d'une approche globale. Il s'agissait de lancer à la fois l'industrie de base, l'industrie d'intégration intersectorielle et l'industrie légère fondées sur l'utilisation des matières premières locales et la production de biens de substitution aux importations.

Sous l'impulsion de l'État, le secteur industriel a connu un essor important au cours de la décennie 1960. Les unités industrielles réalisées étaient destinées à valoriser les ressources naturelles locales. C'est ainsi par exemple qu'une unité sidérurgique a été réalisée pour la transformation du minerai de fer, une raffinerie pour traiter le pétrole, une industrie chimique et d'engrais pour utiliser les phosphates, une usine de pâte à papier pour traiter l'alfa, une sucrerie pour transformer la betterave. Des cimenteries et des briqueteries ont été créées pour valoriser les matières premières locales. L'industrie des textiles et des cuirs est assurément la mieux intégrée grâce à la mise en place d'unités de filature, de tissage, de confection et de chaussure pour la transformation de la laine, du coton et du cuir. L'industrie alimentaire a été également développée pour traiter certains produits agricoles [173]. Certes, le principe de base de cette politique industrielle résidait dans la volonté de valoriser les ressources naturelles disponibles localement pour renforcer l'indépendance économique. Mais la réalisation de ces unités industrielles et de biens d'autres encore ainsi que la diversification du tissu industriel répondaient à d'autres préoccupations stratégiques comme la création d'emplois, la répartition régionale équilibrée des activités industrielles et la satisfaction des besoins en biens de consommation industriels par une production nationale.

La Tunisie a connu un essor incontestable dans le domaine industriel au cours de cette période. L'industrialisation a été conçue et conduite par l'État. Entre 1962 et 1969, l'État a consacré au secteur industriel plus de 92 millions DT, soit 84% de l'ensemble

des investissements industriels. Le secteur privé tunisien a contribué pour plus de 16 millions DT, soit 14,8% des investissements industriels. L'investissement direct étranger a été marginal avec 1,3 million DT, soit 1,2% de l'ensemble des investissements au cours de la même période.

Le processus d'industrialisation lancé au début des années 1960 procédait d'une démarche volontariste tendant à créer une base matérielle importante à l'abri des appétits de tendance colonialiste ou néocolonialiste pour réduire la dépendance de la Tunisie à l'égard de l'extérieur et amorcer une politique économique nationaliste en vue de renforcer l'indépendance économique dans une perspective dynamique. Quelles que soient les insuffisances de la politique industrielle mise en oeuvre au cours de cette période (qui seront analysées plus loin) en matière d'emploi et d'aménagement du territoire, entre autres, il est indéniable que la Tunisie a été dotée d'un appareil industriel important en comptant d'abord sur ses propres moyens, en dépit de l'étroitesse du marché tunisien et de la limitation des ressources nationales. Ceci a commencé à déranger les intérêts étrangers en Tunisie. C'est ce qui explique la chute d'Ahmed Ben Salah et la campagne de dénigrement avant, pendant et longtemps après son procès. Il s'agissait en fait d'un procès politique. La Tunisie revient vers le libéralisme pur et dur au cours de la décennie 1970.

La décennie 1970

Bourguiba choisit Hédi Nouira pour remplacer Ahmed Ben Salah en septembre 1969 à la tête du ministère de l'économie. Quelques mois plus tard, H. Nouira est nommé Premier Ministre, poste qu'il occupera jusqu'au mois d'avril 1980. D'emblée, Nouira fait le procès de l'industrialisation étatique et du protectionnisme. En même temps il fait l'éloge du libéralisme et du nécessaire retour à la loi du marché.

Le retour de libéralisme économique en Tunisie coïncide avec deux faits majeurs sur le plan international :

- la Banque Mondiale et quelques institutions internationales conseillent, dans un élan de libéralisme cru, aux États du Tiers Monde de renoncer au modèle industriel fondé sur la politique de substitution aux importations et d'abandonner leur protectionnisme destiné à protéger leurs industries naissantes ;

- les pays riches et industrialisés sont entrés depuis les années 1960 dans le processus de restructuration de leurs économies et de mutations technologiques. Ce processus a accéléré au cours des années 1970 le mouvement de délocalisation de certaines activités industrielles jugées polluantes ou devenues moins rentables vers les pays sous-développés où le niveau de la rémunération de la force de travail est beaucoup plus bas.

La proximité géographique de l'Europe, l'existence d'une bourgeoisie tunisienne, l'existence de cadres et de travailleurs qualifiés tunisiens, l'homogénéité du pays et sa stabilité politique rendent la Tunisie “libérale”, une terre de prédilection pour la mise en oeuvre des orientations économiques des institutions internationales et des firmes transnationales tendant à fonder le développement industriel du secteur privé sur la promotion des exportations.

C’est dans ce contexte que le gouvernement tunisien a formulé une nouvelle politique industrielle. Il n’est plus question ni de stratégie industrielle, ni d’indépendance économique. Le choix est simple. L’État réduit son interventionnisme dans le domaine industriel mais garde les secteurs clés (mines, pétrole, chimie lourde, etc.) et les grosses unités non rentables ou dont le financement dépasse les capacités du secteur privé national (sidérurgie, engrais, phosphates, cimenteries, etc.). Tout le reste est libéralisé. Les investissements privés tunisiens et étrangers sont encouragés par la loi (loi du 27 avril 1972 et loi du 3 août 1974). Le rôle de l’État se trouve ainsi modifié dans le domaine industriel. Pour encourager l’initiative privée une série d’organismes ont été créés tels que l’Agence de Promotion des Investissements (API), chargée de promouvoir les investissements privés tunisiens et étrangers, l’Agence Foncière industrielle (AFI) chargée d’aménager des sites et des zones industrielles, le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle dont le rôle consiste à financer les petites et moyennes entreprises et à encourager la promotion des exportations.
Les mesures de libéralisation et d’accompagnement arrêtées par l’État ont contribué au développement de la petite industrie de transformation, de montage et de sous-traitance. La part du secteur privé dans les investissements industriels s’est accrue de manière conséquente en passant de 22% dans les années 1960 à 41% dans les années 1970. Un grand nombre de cadres tunisiens ont d’ailleurs quitté l’Administration et les entreprises publiques pour se reconvertir en entrepreneurs privés dans les industries manufacturières [174].

Il convient cependant de souligner que les unités industrielles nouvellement créées dans l’euphorie libérale étaient fortement dépendantes du marché extérieur où elles s’approvisionnaient “non seulement en biens d’équipement et pièces de rechange, mais aussi et surtout en matières premières, demi-produits ou produits presque finis [175]”. Le libéralisme économique a contribué à aggraver la vulnérabilité et la dépendance de la Tunisie à l’égard de l’extérieur.

L’industrialisation opérée entre 1970 et 1980 s’est faite dans tous les azimuts en faisant abstraction de paramètres stratégiques tels que l’intégration économique nationale et l’élargissement du marché intérieur. Les principales préoccupations du gouvernement tunisien reposent notamment sur deux objectifs : assurer la croissance économique à un rythme soutenu et promouvoir les exportations industrielles.

Certes, entre 1970 et 1980, les investissements industriels estimés à 1 milliard DT ont permis la création de 800 entreprises nouvelles et 100 000 emplois additionnels [176]. Certes la croissance des industries manufacturières a atteint un taux moyen de 12% par an, nettement supérieure à celle du PIB, portant la part du secteur industriel dans le PIB de 17% à 34% en 1981 [177].

Mais les performances quantitatives cachent mal les insuffisances d’ordre qualitatif : déséquilibres intersectoriels, disparités régionales, déséquilibres financiers externes. La croissance du secteur industriel, en dix ans de libéralisme débridé, s’est traduite par la dégradation du taux d’intégration de l’économie tunisienne. “[...] Artificielles [...] et inefficaces [...] les industries dites d’exportation [...] [sont en fait] des excroissances étrangères sans intégration verticale avec le reste de l’économie. Les appeler industries exportatrices n’est pas exact, ce sont plutôt des industries off-shore [178].” La croissance de ces activités a été favorisée par le faible niveau des salaires, les exonérations douanières et fiscales et le gain facile. Le fait d’investir n’importe comment ne contribue à régler ni les problèmes économiques d’ordre structurel, ni a

fortiori le problème du sous-développement du pays. L'étroitesse du marché tunisien ne justifie nullement, par exemple, la création de cinq chaînes de montage automobile émanant de différentes firmes (concurrentielles sur le marché européen et mondial) auxquelles s'ajoutent divers projets de montage de camions, de cars et de tracteurs. La réalisation de tels projets par simple juxtaposition éloigne les perspectives de doter la Tunisie d'une véritable industrie (mécanique, métallurgique ou autre) qui pourrait jouer un rôle moteur dans l'intégration de l'économie tunisienne. Ce sont là des occasions ratées, des occasions perdues. Il a fallu attendre la cessation de paiement en devises intervenue en 1986 pour se rendre compte de l'inanité de cette politique industrielle et des dégâts économiques causés à la Tunisie par le tarissement des sources externes d'approvisionnement en matières premières, demi-produits et pièces détachées nécessaires au fonctionnement de l'appareil industriel.

Période 1980-1986

Des efforts correctifs ont été pris à partir de 1980 avec la nomination de M'hamed M'zali comme Premier Ministre dont la politique économique était plus pragmatique et visait des résultats plus efficaces en privilégiant les intérêts de la Tunisie. Mais cette tâche noble et difficile a été interrompue par deux secousses : l'une économique, la baisse brutale des prix de pétrole en janvier 1986 dont le niveau a atteint 8 $/baril qui a réduit les ressources externes de la Tunisie et qui a conduit la Tunisie au FMI, l'autre politique, le remplacement de M'zali suivi par le coup d'État du 7 novembre 1987.

M'hamed M'zali, homme politique lucide, doté d'une haute culture et connu pour son grand patriotisme et son dévouement, a essayé de créer les conditions d'un redressement économique en rendant à l'État l'initiative dans le domaine de la conception et de l'encadrement de la politique d'industrialisation. Sur la base d'un bilan établi sur la période antérieure et de l'analyse objective des résultats obtenus, de nouvelles mesures ont été prises pour adapter la politique industrielle aux exigences du développement et de l'équilibre régional. C'est ainsi que dès le mois de juin 1981, un nouveau code des investissements a été adopté. Quatre paramètres importants ont été retenus entre autres pour encourager et orienter les investissements à savoir :

- priorité accordée aux industries d'intégration pour réduire l'extraversion et la dépendance de l'économie tunisienne aggravée au cours de la période écoulée ;

- priorité aux projets créateurs d'emplois ;

- accroissement des avantages aux entreprises qui investissent dans les régions défavorisées pour réduire les disparités régionales ;

- renforcement de la décentralisation.

Le Plan 1982-86 avait envisagé à cet égard des mesures d'encadrement de l'économie en encourageant le secteur manufacturier pour remplacer le pétrole, ressource épuisable et source appréciable de devises.

De nouvelles unités industrielles publiques et privées ont été réalisées au cours de cette période, en réponse aux impératifs fixés par l'orientation nouvelle dans ce domaine. C'est ainsi que l'industrie d'intégration a été renforcée par la réalisation d'unités dans l'industrie mécanique, métallurgique et chimique du secteur public.

Par ailleurs, M'hamed M'zali a réussi à attirer les capitaux de certains pays arabes comme l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Émirats Arabes pour financer les investissements industriels. Cette aide financière arabe a pris la forme soit de prises de participation dans le capital de sociétés d'économie mixte soit de lignes de crédit à des conditions avantageuses pour financer des activités à vocation exportatrice. Cette aide a contribué à renforcer les liens économiques de la Tunisie avec les pays du Golfe et à favoriser le processus d'intégration économique dans le monde arabe. Elle a permis également d'orienter les investissements industriels vers des régions défavorisées dans le cadre d'une politique d'équilibre régional et de justice sociale lato sensu.

Le gouvernement de M'hamed M'zali a par ailleurs été favorable à la construction de l'espace économique maghrébin. Deux types d'actions ont été envisagées dans ce domaine avec l'Algérie :

- lancement de projets industriels communs entre les deux pays dans une perspective maghrébine. Trois unités industrielles ont été réalisées conjointement au cours des années 1980 : l'usine de production de moteurs diesel à Sakiet Sidi-Youssef, l'usine de ciment blanc à Feriana et l'unité de charpente métallique à Ghardimaou. De nombreux autres projets industriels devaient être lancés dans l'industrie d'intégration (production conjointe d'équipements destinés aux industries textile, plastique, métallurgique, de constructions mécaniques, etc.) mais la baisse des revenus extérieurs des deux pays, induite par la diminution des prix de pétrole à partir de 1986, a entraîné leur report ;

- la conception et la réalisation d'une politique conjointe de développement des zones frontalières particulièrement défavorisées. Il s'agissait de réaliser en commun le long de la frontière algéro-tunisienne des projets de développement agricole, de petite et moyenne industrie, de construction de logements et d'infrastructures sociales (écoles, lycées, hôpitaux, etc.). De nombreux projets réalisés dans ces domaines ont été couronnés par la libre circulation entre les deux pays des habitants des régions frontalières. Mais cet élan a été brisé d'abord par la crise financière dans les deux pays, puis par la crise politique qui secoue l'Algérie depuis janvier 1992. À partir de cette date, la coopération entre les deux pays ne portait plus sur les domaines économique, social ou culturel mais essentielle-ment sur le plan sécuritaire et répressif à l'encontre de la mouvance islamique dans les deux pays, coordonnée et animée par la France.

Si le taux de croissance des industries manufacturières est tombé à 3% en 1983, il s'est ensuite élevé à 9% par an entre 1984 et 1986 [179]. Mais la chute brutale des prix de pétrole intervenue en 1986 a privé la Tunisie d'une part appréciable de ses moyens de paiement externes habituels. La guerre des prix de pétrole lancée par les pays du Golfe a contrarié la mise en oeuvre de la nouvelle politique industrielle, a sérieusement compromis l'effort de construction du Maghreb, a fragilisé les équilibres financiers externes et a créé de nouvelles contraintes de taille au fonctionnement normal de l'économie tunisienne.

Période 1987-1995

Cette période est caractérisée par l'absence de stratégie industrielle et par la mise en oeuvre des programmes d'ajustements structurels initiés par le FMI. Dans le secteur industriel, l'État encourage les investissements privés avec un double objectif : attirer

les capitaux étrangers et promouvoir les industries d'exportation. De tels choix consacrent le retour de la Tunisie au libéralisme simpliste et à la réinsertion dans l'économie mondiale tentés sans succès au cours de la décennie 1970. À quelques années seulement du XXIe siècle, les faits montrent que la Tunisie a vu sa dépendance aggravée vis-à-vis de l'extérieur. En même temps, les disparités régionales et les inégalités sociales se sont également aggravées.

Avant d'analyser l'impact de l'industrialisation de la Tunisie au cours des 3 ou 4 dernières décennies, il convient de rappeler auparavant l'évolution de quelques grandeurs globales qui ont caractérisé l'industrie tunisienne.

Principales caractéristiques de l'industrie tunisienne

Évolution des investissements

La Tunisie a consacré d'importantes ressources financières au secteur industriel comme l'indique le tableau 56. En début de période, l'effort d'investissement était essentiellement d'origine publique (décennie 1960). La part du secteur privé n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970 pour atteindre 52,3% de l'ensemble des investissements prévus par le Plan 1992-96.

Tableau 56

Évolution des investissements industriels de la Tunisie (en millions de DT)

	1961	1965	1970	1975	1981	1982-86
Investissements industriels (1)	10,9	54,2	43,8	200,4	544	3390
Total des investissements (2)	69,6	144,9	155	448	1290	8595
Rapport des invest. indust. au total des invest. (1)/(2) (%)	15,6	37,4	28,2	44,7	42,1	39,4

Source : Moncef Guen, *Les Défis de la Tunisie, op. cit.*, pp. 226 et 228.

Entre 1965 et 1986, les investissements industriels ont représenté autour de 40% de l'ensemble des investissements, à l'exception de 1970 qui marque un désengagement de l'État du secteur industriel et une libéralisation tous azimuts. Cependant, malgré l'encouragement du secteur privé, les investissements publics restent importants compte tenu du poids relatif du secteur industriel public.

Évolution de la production industrielle

Le tissu industriel tunisien est très diversifié et s'étend du secteur minier et de ses activités en aval comme la sidérurgie et la chimie lourde aux activités traditionnelles du textile et des cuirs, à l'industrie alimentaire en passant par l'industrie mécanique, métallurgique et des matériaux de construction.

Le taux de croissance annuel de la production industrielle a évolué en dents de scie en passant de 7,4% entre 1973 et 1976 à 4% en 1977, 10,6% en 1978, et 4% entre 1987 et 1991 [180].

La production minière (tableau 57) n'a pas enregistré de variations notables sauf pour les phosphates dont la production a plus que doublé entre 1965 où elle était de 3040 milliers de tonnes et 1991 où elle a atteint 6352 milliers de tonnes.

Tableau 57
Évolution de la production minière (en milliers de tonnes)

Année	Phosphates	Fer	Plomb	Zinc	Pétrole
1965	3040	1117	25	7	-
1970	3021	774	35	21	4151
1975	3293	614	17	11	4609
1980	4502	390	14	16	5627
1985	4505	309	4	10	5404
1991	6352	295	1,3	9,4	5195

Source : J. Ganiage, *Histoire du Maghreb, op. cit.*, p. 678 et *The Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 845.

En fait, seuls le pétrole, le minerai de fer et les phosphates jouent un rôle économique plus ou moins important. Malgré le faible niveau de sa production, le pétrole a constitué jusqu'en 1985 une source appréciable de devises avant la chute des prix en 1986. Les recettes d'exportations pétrolières ont atteint 18% des recettes totales d'exportation en 1990 et 15% seulement en 1992.

Le minerai de fer est utilisé dans le complexe sidérurgique de Menzel Bourguiba, près de Bizerte, qui produit 200 000 tonnes environ par an et dont la capacité sera portée à 400 000 tonnes/an.

Les phosphates sont soit exportés sous forme de minerai, soit transformés pour la production des engrais et de l'acide phosphorique à Sfax.

Par ailleurs, l'industrie manufacturière a augmenté en 1972 et 1981 à un taux de croissance annuel moyen de 12%, puis de 3% en 1982 et de 9% au-delà jusqu'à la crise financière de 1986.

L'industrie textile et des cuirs, activité de transformation fort importante, contribue pour 23,5% et 21% de l'industrie manufacturière respectivement en 1980 et 1990 et pour 39% des exportations manufacturières totales en 1991. L'industrie alimentaire représente 25% de la production industrielle en 1991 contre 65% en 1961 et 41% en 1970 [181]. D'autres branches industrielles ont été également développées. Parmi les plus importantes, il convient de citer les matériaux de construction, les activités mécaniques et électromécaniques, chimiques, du papier et du bois.

Tableau 58

Évolution de la structure des branches industrielles en Tunisie de 1961 à 1981 (%)

Branches	1961-1963	1970-1972	1979-1981
Industries alimentaires	65,5	40,7	29
Industries mécaniques et électroniques	6,9	12,7	13,5
Industries de matériaux de construction	7,7	7,7	14,5
Industries chimiques	6,4	9,4	9,4
Industries textiles	7,8	19	23,5
Industries diverses	5,7	10,5	10,1
Total des industries manufacturières	100	100	100

Source : Abdellatif al-Harmassi, *op. cit.*, p. 119.

La production de ciment a dépassé 4 millions de tonnes en 1990 avant de baisser à 3,9 millions en 1991.

S'agissant de la construction mécanique, on note que la production a atteint 2200 tracteurs, 6000 moteurs diesel et 100 moissonneuses-batteuses par an. Le complexe de Sakiet Sidi Youssef réalisé conjointement avec l'Algérie produit quant à lui seul 25 000 moteurs diesel par an.

Après des déboires enregistrés dans l'activité de montage des véhicules de tourisme, dont certaines unités ont dû fermer leurs portes au cours des années 1980 à la suite de la crise financière qui a secoué la Tunisie, l'industrie automobile a cependant connu un regain d'intérêt dès 1988 lorsque des sociétés mixtes ont été créées avec Mercedes et Volkswagen pour la production de pièces détachées. En 1991, General Motors (USA) a annoncé la réouverture de l'usine de montage de voitures de Kerouan pour la production de 4000 véhicules par an.

En ce qui concerne l'industrie chimique, sa production ne représente plus que 9% de la production manufacturière en 1990 contre 13% en 1970. Parmi les activités artisanales, les plus connues sont la production de porcelaine de Nabeul et la production de tapis de Kerouan.

Emploi, coût des investissements et productivité

Malgré la mobilisation d'importantes ressources financières d'origine publique et privée, pour industrialiser la Tunisie, le secteur industriel n'a pas créé autant d'emplois que pouvait le laisser penser l'effort financier consenti à cet effet.

En effet, la population active employée dans le secteur industriel représentait 21% de la population active totale en 1965, 19,9% en 1984 et 16,3% en 1988 [182]. Le secteur industriel n'a pas tellement créé d'emplois comme pouvait l'espérer l'opinion publique et comme le laissaient entendre les pouvoirs publics. Au cours de la première moitié de la décennie 1980, la création d'emplois industriels variait entre 27 000 et 30

000 par an [183]. La part relativement faible de la main d'oeuvre employée par l'industrie tunisienne, malgré l'importance des investissements industriels, est due au recours aux technologies capital intensive. Le caractère capitalistique des investissements industriels n'a pas favorisé la création massive d'emplois. Le recensement officiel entrepris en 1984 révèle que le secteur industriel occupait 355 770 salariés sur une population active employée de 1 786 420 pour une force de travail globale de 2 137 210 et une population totale de la Tunisie de 6 966 173 habitants.

On note que globalement au cours des 35 dernières années, les inves-tissements industriels – représentant autour de 40% de tous les investisse-ments – ont généré une valeur ajoutée industrielle qui a atteint 30% du PIB en 1993, tandis que la main d'oeuvre industrielle ne représente que 16% de la main d'oeuvre totale employée en fin de période.

Le coût élevé de l'emploi dans le secteur industriel est dû au recours aux technologies capitalistiques et à la réévaluation des projets en cours de réalisation induite par le renchérissement des biens et services importés. C'est ainsi que le coût de l'emploi a plus que doublé lors de l'exécution du Plan 1982-86. Dans les industries chimiques, par exemple, le coût réel a été de "67 000 DT [par emploi] contre une prévision de 10 500 DT, dans l'industrie des matériaux de construction il a été de 38 000 DT contre une prévision de 13 300 DT et dans l'industrie mécanique il a atteint 24 000 DT contre une prévision de 8 500 DT [184]." Le coût de l'emploi est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Au cours de la même période, il a varié entre 18 666 DT (1985) et 19 433 DT (1984) dans le secteur industriel privé. Ceci résulte de la nature des investissements publics, forcément plus lourds et plus capitalistiques. Mais cela n'explique pas tout.

On note, par ailleurs, le faible niveau de la productivité qui a atteint le taux moyen de 0,7% par an durant le Plan 1973-76 contre 2,9% précédemment. Les industries chimique et agroalimentaire ont enregistré une baisse de la productivité [185]. Au cours de la seconde moitié de la décennie 1980 pour laquelle nous n'avons pas de statistiques, la productivité a dû certainement baisser davantage compte tenu de la sous-utilisation des capacités installées et de la fermeture d'unités industrielles publiques et privées induite par la réduction des importations de matières premières, demi-produits et pièces détachées, à la suite de la baisse brutale des prix de pétrole depuis 1986.

Ainsi, malgré l'effort financier fourni par la Tunisie pour son industrialisation, les résultats enregistrés au cours de cette longue période montrent les faibles performances de l'appareil industriel installé.

En effet, tant par son impact sur l'emploi, sur l'intégration de l'économie tunisienne, sur l'élargissement du marché intérieur que sur les déséquilibres intersectoriels et financiers externes, le secteur industriel n'a pas joué le rôle moteur escompté pour engager la Tunisie dans la voie du décollage économique. Bien au contraire, l'aggravation des disparités régionales et de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur induites par les différentes politiques industrielles engagées depuis l'indépendance politique n'ont fait que fragiliser l'économie tunisienne rendue ainsi plus vulnérable malgré les nombreux avantages enregistrés par ailleurs.

Disparités régionales et dépendance extérieure

Parmi les effets négatifs des stratégies industrielles mises en oeuvre au cours des quatre dernières décennies il nous a paru utile d'en rappeler brièvement deux facteurs pour ne pas alourdir l'exposé : l'un interne à savoir l'aggravation des disparités régionales et l'autre lié à l'aggravation de la dépendance de la Tunisie à l'égard de l'extérieur.

Aggravation des disparités régionales

Malgré les encouragements et les impulsions données par le gouvernement tunisien pour l'implantation des unités industrielles à l'intérieur de la Tunisie entre 1962 et 1969, à l'initiative d'Ahmed Ben Salah, et entre 1980 et 1986 sous la direction de M'hamed M'zali, l'appareil industriel reste aujourd'hui géographiquement mal réparti. Plus de la moitié de l'industrie se trouve concentrée à Tunis. L'intérieur du pays a accueilli très peu d'investissements. Entre ces deux extrêmes, c'est le Sahel (de Bizerte et Nabeul à Gabès) qui a bénéficié du reste. L'importance du Sahel pour la localisation des investissements s'est accrue à partir de 1973 comme l'indique le tableau 59.

Tableau 59

Répartition régionale de l'industrie tunisienne de 1967 à 1979 (%)

	1967			1973			1973-1979	
Régions	Emplois	CA	VAB	Emplois	CA	VAB	Emplois	Invest.
Tunis	58,3	56,6	72	53,6	59,6	57,6	40,1	27,3
Reste du littoral (a)	32,7	31	13,5	36,2	32,7	35,6	49	57,9
Tunisie intérieure	9	12,4	14,5	10,2	7,7	6,9	10,9	14,8
Tunisie	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : P. Signoles, *op. cit.*, p. 292.
CA : chiffre d'affaires, VAB : valeur ajoutée brute, (a) Bizerte et de Nabeul à Gabès.

Malgré les mesures incitatives prévues par les lois de 1974 et 1981 pour encourager les promoteurs à investir dans les régions moins favorisées, l'impact réel a été plutôt faible. Entre 1973 et 1981, sur un montant global des investissements privés réalisés de l'ordre de 670 millions de DT, seuls 4,2% ont été réservés au Centre-Ouest, 5,7% au Nord-Ouest et 6,9% au Sud [186].

Si le secteur privé n'a pas répondu aux mesures gouvernementales c'est que le gouvernement tunisien donne le mauvais exemple à travers sa politique d'implantation des investissements publics défavorable à l'intérieur de la Tunisie. Ceci a eu pour résultat l'aggravation des disparités régionales.

Malgré l'intérêt accru porté au Sahel pour l'importation des projets industriels, enregistré au cours de la décennie 1970, Tunis conserve encore à ce jour un rôle important. Les autorités tunisiennes ont annoncé en 1992 la création d'un zone off-shore à Tunis pour accueillir des investissements dans les activités de haute technologie (industrie électronique et informatique) en particulier.

Au total, il apparaît que l'industrialisation de la Tunisie, assimilée au développement, résulte du rapport de force existant entre Tunis et le Sahel (ou plus exactement entre leurs représentants au pouvoir) confinant le reste de la Tunisie dans un rôle économique sinon marginal, du moins secondaire.

L'absence d'une politique d'aménagement du territoire hardie et judicieuse s'est traduite par une répartition géographique inégale des activités industrielles au détriment de la Tunisie intérieure.

Les graves disparités régionales observées au cours de la période post indépendance reflètent l'inégale répartition des revenus et des richesses et la domination de la Tunisie par une bourgeoisie préoccupée par ses propres intérêts et plutôt tournée vers l'extérieur politiquement, économiquement et culturellement au détriment de l'intérêt général de la Tunisie.

Aggravation de la dépendance extérieure

La mise en oeuvre de la politique d'industrialisation n'a pas conduit à une amélioration du taux d'intégration de l'économie tunisienne. Les flux financiers et réels générés dans ce cadre n'ont pas contribué au développement intra-industriel et/ou intersectoriel interne mais à l'insertion accrue de la Tunisie dans l'économie mondiale et à l'aggravation de sa dépendance à l'égard de l'extérieur. Autrement dit, l'industrialisation s'est traduite par un recours accru à l'étranger pour la mobilisation de crédits extérieurs destinés au financement des projets industriels dont la réalisation a renforcé la dépendance technologique et commerciale de la Tunisie vis-à-vis de l'extérieur.

- Sur le plan financier, l'aggravation de la dépendance s'explique par la mobilisation de plus en plus importante d'emprunts extérieurs.

En effet, au cours de la décennie 1960, la Tunisie a mobilisé en devises l'équivalent de 716 millions DT dont 40% ont servi à financer divers investissements et 24% au remboursement de la dette. En ce qui concerne le plan triennal 1962-64, les investissements devaient initialement être financés à hauteur de 57% par des crédits extérieurs. Si ce niveau n'a pas été atteint, cela est dû moins à la volonté politique tunisienne qu'aux conditions imposées par les pays créanciers [187]. Au cours de la décennie 1970, les crédits extérieurs ont atteint 2316 millions DT dont 66% ont contribué au financement de 25% des investissements.

Les crédits extérieurs proviennent pour 42% des États-Unis, 15% de la Banque Mondiale et 14% de la France [188].

Le profil de la dette a changé au fil des années. Les crédits à long terme représentaient 45% de l'ensemble des crédits extérieurs utilisés au cours de la décennie 1960 et 32% au cours des années 1970. Le renchérissement du crédit et la réduction de la durée de

remboursement ont contribué à aggraver la dette extérieur de la Tunisie. Celle-ci est passée de 3526 millions $ en 1980 à 8296 millions $ en 1991. La dette extérieure représentait 42% du PIB en 1980, 74% en 1987 et 66% en 1991 [189]. Même si le problème de la dette sera examiné plus loin à part, le rappel de ces quelques éléments dans ce contexte a pour but d'illustrer le fait que la Tunisie travaille depuis une dizaine d'années davantage pour rembourser sa dette que pour s'industrialiser ou se développer réellement. Or, au départ, le recours aux crédits extérieurs mobilisés au profit des entreprises publiques (tous secteurs confondus) et notamment au profit du secteur industriel devait déclencher le processus de développement économique de la Tunisie. Force est de constater que c'est l'effet inverse qui a été obtenu, à savoir l'aggravation de la dépendance technologique et commerciale et l'aggravation de la dette extérieure de la Tunisie qui ont inhibé l'effort de développement interne.

- Sur le plan technologique et commercial, l'aggravation de la dépendance s'explique par l'accroissement des importations des produits technologiques (machines, matières premières, produits semi-finis, main d'oeuvre qualifiée, procédés techniques, formes d'organisation et de gestion et engineering) et des biens et services.

Le processus de cette double dépendance est entretenu par des bureaux d'études et des sociétés d'engineering auxquels les investisseurs tunisiens s'en remettent pour la conception et la réalisation des études de projets dans toutes leurs phases. Ce sont les études réalisées par des étrangers qui organisent et tissent les liens de dépendance avec l'extérieur dans le domaine technologique et commercial en orientant les flux d'importation vers tel ou tel pays. Les diverses unités industrielles existant dans différentes branches ont été réalisées "clé en main". Cette forme de réalisation des investissements ne laisse aux Tunisiens aucune place pour "le choix des techniques", le transfert de technologie ou la liberté de choisir leurs partenaires commerciaux. Le recours aux techniques avancées pénalise l'économie tunisienne, comme en Algérie, au Maroc et en Libye d'ailleurs, en provoquant l'augmentation de la composition organique du capital qui favorise les firmes étrangères qui contrôlent le marché international de la technologie. L'incorporation des techniques avancées exige des dépenses très élevées en capital dans la phase des investissements et provoque, entre autres, des coûts de production élevés dans la phase de fonctionnement des unités industrielles mises en service (assistance technique, pièces détachées, entretien et maintenance des équipements, etc.).

La dépendance commerciale devient structurelle lorsqu'elle résulte de la dépendance technologique. En effet, la croissance de l'importation de la technologie entraîne automatiquement la croissance des biens d'équipement, des produits semi-finis et des matières premières pour le fonctionnement des unités industrielles achevées [190].

La dépendance commerciale s'explique également par deux autres facteurs :

- l'augmentation continue des importations de produits de consommation et de biens et services destinés aux autres secteurs en dehors de l'industrie. Cette question sera examinée plus loin lorsque sera abordée l'analyse du commerce extérieur tunisien ;

- la politique de promotion des exportations inspirée par le FMI et la Banque Mondiale se traduit par l'orientation des investissements vers les industries d'exportation dans le cadre d'une division internationale du travail donnée. Les investisseurs étrangers sont

attirés par le coût peu élevé de la main d'oeuvre tunisienne et par la garantie du transfert des gains réalisés assurée par les exportations.

Les industries d'exportations ne visent, par définition, ni la couverture des besoins fondamentaux des Tunisiens, ni l'intégration de l'économie tunisienne. Ce sont des îlots tournés vers l'extérieur. Ces activités industrielles sont en fait des activités off-shore et ne contribuent pas au règlement du phénomène de sous-développement. La gravité de la double dépendance technologique et commerciale montre que l'industrialisation de la Tunisie est artificielle et fragile en dépit de certains efforts sérieux entrepris entre 1962 et 1969 et entre 1980 et 1986 pour doter le pays d'un appareil industriel répondant aux besoins locaux et porteur de l'intégration économique tunisienne.

L'échec de l'industrialisation de la Tunisie, à l'instar des autres pays du Maghreb et du Tiers Monde, est dû à la conjonction de facteurs internes et externes. Mais la nature des choix politiques et économiques opérés en Tunisie et au Maghreb au cours de cette longue période a consacré l'échec des politiques de développement adoptés par ces pays.

Finalement, les politiques de développement adoptés par les pays du Maghreb ont conduit à l'impasse. Influencées par le modèle culturel et le mode de pensée des pays dominants, les classes dirigeantes maghrébines s'inspirent pour l'élaboration de leurs stratégies économiques davantage des pays avancés que des réalités de leurs pays. Le mimétisme politique, économique et culturel de leurs classes dirigeantes et des technocrates comporte plusieurs conceptions erronées dont [191] :

- la référence au système occidental comme système universel, valable pour tous les temps et tous les lieux ;

- l'assimilation des pays du Maghreb aux nations européennes comme entités civilisationnelles distinctes et préétablies faisant abstraction des réalités historiques, culturelles, civilisationnelles et sociales communes aux pays du Maghreb ;

- l'importation de modèles inadaptés de conception et d'organisation des systèmes administratifs (répressif) et éducatif (extraverti) ;

- la greffe de structures et de systèmes importés sur un corps social qui les rejette ;

- l'importation de schémas et de modèles de développement inappropriés ;

- le fait d'assimiler l'industrialisation au développement et les pays actuellement sous-développés aux pays avancés à un stade antérieur de leur développement en négligeant de prendre en considération les différences de contexte et des conditions historiques, scientifiques et techniques et celles liées à l'environnement international, etc.

L'ensemble de ces facteurs et bien d'autres ont contribué à fragiliser l'équilibre social et entamer la crédibilité des régimes maghrébins malgré leurs différences idéologiques. De telles situations ont aggravé la montée des tensions économiques et sociales et conduit ces pays à l'impasse.

Notes

1. Cf. F. Burgat, “Les choix de Kadhafi”, in L’État du Maghreb, op. cit., p. 391-393 ; P. Balta, Le Grand Maghreb, La Découverte, Paris, 1990, p. 40-50.
2. Cf. P. Balta, in L’État du Maghreb, op. cit., p. 356.
3. Cf. Perroux, L’économie des jeunes nations, 2 vol., L’économie du XXe Siècle, PUF, Paris, 1964.
4. Cf. G. Destanne de Bernis, “Industries industrialisantes et contenu d’une politique d’intégration régionale”, in Économie Appliquée, t. XIX, juillet-décembre 1966 et “Industrie lourde, industrie légère”, in Industrialisation au Maghreb, ouvrage collectif, Maspero, Paris, 1963.
5. Cf. A. Brahimi, Stratégies de développement, op. cit., p. 136 sq.
6. Cf. A. Brahimi, ibid., p. 89 et 90.
7. Cf. A. Brahimi, ibid., p. 139 sq.
8. Cf. Xavier Greffe, Politique Économique, Éd. Économica, Paris, 1991, p. 233 sq.
9. À la suite de Y. Bain, de nombreux économistes soutiennent que le taux de profit est fonction des “barrières à l’entrée” que l’on peut exprimer par l’équation suivante : $E = (P1 - P2)/P2$, où E représente les barrières à l’entrée, P1 le prix pratiqué sur le marché protégé et P2 le prix qui s’établirait en l’absence de barrières à l’entrée. Plus le prix P1 pratiqué sur le marché protégé est élevé, plus la valeur de E est élevée, plus il est difficile de pénétrer dans la branche, plus le taux de profit est important.
10. Cf. M. Umer Chapra, Islam and the Economic Challenge, The Islamic Foundation and the International Institute of Islamic Thought, 1992, p. 162 et 163.
11. Pour plus de détails cf. A. Brahimi, Stratégies de développement, op. cit., p. 166-198 et 323-324.
12. Cf. PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991, op. cit.
13. Cf. H. el-Malki, Trente ans d’économie marocaine, op. cit., p. 218.
14. Cf. Middle East and North Africa, op. cit., p. 693.
15. Cf. The Middle East and North Africa, ibid. ; H. el-Malki, Trente ans d’économie marocaine, op. cit.
16. Fathallah Oualalou, “Propos d’économie marocaine”, cité par Moumen Diouri, À qui appartient le Maroc ?, L’Harmattan, Paris, 1992, p. 35 et 36.
17. Najb Akesbi “De la dépendance alimentaire à la dépendance financière, l’engrenage”, Afrique et Développement, 1985, cité par J. J. Pérennès, L’eau et les hommes au Maghreb, op. cit., p. 228.
18. H. el-Malki, op. cit., p. 164.
19. PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991, op. cit.
20. J. J. Pérennès, op. cit., p. 244.
21. M. Benhlal et F. Mernissi cités par J. J. Pérennès, op. cit., p. 279.
22. S. Greigory cité par J.J. Pérennès, ibid., p. 295.
23. P. Pascou, Le Haouz de Marrakech, cité par M. Diouri, op. cit., p. 46.
24. M. Diouri, ibid.
25. J. J. Pérennès, op. cit., p. 295 et 296.
26. Ibid.
27. J. P. Gachet cité par J. J. Perennes, ibid., p. 339.
28. Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991, op. cit.
29. Source : M. Diouri, op. cit., p. 60.
30. M. Diouri, ibid., p. 239.
31. Abdelghani Abouhani, cité par M. Diouri, ibid.
32. Le Monde Diplomatique, janvier 1984, cité par M. Diouri, ibid., p. 63.
33. M. Diouri, ibid., p. 240.

34. M. Diouri, ibid., p. 536.
35. M. Diouri, ibid., p. 62.
36. Notre estimation est basée sur les données fournies par le PNUD, op. cit., selon lesquelles le Maroc comptait 9,3 millions de pauvres en 1990, soit 37% de la population totale, dont 5,9 millions en milieu rural.
37. Le Monde Diplomatique, janvier 1984, cité par M. Diouri, op. cit., p. 53.
38. M. Diouri, ibid., p. 55.
39. La Banque Mondiale, citée par M. Diouri, ibid., p. 239.
40. Remy Leveau cité, par M. Diouri, ibid., p. 59.
41. A. Boudahrain, La protection sociale des travailleurs ruraux, cité par J. J. Pérennès, op. cit., p. 317.
42. J. J. Pérennès, ibid.
43. F. Mernissi, cité par J. J. Pérennès, ibid.
44. Source : World Bank, World Development Report, 1994 ; L'État du Maghreb, ouvrage collectif, op. cit., p. 462.
45. Ahmed Kassab, “L'agriculture tunisienne”, in Revue Tunisienne de Géographie, no 10-11, Tunis, 1983.
46. Ahmed Kassab, ibid., p. 109.
47. Ahmed Kassab, ibid.
48. Ahmed Kassab, ibid., p. 123.
49. Source : The Middle East And North Africa, op. cit., p. 837.
50. Ahmed Kassab, op. cit., p. 160, 161 et 163.
51. Ibid.
52. Source : Annuaire statistique de la Tunisie.
53. Ahmed Kassab, op. cit., p. 170, 171 et 173.
54. Sources : Annuaire statistique de la Tunisie ; Banque Centrale de Tunisie, citée par The Economist Intelligence Unit : Tunisia, Nos. 1989, 1990 et 1994, 1995.
55. Ahmed Kassab, op. cit., p.164 et 165 ; The Economist Intelligence Unit : Tunisia, Nos. 1994 et 1995.
56. Ibid.
57. Ibid.
58. The Economist Intelligence Unit, Tunisia, Nos. 1989, 1990 et 1994, 1995.
59. Ahmed Kassab, op. cit., p. 167 et 168.
60. Ibid.
61. Ibid. p. 169.
62. Ibid. p. 193.
63. Source : The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 838.
64. Source : The Middle East and North Africa, ibid. ; Ahmad Kassab, op. cit., p. 220, 223 et 224.
65. Ibid.
66. Ibid.
67. Ibid. p. 277 et 278.
68. Ibid.
69. Pour plus de détails cf. A. Kassab, ibid., p. 239 sq.
70. Ibid., p. 256-268.
71. Ibid., p. 300 et 301.
72. Ibid., p. 311.
73. Ibid. p. 331, 334 et 342.
74. Ibid.
75. Ibid. p. 336.
76. Ibid., p. 344-346.

77. Ibid.
78. Ibid., p. 346-347.
79. L'aide en nature par agriculteur et par jour consistait en 150 grammes de légumineuses, 2 kg de semoule, 150 g d'huile, 150 g de fromage et 150 g de beurre. Source : A. Kassab, ibid., p. 355.
80. Ibid., p. 31.
81. J. J. Pérennès, op. cit., p. 221 et 224.
82. Ahmad Kassab, op. cit., p. 32.
83. Sources : J. J. Pérennès, op. cit., p. 260 ; The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 843.
84. Ahmad Kassab, ibid., p. 66 et 69.
85. Ibid.
86. Ibid., p. 67 et 68.
87. Ibid.
88. Discours de Hedi Nouira devant l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1975, cité par J. P. Gachet, L'agriculture : Discours et Stratégies, CNRS, Paris, 1987, p. 185.
89. H. Nouira, cité par J. P. Gachet, ibid., p. 186.
90. Interview accordée par M'hamed Mzali à l'Agence UPI, le 19 juillet 1981, cité par J. P. Gachet, ibid., p. 185.
91. M. M'zali, cité par J. P. Gachet, ibid., p. 187.
92. Bruno Etienne, cité par J. J. Pérennès, op. cit., p. 340.
93. J. P. Gachet, op. cit., p. 197 et 198.
94. Ibid.
95. Moucef Guen, Les Défis de la Tunisie : une analyse économique, L'Harmattan, Paris, 1988, p. 161.
96. Gana, Alia, "Pluriactivité des agriculteurs et reproduction sociale dans les campagnes tunisiennes", in Annales de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie, Vol. 60, 1987.
97. Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991, op. cit.
98. Pour plus de détails sur cette question cf. A. Brahimi, Stratégies de Développement en Algérie : Défis et Enjeux, op. cit., p. 89 et 90.
99. À cet égard, plusieurs conférences ont été organisées entre 1990 et 1995 par le gouvernement algérien pour encourager le secteur privé national à investir davantage. Les résultats sont bien maigres malgré l'intervention insistante des différents gouvernements qui se sont succédés. Hamrouche, alors chef de gouvernement, a été jusqu'à dire publiquement que "ceux qui ont accumulé de l'argent indûment aient au moins la décence (sic) de l'investir, afin que le pays puisse faire face aux contraintes sociales les plus aiguës" (cf. interview accordée par A. Brahimi à El-Moudjahid du 22 octobre 1990). Au lieu de punir les corrompus en leur appliquant la loi, on les invite à investir les fonds détournés. Des déclarations de ce type ont été maintes fois réitérées par des ministres en fonction. Dans ce cadre, le premier ministre Sifi a ouvert le 21 octobre 1994 une conférence qui a regroupé pour trois jours consécutifs, plusieurs ministres et 250 hommes d'affaires algériens résidant à l'étranger pour discuter des opportunités d'investissements en Algérie. Une autre conférence du même type tenue à Alger en juin 1995 a regroupé des hommes d'affaires algériens installés à l'étranger et des membres du gouvernement Sifi. Mais les discours, si rassurants soient-ils, ne peuvent modifier ni le climat politique plutôt incertain ni la situation d'insécurité généralisée qui prévalent dans le pays et qui vont peser de tout leur poids sur la décision des investisseurs potentiels généralement prudents et exigeants.
100. Pour plus de détails sur les déboires de l'industrie pétrochimique, cf. A. Brahimi, Stratégies de développement en Algérie, op. cit., p. 101-104.

101. Sur la restructuration des entreprises, cf. A. Brahimi, ibid., p. 282-294.
102. Le taux national moyen d'utilisation de la capacité industrielle estimé à 20% en 1995 a été obtenu sur la base des informations statistiques relatives à la régression de la production industrielle publiées par l'Office national des Statistiques.
103. Pour davantage de précisions, cf. A. Brahimi, op. cit., p. 288-293.
104. Sur les informations statistiques et autres relatives au secteur pétrolier en Libye cf. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit.
105. Cf. Central Bank of Libya, Economic Bulletin, July-Sept. 1975.
106. Cf. ibid.
107. Cf. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit.
108. Cf. The Middle East and North Africa, ibid., Central Bank of Libya, divers Bulletin ; The Economist Intelligence Unit, divers numeros.
109. Cf. The Economist Intelligence Unit, 2nd Quarter 1994.
110. À la fin des années 1970, les experts étrangers représentaient 70% de la main d'oeuvre qualifiée.
111. En 1989, face à une population libyenne estimée à 2 800 000, il y avait 800 000 étrangers immigrés, soit 29% de la population autochtone.
112. Cf. Samir Amin, The Maghreb in the Modern World, op. cit., p. 174 sq.
113. Cf. H. el-Malki, op. cit., p. 18 sq.
114. Source : H. el-Malki, ibid., p. 138 et 139.
115. Source : The Middle East and North Africa, 1994, op. cit.
116. Un forcing médiatique orchestré dans la presse étrangère en langue arabe et en langue française s'opère depuis des années tendant à présenter l'économie marocaine comme un succès et le Maroc comme un pays modèle pour le Tiers Monde. L'année 1994 est particulièrement riche en occasions : signature du GATT/OMC à Marakech (avril), le Sommet économique de Casablanca (30 oct. – 1er nov.), la Conférence islamique (6-9 déc.). Ces succès diplomatiques incontestables ne reflètent cependant pas la situation économique du Maroc qui reste plutôt difficile.
117. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 694.
118. Ibid.
119. H. el-Malki, op. cit., p. 134.
120. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 698.
121. Ibid., p. 693 et 695, cf. aussi The Economist Intelligence Unit, janvier 1994.
122. Ibid., p. 694.
123. Le coût global du gazoduc est estimé à 2,5 milliards de dollars US. Ibid., p. 694.
124. Ibid., p. 693, cf. aussi The Economist Intelligence Unit, janvier 1994.
125. H. el-Malki, op. cit., p. 41.
126. J. J. Pérennès, op. cit., p. 237.
127. The Middle East and North Africa, op. cit., p. 696.
128. Ibid., et The Economist Intelligence Unit, janvier 1994.
129. Cf. Al-Hayat (quotidien en langue arabe publié à Londres) du 7 décembre 1994.
130. The Middle East and North Africa, op. cit.
131. Ibid., p. 696.
132. Ibid., p. 703.
133. Ibid., p. 704.
134. H. el-Malki, op. cit., p. 41.
135. Ibid., p. 141.
136. Ibid., p. 120.
137. Ibid., p. 155.
138. Ibid., p. 171.
139. Ibid., p. 219.

140. Ibid., p. 220.
141. Ibid., p. 215.
142. P. Beaudeux, cité par M. Diouri, op. cit., p. 218.
143. P. Balta, “Problématique démocratisation”, in L’État du Magheb, op. cit., p. 356.
144. Rémy Leveau, cité par M. Diouri, op. cit., p. 171.
145. H. el-Malki, op. cit., p. 201-202.
146. Ibid., p. 192.
147. Ibid., p. 195.
148. A. Brahimi, Éradication de la pauvreté et développement dans une perspective islamique, Banque Islamique de Développement, Institut Islamique de Recherche et de Formation, Jeddah 1993, p. 107 sq.
149. H. el-Malki, op. cit., p. 23, 67 et 129.
150. PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Paris, 1991, op. cit., p. 183.
151. Sur la corruption, la fraude et l’évasion fiscales, voir différents numéros du quotidien marocain Libération de mai et juin 1995.
152. Cf. Supra, p. 172-177.
153. H. el-Malki, op. cit., p. 206 sq.
154. Ibid., p. 206.
155. Ibid., p. 216.
156. Ibid.
157. Ibid., p. 226.
158. Ibid., p. 225.
159. Ibid., p. 224.
160. Ibid.
161. M. Diouri, op. cit., p. 47 sq.
162. Source : Secrétariat d’État au Plan, 1975, cité par M. Diouri, ibid., p. 48.
163. M. Diouri, ibid., p. 48.
164. Pour plus de détails sur l’historique de l’ONA et l’évolution de ses activités, cf. M. Diouri, ibid., p. 178-214.
165. M. Diouri, ibid., p. 196.
166. M. Diouri, ibid., p. 188-189.
167. M.Diouri, ibid., p. 50.
168. Cf. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p.700.
169. Cf. Ibid.
170. Al-Hayat, quotidien londonien en langue arabe, 14 décembre 1994.
171. H. el-Malki, op. cit., p. 90.
172. A. Mahjoub, cité par Pierre Signoles, “Industrialisation, urbanisation et mutations de l’espace tunisien”, in États, territoires et terroirs au Maghreb, ouvrage collectif, CNRS, 1985, p. 281.
173. Pour plus de détails sur l’industrialisation de la Tunisie au cours des années 1960, cf. Moncef Guen, Les Défis de la Tunisie, op. cit., p. 172 sq. ; S. Amin, The Maghreb in the Modern World, op. cit., p. 155-157 ; Pierre Signoles, op. cit., p. 282-286.
174. M. Guen, op. cit., p.173.
175. Ibid.
176. P. Signoles, op. cit., p. 291.
177. M. Guen, ibid., p. 174.
178. Ibid.
179. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 839.
180. Ibid., p. 841 et 842.
181. Ibid., p. 840.

182. Source : PNUD, Rapport sur le développement humain, 1991, op. cit., et The Middle East and North Africa, 1994, op. cit.
183. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 842.
184. M. Guen, op. cit., p. 176.
185. Ibid.
186. Ibid.
187. Abdellatif al-Harmassi, al-Dawla wa al-tanmiya fi al-Maghreb al-arabi, (État et développement au Maghreb arabe), Tunis, 1993, p. 123 et 124.
188. Ibid.
189. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit., p. 844.
190. Abdellatif Al-Harmassi a cité quelques exemples d'unités industrielles réalisées en Tunisie dont les équipements ne peuvent pas utiliser les matières premières locales même disponibles et ne fonctionnent qu'avec les matières premières d'importation, op. cit., p. 128.
191. Cf. A. Brahimi, Éradication de la pauvreté et développement dans une perspective islamique, op. cit., p. 9-10.

Troisième Partie

Où va le Maghreb ?

CHAPITRE V

L'impasse

5.1 Les pays du Maghreb en panne de développement

L'ensemble des pays du Maghreb souffrent du dysfonctionnement de leurs économies. Le fonctionnement normal des économies maghrébines a été perturbé par un ensemble de facteurs économiques et extra-économiques. L'examen des principales causes des tensions, au plan économique, permet d'identifier les facteurs déséquilibrants. Les facteurs extra-économiques sortent du champ de cette étude. Nous nous limitons à évoquer ci-après les facteurs essentiels de déséquilibre interne et de déséquilibre externe.

5.1.1 Facteurs déséquilibrants internes

Parmi les principaux facteurs internes qui ont contribué à aggraver les déséquilibres économiques au Maghreb figurent l'utilisation inadéquate des ressources humaines et économiques, l'absence d'une politique d'intégration interne et l'absence d'une politique de répartition équitable des revenus et des richesses.

La mauvaise gestion des ressources humaines et économiques a privé les pays du Maghreb de moyens considérables qui, plus judicieusement utilisés, auraient sinon permis de vaincre la pauvreté et le sous-développement, au moins amélioré considérablement la situation économique et sociale et évité l'impasse actuelle [1].

5.1.1.a) L'utilisation inadéquate des ressources humaines

La négligence du facteur humain résulte de choix politiques et économiques inadéquats et a eu des conséquences fâcheuses sur les différentes tentatives de développement engagées au Maghreb.

Ce qui frappe de prime abord c'est l'importance croissante du chômage et du sous-emploi dans les pays du Maghreb à l'exception de la Libye qui manque de main d'oeuvre.

Le chômage et le sous-emploi touchent plus sévèrement les catégories jeunes et les populations rurales, comme cela a été indiqué plus haut.

Les choix économiques opérés par les pays maghrébins ainsi que leur modèle de développement n'ont pas accordé la place qu'il faut au facteur humain qui a été ainsi marginalisé [2].

De telles négligences peuvent d'ailleurs être repérées tant au niveau du système éducatif qu'au niveau de l'appareil productif. En effet, le système d'éducation retenu par ces pays ne prend pas toujours en compte la nécessaire adéquation de la

formation aux besoins réels et/ou potentiels d'encadrement des différents secteurs d'activité.

De telles insuffisances de conception engendrent des distorsions entre les personnels formés et les besoins de ces pays d'une part. D'autre part les jeunes diplômés sans emploi, de plus en plus nombreux, et les jeunes exclus du système éducatif vont ainsi grossir les rangs des chômeurs.

En effet, on note souvent la formation pléthorique de cadres supérieurs comme les médecins généralistes, les pharmaciens, les juristes et les cadres administratifs dont l'utilisation devient plutôt hypothétique [3] et l'insuffisante formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs dans différentes filières nécessaires au développement de ces pays dont le déficit est comblé par l'appel à l'assistance technique étrangère dans de nombreux cas.

Par ailleurs, l'appareil productif pénalise aussi l'emploi. Dans le secteur industriel ceci est dû à l'adoption d'un modèle d'industrialisation inapproprié et au choix des techniques souvent fortement capitalistiques arrêté par les pays maghrébins qui auraient gagné à utiliser au contraire des techniques labour-intensive pour augmenter les opportunités de création d'emplois et réduire la pauvreté en conséquence.

Dans les campagnes, la négligence du secteur agricole s'est traduite par l'augmentation des paysans sans terre et par la dégradation des conditions de vie, même au Maroc où l'agriculture et l'hydraulique ont toujours été considérées comme prioritaires.

L'exode rural a été provoqué par le bouleversement des structures sociales dans les campagnes. Historiquement, ce sont les paysans et les artisans démunis et paupérisées qui se sont déplacés vers les villes à la recherche d'un emploi. L'urbanisation rapide, le développement du secteur industriel porteur d'espoir et du secteur tertiaire (commerces, administration, transports, écoles, hôpitaux, etc.), depuis les années 1960 ont accru le rôle attrayant des villes dans les pays du Maghreb et contribué à aggraver le déséquilibre villes-campagnes.

On peut noter dans ce cadre que la population urbaine par rapport à la population totale a augmenté considérablement entre 1960 et 1990 en passant de 23% à 70% en Libye de 6% à 47% en Mauritanie et de 30% à 52% et 54% en Algérie, au Maroc et en Tunisie [4].

D'autre part, si l'émigration de la main d'oeuvre non spécialisée vers l'Europe, phénomène historique assez ancien, a connu un coup d'arrêt suite aux mesures restrictives prises par les pays européens dès les années 1970 pour l'Algérie et les années 1980 pour le Maroc et la Tunisie, l'émigration des cadres a par contre été encouragée par les pays d'accueil et a connu un essor considérable depuis les années 1980.

Le flux de chercheurs, d'ingénieurs et de cadres maghrébins vers les États-Unis, le Canada et l'Europe occidentale n'a cessé d'augmenter depuis une décennie ou deux et a affecté l'Algérie notamment entre 1990 et 1995.

Ainsi, la fuite des cerveaux vers les pays avancés reflète en fait le malaise des cadres dans leurs pays d'origine où ils ne sont pas utilisés comme il faut. Le cas particulier de l'Algérie résulte de l'instabilité politique et de la grave crise multidimensionnelle que traverse ce pays depuis 1989.
De telles situations portent préjudice aux pays maghrébins concernés qui sont ainsi frappés dans leur substance: le facteur humain supposé être le moteur de développement.

Ces pays voient en même temps leur situation économique et sociale se dégrader du fait de déperditions résultant de la mauvaise gestion de leurs affaires économiques.

5.1.1.b) La gestion inadéquate des ressources économiques

À l'instar des autres pays du Tiers-Monde, les pays maghrébins n'ont pas pris correctement en charge la gestion des ressources économiques de manière harmonieuse et transparente et ont négligé la poursuite d'objectifs d'intérêt général, de répartition judicieuse des investissements et de répartition équitable des revenus. La quasi-totalité des pays du Maghreb ont eu à adopter des plans de développement.

Il convient de noter que d'une manière générale, la planification s'est heurtée à de nombreux obstacles tant au niveau de la conception que de la mise en oeuvre des plans de développement [5].

Au niveau de la conception, les priorités n'ont pas toujours été hiérarchisées ouvrant ainsi la voie à des conflits stériles, au sein de chaque pays, entre différents secteurs qui affichent d'ailleurs tous leur caractère "stratégique". La cohérence entre les différents objectifs des investissements est souvent ressortie d'erreurs d'évaluation parce que les études technico-économiques qui lui servent de base sont imprécises dans des volets essentiels tels que le coût de l'investissement, le compte d'exploitation prévisionnel, le coefficient du capital, le coût de l'emploi, le rapport investissement/bénéfice brut et le rapport bénéfice brut/chiffres d'affaires. L'une des failles du système de planification utilisé réside dans la mauvaise évaluation des projets et l'analyse approximative des coûts qui se répercute sur la qualité des calculs de rentabilité économique et financière des projets.

Il arrive, par ailleurs, que la sphère politique impose à l'organe de planification le dimensionnement des projets pour des raisons de prestige. Dans de tels cas, le choix de la taille des projets retenus n'est pas toujours fondé parce que les paramètres économiques tels que les économies d'échelle, ou les économies externes ou les effets de taille sont exclus de l'analyse au profit du gigantisme. Lors de l'élaboration des plans de développement, les contraintes réelles et financières internes et externes ne sont pas toujours prises en considération dans la détermination des objectifs.

Les insuffisances et le manque de cohérence dans l'établissement des plans de développement engendrent des problèmes de toutes sortes dans leur exécution [6].

En effet dans la plupart des pays du Maghreb la réalisation des projets se traduit souvent par l'allongement des détails et le gonflement des coûts entraînant une cascade de réévaluations. Or, comme l'enveloppe financière globale fixée constitue une contrainte rigide, la réévaluation de certains projets provoque le télescopage des

objectifs, et l'ajournement d'autres projets pourtant décidés et considérés comme prioritaires.

Deux facteurs exogènes ont pesé négativement de tout leur poids dans l'élaboration ou la mise en oeuvre des plans de développement et peuvent être considérés comme des handicaps majeurs du système de planification dans les pays maghrébins : l'interférence des autorités politiques qui imposent certains projets coûteux non prioritaires, d'une part, et le caractère administratif et bureaucratique des organes chargés de la planification générateur de lenteurs dans le processus de décision et générateur de coûts, d'autre part.

Il est évident qu'un tel type de planification administrative et "politisée" qui ne se préoccupe ni des impératifs de justice sociale et d'intérêt général, ni des aspects qualitatifs se traduit par des déperditions financières importantes au détriment de la collectivité nationale en réduisant sa capacité d'utilisation rationnelle et appropriée des moyens disponibles pour vaincre le sous-développement et la pauvreté.

À ces difficultés s'ajoutent les problèmes d'organisation, de gestion et de fonctionnement de l'appareil de production des biens et des services du secteur public. Les déperditions qui découlent de la mauvaise gestion des entreprises publiques sont d'autant plus importantes que le secteur public s'est élargi au fil des années entre 1960 et 1990 dans les pays du Maghreb comme du reste dans le Tiers Monde. Il convient de rappeler que dans la plupart de ces pays des modes d'organisation et de gestion des entreprises publiques reposent sur la concentration du pouvoir de décision dans des cercles fort restreints et sur un environnement peu propice à la décentralisation, à la transparence, à la responsabilisation, à l'initiative et à la créativité des personnels impliqués dans le procès de production. La classe dirigeante disposant du pouvoir économique se préoccupe davantage de la recherche de la consolidation de son assise économique et politique que des performances des entreprises publiques, de leur efficience et de leur nécessaire et souhaitable contribution au développement économique. Au lieu de générer un surplus pour financer l'effort de développement, de nombreuses entreprises publiques sont dans certains pays maghrébins beaucoup moins performantes que des entreprises privées. En effet, la gestion étatique des entreprises, qu'il s'agisse de la conduite des investissements ou du fonctionnement des unités de production mises en service, a abouti à des résultats globalement peu brillants, compte tenu des formes d'organisation inadaptées, des procédures administratives lourdes, des contrôles tatillons et des contraintes de toutes sortes. Les entreprises publiques sont connues dans de nombreux cas par leur déficit chronique, devenu structurel, généré par des surcoûts de toutes sortes.

Il convient de préciser à ce propos que les surcoûts couvrent aussi bien la corruption, le gaspillage, la malversation que la mauvaise gestion dus à l'incompétence et la médiocrité des décideurs.

L'ensemble de ces phénomènes expliquent les déséquilibres financiers des entreprises et leur endettement souvent élevé. La gestion étatique et bureaucratique des entreprises publiques telle qu'elle a été généralement menée dans la plupart des pays maghrébins est plutôt négative parce qu'elle s'est éloignée des principes d'organisation scientifique et d'efficience et des considérations de justice sociale et d'intérêt général

et s'est accompagnée de transfert indu de ressources financières considérables sans contre partie réelle lors de toutes sortes de transactions licites ou illicites.

Ainsi l'utilisation inadéquate des ressources humaines et des ressources économiques s'est traduite dans la plupart des pays maghrébins par des déperditions de surplus économique réel et potentiel [7] qu'il est certes difficile de quantifier de manière précise mais dont l'importance est réelle compte tenu de leur impact négatif sur l'économie de ces pays et sur leurs populations. Le dysfonctionnement de l'économie maghrébine au niveau interne et l'aggravation de sa dépendance multiforme à l'égard de l'extérieur en constituent une illustration suffisante avec leur train de tensions économiques, sociales, voire politiques identifiées ici ou là.

Le dysfonctionnement des économies du Maghreb a été aggravé par l'absence de politique d'intégration économique interne.

5.1.1.c) L'absence de politique d'intégration interne

La mise en oeuvre d'une politique dynamique d'intégration économique interne aurait pu permettre aux pays maghrébins de rétablir les équilibres économiques fondamentaux et de réduire la désarticulation, les différents déséquilibres identifiés, la vulnérabilité et la dépendance accrue de leurs économies. Mais ce ne fut pas le cas [8].

En ce qui concerne l'intégration intersectorielle, tous les pays du Maghreb souffrent de l'absence de liens structurels entre les différentes activités économiques. Certes, il y a eu dans ces pays, à l'exception de la Mauritanie, des tentatives de renforcement des liens entre le secteur industriel et d'autres secteurs tels que l'agriculture (machinisme agricole, engrais), le bâtiment (équipements de travaux publics), le transport (moyens de transport routier ou ferroviaire), etc. mais de telles actions ont au contraire abouti au renforcement de l'extraversion de leurs économies et à leur intégration accrue au marché mondial dont ils subissent les retombées négatives.

S'agissant de l'intégration intra-industrielle, la situation est encore plus critique compte tenu du caractère marginal des relations existant entre les différentes branches industrielles au sein de chaque pays et compte tenu de l'intensité des liens de dépendance technologique et commerciale tissés vis-à-vis de l'extérieur par les différentes stratégies industrielles tentées ici ou là.

Le faible niveau d'intégration économique dans les pays du Maghreb s'explique, entre autres, par les facteurs suivants lors de la mise en oeuvre des politiques industrielles :

- l'industrialisation est souvent fondée sur une logique strictement sectorielle (Algérie, Libye) ou sur des préoccupations de promotion des exportations (Maroc, Tunisie) sans que l'impact de telles politiques sur l'évolution des autres secteurs d'activité économique et sur les équilibres économiques fondamentaux ne soit sérieusement pris en considération ;

- le caractère marginal de la production des biens d'équipement et de reproduction destinés au marché intérieur entraîne le renforcement de la dépendance des unités industrielles créées à l'égard de l'extérieur ;

- la négligence de la transformation des matières premières locales ou des matières intermédiaires dérivées de ressources locales (sauf pour quelques produits limités examinés plus haut) a encouragé l'extraversion et réduit le taux d'intégration nationale ;

- la non satisfaction des besoins fondamentaux des masses et des besoins sociaux par l'appareil de production interne illustre la vulnérabilité des économies maghrébines ;

- l'absence de cohérence globale des politiques de développement envisagées se traduit par la poursuite d'objectifs non prioritaires au détriment de pans entiers de secteurs et de branches prioritaires et au détriment de l'élargissement du marché intérieur pour toutes sortes de biens nécessaires.

En définitive, l'examen des expériences maghrébines d'industrialisation tentées au cours des 30 ou 40 dernières années montre le degré élevé d'extraversion de ces économies et leur faible taux d'intégration économique nationale, que le secteur industriel soit d'ailleurs public ou privé.

En effet, l'expérience nous enseigne que le secteur public est caractérisé par des lourdeurs bureaucratiques, des injonctions administratives, toutes sortes de contrôle tatillon (plus poussé en Algérie et en Libye qu'au Maroc et en Tunisie) ainsi que la centralisation du pouvoir de décision au détriment de l'efficacité économique, des performances des entreprises publiques et de l'intérêt général en déresponsabilisant les personnels impliqués dans le procès de production. La privatisation du secteur public, bien que récente, ne semble pas avoir produit des effets dynamiques de relance économique au Maroc et en Tunisie.

Lorsque le secteur industriel est privé, comme c'est le cas au Maroc et en Tunisie, l'industrialisation se traduit non seulement par l'aggravation de la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'extérieur (par le biais de l'approvisionnement de l'appareil industriel et de l'écoulement des produits finis sur le marché international) mais aussi par la ponction et le transfert à l'extérieur de ressources financières importantes, que le secteur privé soit national ou étranger.

Le transfert à l'extérieur de surplus économique généré par les pays maghrébins dont les besoins financiers sont énormes (exception faite de la Libye dont les ressources financières dépassent largement les besoins locaux jusqu'au début des années 1990. L'embargo commercial qui frappe la Libye depuis l'a énormément affaibli financièrement.) n'a fait que les affaiblir en augmentant les tensions économiques et sociales déjà aiguës, partout au Maghreb.

5.1.1.d) L'absence d'une politique de répartition équitable des revenus et des richesses

Les pays du Maghreb souffrent de l'augmentation des inégalités sociales et de la pauvreté induite par une politique de répartition inéquitable des revenus et des richesses dans le cadre de stratégies de développement inadéquates couronnées par l'intervention du FMI dans tous pays de la région à l'exception de la Libye.

L'absence de règles démocratiques, le refus de l'alternance du pouvoir et le rejet systématique par les régimes en place de solutions typiquement nationales notamment

d'inspiration islamique et/ou nationaliste aux problèmes du sous-développement ont conduit ces pays à l'impasse et au blocage de leurs sociétés. Les pays maghrébins, comme la plupart des pays du Tiers Monde, subissent une situation conflictuelle déclarée ou larvée entre une minorité de privilégiés qui détient le pouvoir et la majorité de la société qui aspire à des changements profonds fondés sur le respect des valeurs islamiques et nationales.

Pourtant, la prise en compte de principes transcendants du Coran et de la Sounnah (la tradition du Prophète) et leur adaptation aux exigences de notre époque et aux réalités sociales et culturelles maghrébines permettent de disposer d'une autre alternative pour promouvoir le développement économique et social et la justice distributive dans l'harmonie, la cohésion, la concorde et la solidarité dans les pays du Maghreb comme nous allons le voir plus bas lorsque nous aborderons le chapitre relatif aux exigences d'un développement authentique. Autrement, comment pourrait-on réduire les inégalités non justifiées des revenus et des richesses et vaincre la pauvreté en dehors d'une politique fondée sur la justice sociale ?

En effet, l'Islam qui fait privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers nous enseigne d'éviter la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité (sourate al-Hachr:7) et de lutter contre la thésaurisation (sourate at-Taoubah:34 et 35), le gaspillage (sourate al-Isra:26 et 27) et la corruption (sourate al-Qassas:77).

Le refus à priori des fondements de l'économie islamique qui constitue une sérieuse alternative de développement illustre le caractère injuste et erroné des politiques économiques poursuivies par les classes dirigeantes maghrébines qui défendent des intérêts et des privilèges personnels, souvent illégitimes, au détriment de l'intérêt général.

De tels comportements ont contribué à fragiliser au cours des dernières décennies la paix sociale et l'équilibre social interne, minés par l'écart croissant entre une minorité de riches (dont la richesse a été, dans bien des cas, acquise plus ou moins illicitement) et la majorité des masses dont les besoins essentiels ne sont pas assurés correctement. Ce sont de telles situations qui sont à l'origine de l'aggravation des tensions économiques, sociales et politiques dans la plupart des pays du Maghreb.

Par ailleurs, l'inflation, le marché informel et les fléaux sociaux pénalisent davantage les populations défavorisées.

L'inflation

Le taux d'inflation a connu une progression rapide dans les pays maghrébins au cours de la période écoulée. En effet, le taux d'inflation annuel moyen des pays du Maghreb est passé de 4% ou 5% (selon les pays) au cours de la décennie 1960 à plus de 10% au cours de la décennie 1970 en atteignant 17% en Algérie en 1977-78 et 14% au Maroc en 1974. Entre 1980 et 1994, le taux d'inflation annuel a atteint en moyenne 17% en Algérie, 13% en Libye et en Tunisie, 11% au Maroc et 9% en Mauritanie [9]. Mais ces chiffres moyens cachent des taux d'inflation élevés enregistrés durant une courte période, comme en Algérie où l'inflation a atteint 40% en 1994 et 35% en 1995. D'autre part, la hausse des prix des produits alimentaires qui représentent plus de 60% du budget des ménages est beaucoup plus élevée que le taux d'inflation

général. Certains groupes de produits alimentaires ont connu en Algérie par exemple une augmentation de 65% par an entre 1992 et 1995.

La persistance de taux d'inflation élevés heurte essentiellement les titulaires de bas revenus et contribue à aggraver la paupérisation des masses. L'inflation est une sorte d'impôt. Elle profite par contre à l'État et aux classes riches. L'inflation est par essence injuste du fait de son impact social différencié en frappant plus sévèrement les gens démunis. L'inflation rampante et la stagflation s'inscrivent bien entendu dans une perspective contraire à la poursuite de l'objectif de justice sociale.

L'inflation a des causes multiples dont notamment l'accroissement démesuré de la masse monétaire, le déséquilibre entre l'offre et la demande des biens et services, la dévaluation de la monnaie.

Le financement monétaire de l'économie, lorsqu'il n'est pas bien maîtrisé, contribue à perturber le fonctionnement normal de l'économie du pays considéré, à alimenter des tensions économiques et aiguiser des tensions sociales.

Le financement monétaire des activités économiques est une pratique assez courante au Maghreb comme dans la plupart des pays du Tiers Monde. Il convient de rappeler dans ce cadre que lorsque l'écart entre le taux de croissance annuel de la masse monétaire et celui du PIB dépasse un certain seuil (estimé généralement à 4%) dans un pays qui connaît des problèmes structurels, cela se traduit par l'endettement de l'économie en question auprès de l'Institut d'émission et par l'aggravation des tensions inflationnistes. De telles pratiques ne sont pas économiquement saines. En effet, lorsque la masse monétaire progresse à un taux de 20% à 30% par an contre un taux de croissance du PIB de 4% ou 6% par an, comme cela a été enregistré en Algérie et au Maroc, cela signifie que le financement des investissements ne s'est pas accompagné de l'accroissement de la production escomptée dans des délais normaux (Algérie) ou que les investissements ainsi financés ont des périodes de maturation très longue et ne sont pas directement productifs (cas des infrastructures au Maroc). Le grippage de l'économie qui en résulte illustre l'absence de maîtrise des principaux leviers économiques.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande des biens et services ainsi que la rigidité de l'offre (production interne + importations) constituent un autre facteur déterminant de l'aggravation des tensions inflationnistes. Les pénuries de certains produits constituent un terrain fort propice pour l'élévation des prix.

Il est aisé de noter lorsque la demande croissante de certains biens n'est pas satisfaite par la production locale, le marché intérieur s'ouvre de plus en plus aux importations, notamment celles de produits de première nécessité. Le blocage des prix des produits essentiels par l'État au cours des années 1970 et 1980 dans les différents pays maghrébins et le soutien de ces prix par des subventions budgétaires découragent par ailleurs la production locale. De ce fait, les pouvoirs publics trouvent leur compte en essayant de maintenir les prix des produits de première nécessité à un niveau bas et en maintenant les taux de change de la monnaie locale à des niveaux élevés.

Mais des pressions sont constamment exercés par le FMI et la Banque mondiale sur les gouvernements de ces pays lors du rééchelonnement de leur dette extérieure pour pratiquer la vérité des prix et pour dévaluer la monnaie nationale en adoptant des taux

de change plus conformes au marché international. La dévaluation de la monnaie locale entraîne automatiquement le renchérissement des prix des produits importés. Or, comme les ressources en devises des pays en développement sont fort limitées, la dévaluation se traduit par la réduction des importations de produits nécessaires au fonctionnement de l'économie et/ou à la consommation intermédiaire et finale. La réduction des importations des pays du Maghreb est dictée par des nécessités de diminution du déficit de leurs balances commerciales en vue de dégager des ressources en devises à un niveau suffisant pour améliorer leur capacité de remboursement du service de la dette extérieure. Les taux de change flottants des devises étrangères rend toute prévision aléatoire. L'approvisionnement ainsi limité et irrégulier du marché intérieur contribue à augmenter les pénuries et à désorganiser l'économie. Lorsque les pénuries n'existent pas, cela est dû moins à l'augmentation de l'offre de produits qu'à l'incapacité financière des ménages. Autrement dit, le manque d'argent, l'importance de la pauvreté et la baisse du pouvoir d'achat des populations expliquent l'image des marchés bien achalandés dans certains pays maghrébins. C'est en fait l'image d'une fausse abondance due à l'insuffisance de la "demande effective". Parallèlement, le marché informel se développe anormalement.

Le développement du marché informel constitue précisément une des formes de la désorganisation de l'économie et des circuits de distribution.

Le marché informel

Le marché informel pratiqué dans certains pays maghrébins est par essence spéculatif. La spéculation, source aisée de fortunes colossales et de revenus en tous cas supérieurs à ceux observés sur le marché, s'accompagne souvent de développement d'activités parasitaires. Ces activités recouvrent aussi bien les flux réels que financiers.

En effet les activités commerciales spéculatives concernent aussi bien des produits importés (hors du circuit officiel) que des biens de fabrication nationale attirés par le marché informel compte tenu de leur rareté et des gains illicites qu'ils procurent aux "spéculateurs" du secteur public.

D'autre part, de telles activités vont jusqu'à mobiliser des ressources financières considérables, hors du circuit bancaire, au détriment des activités productives.

Au Maroc, le marché informel s'est considérablement développé au cours des années 1980 et continue d'être important à ce jour (1995). La part des activités spéculatives qui échappent au contrôle de l'État et "en dehors des conventions et des règles communément admises [...] varie entre 20% et 30% de la PIB [10]". Le poids relatif du marché informel dans l'économie est relativement un peu plus important au Maroc qu'en Algérie.

Les importations destinées au marché informel représentent entre 40% et 50% des importations totales de certains pays maghrébins comme c'est le cas en Algérie au cours des 10 dernières années. Comme la thésaurisation et le taux de liquidité de ces économies sont très élevés au Maghreb [11], le marché informel brasse un argent considérable et procure à des commerçants "fantômes", dans des délais très courts, des rentes de situation et des revenus exorbitants qui échappent d'ailleurs à l'administration fiscale.

Le fait de ne pas respecter la réglementation prescrite par le droit positif d'une part et de dépasser d'autre part les limites prescrites par les enseignements islamiques dans l'acquisition de la richesse perturbe l'équilibre social et aggrave les disparités et les tensions sociales dans ces pays [12].

Fléaux sociaux

Le manque de justice sociale, la désorganisation des circuits économiques et la prolifération des fléaux sociaux contribuent à accroître les tensions sociales et consacrent le divorce entre les régimes politiques et les masses populaires dans les différents pays du Maghreb sauf au Maroc où la monarchie n'est nullement contestée en tant que telle.

La répartition inégale et injuste des revenus et des richesses s'est accompagnée de l'aggravation de l'écart entre une minorité de riches (dont les fortunes sont souvent acquises plus ou moins illicitement) et une majorité qui se débat dans le chômage, la pauvreté et le dénuement. La corruption, l'affairisme, les malversations, l'enrichissement illicite, les activités parasitaires, la bureaucratie (souvent génératrice de la corruption), les passe-droit (qui défient le droit et la justice), le népotisme, le relâchement des moeurs et bien d'autres fléaux affaiblissent la cohésion et la solidarité sociales et génèrent l'indifférence et la démobilisation des populations, puis leur hostilité à l'égard des pouvoirs publics à partir d'un certain seuil. Ce sont là quelques éléments qui, entre autres, sont à l'origine de la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés dans certains pays maghrébins.

A ces facteurs d'origine interne qui ont contribué à perturber les équilibres économiques fondamentaux et déstructurer la société au Maghreb s'ajoutent d'autres facteurs déséquilibrants d'origine externe.

5.1.2 Détérioration des équilibres financiers et commerciaux externes

La détérioration des équilibres externes des pays maghrébins est perceptible à travers l'analyse de leurs échanges extérieurs et l'aggravation de leur dette extérieure.

5.1.2.a) Vulnérabilité du commerce extérieur des pays du Maghreb

Le déficit chronique de la balance commerciale des pays du Maghreb constitue un paramètre important de leur vulnérabilité. A l'exception de l'Algérie entre 1980 et 1985 ainsi qu'en 1990, et de la Libye, le déficit des échanges extérieurs est devenu structurel, comme l'indique le tableau 60. Ceci résulte de l'écart existant entre les importations croissantes et les exportations qui subissent des pressions et des compressions tant au niveau des prix que des quantités sur le marché international.

En effet, les importations de ces pays ont tendance à augmenter en fonction de la montée de leurs besoins de consommation finale et d'approvisionnement de leur appareil industriel.

D'autre part, les politiques d'industrialisation et d'urbanisation lancées dans la quasi-totalité des pays du Maghreb ont entraîné l'augmentation des importations de matières premières, de demi-produits et de biens d'équipement. La croissance de ce type

d'importations s'explique essentiellement par l'insuffisante intégration de l'économie nationale dans ces pays.

Cependant le faible niveau des exportations de la plupart des pays maghrébins, dû aux effets prix et quantités subis par eux, limite sérieusement leur capacité d'importation en cantonnant leurs moyens de paiement externe dans une situation critique de déficit chronique à l'exception de la Libye.

Le tableau 60 illustre les limites de la capacité d'importation de 4 pays maghrébins. Le déficit de la balance des marchandises a atteint en 1994 un niveau variable d'un pays à l'autre mais généralement fort élevé puisqu'il représente 32% des exportations pour l'Algérie, 36,2% pour la Mauritanie, 77,4% pour le Maroc et 63,4% pour la Tunisie. Ainsi, les 4 pays maghrébins souffrent de manière aiguë du manque de moyens de paiement externe.

Tableau 60

Evolution des balances commerciales des pays du Maghreb (1964-1994)
(en millions de dollars courants)

		1964	1970	1975	1980	1985	1990	1994
Algérie	Import.	703	1257	5498	10559	9841	9715	9900
	Export.	727	1009	4700	14396	12841	12930	7500
	Solde	24	– 248	– 798	3837	3000	3215	– 2400
Libye	Import.	n.d.	674	4424	10368	5754	n.d.	8260*
	Export.	-	2397	6418	21919	10353	-	7680*
	Solde	-	1723	1994	11551	4599	-	– 580
Mauritanie	Import.	16	72	208,5	321.3	333.9	639	n.d.
	Export.	46	97,2	167,3	196.3	196.3	469	-
	Solde	30	25,2	– 41,2	– 125	37.6	– 170	-
Maroc	Import.	459	686	2567	4164	3849	6800	6644*
	Export.	434	488	1543	2493	2165	4265	3745*
	Solde	– 25	– 198	– 1024	– 1671	– 1684	– 2535	– 2899
Tunisie	Import.	248	306	1424	3540	2757	5542	6215*
	Export.	130	182	856	2198	1738	3526	3804*
	Solde	– 118	– 124	– 568	– 1342	– 1019	– 2016	– 2411

n.d. : non disponible * Année 1993

Sources: IMF. *International financial statistics yearbook*, 1994.

Pour la Libye et la Mauritanie (1970 à 1985) cf. *L'Etat du Maghreb*, *op. cit*., p. 424.

L'insuffisance de ces moyens résulte pour ces pays de la conjugaison de deux effets: l'effet quantité et l'effet prix. Les mesures protectionnistes arrêtées par les pays européens, traditionnellement importateurs de produits maghrébins, visent depuis 1986 les produits agricoles ainsi que les textiles et l'habillement dont le Maroc et la Tunisie sont d'importants exportateurs. En 1994 et en 1995, les relations entre le Maroc et l'Union européenne ont connu une période tendue à propos de l'exportation des tomates marocaines et de la pêche dans les eaux territoriales du Maroc.

En ce qui concerne l'effet prix, l'examen des variations des termes de l'échange publiées par les organismes internationaux montre que l'avilissement des prix des hydrocarbures, des phosphates et des minerais de fer ainsi que la baisse des prix des autres produits exportés par les pays maghrébins ont réduit considérablement leur pouvoir d'achat en l'amputant de sommes considérables.

Certes ce phénomène n'est pas propre au Maghreb et concerne l'ensemble des pays du Tiers Monde. Pour illustrer l'ampleur des pertes subies, la mise en oeuvre des mesures protectionnistes par les pays avancés a entraîné pour les pays du Tiers Monde une perte annuelle de 700 milliards de $EU. À cette somme considérable s'ajoute la perte de plus de 250 milliards de $EU par an due à l'effet prix. Ainsi l'effet quantité et l'effet prix se traduisent pour le Tiers Monde par une perte annuelle de plus de 950 milliards de $EU, soit plus de 70% de la dette extérieure de ces pays en 1990 [13].

Ces chiffres sont rappelés pour montrer l'importance des pertes subies par les pays du Tiers Monde dont le Maghreb fait partie du fait des conditions de commerce international qui leur sont défavorables.

En ce qui concerne l'Algérie et la Libye, la chute des prix de pétrole leur a occasionné, à elle seule, la perte de plus de 90 milliards de $EU entre 1986 et 1994.

La détérioration du pouvoir d'achat des pays du Maghreb résulte ainsi d'un double effet: l'avilissement des prix de leurs produits exportés et l'augmentation régulière et constante des prix des produits importés. La gravité de la dépendance technologique des pays maghrébins à l'égard des pays industrialisés explique à son tour la vulnérabilité du commerce extérieur et la fragilité des flux intra-maghrébins.

5.1.2.b) Graves dépendances et fragilité des flux intra-maghrébins

La dépendance commerciale des pays maghrébins à l'égard des pays industrialisés est un corollaire de leur dépendance technologique, financière et culturelle. La dépendance commerciale est repérable tant au niveau des importations que des exportations comme l'indiquent les tableaux 61 et 62.

En ce qui concerne les importations de marchandises des pays du Maghreb, il est aisé de noter la prépondérance des importations des produits manufacturés. La nature des produits importés par ces pays met en relief leur dépendance devenue structurelle. En effet, au cours des 25 dernières années, le poids relatif des importations des produits manufacturés dans les importations totales représente en moyenne autour de 66% pour l'ensemble de la région. Ce taux varie au cours de cette période entre 70% et 82% pour l'Algérie, 67% et 69% pour la Mauritanie, 58% et 65% pour la Tunisie et 61% et 64% au Maroc.

Tableau 61

Structure des importations (en % des importations de marchandises)

Pays	Biens alimentaires (1)		Biens d'équipement (2)		Autres produits manufacturés (3)		Total produits manufacturés (2) + (3)	
	1970	1991	1970	1991	1970	1991	1970	1991
Algérie	11	9	29	20	53	50	82	70
Mauritanie	23	23	38	40	29	29	67	69
Maroc	20	11	32	28	32	33	64	61
Tunisie	27	15	26	24	32	41	58	65

Source : World Bank, *World Development Report,* 1993.

Tableau 62

Structure des exportations (en % des exportations de biens)

Pays	Matières Premières		Biens d'équipement		Autres produits manufacturés		Textiles et Habillement	
	1970	1990	1970	1990	1970	1990	1970	1990
Algérie	93	97	2	1	5	2	4	5
Mauritanie	99	95	0	4	0	1	0	0
Maroc	90	49	0	3	9	48	4	20
Tunisie	81	32	0	7	19	61	2	33

Source : World Bank, *World Development Report,* 1993.

D'autre part, l'analyse de marchandises exportées par les pays du Maghreb vers les pays avancés confirme la dépendance des premiers vis-à-vis des seconds. Cette dépendance revêt un double aspect. D'abord, sur le plan géographique, l'on note que les exportations maghrébines vers les pays de l'OCDE dépassent 90% de leurs exportations totales. L'Union européenne absorbe à elle seule entre 60% et 80% des échanges extérieurs du Maghreb selon les pays. Vu d'Europe le commerce avec le Maghreb ne représente que 3% des échanges extérieurs de l'Union européenne. La France est le premier client du Maroc et de la Tunisie et représente respectivement entre 32% et 25% de leurs exportations totales en 1994. L'Italie constitue le premier client de la Libye en absorbant 42% de ses exportations totales. Les exportations de l'Algérie vers l'Italie, son principal client, représentent 20% de ses exportations totales au cours des années 1990. Mais l'Algérie importe de France des marchandises qui représentent 34% et 40% de ses importations totales, respectivement en 1993 et 1994, contre seulement 17% au cours des années 1980. La dépendance commerciale de l'Algérie vis-à-vis de la France s'est aggravée depuis le coup d'état de janvier 1992 qui a porté un coup dur au processus démocratique et électoral et à l'intérêt national en Algérie.

Tandis que le volume des échanges extérieurs de chacun des pays maghrébins avec les pays européens est prépondérant, les échanges intra-maghrébins sont vraiment faibles et ne représentent que 2% de leur commerce extérieur global à la fin des années 1980 [14].

L'absence d'intégration économique maghrébine et l'insuffisante intégration intersectorielle au niveau de chaque pays du Maghreb s'expliquent par leur forte

dépendance multiforme – technologique, commerciale et culturelle notamment – vis-à-vis de l'Europe. L'asymétrie des échanges commerciaux euro-maghrébins génère une perte de substance au détriment des économies maghrébines.

En outre, l'accroissement des besoins d'investissements et la montée des besoins incompressibles de consommation acculent les pays maghrébins -à l'exception de la Libye- à faire appel davantage aux crédits extérieurs. Mais au lieu d'aider ces pays à sortir du sous-développement, l'environnement international les enfonce davantage dans la dépendance financière. L'aggravation de la dette extérieure des pays maghrébins en constitue une illustration éloquente.

5.1.2.c) L'aggravation de la dette

L'insuffisance des moyens de paiement externe et l'accroissement des besoins d'importation dus aux impératifs de développement et à l'augmentation de la demande résultant de la croissance démographique ont poussé les pays maghrébins – sauf la Libye – au recours aux emprunts extérieurs pour faire face aux dépenses induites par le modèle de développement choisi. Cette double pression résultant de la réduction et de l'insuffisance des recettes extérieurs et de l'augmentation des besoins d'importation a conduit ces pays à la crise financière et à l'aggravation de leur dette extérieure depuis les années 1980.

En fait, c'est l'accumulation de problèmes d'origine interne et surtout externe qui a dramatiquement alourdi le poids accablant de la dette extérieure non seulement des pays du Maghreb mais de nombreux pays du Tiers Monde [15].

Le durcissement des conditions de crédit sur le marché financier international ainsi que d'autres facteurs liés à l'environnement économique international ont contribué à perturber de manière durable les équilibres financiers externes des pays du Tiers Monde et à aggraver leur dette.

Il convient de rappeler que cette dette extérieure n'a évolué très vite qu'au cours de la décennie 1980 puisqu'elle est passée de 610 milliards de $EU en 1980 à plus de 1.300 milliards de $EU en 1989 et a dépassé 2000 milliards de $EU en 1994. La dette extérieure du Tiers Monde a ainsi plus que triplé en 14 ans, avec un taux de croissance moyen de 23% par an largement supérieur au taux de croissance de leur PNB et au taux de croissance de leurs exportations en volume. La décennie 1980 a vu les pays du Sud entrer dans une phase d'endettement cumulatif qui les a affaibli et les a appauvri davantage.

Le processus d'endettement excessif est dû en partie au comportement euphorique des banques en procédant au recyclage des pétrodollars à la suite de la hausse des prix de pétrole intervenue en 1973 puis en 1980 et à une augmentation rapide des taux d'intérêt. En effet le Libor à 6 mois [16] est passé de 6% en 1977 à 12,15% en 1979 et 14% en 1980 pour atteindre une moyenne annuelle de 16,72% en 1981 [17].

C'est ainsi que le renchérissement des conditions de crédit a aggravé en peu de temps la charge de la dette extérieure, notamment celle des pauvres. La dette de l'Afrique Sub-Saharienne est passée de 5,7 milliards $EU en 1970 à plus de 143 milliards $EU en 1989. Elle a été multipliée par 25 en 20 ans. La dette de l'Amérique latine a atteint,

quant à elle, 434 milliards de $EU en 1989 alors qu'elle n'était que de 27,9 milliards de $EU en 1970 soit une multiplication par 15,5 en 20 ans [18].

En 1995 la dette extérieure a atteint un niveau excessif tel que les recettes d'exportation ne suffisent plus dans certains cas à couvrir le service de la dette. En 1988, par exemple, la dette extérieure représente 139% du PNB en Tanzanie, 185% en Somalie, 101% au Nigeria, 192% à Madagascar et 189% au Yémen [19].

La crise de la dette extérieure est caractérisée, entre autres, par un phénomène nouveau jamais enregistré auparavant dans l'histoire de l'économie mondiale : les pays pauvres endettés se trouvent être exportateurs nets de capitaux à hauteur de 50 à 60 milliards de $EU par an en 1988 et 200 milliards de $EU par an en 1995 au moment où ils en ont le plus besoin. Les pays du Sud se trouvent ainsi entraînés dans un processus d'endettement où de nombreux pays contractent de nouvelles dettes non point pour financer les dépenses en capital mais pour rembourser le service de la dette. Le cycle infernal des crédits commerciaux à court terme jette certains pays endettés dans un processus de régression qui se traduit par des impasses monétaires, financières et commerciales. Au cours de la décennie 1980 et au début des années 1990, la question lancinante de la dette extérieure préoccupe à la fois les pays endettés et les milieux financiers internationaux. D'ailleurs les politiques de réajustement structurel proposées par les institutions financières internationales aux pays endettés ont toutes, sans exception, échoué, parce qu'elles reposent sur une approche partielle, mécanique et linéaire. Ceci confirme encore une fois l'inadéquation des mesures fondées sur l'économie conventionnelle aux pays du Tiers Monde [20]. Dans ce contexte international défavorable aux pays du Maghreb comme à la plupart des pays du Tiers Monde, la crise de la dette extérieure du Maghreb s'est davantage aggravée depuis les années 1970.

En effet, comme l'indique le tableau 63, la dette extérieure des pays du Maghreb, à l'exception de la Libye, a augmenté sensiblement à la fin de la décennie 1970 en passant de 2216 millions de $ en 1970 à 33 439 millions de $ en 1980 soit un accroissement de 31 223 millions de dollars. La dette extérieure des 4 pays maghrébins a été multipliée par 14 en 10 ans. En 1991, la dette totale de ces pays a atteint 60 450 millions de $ soit un accroissement de 27 011 millions de $, représentant un taux de croissance de 81% entre 1980 et 1991. Autrement dit, la dette extérieure des pays du Maghreb a été multipliée par 26 fois entre 1970 et 1991.

Malgré des différences dans l'approche, les choix fondamentaux et la conduite des politiques de développement qui caractérisent les pays du Maghreb au cours de cette longue période, aucun des 4 pays concernés n'a échappé à la crise financière et à la détérioration grave des équilibres financiers externes.

Tableau 63
Evolution de la dette extérieure des pays du Maghreb (1970 - 1994)

Années	Algérie			Maroc			Mauritanie			Tunisie		
	Dette extérieure en millions $	Dette ext/PIB (en %)	Service D/X (en %)	Dette extérieure en millions $	Dette ext/PIB (en %)	Service D/X (en %)	Dette extérieure en millions $	Dette ext/PIB (en %)	Service D/X (en %)	Dette extérieure en millions $	Dette ext/PIB (en %)	Service D/X (en %)
1970	937	19,30	3,80	711	18	8,70	27	14	3,30	541	38,60	19,70
1980	19359	47	27,40	9710	53	32,70	844	125,70	17,30	3526	62	14,80
1984	12052	24,20	33,60	10169	83	24,80*	1171	171,20	21,60*	3707	46,10	24,20*
1991	28636	87,60	73,70	21219	76,73	27,80	2299	214,70	16,80	8296	71,55	22,70
1994	27120	84,75	39,30	21900	69,40	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9400	59	19,80

*année 1988 D = Dette; X = exportations n.d. : non disponible

Sources : World Bank, *World Development Report*, 1986 et 1993, *The Economist Intelligence Unit* (Algeria, Morocco, Tunisia), 1st Quarter 1995.

Pour l'Algérie, les faits ont démontré la vanité de la stratégie de développement fondée sur l'équation suivante : “maximisation des revenus = industrialisation = développement”. Cette stratégie, basée sur une politique d'investissements colossaux dans le domaine des hydrocarbures et dans l'industrie lourde et sur le recours excessif aux crédits extérieurs, n'a pas produit les effets escomptés. Car non seulement les unités industrielles créées n'ont jamais été en mesure de se substituer aux hydrocarbures pour procurer les moyens de paiement externes nécessaires au financement du développement économique mais le secteur des hydrocarbures, pourvoyeur de devises, a été lui-même handicapé par la mise en oeuvre de programmes d'investissements lourds, notamment en matière de liquéfaction de gaz et par le retournement du marché international du gaz. Autrement dit, l'Algérie a massivement investi au cours des années 1970 dans le secteur gazier en misant sur une forte augmentation de la demande de gaz naturel qui aurait dû se produire au cours de la décennie 1980. Or, dès 1980, le marché gazier international a été complètement bouleversé. C'est ainsi qu'aux États-Unis la consommation de gaz naturel a baissé de 580 milliards de m3/an en 1979 à 473 milliards de m3/an en 1986, soit une réduction de 107 milliards de m3/an. Les contrats portant sur l'exportation de 30 milliards de m3 de GNL algérien ont été purement et simplement rejetés par les États-Unis entre 1980 et 1981.

Le marché européen du gaz a également connu une contraction. La demande de gaz a baissé de plus de 9 milliards de m3/an entre 1979 et 1982 en Allemagne et de plus de 3 milliards de m3/an en Belgique. La consommation gazière restait stable en France et en Espagne [21].

À ces éléments s'ajoutent la détérioration des termes de l'échange et les manipulations monétaires (dépréciation du dollar par rapport aux monnaies européennes et au yen japonais) qui ont contribué à détériorer davantage le pouvoir d'achat des hydrocarbures et à aggraver la dette extérieure algérienne au fil des années.

Le Maroc a, quant à lui, fondé sa politique de développement sur la promotion du secteur primaire dans ses volets agricole et minier orientés vers l'exportation. Le Maroc a eu de fâcheux déboires dans la poursuite de cette politique économique. Des investissements trop importants ont été réalisés en amont de l'agriculture pour l'extension des périmètres irrigués dont la production, à caractère spéculatif, est essentiellement tournée vers l'exportation et non vers la satisfaction des besoins alimentaires fondamentaux des populations. Le Maroc souffre des restrictions imposées à ses produits agricoles traditionnellement orientés vers le marché européen.

Des investissements massifs ont été également réalisés en aval du secteur minier pour la valorisation des phosphates. La production des dérivés de phosphate a augmenté au point que les recettes d'exportation de l'acide phosphorique et des engrais phosphatés ont dépassé celles des phosphates au cours des huit dernières années. L'accroissement des exportations des dérivés de phosphates a néanmoins suivi une courbe en dents de scie avec des hauts et des bas. C'est ainsi que l'exportation des phosphates, de l'acide phosphorique et des engrais a rapporté au Maroc 11,4 milliards de DH en 1988, soit 38,5% des exportations totales, 8,2 milliards de DH en 1989 et 9,8 milliards de DH en 1990, soit respectivement 29% et 28% des exportations totales [22].

D'autre part, les produits alimentaires qui ont atteint 32% des recettes d'exportation en 1975 [23] ne représentent plus que 22% en 1990.

La détérioration des termes de l'échange et les problèmes de commercialisation sur le marché extérieur des produits primaires ont contribué à la détérioration de la situation financière du Maroc.

L'ensemble de ces facteurs sont à l'origine du déficit structurel de la balance commerciale marocaine. Celui-ci est passé de – 936 millions DH en 1973 à – 4156 millions DH en 1975 et à – 8541 millions DH en 1977. Le niveau de ce déficit s'est encore aggravé au cours des années 1980 en passant à – 9381 millions DH en 1988, soit – 1098 millions de dollars, et à – 18 323 millions DH en 1989, soit – 2146 millions de dollars. La décennie 1990 n'est guère meilleure puisque le déficit commercial a atteint – 2530 millions de dollars en 1994 et – 2810 millions de dollars en 1995 [24].

La Tunisie souffre des mêmes maux que le Maroc, même si elle a réussi à diversifier davantage ses exportations. Il est vrai que le pétrole et ses dérivés représentaient la principale source des recettes d'exportation entre la deuxième moitié des années 1970 et la première moitié des années 1980. Mais, en 1986, à la suite de la baisse des prix de pétrole, les produits pétroliers ont été relayés par les textiles devenus ainsi la principale source des devises. Les recettes d'exportations des textiles sont passés de 389 millions DT en 1986 à 511 millions DT en 1987 et ont atteint 1323 million DT en 1991 soit 39% des exportations totales [25]. Les produits agricoles (huile d'olives, fruits, légumes et pêche) constituent une source de revenus extérieurs non négligeable. Mais, comme pour le Maroc, la Tunisie subit des limitations à ses exportations agricoles sur le marché européen jusqu'à la signature d'un accord de partenariat avec l'Union européenne en 1995 qui libéralise progressivement les échanges dans les deux sens.

Il convient de noter à ce propos le caractère structurel du déficit de la balance commerciale de la Tunisie. Ce déficit est passé de – 105 millions de dollars en 1970 à – 439 millions de dollars en 1975. Il s'est ensuite aggravé au cours de la décennie 1980 en passant de – 981 millions de dollars en 1980 à – 1.206 millions de dollars en 1989. Au cours de la décennie 1990, on enregistre la même tendance à l'augmentation du déficit commercial qui est passé de – 1.678 million de dollars en 1990 à – 2.063 millions de dollars en 1995 [26].

Pris entre les tenailles de l'extérieur sous forme d'investissements coûteux pour la promotion des exportations (couplés avec la détérioration des termes de l'échange) et d'aléas d'exportation (liés aux quantités et aux prix des produits exportés), les quatre pays maghrébins se débattent dans une crise financière durable aggravée par le poids de la dette extérieure dont les conditions déterminées par les banques étrangères (taux d'intérêt et durée de remboursement) jouent à leur encontre. En effet, le recours excessif des pays maghrébins aux crédits extérieurs a entraîné un durcissement des conditions d'obtention de ces crédits. Cela s'est traduit par une augmentation progressi-ve des taux d'intérêt qui sont passés en Algérie de 7,65% en 1975 à 10,2% en 1979 et en Tunisie de 5,3% en 1974 à 8,5% en 1983 ainsi que par une réduction de la durée de remboursement de la dette qui est passée de 12 ans en 1975 à 9 ans en 1978 en Algérie et de 20 ans en 1974 à 12 ans en 1983 en Tunisie.

Deux aspects caractérisent l'aggravation de la dette extérieure des pays maghrébins : l'augmentation du poids relatif de la dette par rapport au PIB, d'une part et le recours au FMI pour le rééchelonnement de la dette accompagné du programme d'ajustement structurel, d'autre part.

S'agissant de l'augmentation de la dette extérieure, le tableau 63 montre que le rapport de la dette totale sur la PIB est passé de 19% en 1970 à 88% en 1991 avant de baisser de 3 points à 85% en 1994 en Algérie. Au Maroc, ce rapport a atteint 83% en 1984 contre 18% en 1970. En Tunisie ce ratio est passé de 37% en 1970 à 72% en 1991 avant d'atteindre 59% en 1994. Mais c'est en Mauritanie où le fardeau de la dette s'est le plus alourdi en passant de 14% en 1970 à 126% en 1980 et à 215% en 1991.

En ce qui concerne le rééchelonnement de la dette par le FMI, il est assorti de conditions que les pays endettés sont tenus de mettre en oeuvre sous haute surveillance. Appelées par euphémisme programme d'ajustement structurel, les mesures préconisées par le FMI, d'inspiration néoclassique, sont d'ordre monétaire, budgétaire et de libéralisation de l'économie et font abstraction des impératifs de développement des pays concernés. Sur le plan monétaire, ces mesures visent la réduction du taux de croissance de la masse monétaire ainsi que des restrictions d'octroi des crédits bancaires à l'économie et l'augmentation des taux d'intérêt.

D'autre part, la dévaluation de la monnaie et la suppression du contrôle de change sont imposées aux pays candidats au FMI.

Sur la plan budgétaire, les mesures préconisées portent sur :

- le retour à l'équilibre budgétaire par la réduction des dépenses sociales (dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement) ;

- la libéralisation des prix des produits de large consommation et des produits industriels locaux (protégés contre la concurrence mondiale) par la suppression du soutien des prix et des subventions budgétaires ;

- le blocage des salaires.

Quant aux mesures de libéralisation de l'économie, elles visent notamment :

- la suppression du contrôle des importations ;

- la promotion des exportations pour améliorer la capacité de remboursement du service de la dette ;

- l'encouragement des investissements étrangers ;

- la privatisation des entreprises publiques.

Comme on le voit, les mesures d'ajustement du FMI reflètent principalement les préoccupations des pays créanciers pour assurer le recouvrement des crédits empruntés (principal et intérêts). Le FMI se soucie peu des préoccupations des pays endettés en vue d'assurer une croissance économique à travers la restructuration de

l'appareil productif pour garantir l'amélioration des performances économiques et accroître la compétitivité de l'économie ainsi que la justice sociale.

Chaque pays maghrébin a réagi à la mise en oeuvre des mesures du FMI selon ses spécificités en fonction du modèle économique choisi.

Le Maroc fut le premier pays maghrébin à s'adresser au FMI. Ce fut en 1964. Le cas du Maroc montre précisément les limites de la "thérapeutique" du FMI et de la Banque mondiale. Entre 1964 et 1981, la politique de promotion des exportations a conduit à l'accroissement du chômage, de la malnutrition et à l'extension de la pauvreté absolue comme cela a été mentionné plus haut. La détérioration des conditions de vie s'est traduite par des émeutes populaires en 1981. Entre avril 1979 et mai 1981, les Marocains ont subi des augmentations substantielles des prix des produits de large consommation. C'est ainsi que l'huile a augmenté de 75%, la farine de 86%, le sucre de 97% et le lait de plus de 100%. En janvier 1984, des émeutes ont encore éclaté à la suite de l'application par le gouvernement marocain des recommandations du FMI. Les prix des quatre produits de consommation essentielle mentionnés plus haut ont augmenté de 133% [27]. De graves troubles ont en effet eu lieu le 5 janvier 1984 à Marrakech, Agadir, Casablanca, Rabat et Oujda. Le 19 janvier, des émeutes ont eu lieu à Nador, Tétouan et Al-Hoceima, où l'armée et la gendarmerie sont intervenues en faisant des victimes civiles, suivies de manifestations à Oujda, Meknès et Rabat.

En application des injonctions du FMI, le gouvernement marocain dût dévaluer le dirham, libéraliser le commerce extérieur, mettre en oeuvre la politique de "vérité des prix" et réduire les dépenses sociales. L'ensemble de ces mesures, formant le programme d'austérité soumis au pays, n'ont guère contribué à améliorer la situation économique et sociale du Maroc. Tant et si bien qu'une grève déclenchée en décembre 1990 entraînera dans son sillage de graves désordres dans plusieurs villes notamment à Tanger et Fès.

Au total, la mise en oeuvre du programme du FMI a entraîné une réduction sensible des investissements dont le taux a baissé de 27% en 1982 à 20% en 1988. Le taux de croissance économique s'est ralenti en conséquence. Le PIB par habitant a baissé de 930$ en 1980 à 610$ en 1985 et a atteint 950$ en 1989 en dollars courants [28]. Le taux de croissance du PIB a été de 3,7% en 1990, de -2,9% en 1992 et de – 0,2% en 1993 [29].

Malgré cette politique d'austérité et de restrictions budgétaires, la dette extérieure n'a pas baissé et n'a cessé d'augmenter puisqu'elle a plus que doublé entre 1980, où elle était de 9,7 milliards $, et 1994 où elle a atteint 21,9 milliards $, représentant un accroissement de 126% en 14 ans. L'augmentation de la dette extérieure et la crise des exportations ont ainsi contribué à appauvrir davantage les Marocains.

La Tunisie a connu des problèmes similaires, même si elle a enregistré des progrès en matière de diversification de ses exportations. La politique économique libérale du gouvernement H. Nouira engagée dès 1970 a entraîné la Tunisie dans des difficultés économiques et sociales accrues. Le mécontentement a atteint son paroxysme avec la grève générale déclenchée par l'UGTT le 26 janvier 1978. Le gouvernement a choisi la confrontation en déclarant la grève illégale et en proclamant l'état d'urgence. La ville de Tunis fut alors secouée par une vague de violences inouïes. On fit intervenir l'armée pour rétablir l'ordre. D'autres villes ont suivi. Des manifestations violentes ont été

organisées à Sousse, Gabès, Kairouan et Kasserine. Il y eut officiellement 51 morts et plus de 350 blessés.

Malgré ses difficultés économiques et sociales, la Tunisie a été mise en garde par le FMI sur la nécessité d'assainir les finances publiques, de réduire les dépenses budgétaires, de mettre fin au soutien des prix par la Caisse de Compensation créée à cet effet, de rétablir "la vérité des prix" etc.

La mise en oeuvre des recommandations du FMI, inaugurées par l'augmentation sensible du prix de biens de première nécessité, décidée par le gouvernement tunisien a mis le feu aux poudres (doublement du prix du pain notamment). Des émeutes ont éclaté le 3 janvier 1984 à Tunis, Sousse, Sfax, le Kef, Kairouan, Gafsa etc. Les manifestants se sont violemment attaqués aux symboles du pouvoir : bâtiments publics, postes de police, palais de justice, prisons, bureaux de l'administration fiscale etc. Malgré l'intervention de l'armée, les scènes de violence se poursuivaient. Les troubles n'ont cessé qu'à la suite de l'annonce de l'annulation des hausses des prix par le gouvernement le 6 janvier 1984.

Revenant aux méthodes du FMI, le gouvernement tunisien a arrêté un certain nombre de mesures de libéralisation de l'économie tendant à encourager les investissements (nouveaux codes des investissements adoptés en 1987 et 1989) à attirer des capitaux étrangers, à promouvoir les exportations et à dévaluer le dinar. Malgré ces mesures incitatives, le niveau des investissements privés, mais aussi publics, n'a cessé de se détériorer entre 1984 et 1989. Le PIB par habitant a baissé de 1280$ en 1980 à 1170$ en 1985 avant de se redresser légèrement à 1315$ en 1989 en dollars courants. En fait, il y a paupérisation en termes constants [30].

D'autres mesures préconisées par le FMI furent progressivement réintroduites telles que la "vérité des prix", la réduction des taux de croissance de la masse monétaire, la privatisation des entreprises publiques, etc. Mais, au lieu de réduire la dette, ces mesures ont eu pour effet de l'accroître sensiblement. La dette extérieure de la Tunisie a presque triplé en 14 ans en passant de 3,5 milliards de $ en 1980 à 9,4 milliards de $ en 1994 (elle a été multipliée par 2,7 fois).

Certes, le taux de croissance annuel de la PIB s'est amélioré en passant de 1,8% au cours de la période 1985-88 à 7% en 1990 et 4,4% en 1994, mais les fruits de la croissance n'ont pas été équitablement répartis et ont profité essentiellement aux riches et aux secteurs exportateurs. Il y a eu croissance sans développement. L'économie tunisienne reste fragile et fortement dépendante de l'extérieur à l'aube du XXIe siècle.

La Mauritanie reste le pays maghrébin le plus durement atteint par l'aggravation de la dette extérieure. Celle-ci a été presque triplée en 11 ans en passant de 844 millions $ en 1980 à 2.299 millions $ en 1991. L'économie mauritanienne reste handicapée par sa structure primaire. Les recettes d'exportation proviennent essentiellement du secteur agricole à hauteur de 46% et du secteur minier à hauteur de 30% en 1988 [31]. Le secteur minier est d'ailleurs en baisse. Il représentait près de 25% du PIB au cours des années 1960 mais n'en comptait plus que pour 17% à la fin des années 1980. La rigidité de l'offre et la crise des exportations ont conduit la Mauritanie à un niveau d'endettement extrême puisque la dette extérieure a atteint 215% de la PIB en 1991. Malgré les divers rééchelonnements de sa dette, la Mauritanie souffre toujours

de ce fardeau excessif. D'ailleurs l'augmentation des prix des produits de première nécessité en janvier 1995, recommandée par le FMI, a déclenché des manifestations populaires massives hostiles au gouvernement. Celui-ci a dû faire intervenir l'armée et procéder à l'arrestation de leaders de partis politiques.

La Mauritanie figure parmi les pays les moins avancés (PMA), c'est-à-dire les plus démunis de la planète. Ce ne sont pas les mesures du FMI tant s'en faut qui vont la sortir du sous-développement.

Pour l'Algérie, dernier pays maghrébin en date à s'être adressé au FMI, les résultats économiques sont loin d'être brillants. L'Algérie a officiellement demandé au FMI le rééchelonnement de sa dette en 1994 après avoir été en cessation de paiement en décembre 1993. En fait, ce pays avait déjà tenté de mettre en oeuvre volontairement en 1990 le programme d'ajustement structurel sans le FMI mais avec l'accord de la Banque Mondiale.

Voici quelques mesures prises par le gouvernement algérien en 1990 après des négociations avec la BIRD qui correspondent au programme du FMI :

- réduction de la masse monétaire, du déficit budgétaire et augmentation du taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation ;

- dévaluation du dinar et blocage des salaires pour augmenter les exportations ;

- réduction des importations pour rendre la balance commerciale excédentaire et améliorer la capacité de remboursement du service de la dette ;

- libéralisation des prix des produits de large consommation ;

- privatisation des entreprises.

La mise en oeuvre de certaines de ces mesures au cours des années 1990 et 1991 s'est traduite par l'aggravation du dysfonctionnement de l'économie, la baisse du niveau des investissements, le ralentissement de la production dans les secteurs industriel, agricole et de la construction, l'augmentation des pénuries des produits de première nécessité, l'inflation galopante et l'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs.

Après le coup d'état de janvier 1992, le régime en place a été incapable de faire face à l'ampleur des problèmes économiques. L'acuité des difficultés économiques a conduit le gouvernement algérien à s'adresser solennellement au FMI dès le début de l'année 1994. Il le fait au moment où l'insécurité se généralise, où la violence redouble des deux côtés et où le mécontentement populaire, induit par la détérioration de la situation économique et sociale, atteint son paroxysme.

Ainsi mis à genoux, le gouvernement algérien a été acculé à accepter le programme d'ajustement structurel du FMI. La mise en oeuvre de ce programme en 1994 n'a pas sorti l'Algérie de l'impasse économique et financière. Bien au contraire, les problèmes économiques et sociaux se sont amplifiés compte tenu des effets dévastateurs de paupérisation enregistrés. D'ailleurs, le PIB par habitant a chuté de 2.500 $ en 1985 à 1872 $ en 1992 et atteint à peine 1182 $ en 1994 en dollars courants.

L'Algérien moyen se demande d'ailleurs pourquoi la dette algérienne est toujours estimée à 26 milliards $ depuis 1990 alors que l'Algérie a remboursé entre 1990 et 1995 plus de 50 milliards de dollars. La dette extérieure s'est d'ailleurs aggravée puisqu'elle a atteint près de 30 milliards de dollars en 1995 sans compter la dette militaire.

Tous les indicateurs économiques sont aujourd'hui (1995) au rouge : baisse du PIB, réduction des investissements, utilisation de l'appareil de production industriel à moins de 20% de sa capacité installée, chute de la production des biens et services, marginalisation de l'agriculture (80% des besoins de consommation alimentaires sont assurés par des importations), accroissement du chômage et extension de la pauvreté.

En ce qui concerne la privatisation du secteur public, il convient de rappeler que l'extension de la privatisation au domaine des hydrocarbures a été initiée par le gouvernement Ghozali en 1991 [32].

Mais, le programme général de privatisation des entreprises publiques, accepté par le gouvernement algérien en 1994, tarde à voir le jour. Parmi les obstacles rencontrés citons en trois seulement à titre d'illustration :

- la privatisation des entreprises industrielles, commerciales et de construction va entraîner un licenciement massif : plus de 400 000 travailleurs vont perdre leur emploi ;

- les acquéreurs des entreprises publiques sont rares :

* les nationaux n'ont pas de ressources suffisantes pour acquérir les grosses entreprises industrielles publiques ;

* les entreprises étrangères préfèrent attendre, compte tenu des risques élevés et de l'insécurité généralisée ;

* la troisième catégorie d'acquéreurs potentiels est représentée par des affairistes proches du régime algérien dont ils constituent le prolongement à l'étranger.

Cela consistera en une série d'opérations de blanchissement de l'argent de la corruption. La dette algérienne se négocie d'ailleurs en 1995 sur le marché secondaire à 25% de sa valeur sous forme d'obligations. Compte tenu de l'état obsolète de leurs équipements, les usines vont être en vérité bradées.

- l'hostilité de l'opinion publique algérienne et des syndicats qui perçoivent le programme de privatisation comme une liquidation du patrimoine national à bas prix et donc contraire à l'intérêt national. Cette hostilité populaire met à défaut le régime et l'oblige à tenir un double langage : au FMI et aux puissances occidentales, le gouvernement algérien confirme sa détermination de mettre en oeuvre le programme du FMI y compris la privatisation (considérée d'ailleurs par les dignitaires du régimes comme un grand gâteau à partager) tandis qu'il tient des propos apaisants en direction des syndicats et de l'opinion publique algérienne en soutenant que le secteur industriel sera exclu de la privatisation. L'ensemble de ces facteurs contribuent à mettre en

doute la crédibilité de l'opération elle-même. En attendant le FMI insiste toujours sur la mise en oeuvre de la privatisation.

Dans ce contexte, la situation s'est lamentablement détériorée au triple plan politique, économique et social. Ce n'est ni le régime actuel en mal de légitimité, ni le programme du FMI qui vont sortir l'Algérie de l'impasse où elle se trouve. Seul le retour au processus démocratique soutenu par le respect de la constitution, du droit national et international, des libertés individuelles et collectives, notamment la liberté d'expression, permettra de sortir l'Algérie du gouffre actuel. Parce que les responsables intègres et compétents, qui auront été élus démocratiquement et dotés de la confiance du peuple, seront capables de procéder à la nécessaire mobilisation des énormes potentialités humaines, matérielles et financières de l'Algérie et à leur utilisation judicieuse dans l'intérêt général vers davantage de progrès et de bien-être économique et social.

Au total, il s'avère que l'application pour les quatre pays maghrébins des mesures du FMI n'a entraîné ni changement structurel de leurs économies, ni amélioration du bien-être économique et social. Bien au contraire, ces mesures se sont traduites dans tous les cas par une aggravation du fardeau de la dette, par une paupérisation accrue, une diminution de la consommation, une augmentation des importations, une stagnation voire une diminution des exportations selon les pays, une aggravation des déséquilibres financiers externes. La plupart des indicateurs économiques sont au rouge. En un mot, les économies des pays du Maghreb se trouvent, après quarante ans d'indépendance, dans l'impasse.

Pourtant, ces pays disposent individuellement et surtout collectivement de potentialités qui, mobilisées au plan maghrébin, auraient pu non seulement contribuer à la construction d'un espace économique régional solidaire mais également à surmonter des difficultés économiques et sociales au niveau national grâce aux actions structurelles qui auraient été induites par le processus d'intégration maghrébine. Mais, au plan régional, les progrès n'ont pas été brillants non plus.

5.2 L'intégration maghrébine en panne

L'intégration maghrébine peut être considérée, dans le contexte mondial actuel, comme un impératif non seulement pour construire un espace régional complémentaire et solidaire bénéfique à tous les pays maghrébins, mais aussi pour surmonter les contraintes subies par chacun de ces pays. Compte tenu des espoirs des masses et de l'existence de facteurs intégrateurs importants évoqués dans le chapitre I plus haut, les perspectives d'intégration maghrébine semblaient au départ prometteuses. Mais la mise en oeuvre du processus d'intégration s'est heurtée à divers obstacles. Le rappel sommaire de l'évolution institutionnelle de l'intégration maghrébine permet d'identifier les raisons de l'échec [33].

5.2.1 Évolution institutionnelle de l'intégration maghrébine

À titre introductif, il convient de rappeler les conditions économiques et politiques de la construction du Maghreb.

Au plan économique, le processus d'intégration maghrébine visait à :

- faciliter les relations commerciales pour l'abaissement progressif des droits et contingents douaniers et l'unification de la fiscalité ;

- aménager toutes les relations économiques en autorisant la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ;

- harmoniser les projets de développement en créant un débouché régional multinational pour des unités de production réparties entre les territoires nationaux et en favorisant la création de certaines de ces unités par un organisme commun d'investissement.

Lorsqu'il s'agit d'intégration économique, ce sont l'intention et l'action politiques qui conditionnent le démarrage de tout processus d'intégration régionale.

Cette intention politique, les trois pays centraux du Maghreb l'ont exprimé avant d'être tous constitués en États indépendants. Dès 1958 en effet, les dirigeants des partis politiques dominants dans chacun des trois pays (Néo-Destour, Istiqlal, FLN) se réunirent à Tanger et décidèrent l'institution d'une Assemblée Consultative du Maghreb et d'un secrétariat permanent de 6 membres. Ce projet n'a comporté aucune suite, mais l'intention existait.

Lors de l'accession à l'indépendance, chacun des trois pays se dote d'une constitution et dans chacune d'elles l'appartenance au Maghreb est officiellement proclamée. Depuis, chacun des trois chefs d'État a multiplié des déclarations en faveur de l'intégration maghrébine. L'intention politique existait bel et bien et s'est traduite par la mise en place, au fil des années, d'institutions à compétence générale ou sectorielle.

Mais paradoxalement, ce sont les Nations Unies qui, par l'entremise de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ont à l'origine donné une impulsion à la coopération inter-maghrébine. La tenue de cinq conférences générales à Tunis, Tanger, Tripoli, Alger et Casablanca a abouti à la conclusion de cinq protocoles d'accords donnant naissance à un certain nombre de comités dès 1964. Au départ, le Maghreb comprenait l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. La Libye en est sorti en 1970 et y est revenue plus tard.

L'évolution institutionnelle de l'intégration maghrébine est marquée par quatre périodes distinctes: 1964-1975, 1975-1982, 1983-1988, 1989 à ce jour.

5.2.1.a) Période 1964-1975 : la mise en place des institutions communautaires

Théoriquement, les institutions maghrébines comprennent :

- au sommet, la Conférence des ministres de l'Économie ;

- des institutions permanentes, d'études et de coordination ;

- des commissions ou comités spécialisés [34].

La Conférence des ministres

La Conférence des ministres est une autorité supérieure qui ne possède aucun statut, ni attributions définies, ni compétence précise. Ses réunions sont irrégulières, ses ordres du jour incertains. Les décisions de la Conférence se présentent sous forme de “protocoles d’accord” ou de simples “déclarations”.

Les institutions permanentes

Quatre institutions permanentes ont été créées dont 2 à compétence générale et 2 à compétence sectorielle.

Le comptoir Maghrébin de l’Alfa créé en 1963 et le Bureau Maghrébin de compensation des recettes ferroviaires créé en 1968 à compétence sectorielle ont un caractère permanent. Nous évoquerons plus loin les résultats obtenus par ces deux institutions.

Les deux institutions permanentes à compétence élargie constituent les pièces maîtresses de l’intégration. Ce sont:

- le Comité Permanent de Coopération Maghrébine (CPCM);

- le Centre d’Études Industrielles Maghrébin (CEIM).

L’un et l’autre sont dotés de la personnalité morale et de l’autonomie financière. Le CEIM, est juridiquement, placé sous la tutelle du CPCM qui contrôle également l’ensemble des comités et commissions ad hoc fonctionnant dans le cadre de la coopération maghrébine.

Le CPCM

Ce comité fut créé en 1964. Les quatre pays (jusqu’au retrait de la Libye en 1970) y furent représentés chacun par un délégué permanent. Ce “délégué” est un fonctionnaire qui représente le ministre juridiquement titulaire du poste de représentant de son pays. Parmi ces quatre ministres, l’un est Président du CPCM pour 1 an (présidence alternée). C’est la Conférence des Ministres de février 1966 qui a véritablement organisé le CPCM, fixé son siège à Tunis, voté son premier budget et qui l’a doté d’un secrétariat permanent.

La principale tâche du CPCM est d’assister les gouvernements maghrébins dans la préparation des dossiers pour aboutir à des décisions pratiques dans différents domaines : agriculture, industrie, commerce, tourisme, transports, comptabilité nationale, etc.

Le CPCM a également été chargé d’assurer la liaison permanente avec des organismes économiques internationaux. Son rôle purement consultatif se limite à proposer des recommandations à la Conférence des Ministres. Le manque de pouvoir discrétionnaire du CPCM reflète en fait la prudence, voire la méfiance, et le manque de consensus des représentants des pays membres sur les principales questions économiques.

Le commerce intra-maghrébin ne fut pas libéralisé et la concurrence entre les différents pays de la région devint plus vive pour les produits destinés aux exportations extra-zonales (hors du Maghreb).

Certes, le CPCM fut mandaté par la Conférence des ministres pour examiner les positions de chaque pays maghrébin à l'égard de la CEE et de formuler des propositions concrètes pour coordonner la politique commerciale des quatre pays. Mais l'observation des faits met en évidence les efforts menés isolément par chaque pays pour être associé à la CEE.

L'absence d'harmonisation des positions commerciales des pays maghrébins n'est pas faite pour faciliter la tâche du CPCM.

En 1967, la Conférence charge le CPCM d'élaborer un programme d'harmonisation économique régionale de 5 ans pour s'acheminer progressivement vers l'intégration économique maghrébine sur la base des principes suivants :

- libéralisation du commerce régional à un taux constant et réduction des restrictions quantitatives pour les produits en provenance des autres pays du Maghreb ;

- harmonisation des mesures protectionnistes à l'égard des pays tiers ;

- accroissement du commerce intra-maghrébin des produits agricoles ;

- création d'un mécanisme multilatéral des paiements pour encourager le commerce régional ;

- préparation d'une liste d'industries qu'aucun pays ne devrait créer sur son propre territoire sans consultation préalable des autres pays membres ; une fois ces industries créées, les autres pays maghrébins devraient prendre les mesures nécessaires pour les protéger contre la concurrence étrangère.

Le programme élaboré par le CPCM sur ces bases n'a pas été adopté par la conférence qui s'est tenue en 1970.

Parmi les autres tâches du CPCM figure en bonne place le contrôle du centre d'études industrielles maghrébin (CEIM).

Le CEIM

Le CEIM a pour tâche de préparer des études par zones ou par secteur sur le développement industriel des pays membres en tenant compte de leur plan de développement (études générales) ou sur des projets industriels spécifiques dont le saisirait le CPCM, seul ou conjointement avec 2 pays membres ou plus.

Financé par les pays moyennant une contribution égale de chacun d'entre eux, le CEIM comporte un secrétariat et quatre directions. Dans chacune de celles-ci, un marocain, un algérien et un tunisien collaborent. Dès sa création, le CEIM a entrepris un certain nombre d'études tendant à évaluer les coûts de financement et la rentabilité de certaines études générales ou spécifiques préparées, soit au niveau national par

chaque pays, soit par des organisations internationales telles que la Commission économiques pour l'Afrique (CEA), l'ONUDI ou le PNUD.

Lorsque les études aboutissent à un début de résultat positif, il est constitué d'un comité ad hoc pour les poursuivre. Parmi les études réalisées par le CEIM, on peut en citer les principales :

- la viabilité d'une industrie maghrébine des machines-outils ;

- les possibilités de fabrication maghrébine de fer blanc ;

- les capacités de sous-traitance, à court et moyen termes, dans et entre les pays du Maghreb, dans les branches des industries mécaniques et électriques ;

- les possibilités de fabrication intégrée de pièces et ensembles pour le secteur électroménager ;

- la coordination des sources d'énergie dans les pays du Maghreb ;

- la possibilité de fabrication et de répartition des machines et équipements agricoles pour l'ensemble de la région.

Il y eut d'autres études dont celles relatives à la fabrication des produits pharmaceutiques, la désalinisation de l'eau de mer, la normalisation, la formation professionnelle, etc.

Mais aucune de ces études n'a abouti à une réalisation. Pourtant, les pays du Maghreb devaient et pouvaient élaborer en commun une stratégie de coopération et d'harmonisation industrielle et agricole. Compte tenu de la faiblesse de l'industrie manufacturière de la région, il était souhaitable et possible d'envisager une coordination des investissements industriels après avoir inventorié les industries existantes et déterminé les industries à créer en fonction, non point des besoins strictement nationaux, mais des besoins et des intérêts de tous les pays de la région. Ils auraient pu lancer un début de spécialisation industrielle régionale. Les problèmes susceptibles d'être engendrés par une telle politique d'harmonisation régionale pouvaient trouver des solutions dans l'établissement de règles et de principes en matière de localisation des investissements, de financement, de commercialisation des produits, de répartition équitable des avantages et des coûts, etc.

Les chances de développement sont mieux réunies au plan régional qu'au plan national. Car aucun État du Maghreb pris isolément ne dispose d'une taille suffisante, ni d'un espace économique suffisant pour mener une politique économique rationnelle et optimale. L'étroitesse des marchés nationaux ne peut aboutir qu'à l'adoption de solutions faciles mais coûteuses et dont la portée est forcément limitée dans le temps. Pourtant, nombreuses sont les études entreprises par le CEIM sur l'amorce d'une harmonisation des politiques économiques et d'une division régionale du travail embryonnaire. Ces études ont donné naissance à des commissions et comités spécialisés.

Les commissions ou comités spécialisés

Les commissions et comités spécialisés suivants sont constitués et contrôlés par le CPCM.

1 - La commission maghrébine des transports qui coordonne 4 comités des transports aérien, ferroviaire, maritime et routier. Elle a été créée en vue :

- de promouvoir et développer les systèmes de transport dans les pays du Maghreb ;

- d'encourager et consolider la coordination des transports intra-maghrébins ;

- d'harmoniser les réglementations nationales dans ce domaine. Son siège est à Tunis.

2 - Le comité maghrébin de coordination des postes et télécommunications créé en 1966. Son rôle consiste à mettre en oeuvre les moyens pour unifier les procédures des postes et télécommunications à l'échelle régionale, harmoniser les liens structurels des télécommunications et coordonner tous les projets dans ce domaine pour l'extension et l'amélioration des services des P & T.
La principale réalisation de ce comité réside dans l'établissement d'une ligne téléphonique directe entre les quatre capitales. En outre, une tarification préférentielle des postes a été adoptée et mise en application.

3 - Le comité maghrébin du tourisme, constitué en 1965, qui coordonne la politique touristique des pays du Maghreb. Des études intéressantes ont été entreprises pour :

- développer la publicité touristique de la région ;

- former le personnel qualifié ;

- pratiquer des prix et tarifs communs dans toutes la région ;

- entreprendre des voyages organisés dans les pays du Maghreb ;

- et créer une agence commune de voyages et une fédération régionale d'organismes touristiques et hôteliers.

4 - La commission maghrébine de l'industrie

5 - La commission maghrébine des relations commerciales

Ces deux dernières commissions ont été très actives en 1965 et 1966, mais leurs résultats ont été très faibles. Ces deux commissions ont été mises en veilleuse lorsque l'on a opté pour une stratégie globale au détriment des stratégies sectorielles.

6 - Le comité maghrébin d'assurances et réassurances (créé en 1968). Son siège est à Rabat. Il est chargé d'étudier la création d'un pool par catégorie de risques, et l'harmonisation des législations nationales dans ce domaine.

7 - Le comité maghrébin de la coordination et de la comptabilité nationale, qui comprend quatre sous-comités sectoriels :

- le sous-comité des statistiques démographiques et sociales ;
- le sous-comité de la comptabilité nationale ;
- le sous-comité des statistiques industrielles ;
- et le sous-comité des échanges, des services et des prix.

Jusqu'en 1974, les réunions de ces quatre sous-comités ont assuré 3 acquis relatifs à :

- la prise de contacts entre les statisticiens maghrébins qui, pour la plupart, font connaissance pour la première fois ;
- l'échange des expériences et des conclusions auxquelles sont parvenues les délégués sur les concepts et méthodes utilisés ;
- la définition de programmes de travail futurs en vue de garantir la continuité des rencontres et la consolidation des acquis.

8 - Le comité maghrébin de l'emploi et de la main d'oeuvre

9 - Le comité maghrébin de normalisation

10 - Le comité maghrébin des produits pharmaceutiques (Tanger) étudie un régime douanier préférentiel pour les produits des trois pays et une législation commune.

L'examen de la structure organisationnelle du Maghreb met en évidence la prudence des méthodes et du cheminement vers l'intégration des États membres. Ces derniers se sont limités à créer des organes inter-maghrébins spécialisés, chargés d'étudier des questions techniques bien précises tendant à harmoniser leur action par secteur.

L'activité matérielle de toutes ces commissions a été assez considérable. En 10 ans, on peut dénombrer plus de 250 réunions. Les résultats concrets sont inégaux comme on le constatera plus loin. D'une façon générale, au niveau des spécialistes qui siègent dans ces réunions, la collaboration est réelle, le désir d'entente et d'harmonisation est indéniable et l'étude des dossiers bien conduite.

Mais la plupart du temps, ces commissions consultatives, ne peuvent que formuler des recommandations et celles-ci sont rarement suivies par l'ensemble des gouvernements concernés.

L'approche par tâtonnement et par touches successives révèle en fait l'attitude réservée des différents gouvernements à l'égard du processus d'intégration maghrébine. Après avoir créé et mis en place une dizaine de commissions et comités sectoriels, la conférence des ministres a opté en 1967 pour une approche globale, en chargeant le CPCM d'élaborer un “Plan de 5 ans” pour progresser vers l'objectif de l'intégration économique du Maghreb.

5.2.1.b) Période 1975 - 1982 : gel des institutions maghrébines

Toutes les institutions communautaires, même consultatives, ont été gelées au cours de cette période. Aucune conférence des ministres de l'économie n'a été tenue depuis 1975. Il faudra attendre 1983 pour renouer avec le dialogue inter-maghrébin en vue de relancer la construction du Maghreb.

5.2.1.c) Période 1983 - 1988 : l'ère du bilatéralisme

La reprise des discussions sur l'intégration maghrébine entre les différents pays du Maghreb en 1983 est caractérisée par la relance de la coopération économique bilatérale dans une perspective maghrébine et par l'absence de relations entre l'Algérie et le Maroc entre 1975 et 1988 à cause du conflit du Sahara occidental. La rencontre entre le roi du Maroc et le président de la république algérienne en février 1983 pouvait être considérée comme le rendez-vous de l'espoir et prélude du réchauffement des relations inter-maghrébines.

D'autre part, la signature par les deux chefs d'États algérien et tunisien d'un “traité de fraternité et concorde” à Tunis en mars 1983, ouvert aux autres pays de la région, constitue un jalon important dans la construction du Maghreb. Ce traité est conçu comme le cadre approprié pour assurer à la fois l'assainissement du climat politique (en réglant tous les contentieux bilatéraux) et la relance des travaux d'intégration maghrébine sur une base bilatérale et suivant une approche structurelle fondée sur le remodelage des structures de production de biens et de services dans une perspective complémentaire à l'échelon régional à terme.

La Mauritanie rejoint l'Algérie et la Tunisie en signant à son tour ce traité en décembre 1983. Mais la Libye, qui a entrepris des démarches pour la signature de ce traité, s'est vue opposer le veto des Algériens. Ceux-ci ont exigé en effet que soit réglée au préalable la question du bornage des frontières entre les deux pays. Comme la Libye a refusé de s'y soumette, sa candidature a été par voie de conséquence gelée. “Le traité de fraternité et de concorde” ouvre des perspectives nouvelles au développement des relations économiques entre l'Algérie et la Tunisie d'une part et l'Algérie et la Mauritanie d'autre part.

Les relations algéro-tunisiennes ont été particulièrement intensifiées. Nous verrons plus loin le contenu et les résultats de cette coopération structurelle de type nouveau.

Dans ce contexte, la Libye et le Maroc exclus de facto du “traité de fraternité et de concorde” opèrent un rapprochement au cours du premier semestre de 1984 qui fut couronné par la création de “l'Union arabo-africaine” décidée en août 1984 à Oujda par le Roi du Maroc et le président libyen. En quittant le Maroc, la délégation libyenne dirigée par le chef de l'État s'est arrêtée à Alger pour expliquer aux dirigeants algériens ses motivations en les invitant à adhérer à la nouvelle “Union”.

La délégation algérienne a considéré cette “Union” comme tactique dont la durée et la portée seront forcément limitées dans le temps compte tenu des calculs conjoncturels contradictoires du Maroc et de la Libye, d'une part, et des contradictions prononcées entre les choix fondamentaux idéologiques, politiques et économiques des deux pays, d'autre part. “L'Union arabo-africaine” n'a duré que deux ans presque jour pour jour. La rupture du traité de l'Union a eu lieu en août 1986 à l'initiative du Roi du Maroc.

Entre temps les relations s'enveniment entre la Libye et la Tunisie. En 1985, la Libye dénonce unilatéralement la plupart des contrats d'importation qui la liaient à la Tunisie. Ce fut un désastre pour l'économie tunisienne suivi en août 1985 de l'expulsion de 30 000 Tunisiens établis en Libye. Le tout a été couronné par la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays soutenue par des menaces militaires libyennes selon

des sources tunisiennes. Dans ce contexte, l'Algérie offre son soutien multiforme à la Tunisie.

En même temps, en 1985, le Maroc et la Mauritanie rétablissent leurs relations diplomatiques interrompues en 1981.

En avril 1986, l'Algérie prend l'initiative fortement symbolique en invitant les dirigeants du PSD tunisien, de l'Isqlal et de l'USFP marocain et du FLN à se réunir à Alger en commémoration de la conférence de Tanger (avril 1958) où ces mêmes partis avaient décidé, 28 ans auparavant, de créer les premiers organes politiques à compétence maghrébine pour la construction du Maghreb.

Cette initiative, qui exclut la Libye pour des raisons purement historiques, le resserrement des relations algéro-tunisiennes et algéro-mauritaniennes ainsi que la rupture de "l'Union arabo-africaine" maroco-libyenne ont contribué à isoler la Libye à l'échelle maghrébine. C'est pourquoi dès 1986, la Libye propose à l'Algérie pour la troisième fois en une décennie son projet d'union totale entre les deux pays (la première offre remonte à 1975 et la deuxième à 1979). Une commission bilatérale de très haut niveau a été constituée à cet effet pour élaborer un projet d'union. Elle est coprésidée du côté libyen par le commandant Abdeslam Jalloud et du côté algérien par Mohamed Cherif Messadia (FLN). Dès le départ, les dirigeants algériens ont montré leur préférence pour l'élaboration d'un projet d'union qui ne se limiterait pas aux deux pays mais devrait s'étendre à tous les pays du Maghreb. La commission bilatérale a mis au point un projet commun d'union en juin 1987. L'Algérie a souhaité en informer la Tunisie et la Mauritanie. Des pressions extérieures ont été exercées sur l'Algérie pour abandonner le projet. Des changements sont intervenus en Tunisie après le coup d'état de novembre 1987. Du nouveau se dessine dans les relations algéro-marocaines à la suite de la rencontre du Roi du Maroc et du président algérien, initiée par le Roi Fahd Ibn Abdelaziz en mai 1987.

Cependant, dans l'intervalle entre 1985 et 1987, la coopération économique algéro-libyenne se renforce par l'adoption de projets communs dans de nombreux domaines dont nous verrons le contenu plus loin.

En juillet 1987, le président Chadli Bendjedid accompagné d'une importante délégation se rend à Monastir où il rencontre le président Bourguiba ainsi que de nombreux dirigeants tunisiens pour tenter de réconcilier la Tunisie et la Libye [35]. Cette visite a été suivie d'effets puisque des mesures concrètes ont été prises tant au niveau tunisien que libyen pour la normalisation progressive des relations entre les deux pays dans de nombreux domaines. En janvier 1988, le président Chadli se rend en même temps en Tunisie et en Libye pour contribuer à aplanir les dernières difficultés tuniso-libyennes en vue d'accélérer la construction du Maghreb.

Par ailleurs, la commémoration du trentième anniversaire du bombardement du village tunisien par l'armée française en 1958 a constitué une occasion propice pour réunir les trois chefs d'État algérien, libyen et tunisien à Sakiet Sidi Youssef le 8 février 1988 pour assainir les relations inter-maghrébines nécessaires à l'unité et la solidarité du Maghreb. Quelques mois plus tard, en mai 1988, la reprise des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc semblait faire redécouvrir aux deux pays une ère de fraternité, de solidarité et de concorde tant souhaité par les peuples algérien et

marocain frères. Toutes les conditions semblaient alors réunies pour relancer le projet de construction du Grand Maghreb Arabe.

En juin 1988, l'Algérie a convoqué un sommet arabe pour discuter de la question palestinienne. Ce sommet a été un succès diplomatique notamment sur le plan de la participation imposante des chefs d'État arabes.

Le sommet arabe a été aussitôt suivi par un sommet maghrébin tenu à Zeralda (dans la banlieue d'Alger) le 10 juin 1988 auquel ont pris part le Roi Hassan II, les présidents Bendjedid, Khadafi, Ben Ali et Ould Taya. C'est la première fois que les cinq chefs d'État du Maghreb se rencontrent au grand complet pour discuter de l'édification du Grand Maghreb Arabe.

Une haute commission maghrébine est créée par les chefs d'État pour élaborer un projet d'unité maghrébine. De cette haute commission émanent cinq sous-commissions spécialisées dont les travaux s'étalent entre juillet 1988 et janvier 1989.

Le 17 février 1989, les cinq chefs d'État se retrouvent à Marrakech pour signer le traité instituant l'Union du Maghreb Arabe. Une étape importante semble avoir été franchie dans la longue marche du Maghreb vers son unité.

5.2.1.d) Période 1989 - 1995 : dynamique unitaire et effets de freinage

Le traité portant création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) prévoit plusieurs institutions.

- Le conseil présidentiel, composé des cinq chefs d'État, il se réunit tous les six mois avec une présidence alternée. C'est le seul organe "habilité à prendre des décisions [...] adoptées (d'ailleurs) à l'unanimité de ses membres" (art. 6 du traité). Mais au cours du sommet tenu les 10 et 11 novembre 1992 à Nouakchott (Mauritanie), il a été décidé de convoquer le conseil présidentiel une fois par an seulement.

- Le conseil des ministres des affaires étrangères. Ce conseil est chargé d'examiner "les dossiers qui lui sont transmis par la Commission permanente et par les commissions ministérielles spécialisées" (art. 8).

- La Commission permanente. "Chaque État membre désigne, au sein de son conseil des ministres, un membre qui sera chargé du suivi des Affaires de l'UMA. Ces membres constituent la commission permanente" (art. 9).

- Les commissions spécialisées. Elles sont prévues par l'article 10 du traité de l'UMA. Mais c'est le conseil présidentiel, réuni à Tunis du 21 au 23 janvier 1990, qui en a fixé le nombre et les compétences. C'est ainsi que quatre commissions ministérielles spécialisées ont été créées et chargées respectivement :
  - de l'Économie et Finances ;
  - des infrastructures ;
  - de la sécurité alimentaire ;
  - des ressources humaines.

Ces commissions ministérielles sont chargées d'élaborer des programmes d'action communs dans les secteurs prévus à cet effet.

- Secrétariat permanent. Il est composé d'un représentant de chaque État membre (art. 11).

- Conseil consultatif. Ce conseil comprend 50 membres. Chaque État y est représenté par 10 membres "choisis parmi les députés ou leurs équivalents [...] [Il] se réunit en session ordinaire une fois par an [...] donne son avis sur tout ce qui lui est transmis par le conseil [présidentiel] et soumet [à ce dernier] des recommandations" destinées à renforcer l'action unitaire (art. 12). Le Conseil présidentiel, réuni à Tunis du 21 au 23 janvier 1990 a porté le nombre des membres du conseil consultatif à 100 à raison de 20 membres par État.

- Organe judiciaire. Cet organe est composé de 10 membres à raison de deux magistrats par pays membre, "nommés [...] pour une durée de six ans [et dont le] renouvellement se fait par moitié tous les trois ans. [Il] est chargé d'examiner les différends" relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords signés par les pays membres de l'Union (art. 13).

L'ensemble des ces institutions ont été créées pour renforcer la solidarité entre les pays membres et promouvoir leur développement économique et social afin de réaliser "l'intégration totale" maghrébine.

Dans ce cadre, l'UMA s'est fixé dans l'article 2 de son traité les objectifs suivants: renforcement des liens de "fraternité existant entre les pays et leurs peuples, réalisation du développement et du bien-être de leurs sociétés et la défense de leurs droits, instauration de la paix basée sur la justice et l'égalité, adoption d'une [...] politique commune dans différents domaines et instauration progressive de la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux."

L'article 3 prévoit que la définition d'une politique commune s'étende aux domaines international, de défense, économique et culturel.

Dans le domaine économique, il est envisagé "la réalisation du développement économique et social dans tous les domaines : industriel, agricole, commercial et social, par l'adoption [...] de projets communs, [et] de l'élaboration de programmes généraux ou spécifiques."

Dans le domaine culturel, les mesures arrêtées visent au "développement de la coopération en matière d'enseignement à tous les niveaux [et à] la défense des valeurs spirituelles et morales découlant de l'Islam, la sauvegarde de l'authenticité nationale arabe".

Disposant de telles institutions et d'un tel programme commun l'UMA semble avoir bien démarré. La volonté politique des chefs d'État de renforcer des liens multiformes entre leurs pays semblait évidente. Mais les faits montrent que les effets de freinage ont eu un impact négatif sur l'évolution de l'UMA.

Certes, le sommet de Tunis de janvier 1990 peut être considéré comme positif compte tenu des décisions arrêtées. Il convient de noter cependant que les résolutions adoptées portaient principalement sur les questions internationales.

Le sommet d'Alger tenu en juillet 1990 semble avoir été affecté par le succès du FIS aux élections communales de juin 1990 et par des appréhensions des autres États membres de voir les islamistes accéder démocratiquement au pouvoir en Algérie en créant un précédent dans la région avec des conséquences désastreuses pour l'avenir de leurs régimes. Certains chefs d'État maghrébins ont d'ailleurs reproché au président algérien d'avoir autorisé la formation de partis politiques islamistes. L'Islam est perçu comme une menace pour certains régimes maghrébins. Tant que l'on se cantonne dans la proclamation verbale des valeurs de l'Islam dans le traité de l'UMA ou dans la Constitution de chaque pays membre, cela ne dérange pas. Mais dès que l'on tente d'appliquer certaines valeurs islamiques dans le fonctionnement économique, culturel et social d'institutions démocratiquement élues d'un pays, c'est la levée de boucliers.

Par ailleurs, la guerre du Golfe et la mobilisation de 31 pays alliés contre l'Irak ont amené les cinq pays du Maghreb à adopter des positions différentes, voire opposées, malgré la forte pression populaire exprimée par des manifestations gigantesques dans tous les pays maghrébins en faveur de l'Irak opprimé.

Le succès des islamistes aux élections communales en Algérie et la guerre du Golfe ont mis en lumière le fossé qui sépare les régimes maghrébins de leurs peuples.

Ainsi, le ralentissement du processus d'intégration maghrébine a été le fait des États et non des peuples que tout réunit en définitive.

L'UMA est tombée dans un état amorphe depuis le coup d'état de janvier 1992 qui a annulé les élections législatives remportées par le FIS et qui a mis fin au processus démocratique en Algérie. Ce coup d'état a plongé le pays dans une situation dramatique dont la détérioration s'accentue dans tous les domaines au fil des années. L'Algérie, principal pays militant et artisan de l'unité maghrébine, s'est ainsi repliée sur elle même depuis 1992 préoccupée par le caractère catastrophique de la situation économique, la généralisation de l'insécurité, l'évanouissement de l'autorité de l'État, l'extension de la pauvreté, la montée de l'hostilité populaire à l'égard d'un régime marginalisé.

La situation dramatique actuelle de l'Algérie caractérisée notamment par la violation par le régime de la Constitution, du droit national et international, des droits de l'homme les plus élémentaires et par la répression aveugle érigée en système, inquiète certains pays maghrébins non pas pour le bain de sang qui s'y déroule mais pour un éventuel succès des islamistes résultant du retour au processus démocratique qui serait induit par le dialogue et la réconciliation nationale.

La crise algérienne ainsi que les appréhensions qu'elle suscite depuis 5 ans dans les États voisins ont contribué à retarder la dynamique unitaire maghrébine. L'UMA a reçu un autre coup dur lorsque le gouvernement marocain a rétabli unilatéralement le visa pour les Algériens en août 1994 et lorsque le gouvernement algérien y a répliqué par la fermeture pure et simple des frontières algéro-marocaines. Ces deux mesures, apparemment opposées, se complètent en fait et cadrent bien avec la campagne haineuse entreprise par le gouvernement français contre les islamistes algériens vivant paisiblement en France. L'ensemble de ces mesures (prises en Algérie, au Maroc et en France) visent à fermer sinon à contrôler sévèrement toutes les frontières algériennes pour isoler l'Algérie de ses voisins afin d'éviter toute "contamination" islamiste. Le sommet algéro-libyen d'avril 1995 à In Amenas (sud algérien) est significatif à cet

égard. Le contrôle des frontières algéro-libyennes et la lutte contre les islamistes ont constitué l'essentiel de l'ordre du jour présidentiel. La plupart des réunions ministérielles maghrébines portent principalement sur le renforcement de la lutte contre "les terroristes islamiques" et sur des mesures sécuritaires que ces réunions soient bilatérales ou multilatérales (entre responsables maghrébins ou entre responsables européens et maghrébins).

Il convient de noter cependant que la construction de l'ensemble maghrébin ne peut se faire ni sans les peuples ni à fortiori contre les peuples de la région.

L'évaluation de l'expérience d'intégration maghrébine depuis son lancement en 1964 montre que les résultats obtenus sur le plan économique sont maigres et reflètent bien l'écart entre le discours et le parcours des États maghrébins dans ce domaine.

5.2.2 Résultats du processus d'intégration (1964-1995)

Les résultats obtenus par les efforts de construction d'un espace maghrébin solidaire au cours des trente dernières années ne sont pas brillants quels que soient les secteurs d'activité économique considérés.

5.2.2.a) Mines et hydrocarbures

Au cours de la période 1964-1995, le secteur minier, y compris les hydrocarbures, n'a connu aucune réalisation effective dans le cadre de l'intégration maghrébine.

Il n'y a eu que des accords bilatéraux. Comme celui qui a été passé entre l'Algérie et la Tunisie pour l'exploitation du gisement d'El-Borma et celui relatif à l'exploitation du gaz algérien à travers la Tunisie.

Entre l'Algérie et le Maroc, on peut signaler la collaboration de SONATRACH et la raffinerie de Mohamedia, la convention passée entre SONAREM et la société Zellidja par laquelle celle-ci est chargée de traiter pour le compte de SONAREM le minerai de plomb et de zinc à Boubka. Le projet le plus important se rapporte à la constitution d'une société mixte algéro-marocaine pour l'exploitation de la mine de Gara-Djebilet. Ce projet constituait un exemple intéressant pour l'intégration maghrébine avec des retombées positives sur chacun des pays concernés. Il s'agissait non seulement d'exploiter en commun le gisement de minerai de fer de Gara Djebilet mais surtout de créer conjointement une industrie sidérurgique importante. Ce projet arrêté par l'Algérie et le Maroc aurait pu être élargi à d'autres pays de la région et réalisé dans l'intérêt du Maghreb tout entier. Mais les événements du Sahara occidental ont été en 1975 à l'origine du gel de ce grand projet maghrébin et de toutes les relations économiques algéro-marocaines.

Les résultats de la coopération dans le domaine minier et des hydrocarbures au cours de cette période sont bien maigres. Il aurait fallu attendre la reprise des relations diplomatiques en 1988 entre l'Algérie et le Maroc pour assister à une redynamisation des relations économiques bilatérales.

C'est ainsi qu'en février 1989 un accord a été signé entre l'Algérie et le Maroc pour la réalisation d'un gazoduc entre Hassi R'mel et Tanger destiné à transporter 12 milliards de m3/de gaz algérien par an vers l'Europe dont 2,5 milliards m3/an sont destinés au

Maroc. Ce projet s'est substitué à un gazoduc sous-marin trans-méditerranéen devant partir d'Arzew et aboutir à Alicante en Espagne dont les études de faisabilité ont été lancées au milieu des années 1970 [36].

Ce projet, aujourd'hui en phase d'exécution, franchira le détroit de Gibraltar en juin 1996, date à laquelle il sera raccordé au réseau de transport et de distribution espagnol. Long de 1265 km ce gazoduc aura une capacité initiale de 7,2 milliards m3/an pour atteindre vers l'an 2000 sa capacité contractuelle prévue.

D'autre part, à l'est, les travaux du premier gazoduc trans-méditerranéen algéro-italien via la Tunisie, avaient démarré en 1978. Il a été mis en service en 1983 avec une capacité de 12 milliards de m3/an. Sa capacité de transport devrait doubler au milieu de la décennie 1990 après l'achèvement de la réalisation des travaux relatifs aux stations de pompage lancés à la fin de la décennie 1980.

À partir de ce gazoduc trans-méditerranéen, il a été prévu d'alimenter la Libye à la suite d'un accord algéro-libyen intervenu en 1987. C'est ainsi qu'en juin 1988 une société algéro-tuniso-libyenne a été créée, dénommée Société du Maghreb Arabe pour le transport du gaz naturel (SOMATGAZ). Cette société est chargée de la réalisation des études du gazoduc qui doit transporter le gaz algérien vers la Libye via la Tunisie. Sa mission devrait s'étendre à la réalisation et à l'exploitation de ce gazoduc.

L'accord algéro-tuniso-libyen signé le 22 mars 1988 porte sur la livraison de 3,6 milliards de m3 par an à la Libye et sur l'approvisionnement des régions tunisiennes traversées par le gazoduc en fonction des besoins.

En ce qui concerne la coopération algéro-mauritanéenne dans le domaine énergétique, elle résulte d'un accord intergouvernemental intervenu en 1985 au plus haut niveau [37]. Dans ce cadre, des entreprises algériennes qualifiées ont entrepris des travaux de rénovation de la raffinerie de Nouadhibou, alors en panne. Cette raffinerie avait été réalisée par des entreprises françaises. L'entreprise algérienne Naftal a pris en charge l'exploitation de cette raffinerie après sa remise en service en y affectant une centaine d'ingénieurs, de techniciens supérieurs et de travailleurs qualifiés et en l'approvisionnant en pétrole algérien. Les produits raffinés étaient destinés à l'exportation. La contribution technique et commerciale algérienne était significative.

D'autre part, deux entreprises algériennes, nées de la restructuration de la Sonatrach, ont réalisé à Nouadhibou un centre enfûteur de GPL dont les travaux avaient démarré en 1985.

La coopération entre l'Algérie et la Libye dans le domaine des hydrocarbures et de ses dérivés s'est renforcée par la signature en 1987 d'un accord intergouvernemental portant création de trois sociétés d'économie mixte :

- la société algéro-libyenne d'exploitation et de production pétrolière dont le capital est détenu à 50% par la NOC (National Oil Corporation) et 50% par la Sonatrach ;

- la société algéro-libyenne de géophysique dont le capital est détenu à 50% par la NOC et 50% par l'ENAGEO, entreprise de géophysique née de la restructuration de Sonatrach en 1982 ;

- la société algéro-libyenne des industries pétrochimiques dont le capital est réparti à 50 - 50% entre la NOC et l'entreprise algérienne des industries pétrochimiques (constituée en 1982 à la suite de la restructuration de Sonatrach).

Ces trois sociétés mixtes algéro-libyennes ont été créées à la suite d'un accord intergouvernemental, qui s'étend à de nombreux secteurs d'activité, signé par les deux Premiers Ministres des deux pays en juin 1987 à Tripoli [38].

Au total, les tentatives d'intégration maghrébine dans le domaine des mines et des hydrocarbures ont été fondées sur des actions essentiellement bilatérales. Celles-ci ont été parachevées par une approche globale en février 1989 lors de la création d'un comité maghrébin de l'industrie pétrolière destiné à harmoniser et à coordonner les politiques nationales des cinq pays dans ce domaine en vue d'établir un "marché commun de l'énergie" selon le voeu exprimé par les cinq ministres de l'énergie en 1990. Mais le coup d'état intervenu en Algérie en janvier 1992 a donné un coup néfaste non seulement au projet d'intégration énergétique mais à l'intégration et à l'unité maghrébines également.

5.2.2.b) Industrie

L'approche de l'intégration maghrébine dans le domaine industriel a évolué en fonction de la période considérée. On peut distinguer, grosso modo, de trois périodes : 1964-1975, 1982-1988 et 1989 à ce jour.

Période 1964 – 1975

Au cours de cette période, l'intégration industrielle maghrébine visait un double objectif :

- la liberté et la franchise de la circulation de certains produits industriels ;

- la création d'unités industrielles communes ou "industries intégrées".

Il faut reconnaître qu'aucun de ces deux objectifs n'a été atteint, ni même sérieusement approché. Les efforts conjugués du CPCM et du CEIM, ainsi que l'appui technique et financier des organismes internationaux tels que la CEA, le PNUD, l'ONUDI, la CNUCED, n'ont abouti à aucune réalisation concrète. Ce ne sont pourtant ni les réunions, ni les études, ni les rapports qui ont manqué.

En 1965, deux réunions d'experts tenues à Rabat et Alger ont conclu à la nécessité d'une coopération intermaghrébine dans les industries du montage, du verre et de l'électronique.

En 1968, le CPCM a examiné avec la commission économique pour l'Afrique (CEA) les obstacles qui s'opposaient aux échanges des produits industriels et, en avril 1968, il a formulé une proposition de réduction de 50% des droits sur ces produits.

En 1970, le CPCM proposait à la Conférence des Ministres un plan de cinq ans comportant notamment une liste d'industries agréées dont les produits seraient libres de tout droit à l'intérieur du Maghreb et la création d'une Banque Maghrébine d'investissements.

Entre temps, le CEIM, avec le concours d'experts internationaux, multipliait les études et les recommandations.

Tous ces efforts ont échoué en raison d'obstacles politiques et autres que nous évoquerons plus loin.

Au lieu d'entreprendre des actions conjointes pour la réalisation d'industries nouvelles en vue de renforcer l'intégration et la complémentarité des économies maghrébines, les pays maghrébins se sont au contraire lancés dans la voie inverse. L'absence de coordination des politiques industrielles de ces pays les a amené à atomiser leurs efforts et à entreprendre individuellement des investissements industriels plutôt concurrentiels.

C'est ainsi que dans le domaine sidérurgique, alors considéré comme secteur moteur et symbole de l'indépendance économique, les politiques sidérurgiques des quatre pays du Maghreb ne sont ni complémentaires, ni coordonnées, ni harmonisées mais traduisent plutôt l'absence de volonté de construction d'une industrie sidérurgique maghrébine. Les industries chimiques ouvraient, quant à elles, de larges perspectives à l'intégration régionale. Mais là aussi on constate que les trois pays centraux du Maghreb fabriquent chacun ses propres produits comme les acides sulfuriques et phosphoriques, les engrais azotés et phosphatés etc.

Les réalisations algériennes cumulées à Skikda, Arzew et Annaba dans le domaine chimique et pétrochimique dépassent par leur importance massive les unités qui ont été réalisées dans les autres pays. On aurait pu répartir certaines productions sur la base d'unités intégrées et complémentaires ou sur la base de sociétés mixtes régionales supervisant l'ensemble des activités chimiques et pétrochimiques avec une répartition équitable des avantages et des coûts. La Libye a encore aggravé ce problème en lançant dans les années 1970 un vaste programme d'investissements dans la branche des industries chimique et pétrochimique.

Dans le domaine des textiles, les fabrications des trois pays centraux sont fâcheusement concurrentes : six usines en Tunisie, le complexe de Fès suivi d'autres projets et six complexes en Algérie dont la rentabilité est incertaine. De telles activités auraient gagné à une spécialisation concertée non seulement pour définir la gamme des produits mais également pour se lancer dans la fabrication des équipements destinés à l'industrie textile de l'ensemble des pays maghrébins.

Dans les industries mécaniques et de montage, il existe un acquis qu'on aurait dû considérer. Mais là aussi, chacun des trois pays centraux s'est lancé allègrement dans la fabrication de matériels très divers. Il aurait été possible, sur la base d'un inventaire des diverses productions existantes, d'aménager les investissements futurs dans le sens d'une plus grande intégration régionale. Entre la production des machines-outils, des moteurs, du matériel agricole et toute la gamme des véhicules, il est possible de prévoir une répartition des fabrications avec la garantie correspondante d'un marché ouvert à 30 millions de consommateurs à l'époque et à 75 millions aujourd'hui.

Période 1983 – 1988

La reprise des discussions sur l'intégration maghrébine entre les différents pays en 1983 s'est opérée à un niveau gouvernemental en l'absence toutefois du Maroc à cause de la rupture de ses relations diplomatiques et économiques avec l'Algérie entre 1975 et 1988.

Les travaux d'intégration maghrébine ont repris en 1983 sur une base bilatérale mais suivant une approche structurelle fondée sur le remodelage des structures de production des pays concernés.

Algérie – Tunisie

Cette période est caractérisée par le lancement des études puis de la réalisation des projets industriels suivants dans le cadre de sociétés mixtes dont le capital est réparti à 50/50% entre des sociétés nationales algériennes et tunisiennes :

- usine de ciment blanc à Fariana ;

- usine de moteurs Diesel à Sakiet Sidi Youssef ;

- usine de charpente métallique à Guardimaou ;

- briqueterie à Oum Ali ;

- usine avicole à Tabarka.

De plus, un accord relatif à l'interconnexion des réseaux électriques des deux pays a été signé et mis en oeuvre.
Par ailleurs, des études technico-économiques ont été lancées en vue de la réalisation de projets communs dont notamment :

- usine d'engrais phosphatés ;

- usine de fabrication d'équipement pour l'industrie textile et plastique ;

- sous-traitance mécanique et électrique en vue d'une utilisation rationnelle et complémentaire des installations existantes dans les deux pays.

Sur le plan institutionnel, il a été convenu d'organiser tous les six mois alternativement à Alger et à Tunis des réunions intergouvernementales regroupant autour des deux Premiers Ministres algérien et tunisien quatre à cinq ministres chargés de divers secteurs économiques des deux pays.

Algérie - Libye

Le démarrage de l'intégration économique entre les deux pays a été laborieux compte tenu de la différence d'approche: la partie libyenne est plutôt unioniste avec pour objectif immédiat l'union totale et intégrale des deux pays tandis que la partie algérienne penche pour une approche pragmatique et par étapes.

Après de longues années d'entretien et de négociations entrecoupées de réunions intergouvernementales (comme celles tenues en 1980 à Alger et en 1986 à Tripoli où le gouvernement libyen était au grand complet), des accords ont été finalement signés et ratifiés respectivement par les deux parlements en 1987 et 1988 pour la réalisation de projets communs avec installation des conseils d'administration des nouvelles sociétés mixtes dont le capital est reparti à 50/50% entre les deux pays. Ces projets concernent notamment :

- une usine d'aluminium ;

- une société d'électroménager en charge des unités industrielles de production de téléviseurs, de cuisinières et de réfrigérateurs existantes dans les deux pays ;

- une usine de pneumatiques ;

- l'industrie automobile avec un complexe de production de 250 000 véhicules de tourisme par an ;

- l'industrie aéronautique pour la construction d'avions de 2 à 6 places ;

- l'industrie pétrochimique.

Sur le plan institutionnel, les décisions et le suivi de la politique d'intégration s'opèrent au niveau gouvernemental. Les deux Premiers Ministres algérien et libyen se réunissent à cet effet, entourés du maximum de ministres des deux pays, une fois par an alternativement à Alger et à Tripoli.

Ainsi, au cours de la période 1983-1988, l'intégration industrielle maghrébine concernait uniquement l'Algérie, la Libye et la Tunisie sur la base d'accords bilatéraux fondés sur deux principes :

- réalisation de projets industriels en commun dans le cadre d'un marché constitué de deux pays mais ouvert à d'autres pays de la région ;

- création d'entreprises maghrébines intégrées par voie de fusion des entreprises industrielles déjà existantes.

D'autre part, un accord relatif aux opérations de compensation des dettes et des créances bilatérales a été signé en fin de période entre les Banques Centrales de l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

Période 1989 -1995

Après la création de l'UMA en février 1989, l'intégration maghrébine semblait bénéficier d'une nouvelle dynamique. Cependant l'approche arrêtée en 1990 par le conseil des ministres des affaires étrangères, de l'économie et des finances semble une fois de plus tronquée puisque la stratégie d'intégration adoptée s'articule principalement autour de la libéralisation des échanges (création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière, etc.). La négligence de l'approche structurelle et la marginalisation des structures de production industrielle et agricole dont le potentiel d'intégration est plus important et plus efficace ont contribué à bloquer dans une vision étriquée

l'intégration maghrébine au moment où celle-ci a besoin d'être dynamisée et accélérée dans l'intérêt de tous les pays de la région. Tant il est vrai que l'appareil industriel dont est doté chacun de ces pays et les projets industriels communs, promus par l'Algérie et la Tunisie et par l'Algérie et la Libye entre 1983 et 1988, constituent une base matérielle importante pour l'élargissement du secteur industriel dans une perspective complémentaire pour renforcer la solidarité et la cohésion maghrébines.

L'approche retenue, basée sur l'intégration par les marchés, a constitué un frein à la marche vers l'intégration économique maghrébine pourtant tant souhaitée par les peuples de la région.

5.2.2.c) Transports

La secteur des transports, doté de puissants effets intégrateurs en vue d'améliorer la fluidité du mouvement des personnes et des marchandises dans la région, a bénéficié dès 1964 d'efforts persévérants, organisés et constructifs entre les trois pays centraux.

Dans le domaine ferroviaire, il est constitué en 1965 un comité des transports ferroviaires du Maghreb, devenu comité permanent en 1967.

Entre 1968 et 1969, plusieurs accords sont signés concernant les tarifs, la création d'un bureau commercial commun à Paris et celle d'un bureau de répartition des recettes à Alger. En 1970, on élabore un système d'acquisition concertée du matériel ferroviaire et, en 1971, on jette les bases du Trans-Maghreb-Express. En 1972, on s'entend sur certains transports à tarif réduit et on normalise les modèles de voitures voyageurs.

Les transports maritimes ont connu la même volonté de coopération. A travers le comité permanent des transports maritimes établi en 1965, les compagnies des trois pays ont créé une “ligne maghrébine” dont l'exploitation a été confiée à la Tunisie pour un an, puis au Maroc pour l'année suivante. Elles ont constitué un secrétariat permanent à Alger, puis un comité d'études pour la monopolisation du cabotage.

La seule compagnie maghrébine qui a survécu aux crises politiques inter-maghrébines fut la CALTRAM, société d'économie mixte créée en 1973 par l'Algérie et la Libye.

Les transports aériens ont suivi un processus analogue. Les compagnies aériennes se sont concertées dès 1965 pour l'exploitation commune de la ligne Casablanca-Alger-Tunis. En 1966, le comité maghrébin des transports aériens a décidé la concentration à Alger des travaux de maintenance des appareils ainsi que le regroupement des représentations commerciales, notamment au sein de l'OACI. Enfin, il a été convenu de créer une compagnie commune, appelée “Air Maghreb”. Mais la coopération inter-maghrébine dans le domaine des transports ferroviaires, maritimes et aériens a été gelée en 1975 avec la rupture des relations diplomatiques et économiques entre l'Algérie et le Maroc. Il a fallu attendre la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1989 pour voir le secteur des transports bénéficier d'un regain d'intérêt. Les pays du Maghreb ont perdu beaucoup de temps dans ce domaine. En 1990, le retard des transports intra-maghrébins est considérable. Les logiques nationale et sectorielle l'ont emporté sur des considérations régionales. Chacun des pays concernés a développé son propre réseau routier et/ou ferroviaire interne. Dans le domaine des transports aériens et maritime chaque pays a développé et diversifié ses réseaux avec l'Europe et

d'autres pays en dehors de la région maghrébine au cours des années 1970 et 1980. En 1990, le conseil des ministres des transports de l'UMA a décidé de créer une compagnie aérienne commune, "Air Maghreb", et une compagnie maghrébine de transport maritime en reprenant les projets gelés en 1975. Le conseil des ministres de l'équipement et des travaux publics de l'UMA a également décidé de son côté en 1990 de construire une autoroute qui devrait relier les cinq pays membres et d'unifier les normes techniques pour toutes les routes des pays de l'UMA.

Par ailleurs, la commission ministérielle maghrébine des infrastructures a décidé en 1990 de :

- procéder à l'amélioration des services et à la réduction de la durée de voyage sur la ligne ferroviaire existante Casablanca-Alger-Tunis ;

- lancer des études relatives au tracé d'une ligne ferroviaire trans-maghrébine et du TGV maghrébin comportant l'incidence financière ainsi que la durée de réalisation ;

- créer une commission technique chargée de lancer et de superviser des études techniques et économiques relatives à la route trans-maghrébine.

Mais l'Union du Maghreb Arabe (UMA) traverse une crise sérieuse à la suite du repli de l'Algérie sur elle-même depuis le coup d'état de janvier 1992, occupée par la guerre que mène le régime dictatorial pour "l'éradication" des islamistes, aggravée par la fermeture des frontières algéro-marocaines en août 1994.

Ainsi, en 1995, les Maghrébins n'ont même pas été capables de concrétiser la réalisation effective des projets portant création de compagnies intégrées comme "Air Maghreb" ou "Maghreb Coast Line" ou encore du projet ferroviaire trans-maghrébin décidés 30 ans auparavant. Pourtant le secteur des transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes constitue un domaine de prédilection pour l'intégration maghrébine compte tenu de ses effets intégrateurs , de l'extrême simplicité de la mise en oeuvre des projets décidés et du faible niveau de l'incidence financière. A ce titre, le secteur des transports intra-maghrébins aurait dû bénéficier de la priorité en servant de pierre angulaire à la stratégie d'intégration et d'unité maghrébines. L'impossible démarrage des projets de transports intra-maghrébins illustre bien la panne chronique de l'intégration maghrébine.

5.2.2.d) L'agriculture

Les tentatives d'intégration maghrébine en matière agricole sont bien maigres puisqu'elles concernent uniquement trois produits au cours de la période 1963-1975 : l'alfa, les agrumes et le tabac.

Le comptoir maghrébin de l'alfa (COMALFA) a été créé en 1963 en vue d'assurer la commercialisation commune de cette plante. En 1966, il s'est fait promoteur d'une industrialisation commune de ce produit. Mais la nouvelle orientation industrielle a été un échec à la suite du transfert de ses compétences dans ce domaine au Centre d'Études Industrielles Maghrébin (CEIM). De ce fait, l'activité du COMALFA s'est finalement limitée au seul domaine commercial de l'alfa sur le plan régional.

Le Comité maghrébin des agrumes et primeurs (COMAP) a été créé, quant à lui, en 1972. Sa mission consiste à coordonner le transport et la commercialisation de ces produits en Europe et en Afrique au Sud du Sahara pour mettre un terme à la concurrence que se livrent entre eux les pays du Maghreb sur les marchés extérieurs.

Enfin, en 1969, les régies nationales des tabacs de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont commencé à étudier les moyens à mettre en oeuvre en vue d'une coordination régionale tant agricole qu'industrielle et commerciale de leurs programmes.

Ainsi, les actions agricoles entreprises au plan régional au cours des décennies 1960 et 1970 n'ont eu que des résultats négligeables puisque limitées à trois produits seulement. Par contre, les actions de type structurel arrêtées par l'Algérie et la Tunisie et mises en oeuvre à partir de 1983 pour promouvoir le développement en commun des régions frontalières montrent à l'évidence la voie qui aurait pu être suivie en matière d'intégration agricole régionale. Le programme algéro-tunisien de développement des régions frontalières comporte une série d'actions complémentaires notamment :

- l'étude et la réalisation du projet de mise en valeur de la plaine de Oued Melègue. Ce projet, financé par la FIDA, couvre des dizaines de kilomètres qui s'étendent aux deux pays ;

- la mise en valeur des terres dans les régions montagneuses frontalières ;

- la libre circulation des personnes et des produits tout au long des fron-tières ;

- la libre accès des enfants tunisiens aux établissements scolaires algériens frontaliers et vice versa ;

- la réalisation en Algérie d'un vaste programme de logements par des entreprises tunisiennes privées.

Mais le projet le plus important reste celui de la mer intérieure. Il s'agit de relier les dépressions (dont le niveau est inférieur à celui de la mer) constituées par les chotts de Jerid en Tunisie et les chotts de Al Maghaier en Algérie à la mer Méditerranée au niveau de Gabès par un canal qui sera creusé à cet effet. La mer intérieure ainsi constituée devra s'étendre sur plus de 400 km de long en submergeant les dépressions situées des deux côtés de la frontière algéro-tunisienne. La réalisation d'un tel projet aurait transformé non seulement l'agriculture mais toute l'économie des régions du Sud des deux pays. L'étude du projet de la mer intérieure a été menée par une société d'économie mixte algéro-tunisienne avec le concours des Suédois et achevée au milieu des années 1980. Mais la réalisation de ce projet extraordinaire a été bloquée pour des raisons politiques avancées par la partie tunisienne.

Au total, force est de constater qu'au cours des 30 dernières années les tentatives d'intégration maghrébine en matière agricole n'ont eu que des résultats extrêmement limités ne dépassant guère le stade de la coopération dans le meilleur des cas. Pourtant, l'agriculture constitue un domaine de choix d'intégration régionale compte tenu non seulement de la complémentarité des pays maghrébins mais surtout de leurs potentialités agricoles capables de mettre fin à la dépendance alimentaire de la région. Mais, les pays maghrébins n'étaient pas portés à entreprendre des actions de type

structurel, seules susceptibles d'accélérer le processus d'intégration maghrébine et d'améliorer la capacité de développement de chacun des pays concernés et de la région toute entière.

Il est étonnant que des études, des rapports et des recommandations des diverses instances chargées de l'intégration maghrébine entre 1964 et 1995 s'intéressent de manière constante essentiellement aux aspects liés à la libéralisation des échanges inter-maghrébins en vue d'établir un marché commun maghrébin. Cette approche mimétique prêche par défaut. Car les différences existant entre les structures économiques des pays du Maghreb et celles des pays de la C.E.E. sont des différences de nature et non de degré. L'application de méthodes similaires à des problèmes de construction d'espace régional complètement différents est une approche inadéquate vouée bien entendu à l'échec.

La voie de l'intégration régionale par les marchés nationaux entre pays sous-développés dont les économies sont désarticulées et fortement dépendantes de l'extérieur conduit à l'impasse.

La persistance de certains pays maghrébins à croire aux vertus de la libéralisation des échanges comme facteur essentiel de l'intégration économique régionale n'a pourtant rien changé à la physionomie de l'espace économique maghrébin au cours des trente dernières années. L'évolution des échanges inter-maghrébins durant cette longue période illustre bien l'inanité de la doctrine libérale et son inadéquation aux pays structurellement sous-développés.

5.2.2.e) Les échanges commerciaux intra-maghrébins

L'examen des échanges intra-maghrébins – qui résultent d'ailleurs d'accords bilatéraux – frappe l'observateur par la faiblesse de son niveau comme en témoigne le tableau 64. Les variations du commerce intra-régional sont en plus irrégulières et instables; elles dépendent de "l'humeur" politique de la période [39].

Le commerce intra-maghrébin reste très faible entre 1964 et 1970 où il représente à peine 1,67% des importations totales et 1,25% des exportations totales du Maghreb. Les exportations intra-maghrébines fluctuent d'ailleurs en baissant de 37 millions de $ en 1964 à 26 millions de $ en 1966 et 1967 pour remonter à 38 millions de $ en 1970 pour atteindre à peine 47 millions de $ en 1980.

En 1992, malgré leur niveau encore faible, les échanges intra-maghrébins ont quelque peu progressé en valeur absolue et en valeur relative :

- l'Algérie importe du Maghreb pour 223 millions de $, soit 2,6% de ses importations, et exporte pour 218 millions de $, soit près de 2% de ses exportations totales ;

- le Maroc importe pour 244 millions de $, soit 3,3% de ses importations, et exporte pour plus de 252 millions de $, soit 6,3% de ses exportations totales ;

- la Tunisie importe pour 278 millions de $, soit 4,3% de ses importations, et exporte pour plus de 320 millions de $, soit 8% de ses exportations totales.

Ces améliorations relatives découlent de l'établissement de l'UMA en 1989 et de la reprise des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc. Certes le commerce informel entre ces deux pays a toujours été important et n'a pas été affecté par la rupture des relations diplomatiques en 1975. Mais ce commerce “souterrain” n'est recensé par aucun organisme statistique, compte tenu de sa nature. Quant à l'essor relatif des échanges entre la Tunisie et la Libye, il résulte de l'embargo imposé à cette dernière par les Nations-Unies. La Tunisie est devenue depuis cette sanction le prolongement commercial de la Libye pour un certain nombre de produits. Cependant, les relations commerciales entre l'Algérie et le Maroc ont été encore une fois durement frappées par la fermeture par l'Algérie des frontières à la suite de la décision marocaine de rétablir les visas d'entrée pour les Algériens en août 1994. Il n'existe pas de statistiques sur les échanges commerciaux entre les deux pour 1994 et 1995, mais la presse écrite algérienne et marocaine a fait état de l'arrêt des exportations dans les deux sens. Seul le projet de gazoduc trans-méditerranéen transitant par la Maroc n'a pas été affecté par la crise algéro-marocaine. Encore faut-il préciser que ce projet est financé par un consortium européen et destiné à exporter le gaz algérien vers l'Europe. Autrement dit, si l'Europe n'était pas impliquée dans ce projet, celui-ci aurait été retardé ou annulé pour des raisons strictement politiques.

Tableau 64

Evolution des échanges commerciaux intra-maghrébins (en millions de $)

		1980	1986	1992
Algérie				
	Importations de:			
	Monde	10525	9234	8648
	Libye	11,6	-	2,3
	Maroc	-	-	97
	Mauritanie	-	24	-
	Tunisie	-	102	124
	Exportations vers:			
	Monde	15624	102	11137
	Libye	1,6	-	2,7
	Maroc		-	137
	Mauritanie		1,5	-
	Tunisie	6	39	78
Libye				
	Importations de :			
	Monde	14018	7175*	-
	Algérie	1,8	-	-
	Maroc	-	5,7	-
	Mauritanie	-	-	-
	Tunisie	-	88	-
	Exportations vers:			
	Monde	23365	15571*	-
	Algérie	-	7,5	-
	Maroc	-	1,8	-
	Mauritanie	-	-	-
	Tunisie	-	1,5	-

Tableau 64 (suite)

Evolution des échanges commerciaux intra-maghrébins (en millions de $)

		1980	1986	1992
Maroc				
	Importations de:			
	Monde	4182	3790	7356
	Algérie	1,3	-	91
	Libye	-	73	102
	Mauritanie	0,5	-	-
	Tunisie	4,9	10,9	51
	Exportations vers :			
	Monde	2403	2427	3977
	Algérie	-	-	72
	Libye	7,8	41,5	131
	Mauritanie	2,3	-	-
	Tunisie	13,3	13,4	49,5
Mauritanie				
	Importations de:			
	Monde	286	234	472
	Algérie	-	-	-
	Libye	-	-	-
	Maroc	-	-	-
	Tunisie	-	-	-
	Exportations vers:			
	Monde	194	374	515
	Algérie	-	-	-
	Libye	-	-	-
	Maroc	-	-	-
	Tunisie	-	-	-
Tunisie				
	Importations de:			
	Monde	3509	2897	6432
	Algérie	7,2	80,5	152
	Libye	10,1	2,1	51,3
	Maroc	14,6	17	74,4
	Mauritanie	0,5	-	-
	Exportations vers:			
	Monde	2234	1759	4039,9
	Algérie	4,8	89,6	97,8
	Libye	18,1	4,8	176
	Maroc	1,8	7,3	46
	Mauritanie	0,1	-	-

* 1982

Sources : United Nations, *Commodity Trade Statistics*, 1992 ; The World Bank, *World Tables 1994* ; Ridha Saadallah, *La Coopération entre les pays du Maghreb*, I.D.B., Jeddah, 1985, p. 87 ; Bichara Khader, *Le Grand Maghreb et L'Europe*, *op. cit*., p. 71.

Au total, les échanges commerciaux intra-maghrébins restent modestes entre 1964 et 1995. Pourtant, dès 1966, la commission maghrébine des relations commerciales avait dressé deux listes de produits pour promouvoir le commerce intra-maghrébin. La première comporte des biens censés être totalement affranchis des droits de douane et la seconde des produits qui devaient bénéficier de la même exemption mais à l'intérieur d'un contingentement. Plus tard entre 1990 et 1992, plusieurs accords et conventions ont été signés pour encourager la liberté de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux portant sur les transports, les tarifs douaniers, les échanges des produits agricoles, la création d'une banque maghrébine, l'établissement d'une carte d'identité commune etc. Mais, à l'exception de la Tunisie, aucun pays n'a ratifié tous les accords. Les relations inter-maghrébines restent marquées, au plan des États, par la prudence, voire la méfiance.

La plus grande partie du commerce intra-maghrébin comporte des produits alimentaires (produits animaux, huile d'olive, légumes secs, fruits et légumes), des matières premières (produits pétroliers, phosphates) et quelques produits industriels (textile, appareils et engins mécaniques, engrais phosphatés, appareils électroménagers et quelques biens d'équipement).

La faiblesse du niveau des échanges intra-maghrébins et leur structure peu diversifiée sont des indicateurs du niveau et de la qualité des résultats obtenus en matière d'intégration régionale sur le plan commercial et montrent le manque de cohésion régionale.

Pourtant, les pays maghrébins disposent d'importantes complémentarités potentielles, mais pour en tirer meilleur parti, il aurait fallu procéder à l'aménagement de l'espace maghrébin et aux restructurations économiques préalables nécessaires au renforcement de la solidarité économique effective et à l'intensification des échanges intra-régionaux. Mais cela ne semble pas être la voie choisie. D'où la confusion faite au niveau des partenaires entre les concepts d'intégration et de coopération commerciale.

La réalisation de l'intégration régionale exige une coordination des politiques économiques des pays maghrébins, la création de projets communs dans des domaines stratégiques de l'industrie, de l'agriculture et des services ainsi que la mise en oeuvre d'une politique sociale et culturelle notamment dans le domaine de l'éducation, de la formation de formateurs, de la science et de la technologie. Seules des actions de type structurel sont en mesure de transformer l'espace économique régional et de renforcer la solidarité et l'unité maghrébines. La réalisation de l'intégration régionale entre pays en voie de développement est à ce prix. Le remodelage des structures de production agricole et industrielle des pays maghrébins est incontournable et constitue même un préalable à un accroissement significatif des échanges commerciaux inter-maghrébins. La négligence de l'approche structurelle par les pays maghrébins les a conduit à l'impasse. Certes, il existe des difficultés et des problèmes de toutes sortes qui constituent une barrière à la construction d'un espace économique maghrébin solidaire. Mais ces difficultés ne sont pas insurmontables. Force est de constater que les différentes tentatives d'intégration maghrébine ont connu toutes un échec.

5.2.3 Raisons de l'échec

Aucune des différentes tentatives d'intégration économique ou politique entre pays maghrébins depuis les années 1960 n'a abouti à ce jour pour un ensemble de raisons simples et complexes à la fois [40].

- Simples parce qu'il est aisé de se rendre compte que le centre de décision est le plus souvent situé ailleurs que dans la zone du Maghreb. A la domination coloniale, semicoloniale ou néocoloniale des pays maghrébins après la fin de la deuxième guerre mondiale s'est substituée une domination économique, financière et culturelle après les indépendances. Si bien que le développement des relations économiques et des échanges commerciaux et culturels des pays maghrébins après leur indépendance politique s'est poursuivi en faveur des pays européens restés maîtres du jeu.

- Complexes parce qu'une analyse superficielle et rapide ne saurait mettre en lumière les difficultés majeures rencontrées. Car les obstacles ne sont pas toujours visibles et les raisons de l'échec que l'on a évoquées ici et là ne sont que la partie visible de l'iceberg.

Nous avons tenté de regrouper les principales raisons de l'échec des différentes expériences d'intégration maghrébine en six groupes de facteurs, à savoir les méthodes d'intégration utilisées, la dépendance économique et financière, la rigidité des structures économiques, le mimétisme de l'Occident, les difficultés d'application des décisions communautaires de coopération et d'intégration et, enfin, les facteurs extra-économiques.

5.2.3.a) Méthodes

Ce qui frappe, de prime abord, lorsqu'on examine les tentatives maghrébines d'intégration, c'est la contradiction qui existe entre l'unicité de l'objectif poursuivi, à savoir l'intégration et la diversité des voies et moyens utilisés en vue d'atteindre cet objectif commun, aggravée par une multiplicité de centres de décision communautaires. Le manque de cohésion entre les pays membres et le manque de cohérence des décisions communautaires sont aggravés par l'éparpillement des efforts entrepris ici ou là.

Primauté du politique

La première erreur méthodologique des pays maghrébins est d'avoir accordé la primauté du politique sur l'économique. Cette donnée était le trait caractéristique constant des différentes tentatives d'intégration. La Fédération entre l'Égypte, le Soudan et la Libye en 1971, la tentative de fusion de la Tunisie et de la Libye en janvier 1974, la création de L'Union Arabe Africaine par le Maroc et la Libye en août 1984, en constituent l'illustration la plus frappante. Toutes ces unions ont échoué parce que la solution strictement politique sans passer par la réalisation d'un certain nombre de conditions économiques tendant à renforcer, sur le terrain, la solidarité économique et sociale régionale conduit à une impasse. Pourquoi ? Les faits l'ont largement démontré: l'abandon d'une partie ou de la totalité de la souveraineté nationale à un pouvoir supranational par de jeunes pays qui ont récemment accédé à leur indépendance politique se heurte à des réticences ou à une vive opposition dès que les sacrifices consentis (ou à consentir) par un pays dépassent un certain seuil.

Les résistances à la création d'une autorité supranationale enregistrées dans certains pays maghrébins et l'éclatement rapide des unions réalisées montrent bien les limites, l'inefficacité et les conséquences d'une union politique sans transition. C'est pourquoi nous considérons que le principe de la primauté du politique sur l'économique comme d'ailleurs celui de la primauté de l'économique sur la politique constituent de "faux problèmes", le politique et l'économique étant intimement mêlés comme l'illustre le cas de la construction de l'Europe depuis 1958.

L'intégration par le mécanisme du marché est préférée à l'intégration par l'aménagement structurel

Le fait d'avoir retenu comme principe "intégrant" le seul mécanisme du marché a bloqué la recherche d'autres voies d'intégration et constitué un obstacle théorique et pratique important au progrès dans ce domaine. En effet, la transposition pure et simple des principes d'intégration de la théorie traditionnelle, remis en cause dans les pays capitalistes eux-mêmes, ne pouvait avoir que des effets néfastes. Le recours aux méthodes utilisées par des pays industrialisés comme stimulant et comme moteur de la croissance hors de leur contexte historique et socio-économique dans des économies essentiellement primaires, dominées, désarticulées et extraverties ne pouvait que compromettre à la fois la coopération régionale et leur propre développement. Tout observateur a le droit d'être étonné par la prépondérance de la place que l'on accorde à la liberté de mouvement des marchandises à l'intérieur du Maghreb arabe au moment où chaque pays membre dépend de l'étranger tant pour ses importations (y compris les produits de consommation) que pour ses exportations et où le commerce intra-maghrébin représente à peine 2% du commerce total au Maghreb. Une telle orientation ne pouvait que déboucher sur une impasse.

Prolifération des centres de décisions communautaires

En dépit de la poursuite d'un seul objectif, l'intégration, les pays maghrébins ont éparpillé leurs efforts compte tenu de la multitude des centres de décision régionaux résultant de leur appartenance à la Ligue arabe ainsi qu'à d'autres organismes régionaux.

La Ligue arabe dispose d'un conseil économique chargé d'étudier et d'organiser la coopération économique entre les pays membres. Ce Conseil économique est assisté par des commissions et comités. On note cependant que l'action de la Ligue arabe n'a eu qu'une portée très limitée en matière d'intégration économique. Son autorité s'est superposée à d'autres organes régionaux et a donné naissance à un chevauchement de compétences.

Le Marché commun arabe est doté d'un Conseil de l'Unité économique assisté de nombreuses commissions spécialisées chargées d'étudier les objectifs fixés par les accords multilatéraux. Il arrive souvent que le MCA et la Ligue arabe se penchent sur les mêmes problèmes liés à l'intégration économique régionale.

Le Maghreb dispose pour sa part d'institutions permanentes et de commissions ou comités sectoriels. Mais comme les pays du Maghreb sont aussi membres de la Ligue arabe, ils se trouvent ainsi tiraillés à la fois par leurs partenaires maghrébins et par les autres pays du Machrek.

L'union sectorielle vient ajouter à la confusion de l'observateur non averti. En effet, l'OPAEP, créée dans le secteur pétrolier, dont l'Algérie et la Libye sont membres (aux côtés des pays du Golfe), échappe au contrôle de la Ligue arabe, du MCA et du Maghreb. Elle est dotée de ses propres organes qui ont décidé de la création de la Compagnie arabe maritime du pétrole (AMPTC), de la Compagnie arabe pour la construction et la réparation navales (APIC), de la Société arabe de services pétroliers et de l'Institut arabe de l'énergie.

Dans le secteur sidérurgique, l'Union arabe du fer et de l'acier est chargée de la coordination entre les sociétés sidérurgiques et non des États. Dans le secteur financier, le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES) a été créé à la suite d'une décision des chefs d'États réunis au sommet arabe de Khartoum en septembre 1967 mais qui n'a vu le jour qu'en 1972. Il y eu par ailleurs de nombreux projets tendant à constituer des unions arabes par secteur.

Certes, la création d'unions sectorielles est un acte positif et constitue la voie à suivre pour une coopération interarabe par branche ou par secteur, mais ceci exige la réforme de la Ligue arabe et des autres organes communautaires afin qu'il n'y ait qu'un seul projet cohérent de coopération dans le monde arabe.

L'absence d'une approche cohérente ou le recours simultané à des méthodes contradictoires dans les tentatives d'intégration ont largement contribué au blocage de celle-ci.

La situation se complique davantage en 1995 avec l'émergence de deux projets d'intégration régionale qui englobent les pays du Maghreb à titre individuel et non en tant qu'ensemble régional. Le Moyen Orient et l'Afrique du Nord proposé par la conférence de Casablanca (Maroc) du même nom tenue le 30 octobre et 1er novembre 1994, suivi par la conférence d'Amman (Jordanie) en octobre 1995. D'autre part, le projet européen pour la Méditerranée Sud et Est soumis à la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone (Espagne) en novembre 1995. Nous reviendrons sur ces projets dans le dernier chapitre de cet ouvrage.

5.2.3.b) Dépendance économique

La dépendance économique et financière des pays maghrébins à l'égard des pays avancés constitue un autre groupe de facteurs qui ont été à l'origine de l'échec de l'intégration.

Nous avons déjà donné plus haut des indications et des précisions sur la dépendance économique des pays maghrébins à l'égard des pays avancés. Rappelons simplement les liens économiques tissés entre le centre et la périphérie maghrébine au cours de la période coloniale qui se sont renforcés dans la phase postérieure aux indépendances, à la suite de l'accroissement des besoins des pays maghrébins en biens d'équipement ou en biens de consommation industriels et alimentaires et surtout à cause de l'intégration de l'espace international par les puissances occidentales et de la mondialisation de l'économie. Cette situation de dépendance rend plus aigus les intérêts particuliers de chaque État maghrébin et aggrave le fractionnement de la région. Tout ceci au seul grand bénéfice des pays avancés qui, non seulement n'ont pas intérêt à voir se constituer un bloc économique maghrébin homogène et puissant,

mais encore entretiennent directement ou indirectement les entraves à toute tentative sérieuse d'intégration entre les pays du Maghreb.

La dépendance économique, technologique, commerciale et financière des pays du Maghreb à l'égard des pays industrialisés s'est traduite, comme nous l'avons déjà largement démontré plus haut, par le déficit structurel de leurs balances commerciales et leur endettement paralysant et asphyxiant (à l'exception de la Libye).

5.2.3.c) Déséquilibres économiques structurels

Les mesures timides prises en matière d'intégration ont été contrecarrées par les déséquilibres structurels des économies maghrébines. En effet, les structures de production agricole, industrielle, d'échanges commerciaux ainsi que les structures financières de la région sont fortement déséquilibrées. Elles compromettent et compromettront les possibilités de développement régional si la situation économique actuelle se prolongeait encore.

Dans les économies essentiellement primaires, désarticulées et concurrentielles, la suppression des barrières commerciales sur la totalité, ou sur une grande part, des échanges entre plusieurs pays ne peut aboutir à des résultats positifs durables compte tenu de son aspect mercantile et de sa portée extrêmement limitée. Car, avant de tenter de former un marché unifié, il faudrait qu'un certain nombre de conditions soient remplies. Un minimum d'harmonisation et de coordination des politiques économiques, le développement du secteur agricole, l'industrialisation concertée, l'existence d'un minimum de confiance mutuelle entre les pays membres, la détermination d'un minimum d'objectifs permanents (pour soustraire la coopération inter-maghrébine aux considérations politiques conjoncturelles), la répartition équitable d'un minimum d'avantages et de coûts de l'intégration, l'établissement d'une infrastructure – lato sensu – appropriée, l'existence d'un minimum de connectivité informationnelle et fonctionnelle constituent des conditions préalables à la création d'un marché commun et des garanties sérieuses pour réduire les déséquilibres structurels de la région et pour asseoir solidement des institutions communautaires. Au lieu de tenter de limiter ces déséquilibres et de briser les obstacles structurels pour atteindre un niveau d'intégration élevé, les pays maghrébins insistent sur la libéralisation des échanges commerciaux intra-régionaux. Nous avons vu les maigres résultats auxquels ils sont parvenus.

Parmi les faiblesses structurelles qui gênent considérablement la marche des pays maghrébins vers l'intégration, nous en citerons deux seulement: l'exiguïté des marchés nationaux et la sous-utilisation de la capacité de production installée, d'une part, et le manque de cohérence des plans nationaux de développement, d'autre part.

La sous-utilisation de la capacité de production. L'exiguïté des marchés nationaux et l'effet d'imitation industrielle ont souvent eu pour conséquence la non-utilisation de la pleine capacité de production des nouvelles industries.

Comme il y a une corrélation inverse entre le volume de la production d'une unité industrielle et le prix de revient des produits qu'elle fabrique, il s'ensuit une augmentation du coût de production qui résulte des charges fixes qu'on ne saurait comprimer, ni éliminer. Il est évident que la sous-utilisation de la capacité de production se traduit par des coûts de production élevés qui agissent sur le volume du

surplus économique dans le sens de la baisse. D'autre part, on note la corrélation étroite qui existe entre le taux d'utilisation des facteurs de production et le taux de profit comme l'ont affirmé de nombreux économistes. Bien mieux, la diminution du profit est plus que proportionnelle à la chute de la production qui résulte de la non-utilisation de la pleine capacité de production. Or comme les pays maghrébins ont voulu créer leurs unités sidérurgiques, leurs complexes textiles, leurs unités pétrochimiques etc. (malgré la faiblesse de la demande locale pour ces produits), on s'aperçoit que l'on produit pour un hypothétique marché étranger, ce qui tend à aggraver leur dépendance, ou bien que les unités créées tournent à une faible capacité de production. Au lieu de prévoir des industries complémentaires dans le cadre d'une action concertée portant sur un vaste espace régional, les pays maghrébins ont préféré recourir à une politique industrielle coûteuse, non seulement pour les investissements initiaux mais surtout au cours du fonctionnement des unités, engendrant par là même un énorme gaspillage qui contribuerait à compromettre toute coopération régionale à cause des tensions aiguës et de la concurrence grandissante qui en résulteraient sur le marché extérieur.

Le manque de cohérence des politiques industrielles des pays maghrébins et l'absence de coordination de leurs plans nationaux constituent des barrières supplémentaires dans la voie d'intégration choisie. L'absence de coordination des investissements entre les pays membres d'une même communauté porte un préjudice considérable à leurs efforts d'industrialisation et s'accompagne de doubles emplois, d'installation de surcapacité de production, de gaspillage des ressources et d'une concurrence accrue préjudiciable.

Mais beaucoup plus grave est le manque de cohérence des politiques industrielles de ces pays. Dans les pays qui pratiquent la planification, on note que l'élaboration des plans n'a aucun caractère scientifique et que la cohérence des objectifs, qui sont surtout des objectifs quantitatifs, n'est pas testée. En fait, il s'agit moins de plans à proprement parler que de projets juxtaposés. La détermination des objectifs économiques et la prise en considération des projets résultent souvent des compromis entre les différents départements ministériels et les services chargés de la "planification" [41]. Parmi les critères retenus dans l'estimation des projets (qui sont souvent ceux des organismes internationaux), on néglige la prise en compte des effets de liaison en amont et en aval, tant dans le secteur industriel qu'entre le secteur industriel et les ressources minérales locales ainsi qu'entre le secteur industriel et le secteur agricole. Ceci traduit le manque de préoccupations des "planificateurs" de l'intégration nationale de l'économie et de l'intégration des différentes branches industrielles. Il en résulte des goulots d'étranglement qui contrecarrent la réalisation des projets et engendrent des surcoûts. Ceci a pour résultat de rendre plus aiguës les tensions économiques dans chaque État, d'accroître l'acuité des intérêts purement nationaux des différents partenaires et donc d'éloigner encore les perspectives d'intégration régionale.

Toutes ces raisons et bien d'autres encore ont contribué à maintenir ou aggraver, selon le cas, les déséquilibres structurels des économies maghrébines. Nous pensons que le mimétisme des pays occidentaux y est également pour beaucoup. Le recours par les pays maghrébins à certains instruments occidentaux a gêné considérablement leur rapprochement.

5.2.3.d) Mimétisme de l'Occident

Ce mimétisme est perceptible sur deux plans. Sur le plan théorique, il se manifeste par l'emprunt, par les pays maghrébins, de théories ou de doctrines inadaptées à leurs situations et sur le plan pratique par le mimétisme industriel.

Mimétisme des connaissances et des mécanismes économiques

Les pays maghrébins ont été influencés à un titre ou à un autre, directement ou indirectement, par le courant libre-échangiste. L'établissement d'une Union douanière était considéré comme un objectif dans la Convention de l'Union économique arabe (1957) et dans l'Accord du Marché Commun Arabe (1964) au Machrek dans le cadre de la Ligue Arabe dont les pays maghrébins sont membres et n'était pas absent des préoccupations d'un certain nombre de dirigeants et de technocrates au Maghreb que ce soit au cours de la période 1964-1975 ou dans le cadre de l'UMA entre 1989 et 1995. Le recours à la théorie de libre-échange et à celle de l'Union douanière dans une région sous-développée montre que, dès le départ, les limites mêmes de toute tentative d'intégration économique régionale. Il convient, à ce propos, de revenir un peu en arrière pour donner quelques éléments sur l'inadéquation de cette théorie aux pays du Tiers-Monde en général.

L'intégration économique est, selon les classiques, étroitement liée à l'intégration internationale. Cette intégration n'est pas autre chose, selon eux, que l'aménagement par les forces du marché des économies mises en présence. Basée sur la complémentarité des économies, elle permet, nous dit-on, d'atteindre l'optimum économique grâce à l'utilisation rationnelle des ressources et des facteurs de production. Le libre-échange, en permettant de développer le commerce international, contribue, selon eux, au développe-ment économique des pays pauvres, puisque le bénéfice tiré de l'échange international sera d'autant plus grand que les pays sont plus déshérités. Mais cette thèse n'était conçue alors que pour justifier l'ordre économique international qui prévalait au XIXe siècle et lorsque l'Angleterre dominait l'économie mondiale. À la suite des raffinements théoriques de cette thèse (Herberler, Ohlin), de nombreux économistes anglo-saxons prodiguaient de nombreux conseils aux pays sous-développés pour les convaincre des bienfaits de la renonciation à toute protection de leurs économies et à la valorisation sur place de leurs ressources naturelles en ramenant l'intégration à la suppression des “discriminations”. Depuis les années 1950, on insistait sur le fait que l'Union douanière est toujours avantageuse et que l'extension de l'Union permet une allocation optimale des ressources, un accroissement des échanges et donc un accroissement de la production totale et par là même d'un bien-être mondial.

L'intégration économique telle qu'elle est interprétée par J. Viner, J. Meade, R. Lipsey, B. Balassa, etc., se traduit par la suppression des “discriminations” (c'est-à-dire droits de douane, restrictions des échanges, cours du change) existant entre les agents économiques de différents pays [42]. Or qu'elle soit analysée sous l'angle de la production (J. Viner) [43] ou sous celui de la con-sommation (J. Meade) [44] l'Union douanière ne paraît nullement souhaitable pour les pays sous-développés puisque le salut de ces derniers réside précisément dans le changement des structures de production et d'échanges et non dans on ne sait quel optimum libre-échangiste purement hypothétique.

L'analyse en termes d'Union douanière est viciée dès le départ par l'affirmation selon laquelle seul le libre-échange international permet d'obtenir l'harmonie universelle [45]. Elle consacre l'hégémonie mondiale des grandes puissances économiques occidentales et défend l'ordre économique international existant.

"L'Union douanière [...] tend partout, mais spécialement dans le cas des pays sous-développés, à devenir une union entrouverte sur le monde extérieur" [46]. On constate que cette ouverture "apporte des déboires" et impose un détournement au bénéfice de l'économie dominante. En effet "la nature et le volume de ces exportations (c'est-à-dire des produits de base, agricoles et miniers) ne dépendent pas de la décision des pays sous-développés mais de l'attitude des grands monopoles" [47]. Et F. Perroux d'ajouter plus loin : "On voit mieux encore comment l'économie sous-développée est dominée, quand on suit l'instabilité des cours et des débits des produits de base dans ses trois effets : l'effet de balance, l'effet de budget et l'effet de développement [...] De ces effets découlent de nombreux freinages du développement" [48].

En dépit des sérieux avertissements donnés par d'éminents économistes et par la dure expérience propre aux pays sous-développés, beaucoup de pays maghrébins continuent à croire aux vertus du libre-échange et de l'Union douanière comme en témoignent les nombreux rapports des instances communautaires maghrébines entre 1964 et 1995.

Le mimétisme industriel

Au lieu de tirer parti de l'expérience des pays avancés en évitant les erreurs d'une industrialisation anarchique, les pays maghrébins vont emprunter à ces derniers leurs pratiques industrielles et des éléments de leurs politiques industrielles alors qu'ils sont inadaptés à leurs conditions socio-économiques. C'est ainsi par exemple que les pays maghrébins ont installé leurs unités sidérurgiques ; l'industrie sidérurgique étant devenue le symbole de l'indépendance économique compte tenu du rôle historique qu'elle a joué en Europe. Des exemples de ce genre sont nombreux. Ainsi en est-il d'ailleurs des industries mécanique, pétrochimique et textile. L'industrialisation anarchique des pays maghrébins dans le domaine des industries lourdes et de pointe où les investissements sont très capitalistiques et extrêmement coûteux ne fait que saigner des pays comme l'Algérie et la Libye, les affaiblir et freiner en tout cas l'intégration maghrébine. Croire à l'automaticité des effets moteurs de telles industries et à leurs vertus "industrialisantes" sans aménager l'espace national et régional, sans disposer d'un projet global de restructuration de l'économie nationale et sans rechercher des solutions spécifiques, constitue un obstacle à la fois au développement des économies nationales considérées et à l'intégration régionale.

Au moment où les pays capitalistes avancés mettent en cause certains aspects de leur modèle d'industrialisation pour des raisons écologiques (pollution, épuisement de certaines ressources non renouvelables, etc.), sociales (asservissement de l'homme, mauvaise qualité des rapports humains, modèle de consommation.) et économiques (surcoûts, gaspillage, domination des monopoles qui fausse le jeu du marché.), au moment où les pays occidentaux prennent conscience de la crise de leur civilisation, on trouve des pays maghrébins, encore sous-développés, se porter candidats à ce type d'industrialisation au lieu de rechercher un autre modèle d'écodéveloppement plus conforme à leur civilisation [49].

Par ailleurs, sur le plan des politiques industrielles elles-mêmes, on note l'existence de beaucoup de faiblesses dans les pays maghrébins. Parmi ces faiblesses, rappelons les plus frappantes :

– Les motivations invoquées dans la politique d'industrialisation de chaque pays maghrébin sont très hétérogènes et parfois incohérentes (perspectives du marché national et international, possibilités de l'économie, besoins nationaux, etc.) ;

– l'inadéquation des instruments utilisés par la politique industrielle (les instruments essentiellement utilisés sont des instruments plutôt "d'accompagnement" et d'incitation aux investissements tels que les droits de douane, la politique fiscale, la politique protectionniste, encouragements aux investissements étrangers.) ;

– l'ambiguïté longtemps maintenue concernant la délimitation du secteur public et du secteur privé, l'absence de coordination entre les activités des deux secteurs et l'ignorance du secteur privé par le planificateur jusqu'à la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel du FMI qui préconise la privatisation des entreprises publiques de ces pays lourdement endettés ;

– prépondérance de la place accordée aux grands travaux (barrages, routes, ports, etc.) dont les perspectives sont très longues et dont la conception n'est pas liée à l'industrialisation entreprise.

Ce mimétisme théorique et pratique des Occidentaux a eu pour conséquence beaucoup de gaspillage et constitue un frein aux tentatives d'intégration régionale puisqu'il en résulte un renforcement des liens tissés entre chaque pays maghrébin pris isolément et les pays occidentaux et un affaiblissement de la coopération régionale. De même que par le passé (et même encore de nos jours) les pays maghrébins menaient une vive concurrence entre eux à l'extérieur pour écouler leurs produits agricoles ou miniers, de même aujourd'hui ils se précipitent en même temps dans les pays occidentaux pour y acquérir les mêmes biens d'équipement, la même technologie et les mêmes biens de consommation sans un minimum de concertation et de coordination entre eux.

Toutes ces raisons compliquent les relations entre les pays maghrébins et rendent de plus en plus difficile l'application des mesures communautaires de coopération et d'intégration envisagées ou à envisager.

5.2.3.e) Difficultés d'application des mesures communautaires

Parmi les causes majeures de la non-application des mesures prises par les institutions communautaires au cours des deux périodes, 1964-75 et 1989-95, nous allons citer les principales.

Période 1964-1975

L'absence d'une institution communautaire dotée d'une autorité effective et ayant une existence juridique. En effet, la conférence des ministres, l'autorité supérieure, rassemble "certains" ministres (sans autre précision) pour discuter de problèmes maghrébins mais où les ministres présents n'engagent que leur responsabilité dans

leur propre département ministériel uniquement, sans délégation de leurs collègues. Comme les problèmes économiques sont complexes, interdépendants et difficilement dissociables, l'action de ministres maghrébins chargés d'un seul département ministériel se trouve considérablement limitée. D'ailleurs, les réunions ministérielles maghrébines sont irrégulières, informelles et l'action des ministres se limite à écarter ou éliminer des projets d'accord qui leur sont soumis. "La conférence des ministres ne représente qu'une autorité négative [50]".

Les seuls organismes institutionnels dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière étaient le Comité Permanent de Coopération Maghrébine (CPCM) et le Centre d'Études Industrielles Maghrébin (CEIM). Mais leur efficacité était marginale malgré la qualité de leurs travaux parce qu'ils ne dépendaient de personne et parce que leurs propositions étaient soumises directement aux administrations nationales compétentes. D'autre part, les fonctionnaires du CPCM et du CEIM n'avaient pas de statut propre et restaient des agents de leurs pays. Il est difficile dans ces conditions d'imaginer qu'ils puissent agir pour l'intérêt général maghrébin grâce à la recherche de solutions d'équilibre régional exigeant des mesures compensatoires.

En matière de libéralisation des échanges, on note très peu de progrès. Au départ, cette libéralisation devait s'appliquer uniquement aux produits "maghrébins" pour éviter un "détournement de trafic" au bénéfice des firmes étrangères installées au Maroc et en Tunisie ou de pays industrialisés. C'est pourquoi on a tenté de définir le caractère "national" des produits par un certain degré de "valorisation nationale". On s'est rendu compte ensuite qu'une société étrangère implantée dans un pays maghrébin pouvait bien utiliser la main d'oeuvre et les matières premières locales. On a alors abandonné la définition du caractère "national" et "maghrébin" des produits pour revenir finalement aux accords bilatéraux passés produit par produit. Le ministre algérien a joué un rôle de blocage des initiatives tunisiennes et marocaines au sein de la conférence maghrébine des ministres au cours de cette période.

Les difficultés réelles qui entravent le commerce inter-maghrébin résident dans la similitude des structures de leur production industrielle, agricole et commerciale. Au lieu de se spécialiser dans différentes productions et d'élargir les marchés, les pays du Maghreb ont continué de se concurrencer sur le marché maghrébin et sur les marchés extérieurs.

L'exiguïté des marchés nationaux et la rareté du capital ont incité la Tunisie et le Maroc à recourir aux capitaux étrangers non seulement dans le domaine industriel, mais minier, touristique et de la petite industrie manufacturière ; ceci a eu pour effet de réduire la coopération maghrébine et d'accroître la dépendance de ces deux pays vis-à-vis de l'extérieur.

En dépit des possibilités de créer des industries maghrébines intégrées pour valoriser sur place les ressources naturelles des pays membres et pour faire face à leurs besoins industriels croissants et malgré leur engagement de suivre cette voie (cimenterie algéro-marocaine, exploitation du gisement de minerais de fer de Gara Djebilet), aucun grand projet n'a été réalisé au cours de la période considérée.

L'organisation économique et commerciale résultant de choix économiques et politiques différents pose de nombreux problèmes. Le caractère privé prononcé du secteur industriel en Tunisie et au Maroc et le caractère public de la grosse industrie

algérienne et libyenne ont éloigné les perspectives de coopération dans ce domaine. Sur le plan strictement commercial selon “certaines personnalités marocaines, les échanges avec l’Algérie sont rendus difficiles par la bureaucratie qui a envahi le commerce algérien, la lourdeur administrative des sociétés nationales, leur absence de sens commercial, leur incapacité à assurer la promotion extérieure de leurs produits, la lenteur et la complication de leurs règlements [51].”

Cette remarque illustre l’importance du rôle que peuvent jouer les facteurs extra-économiques dans le freinage de l’intégration.

Période 1983 – 1995

Globalement, les principales raisons de l’échec de la tentative d’intégration maghrébine repérées entre 1964 et 1975 sont aussi valables pour la période 1983-1995. Même si celle-ci présente des caractéristiques propres, on peut distinguer deux sous-périodes 1983-88 et 1989-95 différenciées par l’approche qui y a été suivie.

1983 – 1988

Cette sous-période est caractérisée par l’adoption d’une approche structurelle d’intégration régionale fondée sur le remodelage et l’adaptation des structures de production aux besoins d’un développement régional solidaire. Le caractère bilatéral de la mise en oeuvre de cette stratégie en a cependant limité la portée compte tenu de l’absence d’une vision globale à l’échelle régionale des actions de développement ainsi entreprises et de l’absence d’institutions communautaires capables d’initier, de coordonner et de mettre en oeuvre des programmes en vue de promouvoir le développe-ment économique et social dans une perspective d’intégration régionale qui s’étendrait à l’ensemble des pays du Maghreb sans exclusion. Si l’approche structurelle d’intégration est correcte et saine en soi, sa mise en oeuvre parcellaire et atomisée entre 1983 et 1988 sur une base uniquement bilatérale a privé le Maghreb d’une occasion historique pour construire un espace régional global solidaire.

Cette sous-période 1983-88 a été par ailleurs marquée par l’absence d’institutions communautaires.

1989-1995

Cette sous-période est caractérisée par la prédominance du politique sur les autres facteurs d’intégration.

La relance de la construction du Maghreb a été dictée par des considérations politiques. En 1988, après la reprise des relations diplomatiques entre l’Algérie et le Maroc, les retrouvailles entre les différentes parties du Maghreb ont été scellées par le sommet qui a réuni les cinq chefs d’État au complet à Zeralda en marge du sommet arabe d’Alger (juin 1988) et qui a donné naissance à l’UMA, solennellement créée à Marrakech en février 1989.

Entre 1989 et 1992, grâce à une volonté politique évidente de tous les partenaires maghrébins, les institutions communautaires ont été mises en place et 16 accords ou conventions ont été signés portant sur des domaines aussi variés que les transports routiers, maritimes et aériens, les tarifs douaniers, les télécommunications, la sécurité

sociale, les échanges des produits agricoles, la coopération en matière de santé animale, la création d'une banque maghrébine, le tourisme, l'établissement d'une carte d'identité commune, etc.

Jusqu'en 1992, la Tunisie a ratifié la totalité des accords, l'Algérie en a ratifié 14, la Mauritanie la moitié, la Libye une bonne partie et le Maroc aucun.

C'est ensuite la crise politique algérienne aggravée après le coup d'état de janvier 1992 à la suite de l'annulation des élections législatives et de l'arrêt du processus électoral qui a éloigné le régime algérien des préoccupations maghrébines. Absorbé par la détérioration de la situation politique, économique et sociale interne, le pouvoir algérien a mobilisé toutes ses énergies pour lutter contre la mouvance islamique et contre les forces démocratiques représentatives. La construction de l'unité maghrébine n'était pas de ce fait inscrite dans ses priorités.

Ce sont encore des facteurs d'ordre politique qui ont conduit à la faillite de l'UMA : le rétablissement unilatéral par le Maroc du visa pour les Algériens et la fermeture pure et simple des frontières algéro-marocaines par les autorités algériennes en août 1994. Ce fut ainsi le coup de grâce porté aux institutions communautaires et à l'UMA.

5.2.3.f) Facteurs extra-économiques

L'échec des expériences d'intégration économique au Maghreb n'a pas que des causes économiques. Il existe aussi des raisons socioculturelles et politiques. La volonté politique reste la plus déterminante dans la construction d'un espace régional plurinational. L'absence de volonté politique semble, dans le cas des pays maghrébins, avoir joué un rôle dans l'échec du processus d'intégration. Tenter d'analyser l'ensemble des facteurs qui ont fait du Maghreb un enjeu de l'histoire, tenter d'expliquer sa dépendance et ses divisions nous mènerait loin. Ceci sort d'ailleurs du cadre d'analyse de cette étude.

Il convient cependant de revenir un peu en arrière pour rappeler certains faits pour mieux comprendre l'enjeu dont le Maghreb fait l'objet depuis les indépendances. Au cours de la période coloniale, le nationalisme se développe au Maghreb au sein d'une fraction de la moyenne et petite bourgeoisie. C'est de ces couches que sont sortis les dirigeants des mouvements nationaux pour l'indépendance politique durant la lutte contre la domination directe du colonialisme. La lutte pour l'affirmation nationale s'est accompagnée de la défense de la langue arabe, de l'intérêt croissant porté à la renaissance culturelle arabe et à l'Islam (non seulement en tant que religion, mais aussi en tant que civilisation et facteur d'identité nationale). La lutte pour l'indépendance a pris des formes diverses dans les pays du Maghreb renforçant le caractère spécifique du fait national de chaque pays, sans pourtant perdre de vue le caractère unitaire du Maghreb comme en témoigne l'action et l'appellation du premier parti politique créé par Massali Hadj, l'Étoile Nord-Africaine, et ce en dépit des divisions entretenues par le colonialisme.

Après plusieurs décennies, voire même plus d'un siècle dans le cas de l'Algérie, de domination politique et économique du Maghreb, les pays occidentaux continuent de nourrir et d'exploiter les divisions et de susciter des tensions entre les pays maghrébins bien après leur accession à l'indépendance politique pour tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles et financière et perpétuer leur domination sous

d'autres formes. Riches ou pauvres, disposant d'énormes potentialités financières ou humaines, les pays maghrébins sont tous à des degrés divers dominés par l'extérieur. Cette dépendance "individuelle", organisée séparément pour chaque État maghrébin isolément, pourrait pourtant bien connaître une fin si les pays maghrébins venaient à en décider autrement en organisant ensemble leur espace régional conformément à leurs intérêts propres en créant des complémentarités réelles qui renforceraient la solidarité régionale. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faudrait une plus grande volonté politique et des changements de conception des décideurs maghrébins.

Après les indépendances, en dépit de certaines conquêtes sociales et politiques au profit de l'intérêt général, les pays maghrébins n'ont été capables ni de tenir leurs promesses d'unifier le Maghreb ni de résoudre individuelle-ment le lancinant problème du sous-développement économique et social.

En tous cas, il apparaît clairement que l'expérience d'intégration économique tentée au Maghreb a échoué et que les forces centrifuges l'ont emporté sur les forces centripètes. Que ce soit sur le plan des institutions communautaires ou sur le plan économique, on note une évolution négative. Force est de constater que les résultats sont très maigres sur tous les plans. L'échec de l'intégration maghrébine a été bel et bien consommé au début des années 1990.

Au total, il ressort des éléments fournis dans ce chapitre que les pays du Maghreb sont en panne, qu'il s'agisse des efforts de développement interne fournis par chacun d'entre eux ou qu'il s'agisse des tentatives de construction d'un espace économique maghrébin solidaire.

Est-il possible pour ces pays de sortir de l'impasse où ils ont été menés en déjouant le cercle vicieux du sous-développement et de la dépendance extérieure ?

La réponse dépend des stratégies adoptées aux plans interne et régional tant au niveau de la conception qu'au niveau de la mise en oeuvre. Certes, il n'y a pas de réponse unique aux problèmes fort complexes du développe-ment économique et social et de l'intégration régionale, notamment dans un contexte international plutôt défavorable aux pays sous-développés et caractérisé par des défis de toutes sortes à l'aube du XXIe siècle.

Des propositions d'ordre théorique et pratique d'une stratégie alternative de développement national et régional, tenant compte des enseignements et des résultats des politiques économiques poursuivies au cours des 40 dernières années et intégrant les dimensions historique, culturelle et civilisationnelle propres au Maghreb, vont être maintenant formulées dans le chapitre suivant.

Notes

1. Cf. A. Brahimi, Éradication de la pauvreté et développement dans une perspective islamique, op. cit., p. 11 sq.
2. Les média occidentaux et de nombreux économistes présentent la croissance démographique comme étant la principale, sinon l'unique, cause de la pauvreté et du sous-développement des pays du Tiers Monde. Ceci n'est pas tout à fait exact. L'état

de sous-développement résulte de l'accumulation de nombreux facteurs structurels et a été seulement aggravé par l'écart entre le taux de croissance économique et le taux de croissance démographique qui ne permet pas à ces pays de dégager un surplus réinvestissable. Ce déséquilibre est dû aux politiques économiques internes et à d'autres facteurs externes qui seront examinés plus loin et qui se traduisent par la ponction et le transfert à l'extérieur d'une part appréciable du surplus réel ou potentiel de ces pays.
3. Le chômage des diplômés est devenu monnaie courante au cours des dix dernières années dans les trois pays du Maghreb central. Au Maroc, il a pris une tournure telle que le roi est intervenu personnellement en juillet 1995 pour que les titulaires de doctorat soient assurés d'un emploi dans les meilleurs délais.
4. PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, op. cit.
5. Il importe de noter dans ce contexte que ce n'est pas la planification en soi qui est mise en cause mais la manière dont elle a été conçue et mise en oeuvre. En effet, après l'effondrement du système communiste en Europe de l'Est depuis quelques années, les média de nombreux pays du Tiers-Monde ont fait endosser à la planification tous les maux et toutes les tensions économiques et sociales repérées chez eux. Cet amalgame résulte de l'assimilation par eux de la planification au marxisme-léninisme.
6. Pour plus de détails sur la planification au Maghreb, cf. pour l'Algérie A. Brahimi, Stratégies de développement en Algérie : Défis et Enjeux, op. cit., pour le Maroc, H. el-Malki, Trente ans d'économie marocaine, op. cit., et pour la Tunisie, M. Guen, Les défis de la Tunisie, op. cit.
7. Sur le concept de surplus économique, cf. Paul A. Baran, L'économie politique de la croissance, Maspero, Paris 1966 ; Charles Bettelheim, Planification et croissance accélérée, Maspero, Paris 1964 ; Abdelhamid Brahimi, Surplus économique et croissance dans les pays en voie de développement, Thèse de doctorat d'État, Paris La Sorbonne, Panthéon, 1970.
8. Cf. A. Brahimi, Éradication de la pauvreté et développement en économie islamique, op. cit., p. 21 sq.
9. Sources : The Middle East and North Africa, 1994 ; L'État du Monde, 1994.
10. Cf. Habib el-Malki, Trente ans d'économie marocaine, op. cit., p. 185.
11. La thésaurisation représente autour de 50% de la monnaie fiduciaire en circulation dans certains pays du Maghreb ; pour plus de détails sur l'Algérie, cf. A. Brahimi, Stratégies de développement pour l'Algérie : Défis et Enjeux, op. cit., p. 322.
12. La thésaurisation et la spéculation (autre forme de riba) sont sévèrement sanctionnées par le Coran et Sounnah. Cf. A. Brahimi, Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., chap. I.
13. A. Brahimi, Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p. 213-219.
14. Cf. Mostafa Ahomari, L'Union du Maghreb Arabe : édification d'un espace commercial et financier, 1991, p. 681-687.
15. L'analyse de la question de la dette extérieure mérite d'être dépouillée des considérations idéologiques et des préjugés. Une abondante littérature d'inspiration conventionnelle produite par certains universitaires ou par des économistes de la Banque Mondiale tend à inverser les rôles en accusant les pays sous-développés d'être les seuls responsables de leur dette extérieure. "C'est la crise du développement qui a amené la crise de la dette" écrit Jean Baneth de la Banque Mondiale in La gestion de la dette extérieure, Rabat 1992, Séminaire organisé par la Banque Mondiale, la Banque islamique de développement et le ministère des finances du Maroc. Pourtant ces travaux contiennent des éléments qui prouvent le contraire. Nous pensons quant à

nous que c'est la conjugaison d'éléments internes et surtout externes qui est à l'origine de l'aggravation de la dette qui est loin d'être une simple question technique comme le prétendent de nombreux économistes occidentaux.
16. Le Libor (London Interbank Offered Rate) est le taux d'intérêt des prêts interbancaires à 6 mois en dollars à Londres sur lequel étaient indexés les intérêts des emprunts des pays du Tiers-Monde.
17. Cf. J. Baneth, "La dette du Tiers-Monde" in La gestion de la dette extérieure. Rabat 1992, op. cit.
18. Ibid.
19. Source : La Banque mondiale, World Development Report, 1990, op. cit.
20. Cf Xavier Greffe, Politique Économique, op. cit., p. 244 sq.
21. Pour plus de détails cf. A. Brahimi, Stratégies de développement en Algérie: Défis et Enjeux, op. cit., p. 106-125.
22. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit.
23. H. el-Malki, Trente ans d'économie marocaine, op. cit,, p. 107.
24. The Economist Intelligence Unit : Morocco, 1st Quarter 1995.
25. The Middle East and North Africa, 1994, op. cit.
26. The Economist Intelligence Unit : Tunisia, 1st Quarter 1995.
27. Cf. Susan George, A fate worse than debt, Penguin, London, 1990, p. 78-85.
28. Najib Akesbi in L'État du Maghreb, op. cit., p. 445-447.
29. The Economist Intelligence Unit, 1995.
30. Cf. Mohsen Toumi in L'État du Maghreb, op. cit., p. 452-454.
31. Cf. Sophie Bessis in L'État du Maghreb, ibid., p. 423.
32. Pour plus de détails sur cette question cf. A. Brahimi, Stratégies de développement en Algérrie : Défis et Enjeux, op. cit., p. 348-351.
33. Pour plus de détails sur cette question cf. A. Brahimi, Dimensions et perspectives du monde arabe, op. cit., p. 110 sq.
34. Cf. A. Brahimi, ibid., p. 113.
35. La délégation algérienne dirigée par le président Chadli Benjedid, était composée du premier ministre Abdelhamid Brahimi, du ministre des affaires étrangères Ahmed Taleb Ibrahimi et de Mohamed Chérif Messaadia, responsable du secrétariat permanent du FLN.
36. Les études de faisabilité de ce gazoduc trans-méditerranéen avaient été confiées par le ministre algérien de l'industrie et de l'énergie à la société américaine Bechtel. Les études avaient été achevées en 1979. Le projet devait être réalisé dans la foulée. Mais la politique économique infléchie par le plan quinquennal 1980-84 dont les grandes orientations avaient été adoptées par le Congrès du FLN en juin 1980 a retardé la réalisation de ce projet. En 1980, j'ai reçu à sa demande M. Franck Schultz, alors président de Bechtel, (devenu en 1981 secrétaire d'État sous Reagan, après avoir été secrétaire au Trésor sous Nixon). Il était venu me demander (alors que j'étais ministre du Plan) si le projet de gazoduc trans-méditerranéen vers l'Espagne était retenu par le plan quinquennal 1980-84. Je lui avais répondu sans hésiter que je préfère pour ma part ne pas insulter l'Histoire en privilégiant une autre variante qui consiste à faire transiter le gazoduc par le Maroc pour faire bénéficier ce pays frère des droits de transit et de quantités de gaz naturel dont il a besoin pour la consommation domestique et la consommation de son industrie. Cette variante a été par la suite examinée et adoptée par un comité interministériel présidé par le Président Chadli. Il en a fait part au Roi du Maroc en février 1983 lors de leurs entretiens. Juste après la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays en 1988, des entretiens entre les deux ministres de l'énergie ont abordé les aspects pratiques liés à la réalisation du gazoduc couronnés par un accord signé en février 1989 dans ce domaine.

37. La décision algérienne d'aide dans le domaine de l'énergie a été d'abord arrêtée en 1985 à la suite d'un conseil interministériel que j'ai présidé et qui a regroupé notamment les ministres chargés des affaires étrangères et de l'énergie. Le conseil des ministres présidé par Chadli Bendjedid a par la suite examiné le dossier de la coopération algéro-mauritanienne qui lui a été soumis et l'a adopté.
38. L'auteur de cet ouvrage, alors Premier Ministre, a joué un rôle actif dans le renforcement de la coopération algéro-libyenne et la dynamisation du processus d'intégration économique maghrébine. De gros obstacles d'ordre interne et externe étaient cependant dressés pour retarder l' intégration du Maghreb.
39. Cf. A. Brahimi, Dimensions et perspectives du monde arabe, op. cit., p. 127 sq.
40. Cf. A. Brahimi, ibid., p. 173-196.
41. Sur la portée de la planification au Maroc, cf. H. el-Malki, Trente ans d'économie marocaine, op. cit., p. 191-198 ; en ce qui concerne l'Algérie, cf. A. Brahimi, Stratégies de développement pour l'Algérie, op. cit., p. 231 sq.
42. B. Balassa, "Towards a Theory of Economic Integration" in Kyklos, Vol. XIV, 1961, Fasc. 1.
43. J. Viner, The Economics of Customs Unions in International Economic Integration, edited by P. Robson, Penguin Modern Economics, 1972.
44. J. E. Meade, The Theory of Customs Unions, ibid.
45. F. Perroux, L'Europe sans rivages, PUF, Paris, p. 450 ; "les changements profonds survenus dans le rapport des forces entre les continents, entre les économies de ces continents excluent le retour aux automatismes de redressement ; ils appellent par conséquent des remèdes qui ont peu de rapport avec les remèdes du libéralisme classique. Celui-ci, après ces transformations radicales, apparaît moins que jamais comme recette de valeur universelle".
46. F. Perroux, L'économie des jeunes nations, Paris, 1962, p. 118.
47. F. Perroux, ibid., p. 77.
48. F. Perroux, ibid., p. 80.
49. Sur le concept d'écodéveloppement, cf. Ignacy Sachs, "Ecodéveloppement", in CERES, numéro novembre-décembre 1974.
50. Cf. l'étude du ministère algérien de l'Industrie et de l'Énergie, L'intégration économique maghrébine, Paris, 1974, t. 2, p. 87.
51. Étude du ministère algérien de l'industrie et de l'énergie, op. cit., p. 86.

CHAPITRE VI

Éléments d'une stratégie alternative de développement national et régional

Comme les économies des pays du Maghreb sont dans l'impasse à l'instar de la plupart des pays du Tiers Monde, il semble vital pour ces pays de rechercher d'autres voies pour promouvoir un développement national de type nouveau, d'une part, et construire un espace économique maghrébin solidaire profitable aux pays membres, d'autre part.

Avant de proposer des mesures d'ordre national et régional en rupture avec la théorie économique conventionnelle qui a montré ses limites, il convient d'abord de rappeler même brièvement le contexte de l'économie mondiale plutôt défavorable aux pays du Tiers Monde dans lequel ils évoluent pour mieux cerner les blocages dont souffrent les pays maghrébins ainsi que les défis actuels et futurs qui les guettent.

6.1 L'environnement international à l'aube du XXIe siècle : ordre mondial nouveau ou désordre généralisé ?

6.1.1 Considérations générales

L'effondrement récent du système communiste en Europe de l'Est et la désintégration de l'URSS sont présentés depuis la chute du mur de Berlin comme la victoire du capitalisme défini comme système universel valable pour tous les pays et tous les temps.

Certes après deux siècles d'existence et d'évolution économique, le système capitaliste a pu réaliser des progrès techniques et scientifiques considérables, améliorer l'efficacité organisationnelle et productive ainsi que le bien-être social souvent arraché d'ailleurs par des luttes et des pressions syndicales. Mais le capitalisme reste marqué par des inégalités économiques et sociales prononcées, une répartition inégale des revenus qui se traduit par la concentration des richesses entre les mains d'une minorité et la persistance de la pauvreté, du sous-emploi et des fléaux sociaux de toutes sortes (drogue, violence, etc.). Le capitalisme n'arrive pas à surmonter ses contra-dictions internes et reste secoué en permanence par des crises économiques devenues structurelles et par une crise civilisationnelle profonde. Par son ancrage direct dans la civilisation gréco-romaine et par son refus des enseignements d'autres civilisations, la civilisation occidentale repose depuis le siècle des lumières sur la primauté de la puissance et de la richesse matérielles au détriment des valeurs spirituelles et au détriment de l'homme et de la société. Le marché est sacralisé et l'enrichissement est érigé en fin en soi. Pourtant, “le marché tend à réduire la valeur des êtres et des choses à leur valeur monétaire, propose l'idée que l'enrichissement est la mesure ultime de la réussite des hommes comme des sociétés, impose une domination du matériel sur le spirituel [...] [en détournant] les énergies et les intelligences de besoins plus fondamentaux [...] De cela nous voyons les fruits : la

dislocation morale de beaucoup de sociétés, la généralisation de la corruption, le refuge dans la drogue, l'indifférence à l'égard des autres ou à l'égard du milieu, le désarroi de la jeunesse [1]."

Les fondements idéologiques de la civilisation occidentale reposent depuis deux siècles sur la force et la puissance au détriment de la justice et de l'égalité et sur la politique des conflits armés (contenus dans la sphère non occidentale), au détriment de la politique de la coopération avec les pays les moins favorisés.

Après les guerres coloniales menées au cours des siècles derniers pour la conquête de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine suivies de la domination culturelle et économique, l'Occident met en place des institutions internationales politiques (SDN, ONU), économiques, financières et commerciales (BIRD, FMI, GATT, CNUCED, etc.) à sa mesure après le Seconde Guerre Mondiale.

À l'aube du XXIe siècle, le monde occidental dispose du monopole de la puissance politique et militaire ainsi que du monopole de la richesse et de la technologie au plan mondial. Au début des années 1990, l'Occident règne sans partage sur la scène mondiale et considère que sa victoire sur le communisme en Europe de l'Est constitue la victoire finale pour conforter son hégémonie et lui confère des droits exclusifs de domination de la planète. Le monde est aujourd'hui composé de deux groupes de pays: le monde occidental et le monde non occidental. Cette division charrie avec elle des différences non seulement civilisationnelles et raciales mais surtout politiques, économiques et financières. Le monde non occidental généralement parlant est plongé dans la tourmente et la misère matérielle et intellectuelle. De profondes mutations s'accumulent dans tous les domaines depuis quelque temps. Les bouleversements qui s'opèrent à vive allure dans le monde depuis quelques années augurent d'autres transformations nouvelles et de restructurations futures dont l'impact et les contours restent aujourd'hui imprécis.

L'Occident a été incapable de régler dans le cadre des institutions internationales qu'il domine les crises et les conflits armés qui secouent le monde non occidental : Angola, Bosnie Herzégovine, Cachemire, Rwanda, Somalie, Tchétchénie, etc.

De plus, dans le monde non occidental, forcément non homogène, l'Occident semble avoir ciblé l'Islam comme ennemi réel ou potentiel depuis la chute du mur de Berlin comme le laissent croire non seulement les média mais aussi des analyses d'éminents universitaires ainsi que de nombreuses publications d'organisations internationales (BIRD, FMI, PNUD, etc.) ou des déclarations de personnalités gouvernementales occidentales. Pourtant, les pays musulmans dominés, divisés, appauvris et sur-endettés pour la plupart, n'ont ni la volonté ni la capacité de soutenir une politique de confrontation avec l'Occident. L'Islam offre un système de valeurs et de principes qui permettent de dégager, en dehors de la violence et du verbiage creux, des solutions adaptées aux conditions actuelles et futures de l'humanité dans la voie du savoir, du progrès et de la paix. Mais, l'environnement économique international ainsi que les conditions internes actuelles des pays musulmans ne leur permettent ni de vaincre la pauvreté, ni à fortiori de sortir du sous-développement multiforme qui les ronge.

L'Occident égocentrique devrait prendre davantage conscience de la misère du monde non occidental qui constitue une source d'instabilité politique et sociale permanente tant il est vrai que la richesse est très inégalement répartie dans le monde.

6.1.2 Répartition inégale de la richesse dans le monde

L'examen de l'évolution économique dans le monde au cours des trente dernières années met en évidence certains faits indéniables dont notamment la concentration de la richesse mondiale dans un nombre limité de pays occidentaux puisque 16% de la population mondiale dispose au début des années 1990 de 82% de la richesse mondiale tandis que 61% de la population de la planète n'a accès qu'à 5% de ses revenus [2]. L'écart entre les pays occidentaux riches et les pays non occidentaux pauvres n'a cessé de s'accroître au cours de cette période. Le rapport entre les pays riches, membres de l'OCDE et l'Afrique subsaharienne par exemple est passé de 48 à 1 en 1965 à 96 à 1 en 1990. En effet, le PIB par tête d'habitant des pays riches s'est accru de 17 592 $ en 24 ans, soit de 733$ par an et par personne tandis que le PIB par habitant a augmenté en Afrique subsaharienne de 206$ seulement entre 1965 et 1990, soit un accroissement moyen annuel de 8,5$ par habitant.

On peut noter également qu'entre 1965 et 1990, les pays occidentaux riches sont devenus beaucoup plus riches bien que leur population relative ait diminué alors que les pays pauvres, dont le plus grand nombre est représenté par des pays musulmans, se sont davantage appauvris et la famine et la mort s'y conjuguent au quotidien. En effet, la part de la population des pays riches a chuté en passant de 21% de la population mondiale en 1965 à 16% en 1990 tandis que leurs revenus ont plus que décuplé. Autrement dit, en cette fin de siècle plus de 4 milliards d'êtres humains vivant dans le monde disposent de moins de 1/5 des revenus mondiaux alors que moins de 1/5 de la population mondiale bénéficient de plus de 4/5 de la richesse mondiale (graphique 2 et diagramme 4).

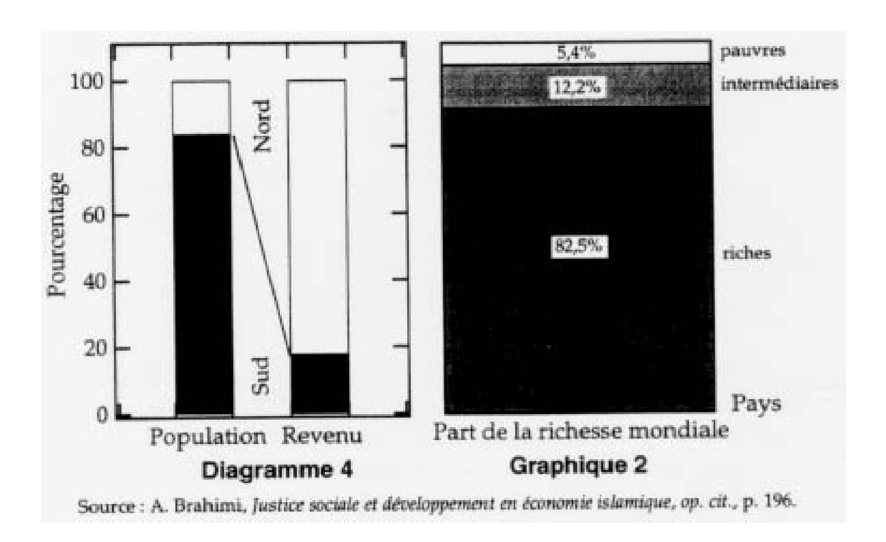


Diagramme 4 **Graphique 2**

Source : A. Brahimi, *Justice sociale et développement en économie islamique*, *op. cit.*, p. 196.

On constate ainsi que les 480 millions les plus pauvres du monde vivent en Afrique, soit près de 10% de la population mondiale en 1990, et reçoivent moins de 1% (0,85%) de la richesse mondiale tandis que les 15% les plus riches de la planète s'accaparent 82% de la richesse mondiale.

Plus de 1,2 milliard de personnes de la population du monde non occidental se trouvent dans la pauvreté absolue et dans le besoin, ne disposant d'aucun moyen pour améliorer leur situation désespérée.

Le contrôle des sources d'approvisionnement en ressources stratégiques, en matières premières et en produits de base par les pays occidentaux au plan mondial, ainsi que l'avance acquise dans la mise en oeuvre de systèmes d'organisation ont permis aux pays du Nord d'améliorer leurs performances économiques. Le système capitaliste est un système caractérisé par la répartition très inégale de la richesse.

D'autre part, il convient de rappeler que le système capitaliste connaît "une crise structurelle dangereuse qui implique un changement de stratégie [3]".

En effet, l'économie mondiale subit une crise structurelle depuis les années 1960 et s'est aggravée depuis.

Les pays occidentaux, riches et industrialisés, sont entrés depuis une trentaine d'années dans le processus de restructurations de leurs économies et de mutations technologiques qui s'accompagnent d'une réduction des activités dans de nombreuses branches industrielles (sidérurgie, chantiers navals, constructions mécaniques, textiles, etc.), des pertes d'argent et des volumes de chômage élevés.

Ces restructurations économiques et ces mutations technologiques entraînent, bien entendu, des coûts économiques et sociaux que ces pays industrialisés entendent réduire au maximum en les transférant sur le monde non occidental autant que faire se peut. Ils le font en essayant d'étouffer toute tentative réelle de développement qui signifierait pour eux à plus ou moins long terme, concurrence sur leur propre marché ou limitation de leurs marchés traditionnels extérieurs. Ceci se traduit par l'organisation méthodique par l'Occident de l'avilissement des prix relatifs des matières premières -dont notamment les hydrocarbures- et des produits fournis par le monde non occidental. Prenant conscience de l'essoufflement de leur croissance, de sa transformation en stagnation, de l'aggravation du chômage, de pertes de marchés, les économies occidentales fortes de leur hégémonie développent avec efficacité des opérations de transfert du maximum d'effets négatifs possible sur les pays du Tiers Monde.

Le dynamisme du progrès technique dans les pays développés et sa diffusion en tant que facteur de la croissance économique, l'utilisation de technologies évoluées dans beaucoup de secteurs et notamment dans l'informatique, la robotique, l'aéronautique, etc. aident les firmes à devenir plus compétitives mais entraînent une réduction des niveaux d'emploi et aggravent les phénomènes de surproduction dans les pays avancés. Ces derniers érigent alors des barrières protectionnistes, dirigées essentiellement contre les pays du Tiers Monde, en même temps qu'ils essayent de contre-carrer leurs politiques de développement par diverses autres méthodes telles la rétention des technologies, la détérioration des termes de l'échange des pays du Sud et la réduction de leur pouvoir d'achat en les obligeant à augmenter le volume de leurs exportations de matières premières vers les pays avancés alors que leurs recettes en devises baissent en valeur absolue.

La part des pays membres de l'OCDE dans les échanges internationaux représentent de nos jours 83% et consacre leur domination du marché mondial [4].

Champions du libre-échange, les pays industrialisés n'hésitent pas à recourir au protectionnisme.

En effet, l'importance du protectionnisme des pays du Nord a frappé et frappe toujours les pays du Sud. Qu'il s'agisse de pays exportateurs de produits primaires et agricoles et dont l'économie est caractérisée par l'absence de diversification ou de pays en voie d'industrialisation dont les exportations sont plus ou moins diversifiées. Divers mécanismes protectionnistes ont été envisagés et mis en place par les pays industrialisés à cet effet.

Par exemple, les barrières non tarifaires envisagées par les pays occidentaux ont eu pour effet de réduire leurs importations de sucre, de riz, de tabac, de produits animaux et laitiers, entre autres, en provenance des pays du Sud. De telles barrières frappent autour du tiers des exportations des pays pauvres.

D'autres mesures protectionnistes visent les produits dont le degré de transformation est élevé en vue d'obliger les pays sous-développés à exporter leurs produits à l'état brut pour que la valeur ajoutée par l'activité de transformation bénéficie aux seuls pays riches. C'est ainsi que 70% des exportations de viande, de poissons et de légumes et plus de 90% des exportations de cacao et de sucre des pays du tiers Monde se font à l'état brut.

Les textiles produits dans le Tiers Monde ont été aussi victimes des restrictions commerciales imposées par les pays riches. Un pays pauvre comme le Bangladesh, avec 60 millions de pauvres et un PNB de $170 par habitant et par an, a vu ses exportations d'habillement réduits drastiquement par des pays riches comme le Canada, les États-Unis (où les importations du Bangladesh représentent moins de 0,5% des importations totales de textiles), la France et le Royaume-Uni entraînant la fermeture d'usines de confection, l'aggravation du chômage et la réduction de leurs maigres revenus extérieurs.

De telles pratiques protectionnistes arrêtées par les pays industrialisés font perdre 700 milliards de dollars par an aux pays du Tiers Monde (soit 150% de leurs exportations totales) dont 100 milliards de dollars par an au niveau du secteur agricole et 50 milliards de dollars par an au niveau du secteur des textiles [5].

Pour le seul pétrole, la chute des prix a occasionné à l'OPEP une perte de revenus supérieure à 320 milliards de dollars entre 1986 et 1992 [6]. En 1995, les prix de pétrole tournent autour de $4 le baril en termes réels soit plus de 60% inférieurs à leur niveau enregistré en 1974 où ils étaient de $11,2 le baril.

S'agissant de la politique de contingentement des importations, il est clair qu'elle est contraire aux règles du GATT. D'ailleurs entre décembre 1974 et décembre 1993 ce conflit fait l'objet d'un traitement à part contrairement aux règles du GATT [7].

Par ailleurs, l'acte final du GATT, devenu en 1995 l'OMC selon les accords de Genève, est plutôt favorable aux pays occidentaux. Selon une étude de la Banque Mondiale et de l'OCDE, l'Europe et les États-Unis d'Amérique vont améliorer leurs recettes d'exportation pour un montant de 90 à 165 milliards de $ par an au détriment des pays du Tiers Monde [8].

La levée progressive de certaines restrictions commerciales et/ou le main-tien de certaines mesures protectionnistes entraînent, quelque soit le cas, des pertes considérables d'argent auxquelles s'ajoutent celles engendrées par la détérioration des termes de l'échange pour les pays du Tiers Monde.

Les pertes substantielles ainsi subies par les pays du Tiers Monde ne sont pas dues à leur manque de performance économique ou de compétitivité mais au rapport de forces en faveur des pays riches.

S'agissant de la détérioration du pouvoir d'achat des exportations des pays du Sud, on note que les prix des matières premières, des produits tropicaux et des produits primaires qu'ils exportent subissent des variations brusques dans le sens de la baisse notamment. Au cours de la décennie 1980, de nombreux produits exportés par les pays du Tiers Monde ont atteint leur plus bas niveau depuis la deuxième guerre mondiale. En 1989, les prix de ces produits étaient en moyenne 33% plus bas qu'en 1980 [9].

Le pouvoir d'achat réel des exportations a été réduit de 15% en Afrique subsaharienne et de 13% en Amérique latine au cours de la décennie 1980 par rapport à leur niveau vingt ans auparavant. Selon le PNUD , les pertes subies par les pays d'Afrique du fait de la détérioration des termes de l'échange représentent au cours de ces dernières années 10% de leur PIB [10]. Si l'on considère que les pertes de cette nature encourues par le Tiers Monde sont en moyenne de 8% de leur PIB, ces pertes dépasseraient le montant de 250 milliards de dollars par an au cours de la période 1990-95.

La détérioration du pouvoir d'achat des exportations du monde non occidental va selon toute vraisemblance s'aggraver davantage après l'an 2000 où le processus de mondialisation de l'économie va se poursuivre.

6.1.3 Mondialisation de l'économie

Le contexte mondial actuel est caractérisé notamment par trois phénomènes majeurs: la mondialisation de l'économie, la "triadisation" et l'apparition de nouveaux espaces économiques et stratégiques.

6.1.3.a) La mondialisation de l'économie

La mondialisation de l'économie résulte d'un long processus d'intégration de l'espace international par les firmes géantes dont les débuts remontent à la fin du XIXe siècle. L'observation des faits montre que les firmes internationales contrôlent depuis plusieurs décennies une part essentielle de l'activité économique et de l'investissement mondiaux. Ce phénomène de mondialisation ou de globalisation de l'économie s'explique notamment par l'internationalisation du marché, de l'investissement , de la production, de la gestion et du financement [11]. À titre d'exemple, il convient de noter dans ce cadre l'importance croissante de la finance mondiale qui se traduit par le brassage quotidien de centaines de milliards de dollars qui se déplacent instantanément entre les principaux centres financiers du monde. Les transactions de devises sur les places financières de Londres, New York et Tokyo sont passées de $188

milliards en 1986 à $623 milliards en 1992 [12] représentant 80% des transactions mondiales.

D'ailleurs, en 1995, "le montant des transactions sur les marchés financiers représente environ cinquante fois la valeur des échanges commerciaux internationaux" comme le rappelle l'éditorial du Monde diplomatique (octobre 1995).

Dans ce contexte, on note que l'hémorragie financière du monde non occidental ne cesse d'augmenter. Elle dépasse aujourd'hui $200 milliards par an résultant de l'accroissement de la dette extérieure et du protectionnisme des pays occidentaux. L'endettement du monde non occidental dépasse $2000 milliards en 1995 contre $47 milliards en 1970 et $1400 milliards en 1992 et va croissant. La baisse du pouvoir d'achat des exportations des pays pauvres et leur endettement excessif n'ont pas été compensés par des flux d'investissements productifs en leur direction. L'essentiel de l'activité économique mondiale s'opère à travers des flux financiers et réels entre les pays occidentaux, notamment au sein du Groupe des Sept (G7), maître de l'économie mondiale, même si la tendance est à la "triadisation".

6.1.3.b) La "triadisation"

L'effondrement de l'URSS et la désintégration de l'Europe de l'Est ont consacré la fin de la bipolarisation du monde. Depuis 1990, le monde semble unipolaire puisque les puissances occidentales qui composent le G7 tissent ensemble et solidairement des relations multidimensionnelles au détriment des intérêts du monde non occidental.

En fait, le monde est aujourd'hui caractérisé par la tendance à la création d'ensembles économiques régionaux et par la coexistence de trois pôles économiques dominants : les États-Unis, le Japon et l'Europe occidentale. Cette "triadisation" [13] se présente comme suit :

Les États-Unis et leur prolongement au Mexique et au Canada, dans le cadre de l'accord de libre-échange nord américain (ALENA) ratifié en 1993, représentent désormais un marché de 360 millions d'habitants. La dépendance économique traditionnelle de l'Amérique latine à l'égard de l'économie américaine fait de l'ALENA l'un des marchés les plus importants du monde.

Le rôle mondial des États-Unis est actuellement prédominant au plan politique et militaire. Leur hégémonie économique reste cependant menacée par des récessions intermittentes et persistantes et par la percée économique et technologique du Japon qui agace à la fois les États-Unis et l'Europe occidentale par son dynamisme.

Le Japon, en s'appuyant sur le prolongement naturel de son espace économique aux marchés asiatiques, peut voir son rôle économique dominant s'accroître au plan mondial au cours des deux prochaines décennies.

L'Europe occidentale et son extension à l'Association économique de libre-échange (AELE) avec un espace économique de 370 millions de personnes dans une première étape, puis à l'Europe de l'Est ultérieurement va former l'espace économique européen (EEE), considérée comme la "maison commune" selon la formule consacrée de Gorbatchev.

Cette “triadisation” se traduit sur le terrain par l’interpénétration des intérêts des firmes géantes d’origine américaine, japonaise et européenne. Par exemple, l’accord signé en 1992 entre IBM, Toshiba et Siemens est représentatif des transformations sectorielles stratégiques de l’économie mondiale dans une perspective triadique. D’ailleurs “92% des 4200 alliances stratégiques entre les entreprises du monde entier (tous secteurs confondus) réalisées au cours des années 1980 ont été nouées entre les firmes des pays de la triade (États-Unis, Japon et Europe occidentale) [14]”.

Ces alliances triadiques visent le contrôle d’un marché ou d’un secteur à l’échelle mondiale [15].

Mais ceci ne saurait cacher la lutte pour la suprématie que se livrent les trois pôles. Leurs intérêts ne coïncident pas toujours que ce soit sur le plan industriel, commercial ou financier. D’où l’agressivité de chacun des trois pôles dans le monde non occidental pour la conquête ou la consolidation de marchés extérieurs pour conforter sa propre position au plan mondial. L’apparition de nouveaux espaces économiques et stratégiques ravive la concurrence entre les trois pôles.

6.1.3.c) Espaces économiques et stratégiques dans le monde non occidental

Même si ces trois pôles constituent en apparence un monde unipolaire, l’importance du chômage, la fermeture d’usines entraînant la sous-utilisation d’importantes capacités productives, les endettements croissants (l’endettement du monde entier – États, entreprises et foyers – a atteint $30 000 milliards en 1992) [16], la volatilité des monnaies et le désordre financier international rendent différents, voire opposés, les intérêts économiques de ces ensembles ainsi que ceux des pays qui les composent. Quatre exemples suffisent pour illustrer cela :

- la guerre commerciale (à travers des mesures administratives et des menaces de sanctions économiques) que livrent les États-Unis et, dans une moindre mesure, l’Europe au Japon jusqu’en 1995 ;

- le différend franco-américain sur “l’exception culturelle” liée au GATT (octobre-décembre 1993) [17] ;

- au sein de l’Europe même, la réaction de la France qui essaie de mobiliser la partie latine de l’Europe (Italie, Espagne et Portugal) pour contrecarrer l’émergence de l’Allemagne comme puissance économique à l’échelle mondiale après la réunification de ses parties est et ouest induite par la chute du mur de Berlin [18] ;

- enfin la course vers d’autres marchés extérieurs au monde occidental.

En fait, de ces trois pôles qui font tous partie du Groupe des Sept (G7) émergent trois puissances économiques : les États-Unis, le Japon et l’Allemagne. Ces deux derniers pays sont toutefois handicapés par le fait qu’ils ne sont pas encore membres du Conseil de Sécurité de l’ONU et par l’interdiction d’être une puissance nucléaire qui leur a été imposée après la deuxième guerre mondiale.

Il est indéniable que les intérêts économiques des sept pays les plus riches du monde regroupés en trois pôles dominés par trois pays (États-Unis, Japon, Allemagne) sont divergents et risquent de s’aiguiser davantage au fil des années compte tenu des

difficultés économiques du monde occidental et des potentialités d'autres pays ou groupes de pays du monde non occidental. Dans ce cadre, il convient de noter l'existence de deux pays asiatiques dont l'espace économique est prometteur et peut leur conférer une certaine autonomie au plan mondial : la Chine et l'Inde.

D'autre part, il existe des groupements régionaux en voie de formation qui peuvent s'affirmer, si certaines conditions sont réunies au plan régional. Citons en deux :

L'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) formée de six pays : Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande. Le Vietnam y a adhéré en juillet 1995.

L'ASEAN constitue un regroupement économique régional important et dynamique et présente un paysage stratégique pour la sécurité en Asie.

Le Japon tisse des relations économiques traditionnelles avec les pays de l'ASEAN, tandis que les États-Unis tentent de contrecarrer la consolidation de cet ensemble régional asiatique pour éviter qu'il tombe sous l'influence du Japon. Les États-Unis essaient d'opposer à l'ASEAN un autre organisme régional, l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), créé en 1989 et composé de quinze membres dont les six pays de l'ASEAN, les États-Unis et d'autres puissances non asiatiques.

Le monde arabe. Certes aujourd'hui le monde arabe est divisé et affaibli par des conflits marginaux internes souvent entretenus de l'extérieur. La guerre du Golfe a révélé l'importance du fossé qui existe entre les gouvernements des pays arabes et leurs peuples et montré la fragilité de la situation anormale qui dure depuis 1990. Malgré les divisions arabes inter-étatiques, le monde arabe constitue un ensemble régional cohérent capable de construire à long terme un espace économique solide et durable de l'Océan atlantique au Golfe arabique [19]. Peuplé de 290 millions d'habitants en l'an 2000, le monde arabe s'étend sur 14 millions de km2 et dispose dans son ensemble d'énormes ressources minérales stratégiques dont le pétrole et le gaz (représentant respectivement plus de 56% et de 25% des réserves mondiales) ainsi que d'importantes ressources financières.

On assiste en 1995 à une prise de conscience accrue de la nécessité d'édifier un ensemble économique arabe puisque la création d'une zone arabe de libre-échange est à l'ordre du jour de la Ligue Arabe. Les potentialités humaines, matérielles et financières du monde arabe sont fabuleuses. Le monde arabe constitue en outre un espace stratégique pour la sécurité en Asie du Sud-Ouest, en Afrique et en Méditerranée.

Certes, l'intégration économique est une entreprise complexe et difficile à réaliser simultanément dans les pays membres de la Ligue Arabe. Mais ceci ne diminue en rien l'importance stratégique du monde arabe et l'intérêt que lui portent les plus grandes puissances du monde.

D'ailleurs, des étapes intermédiaires peuvent être envisagées par la création de sous-régions homogènes telles que le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

L'importance stratégique du monde arabe ainsi que ses capacités économiques réelles et potentielles expliquent l'intensité des interférences occidentales dans cette région du monde. La rivalité qui s'est exercée depuis les années 1930 entre les principales puissances mondiales pour la mainmise sur les ressources stratégiques, notamment le pétrole, et pour le contrôle des marchés de la région s'est ravivée après la guerre du Golfe (1991) et se poursuivra au cours du siècle prochain.

Pour contrecarrer les efforts d'intégration économique du monde arabe, les puissances occidentales s'évertuent à imaginer diverses formules souvent contradictoires de coopération économique avec les pays arabes pour mieux contrôler leurs économies. Parmi les formules les plus récentes on note la proposition israélienne relative à la coopération économique du "Proche-Orient et de l'Afrique du Nord" (sommet de Casablanca en 1994 et de Amman en 1995) dont Israël serait le principal bénéficiaire et la création d'un "ensemble méditerranéen", vieille idée de l'Europe occidentale datant des années 1950 et réchauffée pour la circonstance en 1995.

6.1.4 L'ensemble méditerranéen : la trouvaille européenne d'inspiration néocoloniale

L'intérêt que porte l'Europe occidentale au Maghreb et à la région méditerranéenne n'est pas nouveau. Il ne s'agit pas de remonter loin dans l'histoire pour illustrer la convoitise des pays européens qui s'est traduite par des conquêtes militaires des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée depuis l'époque romaine, il y a plus de 2000 ans jusqu'à la colonisation du Maghreb par la France au XIXe et au début du XXe siècles.
Il s'agit de noter dans le contexte mondial actuel que la médiatisation excessive en Europe de sujets comme l'immigration, l'islamisme et la "menace" intégriste, avec une forte dose de désinformation, depuis le début des années 1990 cultive la haine de l'autre ainsi que l'intolérance dans certains milieux qui veulent régler leurs comptes avec l'histoire en ressassant leurs fantasmes. Un tel battage médiatique qui dure depuis des années et dont on ne voit pas la fin, ne fait que nourrir des passions.

Dans ce contexte bouillonnant, on note depuis 1994 un regain d'intérêt porté par l'Europe au Maghreb pour circonscrire, nous dit-on, la "menace" intégriste en vue de "mater" les mouvements islamistes dans la région, de l'Algérie à l'Égypte. Le but affiché en Europe et en Israël est d'éviter que des islamistes arrivent au pouvoir même si telle est la volonté des peuples concernés à travers le suffrage universel.

Avant d'examiner la nouvelle politique méditerranéenne de l'Union européenne(1995) pour faire face à la monté de l'islamisme au Maghreb, il convient de rappeler brièvement le bilan des relations économiques entre la CEE et le Maghreb entre 1958 et 1994 pour mieux situer l'évolution récente dans la région.

6.1.4.a) Bilan de la politique méditerranéenne de la CEE

La politique méditerranéenne de la CEE est passée par trois phases distinctes : 1958-1974, 1977-1990, 1990-1994.

Première phase

Depuis le traité de Rome signé en 1958, la France a essayé d'associer la Tunisie et le Maroc, fraîchement indépendants, à la politique méditerranéenne de la CEE en

soulignant “les relations économiques privilégiées” qu’elle entretenait avec ces deux pays maghrébins que l’Algérie a rejoint après son indépendance acquise en 1962 [20].

Les négociations engagées entre la CEE et les trois pays du Maghreb central ont abouti à la signature d’accords commerciaux en 1969 pour une durée de cinq ans. Cette phase inspire quelques observations. On peut noter dans ce cadre :

- le caractère strictement commercial des accords signés en 1969 entre la CEE et les trois pays maghrébins ;

- l’extension des accords commerciaux de la CEE à d’autres pays méditerranéens à partir de 1970 ;

- la différenciation du contenu de ces accords, variable selon les pays. Ceci résulte de l’approche de la CEE qui négocie en tant que bloc économique séparément avec chacun des pays maghrébins et méditerranéens ;

- l’absence d’approche globale et unitaire de la CEE vis-à-vis des pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée. Les accords conclus entre la CEE et les pays méditerranéens ont été inspirés par des considérations qui revêtent tantôt un caractère stratégique comme dans le cas avec Israël et le Liban entre autres, et tantôt un caractère mercantile de type néocolonial comme cela a été le cas avec les trois pays du Maghreb central ;

- enfin les relations entre la CEE et le Maghreb reposent au cours de cette phase sur le caractère “privilégié” des liens économiques de la France avec le Maroc, la Tunisie et l’Algérie où la France se trouve en situation de monopsone et de passage obligé sur le chemin de Bruxelles.

S’agissant des relations entre la CEE et le Maghreb, la période 1958-1974 est caractérisée par la prédominance du caractère commercial et par la prépondérance du poids de la France qui maintient des intérêts d’ordre politique, économique et culturel avec les pays du Maghreb central.

Deuxième phase

Les accords d’association et de la coopération signés en 1977 entre la CEE et treize pays méditerranéens après quatre ans de laborieuses négociations comportent trois volets : l’accroissement des échanges commerciaux (objectif prédominant), le soutien au développement industriel et agricole et l’affectation de moyens financiers additionnels.

Les différents accords de coopération économique, technique et financière entre la CEE et les pays du Maghreb ont contribué à aggraver la dépendance de ces derniers vis-à-vis de l’Europe occidentale.

Sur le plan commercial

Comme l’indique le tableau 65, la dépendance commerciale des pays maghrébins à l’égard de la CEE a atteint un niveau très élevé en 1990.

Tableau 65
Echanges commerciaux entre la CEE et le Maghreb 1990 (en%)

	Algérie		Libye*		Maroc		Tunisie	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
CEE dont:	60,72	67,19	63,40	85,80	53,30	57,80	68,70	76,60
Allemagne	10,70	2,20	10,70	16,00	6,20	5,30	12,50	15,10
Espagne	6,20	6,10	5,00	15,10	8,70	8,30	3,10	2,60
France	23,10	17,30	5,50	6,50	24,40	29,30	28,00	26,60
Italie	12,30	20,50	32,00	38,20	6,20	1,90	16,00	21,20

* 1992 pour la Libye et 1989 pour le Maroc.
Sources : Banque Centrale d'Algérie, *The Economist Intellignece Unit* 1994 et *The Middle East and North Africa*, 1994.

Cette dépendance commerciale revêt trois aspects :

- la part prépondérante de la CEE dans la structure des échanges commerciaux des pays maghrébins. Les importations de ces derniers en provenance de la Communauté représentent entre 53% (Maroc) et 69% (Tunisie) de leurs importations totales. Leurs exportations vers la CEE varient entre 58% (Maroc) et 86% (Libye) ;

- au sein de la CEE, on note la prépondérance d'un seul pays européen dans les échanges extérieurs des pays maghrébins. C'est ainsi que les importations de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie de France représentent plus de 26% de leurs importations totales et leurs exportations vers la France près de 30% de leurs exportations totales, tandis que les importations de la Libye en provenance de l'Italie représentent 32% de ses importations totales et ses exportations vers l'Italie plus de 38% de ses exportations totales ;

- en revanche, le volume des échanges commerciaux de la CEE avec les pays du Maghreb représentent moins de 2% de son commerce extérieur global.

Sur le plan quantitatif, le contenu des échanges commerciaux entre la CEE et les pays du Maghreb montre la vulnérabilité de ces derniers. En effet, les importations maghrébines d'Europe sont constituées essentiellement de produits manufacturés, de biens d'équipement et de produits alimentaires dont les prix augmentent régulièrement tandis que les postes d'exportation les plus importants concernent les matières premières (hydrocarbures, phosphates, minerais), les fruits et légumes et certains produits industriels comme les textiles et les cuirs ou les engrais dont les quantités exportées sont tributaires des contingences politiques et commerciales de la CEE et dont les prix sont plutôt déterminés par des facteurs exogènes et suivent une courbe descendante notamment en termes constants.

En un mot, les intérêts économiques des pays maghrébins sont soumis aux décisions unilatérales prises par la CEE et/ou par un seul pays dominant (cas de la décision unilatérale de la France de ne plus importer de vins algériens (1969), ni du pétrole algérien déclaré “rouge” à la suite des nationalisations partielles des hydrocarbures (1971) ; cas du boycott de l'Espagne des produits marocains en 1995 à la suite de la demande marocaine de révision du protocole d'accord relatif à la pêche, etc.). La vulnérabilité des pays maghrébins est aggravée par les difficultés que leur oppose la

CEE pour commercialiser en Europe certains de leurs produits (textiles, produits agricoles), notamment après l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal au marché commun dans les années 1980.

Sur le plan financier

La coopération financière de la CEE avec les pays méditerranéens est plutôt maigre comme le montre le tableau 66.

Tableau 66

Flux financiers de la CEE aux pays méditerranéens (1978-1991) (en millions d'écus)

	Prêts-BEI	Fonds budget CEE	Total
Ensemble des pays méditerranéens liés à la CEE dont:	3080	2420	5500
Algérie	70	44	114
1er protocole - 1978-81			
2ème protocole - 1982-86	107	44	151
3ème protocole - 1987-91	183	56	239
Maroc	56	74	130
1er protocole - 1978-81			
2ème protocole - 1982-86	90	109	199
3ème protocole - 1987-91	151	173	324
Tunisie	41	54	95
1er protocole - 1978-81			
2ème protocole - 1982-86	78	61	139
3ème protocole - 1987-91	131	93	224
Total Général Maghreb Central	907	708	1615

Source : D'après Bichara Khader, *op. cit.*, pp. 18 et 20.

Le montant de 1615 millions d'écus reçus par les pays du Maghreb central au titre de la coopération financière représente 29% des apports financiers de la CEE aux pays méditerranéens associés à la Communauté.

Lorsque l'on sait que les "apports publics nets de la communauté dans la zone méditerranéenne ont représenté, de 1979 à 1987 inclus, 3% de la totalité des apports publics nets reçus par ces pays [...] et 0,3% des investissements bruts réalisés [...] par l'ensemble des pays méditerranéens [21]", on se rend vite compte de la portée limitée de la coopération financière de la CEE avec les pays méditerranéens, pays maghrébins inclus.

La somme de 1615 millions d'écus attribuée aux pays du Maghreb central entre 1978 et 1991 ne représente qu'un apport moyen de 115,3 millions d'écus par an pour les trois pays, soit 36 millions d'écus par an pour l'Algérie, 46,6 millions d'écus par an pour le Maroc et 32,7 millions d'écus par an pour la Tunisie. L'impact de tels montants sur le développement économique des pays maghrébins est insignifiant étant donné que la contribution financière européenne est destinée essentiellement aux projets d'infrastructure et aux projets de formation. Le grand déséquilibre qui existe entre, d'une part, les flux financiers consentis par la CEE aux trois pays maghrébins au titre de la coopération financière et, d'autre part, le volume des échanges commerciaux

maghrébins au profit de la Communauté européenne montre bien l'asymétrie des relations économiques entre le Maghreb et la CEE.

Troisième phase

Des propositions concrètes ont été faites en juin 1990 par la Commission au Conseil européen pour la mise en oeuvre d'une "politique méditerranéenne rénovée" qui comporte trois volets: commercial, financier et transfert de savoir-faire pour renforcer les liens avec les pays méditerranéens.

Sur le plan commercial, les mesures proposées visent l'ouverture progressive du marché communautaire aux produits industriels et agricoles des pays méditerranéens.

Sur le plan financier, la commission propose trois types d'action :

-"définition, préparation et accompagnement de projets rentables d'intérêt régional (transport, télécommunications et audiovisuel, énergie, etc.) ;

- assistance technique à des actions ou projets de caractère régional (institutions régionales, instituts de formation, etc.) ;

- bonification d'intérêts de prêts de la BEI hors protocole dans le domaine de l'environnement [22]".

Ce programme proposé par la Commission n'a pas été retenu par le Conseil qui en a modifié le contenu. Le Comité économique et social et le Parlement européen sont intervenus pour infléchir la décision du Conseil. Mais celui-ci y a été insensible.

Finalement "la politique méditerranéenne rénovée" arrêtée par le Conseil s'est traduite par la signature en 1991 de protocoles d'accords entre la CEE et les pays méditerranéens qui ne sont pas très différents des protocoles de 1988. Les seuls changements portent sur l'augmentation de l'enveloppe financière (fonds budgétaires et BEI), une légère modification du régime des échanges commerciaux (timide ouverture du marché communautaire aux produits méditerranéens) et l'introduction de deux volets nouveaux de la coopération euro-méditerranéenne à savoir: l'environnement et l'aide aux réformes économiques (entreprises par les pays clients du FMI).

Dans ce cadre, les pays du Maghreb central ont bénéficié d'une contribution financière de la Communauté à hauteur de 1072 millions d'écus, soit 350 millions d'écus pour l'Algérie, 438 pour le Maroc et 284 pour la Tunisie. L'augmentation des volumes financiers résulte beaucoup plus de l'accroissement des prêts consentis par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) que de l'aide européenne non remboursable [23].

Cette "politique méditerranéenne rénovée" inspire les observations suivantes :

- l'intérêt accru de la Commission à la région méditerranéenne exprimé en 1990 et 1991 coïncide avec la guerre du Golfe (qui a montré le fossé existant entre les gouvernements et les peuples dans le monde arabe et au Maghreb) et avec la montée de la mouvance islamique en Égypte, en Algérie et en Tunisie. Le renforcement de la coopération euro-méditerranéenne multiforme souhaitée par la Commission visait

apparemment l'encouragement de la relance économique dans les pays maghrébins et en Égypte pour consolider l'assise des régimes en place contre la "menace" des mouvements islamiques dont les dirigeants, selon la perception européenne, exploitent le mécontentement populaire. Les succès que pourraient remporter les gouvernements de ces pays dans la lutte contre le chômage et l'amélioration des performances économiques grâce au soutien financier européen contribueraient ainsi à renforcer leur crédibilité pour survivre ;

- le message de la Commission ne semble pas avoir été capté par le Conseil dont les mesures ont été qualifiées par les parlementaires européens de "rafistolage de la politique méditerranéenne [24]" ;

- "la politique méditerranéenne rénovée" ou "rafistolée" semble plutôt privilégier les échanges commerciaux et consolider les acquis européens dans les pays sud méditerranéens ;

- l'innovation européenne de "l'aide" accordée aux réformes économiques mises en oeuvre par des pays méditerranéens dans la cadre des mesures préconisées par le FMI exprime en fait le soutien de l'Europe occidentale aux institutions financières internationales dans la conduite du programme d'ajustement structurel qui n'a réglé nulle part dans le monde, et pas seulement en Méditerranée, le lancinant problème de la dette extérieure dont on a examiné plus haut les effets dans les pays maghrébins.

Au total, quelque soit la phase considérée entre 1958 et 1995 et quelque soit l'évolution des relations euro-méditerranéennes, les mesures économiques et financières arrêtées par la Communauté européenne à l'égard des pays méditerranéens en général et des pays maghrébins en particulier restent caractérisées par l'européanocentrisme, la domination économique et culturelle et la volonté de renforcer autant que faire se peut la puissance de l'Europe occidentale dans le monde par rapport aux États-Unis et au Japon en consolidant ses privilèges acquis et en recherchant d'autres marchés, d'autres débouchés pour ses biens et services. En un mot, l'Europe occidentale oeuvre pour élargir son espace économique mais veille à limiter l'entrée du marché communautaire aux produits agricoles et industriels méditerranéens et à se protéger contre les flux migratoires en provenance du Maghreb.

L'Europe a l'impression que son désir irrésistible d'accroître ses richesses et d'améliorer son bien-être social est "menacé" par la croissance démographique des pays maghrébins, par l'émigration potentielle et par la montée de l'islamisme au Maghreb et dans le monde.

C'est pourquoi on assiste à une prolifération de colloques, de séminaires, de conférences et de rapports (plus ou moins confidentiels) sur la région méditerranéenne, le Proche Orient et l'Afrique du Nord entre 1994 et 1995. Tous les sujets abordés sont bons pour dénoncer le "terrorisme" des mouvements islamistes en Égypte et au Maghreb qu'il s'agisse de la démographie, du Sida, de l'environnement, de la coopération économique, etc. Cette agitation politico-culturelle d'origine européenne et israélienne, qui est relayée par certains régimes arabes et maghrébins, constitue en fait l'antichambre où sont concoctés les éléments d'une nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe qui devrait être, selon les Européens, concrétisée avant la fin de ce siècle.

6.1.4.b) Vers une nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe

Depuis le début des années 1990 certains pays européens souhaitent établir sous leur égide un “nouvel ordre” méditerranéen dans le cadre du soi-disant nouvel ordre mondial clamé par les pays occidentaux lors de la guerre du Golfe.

Le battage médiatique sur la sécurité et la coopération euro-méditerranéenne reflète bien l'ampleur de l'offensive politique et diplomatique de pays européens en vue de promouvoir “l'ordre européen” autour de la Méditerranée.

L'offensive européenne

Plusieurs facteurs expliquent l'offensive européenne en Méditerranée et ils incluent notamment, l'amélioration de la position de l'Europe occidentale dans le monde, la course au leadership au sein de l'Union (la France admettant mal la position économiquement dominante de l'Allemagne réunifiée) et la récupération et le maintien des pays du Maghreb et d'autres pays arabes méditerranéens sous la houlette de l'Europe.

Cette offensive revêt plusieurs dimensions d'ordre stratégique, économique, civilisationnel et culturel notamment.

Le coup d'État algérien de janvier 1992, soutenu par certains milieux officiels en France, s'inscrit dans cette démarche pour barrer le chemin aux islamistes qui avaient remporté démocratiquement la majorité des sièges parlementaires dès le premier tour des scrutin du 26 décembre 1991. Le refus de la France et de l'Europe de voir s'établir en Algérie un régime qui reflète les aspirations populaires et fondé sur des considérations civilisationnelles et culturelles différentes des leurs est significatif à cet égard. Pourtant tout le monde convient que l'Algérie, comme les autres pays du Maghreb, est bien différente de la France et de l'Europe sur le plan civilisationnel. Si les Européens acceptent la démocratie et la différence chez eux, ils devraient à fortiori l'admettre outre Méditerranée. Le soutien diplomatique, financier et militaire du gouvernement français au régime algérien illégitime dans sa politique répressive tous azimuts a fini par isoler complètement ce régime à l'intérieur et à l'extérieur après quatre ans de guerre sans merci livré contre les Algériens comme pour les punir de leurs choix lors des élections législatives de décembre 1991.

Pire encore, la répression s'abat sur les Algériens résidant en France. Les services de sécurité français ont procédé à 15 opérations policières d'enver-gure entre novembre 1993 et septembre 1995 où des centaines d'Algériens ont été interpellés et des dizaines arrêtés et/ou expulsés à l'étranger sans jugement. Leur seul tort est d'appartenir au FIS ou d'en être sympathisants ou d'être simplement religieux. D'ailleurs de hauts responsables français ont dénoncé “tout à priori” ou “amalgame” dans la conduite de la politique française anti-terroriste. “Au nom de quelle légitimité, une poignée de juges d'instruction décident-ils d'une stratégie consistant à emprisonner près de cent soixante personnes – islamistes présumés – [en septembre 1995] pour des motifs essentiellement religieux, les transformant en sorte d'otages de la République pour répliquer à des ennemis dont personne ne sait qui ils sont ?” [25]. Un tel comportement “ne doit pas conduire à faire de l'ensemble de la population de l'immigration nord-africaine un bouc-émissaire [26]”.

Par ailleurs, pour faire face à la “menace” islamiste au Maghreb et à d’éventuelles répercussions en Europe, les Européens ont entrepris une offensive tous azimuts sur les deux rives de la Méditerranée. C’est ainsi que des conférences et des séminaires sont régulièrement organisés ici et là pour discuter de divers sujets dits “communs” qui vont des problèmes de l’environnement aux problèmes de la femme en passant par des problèmes de sécurité, de santé, économiques, sociaux de toutes sortes, etc. Toutes les occasions sont saisies pour discuter et adopter des résolutions condamnant l’islamisme, l’intégrisme et le “terrorisme”. L’amalgame est vite fait. L’action psychologique entreprise d’abord en Algérie et en Égypte puis en Europe consiste à associer volontairement l’islamisme au “terrorisme” à des fins strictement politiques. N’est-il pas curieux de noter que juste après l’attentat d’Oklahoma City (États-Unis) en avril 1995, des déclarations sont faites presque simultanément par le Premier Ministre israélien, des responsables français et des responsables algériens pour affirmer que ce sont des islamistes qui ont organisé cet acte criminel ? Pourtant, la violence aux États-Unis ne constitue nullement un phénomène nouveau [27].

On assiste ainsi à la transformation de l’Islam, religion du dialogue, de la tolérance, de la fraternité, de la justice sociale et de la paix en ennemi à abattre.

Au sein de l’Union européenne, les rivalités entre puissances européennes ne datent pas d’aujourd’hui. Deux exemples suffisent pour illustrer la divergence des intérêts économiques entre certains pays européens ainsi que la course au leadership de l’Europe à l’aube du XXIe siècle:

- la France, par la voix de son président F. Mitterand, s’est opposée publiquement à la réunification de l’Allemagne après la chute du mur de Berlin (1989) ;

- depuis 1993-94, la France reproche à l’Allemagne d’être le principal bénéficiaire de l’aide économique que l’Europe consent aux anciens pays communistes de l’Europe de l’Est. C’est pourquoi, pour contre balancer le leadership de l’Allemagne, la France propose en s’appuyant sur les pays latins de l’Europe méridionale que l’Europe doive envisager également un programme de coopération économique avec les pays du Maghreb, riverains de la Méditerranée comme elle et dont elle espère être le principal bénéficiaire. Les rivalités intra-européennes sont ainsi exportées pour conforter et consolider des intérêts et des privilèges économiques et culturels.

À l’extérieur de l’Union européenne, la France essaye de jouer la carte de la francophonie depuis de longues années. La francophonie est devenue une idéologie, un nouveau substitut au colonialisme français, pour reconquérir culturellement et économiquement certaines positions perdues dans certains pays.

C’est pour des raisons internes et externes à l’Union européenne que certains pays de l’Europe méridionale soutiennent toute initiative tendant à créer un ensemble méditerranéen dont ils seront les principaux bénéficiaires. C’est pourquoi il n’existe pas de stratégie européenne unique à l’égard de la région méditerranéenne comme il n’existe pas de programme global et cohérent de coopération euro-méditerranéenne.

En fait, l’attitude de l’Europe vis-à-vis des pays arabes de l’Est et du Sud de la Méditerranée est une attitude négative en ce sens qu’elle consiste essentiellement à écarter ou éliminer des solutions arabes internes qui ne cadrent pas avec sa vision. En

effet, les mesures préconisées par l'Europe visent principalement à contenir la pression migratoire et à "mater" la mouvance islamiste pour mettre sa propre prospérité à l'abri des turbulences qui secouent la Méditerranée. De plus, les conflits et les crises qui rongent la Palestine, l'Algérie, l'Égypte, la Bosnie Herzégovine, Chypre auxquels s'ajoutent des crises latentes ici ou là, pèsent directement ou indirectement sur l'Union européenne.

L'Europe ne voit pas les pays du "Proche Orient et de l'Afrique du Nord" comme des partenaires à part entière ou comme de futures entités régionales réunifiées entre elles avec un projet de société mais plutôt comme des débouchés pour leurs biens et services et dont les dirigeants sont considérés comme des "chargés de mission" pour contenir leurs peuples afin qu'ils ne menacent plus la prospérité et l'identité européennes.

C'est cela qui constitue la toile de fond commune à tous les projets récents à la région méditerranéenne tels que le Sommet sur "le Proche-Orient et l'Afrique du Nord" tenu à Casablanca les 30 octobre et 1er novembre 1994 (projet d'origine israélienne) puis à Amman en octobre 1995 ou la Conférence euro-méditerranéenne tenue en novembre 1995 à Barcelone. Le but de telles conférences est précisément de définir une nouvelle politique méditerra-néenne de l'Union européenne.

Contours de la nouvelle politique méditerranéenne

La recherche d'une nouvelle politique méditerranéenne repose, comme on vient de le voir, sur un fond de crise.

La Méditerranée est aujourd'hui le lieu de déséquilibres et de tensions politiques, économiques et sociales graves qu'il serait dangereux d'ignorer. La Méditerranée est devenue un fossé au lieu d'être un pont entre le Nord et le Sud [28]. La Méditerranée est devenue un obstacle, un nouveau mur de Berlin entre le Nord et le Sud. Au Nord de la Méditerranée, l'opinion publique européenne est chauffée à blanc par les média sur les conséquences de la croissance démographique, l'émigration et la montée de l'islamisme dans les pays maghrébins. L'importance de la population maghrébine en France, qui compte plus de 4 millions de Musulmans, et leur attachement à leur identité culturelle sont présentées à l'opinion publique européenne comme un danger qui menace "l'identité européenne" (sic). Ceci justifie, à leurs yeux, la fermeture des frontières européennes aux Maghrébins candidats à l'émigration pour deux raisons.

La croissance démographique non contrôlée, liée aux conditions économiques et sociales plutôt difficiles au Maghreb, constitue un réservoir réel et potentiel d'émigration clandestine d'une main d'oeuvre à la recherche d'un emploi et de conditions de vie meilleures. Or les pays européens ne tolèrent plus l'immigration depuis les années 1970. Bien mieux, l'immigration est devenue un enjeu électoral où le discours et l'action politiques sont teintés de racisme, d'exclusion, de violences verbales et parfois physiques et de surenchères.

D'autre part, la montée de l'islamisme au Maghreb et son prolongement en Europe et la guerre du Golfe ont montré le fossé qui sépare la communauté européenne d'origine musulmane des positions officielles des pays d'accueil. "L'affaire du foulard islamique", amplifiée à outrance par certains milieux officiels et par les media français, ainsi que la chasse menée un peu partout en Europe depuis 1993 contre les islamistes algériens

proches du FIS, illustrent bien, entre autres, la détermination des pays européens – encouragés par certains pays maghrébins et arabes – pour endiguer la mouvance islamiste en Europe.

En un mot, l'émergence de l'islamisme en Allemagne, en France et en Grande Bretagne est perçue comme un danger qui menace "l'identité européenne" et les valeurs de l'Occident. L'amalgame entretenu entre l'islamisme, la violence et l'Islam est significatif du dérapage dont les Musulmans sont la principale victime.

Au Sud de la Méditerranée, les pays sont rongés par le dysfonctionnement de l'économie, l'augmentation du chômage, l'extension de la pauvreté, l'érosion du pouvoir d'achat, le lourd fardeau de la dette extérieure (à l'exception de la Libye). Ces pays subissent une crise politique, économique et sociale sans précédent depuis les indépendances. La montée de l'islamisme au Maghreb et dans le monde arabe serait due notamment à "l'échec du nationalisme [...], [au] caractère incohérent et bloqué du processus de modernisation [...] [au] blocage du progrès" [29] et à l'extension des inégalités et de l'injustice. Traversé par un courant islamique puissant, le Maghreb est considéré par l'Europe comme une menace. C'est pourquoi les Européens essayent de concevoir et de mettre en oeuvre une stratégie pour mettre leur prospérité et leur bien-être à l'abri de la misère matérielle et intellectuelle grandissante du Maghreb, considéré comme un réservoir d'émigration potentielle. Selon les Européens, le Maghreb devrait se cantonner dans un rôle de déversoir pour leurs biens et services en vue de consolider leur domination économique et un déversoir pour leurs images à travers les satellites pour renforcer leur domination culturelle.

Cette stratégie, non encore finalisée à ce jour, semble comporter trois volets : sécuritaire, économique et culturel.

La coopération sécuritaire

Les mesures sécuritaires arrêtées en Afrique du Nord pour lutter contre "la menace intégriste" sont conçues à trois niveaux: sur le plan national, sur le plan régional inter-maghrébin et inter-arabe et sur le plan euro-méditerranéen. La coordination entre ces trois étages est permanente.

La lutte anti-islamiste menée par certains régimes constitue un axe vital de leur politique pour survivre et se maintenir au pouvoir par la force et la violence, comme en Algérie et en Égypte, en s'opposant à la libéralisation politique, au processus démocratique et à la volonté populaire. Ils cherchent à cet effet un soutien politique, diplomatique, financier, militaire et sécuritaire auprès d'autres pays maghrébins, arabes et auprès de puissances européennes et occidentales.

C'est ainsi que les ministres arabes de l'Intérieur se sont maintes fois réunis en 1994 et en 1995 à Tunis pour prendre des mesures contre "l'intégrisme et le terrorisme" qui menacent le monde arabe. C'est dans ce cadre aussi que s'intensifient les entretiens sur la "coopération" sécuritaire bilatérale ou multilatérale comme par exemple la conférence ministérielle de Tunis qui a réuni en janvier 1995 les ministres de l'Intérieur de la France, de l'Italie, l'Espagne, le Portugal et ceux de la Tunisie, de l'Algérie et de la Mauritanie à l'initiative du ministre français de l'Intérieur.

Certains régimes arabes “menacés”, généralement corrompus, obtiennent aisément le soutien multiforme des puissances occidentales, non pour leurs beaux yeux ou pour le contenu économique et social de leurs soi-disant programmes, mais plutôt pour mener une politique répressive destinée à contenir l’islamisme, perçu comme une “menace” contre la civilisation occidentale, comme nous allons le voir plus bas en abordant les aspects culturels.

Le soutien diplomatique et sécuritaire des pays occidentaux se précise au fil des années depuis 1992 sous forme de conférences et d’accords bilatéraux pour prendre en 1995 la forme d’un pacte dit secret entre l’OTAN et cinq pays méditerranéens : l’Égypte, Israël, la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie avant de s’étendre à l’Algérie dans une phase ultérieure, comme l’a affirmé Willy Claes, alors secrétaire général de l’OTAN. L’OTAN prépare pour octobre 1995 une conférence qui se tiendra en Espagne sous le signe des 16 + 5 sur la coopération militaire dont le but est de créer des forces communes d’intervention rapide dans la partie Sud de la Méditerranée. Ce projet de partenariat sécuritaire constitue l’étape suprême de la “coopération” militaire entre l’Alliance atlantique et les cinq pays méditerranéens concernés pour faire face à la montée de “l’intégrisme”. Ainsi, l’intervention militaire directe et le débarquement de troupes de l’Alliance atlantique dans certains pays maghrébins et arabes en cas de succès des islamistes même s’ils accèdent démocratiquement au pouvoir n’est plus une hypothèse [30]. Les pays présentés comme les plus vulnérables et les plus menacés par la mouvance islamique dans la région méditerranéenne sont l’Algérie, l’Égypte, la Palestine, la Tunisie et la Mauritanie.

La question fondamentale qui se pose à ce niveau est de savoir si la “coopération” sécuritaire et les interventions militaires qui se préparent fébrilement au Nord sont orientées contre les peuples du Sud de la Méditerranée ou contre un péril imaginaire.

Parallèlement aux actions militaires et sécuritaires en préparation, des pays européens proposent le renforcement de la coopération économique euro-maghrébine pour lutter contre “la menace intégriste” sur le terrain économique et social.

La coopération économique

C’est la France, soutenue par les autres pays latins de l’Europe méridionale, qui essaie de convaincre l’Union Européenne de l’accroissement de la contribution financière européenne aux pays “menacés” par l’intégrisme au sud et à l’est de la Méditerranée. Cette approche est fondée sur le postulat que le problème dont souffrent l’Algérie, l’Égypte ainsi que d’autres pays maghrébins n’est pas politique mais essentiellement économique. Ce sont le chômage et la pauvreté qui sont à l’origine du mécontentement populaire et du gonflement des rangs des islamistes. La coopération économique euro-méditerranéenne et l’accroissement de “l’aide” financière européenne devraient créer les conditions d’une relance économique pour lutter contre le chômage et saper à la base le soutien de la jeunesse au mouvement islamiste dans ces pays. Autrement dit, des pays européens pensent pouvoir contribuer à améliorer la situation économique de ces pays et renverser le soutien populaire en faveur des régimes corrompus et actuellement impopulaires pour leur permettre de disposer à terme de la légitimité et de justifier leur maintien au pouvoir. Cette approche “économiste” pêche de toute évidence par insuffisance. La réalité est bien plus complexe [31].

Compte tenu du caractère stratégique de la Méditerranée pour l'Europe et de la domination économique et commerciale des pays maghrébins par l'Union européenne, celle-ci propose un projet de coopération euro-méditerranéenne destiné à améliorer la stabilité des pays maghrébins et de l'Égypte en multipliant les opportunités d'investissements dans ces pays et en renforçant les échanges euro-méditerranéens déjà favorables à l'Europe.

Dans ce cadre, la Commission des Communautés européennes propose de créer un nouvel espace économique euro-méditerranéen en établissant en 2010 une zone de libre-échange entre les deux rives de la Méditerranée qui deviendra ainsi l'un des regroupements économiques les plus vastes du monde (700 à 800 millions d'habitants en 2030).

Sur le plan financier, la Commission pense relancer les investissements dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée en leur consacrant pour la période 1995-1999 une enveloppe financière de 11 milliards d'écus, soit autour de 14 milliards de dollars, dont la moitié en fonds budgétaires et l'autre moitié en prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce montant quinquennal représente un volume de financement annuel de 2,2 milliards d'écus, soit 2,8 milliards de dollars, à répartir entre une dizaine de pays du Maroc à la Jordanie en passant par l'Égypte et Israël.

Mais la proposition de la Commission a été modifiée par les ministres des affaires étrangères des 15 pays de l'UE, réunis au Luxembourg lundi 12 juin 1995, qui ont réduit le montant global de “l'aide” financière pour la période 1995-1999 de 5,5 milliards d'écus à 3,5 milliards d'écus, soit 4,5 milliards de dollars, représentant 700 millions d'écus, soit 900 millions de dollars, au titre de l'année 1996 répartis entre une dizaine de pays à raison de 90 millions de dollars par an et par pays en moyenne. Cela représente pour l'Algérie l'équivalent de la production de 3 jours de la Sonatrach (au prix de pétrole pratiqué actuellement) ou bien 3,6% des importations alimentaires annuelles algériennes. Cet exemple est cité à titre d'illustration uniquement.

Il est clair que l'enveloppe financière consacrée par l'Union européenne ne va pas être répartie de manière linéaire et mécanique entre les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Cette “aide” financière vise plutôt trois objectifs prioritaires :

- encourager les réformes économiques préconisées par le FMI (privatisation du secteur public, ouverture accrue aux investissements et aux produits européens, etc.). Dans ce cadre les premiers pays méditerranéens, considérés comme de bons “élèves”, qui vont signer des accords d'association avec la CE sont d'est en ouest, outre Israël qui constitue un cas particulier, la Jordanie, le Liban, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc ;

- soutenir les actions tendant à améliorer l'équilibre socio-économique et à renforcer la cohésion et la stabilité sociales (développement des ressources humaines, amélioration des services sociaux, protection de l'environnement, promotion des échanges culturels, etc.) ;

- renforcer l'intégration régionale entre pays méditerranéens, d'une part, et établir un espace économique euro-méditerranéen, d'autre part.

Finalement, la coopération économique et financière euro-méditerranéenne, conçue par et pour les pays européens, pêche par défaut. Son contenu ne permet aux pays maghrébins ni de régler leurs problèmes liés au sous-développement multiforme, ni de réduire le lourd fardeau de leur dette extérieure et encore moins celui de leur dépendance extérieure, qui inhibent tout effort de développement interne.

Cette coopération est limitée par l'approche eurocentrique de l'Union qui veut préserver l'Europe ainsi que sa prospérité des “nuisances” et des turbulences qui secouent certains pays de la rive sud de la Méditerranée (explosion démographique source de l'immigration clandestine, “intégrisme”, insécurité, instabilité économique et sociale, etc.). L'importance relative des musulmans résidents en Europe ainsi que la nature des conflits autour de la Méditerranée (Palestine, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Algérie, Égypte) renforcent les dirigeants européens dans leur conviction que leur identité est menacée. En fait, ce sont les différences culturelles et civilisationnelles qui poussent les Européens à transformer la Méditerranée en mur pour se barricader contre l'expansion de l'islamisme dans une région où la démographie galopante constituera à long terme, selon eux, une source de pressions de toutes sortes et de conflits entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

La Méditerranée, lieu de dialogue des civilisations

Deux thèses dominantes alimentent depuis quelques années une étonnante polémique à l'échelle mondiale.

La première consiste à souligner que désormais il n'existe plus qu'une seule civilisation universelle, celle du capitalisme, et que les conflits qui éclateront à l'avenir ne seront nullement des conflits entre civilisations mais seront d'une autre nature.

La seconde repose sur l'hypothèse selon laquelle c'est “le choc des civilisations [qui] dominera la politique mondiale” comme l'affirme le professeur américain Samuel Huntington qui précise que “dans le monde nouveau, les conflits n'auront pas essentiellement pour origine l'idéologie ou l'économie. Les grandes causes de division de l'humanité et les principales sources de conflit seront culturelles [32].” Les partisans de cette thèse incitent les Occidentaux à s'organiser pour faire face au “péril islamique”. Les arguments simplificateurs qui consistent à présenter l'Islam comme le nouvel “ennemi total” de l'Occident, amplifiés par les médias qui ne se gênent pas d'assimiler à tort l'Islam à la violence et à l'obscurantisme, alimentent le développement de la xénophobie aux États-Unis et en Europe et créent les conditions de l'affrontement avec des peuples de l'hémisphère Sud et avec la communauté musulmane résidant dans les pays occidentaux.

En France, un sondage publié en avril 1995 montre que 78% des Français pensent que “l'intégrisme musulman est une menace très grave dans notre pays, et il faut le combattre [33]”.

La campagne maladroite, menée entre 1993 et 1995 par certains milieux officiels français contre les Musulmans en général et en particulier contre les Algériens résidant en France, fondée sur une politique répressive, des rafles dignes d'un autre âge et des arrestations arbitraires d'islamistes, est significative à cet égard. Cette politique construite sur la haine et la violence ne se justifie nullement.

En même temps, les Églises d'Afrique redoutent l'expansion de l'Islam en Afrique, dénoncent le "péril islamique" et s'organisent pour encourager l'oeuvre des missionnaires chrétiens, comme en témoigne le synode d'évêques en 1994 au Vatican. La diabolisation de l'Islam tous azimuts dans les milieux politique, médiatique, universitaire, religieux, etc. ne fait qu'aggraver le ressentiment des musulmans (dont le nombre dépasse aujourd'hui 1 milliard) qui subissent un peu partout dans le monde les affres de l'humiliation, de l'exclusion, de la pauvreté et du sous-développement. Les peuples musulmans sont agressés au grand jour en Bosnie, en Tchétchénie, en Palestine, en Asie Centrale, au Cachemire, en Inde, au Sri Lanka, aux Philippines, en Afrique. La répression étatique s'abat sur les islamistes en Algérie, en Égypte et en Tunisie etc. où ils représentent un courant politique majoritaire. Des états islamiques comme l'Iran et le Soudan sont l'objet d'attaques permanentes de dirigeants politiques et de média occidentaux. Pire encore, dans certains pays, comme l'Algérie par exemple, on assiste depuis les années 1980 à un véritable travail de sape systématique organisé et coordonné par certains milieux en France et en Algérie, tendant à effacer la mémoire collective et à attaquer les fondements de l'identité nationale algérienne. De lourds moyens ont été mobilisés à cette fin: des ouvrages, des publications de toutes sortes, documentaires audiovisuels, média, conférences, séminaires etc. Ce travail de sape comporte deux aspects.

D'une part, on cultive la mémoire collective européenne, qui culmine avec la commémoration du cinquantenaire de la victoire des alliés sur le nazisme, mais d'où sont bannis des crimes contre les peuples commis par les Occidentaux en Algérie (Guerre de Libération), en Palestine, en Bosnie, en Tchétchénie, en Afrique et en Asie Centrale et du Sud-Est avec une forte dose de mystification et de falsification. On ne parle plus des massacres collectifs d'Algériens innocents, ni de torture, ni de répression aveugle qui n'a épargné ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants durant la guerre de libération (1954-1962). On essaie même de justifier le colonialisme et ses "belles" réalisations, puisqu'il s'agit d'inscrire le tout au compte de la civilisation universelle unique: le capitalisme. Il n'y a que des images positives qui sont diffusées pour répandre un même imaginaire et cultiver la mémoire collective de "l'oeuvre civilisatrice" de la France et des idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité durant la période coloniale.

D'autre part, s'agissant de l'Algérie, tout en cultivant l'oubli de la guerre sans merci livrée au peuple algérien, de la torture, des exécutions sommaires, des camps de regroupement, etc. entre 1954 et 1962, de gros moyens média-tiques sont mis en oeuvre en France et en Algérie, depuis le 5 octobre 1988, pour mettre en relief et amplifier les aspects négatifs de la période postérieure à l'indépendance en prenant le soin d'ignorer bien entendu tous les aspects positifs ainsi que les réalisations économiques, sociales et culturelles énormes accomplies au cours de cette période. On va plus loin, on organise une attaque systématique contre les symboles de l'Algérie de toujours à savoir : l'Islam, religion de l'État, l'arabe, langue nationale, l'unité nationale, la solidarité et la justice sociales, etc.

Le coup d'État de 1992, point de départ d'une nouvelle phase sanglante où le régime algérien, minoritaire, soutenu financièrement, politiquement et militairement par la France, s'attaque aux mêmes symboles par le feu et le sang. Tout simplement parce que la majorité des Algériens ont voté pour des responsables islamistes. On a l'impression que la répression qui s'abat sur le peuple algérien depuis 1992 ainsi que le battage médiatique tend à faire regretter aux Algériens leur lutte pour l'indépendance

et à punir le peuple algérien pour le choix qu'il a exprimé lors des élections législatives du 27 décembre 1991, hâtivement annulées. On va jusqu'à modifier l'hymne national en supprimant les passages qui font référence à la puissance coloniale et au colonialisme. Ceci rappelle la décision de l'ONU prise après la chute du mur de Berlin relative à l'annulation d'une autre décision de l'ONU qui assimilait le sionisme au colonialisme.

Au total, tous les éléments brièvement rappelées plus haut concourent à la diabolisation de l'Islam, redevenu le nouvel ennemi de l'Occident.

Les mesures d'ordre sécuritaire, économique et financier, arrêtées par la Conférence euro-méditerranéenne, tenue les 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone, en Espagne, reflètent bien la nouvelle forme de coopération sécuritaire et économique entre l'Union européenne et les pays du Sud et de l'est de la Méditerranée dont la finalité est de contenir “le péril islamique”. Les Européens sont prêts à utiliser tous les moyens, y compris les moyens militaires, pour lutter contre la montée de “l'intégrisme” au Maghreb et au Machrek.

D'ailleurs, le choix par les Européens de la date du 27 novembre, 900e anniversaire du départ pour la première croisade, pour l'ouverture de cette conférence, reflète bien l'état d'esprit des promoteurs du projet euro-méditerranéen et révèle leur stratégie.

Tout concourt pour faire croire que la Méditerranée va devenir le nouveau Mur entre l'Europe et le Maghreb. La Méditerranée ne devrait pas servir de base pour lancer des guerres de civilisations ou de religions [34]. “L'absence de vision et de courage, l'impossibilité d'établir un diagnostic ont régulièrement abouti en ce siècle à des catastrophes [...] Les instruments d'analyse et les informations n'ont jamais manqué [...] En revanche, ce sont des conceptions archaïques de la politique étrangère doublées d'un profond conservatisme dans les domaines économique et financier qui ont déterminé le cours des choses [...] Nous vivons une dangereuse crise structurelle du capitalisme qui implique un changement de stratégie” parce que “la stratégie [actuelle] de l'Occident [semble] suicidaire [35]”. Pour l'instant, ce sont quelques intellectuels comme l'américain John Esposito ou le français François Burgat, entre autres, qui appellent au dialogue des civilisations et des religions [36].

Compte tenu de la complexité de la réalité historique, sociologique, politique et économique du monde occidental et du monde musulman, de la rive nord et de la rive sud de la Méditerranée, il est souhaitable que la raison l'emporte sur l'esprit simplificateur et que le dialogue des civilisations et des religions l'emporte sur la confrontation. Le monde est pluriel et la défense des valeurs universelles ne devrait relever d'aucun monopole ni d'aucun monologue.

Le dialogue, la tolérance et le pluralisme sont souhaitables non seulement entre le Nord et le Sud de la Méditerranée mais également au sein des pays du Maghreb et du Machrek.

S'agissant du Maghreb, seul le retour à la démocratie et aux exigences du ressourcement pourrait permettre aux pays maghrébins de trouver des voies et moyens pour sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent engagés, tant au niveau national en trouvant des solutions appropriées à leurs problèmes économiques et sociaux fort complexes qu'au niveau régional en créant un espace économique

maghrébin solidaire. Cependant, toute stratégie alternative de développement national et régional doit reposer sur une série de principes et de fondements de référence.

6.2 Fondements théoriques d'un système économique d'inspiration islamique

Comme cette question est trop vaste, il importe d'en délimiter les contours pour des raisons de commodité, de clarté et de précision. La présentation synthétique de ces fondements repose sur trois groupes de principes :

- les principes fondamentaux du système économique islamique ;

- les principales caractéristiques de la conception islamique de développement ;

- la place de l'homme comme moteur et finalité du développement [37].

En ce qui concerne les principes fondamentaux d'une économie islamique, nous les avons cité ici pour mémoire seulement. Cette question qui traite des principales constantes qui caractérisent le système économique islamique et qui le différencient des autres systèmes économiques a été étudiée dans un de nos récents ouvrages [38].

6.2.1 Principales caractéristiques de la conception islamique de développement

Il n'existe pas de modèle de développement de type islamique et il ne saurait y en avoir d'ailleurs. Car tout modèle a ses limites. En effet, l'Islam fournit le cadre, les principes et la démarche multidimensionnelle pour que des réponses appropriées soient trouvées à l'ensemble des questions qui se posent à un pays musulman déterminé à un moment donné en fonction de l'évolution de l'histoire, de la science, de la technologie, de la disponibilité des facteurs et de ses performances économiques. L'évolution de l'environnement international et son impact sur un pays musulmans donné constitue un autre paramètre non négligeable dont il faut tenir compte.

L'examen des principales caractéristiques d'une politique de développe-ment en économie islamique, rappelées ci-après, permettrait aux pays du Maghreb d'élaborer leur politique économique propre avec des objectifs précis et hiérarchisés en tenant compte des réalités internes et externes.

Selon l'approche islamique, le développement doit être global, équilibré et doit promouvoir le bien-être économique et social. Mais pas dans n'importe quelle condition. Car il s'agit de promouvoir le développement par l'homme et pour l'homme. L'homme doit être à la fois le moteur et la finalité de la croissance économique.

Il convient de rappeler que le Coran et la Sounnah nous enseignent que tout effort de développement économique doit comporter parmi ses objectifs prioritaires la lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques et sociales.

En effet, l'approche multidimensionnelle de l'Islam permet de réaliser à la fois le développement économique et la justice sociale. Il n'y a pas antinomie entre ces deux concepts comme dans le système capitaliste qui s'épanouit en développant les inégalités et qui débouche sur une très forte concentration de la richesse entre les mains d'une minorité (plus des 4/5 des richesses mondiales se trouvent actuellement

entre les mains de 15% de la population mondiale ; les États-Unis et le Japon concentrent à eux seuls plus de 41% de la richesse mondiale alors que leur population est inférieure à 7% de la population mondiale ; aux États-Unis, le pays le plus riche du monde, 1% de la population dispose de 37% des richesses tandis que 90% de la population n'ont accès qu'à 31% des richesses).

Contrairement au capitalisme, l'économie islamique vise l'établissement d'un ordre social humain plus juste et plus équilibré dans le cadre d'une démarche globale et cohérente.

6.2.1.a) Développement global

De nombreux versets coraniques indiquent l'immensité des ressources mises au service de l'homme par Allah. Par le travail, l'effort, le recours au progrès scientifique et technique, l'homme peut, en transformant les ressources naturelles disponibles sans fasâd (c'est-à-dire sans dégradation de l'environnement et sans gaspillage) contribuer à accroître et à diversifier les activités de production de biens et services. La richesse additionnelle ainsi créée et équitablement répartie permet d'alimenter la croissance économique par la relance de la demande de biens de consommation nécessaires suscitée par de larges couches sociales bénéficiaires des fruits du développement, qui induit à son tour des investissements dans la sphère productive et ainsi de suite.

Les investissements productifs doivent obéir à des exigences de bien-être général grâce à une allocation judicieuse des ressources. L'extension et la diversification des investissements et de la production matérielle dépendent, certes, du niveau de développement atteint par chaque pays maghrébin, mais doivent répondre d'abord aux besoins fondamentaux des masses. La priorité absolue doit être donnée au développement rural. Il s'agit de créer les conditions objectives pour répondre aux aspirations de la population rurale (qui reste généralement défavorisée bien qu'elle représente plus de 50% de la population totale au Maroc et en Mauritanie et plus de 45% en Algérie et en Tunisie) en la motivant, en l'encourageant et en la mobilisant autour des tâches économiques et sociales dont les retombées concernent non seulement la campagne mais le pays tout entier.

Par ailleurs, il convient d'envisager des actions, fondées sur une approche globale et cohérente, tendant à améliorer l'état de l'agriculture, à désenclaver les espaces ruraux, à développer l'hydraulique, à créer des activités en amont et en aval de l'agriculture en les insérant dans un processus de développement local intégré, qui prend également en charge des programmes sociaux (habitat rural, infrastructures scolaires et sanitaires, etc.).

De telles mesures contribueront non seulement à améliorer les conditions de vie des populations rurales généralement déshéritées, mais aussi à garantir la sécurité alimentaire du pays et à assurer un développement plus harmonieux au niveau de chaque pays maghrébin.

Les investissements industriels généralement orientés vers la petite et moyenne industrie doivent correspondre au modèle de consommation locale et à la structure de la demande finale au niveau national. L'industrie des matériaux de construction mérite d'être encouragée pour permettre la croissance des investissements sociaux indispensables dans les secteurs de l'habitat, l'éducation et la santé notamment. Tout

ce qui concourt au soutien et à la diffusion du progrès économique à travers le tissu social mérite de faire l'objet d'une attention particulière.

L'effort de développement global ne signifie ni éparpillement des moyens ni saupoudrage des investissements. Le développement global consiste à lancer une série d'actions dans différents secteurs d'activité sur la base de priorités bien définies et hiérarchisées mais de manière coordonnée et synchronisée pour obtenir les meilleurs résultats possibles au moindre coût au cours d'une période de temps donnée en intégrant les facteurs extra-économiques dans une perspective dynamique.

Le message général de l'Islam porte sur l'amélioration du bien-être et la diffusion du progrès économique, social, culturel, scientifique et technique conduisant à des mutations quantitatives et surtout qualitatives repérées au niveau de l'éradication de la pauvreté, du plein emploi, de la pleine utilisation des forces productives et de l'amélioration de la qualité de la vie et du niveau de vie en respectant la justice sociale et les valeurs morales et spirituelles de l'Islam.

6.2.1.b) Développement équilibré

Un processus de développement est équilibré lorsqu'il recouvre en même temps les dimensions matérielles, humaines et spirituelles en veillant à concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers en respectant la dignité des hommes et des femmes.

Cet équilibre recouvre également, entre autres, la coexistence de la propriété privée et du secteur public pour préserver l'intérêt général.

L'Islam reconnaît bien entendu la propriété privée mais d'une manière différente de l'approche occidentale qui la considère comme totale, définitive et illimitée. En effet, cette propriété est considérée dans le système islamique comme déléguée puisque l'homme est le dépositaire de Dieu sur terre. Mais la liberté du choix du domaine d'activité et la liberté d'action des propriétaires de capitaux ou de biens de production sont également confirmées par l'Islam. Le caractère privé d'une entreprise implique le choix d'une activité économique en vue d'utiliser des ressources financières et matérielles disponibles grâce à une combinaison donnée des facteurs pour obtenir une gamme et un niveau de production déterminés dans l'intérêt de tous, même si l'intérêt général et les intérêts particuliers semblent à priori difficilement conciliables.

L'entreprise économique privée peut se servir des vastes opportunités de production offertes par les bienfaits illimités d'Allah (Sourate Ibrahim: 34).
De nombreux auteurs se sont référés au Coran et à la Sounnah pour mieux situer le contexte dans lequel évoluait l'entreprise privée dans les activités agricoles, commerciales et industrielles du temps du Prophète - que le Salut soit sur lui - et à l'âge d'or de l'Islam. Que le but poursuivi par l'activité économique soit individuel ou social, il repose toujours sur une dimension spirituelle. À part un certain nombre de ressources naturelles rendues inaccessibles à l'entreprise privée compte tenu de leur caractère appelé de nos jours stratégique, le secteur privé n'est limité que par des valeurs islamiques. C'est ainsi que les dépenses extravagantes (Israf), le gaspillage des ressources, des biens et services (Tabdhir) la thésaurisation des richesses (Kinz), l'avarice (Bukhl) sont sévèrement condamnés par le Coran et la Sounnah. Par contre, les actions tendant à l'élimination de la pauvreté, du chômage, de la maladie et de l'ignorance sont considérées comme louables et sont fortement encouragées par

l'Islam. C'est là où le secteur public intervient non seulement pour assurer les activités d'intérêt général mais aussi pour veiller au bon fonctionnement de l'économie en cas de dérapage du secteur privé, de concentration de la richesse, de monopole, d'activités illicites, de déséquilibres intersectoriels, régionaux ou financiers et de dysfonctionnement du marché (pénuries, sécheresse, catastrophe naturelle, guerre, etc.). C'est pourquoi l'Islam a prévu dès ses débuts la hisbah ou fonction étatique de supervision du secteur privé dans l'intérêt général et conformément à la chari'ah pour préserver la société de déséquilibres économiques graves et de fléaux sociaux.

Par ailleurs, l'intervention de l'État complète celle du secteur privé dans l'allocation des ressources et la répartition équitable des revenus. C'est ainsi qu'un équilibre doit être trouvé entre le rôle du mécanisme de marché et les actions planifiées entreprises par l'État à l'élaboration desquelles l'ensemble des agents économiques doivent être associés. L'État doit poursuivre à la fois des objectifs sociaux comme la justice sociale, l'éducation, la santé et des objectifs économiques comme la réalisation de la croissance économique dans l'harmonie, le plein-emploi, la paix et la sécurité.

C'est cet équilibre entre le secteur privé et le secteur public, entre les objectifs économiques et les objectifs socioculturels, entre les aspects matériels et les aspects spirituels qui caractérise l'économie islamique chargée cependant de motivations suffisantes pour la poursuite dynamique du processus de développement en vue d'améliorer le bien-être économique et social.

6.2.1.c) Bien-être économique et social

L'approche d'un développement global et équilibré implique nécessairement l'amélioration du bien être économique et social dans le respect des valeurs spirituelles.

Dans ce cadre l'autosuffisance économique (et notamment alimentaire) et la paix sociale devraient constituer pour les pays du Maghreb un objectif à partir duquel le développement économique pourra se poursuivre de manière cumulative et garantir ainsi le bien-être économique et social durable dans l'ordre, la stabilité et la solidarité. Mais avant d'atteindre cet objectif, l'aménagement des étapes intermédiaires est nécessaire. En effet, parmi les actions prioritaires dans le système islamique figurent l'élimination de la pauvreté absolue et la lutte contre l'ignorance et la maladie.

À l'autre extrémité, des mesures doivent être prises pour éviter la concentration de la richesse au profit d'une minorité dans quelque secteur que ce soit. Le rôle de l'État apparaît dans ce cas comme déterminant pour réduire les inégalités de revenus et des richesses provoquées par les forces du marché en procédant aux ajustements nécessaires.

L'institutionnalisation de la zakat soutenue par d'autres formes de transfert de revenus (de source fiscale et/ou volontaire) constitue dans ce contexte un puissant levier entre les mains de l'État pour non seulement assister les pauvres et les nécessiteux frappés d'incapacité physique (ou autre) mais surtout pour organiser des actions tendant à créer, dans la sphère productive en particulier, des emplois permanents générateurs de revenus. Il en résulte une augmentation de la production globale et une augmentation des dépenses des ménages qui va provoquer à son tour une

augmentation des opportunités d'investissements, d'emplois et un accroissement de la production ultérieurement. Et ainsi de suite.

La zakat ainsi que des recettes fiscales (associées aux contributions volontaires des gens aisés) judicieusement utilisées peuvent jouer un rôle dynamique dans la poursuite de l'effort de développement de manière soutenue (les ressources de la zakat et de la fiscalité directe peuvent atteindre 30% du PIB dans les pays maghrébins). Le rôle de l'État s'étend aussi bien au domaine social qu'au domaine économique. Tout en assurant une répartition équitable des revenus et des richesses, l'État doit veiller à ce que la sphère de production matérielle du secteur privé garantisse d'abord la couverture des besoins fondamentaux des populations en produits alimentaires, en biens de consommation industriels et en logements (par la promotion de l'industrie des matériaux de construction). L'État peut se réserver la prise en charge des branches industrielles stratégiques (industries pétrolière, gazière, pétrochimique, sidérurgique, etc.).

Les séquences d'investissements publics et privés doivent être ordonnées et coordonnées dans le temps et l'espace de manière à assurer une meilleure intégration économique au plan national et à maximiser le bien-être économique et social global. Ces investissements doivent bien entendu répondre à des objectifs de développement global bien déterminés qui doivent d'ailleurs obéir aux enseignements coraniques et de la Sounnah pour améliorer la condition humaine dans ses dimensions matérielles, spirituelles et morales.

6.2.2 Homme : moteur et finalité du développement global

Le développement économique et social d'un pays donné doit être assuré par l'homme et pour l'homme. Cela signifie que les valeurs spirituelles et humaines ne doivent nullement être sacrifiées au profit des seules considérations matérielles. L'homme ne doit pas être perçu comme simple facteur de production louant sa "force de travail" aux titulaires de capitaux pour être exploité dans un processus d'accumulation des richesses matérielles. La recherche des richesses et de la prospérité ne devrait pas obéir pour un musulman à des préoccupations strictement matérialistes et égoïstes mais être au service de tâches nobles ayant pour finalité l'au-delà sans oublier sa part dans ce monde conformément aux enseignements coraniques (Sourate al-Qassas: 77).

L'Islam enseigne l'espoir et la dignité pour que la vie dans ce monde soit convenablement remplie pour l'au-delà (Sourate al-Kahf: 107 et 108). Car l'homme rendra compte demain de ses actes dans ce monde comme le rappelle le Coran en maints endroits.

En rejetant la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité et l'exploitation de l'homme par l'homme, le système islamique vise l'établissement d'une société libre, juste et équilibrée où la production et la répartition des richesses doivent viser l'amélioration de la condition humaine dans toutes ses dimensions.

Ceci implique :

- la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie ;

- la répartition équitable des richesses et des revenus ;

- l'utilisation du surplus des richesses aux fins d'investissement ;

- l'allocation judicieuse des ressources financières aux différents secteurs d'activité selon une grille de priorités préétablies ;

- la motivation des travailleurs rendue possible grâce à l'ambiance de fraternité, de coopération et d'entraide mutuelle qui prévaut sur les lieux de travail conformément aux enseignements islamiques. Ceci encourage l'esprit d'initiative, le dévouement et la discipline, sources inouïes d'augmentation de la productivité du travail ;

- la génération d'un surplus économique additionnel au cours de chaque période ;

- la création de nouvelles opportunités d'emploi ;

- l'égalité des chances que ce soit dans les villes ou dans les campagnes ;

- la stimulation des compétences ;

- l'assimilation, la maîtrise et l'adaptation des technologies ;

- l'innovation ;

- le progrès économique et social.

L'énumération non exhaustive des facteurs qui concourent à l'amélioration du bien-être économique et social montre que dans une société islamique l'homme doit être une préoccupation centrale dans toute politique de développement.

D'autre part, il convient de rappeler que le travail constitue la seule source de création des richesses. Le mérite revient à Ibn Khaldoun qui a analysé avec une grande rigueur scientifique les concepts de travail, de valeur et de division du travail cinq siècles avant David Ricardo et Karl Marx [39].

Pour sortir du sous-développement la revalorisation du facteur humain est impérative. Il faut redonner à l'homme qu'Allah a honoré (Sourate Al-Isra: 70) la place qu'il mérite. Dépositaire d'Allah sur terre, l'homme est chargé de travailler et d'exploiter les ressources innombrables mises à sa disposition dans son intérêt, dans l'intérêt de ses semblables et de celui de la société toute entière.

Moteur du développement, l'homme doit être libre et libérer dans la dignité ses semblables de l'exploitation, des injustices et de la misère matérielle et intellectuelle. Car le développement implique d'abord la promotion de l'homme et sa participation active et responsable dans le processus d'édification de l'économie nationale dont les fruits doivent bénéficier à l'ensemble de la communauté. D'où le caractère continu et permanent de l'effort de développement pour non seulement améliorer le sort des générations présentes mais aussi pour assurer les meilleurs conditions de transmission du maximum d'avantages aux générations futures en consacrant la solidarité de manière effective entre les différentes générations.

L'éducation doit occuper une place particulièrement importante dans une stratégie de développement de ce type. Il s'agit d'améliorer le système éducatif et de planifier son extension en vue de sa généralisation dans tous ses cycles en assurant l'adéquation entre la formation et l'emploi. Bien plus il s'agit d'une éducation plus profonde qui se conjugue au quotidien dans tous ses volets notamment dans le domaine civique et de jihad annafs (lutte contre soi-même) qui recouvrent le comportement de l'individu en société (maîtrise de ses instincts, retenue devant les tentations multiples, persévérance, modestie, disponibilité, entraide, etc.).

Ainsi conçu, le développement global constitue un ensemble d'exigences tendant à modifier progressivement des comportements individuels et collectifs et à transformer à terme la situation économique, sociale et culturelle actuelle dans les pays maghrébins. Il s'agit d'améliorer le bien-être de la communauté dans le respect de toute personne humaine et avec une attention particulière en faveur des catégories défavorisées de la population. L'Islam ne considère pas une société comme une juxtaposition de tribus ou d'individus aux intérêts contradictoires et conflictuels liés au marché et aux tensions qu'il génère mais comme une communauté où doivent régner le travail, l'effort, l'harmonie, la fraternité, la solidarité et la coopération. L'organisation d'une économie sur cette base devrait pouvoir assurer la couverture correcte des besoins fondamentaux des populations dans des délais raisonnables. À condition, bien entendu, que l'élite et les responsables aux différents échelons de l'appareil économique soient au service de la communauté et donnent l'exemple dans leur comportement et dans la gestion des affaires publiques (dévouement, intégrité, compétence et assiduité).

Si les dimensions humaines et spirituelles sont respectées dans la conception et la mise en oeuvre des politiques économiques futures des pays maghrébins on peut alors affirmer que les conditions d'un développement global sont réunies. Dans ce cadre, des objectifs prioritaires doivent être définis et poursuivis pour atteindre un niveau de développement plus élevé.

6.3 Objectifs prioritaires de développement interne

Il convient de rappeler que l'Islam constitue un tout. On ne saurait choisir à sa guise certains principes islamiques pour en exclure d'autres dans la conduite des affaires économiques à quelque niveau de responsabilité que ce soit.

Certes, la mise en œuvre de politiques économiques – adaptées aux conditions de chaque pays ou groupe de pays maghrébins – d'inspiration islamique exige du temps. Celle-ci doit nécessairement s'effectuer par étapes, dans le cadre d'une approche globale, unitaire et cohérente.

La mise en œuvre d'une stratégie alternative de développement pour sortir les pays du Maghreb de manière efficace de l'impasse où ils ont été menés et pour s'engager dans la voie du redressement économique et social de manière durable exige la réunion de certaines conditions politiques et économiques.

6.3.1 Les conditions politiques et économiques

Le redressement de la situation économique et sociale implique l'unification des efforts au sein de chaque pays ainsi que la définition de perspectives d'avenir pour assurer la responsabilisation et la mobilisation de tous et restaurer l'espoir et la confiance.

6.3.1.a) Les facteurs politiques

La restauration de la confiance

Pour rétablir la confiance et la crédibilité une série de conditions doivent être réunies :

- la restauration des valeurs authentiques auxquelles les peuples maghrébins sont profondément attachés: progrès et justice sociale exercés dans un cadre réellement démocratique, rénové et ouvert aux aspirations des peuples et débarrassé de tout paternalisme, de tout dogmatisme et de toute bureaucratie ;

- la représentation effective des citoyens et de l'opinion ;

- la lutte implacable et à tous les niveaux de responsabilité contre toutes les formes de corruption, de malversations et d'enrichissement illicite ;

- la démocratisation effective de la vie politique, sociale, culturelle et des moyens d'information. La liberté d'expression doit être assurée et les média ne doivent pas être manipulés à des desseins inavoués mais doivent être ouverts à tous les courants politiques représentatifs ;

- le choix rigoureux des hommes appelés à occuper de hautes fonctions dans l'ensemble des secteurs d'activité sur la base de critères objectifs notamment d'intégrité, de compétence et de dévouement à l'intérêt général.

Le rétablissement progressif de la confiance et de la crédibilité que provoquerait la mise en oeuvre de telles mesures pourrait être conforté par l'implication des citoyens dans la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de développement.

La responsabilisation et la motivation des citoyens

Une fois la confiance restaurée, la meilleure façon d'impliquer les citoyens dans la prise en charge des problèmes du pays consiste à leur dire la vérité et à gérer les affaires publiques économiques et administratives dans la transparence et la légalité. Ceci nécessite les actions suivantes en particulier :

- l'application réelle de la décentralisation. Nous reviendrons sur cette question lorsque nous aborderons les réformes économiques ;

- la réhabilitation des valeurs islamiques et nationales. Ces valeurs sont communes aux peuples du Maghreb. Elles sont basées notamment sur la dignité, la justice sociale, l'effort, la solidarité et l'abnégation. Elles méritent d'être rétablies pleinement pour permettre l'émergence de compétences sincères et pour lutter avec efficacité contre le système anti-valeurs basé sur le favoritisme, l'esprit de clan, le clientélisme, le

népotisme, la corruption, la dévalorisation du travail productif et l'individualisme exacerbé ;

- la mise en place d'un système de sanction positive et négative. En effet, l'anonymat ne paie pas et doit être remplacé par la transparence.

L'émergence du mérite comme critérium joint à d'autres critères d'évaluation des résultats de l'individu à quelque poste que ce soit encourage l'émulation saine, le bon exemple, le dévouement, la créativité. Il permet une meilleure motivation grâce au système de stimulation matérielle et morale à mettre en place pour sanctionner positivement et négativement les efforts fournis.

6.3.1.b) Les facteurs économiques

Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement du dogme du socialisme, "le marché" est devenu le nouveau dogme dominant. Déifié, le marché est imposé à tous à travers les mesures préconisées par les institutions internationales entraînant avec lui l'avilissement de la condition humaine et le recul de la souveraineté nationale des pays endettés, clients du FMI. Les êtres humains ne comptent plus et s'effacent devant l'application aveugle des mécanismes de marché.

Le rétablissement de la dignité humaine et l'ennoblissement du facteur humain devraient s'inscrire comme priorité absolue lors de l'élaboration de toute stratégie de développement à l'avenir.

Comme les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre par le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie et l'Algérie (par ordre chronologique) ont entraîné l'aggravation de leur dette extérieure, l'extraversion de leur économie, l'augmentation du chômage, l'extension de la pauvreté et la détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs ainsi que la réduction de la part du budget de l'État consacré aux dépenses sociales dans des secteurs sensibles comme l'éducation, la santé et la protection sociale, ces pays devraient mettre tout en oeuvre individuellement et en commun pour réduire la dette extérieure et inverser le processus de détérioration économique et sociale dans les trois directions suivantes.

Assainissement de l'économie

Pour réussir, les mesures liées à l'assainissement de l'économie arrêtées par les pays concernés doivent prendre en considération deux principes fondamentaux: le respect de la justice sociale et la réhabilitation du travail et de l'effort.

Il s'agit de revaloriser le travail et de rémunérer l'effort à sa juste valeur dans la transparence et la justice. Pour que toute action entreprise dans ce sens soit crédible et efficace, elle mérite d'être accompagnée de mesures concrètes pour assurer :

- la récupération réelle par l'État des rentes spéculatives ;

- la révision de la fiscalité (lutte contre la fraude et l'évasion fiscales) en attendant l'élaboration d'une réforme fiscale profonde ;

- l'imposition des signes extérieurs de richesses ;

- la lutte déterminée contre la gangrène de la corruption, des fortunes illicites, etc. ;

- la lutte contre les activités parasitaires et spéculatives.

De telles mesures ne manqueront pas de moraliser et normaliser les activités économiques et elles contribueront à encourager les agents économiques à redoubler d'efforts et à mobiliser travailleurs et citoyens autour des tâches d'édification de leur pays sur des bases solides et durables dont ils seront les principaux bénéficiaires.

Renforcement de l'intégration économique nationale et régionale

Des actions peuvent être organisées pour encourager le processus d'intégration de l'appareil productif tendant à renforcer la complémentarité entre les différents secteurs d'activité économique et entre les différentes unités de production industrielles au niveau national et au niveau maghrébin. De telles actions contribueront à renforcer l'assise économique nationale et maghrébine et à la doter de moyens qui lui permettront de se reproduire sur une base propre. Ceci permettra, à coup sûr, de réduire la dépendance extérieure des pays considérés.

Relance de l'investissement public et privé

La relance de l'investissement peut être organisée dans les directions suivantes :

- la relance de l'agriculture ;

- la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics (fortement créateur d'emplois et capable de résorber la crise de logement) ;

- le renforcement de la petite et moyenne industrie en vue de répondre aux besoins sociaux locaux en particulier ;

- le recours aux investissements intensifs pour valoriser le potentiel industriel existant ;

- le lancement de projets industriels structurants. Le choix de tels projets doit se faire en concertation entre les différents partenaires maghrébins pour optimiser l'allocation des ressources en devises et maximiser les effets d'intégration économique tant au niveau national qu'au niveau maghrébin.

Si l'ensemble des conditions politiques et économiques que l'on vient d'indiquer sont remplies, elles contribuent à restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés et à rétablir la stabilité politique au niveau de chaque pays et à l'échelle du Maghreb. C'est alors, mais alors seulement, que le capital étranger, prêt à s'investir dans une vision stratégique nationale et maghrébine claire, peut jouer un rôle complémentaire important non seulement grâce aux moyens financiers qu'il charrie mais également grâce aux conditions nouvelles qui pourraient induire un transfert réel de technologie compte tenu de l'importance du marché maghrébin en progression et de l'importance des positions géopolitiques stratégiques du Maghreb caractérisé par son appartenance à l'Afrique, à la Méditerranée, au monde arabe et au monde musulman.

Sortir les pays du Maghreb de l'impasse économique n'est pas une affaire technique. Les mesures monétaristes et malthusiennes du FMI d'inspiration néoclassique ne font qu'enfoncer dans le marasme les pays qui les appliquent.

Il n'existe pas de remède miracle. Le seul miracle réside dans la mobilisation des énergies internes et dans la remise au travail des gens dans ces pays dans le cadre d'une stratégie alternative de développement fondée sur une gestion rationnelle et rigoureuse des ressources humaines, matérielles et financières au niveau national et au niveau régional.

Au niveau national, il s'agit notamment de mettre en oeuvre une nouvelle politique de développement avec des objectifs prioritaires qui visent à la fois la lutte contre la pauvreté et la relance économique durable grâce à des actions coordonnées dans le temps et l'espace et conduites dans la transparence, avec dévouement et compétence. Mais la principale question qui se pose à ce niveau est de savoir comment concilier la lutte contre la pauvreté et le développement économique. Les éléments de réponse peuvent être recherchés dans quatre directions qui méritent d'être explorées [40] :

1- Mesures tendant à la réduction de la pauvreté.
2- Développement des ressources humaines.
3- Développement des activités productives.
4- Réformes économiques.

6.3.2 Mesures tendant à la réduction de la pauvreté

L'Islam nous enseigne que la lutte contre la pauvreté passe d'abord par la création d'opportunités d'emploi au profit de gens dépourvus de ressources. L'emploi permet en effet à l'individu de gagner sa vie dans la dignité et en fait en même temps un agent économique actif, productif et utile à la société.

La lutte contre le chômage devrait figurer parmi les priorités essentielles dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes économiques et sociaux des pays maghrébins.

Compte tenu de la différenciation de leur niveau de développement, les pays maghrébins doivent disposer d'une politique d'emploi adaptée à leurs propres conditions économiques et sociales.

Les cinq pays maghrébins peuvent être classés grosso modo en trois catégories [41] :

- un pays très pauvre, la Mauritanie, dont le revenu par habitant est égal à 400 $EU ;

- trois pays à revenus intermédiaires, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, qui disposent d'un revenu moyen par habitant variant entre 1000 et 1700 $EU par an ;

- un pays riche, la Libye, dont le revenu annuel moyen atteint 4800 $EU par habitant.

La pauvreté existe à des degrés divers dans l'ensemble des pays maghrébins. D'où la nécessité de cibler les objectifs d'emploi de manière différenciée. La Libye, pays riche, est évidemment la mieux placée pour vaincre la pauvreté dans des délais rapides.

Une politique dynamique de l'emploi en Algérie, en Tunisie et au Maroc, pays à revenus intermédiaires peut, dans le cadre d'une économie islamique, régler les problèmes du chômage et de la pauvreté dans des délais raisonnables (10 à 15 ans).

En ce qui concerne la Mauritanie, pays pauvre, des travaux de recherche et des études détaillées devraient être lancés pour trouver des solutions appropriées pour réduire la pauvreté de manière significative avec des moyens nationaux et régionaux dans le cadre d'une politique maghrébine dynamique de l'emploi.

D'une manière générale, la démarche tendant à lutter contre la pauvreté dans les pays maghrébins devrait consister à organiser l'économie nationale sur la base du plein emploi, d'une part, et à assurer un revenu minimum aux pauvres et aux nécessiteux frappés d'incapacité pour les protéger des conditions de vie affligeantes et leur permettre de couvrir décemment leurs besoins fondamentaux, d'autre part.

Dans les deux cas, chaque État doit veiller à ce que les conditions soient réunies pour que l'économie nationale génère de manière continue un surplus économique additionnel pour faire face aux impératifs du développement en général et du développement des secteurs créateurs d'emplois en particulier.

6.3.2.a) Développement des secteurs créateurs d'emplois

La lutte contre la pauvreté exige des pouvoirs publics de cibler les secteurs créateurs d'emplois en comptant d'abord sur les moyens locaux [42]. Les activités productives constituent un terrain de prédilection pour vaincre le chômage et le sous-emploi dont le niveau est assez préoccupant dans les pays maghrébins. La promotion accélérée de l'emploi dépend essentiellement des conditions du développement rural, du développement de la petite et moyenne industrie et du développement du secteur de la construction et des travaux publics.

Développement rural

Le développement rural ne se confond pas avec le développement agricole et s'en distingue par le fait qu'il recouvre également l'artisanat et toutes sortes d'activités liées au développement de la campagne.

Dans les zones rurales, la corrélation entre la pauvreté et les paysans sans terre relève de l'évidence. Mais même lorsque les paysans pauvres disposent de quelque lopin de terre, ils sont incapables de l'exploiter correctement et efficacement puisqu'ils n'ont pas accès au crédit et que leurs revenus sont très insuffisants pour leur permettre d'acquérir les facteurs de production nécessaires. Aussi, pour améliorer les revenus des paysans pauvres et leurs conditions de vie, est-il indispensable que les pays maghrébins concernés arrêtent des mesures tendant à :

- distribuer des terres aux paysans pauvres dans le cadre d'une réforme agraire réfléchie [43] ;

- faciliter l'accès au crédit sans intérêt aux paysans pauvres ;

- assurer la disponibilité des facteurs de production sur le marché local (tracteurs, pièces détachées, fuel, semences, engrais, irrigation, moyens de transport, etc.) à des prix fort raisonnables ;

- encourager le progrès technique en organisant l'assistance technique nationale et la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques en vue d'accroître la productivité et les rendements ;

- assister les producteurs pour intensifier la production des cultures vivrières et stratégiques en vue de réduire progressivement les importations ;

- mettre en valeur de nouvelles terres en les affectant à des prix symboliques aux paysans pauvres qui pourraient s'associer à des banques ou autres personnes morales sur la base de la muzzarah, de la mudharabah, de la musharakah ou de la musharakah mutanikissa [44]. L'extension de cette formule aux paysans à la recherche de capitaux revigorera sans doute le secteur agricole et contribuera à améliorer la productivité du travail et à augmenter la production agricole globale ;

- encourager l'agriculture dans les régions montagneuses en développant l'économie de montagne et les activités qui y sont liées (telles que l'adduction d'eau potable, l'introduction de techniques nouvelles pour l'exploitation, le développement et la protection des forêts, la réalisation de pistes, l'artisanat, la maintenance, etc.) [45].

Le développement rural vise également à lancer d'importants travaux d'aménagement des campagnes et des régions déshéritées comme la construction de routes, de ponts, de canaux d'irrigation, l'extension du réseau d'électrification rurale, l'augmentation de capacités de stockage et de distribution, la promotion de l'habitat rural, la réalisation d'infrastructures scolaires et sanitaires qui permettront non seulement de créer des emplois mais aussi d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et de désenclaver les espaces ruraux en les reliant aux circuits des différentes activités économiques nationales et en les insérant dans le processus de développement global.

L'ensemble de ces actions auront pour résultat aussi bien l'amélioration des revenus des paysans, des artisans et des travailleurs dans une perspective d'éradication progressive de la pauvreté que la réduction de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. Les actions de développement rural ne devraient pas être très coûteuses compte tenu du niveau de vie dans les campagnes.

Développement de la petite et moyenne industrie et de l'artisanat

Nous avons déjà vu que le développement de l'urbanisation a entraîné dans les pays maghrébins au cours des dernières décennies l'exode rural et le chômage urbain et s'est traduit par l'épanouissement du marché informel.

Les pays maghrébins devraient inverser cette tendance fâcheuse en augmentant les opportunités de création d'emplois notamment dans la petite industrie et dans l'artisanat en encourageant notamment les investissements privés nationaux sur la base de critères objectifs (mais sans aucune procédure administrative contraignante) tels que la création de l'emploi, la satisfaction des besoins d'investissement et de consommation et la couverture des besoins sociaux prioritaires.

Le recours aux techniques labour-intensive devrait être privilégié. Le développement de la petite industrie doit procéder d'une démarche globale d'industrialisation tendant à renforcer l'intégration de l'économie nationale et régionale, à élargir le marché intérieur et régional, à créer des emplois et à réduire les importations extra-maghrébines de biens de consommation industriels.

La diversification de l'industrie mérite d'être encouragée en organisant l'extension de la gamme des produits destinés à couvrir les besoins croissants de consommation, notamment d'alimentation, d'habillement, d'équipement mobilier et ménager ainsi que les besoins de culture et de loisirs en utilisant les matières premières locales ou régionales (en provenance de pays voisins).

Le développement de la maintenance occupe à cet égard une place de choix. Outre qu'elle constitue un prolongement de l'innovation technologique, la maîtrise de la maintenance permet de réaliser des progrès rapides en matière de production, de productivité et d'utilisation plus rationnelle et continue des équipements. Elle permet également de prendre en charge l'immense besoin créé par la réparation et la reproduction de pièces détachées, d'éléments et de sous-ensembles industriels utilisés dans les secteurs industriel, agricole, des transports et des services.

La maintenance permet de créer une multitude d'activités productives maîtrisables et génératrices d'emplois dans les branches mécanique, métallurgique, électrique et électronique. Elle constitue également un vecteur important pour le renforcement de l'intégration de l'appareil productif national et pour la complémentarité technique et économique entre les différentes unités de production et entreprises et entre différents secteurs de l'économie nationale en vue de consacrer l'assise économique nationale dotée de moyens qui lui permettront de se reproduire sur une base propre.

Compte tenu de son caractère diffus dans l'économie nationale, la petite industrie utilisant des techniques labour-intensive peut constituer un axe fondamental dans la stratégie d'industrialisation des pays maghrébins grâce à son formidable impact sur l'emploi notamment.

Les pays maghrébins devraient tout mettre en oeuvre pour encourager la création d'emplois dans la petite industrie y compris la sous-traitance et le travail à domicile. L'accroissement des revenus qui en résultera stimulera l'activité économique et contribuera à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie des travailleurs et du bien-être social.

Développement de la construction, du bâtiment et des travaux publics

Le développement de la construction et la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant des techniques labour-intensive constituent un axe important de la stratégie de développement car ce secteur, fortement créateur d'emplois, permet en outre la résorption des besoins sociaux et collectifs à travers la réalisation des infrastructures économiques lato sensu (barrages, routes, rail, établissements scolaires et universitaires, centres hospitaliers, moyens de stockage et de distribution, etc.) [46]. La prise en compte des enseignements de l'expérience passée dans différents pays de la région devrait inciter les États considérés d'arrêter des programmes de construction conséquents de manière à couvrir en particulier les besoins ruraux afin de fixer les populations rurales et inverser le processus d'exode rural en dotant la

campagne d'infrastructures économiques et sociales nécessaires en la rendant plus attractive.

De tels programmes de construction peuvent être envisagés dans le cadre d'une politique nationale d'investissements cohérente qui implique des actions coordonnées dans les directions suivantes :

- favoriser le développement des activités économiques et sociales dans les régions déshéritées en particulier et dans la campagne d'une manière générale ;

- encourager le lancement d'un vaste programme de logements urbains et ruraux basé sur l'utilisation de matériaux locaux [pierre, brique, béton de terre stabilisé (BTS) en renonçant au recours aux méthodes de la construction actuelles qui utilisent des matériaux importés (ciment, rond à béton, bois etc.) chèrement acquis en devises] ;

- lancer un vaste programme d'investissements dans l'industrie des matériaux de construction (ciment, briques, tuiles, ronds à béton, bois, menuiseries en plastique etc.) en créant des unités industrielles légères à travers le territoire national et dans les régions frontalières en vue d'assurer la disponibilité de divers produits nécessaires à la construction à des prix abordables et encourager la construction tous azimuts ;

- éviter de recourir aux entreprises étrangères de construction extra-maghrébines en encourageant la création et la multiplication au niveau national et local de bureaux d'études et d'entreprises de réalisation de petite taille couvrant tous les corps d'état (plomberie, électricité, menuiserie, etc.) ;

- lancer un programme d'extension et de maintenance du réseau routier, ferroviaire et de communications ;

- mettre en oeuvre un programme de construction de barrages et de barrages collinaires (petite et moyenne hydraulique) en fonction des moyens mobilisables ;

- multiplier les centres de formation professionnelle et l'apprentissage dans toutes les filières liées au secteur du bâtiment pour encourager l'emploi dans les métiers déficitaires ;

- prendre des mesures tendant à améliorer le niveau de qualification de la main d'oeuvre dans les différentes filières.

L'ensemble de ces mesures soutenues par un programme d'actions ambitieux dans la construction, le bâtiment et les travaux publics utilisant les moyens locaux permettra à coup sûr de réduire la pauvreté de manière substantielle et contribuera à la fois à prendre en charge correctement les besoins sociaux fondamentaux et à augmenter le taux de croissance économique à un rythme très rapide.

En définitive, le développement rural, de la petite et moyenne industrie et du secteur du bâtiment et des travaux publics permettra non seulement de multiplier les opportunités de création d'emplois à moindre coût et de résorber la pauvreté dans de larges segments de la population mais aussi d'élever le niveau économique et social général du pays considéré.

D'ailleurs l'ensemble des actions rappelées ci-dessus tendront également à élargir le marché intérieur, à élever le degré d'intégration de l'économie nationale et à améliorer le bien-être social.

Il restera cependant toujours une partie de la population privée des bienfaits des progrès enregistrés et représentée par des gens sans emploi, des personnes âgées, des veuves, des orphelins et des handicapés. Cette catégorie de la population défavorisée devra être prise en charge par l'État à travers une politique équitable de transferts sociaux, basée sur l'aide directe aux pauvres.

6.3.2.b) Aide directe aux pauvres

L'aide directe aux pauvres, expression de la solidarité humaine dans un pays musulman donné, a été expressément prévue par la chari'a. Certes, cette aide peut être dispensée sur une base individuelle ou familiale ou par le biais d'associations de bienfaisance. Mais le rôle de l'État reste déterminant. En effet l'exemple nous est donné par le Prophète lui-même - que le salut soit sur lui - et par ses compagnons. C'était l'État islamique, établi à Médine, qui prenait en charge à l'époque les dépenses sociales et assurait le transfert de richesses et de revenus au profit des populations déshéritées.

Ce principe reste valable de nos jours même si les modalités de l'aide aux pauvres peuvent évoluer avec les exigences du temps.

Modalités de l'aide

Chacun sait que le Prophète – que le Salut soit sur lui – prélevait la zakat et la distribuait en nature. De nos jours, compte tenu de la transformation des données économiques, sociales et techniques induite par la modernisation des techniques de production, d'organisation et de gestion et par la montée et la diversification des besoins individuels et sociaux, diverses modalités d'aide aux pauvres pourraient être imaginées pour couvrir leurs besoins essentiels. La nature et l'étendue de ces besoins varient d'un pays maghrébin à l'autre en fonction du niveau de développement atteint.

L'aide directe aux pauvres et aux nécessiteux peut être organisée par des individus, des associations et/ou par l'État.

L'aide individuelle

Outre la zakat obligatoire, le Coran et la Sounnah invitent les musulmans à être charitables et à soulager les pauvres et les nécessiteux matériellement et pécuniairement.

La sadaqah, al-infaq, al-awqaf et al-manihah constituent précisément des formes de dépenses volontaires pour assister les pauvres [47].

Les bénéficiaires des œuvres charitables à caractère volontaire et individuel se présentent sous forme de cercles concentriques : des membres de la famille d'abord, des voisins ensuite et enfin les pauvres du quartier ou de la localité où l'on réside. L'aide personnelle est certes indispensable mais ne saurait à elle seule venir à bout de la pauvreté dans une société contemporaine.

Les associations de bienfaisance

De nos jours, il est difficile de joindre par des actes strictement individuels de bienfaisance les pauvres concentrés dans les grandes agglomérations urbaines caractérisées par le manque de contact direct entre individus. Comme il est également difficile d'atteindre sur une base individuelle les paysans pauvres vivant dans la campagne de manière éparse.

Les associations à caractère social et humanitaire créées à cet effet sont mieux placées pour apporter leur aide aux pauvres et aux nécessiteux d'une manière plus efficace.

Ces associations peuvent organiser leurs actions charitables en ciblant une ou plusieurs catégories de la population déshéritée en fonction de leurs moyens. Elles peuvent, selon le cas, assurer la distribution de vivres aux familles nécessiteuses, prendre en charge des orphelins, prêter assistance aux handicapés, aider les personnes âgées et organiser toute forme d'aide ponctuelle en fonction des besoins prioritaires exprimés. Les plus puissantes d'entre elles peuvent avoir des activités charitables horizontales.

Mais quelque soit l'importance de l'aide individuelle ou des associations philanthropiques, l'action sociale de l'État en direction des populations déshéritées reste indispensable et son rôle devrait être dominant.

L'action sociale de l'État

Les missions de justice sociale, d'intérêt général, de bien-être social et de lutte contre la pauvreté incombent essentiellement à l'État dans un système islamique.

Mais l'ampleur de l'intervention de l'État dans ce domaine dépend bien entendu du niveau de développement de chaque pays maghrébin.

Dans quelques régions du Maghreb, la pauvreté a atteint un niveau tel que sa réduction de manière significative exige des pouvoirs publics d'importantes mesures d'ordre fiscal, économique et social pour augmenter les ressources complémentaires de la zakat.

L'aide directe de l'État doit d'abord bénéficier aux pauvres et aux nécessiteux qui sont dans l'impossibilité de travailler et de disposer d'un revenu permanent. Cette aide peut prendre les formes suivantes :

- assurer un revenu minimum aux familles déshéritées sur la base d'un panier de biens et services (nourriture, logement, transport, etc.) ;

- garantir la sécurité sociale en cas de maladie, d'accident du travail, etc. ;

- mettre en place un système de protection sociale ciblant des segments précis de la population (chômage temporaire, formation professionnelle, apprentissage, création d'emplois au profit des handicapés tels que les aveugles, les sourds-muets, etc.).

De telles actions méritent bien entendu d'être hiérarchisées en fonction des ressources publiques disponibles et en fonction des priorités. Elles doivent cependant s'inscrire dans le cadre de programmes pluriannuels tendant à la réduction de la pauvreté.

La mobilisation par l'État de moyens financiers destinés à couvrir les besoins fondamentaux des populations pauvres de manière continue exige que soient mises en oeuvre en même temps des mesures d'incitation économique. Celles-ci tendront à améliorer l'efficience de l'appareil de production de biens et services en place et à augmenter les investissements directement productifs en volume et en efficacité pour assurer l'accroissement régulier et soutenu du PIB.

Le programme d'aide aux pauvres doit faire partie d'un programme global de développement économique dans une perspective dynamique. La prise en compte des impératifs de développement économique à moyen et long termes permet précisément d'envisager une politique de transferts sociaux et une répartition équitable du revenu national à travers des actions coordonnées dans le temps et l'espace et où l'investissement et la consommation doivent évoluer de manière interdépendante dans le cadre d'un processus d'introversion et d'intégration de l'économie nationale et de l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation et d'investissement.

Par ailleurs, pour que l'aide directe soit socialement efficace et équitable, il importe de définir, au niveau de chaque pays maghrébin, le contenu d'un panier de biens et services destinés aux pauvres et aux nécessiteux frappés d'incapacité physique ou par le chômage forcé.

Nature de l'aide

A l'instar des pays du Tiers Monde, les pays maghrébins ont eu recours à diverses formes d'aide directe pour soulager les populations comme par exemple le soutien des prix de produits alimentaires et le rationnement de certains produits essentiels.

Mais ces mécanismes ont des limites et provoquent souvent des effets pervers [48].

C'est pourquoi, il semble plus judicieux de mettre en place un système d'aide directe aux pauvres et aux nécessiteux en ciblant les plus méritants conformément aux enseignements islamiques.

En effet, en Islam, l'État doit prendre en charge les familles qui sont dépourvues de ressources et qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux et ce à travers des programmes publics d'aide. Cette aide pourrait être organisée dans deux voies directe et indirecte :

- garantir un revenu minimum aux pauvres et aux nécessiteux ;

- assurer la disponibilité de produits essentiels sur le marché intérieur.

Revenu minimum

L'aide directe devrait se faire sur la base d'un panier de biens et services essentiels. Ce revenu minimum doit être calculé sur une base annuelle et défini par chaque pays en fonction des conditions économiques et sociales qui y prévalent. Les écarts importants

qui existent entre les niveaux de vie des différents pays maghrébins rend difficile la définition d'une gamme de produits et de services valable pour l'ensemble du Maghreb.

Il importe cependant que les programmes d'aide directe sous forme de revenus minima soient en mesure de couvrir certains besoins fondamentaux.

Consommation alimentaire : Il convient dans ce cadre que chaque pays concerné arrête une liste de produits de première nécessité auxquels peuvent accéder les ménages pauvres (céréales, huile de table, pomme de terre, lait, sucre, café ou thé selon les coutumes, viandes ou poissons selon les pays, etc.).

Biens de consommation industriels : La liste de ces biens concerne aussi bien l'usage personnel tel que les vêtements et les chaussures que familial comme les articles de ménages, couvertures, etc.

Transport : Envisager des tarifs réduits au profit des pauvres ou, à partir d'un certain seuil, prévoir des titres de transport public gratuits.

Logement : La disponibilité de logements sociaux comprenant l'eau, l'électricité, le gaz et l'assainissement en zone urbaine et en zone rurale devrait être assurée par l'État. La question de l'habitat est cruciale dans la plupart des pays maghrébins. C'est pourquoi l'habitat et la construction méritent de figurer parmi les priorités absolues des politiques de développement de ces pays. L'État pourrait envisager des formules adaptées et différenciées qui vont de la participation physique et/ou financière des futurs occupants à la réalisation de leur logement jusqu'à la location basée sur des loyers symboliques ou la cession à des prix abordables avec des facilités de crédit sans intérêt en fonction des revenus disponibles des intéressés.

Dépenses sociales : L'État devrait en outre dégager des ressources financières à un niveau approprié pour l'éducation et la santé afin de réduire la pauvreté.

En effet, de nombreux travaux ont montré la corrélation qui existe entre l'analphabétisme et la pauvreté d'une part et la malnutrition, la maladie et la pauvreté d'autre part. L'accroissement des dépenses d'éducation et de santé permet à coup sûr de contribuer à réduire le niveau de pauvreté et à augmenter la productivité du travail.

Par ailleurs, pour que les revenus minima distribués aux familles pauvres ne soient pas rongés par l'inflation galopante résultant de la pénurie de certains produits essentiels ou par des pratiques spéculatives, l'État devrait arrêter des mesures destinées à assurer la disponibilité des produits de première nécessité sur le marché intérieur qui peut être considérée comme une forme d'aide indirecte.

Disponibilité de produits essentiels

Comme ce sont les familles pauvres qui subissent le plus les effets négatifs du dysfonctionnement de l'économie (pénuries, spéculation, inflation), l'État doit tout mettre en œuvre pour les protéger contre toute dégradation de leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi l'amélioration des conditions d'approvisionnement et de distribution des produits essentiels constitue une tâche prioritaire de l'État, compte tenu de leur impact sur le niveau de vie des masses et sur le bon fonctionnement de l'économie.

Dans ce cadre, des mesures devraient être prises dans trois directions pour assurer la disponibilité :

- des biens de consommation de première nécessité ;

- des demi-produits tels que les matériaux de construction ;

- des produits nécessaires au fonctionnement de l'appareil de production souvent sous-utilisé.

• Disponibilité des biens de consommation de première nécessité

La protection du pouvoir d'achat des populations déshéritées passe par l'approvisionnement correct du marché intérieur en produits de première nécessité. La disponibilité de ces produits devrait être assurée d'abord par l'accroissement de la production nationale agricole et industrielle, d'où l'intérêt du renforcement de la capacité agricole et industrielle du pays considéré. En cas de déficit des mesures devraient être arrêtées pour développer les exportations en vue d'améliorer la capacité de paiement externe et assurer les importations des produits essentiels déficitaires.

Mais la meilleure stratégie de lutte contre la pauvreté réside dans la mise en oeuvre de mesures destinées à encourager l'augmentation de la production intérieure agricole et industrielle.

• Disponibilité des matériaux de construction

Pour rendre le logement social accessible aux populations déshéritées, il importe que soit assurée, par la production locale, la disponibilité des matériaux de construction à des prix raisonnables. Cette disponibilité contribuera par ailleurs à développer les infrastructures économiques et sociales du pays considéré à un moindre coût.

• Disponibilité des produits nécessaires au fonctionnement de l'appareil de production

Il arrive souvent que la capacité agricole ou industrielle existante ne soit que partiellement utilisée dans certains pays maghrébins pour des raisons structurelles et/ou conjoncturelles.

De telles situations aggravent l'état des pénuries des biens de consommation essentiels, rendent plus aiguës les tensions sociales et pénalisent les titulaires de bas revenus et les pauvres. C'est pourquoi l'utilisation à pleine capacité des exploitations agricoles et des unités industrielles publiques et privées devrait constituer une préoccupation constante des pouvoirs publics en mettant fin au défaut d'approvisionnement de l'appareil économique existant.

Des actions peuvent être organisées simultanément dans plusieurs directions :

- assurer la disponibilité des différents intrants de l'agriculture tels que les engrais, les pièces détachées, les semences, etc. ;

- assurer l'approvisionnement correct des unités industrielles notamment dans les industries de maintenance et de sous-traitance dont l'activité diffuse s'étend à travers le pays considéré et touche de nombreux autres secteurs d'activité en aval ;

- encourager le renforcement de l'intégration économique nationale en approvisionnant correctement les activités complémentaires ;

- lutter contre la spéculation alimentée par la corruption, l'affairisme et l'enrichissement illicite en rétablissant les circuits, les techniques et les mécanismes de commercialisation dans la transparence.

Par ailleurs, les pays maghrébins doivent reconsidérer leurs stratégies de développement en hiérarchisant leurs priorités, en comptant d'abord sur eux-mêmes et en renforçant en même temps la coopération entre eux autant que faire se peut.

Compte tenu de son caractère déterminant, la place de l'homme dans toute entreprise de développement doit être prépondérante. Aussi une attention particulière doit-elle être réservée aux ressources humaines et à leur promotion.

6.3.3 Développement des ressources humaines

Toute stratégie de développement économique, dans un système islamique, doit être fondée sur la justice sociale et doit viser la pleine utilisation de la force de travail disponible.

Seulement, l'élévation de la productivité du travail, l'amélioration de l'efficacité économique, la maîtrise de la technologie et le recours aux méthodes organisationnelles scientifiques qui conditionnent un niveau de croissance économique continu et soutenu et générateur d'emplois sont conditionnés par l'amélioration du système éducatif et l'élévation du niveau scientifique et technique de la société et par l'amélioration du fonctionnement du secteur de la santé. Car une nation saine et solide doit reposer sur ces deux piliers : l'éducation et la santé.

6.3.3.a) Développement et amélioration du système éducatif

Il convient de rappeler que l'Islam encourage le savoir et la science. En effet les tout premiers versets coraniques révélés au Prophète Mohammed – que le Salut soit sur lui – dans la caverne de Hira' font l'éloge de la plume comme instrument de la connaissance, de la culture et de la science (Sourate al-A'laq: 1-5).

Il est clair que pour être en conformité avec les enseignements coraniques de gros efforts méritent d'être entrepris dans les pays maghrébins tant au plan quantitatif que qualitatif.

Il est impératif que soit engagée la réflexion portant sur la nécessité d'assurer une meilleure cohérence du système éducatif et une meilleure intégration entre ses différents cycles pour non seulement améliorer la qualité et le niveau des connaissances mais aussi et surtout pour l'amener à répondre aux transformations économiques, sociales et culturelles actuelles et futures [49]. Le secteur de l'éducation constitue un axe de choix porteur de gros espoirs d'un développement de qualité.

Malgré les progrès enregistrés dans ce domaine au cours des deux dernières décennies, les pays maghrébins devraient fournir davantage d'efforts en reconsidérant leur système éducatif dans trois directions :

- amélioration de la qualité de l'enseignement dans tous ses cycles ;

- amélioration de la gestion du système éducatif et de ses performances en élevant le niveau et la qualité de son encadrement administratif et gestionnaire. La rationalisation de la gestion et une action réfléchie et organisée sur les coûts du système éducatif devraient entraîner une réduction des dépenses récurrentes de fonctionnement et une baisse des coûts de la construction des infrastructures scolaires et universitaires [50] ;

- augmentation des dépenses d'éducation avec une répartition équitable des crédits sur l'ensemble du territoire du pays considéré pour mieux prendre en charge les besoins des régions rurales et déshéritées et pour assurer l'égalité des chances à tous les enfants.

L'ensemble de ces actions permettront d'améliorer le niveau de développement des ressources humaines et d'accroître les chances du pays considéré de mieux maîtriser l'effort de développement global.

L'augmentation des dépenses d'éducation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement constituent l'un des meilleurs moyens de s'attaquer à la pauvreté dans le cadre d'une stratégie globale de développement.

D'autre part, l'enseignement supérieur doit faire l'objet d'une attention soutenue pour l'amener à améliorer ses performances et prendre correctement en charge trois objectifs fondamentaux :

- la formation des formateurs ;

- l'adéquation de la formation universitaire aux besoins d'encadrement du pays considéré ;

- la recherche scientifique et technique ;

En matière de recherche scientifique et technique, il s'agira surtout de se libérer du transfert mimétique des connaissances et des techniques et de la culture subie qui caractérisent la situation actuelle de dépendance culturelle des pays maghrébins.

Comme la recherche scientifique et technique constitue un puissant instrument de transformation d'une société, les pays maghrébins devraient s'assigner comme objectif la réalisation d'une capacité techno-scientifique de décision propre, moyennant l'insertion de la science et la technique dans la trame du processus de développement. Ceci exige la mise en place d'une infrastructure productive et la mise en oeuvre d'un programme intense de coopération entre les pays maghrébins dans ce domaine.

Ainsi amélioré dans tous ses cycles, le système éducatif peut conduire à une dynamique de transformation sociale qui contribuera à élever le niveau de vie des masses et à réduire les inégalités injustifiées de revenus et de richesse au travers de la généralisation progressive de l'emploi.

6.3.3.b) Amélioration du secteur de la santé

Les progrès enregistrés par les pays maghrébins dans le domaine de la santé sont très variables. D'une manière générale, dans la plupart de ces pays, le secteur de la santé accuse un certain retard.

Une meilleure conception de la politique sanitaire fondée sur le développement de l'éducation sanitaire, la prévention, la fourniture des soins de santé de première nécessité, l'amélioration de l'organisation et de la gestion du système de santé et la rationalisation des dépenses contribuera à combler le retard observé dans ce domaine dans des délais raisonnables.

La mise en oeuvre d'une politique sanitaire dynamique est indispensable pour répondre aux besoins de santé en dotant les pays concernés d'une couverture sanitaire capable de prendre en charge la protection et l'amélioration de la santé de la population notamment dans les zones rurales.

Pour être efficace la politique sanitaire à envisager doit répondre aux objectifs suivants: redéploiement des infrastructures sanitaires (prévoir des unités de soins légères), amélioration de la formation du personnel médical et paramédical (assurer la répartition correcte de ce personnel sur l'ensemble du territoire en luttant contre sa concentration dans les grandes villes uniquement), mise en oeuvre d'une politique des médicaments efficace et rationalisation de l'organisation et de la gestion du secteur de la santé [51].

Au total, l'amélioration du fonctionnement du secteur de la santé et le développement correct du système éducatif concourent pour élever le niveau de développement global et améliorer le bien-être social.

Le développement des ressources humaines joue en effet un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la stratégie de développement en constituant une base solide de l'effort de développement des activités productives par l'amélioration du niveau d'encadrement et de qualification de la main d'oeuvre et la généralisation de l'instruction et par l'amélioration des conditions sanitaires.

6.3.4 Développement des activités productives

Parallèlement au développement des ressources humaines, le développement des activités productives constitue un des objectifs prioritaires majeurs du développement.

L'élaboration d'une stratégie de développement avec des objectifs précis et hiérarchisés s'impose pour faire face aux défis et aux mutations qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. Cette stratégie ne doit être ni subie de l'extérieur, ni constituée d'une juxtaposition ou d'une sommation de solutions à court terme. La réflexion doit être globale et profonde et traiter les problèmes essentiels de l'avenir notamment dans les domaines agricole et industriel.

6.3.4.a) Développement agricole

L'agriculture constitue pour le Maghreb une priorité absolue d'autant que le déficit alimentaire des pays maghrébins et leur dépendance alimentaire ont atteint un niveau alarmant à l'exception du Maroc qui a réussi à réduire sa dépendance pour certains produits agroalimentaires.

En effet, au Maghreb en général, l'agriculture n'a pas bénéficié d'efforts particuliers pour assurer la couverture des besoins alimentaires par la production locale. Pourtant des possibilités existent au niveau global pour augmenter les investissements agricoles ainsi qu'accroître la productivité du travail et les rendements en vue d'augmenter la production agricole, l'emploi et les revenus.

Aussi convient-il d'organiser à l'avenir des actions à une échelle sans précédent en lançant de vastes programmes d'irrigation, de mise en valeur des terres, de reboisement, d'élevage bovin et ovin et de modernisation des techniques agricoles pour augmenter de manière substantielle la production agricole végétale et animale.

Comme le taux de croissance démographique est élevé et comme la propension marginale à consommer est voisine ou égale à l'unité au Maghreb, il devient impératif d'agir sur l'appareil de production agricole et donc sur l'offre demeurée jusqu'ici inélastique pour mettre fin à l'aggravation de la dépendance alimentaire et des pénuries, sources d'inflation et de tensions sociales pour inverser cette fâcheuse tendance.

C'est pourquoi la satisfaction des besoins alimentaires locaux croissants exige des pays maghrébins des actions audacieuses d'amélioration des rendements du potentiel existant, d'extension des superficies agricoles notamment en irrigué, de développement des cultures vivrières et stratégiques et de la production animale et enfin de dynamisation de la recherche agronomique appliquée.

Par ailleurs, l'amélioration de l'agriculture et de son rendement exige des modifications des conditions de production (augmentation des superficies irriguées, modernisation et mécanisation, formation d'animateurs et de moniteurs, accès facile au crédit, organisation des circuits de distribution) et la disponibilité des facteurs de production à des prix abordables.

Enfin, pour fixer les populations rurales, il peut être envisagé, entre autres, de moderniser le monde rural grâce à la transformation des conditions de production et la prise en charge des programmes sociaux (habitat, électrification rurale, infrastructures scolaires et sanitaires) pour créer les conditions irréversibles de l'épanouissement de l'économie rurale.

Les mesures internes de développement agricole peuvent d'ailleurs être complétées par des actions de coopération et d'intégration régionale entre pays maghrébins.

6.3.4.b) Développement industriel

Il est temps que le cercle vicieux et cumulatif de la dépendance multiforme des pays maghrébins soit brisé. Ceci est possible si les conditions de développement des ressources humaines sont réunies au travers d'un système éducatif rénové, introverti

et performant et d'une élévation du niveau scientifique et technique. Ces performances constituent le prélude à un changement de l'environnement social où l'homme occupera une place centrale et où les valeurs islamiques reprendront droit de cité. Ceci facilitera la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de développement industriel devant répondre à des objectifs prioritaires tels que la maîtrise et l'adaptation des technologies, l'intégration intra-industrielle et intersectorielle, l'élargissement du marché intérieur (en prenant en charge les branches industrielles destinées à couvrir les besoins fondamentaux des masses) et l'intégration économique régionale entre pays maghrébins.

Maîtrise et adaptation des technologies

Il s'agit dans ce cadre de mettre l'accent sur la formation scientifique et technique pour élever le niveau de qualification des cadres et des travailleurs du secteur industriel et de se doter d'une capacité scientifique et technique importante.

Insérée dans la trame du processus d'industrialisation, la recherche scientifique et technique doit non seulement cesser de constituer un vecteur mimétique et passif, tare de la culture subie de l'extérieur, mais de provoquer un environnement culturel nouveau, encourageant la créativité, l'esprit d'initiative, l'ingéniosité et l'esprit d'invention nécessaires à la production de nouvelles technologies qui répondent mieux aux conditions et aux besoins locaux. Ceci permettra d'inverser les liens de dépendance technologique tissés au cours de la période antérieure avec l'extérieur et de désacraliser les unités industrielles pour en faire des champs d'éclosion de technologies propres aux pays maghrébins.

Intégration intra-industrielle et intersectorielle

Le secteur industriel devrait viser la satisfaction des intrants nécessaires à sa reproduction ainsi qu'au développement des autres secteurs d'activités.

Il s'agira de développer la production dans les filières et les volumes requis pour satisfaire progressivement le marché intérieur de consommation finale, de consommations intermédiaires et de consommation de biens de capital dans le cadre d'une démarche planifiée à long terme en prenant en compte les impératifs d'intégration régionale entre pays maghrébins.

Concernant l'intégration intra-sectorielle, les nouvelles filières industrielles privilégieront celles destinées à la fabrication des biens d'équipement pour augmenter la capacité de reproduction et de renouvellement des équipements aux niveaux national et régional multinational. C'est là un créneau qui jouera un rôle moteur dans l'autonomisation des industries de pays maghrébins en réduisant progressivement leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Ces pays peuvent également organiser pour leur marché et/ou pour le marché régional la fabrication ou la transformation des matières intermédiaires dérivées de ressources locales pour augmenter le taux d'intégration macro-économique.

De même, le développement des activités de maintenance et de sous-traitance mérite d'être encouragé compte tenu de leur effet intégrant extrêmement puissant.

Concernant l'intégration intersectorielle, il est impératif que soient développées les relations du secteur industriel avec les autres secteurs d'activités. Il s'agira en particulier de fabriquer des équipements et matériels destinés aux secteurs du bâtiment et des travaux publics (équipements destinés à la construction des logements et à la réalisation des infrastructures) et au secteur des transports routier, ferroviaire et maritime. Il s'agira également d'augmenter l'intégration agro-industrielle en approvisionnant certaines branches industrielles telles que les industries alimentaires, textiles, du cuir, de papier, etc. en matières premières d'origine agricole locale ou régionale et en approvisionnant le secteur agricole en facteurs de production industriels (tracteurs, engrais etc.) en qualité et en quantité suffisantes et de réaliser des équipements destinés à l'hydraulique (vannes, motopompes, etc.).

La fabrication des équipements destinés aux usines de désalinisation de l'eau de mer peut être réalisée avec un taux d'intégration de 86%. Autrement dit, 86% de ces équipements peuvent être fabriqués dans les unités industrielles déjà existantes. Ce créneau est extrêmement porteur compte tenu des besoins croissants des pays maghrébins en eau et de l'importance de leur façade maritime (atlantique et méditerranéenne). On peut ainsi multiplier les exemples.

Élargissement du marché

Le renforcement de l'intégration intra- et intersectorielle et le développe-ment industriel d'une manière générale doivent obéir à des priorités précises et s'inscrire dans une perspective de dynamique économique et sociale au double plan national et régional maghrébins.

Dans ce cadre, il s'agit d'abord d'accorder une attention particulière à la production des biens industriels destinés à satisfaire la demande des catégories sociales les plus larges. Ceci implique, d'une part, de ne pas considérer comme prioritaires les activités de production des biens de luxe ou dont la demande est limitée à une classe minoritaire. D'autre part, il convient de se passer des investissements pour la production de biens dont la commercialisation et l'usage sont interdits par l'Islam.

L'élargissement du marché intérieur consistera à assurer à des prix abordables une couverture correcte des besoins fondamentaux des populations par la production de biens de large consommation (alimentation, habillement) et de satisfaire des besoins sociaux réels par la production de toutes sortes de matériaux de construction (ciment, briques, fer, bois) destinés à la réalisation de logements et d'infrastructures (construction d'écoles, d'hôpitaux, de barrages dont l'eau servira à la consommation domestique et à l'irrigation, réalisation d'aires de conditionnement et de stockage, etc.).

L'élargissement du marché intérieur concernera également la diversification du tissu industriel en donnant la priorité à la petite et moyenne industrie pour répondre à une demande élargie en multipliant, entre autres, des unités de sous-traitance dans les industries mécanique, métallique, électrique et électronique.

Enfin, il s'agit de ne pas négliger les investissements industriels stratégiques et structurants dont les effets sur l'économie intérieure seront bien cernés et dont la promotion est généralement à la charge de l'État. Mais comme ce genre d'investissements est fort coûteux et leur rentabilité exige une taille optimale donnée

qui dépasse souvent les besoins d'un seul pays, il convient d'associer les efforts de plusieurs pays maghrébins en vue de leur réalisation en commun pour bénéficier des économies d'échelles et des économies externes et tisser des liens de solidarité régionale dans une perspective d'intégration économique maghrébine.

Les mesures préconisées ci-dessus méritent, bien entendu, d'être adaptées à chaque pays compte tenu de ses spécificités propres.

Par ailleurs, il importe de préciser que les actions de développement des activités productives ne doivent être ni considérées comme une fin en soi, ni mises en oeuvre de manière autonome selon une optique industrialiste et "sectorialiste" tronquée sans rapport avec les autres secteurs d'activités. Bien au contraire, les activités productives doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche globale, unitaire et planifiée pour maximiser les effets de développement au niveau national et maghrébin.

Mais la réussite d'une telle stratégie exige que soient entreprises en même temps des réformes économiques.

6.3.5 Réformes économiques

Compte tenu de la complexité de la situation économique, financière, sociale et culturelle et de l'ampleur des défis multiples auxquels les pays maghrébins sont et seront confrontés toute stratégie tendant à l'éradication de la pauvreté et au développement implique l'adoption de réformes économiques qui leur permettront de mieux préparer l'avenir et atteindre les objectifs de justice et de cohésion sociales et de croissance économique dans une perspective islamique.

L'utilisation d'instruments institutionnels par l'État dans un cadre organisationnel souple et bien étudié en conformité avec les valeurs islamiques pour accélérer le développement exige que des réformes profondes soient entreprises dans les politiques de planification, de redistribution des revenus, des prix, des salaires, d'aménagement du territoire et de décentralisation.

6.3.5.a) Planification [52]

La conduite d'une politique économique dynamique visant des transformations structurelles implique un type de planification nouveau. La crise multidimensionnelle subie par les pays du Maghreb exige que le plan devienne le lieu privilégié où doivent être formulées des réponses appropriées, tournées vers l'avenir et fondées sur l'intérêt général.

La planification, pour être efficace, devrait être débarrassée des procédures administratives, des contrôles bureaucratiques et inopérants et des pratiques dirigistes et centripètes. Pour être efficiente, la planification devrait être conçue dans trois directions : la planification nationale, la planification sectorielle décentralisée avec le plan d'entreprise (publique ou privée) et la planification territoriale décentralisée avec le plan des régions ou des collectivités locales.

La planification nationale

La planification nationale vise à assurer dans un cadre concerté un certain nombre de missions dont en particulier :

- la mise en oeuvre des projets d'importance nationale en réunissant les conditions financières, matérielles et humaines nécessaires à leur lancement et leur réalisation dans l'intérêt de la communauté nationale ;

- la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux de la population ;

- l'organisation de la solidarité nationale en veillant à une répartition équitable du revenu national et des transferts sociaux ;

- la cohérence intersectorielle en renforçant la coordination entre l'ensemble des secteurs et les principales branches, en associant les entreprises publiques et privées ;

- l'orientation et la régulation de l'évolution de l'économie nationale en intervenant uniquement en cas de nécessité pour assurer le fonctionnement correct du marché dans la transparence et dans l'intérêt général.

Ces travaux de planification concernent aussi bien le long terme, le moyen terme que le court terme.

La planification à long terme (10 à 15 ans) consiste à préparer l'avenir à partir de l'évolution probable des paramètres stratégiques qui déterminent le rythme, l'intensité et l'impact de l'effort de développement économique et social. C'est à partir de ces prévisions à long terme que seront lancés les travaux d'élaboration du plan national à moyen terme (4 à 5 ans) ainsi que le plan de l'entreprise (publique ou privée) et le plan des régions ou des collectivités locales à moyen terme.

Mais c'est la planification à moyen terme qui constitue en fait le moment privilégié dans la détermination des objectifs et des moyens pour les atteindre grâce à la coordination effective entreprise entre l'ensemble des secteurs d'activité économique et sociale en associant les entreprises publiques, privées et les collectivités locales.

Le plan à moyen terme est donc l'instrument de référence pour assurer la cohérence des autres plans (plan national, plan d'entreprise, plan des régions ou des collectivités locales).

La planification à court terme permet, grâce au plan annuel, de procéder aux corrections et aux adaptations nécessaires en tenant compte de l'évolution réelle des différentes contraintes dans la mise en oeuvre du plan à moyen terme.

Le plan d'entreprise

Les plans d'entreprises publiques et privées varient dans leurs contenus et leurs modes d'élaboration en fonction de la nature de l'activité de l'entreprise et de son poids relatif dans la branche ou dans l'économie nationale.

Le plan d'entreprise comporte normalement la contribution de l'entreprise à la réalisation de certains objectifs fondamentaux tels que le développement de l'intégration économique nationale, la sous-traitance, l'emploi, la maîtrise et l'adaptation de la technologie etc. Le plan d'entreprise comprend en outre des objectifs de croissance quantifiés, les modalités de financement interne et externe ainsi que des mesures organisationnelles nécessaires à l'amélioration des performances de l'entreprise.

Le plan des collectivités locales

Le plan des collectivités locales (wilaya ou gouvernorat, peu importe la dénomination) consacre en fait la décentralisation territoriale et l'autonomie de gestion des affaires locales par les autorités locales.

Le plan des collectivités locales, en harmonie avec les orientations et les priorités du plan national, consiste à proposer des programmes d'investissements, de réalisation, de production, d'emploi, de formation et de finance-ment. Ce plan doit comporter des objectifs de valorisation des ressources locales pour améliorer la satisfaction des besoins locaux autant que faire se peut.

La décentralisation devra être effective et les principaux agents économiques locaux doivent être totalement impliqués dans la détermination des objectifs et des moyens. L'État aidera cependant les collectivités locales dans les domaines qui leur font défaut en mettant à leur disposition les moyens nécessaires (financiers, techniques ou d'encadrement).

Par ailleurs, l'élaboration des plans - quelque soit leur horizon temporel et leur champ d'action - et leur exécution doivent obéir à des valeurs islamiques. L'allocation des ressources rares doit se faire sur une base équitable. La lutte contre le gaspillage, la corruption et les malversations de toutes sortes doit s'inscrire dans la vie quotidienne des agents économiques publics et privés. Ces différents plans doivent également comprendre des mesures tendant à la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales et des injustices. Des mesures incitatives méritent d'être arrêtées pour encourager l'initiative, l'esprit de créativité et l'innovation.

Ainsi les plans de développement doivent non seulement comporter des objectifs quantitatifs mais aussi et surtout qualitatifs d'inspiration islamique.

6.3.5.b) Redistribution des revenus

L'Islam considère comme prioritaires les mesures de redistribution de revenus. À cet effet, il a été prévu diverses actions dont certaines sont obligatoires et d'autres volontaires.

Certaines actions volontaires tendant à réduire les inégalités comme la sadaqa, al-infaq, al-awqaf, al-manihah et l'usufruit des surplus de capital méritent d'être institutionnalisés [53].

Des travaux de recherche devraient d'ailleurs examiner les possibilités d'institutionnalisation de ces oeuvres charitables à caractère volontaire de manière à canaliser toutes les formes de transfert de revenus dans un souci de rationalisation, de

transparence et d'efficacité. Ce domaine mérite d'être exploré davantage et actualisé en prenant en compte les progrès réalisés en matière d'organisation et de gestion. Cette question très vaste dépasse le cadre modeste de cette étude.

Nous allons par contre examiner les mesures de redistribution de revenus à caractère obligatoire dans ses deux volets, la zakat et la politique fiscale: la zakat en tant qu'obligation religieuse et les impôts en tant qu'obligation légale. Ce qui nous intéresse dans ce cadre ce sont les aspects organisationnels pour améliorer les performances de ces deux institutions à la lumière des enseignements islamiques et des exigences de l'avenir dans une perspective d'éradication de la pauvreté.

Institutionnalisation de la zakat [54]

Avant d'aborder les aspects organisationnels proprement dits de la zakat, il convient d'en rappeler brièvement les principes généraux tels qu'ils ressortent du Coran et de la Sounnah pour illustrer son importance :

- la zakat est à la fois un acte d'adoration d'Allah et une obligation pour les musulmans ;

- la zakat est un droit des pauvres sur les biens des riches. Ceci découle du fait que tout ce qui est sur terre appartient à Allah et que la propriété privée est un acte de délégation confié aux gens. Ceci ne signifie nullement que les riches sont préférés aux pauvres mais que les riches, en tant que dépositaires des biens d'Allah, sont tenus de dépenser une partie déterminée de leurs richesses en direction des pauvres et des déshérités ;

- les bénéficiaires de la zakat (huit catégories) ont été définis par Allah (Sourate at-Touba: 60). Les dépenses de la zakat collectée ne sont laissées ni à la discrétion des riches, ni à celle de l'État. Elles doivent être conformes aux prescriptions du Coran et de la Sounnah ;

- la zakat est un “droit bien déterminé” (Sourate al-Ma'arij': 24) dont les dimensions et les conditions de mise en oeuvre ont été bien définies ;

- la collecte obligatoire de la zakat est du ressort de l'État musulman ;

- la zakat ne consiste pas simplement en une aide destinée à secourir les pauvres mais vise plutôt l'éradication de la pauvreté par la création d'emplois permanents, l'expansion économique et la généralisation du bien-être ;

- la zakat, institution islamique, vise des objectifs à la fois spirituels, moraux, socio-économiques et politiques.

Ce bref rappel montre bien que la zakat a un rôle spécifique dans la société et diffère des impôts qui peuvent être d'ailleurs prélevés comme c'est le cas dans la plupart des pays sur les titulaires de bas revenus, voire même des pauvres - comme dans les impôts indirects - pour être ensuite dépensés dans des domaines qui profitent notamment aux riches.

Par ailleurs, le fait que le Coran ait explicitement prévu parmi les bénéficiaires de la zakat les fonctionnaires chargés de sa collecte et de sa répartition souligne l'importance accordée à l'organisation et à la gestion des ressources de la zakat qui ne saurait être abandonnée à des initiatives individuelles mêmes de bonne volonté. Ceci signifie que dans un système islamique c'est l'État qui doit être chargé de la zakat en créant des structures appropriées à cette fin. L'organisation de la zakat telle qu'elle existe dans certains pays musulmans [55] devrait être revue sur la base des principes décrits ci-dessous.

Mission de l'administration de la zakat

L'administration de la zakat doit avoir pour charge l'identification des riches et de tous les gens soumis à la zakat dans tous les secteurs d'activités. Cette administration peut recourir aux déclarations faites par les assujettis sur leurs biens et procéder en même temps à des enquêtes ainsi qu'à l'évaluation des richesses à travers tout le territoire du pays considéré pour procéder à des recoupements et éviter des fraudes. La collecte des informations, leur informatisation et leur traitement permet de cerner avec précision l'état de l'inventaire des richesses du pays soumises à la zakat. Cette administration sera aussi chargée d'identifier les pauvres, les nécessiteux ainsi que les autres catégories de bénéficiaires de la zakat et de cerner avec exactitude leurs besoins réels.

La confrontation entre les ressources réelles et potentielles de la zakat et ses emplois dans les huit catégories indiquées par le Coran permet de dégager un programme d'actions à moyen et long termes pour améliorer les conditions de vie des populations déshéritées.

Les services statistiques et informatique de cette administration doivent être assez développés et assez étoffés parce qu'ils constituent un instrument précieux de connaissance de la situation présente des richesses et de leur évolution probable et de prévisions pour les actions futures.

Organisation de l'administration de la zakat

L'administration de la zakat mérite d'être organisée et gérée selon des méthodes modernes efficaces. Un niveau élevé de la productivité du travail et des rendements des personnels employés devrait constituer un objectif primordial. Pour éviter des lourdeurs bureaucratiques paralysantes et des démarches administratives complexes et stériles, il convient d'opter pour une organisation souple et légère. Cette administration pourrait prendre la forme d'un fonds de la zakat dotée de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion, sans tutelle, d'aucune sorte. Ce fonds fonctionnerait dans la transparence la plus complète. Structure légère, le fonds devrait être représenté dans toutes les régions du pays considéré et être décentralisé. Les liaisons entre le fonds et ses représentations régionales devraient être assurées par des moyens de communication modernes et performants.

Cependant une structure ou un appareil ne sont valables que par les hommes qui les dirigent et qui y travaillent. C'est pourquoi le choix des hommes reste déterminant pour atteindre les objectifs souhaitables dans de pareilles institutions.

Choix des hommes

Le choix des responsables du fonds de la zakat, de ses cadres et des autres travailleurs devrait se faire sur des bases sérieuses et solides pour en assurer le bon fonctionnement et en garantir les performances. Quelques critères objectifs méritent d'être respectés pour le choix des hommes appelés à travailler dans cette institution de la zakat.

• Les travailleurs du fonds doivent être intègres, équitables et incorruptibles

La mission de ces travailleurs est une mission essentiellement fondée sur la confiance. Manier d'importantes sommes d'argent, destinées en plus aux masses déshéritées en particulier, qui constituent en même temps un droit d'Allah est une tâche redoutable qui exige des qualités de probité et un degré élevé de conscience et de responsabilité tel qu'ils doivent être à l'abri de toute tentation quelle qu'elle soit.

• Les fonctionnaires du fonds doivent être compétents, consciencieux et laborieux

La compétence, l'expérience, l'assiduité et une grande capacité de travail sont nécessaires pour traiter objectivement et équitablement toutes les données relatives à la collecte de la zakat et à sa répartition aux plus méritants. Ces qualités sont requises pour assurer l'efficacité de toutes les opérations liées à la zakat dans toutes ses phases.

• Les travailleurs du fonds doivent être imprégnés des règles de la zakat

Une parfaite connaissance des principes et des conditions de la zakat par les travailleurs du fonds est indispensable. Cette connaissance peut être différenciée en fonction des postes de travail occupés. Mais les cadres et les dirigeants du fonds doivent être bien imprégnés de la chari'a en général et des règles de la zakat en particulier. Ceci leur permettra d'être en mesure non seulement de répondre à toute question portée à leur connaissance par des hommes du terrain mais aussi de trouver rapidement des solutions à certains problèmes complexes qui exigeraient l'ijtihad partiel.

Au total, l'organisation de la zakat selon des méthodes modernes et la gestion de la zakat conformément à la chari'a permettront d'obtenir des résultats importants.

Dans de telles conditions, la zakat collectée dans un pays donné pourrait atteindre 10% à12% du PIB. La zakat ainsi collectée pourrait rapporter autour de 12 milliards de dollars par an dans les cinq pays du Maghreb réunis.

Si toutefois la zakat ne suffit pas pour concrétiser certains objectifs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la chari'a permet aux pouvoirs publics de prélever des impôts complémentaires.

Réforme fiscale

Comme les ressources de la zakat ne seront pas suffisantes pour répondre aux besoins multiples qui vont de la lutte contre la pauvreté au développement des secteurs vitaux de l'éducation et de la santé en passant par l'extension des réseaux d'infrastructures, il

semble donc impératif de faire appel aux ressources fiscales. Le Coran encourage explicitement les contributions volontaires au-delà de l'obligation de la zakat en maints endroits (comme par exemple sourate al-Baqara: 177 et 219).

C'est pourquoi la plupart des fouqaha et ulama d'al-Ghazali et Ibn Taymiyyia jusqu'aux contemporains comme al-Qaradhawi admettent que l'État islamique peut opérer des prélèvements fiscaux complémentaires de la zakat, en cas de nécessité. De nos jours une telle nécessité n'est pas à démontrer. D'ailleurs tous les pays maghrébins ont leur système fiscal. Avec cette différence que les politiques fiscales existantes au Maghreb à l'heure actuelle ne sont pas fondées sur des valeurs islamiques.

Les pays du Maghreb disposent en effet d'un système fiscal inadapté, injuste, compliqué et inefficient. L'administration fiscale y est souvent corrompue.

À l'instar de ce qui se passe dans le Tiers Monde les recettes fiscales sont d'ailleurs mal réparties entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. En effet, les impôts sur les revenus des pays en développement ont représenté 20,6% des recettes fiscales totales en 1972 et 23,44% en 1988 [56]. Par contre, les impôts indirects sur les biens et services, qui pénalisent davantage les pauvres en réduisant leur pouvoir d'achat, sont passés de 40,6% des recettes fiscales en 1972 à 44,2% en 1988 [57].

La pression fiscale, favorisant les riches, est loin d'être excessive au Maghreb puisque l'ensemble des recettes fiscales ordinaires ont représenté 19% du PNB en Algérie, 22% du PNB au Maroc et 25% en Tunisie au cours des années 1980.

Par ailleurs, la corruption, la fraude et l'évasion fiscales réduisent énormément le rendement des impôts directs. L'argent des riches dû à l'État prend ainsi le chemin de l'étranger (fuite de capitaux). Si bien que le fardeau tombe sur les moins riches et place l'État devant un dilemme: ou bien augmenter les taux des impôts directs en courant le risque d'augmenter la fraude et l'évasion fiscales et de “tuer l'impôt” ainsi, ou bien procéder à une réforme fiscale.

Compte tenu de telles situations la voie du progrès et de la justice sociale commande la nécessité d'opérer une réforme fiscale profonde dans une perspective islamique. La réforme du système fiscal des pays Maghreb devrait viser les objectifs suivants en particulier :

- le nouveau système fiscal devra être l'expression de la justice sociale conformément aux enseignements islamiques. Cela signifie que ceux qui ne disposent pas d'un revenu annuel minimum appelé nissab seront exemptés d'impôts directs et indirects et que par ailleurs toutes les formes de richesse seront imposées, y compris les signes extérieurs de richesse. Entre ces deux extrêmes, la charge fiscale sera répartie de manière équitable et progressive sur tous les contribuables ;

- les mesures fiscales nouvelles doivent constituer un instrument d'encouragement des activités productives publiques et privées pour permettre aux entreprises et aux agriculteurs d'augmenter leurs ressources et être en mesure d'autofinancer l'extension de leurs activités en créant des emplois nouveaux et d'alimenter ainsi la croissance économique ;

- des mesures seront prises pour assurer la simplification des impôts et la transparence de toutes les opérations dans ce domaine. La fraude et l'évasion fiscales devront être sévèrement combattues ainsi que la corruption ou toute tentative de corruption du personnel de l'administration des impôts. L'utilisation de l'informatique, la formation appropriée des personnels et la modernisation de la gestion des impôts constituent un instrument précieux de transparence et d'efficience ;

- un nouveau système fiscal régional et communal sera défini pour permettre aux différentes régions et communes d'un pays donné de disposer de leurs ressources propres en vue d'une meilleure prise en charge de l'effort de développement local. Un système de péréquation sera mis en place pour doter les régions pauvres de ressources additionnelles ;

- les dépenses budgétaires d'origine fiscale doivent obéir à des objectifs d'intérêt général hiérarchisés, étant entendu que l'éradication de la pauvreté constitue une priorité absolue.

L'ensemble de ces mesures appliquées avec fermeté et efficacité contribueront à réduire les injustices (évasion et fraude fiscales, corruption, répartition inéquitable du fardeau fiscal), à réduire les inégalités, à assurer une répartition équitable des revenus, à renforcer la cohésion et la solidarité sociales, à rétablir la confiance, à promouvoir le progrès et à accélérer le développement. L'introduction de la zakat et la mise en oeuvre d'une réforme fiscale profonde peuvent conjointement rapporter autour de 35% du PIB au Maghreb.

Une telle politique fiscale entièrement rénovée aura un impact socio-économique considérable surtout si elle est en même temps accompagnée d'une réforme du système financier.

6.3.5.c) Réforme du système financier

La plupart des pays du Maghreb souffrent du dysfonctionnement de leurs économies, de déséquilibres de toutes sortes et du lourd fardeau de la dette extérieure comme nous l'avons vu au cours des chapitres IV et V.

Les finances constituent en effet un secteur stratégique avec des implications économiques, sociales et politiques considérables. Le rétablissement des équilibres généraux de l'économie, le développement des activités productives, l'éradication de la pauvreté et la généralisation du progrès peuvent devenir des objectifs réalisables et cesser d'être un rêve pour ces pays si le système financier actuellement en vigueur est complètement rénové à la lumière des enseignements islamiques.

Il convient de rappeler que même dans les pays capitalistes avancés le caractère inéquitable et inefficient de l'allocation des ressources financières par le système bancaire – basé sur le taux d'intérêt – est largement admis par de nombreux économistes occidentaux [58].

D'ailleurs si les taux d'intérêt pratiqués dans les pays industrialisés étaient nuls comme l'enseigne l'Islam ou tout au moins fixés à un niveau beaucoup plus bas que celui pratiqué par les banques, comme le préconisait précisé-ment J. M. Keynes et comme le

réclament tous les pays européens depuis quelques années, la situation économique et sociale dans le monde s'en trouverait complètement modifiée.

D'abord au plan interne, les pays industrialisés auraient connu une extension du crédit à de plus larges couches de leurs populations se traduisant par une activité économique et commerciale plus intense, une croissance économique soutenue , un volume de chômage considérablement réduit et une amélioration du bien-être social. Ensuite au plan mondial, les pays pauvres ne se seraient pas trouvés aujourd'hui démunis et écrasés par une dette très lourde dont l'aggravation coïncide précisément avec le renchérissement des conditions de crédit à partir des années 1970.

Ces quelques évidences ont été rappelées pour souligner que l'amélioration des conditions économiques et sociales des pays musulmans ne viendra jamais du système financier occidental.

Pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement, les pays du Maghreb devraient regarder ailleurs pour redécouvrir les vertus des enseignements de l'Islam dans ce domaine.

C'est pourquoi la réforme du système financier actuel des pays maghrébins devient impérative mais inscrite dans une démarche globale de l'islamisation de leur économie.

Chacun sait que des banques islamiques ont été créées dans certains pays musulmans comme le Bahreïn, le Bangladesh, l'Égypte, l'Iran, la Jordanie, le Pakistan et que ces expériences méritent d'être consolidées sur le terrain en renforçant les instruments financiers.

Sur le plan théorique et conceptuel de gros progrès ont été réalisés au cours des quinze dernières années dans le domaine des banques islamiques [59]. Mais il reste encore des zones d'ombre qui exigent une élucidation de la part des fouqaha notamment pour aller plus loin au plan opérationnel, (en supposant qu'il n'y a ni contrainte, ni obstacle politiques). Le problème central dont souffrent la plupart des pays musulmans concerne la rareté des capitaux et leur allocation équitable et efficiente.

Ce problème crucial comporte deux aspects de l'allocation du crédit: l'offre et la demande mais concerne davantage l'offre des capitaux.

Du côté de l'offre, les banques agissent comme intermédiaires entre épargnants et investisseurs tout en participant elles-mêmes aux opérations d'investissements. Les méthodes de mobilisation et d'utilisation de l'épargne privée par le système bancaire ont été examinés et analysés en long et en large. En effet, de nombreux travaux ont été consacrés aux instruments de mobilisation des fonds basés sur le principe islamique sacré d'interdiction du riba (intérêt, usure).

De cette manière, le système islamique bancaire à mettre en place sera fondé non sur une rémunération de l'argent en tant que tel avec un taux prédéterminé assurant au dépositaire des capitaux un gain garanti, sans effort et sans risque aucun, mais conçu sur la base d'un accord entre la banque et le titulaire des fonds dans une opération conjointe menée dans l'industrie, l'agriculture, l'artisanat ou les services. Dans tous ces cas, la banque et l'apporteur de capitaux partagent le profit au terme de clauses

contractuelles. Le gain réalisé dans de telles opérations représentant une sorte de rendement des investissements entrepris dans une activité économique donnée est considéré comme profit et non comme intérêt, puisque des risques auront été pris par les parties co-contractantes dans un projet donné.

Mais au plan pratique, deux sortes de difficultés doivent être surmontées pour réduire les risques auxquels sont exposés les banques commerciales, d'une part, et pour rendre plus attrayantes les conditions d'utilisation des capitaux des épargnants, d'autre part.

En ce qui concerne le premier point, le risque peut être réduit par l'intervention de l'État. En effet, comme l'indique M. Umer Chapra [60], la banque islamique peut être protégée par un plan de garantie signé entre elle et les pouvoirs publics au terme duquel la banque peut être remboursée en cas de faillite de l'affaire en question. Ceci a pour but de sécuriser les épargnants et les investisseurs potentiels qui seront ainsi dispensés du nantissement de leur contrat ou de l'hypothèque de leurs biens. La garantie de l'État protège à la fois la banque et les dépositaires de capitaux et permet d'élargir la clientèle de la banque et de l'étendre aux petits épargnants.

En ce qui concerne le deuxième point, les statistiques relatives au fonctionnement des banques islamiques actuellement disponibles montrent une nette préférence des épargnants pour les dépôts à court terme (1 à 2 ans) au détriment des investissements ayant un délai de maturation plus long comme l'indiquent les expériences de l'Égypte, du Pakistan et du Soudan, etc. [61]. Ceci s'explique en partie par le fait que la préférence pour la liquidité constitue un attribut des instruments financiers. Mais des solutions peuvent être trouvées pour surmonter ce genre de difficultés. Des formules peuvent être imaginées pour amener les banques à s'impliquer davantage dans des opérations de financement des investissements à long terme en jouant sur la négociabilité des titres islamiques émis à cet effet. En même temps, les banques islamiques devraient être encouragées pour offrir de plus grandes possibilités de financement des petites entreprises, des petits exploitants agricoles et des artisans qui constituent un potentiel économique appréciable dans la perspective de lutte contre la pauvreté et de la marche vers le progrès.

En effet, il a été démontré que les petites entreprises sont très performantes en termes de profit et de croissance dans les pays industrialisés mais également dans les pays en voie de développement où elles évoluent pourtant dans un environnement plutôt difficile [62].

Encouragées et bien orientées, les petites entreprises industrielles, commerciales et artisanales et les exploitations agricoles pourraient contribuer à l'accroissement de la production de manière significative, à l'amélioration de l'emploi et de la répartition des revenus et à l'amélioration de la distribution des biens et services. Le partenariat mérite d'être encouragé dans ces domaines à travers des formules telles que les mudharabah, musharakah, muzar'ah expérimentées depuis plusieurs années dans quelques pays musulmans. L'extension de l'application de ces formes de partenariat en direction des épargnants contribuera à mobiliser l'épargne oisive à des fins productives et à augmenter la production de biens et services en élargissant la sphère de production et en dynamisant le reste de l'économie.

L'extension des activités qui en résulte concourt, par ailleurs, à accélérer la bancarisation de l'économie. Les banques islamiques pourraient à leur tour développer leur réseau à travers le pays considéré pour être plus proches des clients potentiels dans les petites villes et dans les zones rurales. En mobilisant l'épargne oisive et en l'orientant vers les activités productives, les banques islamiques participeraient ainsi au redressement économique. Comme le cycle économique dans l'agriculture, dans l'artisanat et dans la petite et moyenne entreprise est plutôt court, les résultats positifs enregistrés sur le terrain au cours d'une certaine période finiront par renforcer à la fois la confiance des opérateurs économiques et des épargnants.

L'assainissement économique par des mécanismes techniques de ce genre permettra de réduire sérieusement la thésaurisation et de résorber dans le temps le marché informel en recyclant ses formidables ressources financières dans des activités productives à travers un système bancaire rénové et omniprésent.

Si l'assainissement de l'économie et la normalisation du fonctionnement économique s'opèrent dans une perspective islamique, on peut espérer disposer de marchés de valeurs mobilières et de marchés financiers probants au Maghreb dans des délais raisonnables.

Même si le contexte politique ne semble pas aujourd'hui propice à l'islamisation de l'économie dans la plupart des pays maghrébins, la réflexion et la recherche devraient être encouragées pour trouver des formules opérationnelles et leur permettre de disposer de marchés et d'instruments financiers conformes à la chari'a et adaptés aux exigences de l'avenir [63].

6.3.5.d) Prix et salaires

En matière de prix et de salaires, la plupart des pays maghrébins vivent actuellement des situations anormales résultant du dysfonctionnement de leurs économies.

Une politique islamique des prix et des salaires, jointe à d'autres mesures d'islamisation et d'assainissement de l'économie devrait être en mesure de résorber de manière progressive les difficultés actuelles dont souffrent les pays maghrébins.

Prix

En Islam, le concept de prix juste ou équitable existait depuis le Prophète – que le Salut soit sur lui – et les quatre premiers califes en référence au Coran qui insiste sur la justice dans les rapports socio-économiques.

Ibn Taimiyah (1263-1328 ap. J.C.) a été l'un des grands penseurs musulmans à avoir examiné en profondeur la question des prix [64].

Ibn Taimiyah admet que les prix sont déterminés par la confrontation de l'offre et de la demande des produits sur le marché et précise que "le prix de l'équivalent" est celui qui s'effectue dans des conditions normales de transparence, de compétitivité, sans injustice et sans fraude. C'est pourquoi notre auteur prévoit le contrôle des prix par l'État pour veiller au bon fonctionnement du marché et assurer la satisfaction des besoins fondamentaux dans des situations critiques telles que la sécheresse, la famine, la guerre, etc. Mais en temps normal, Ibn Taimiyah préconise que soient réunies les

conditions de liberté, de concurrence – excluant toute collusion entre professionnels ou tout monopole – et de transparence en insistant sur la connaissance du marché et des produits, l'intégrité des opérateurs et la liberté de choix.

En cas de catastrophe naturelle ou de guerre, Ibn Taimiyah propose que l'État intervienne pour fixer les prix des produits de première nécessité. Il prévoit cependant que la fixation des prix par les pouvoirs publics ne doit pas être autoritaire mais doit au contraire résulter de larges consultations avec des gens concernés impliquant aussi bien les représentants des vendeurs que des consommateurs. Il met, à cet égard, en évidence les inconvénients et les dangers de toute politique autoritaire de détermination des prix qui n'a pas l'aval des populations (marché noir, corruption, déclassement clandestin de la qualité des produits). Ce bref rappel de la pensée d'Ibn Taimiyah permet de mieux situer le problème de la détermination des prix en économie islamique.

De nos jours, une politique de prix juste et équitable devrait viser deux objectifs: la maîtrise des coûts de production et de distribution et la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs. Ceci signifie que la politique de soutien des prix des produits par le budget de l'État est économiquement malsaine. La pratique de la vérité des prix semble donc dans ce cas inévitable. Mais elle doit se réaliser sous le contrôle de l'État en veillant à ce que soient assurées la fluidité de l'économie et la transparence du marché.

La maîtrise des coûts de la production s'opère à travers la mise en place des mécanismes qui incitent l'entreprise industrielle ou agricole ou de services à réduire ses charges et à augmenter sa productivité pour devenir compétitive en introduisant des techniques modernes d'organisation et de gestion. La transparence dans la formation des prix au niveau de l'entreprise permet de mieux situer les facteurs de surcoût et les causes internes et externes du processus de déstructuration financière qu'elle pourrait subir. L'identification des aspects négatifs puis leur élimination avec l'aide de l'État contribueront à l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'entreprise en favorisant l'utilisation rationnelle des compétences humaines et la mobilisation effective des ressources matérielles pour une plus grande utilisation de la capacité de production installée, une plus grande productivité du travail et du capital et une augmentation quantitative et qualitative de la production.

La maîtrise des coûts de distribution peut être obtenue à deux niveaux. Il s'agit d'abord d'agir sur l'offre globale en augmentant la production locale et les importations (en fonction des priorités). En même temps des mesures d'amélioration des conditions d'approvisionnement, de stockage et de distribution seront arrêtées pour assurer une meilleure fluidité des approvisionnements en biens de consommation de première nécessité et en matières premières, demi-produits et en différents inputs destinés à l'appareil de production industriel et agricole.

Ensuite, s'agissant des prix à la consommation, ils seront basés sur un système de marges commerciales réglementées pour garantir aux commerçants un profit juste et équitable et les dissuader de la manipulation des prix ou de la spéculation.

En définitive, la meilleure façon de lutter contre l'inflation et de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs consistera à augmenter la production, à accroître la

productivité, à diminuer les coûts de production, d'une part, et à assurer la disponibilité des produits en quantités suffisantes sur le marché local, d'autre part.

Salaires

En économie islamique, le concept de salaires comporte trois aspects. Là encore c'est Ibn Taimiyah qui s'est le plus étendu sur la question. Sa conception peut être résumée comme suit :

Premièrement, "le salaire de l'équivalent" est, selon Ibn Taimiyah, déterminé par le marché du travail. Ce salaire est obtenu dans des conditions normales par des négociations entre travailleurs et employeurs. Si, pour certaines raisons, le marché du travail n'est pas transparent et comporte des incertitudes qui pourraient léser les intérêts de l'une des deux parties, l'État peut intervenir pour fixer le salaire de l'équivalent à un niveau tel que ni l'employeur ne peut le réduire, ni le travailleur prétendre à un niveau plus élevé.

Deuxièmement, le Prophète – que le salut soit sur lui – a interdit l'exploitation des personnes nécessiteuses dans des opérations commerciales ou de production.

Fidèle à la tradition du Prophète – que le salut soit sur lui –, Ibn Taimiyah considère que les travailleurs et les titulaires de capitaux doivent être rémunérés sur des bases justes en fonction de leur contribution respective à la production sans exploitation de la force de travail.

Troisièmement, l'équilibre des intérêts des personnes en présence doit être préservé et doit garantir la justice commutative (ou équilibre des obligations et des charges) dans les rapports socio-économiques.

Dans tous les cas, l'État, en économie islamique, doit intervenir pour corriger les situations injustes, interdire l'exploitation des travailleurs, protéger les nécessiteux et préserver l'intérêt général.

Les principes généraux de détermination des salaires ci-dessus rappelés, traduits en langage moderne et alliés aux valeurs islamiques, permettent aux pays du Maghreb de définir dans leur contexte actuel une politique nationale des salaires adaptée dans le cadre d'une démarche globale qui intègre les principaux éléments de politique économique en vue de sortir du sous-développement.

Il est vrai que dans ce domaine, chaque pays constitue un cas et que tout effort de généralisation ou de systématisation risque d'être un exercice théorique sans portée opérationnelle.

Toutefois, il existe un minimum d'objectifs qui pourraient être communs à ces pays dans la détermination d'une politique nationale des salaires en harmonie avec les autres réformes économiques nécessaires.

Dans ce cadre, toute politique rénovée des salaires devrait tendre à :

- mettre en place un système de rémunérations équitable et transparent en impliquant les syndicats et les représentants des travailleurs ;

- mettre fin aux disparités des salaires distribués aux mêmes catégories socioprofessionnelles dans les différents secteurs d'activité ;

- établir la liaison entre les salaires et la production par la mise en place de mécanismes d'intéressement des travailleurs et des cadres aux résultats des entreprises en instituant des sanctions positives et négatives des efforts individuels. En effet la stimulation individuelle et même collective constitue la pierre angulaire ou le moyen régulateur du nouveau système de rémunération. Il confère au nouveau système une conception dynamique dans le mesure où il permet l'augmentation des salaires en liaison avec les variations de productivité, assurant ainsi l'harmonisation entre l'évolution économique générale du pays et la masse des salaires ;

- faire du salaire un levier économique puissant destiné à améliorer de façon considérable les performances de production des biens et services du pays ;

- favoriser la responsabilité, la qualification professionnelle, l'expérience et le travail manuel dans la détermination des salaires ;

- améliorer, sinon préserver, le pouvoir d'achat des travailleurs, notamment des titulaires de bas revenus.

Cette dernière question renvoie au problème de l'indexation des salaires qui ne semble pas avoir été réglé entre les économistes et les fouqaha à ce jour [65].

Les fouqaha rejettent l'indexation des salaire en se basant sur les principes du al-gharar (l'incertitude) et al-jahala (l'inconnue) prévus par la chari'a. Leur argumentation repose sur un malentendu. Ils pensent en effet que l'indexation consiste à fixer ex ante dans un contrat de travail mensuel ou annuel en alignant le taux d'augmentation des salaires sur le taux d'inflation. Comme le taux d'inflation futur n'est pas connu de l'employeur et de l'employé au moment de l'accord et comporte des incertitudes, l'indexation à priori est considérée par les fouqaha comme contraire à la chari'a et ne peut donc être retenue en économie islamique.

Mais ce raisonnement tenu par les fouqaha est fondé sur des hypothèses qui ne cadrent pas avec la réalité. En fait, l'indexation des salaires consiste pour l'employeur qui l'accepte à augmenter les salaires de la période à venir sur la base du taux d'inflation observé ex post au cours de la période antérieure. Il y a de ce fait décalage entre le taux d'inflation réel observé et enregistré par les institutions officielles chargées des statistiques et l'augmentation future des salaires. Il s'agit en réalité d'un réajustement à posteriori des salaires et non d'une indexation ex ante.

La vraie question qui se pose dans le contexte du Maghreb n'est ni al-gharar (l'incertitude), ni al-jahala (l'inconnue) mais l'affectation appropriée de ressources financières additionnelles disponibles pour améliorer à la fois le niveau de l'emploi et la productivité du travail. Comme la plupart des pays maghrébins souffrent à la fois du chômage et de l'inflation à deux chiffres atteignant parfois 40% par an comme en Algérie en 1994, la question qui se pose est de savoir si la priorité de l'utilisation de telles ressources additionnelles devrait bénéficier aux travailleurs déjà en activité en augmentant leurs salaires ou aller plutôt à la création de nouveaux emplois pour

distribuer de nouveaux revenus dans le cadre d'un processus d'éradication de la pauvreté. Là aussi la réponse sera nuancée selon les cas.

En ce qui concerne la Libye, le pays le plus nanti du Maghreb, elle peut se permettre d'indexer les salaires sur le taux d'inflation pour procéder à leur réajustement ex post.

En ce qui concerne la Mauritanie, le pays le plus démuni, il semble plus judicieux pour elle d'affecter les ressources additionnelles à la lutte contre le chômage, en créant des emplois à travers une politique dynamique d'investissements et de diversification des activités.

Entre ces deux extrêmes, il peut être envisagé pour les pays du Maghreb central un mixage de solutions intermédiaires en fonction des conditions économiques et sociales réelles de chaque pays.

Au total, tout nouveau système de salaires des pays du Maghreb doit faire partie d'un programme d'actions plus vaste de lutte contre le chômage. La création d'emplois, l'augmentation de la productivité et l'intéressement peuvent en constituer l'épine dorsale et concourir pour générer un surplus économique additionnel au cours de la période t+1 dont l'utilisation à des fins productives soutiendra l'extension des activités et des revenus au cours de la période t+2 et ainsi de suite.

La création d'opportunités d'emplois doit être une préoccupation permanente. Elle peut être mise en oeuvre aussi bien au sein des entreprises existantes dans l'ensemble des secteurs, grâce à l'extension de leurs activités, que dans le cadre de la création de petites entreprises individuelles ou familiales en zones urbaines et rurales (travail de la terre, artisanat, transport individuel et collectif, services, sous-traitance, travail à domicile, etc.).

L'augmentation de la productivité du travail peut être obtenue par la formation professionnelle, par la motivation des travailleurs et des cadres, par l'amélioration des conditions de travail et par l'augmentation des dépenses sociales de l'entreprise au profit de ses travailleurs (médecine du travail – soins médicaux dispensés au niveau de l'entreprise –, logements de fonction, primes diverses en fonction de besoins spécifiques, etc.).

Enfin, l'intéressement des travailleurs peut être renforcé par la distribution d'actions aux travailleurs à partir du bénéfice dégagé par l'entreprise. L'intéressement constitue en effet un puissant stimulant de l'amélioration de la productivité et de la croissance de l'entreprise.

Ainsi la mise en place d'un système de rémunérations justes dans le cadre d'une politique de l'emploi dynamique peut donner des résultats fantastiques dans la marche vers le progrès.

6.3.5.e) Aménagement du territoire et équilibre régional

La dimension spatiale doit être prise en charge par toute politique de développement tendant à réduire les déséquilibres régionaux et sectoriels qui constituent un sérieux obstacle au développement.

En effet, la concentration des activités économiques dans les zones urbaines et l'urbanisation rapide et excessive ont aggravé dans les pays du Maghreb les disparités régionales au détriment des zones rurales, notamment les plus déshéritées.

La politique d'aménagement du territoire et d'équilibre régional consiste précisément à procéder à la correction de l'inégale répartition des activités, des emplois et des revenus qui a engendré ces disparités en renforçant la solidarité sociale conformément au message de l'Islam.

La conduite d'une telle politique implique une approche globale et cohérente du processus de développement économique et social. C'est dans ce cadre que doit être conçue, au niveau de chaque pays qui en a les moyens, la répartition spatiale des activités en privilégiant les régions laissées pour compte.

Le développement rural et l'intégration économique nationale devraient constituer les axes prioritaires de la restructuration nécessaire de l'espace en renforçant les actions de développement notamment dans les régions déshéritées dans un esprit de justice.

L'accélération de la décentralisation régionale et fonctionnelle, évoquée plus bas, permettra d'encourager les régions ou les provinces et les communes de prendre en charge le développement local.

Les milieux ruraux sacrifiés au cours des décennies écoulées méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics, des autorités locales et des opérateurs économiques nationaux à travers des programmes d'action ciblant des objectifs précis tels que la mise en valeur des terres, la mobilisation des ressources hydrauliques, le développement des activités d'élevage, la valorisation des ressources locales, la densification du tissu industriel par la création d'unités industrielles légères et l'extension des réseaux de communication.

Concernant les régions montagneuses, les actions de désenclavement (routes, ponts, pistes, électrification rurale) constituent la base même de la politique de développement de l'économie de montagnes. En effet, on peut envisager dans les régions montagneuses l'extension et l'exploitation des forêts ainsi que le lancement d'une série de projets liés à l'agriculture, la petite hydraulique, l'artisanat et les services pour créer des emplois, distribuer des revenus et assurer une meilleure couverture des besoins de la population locale.

Ainsi une politique d'aménagement du territoire dynamique jointe aux différentes réformes nécessaires dans les domaines agraire, financier, fiscal et salarial peut contribuer à réduire de manière conséquente les inégalités et les déséquilibres dont souffrent les pays du Maghreb.

L'ensemble de ces mesures conduites dans un cadre planifié permettront de mieux répondre aux exigences de développement à un moyen et long termes et aux défis actuels et futurs.

6.3.5.f) Décentralisation

La décentralisation peut jouer un rôle extrêmement positif dans la lutte contre les disparités et les déséquilibres enregistrés dans les pays maghrébins tant au niveau régional que sectoriel [66].

Au niveau régional intra-national la décentralisation consiste à lever certaines contraintes administratives de gestion bureaucratique des affaires locales par des autorités nationales. Cela consiste à renforcer les régions (wilayate, gouvernorats) et les communes de prérogatives accrues, d'autonomie de gestion, de responsabilité et de moyens humains et financiers pour permettre aux autorités locales de concevoir et de mettre en oeuvre leur propre programme d'actions. En effet, la décentralisation comporte un aspect essentiel dans le choix des priorités et des actions d'investissements, de production et de réalisation en ce sens qu'elle permet la valorisation effective des ressources locales et la couverture correcte des besoins locaux essentiels.

Le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des collectivités locales par les autorités nationales contribuera à accroître l'efficacité économique des actions locales. Directement impliquées dans la gestion de leurs affaires locales, les communes seront mieux placées pour motiver les populations et les mobiliser autour de tâches qui les concernent.

Des réponses à la hauteur des enjeux peuvent être trouvées dans ce cadre pour réduire le chômage et la pauvreté.

Au niveau sectoriel, la décentralisation consiste à favoriser le transfert de centres de décision des entreprises publiques et privées d'envergure nationale au profit de leurs unités de production de biens et services ou de réalisation au niveau local en les dotant de compétences humaines et de ressources financières adéquates.

Le renforcement de la décentralisation de la gestion des activités économiques au niveau sectoriel (entreprises industrielles, commerciales, de services, de réalisation) avec une responsabilisation accrue des organes de gestion dotés d'une autonomie réelle au niveau des unités de production ou de réalisation, permettra d'encourager l'initiative créatrice, d'améliorer l'efficacité de gestion, d'élever la productivité et d'augmenter la production quantitativement et qualitativement.

La génération de surplus additionnel, ainsi obtenu au niveau local, permet de mener à bien la politique de plein emploi à travers l'accroissement des investissements productifs dans le cadre d'une politique économique axée sur la réduction des disparités régionales et des déséquilibres intersectoriels, la lutte contre la pauvreté ainsi que sur le développement des activités destinées à couvrir les besoins fondamentaux des populations.

La décentralisation régionale intra-nationale et la décentralisation sectorielle ou fonctionnelle n'impliquent nullement un désengagement total des autorités nationales. En effet, cette double décentralisation doit être accompagnée par l'amélioration de la coordination effective entre les organes centraux et ceux décentralisés, par l'organisation de la solidarité nationale basée sur une répartition équitable du revenu

national et des transferts sociaux ainsi que par la satisfaction correcte des besoins sociaux essentiels des populations sur l'ensemble du territoire du pays considéré.

Au total, la mise en oeuvre de telles réformes par les pays du Maghreb permet de mieux préparer l'avenir en déterminant le rythme, l'intensité et l'impact de l'effort de développement économique et social dans le cadre d'une vision stratégique qui inscrit l'éradication de la pauvreté et l'amélioration du bien-être social comme une haute priorité.

L'application de ces réformes peut également contribuer de manière significative à l'amélioration des performances économiques à l'échelle locale et nationale et à l'élévation de la productivité du travail dans tous les secteurs d'activités. Ceci permettra d'accroître la motivation des cadres, des travailleurs et des citoyens et de réhabiliter les valeurs islamiques telles que l'effort, le travail, le dévouement, la coopération et la solidarité. L'ensemble de ces facteurs permettront incontestablement de libérer les énergies, l'initiative et l'esprit d'innovation.

Pour assurer la pérennité de l'effort de développement les pays maghrébins devraient compléter les actions organisationnelles internes d'encadrement de leur économie par des mesures institutionnelles et économiques pour promouvoir l'intégration maghrébine sur une base durable.

6.4 Les impératifs de l'intégration maghrébine

Bien exécutées, les mesures internes liées aux objectifs prioritaires et aux réformes économiques examinées plus haut se traduiront par une réduction de la dépendance technologique – grâce à une meilleure maîtrise de la technologie – et de la dépendance commerciale – grâce à l'augmentation de la production industrielle et agricole des pays du Maghreb et à la réduction de leurs importations relatives.

La croissance soutenue du PIB et l'augmentation des ressources internes qui en résulteront permettront en outre le rétablissement des équilibres financiers externes et aideront les pays maghrébins endettés à mieux maîtriser leur dette extérieure.

La construction d'un espace économique maghrébin dans une perspective dynamique permettra à son tour de réduire la dépendance externe et la dette extérieure des pays maghrébins en élargissant les possibilités d'investissement, de production, d'échanges et de coopération financière à l'échelle maghrébine dans l'intérêt de l'ensemble des pays concernés [67].

Fondée sur une approche structurelle, la construction d'un espace économique maghrébin devrait s'organiser autour d'objectifs communs d'investissement et de production en vue d'accroître les flux réels intra-maghrébins et de renforcer la solidarité agissante entre les pays membres de la communauté maghrébine.

L'intégration économique entre les pays du Maghreb exige que soient réalisées un certain nombre de conditions qu'il semble difficile de réunir dans l'état actuel des choses. Les difficultés de tous ordres que connaît actuellement le Maghreb ne doivent pas cependant nous masquer l'essentiel. Il est évident que l'intérêt essentiel des pays maghrébins réside dans leur regroupement économique pour à la fois dépasser les

contraintes internes et externes que chacun d'eux subit et pour réaliser un développement économique et social bénéfique à tous.

Nous sommes conscients des résistances de certaines parties qui constituent le tout, ainsi que des obstacles variés que l'on pourrait rencontrer dans divers domaines. Mais notre raisonnement est fondé sur le long terme et en termes dynamiques. On peut nous rétorquer que tenir un tel raisonnement dans un monde complexe et en pleine mutation serait un exercice hasardeux. Soit. Mais alors que faire ? Si l'on exclut la voie de l'intégration maghrébine, nous serons en face de deux situations possibles aussi dangereuse l'une que l'autre.

- Perspectives par prolongation de la situation actuelle. Dans ce cas, chaque État maghrébin continue d'envisager l'avenir dans le cadre de ses frontières actuelles. La coopération inter-maghrébine reste forcément limitée. L'aggravation de la dette extérieure et de la dépendance extérieure des pays maghrébins accroîtront les tensions économiques et sociales à l'intérieur de chaque pays (augmentation des inégalités sociales, extension de la pauvreté, etc.).

Dans ce cas, les pays maghrébins resteront divisés, l'effort d'intégration continuera d'être négligeable sur le terrain tandis que le discours politique officiel sur l'unité maghrébine se poursuivra. Celle-ci servira d'alibi, comme par le passé.

Une telle évolution ne peut que déboucher sur des situations catastrophiques où plusieurs pays maghrébins seront en cessation de paiement externe et incapables de faire face à l'ampleur des dégâts désastreux entre 2000 et 2010. Personne n'a intérêt à voir ce scénario se réaliser.

- La deuxième situation peut résulter d'un processus de réorganisation politique et économique de toute la région méditerranéenne sous la houlette de l'Europe et où Israël pourrait jouer un rôle moteur. Le sommet économique du Proche Orient et de l'Afrique du Nord tenu à Casablanca (Maroc) fin octobre 1994 puis à Amman (Jordanie) le 29 octobre 1995 et la Conférence euro-méditerranéenne tenue en novembre 1995 à Barcelone (Espagne) constituent les jalons de cette démarche. Mais les effets économiques de cette voie sur les pays maghrébins seront sans portée significative à moyen et long termes. Dans le meilleur des cas, certains pays maghrébins pourraient connaître une croissance économique sans développement. Ce type de croissance ne correspond ni aux besoins des masses, ni à leur modèle de consommation, ni aux exigences de développement, ni au contenu de leur civilisation. Le non-développement, la pauvreté, l'instabilité et l'asservissement guettent ces pays à nouveau. Leur vulnérabilité s'accroîtra davantage. Même leur identité civilisationnelle sera menacée à terme.

Au total, seule la voie de l'intégration maghrébine dans une perspective nouvelle peut garantir à long terme le progrès économique et social et la stabilité, même si elle n'est exempte ni d'obstacles, ni de difficultés.

Bien au contraire, la mise en présence de marchés nationaux – insuffisamment larges pris isolément – constitue la voie de salut du Maghreb en procurant à ces pays des opportunités d'investir en commun et de coopérer sur un éventail très vaste de possibilités dans tous les secteurs d'activité économique et sociale. Plus les domaines

de coopération sont variés et étendus, plus les projets communs sont nombreux et plus les chances de succès se multiplient.

La voie de l'intégration maghrébine semble non seulement souhaitable mais possible. Nous allons maintenant en préciser les principaux éléments en examinant : (1) la transformation des structures de la production matérielle, puis (2) la construction de l'espace commercial, financier et monétaire maghrébin.

6.4.1 Transformation des structures de la production matérielle

Il est indéniable qu'en milieu sous-développé l'intégration économique régionale ne devrait pas se limiter à une prétendue libéralisation des échanges. Pour y parvenir, des actions profondes et concertées doivent être prises par les pays maghrébins dans un cadre institutionnel régional en vue de modifier les structures de production industrielle et agricole qui sont actuellement soit tournées vers les exportations (avec les aléas d'un marché extérieur incertain et souvent protégé) soit insuffisamment développées.

6.4.1.a) Transformation des structures de production industrielle

Nous avons vu plus haut l'inconsistance des politiques agricoles et industrielles des pays maghrébins (Chap. IV) ainsi que l'impasse où ils ont été menés (Chap. V).

L'un des moyens les plus efficaces pour éliminer les blocages et de sortir de la dépendance multiforme paralysante des pays du Maghreb semble résider dans une mise en oeuvre d'une stratégie de transformations structurelles de leurs économies [68]. Cette stratégie doit recouvrir au plan maghrébin un nouveau type de croissance accélérée tenant compte de deux considérations fondamentales :

- reformulation de la structure de consommation basée sur la nécessaire satisfaction des besoins sociaux réels ;

- industrialisation embrassant à la fois l'accumulation des moyens de production, des industries intermédiaires et des industries de consommation répondant à la demande réelle des masses.

Dans ce cadre, l'intégration industrielle maghrébine devrait reposer sur les principes suivants :

- nécessité d'harmoniser les politiques d'investissement ;

- mise en place d'une intégration industrielle sectorielle par le choix des industries communautaires prioritaires ;

- répartition des avantages et des coûts de l'intégration entre les pays maghrébins ;

- création de mécanismes institutionnels appropriés pour mener à bien les tâches de restructuration industrielle.

Nous allons rappeler sommairement les trois premiers points dont l'importance est déterminante dans la mise en oeuvre d'une politique maghrébine d'industrialisation.

Harmonisation des politiques d'investissement

Les pays maghrébins devraient, dans leur intérêt, harmoniser leurs politiques d'investissements industriels sur la base d'une spécialisation et d'une interdépendance régionales.

La conception et la mise en oeuvre d'une politique commune d'investissements sont certes difficiles à réaliser dans le contexte actuel du Maghreb. Cependant, il est possible de dépasser les contingences politiques et les situations conjoncturelles et de trouver ainsi des formules évolutives de concertation régionale. L'enjeu est tellement important pour l'avenir du Maghreb que les pays maghrébins devraient s'efforcer de ne s'attacher qu'à l'essentiel.

L'industrialisation interne et maghrébine conçue sur de nouvelles bases devrait reposer sur une politique d'investissement fondée sur un choix judicieux des branches, des projets et des techniques.

L'essentiel est que l'objectif visé tende à maximiser le surplus économique disponible que pourrait dégager l'ensemble régional dans le domaine industriel et dans les activités qui y sont liées.

Des investissements, coordonnés dans le temps et dans l'espace, doivent être entrepris dans trois directions en même temps.

Les industries structurantes qui contribuent à la formation du capital sont nécessairement de grandes dimensions et hautement capitalistiques. La réalisation de tels investissements dans des conditions optimales exige qu'ils soient entrepris sur le plan maghrébin, compte tenu de leur caractère indivisible. Ces investissements structurants sont créateurs d'économies d'échelle et d'économies externes et renforcent les solidarités et le réseau de complémentarité au niveau maghrébin.

Les industries produisant des biens intermédiaires (ciment, matières plastiques, demi-produits industriels, pièces détachées, sous-traitance etc.) peuvent être également envisagées dans un cadre régional impliquant deux ou plusieurs pays maghrébins.

Il est nécessaire enfin d'investir dans les industries légères. Il faut, bien entendu, tenir compte des industries existantes dans les différents pays maghrébins et de leur dotation en facteurs. L'important est que le remodelage des industries légères existantes et les opportunités d'investissements futurs doivent répondre, par priorité, aux besoins sociaux des populations.

L'ensemble de ces investissements entrepris et répartis dans l'espace maghrébin selon un taux de proportionnalité dans les trois directions indiquées permet d'augmenter le capital, la production, l'emploi, le surplus disponible, de renforcer les complémentarités et d'activer l'intégration maghrébine.

La coordination des investissements à l'échelle maghrébine est donc indispensable. Elle peut prendre la forme de coordination des plans nationaux ou à défaut des programmes économiques. Différentes méthodes sont possibles. La coordination peut consister à confronter les différents projets nationaux d'investissement en vue d'éviter les doubles emplois ou au contraire à créer de véritables coproductions. Entre ces deux

solutions extrêmes, il existe plusieurs méthodes de coordination. L'essentiel pour les pays maghrébins est de prendre des mesures destinées à faciliter la spécialisation régionale qui peut s'étendre à de nombreuses branches industrielles. Cette spécialisation régionale passe par le choix des industries communautaires et leur localisation.

Intégration industrielle et choix des industries communautaires

La spécialisation régionale et l'intégration industrielle entre pays maghrébins doivent viser un triple objectif: la création de complémentarités entre les différentes économies maghrébines, l'élévation du niveau de développement économique et social du Maghreb et le renforcement concret et irréversible des solidarités.

Le choix d'industries communautaires et de projets communs ainsi qu'une concertation permanente et institutionnalisée entre les pays maghrébins constituent un moyen efficace d'industrialisation et de restructuration régionales. La coordination des investissements doit embrasser aussi bien les domaines d'activités "intégrantes", aussi variées que ceux de l'énergie, de la pétrochimie, de la sidérurgie, de la construction mécanique, métallurgique et électronique que ceux des industries intermédiaires (cimenteries, fabrication de demi-produits, sous-traitance) et des industries légères dont la production est destinée à la consommation finale.

La spécialisation et la coopération dans les industries structurantes comme l'industrie automobile, le machinisme agricole, la fabrication d'équipements de désalinisation de l'eau de mer (qui peuvent dès aujourd'hui être intégrés à 86% et dont le taux d'intégration peut atteindre 96% dans une dizaine d'années), l'industrie sidérurgique etc. sont dictées par la recherche d'effets de dimension et d'économies d'échelle.

Enfin, la répartition concertée des industries intermédiaires et légères dans l'espace maghrébin est motivée par les complémentarités, les liens de solidarité à tisser entre les différents partenaires maghrébins publics et privés et par un ensemble d'autres raisons économiques (utilisation des critères de coefficient du capital, de valeur ajoutée, de période d'amortissement des investissements, recherche de la rationalité et de l'efficacité économiques en mettant fin aux doubles emplois et au gaspillage résultant de la sous-utilisation des capacités installées, effet d'emploi, effet de balance de paiement, etc.).

Pour faciliter la spécialisation et la coopération inter-maghrébines dans l'ensemble des branches industrielles, les pays maghrébins devraient en même temps adopter une politique commune de répartition des avantages et des coûts de l'intégration industrielle.

Répartition des avantages et des coûts

Comme cela a été dit plus haut, l'objectif à long terme de l'intégration économique maghrébine est la modification des structures actuelles de la production industrielle pour parvenir à un stade de développement économique et social plus élevé. Le principal facteur qui doit inciter un pays maghrébin à faire partie de la communauté est la perspective d'en tirer certains avantages.

Le fait que l'intérêt de la région diffère de celui d'un pays limite par là même l'ardeur de certains à adhérer à une politique industrielle communautaire, peut-on nous rétorquer. Ceci est vrai dans des zones déjà structurées industriellement. Ce qui n'est pas le cas ici. En effet, les économies maghrébines sont encore désarticulées, dominées et tournées essentiellement vers l'Europe et l'OCDE. Beaucoup reste à faire en matière d'industrialisation. D'où la coïncidence, dans le cas qui nous occupe, de l'intérêt régional et de l'intérêt national à condition qu'un minimum de précautions soit pris.

Les principaux avantages que peuvent tirer les pays maghrébins de leur adhésion à une politique industrielle communautaire sont au nombre de quatre au moins.

1) Changement des structures industrielles. Le développement des industries énergétique, pétrochimique, sidérurgique, mécanique, métallurgique, électronique et manufacturière dans une perspective maghrébine aideront à la mise en place d'unités industrielles communes dynamiques capable d'accélérer le processus d'évolution et de transformation des structures dans la région toute entière.

La répartition spatiale des unités industrielles peut être facilitée par la dotation complémentaire en facteurs des différentes économies de la région. Différentes mesures de péréquation et la mise sur pied de coproductions (où seront associés le pays sur le territoire duquel l'industrie sera implantée et d'autres pays maghrébins) permettront de corriger les effets de polarisation de certaines installations industrielles dont les gains seront répartis entre les différents partenaires.

2) Augmentation des facteurs de production. L'association des différents États maghrébins dans le même projet économique contribuera à accroître les facteurs de production dont la répartition et l'utilisation rationnelle augmenteront la productivité du travail et l'efficacité des structures.

L'emploi efficace des facteurs de production devenus abondants dans la région contribuera à accélérer le processus d'intégration maghrébine.

3) Bénéfice des économies d'échelle. La construction de l'espace économique maghrébin créera un marché élargi. On pourra ainsi réaliser des unités industrielles dont les coûts de production seront forcément plus bas grâce à la production en plus grande série. Un marché élargi donnera plus de chances à une spécialisation maghrébine. Un marché élargi rend par ailleurs possible une intégration verticale et horizontale des différentes activités industrielles permettant de réaliser des économies, de réduire des importations extra-maghrébines et d'augmenter les courants d'échanges intra-maghrébins.

4) Accélération de la croissance de la production industrielle. Comme l'intégration économique maghrébine favorise la réalisation de nouveaux et nombreux projets industriels, tout concourt à l'augmentation du taux de croissance de la production industrielle sur le plan maghrébin. Des précautions doivent cependant être prises pour éviter que le processus de polarisation, lié aux économies externes qui résultent de l'existence d'industries auxiliaires et de services divers dans certains pays de la région ne soit un handicap pour d'autres pays maghrébins. D'où la nécessité d'une concertation maghrébine constante pour décider de la localisation des industries

nouvelles afin que le bénéfice de la croissance soit réparti entre les différents pays membres de la communauté maghrébine.

D'ailleurs l'un des moyens les plus efficaces d'intégration industrielle et de répartition équitable des avantages et des coûts reste la création d'entreprises maghrébines communes dans certaines branches. Le financement commun et la gestion commune de ces entreprises régionales faciliteront l'accumulation du capital tout en permettant aux pays membres de bénéficier des économies d'échelle et des économies externes que procurent à la fois, les effets de liaison en amont et en aval de l'activité concernée, la production de masse et la gestion conjointe.

L'ensemble des facteurs que l'on vient d'examiner sommairement contribuent à réduire la vulnérabilité et la dépendance externes des pays maghrébins et constituent des éléments importants de renforcement des liens économiques inter-maghrébins et de restructuration de leurs économies aux moindres coûts.

Le remodelage des structures industrielles mérite d'être complété par le remodelage des structures agricoles dans la sphère de production matérielle.

6.4.1.b) Remodelage des structures agricoles

L'agriculture maghrébine mérite une plus grande attention pour en faire un secteur moderne intégré à l'économie nationale et à l'économie maghrébine et pour occuper une place plus importante dans le développement économique de la région.

Dans ce domaine, le Maghreb est caractérisé par l'existence de deux catégories de pays. D'une part, le Maroc et la Tunisie, dans une moindre mesure, ont développé un secteur agricole irrigué mais tourné vers les exportations. Au moment où ils exportent des surplus agricoles (fruits, légumes, poissons) ils sont déficitaires dans certains produits agricoles de large consommation dont les besoins sont partiellement couverts par des importations. D'autre part, l'Algérie et la Libye, dont les moyens financiers ont été considérables au cours des dernières décennies, et où l'agriculture a été marginalisée, sont d'importants importateurs de produits agroalimentaires. Les importations alimentaires algériennes et libyennes ont représenté 71% des importations alimentaires maghrébines totales en 1980, 74% en 1985 et 1989 et 72% en 1991. En 1995, les importations alimentaires de l'Algérie ont représenté près de 90% des besoins de consommation. La facture alimentaire maghrébine en devises varie entre 4,9 milliards de dollars en 1980 et 5,3 milliards de dollars en 1991.

Des transformations importantes à apporter dans le secteur agricole des pays maghrébins sont nécessaires pour dynamiser le processus d'intégration maghrébine. L'amélioration de l'agriculture exige des investissements importants et des modifications des conditions de production (réforme agraire, augmentation des superficies irriguées au profit des petits fellahine, motorisation et mécanisation de l'agriculture, formation technique appropriée, amélioration des conditions de commercialisation). Naturelle-ment, de telles mesures relèvent de la souveraineté nationale et peuvent être envisagées avant tout au niveau national. Le caractère profondément national de ces mesures peut constituer un obstacle à la formation d'une agriculture maghrébine et d'un marché agricole maghrébin. Peut-être. Mais cet effort peut aussi bien d'ailleurs être entrepris dans le cadre de l'intégration maghrébine. En effet, le cadre régional est très approprié pour la création d'organismes régionaux de

recherche et de formation, l'adaptation des techniques modernes aux conditions du milieu physique et humain, l'élaboration et l'exécution de projets agricoles régionaux importants. La spécialisation et la coopération dans ce domaine permettront d'augmenter la contribution du secteur agricole à l'accumulation du capital, grâce à l'accroissement du surplus agricole additionnel qui peut être généré, et contribueront à l'accroissement des échanges agroalimentaires intra-maghrébins.

Ainsi, la création d'un marché agricole maghrébin peut stimuler le développement de la production agricole, l'augmentation des échanges intra-maghrébins, voire même la création de nouvelles unités industrielles de valorisation des produits agricoles (conserveries de fruits et légumes, traitement du coton, raffineries de sucre, etc.). L'agriculture accroîtra de ce fait ses fournitures en inputs à l'industrie au niveau maghrébin. En même temps, la création d'un marché agricole maghrébin pourra induire la création d'unités industrielles nouvelles (ou leur extension si elles existent) fournisseuses d'inputs à l'agriculture telles que les industries chimique (engrais), pétrochimique (matière plastique), mécanique (tracteurs, moissonneuses-batteuses), de matériaux de construction (ciment, briques, bois). Le développement du secteur agricole dans un cadre maghrébin permet d'augmenter les chances d'industrialisation des pays concernés dans le cadre d'une spécialisation régionale.

Dans ce domaine, comme dans le secteur industriel, la coordination des investissements s'impose.

L'estimation des investissements agricoles, entrepris dans un cadre maghrébin sur la base de l'autosuffisance alimentaire, nécessite des enquêtes et des calculs longs portant sur chaque produit agricole. De tels travaux dépassent le cadre de cette modeste étude. Cependant, il est possible, juste à titre indicatif, d'évaluer le montant des investissements nécessaires pour mettre fin, une fois pour toutes, au déficit alimentaire du Maghreb. Pour entreprendre ce calcul approximatif comportant forcément des insuffisances, nous sommes partis des importations agroalimentaires des cinq pays du Maghreb entre 1980 et 1991 qui ont atteint 4,9 milliards de dollars en 1980, 5,8 en 1989 et 5,3 milliards de dollars en 1991. Puisque l'objectif fixé devrait être l'autosuffisance alimentaire, il faut tendre à l'élimination progressive des importations extra-maghrébines des produits agricoles. Sur la base de deux hypothèses d'un taux annuel de croissance élevé de la demande des biens alimentaires de 4% et 6% (qui sont probablement supérieurs aux taux de croissance réels, ceci pour améliorer la ration alimentaire et lutter contre la malnutrition qui persiste dans certains pays), les importations alimentaires en provenance de l'extérieur du Maghreb seraient, toutes choses égales par ailleurs, respectivement de 8,5 et de plus de 10 milliards de dollars en 2010 aux prix constants de 1995. Pour produire au Maghreb et/ou dans d'autres pays arabes dès 2010 l'équivalent de ces importations et sur la base d'un coefficient marginal du capital de 7 (moyenne du monde arabe), il serait nécessaire d'investir soit 59,5 milliards de dollars (hypothèse de croissance de 4%) soit 71 milliards de dollars (hypothèse de croissance de 6%) entre 1996 et 2010, compte tenu des délais de maturation des investissements.

Comme le Soudan dispose de potentialités extraordinaires sur le plan de la production végétale et animale, il est possible d'envisager la création d'une ou plusieurs sociétés mixtes maghrébo-soudanaises chargées de mettre en valeur des terres inexploitées et de créer des centres d'élevage bovin au Soudan dont les productions seront destinées aux pays du Maghreb. La coopération maghrébo-soudanaise qui s'ajoute aux efforts de

développement du secteur agricole entrepris au sein du Maghreb même peut régler définitivement la question de la dépendance alimentaire du Maghreb vis-à-vis de la zone non arabe.

En effet, quelques soient les efforts fournis par les pays maghrébins pour promouvoir l'agriculture, ils ne seront pas en mesure de produire à leur niveau l'ensemble des biens agroalimentaires dont ils auront besoin tels que les céréales, la betterave sucrière, les légumes secs, les viandes rouges, etc. qui peuvent être dans ce cas produits conjointement au Soudan.

Cette voie exige des pays maghrébins une plus grande volonté politique pour construire un espace régional viable grâce à une coopération solide basée sur des objectifs clairs et sur les moyens humains, financiers et matériels à mettre en oeuvre en commun en vue d'atteindre ces objectifs.

Pour que l'agriculture exerce un rôle moteur à l'échelle maghrébine, il est nécessaire que soient prises des mesures appropriées relatives à la restructuration du secteur agricole, à l'aménagement de l'espace rural, à la coordination des investissements agricoles, à l'affectation de ressources financières et à la promotion de l'encadrement des activités agricoles (institutionnalisation de la coopération maghrébine scientifique et technique agricole).

Dans ce cadre, la recherche de l'harmonie sociale, l'amélioration de la condition paysanne, l'introduction et/ou l'extension du progrès technique ainsi que la formation et la promotion des agriculteurs contribueront à l'accroissement de la productivité et de la production agricoles et à l'accélération de l'intégration du secteur agricole dans l'économie nationale et dans l'économie régionale plurinationale.

Enfin, l'amélioration des infrastructures régionales (moyens de transports aériens, maritimes, ferroviaires et terrestres, moyens de communication et de télécommunication, moyens de stockage etc.) jouera un rôle positif dans le développement des échanges intra-maghrébins.

6.4.2 Construction de l'espace commercial, financier et monétaire maghrébin

La mise en oeuvre d'une politique maghrébine dynamique de restructuration de l'industrie et de l'agriculture entraînera l'accroissement des échanges commerciaux intra-maghrébins et contribuera à modifier la physionomie du commerce extérieur des différents pays du Maghreb.

6.4.2.a) Promotion du marché régional maghrébin

Il est banal de rappeler que l'étroitesse d'un marché national, d'une part, et l'insuffisance de la demande effective d'un pays, fut-il très peuplé, d'autre part, constituent un sérieux obstacle au relèvement économique et social des populations en milieu sous-développé. De même l'élargissement d'un marché régional ne saurait résulter de la simple sommation de marchés nationaux. C'est pourquoi nous avons précisé dès le départ que la simple libéralisation des échanges intra-maghrébins est loin d'être suffisante pour promouvoir le marché régional maghrébin. Par contre, la dimension du marché régional prend tout son sens lorsqu'elle est liée à une modification des structures industrielles et agricoles de la région fondée sur la

concertation, la spécialisation et la coproduction dans une perspective dynamique. Ceci signifie que l'harmonisation des politiques économiques des pays membres de la communauté s'accompagne de l'augmentation des investissements productifs communs répartis de manière équitable à l'échelle régionale.

Une nouvelle politique maghrébine d'investissements doit être envisagée en vue de tendre à réaliser une répartition équilibrée des avantages de l'intégration économique. L'augmentation des investissements entraînera l'accroissement de la production industrielle et agricole et offrira de nouvelles opportunités de création d'emplois. Il en résultera un accroissement des revenus des couches sociales défavorisées et donc une augmentation de la consommation qui à son tour multipliera les occasions d'investir et ainsi de suite. Ceci exige bien entendu des délais, ce qui permettra aux pays maghrébins de mettre en place en commun des mécanismes et des institutions pour tirer le meilleur parti de l'agrandissement progressif du marché régional. L'extension des activités productives permettra aux pays membres de réaliser des gains et de bénéficier d'importantes économies d'échelle et d'économies externes liées à la formation d'un vaste espace économique régional qui sera peuplé de plus de 125 millions d'habitants en 2025. La diversification et l'augmentation de la production agricole et industrielle contribuera à l'accroissement des échanges intra-maghrébins, dont les pays membres seront les principaux bénéficiaires. En effet, l'expansion du commerce intra-maghrébin peut engendrer des avantages réels, une réduction appréciable des coûts et un renforcement de la solidarité de manière effective et irréversible.

Aux avantages internes que les pays maghrébins peuvent tirer de l'établissement et de la promotion d'un marché régional s'ajoutent d'autres effets bénéfiques d'origine externe dont deux, en particulier, méritent d'être brièvement rappelés: le renforcement du pouvoir de négociation et la diversification des échanges extérieurs extra-maghrébins.

Le renforcement du pouvoir de négociation

L'extension du marché régional permet d'augmenter le pouvoir de négociation des pays membres de la communauté maghrébine avec l'extérieur tant pour leurs exportations que pour leurs importations.

Au niveau des exportations, la régionalisation permet en effet la mise en place d'organismes et de mécanismes régionaux destinés à améliorer la cohésion des pays maghrébins dans des négociations face aux pays industrialisés et/ou de l'Union européenne.

D'autre part, des actions de coordination avec d'autres pays du monde arabe et du Tiers Monde peuvent être bénéfiques dans la lutte pour la stabilisation et l'amélioration des recettes d'exportation. Les résultats que pourraient obtenir collectivement les pays du Maghreb en coordination avec d'autres pays d'Afrique et d'Asie seront nettement supérieurs à ceux qu'ils avaient obtenus individuellement jusqu'ici.

Au niveau des importations, des groupements d'achat, constitués par les pays maghrébins qui pourraient s'étendre à d'autres pays pour passer des accords par produit ou par groupe de produits, permettront d'améliorer leur pouvoir de négociation et d'obtenir de meilleurs prix. De telles mesures entraîneront sans aucun doute des

économies substantielles dans leurs opérations d'importations communes ou concertées.

La diversification des échanges

Le Maghreb, avec 125 millions de personnes en 2025, formera un espace économique et un marché commun importants. Les pays du Maghreb ne devraient pas ignorer les mutations économiques et technologiques qui s'opèrent dans le monde ainsi que leur impact sur les stratégies commerciales des pays industrialisés pour en tirer le meilleur parti.

Les pays du Maghreb devraient sortir du tête-à-tête politique et économique avec un seul partenaire (l'Italie pour la Libye et la France pour le reste des pays du Maghreb) qui lui porte préjudice compte tenu de l'asymétrie des intérêts des deux groupes de pays.

Les échanges commerciaux des pays du Maghreb central avec la France représentent autour du tiers de leur commerce extérieur tandis que ces pays constituent moins de 3% des échanges extérieurs de la France. Considéré par la France comme un marché captif, le Maghreb subit des pertes substantielles tous les ans à travers des opérations commerciales répétitives et juteuses. Ceci est dû à l'existence de réseaux d'intérêts français dans des appareils économiques maghrébins qui agissent dans l'opacité. Des scandales éclatent de temps à autre dans ces pays mais ils ont toujours été vite étouffés. Les pays maghrébins paient des surcoûts injustifiés lors de leurs transactions commerciales avec la France. Il est clair que la transparence dans les relations commerciales franco-maghrébines, qui résultera de l'intégration maghrébine, ainsi que l'avènement de la démocratie et l'émergence de nouveaux responsables patriotes, honnêtes et compétents, permettront de mettre fin à des surcoûts non justifiés et à des privilèges illégitimes au détriment de l'intérêt général.

Le redéploiement des échanges commerciaux et leur extension (en fonction de la nature des produits importés et exportés par le Maghreb) à d'autres régions du monde telles que le monde arabe, l'Afrique, l'Asie (Malaisie, Indonésie, Pakistan, Japon, etc.) et l'Amérique ainsi que d'autres pays européens plus concurrentiels peut être très profitable au Maghreb.

Ainsi, le renforcement du pouvoir de négociation des pays maghrébins et la diversification de leurs échanges liés à la création d'un vaste marché maghrébin et à l'intégration économique maghrébine contribueront certainement à réduire le déséquilibre de leur balance commerciale, au rétablissement de leurs équilibres financiers externes, à la réduction de la dépendance externe du Maghreb et à l'assainissement de leurs économies.

Au total, il apparaît clairement que l'intégration économique constitue un moyen sérieux d'accroître les chances de développement économique et social du Maghreb. L'intégration ne doit se limiter ni à la libéralisation des échanges ni à l'établissement d'une Union douanière uniquement mais passe au contraire par le remodelage des structures de production industrielle et agricole des pays membres de la communauté maghrébine.

Certes, l'intégration maghrébine est perçue ici ou là comme une limitation à la liberté nationale d'action et/ou à la souveraineté nationale, voire comme une source de domination politique par le ou les pays les plus forts. Mais en fait, que signifie encore aujourd'hui la souveraineté nationale pour des pays qui, comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie, s'en remettent poings et pieds liés aux mesures économiques, financières, fiscales et sociales dictées par le FMI alors que leur dette extérieure, leur vulnérabilité et leur dépendance extérieure s'accroissent d'année en année, de mois en mois ?

Une autre difficulté politique réside dans le fait que la formation d'un marché maghrébin, destiné à renforcer les complémentarités techniques et économiques des pays membres et à assurer la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises, est considérée par certains régimes maghrébins comme une source d'instabilité politique et de déséquilibre en faveur de forces perçues comme déstabilisatrices, notamment ce qui est appelé par les occidentaux la montée de l'intégrisme. Le problème qui se pose est donc moins un problème de répartition des avantages résultant de l'intégration et du développement économique qu'un problème de confiance mutuelle entre les différents pays maghrébins. Ce n'est que lorsque les régimes et l'opinion publique de ces pays seront convaincus des règles du jeu établies et à établir ainsi que des engagements souscrits que des progrès significatifs pourront être réalisés. Autrement dit, le principal obstacle à la réalisation de l'intégration économique maghrébine est constitué par les régimes maghrébins eux-mêmes dont les intérêts divergent dans ce cas des intérêts majeurs des peuples maghrébins. Pourtant l'Islam dont la résurgence est indéniable au Maghreb, dans le monde arabe, en Afrique, en Asie et au plan mondial d'une manière générale, devrait au contraire inspirer l'unité entre la pensée et l'action et l'unité dans l'action pour sortir de la misère matérielle et intellectuelle dont souffrent les peuples de la région comme nous l'enseigne le Coran : "Accrochez-vous tous ensemble à la corde d'Allah et ne vous désunissez point" (Sourate a'l-'Imran:103).

Les pays maghrébins devraient s'accepter tels qu'ils sont et devraient apprendre à travailler en commun en laissant de côté les points de désaccord et en s'entendant sur la mise en oeuvre des points d'accord dans les différents domaines en plaçant l'intérêt supérieur des peuples de la région au dessus de toute autre considération.

Dans ce cadre, l'établissement d'institutions régionales et l'institution de mécanismes régionaux peuvent aider à aplanir certaines difficultés et à surmonter les obstacles d'ordre strictement politique sans lien avec l'intérêt réellement national et/ou régional.

6.4.2.b) L'intégration maghrébine financière et monétaire

Nous sommes conscient des difficultés et des résistances que peuvent opposer certains régimes maghrébins à toute entreprise de renforcement de la solidarité régionale dans le domaine financier et monétaire d'une manière générale et surtout lorsqu'elle repose sur des règles strictement islamiques.

Mais nous pensons qu'un minimum d'efforts mérite d'être entrepris au niveau maghrébin en vue d'harmoniser les moyens financiers nationaux au niveau de l'épargne publique, de l'épargne privée et de l'impôt. La nature et l'acuité des problèmes financiers varient d'un pays maghrébin à l'autre et la tâche dans ce domaine ne semble donc pas aisée. Mais la conjugaison des efforts de ces pays et le

développement de la coopération monétaire et financière entre eux permettra de surmonter les obstacles, tant il est vrai qu'ensemble ces pays peuvent surmonter le problème de pénurie de capital.

L'analyse des économies maghrébines en termes de surplus économique permet de mieux se rendre compte des potentialités cachées et des possibilités extraordinaires de financement. Comme le rôle de l'État dans l'économie est généralement important dans ces pays malgré les opérations de privatisation entreprises ou en préparation dans le cadre du programme dicté par le FMI, l'État peut, entre autres, par le biais de l'impôt direct et indirect, les prix, une orientation judicieuse du secteur privé, une gestion rationnelle et scientifique des entreprises publiques, une gestion saine des finances publiques et par une politique dynamique de décentralisation mobiliser d'importantes ressources financières. Par ailleurs, des mesures peuvent être prises au niveau maghrébin en vue de renforcer la solidarité, la cohésion et l'intégration financière et monétaire. Ces mesures ont trait à la régionalisation des paiements, au financement du développement régional, à l'intégration monétaire et au rôle de la monnaie régionale [69].

6.4.2.c) Dimension humaine de l'intégration

Les mesures concrètes proposées liées au remodelage structurel de la production matérielle et des échanges et à la création d'un espace financier et monétaire régional entre les pays du Maghreb méritent d'être complétées par d'autres actions tendant au renforcement de la solidarité économique et sociale régionale en intégrant dans cette vaste entreprise le facteur humain et la dimension culturelle.

En effet, toute action concertée en direction de l'intégration maghrébine multidimensionnelle doit comporter, pour être durable, non seulement des solutions techniques appropriées dans différents domaines mais aussi et surtout englober les aspects humains, culturels et spirituels conformes aux enseignements de l'Islam.

Il s'agit en particulier, pour les pays maghrébins, d'arrêter en commun une politique régionale de développement des ressources humaines dont la mise en oeuvre pourrait être progressive.

Les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique et technique, de la culture, de l'information et de la communication constituent un axe fondamental dans la formation d'un espace régional entre pays maghrébins. Des actions peuvent être prises de façon harmonieuse et coordonnée dans ces différents domaines tant sur le plan quantitatif que qualitatif en vue d'élever le niveau culturel fondé sur des valeurs islamiques et d'assurer la mobilisation des ressources humaines pour sortir du sous-développement, de la domination culturelle et économique étrangère, et accéder à un stade supérieur de développement économique, social et culturel authentiquement islamique en échappant à toute forme d'hégémonie étrangère, tout en restant ouvert sur le monde et en adaptant aux conditions locales les acquis positifs enregistrés ailleurs.

La dimension humaine et culturelle de l'intégration régionale du Maghreb mérite, à elle seule, des travaux de recherche considérables qui dépassent l'objet de cette étude.

En conclusion, actuellement divisé et culturellement et économiquement dominé, le Maghreb dispose de potentialités humaines, matérielles et financières au plan national et régional pour sortir de l'impasse et vaincre le sous-développement multidimensionnel. Pour cela, les pays maghrébins doivent fournir au niveau interne de sérieux efforts pour la réalisation d'objectifs prioritaires ciblés comme la réduction de la pauvreté et le développement des ressources humaines et des activités productives. Sur le plan régional, l'intégration maghrébine s'inscrit comme un impératif non seulement pour réduire la dette extérieure et la dépendance externe de ces pays mais aussi pour promouvoir la création d'un espace économique maghrébin en vue d'améliorer le bien-être économique et social des populations de la région. Ceci est tout à fait possible si les pays concernés acceptent de jouer sincèrement la carte de la démocratie, de respecter les enseignements de l'Islam et d'intégrer les valeurs islamiques dans la vie économique et sociale pour assurer l'harmonie et la cohésion sociales, la solidarité régionale et la stabilité économique et politique dans la région toute entière.

Notes

1. Cf. “La fondation pour le progrès de l'homme : Bâtir ensemble l'avenir de la planète” in Le Monde Diplomatique, avril 1994.
2. Cf. A. Brahimi, Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p. 189 sq.
3. Cf. Jacques Decornoy in Le Monde Diplomatique, janvier 1994, à propos de l'analyse de l'ouvrage de Maurice Bertrand, La stratégie suicidaire de l'Occident.
4. Cf. BIRD, World Development Report 1990, p. 205.
5. Cf. A. Brahimi, Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p. 213-215.
6. Nicolas Sarkis, “L'inquiétante baisse des revenus de pétrole”, in Le Monde Diplomatique, février 1993.
7. Cf. CEPII, L'économie mondiale 1994, La Découverte, Paris, 1993, p. 55-58.
8. Étude citée par le quotidien londonien arabe, Al-Hayat du 12 juin 1995.
9. Cf. BIRD, World Developemnt Report 1990, p. 13.
10. Cf. PNUD, Rapport mondial 1991, Economica, p. 90.
11. Cf. A. Brahimi, La croissance des firmes multinationales, étude réalisée pour la Commission Économique des Nations Unies pour l'Asie du Sud-Ouest, 1974.
12. Cf. Frédéric F. Clairmonte, “Un pouvoir financier hors contrôle”, in Le Monde Diplomatique, novembre 1992.
13. Sur le concept de triadisation de l'économie mondiale cf. Riccardo Petrella : “Pax triadica”, in Le Monde Diplomatique, novembre 1992.
14. Ricardo Petrella, op. cit.
15. Cf. Edward Goldsmith, “Quand les firmes transnationales imposent leur loi. Une seconde jeunesse pour les comptoirs coloniaux”, in Le Monde Diplomatique, avril 1996.
16. Frédéric F. Clairmonte, op. cit.
17. Parmi les moyens de pression exercés par la France sur les États-Unis pour exempter le secteur de l'audiovisuel des règles du GATT, il est curieux de noter que F. Mitterand, alors président, est allé chercher le soutien des chefs d'États africains dans cette affaire, lors du sommet de la francophonie tenu en 1993. “L'exception culturelle” a été présentée comme une mesure défensive de la francophonie et de la culture française alors qu'elle cache de gros intérêts financiers du secteur audiovisuel. Cette

histoire confirme, entre autres, la dépendance totale des pays africains francophones vis-à-vis de la France. (La domination française est en outre assurée en Afrique par la présence de troupes françaises dans bon nombre de ces pays où, dans la plupart des cas, les chefs d'État ne peuvent être maintenus sans l'aval de Paris). Le soutien des chefs d'État africains à "l'exception culturelle" au cours de ce sommet n'a apporté, n'apporte et n'apportera rien à l'Afrique où la pauvreté et la misère s'aggravent un peu partout.
18. La France prend ombrage de la réunification de l'Allemagne et de la consolidation de sa puissance économique. Le président français F. Mitterand n'a-t-il pas déclaré publiquement en 1989, après la chute du mur de Berlin, que la France ne tolérera jamais la réunification des deux Allemagnes ?
19. Cf. A. Brahimi, Dimensions et perspectives du monde arabe, op. cit.
20. Pour plus de détails sur le bilan des relations économiques entre la CEE et les pays méditerranéens cf. Bichara Khader, Le Grand Maghreb et l'Europe, op. cit., p.13-28.
21. Bichara Khader, op. cit., p. 18 et 19.
22. Ibid., p. 22 et 23.
23. Ibid., p. 27.
24. Rapport du Parlement européen cité par Bichara Khader, op. cit., p. 28.
25. Cf. la déclaration d'un groupe de hauts responsables français de la police, de la magistrature et de l'administration, "Un pilote de trop dans la lutte anti-terroriste", in Le Monde, 23 septembre 1995.
26. Cf. communiqué des organisations syndicales de policiers, d'avocats et de magistrats, Le Monde, 23 septembre 1995.
27. Cf. The Independent, 20 juin 1995.
28. Cf. Libération (quotidien marocain) 13 et 14 mai 1995.
29. Burham Ghalioun, "Du nationalisme à l'islamisme : l'impasse du modernisme", in Défense nationale, juillet 1995.
30. Cf. Le quotidien britannique The Independent, 21 mars 1995 et le quotidien arabe Asharq Al-Awsat du 1er juin 1995.
31. Cf. François Burgat, "Les intellectuels avec le FIS ?", in Le Monde du 23 septembre 1995.
32. Samuel Huntington, "The Clash of Civilizations ?", in Foreign Affairs, Vol. 72, No. 3, été 1993, cité par Ignacio Ramonet, éditorial du Monde Diplomatique, juin 1995.
33. Sondage publié par Le Figaro du 11 avril 1995, cité par Alain Gresh, Le Monde Diplomatique, juin 1995.
34. Cf. Ignacio Ramonet : "Civilisations en guerre ?", in Le Monde Diplomatique, juin 1995 et Henri Tincq : "L'illusion d'une guerre de religions", in Le Monde, 3 mars 1995.
35. Jacques Decornoy, Le Monde Diplomatique, janvier 1994 à propos de l'analyse de l'ouvrage de Maurice Bertrand : La stratégie suicidaire de l'Occident, Bruylant, Bruxelles et LGDJ, Paris 1993.
36. Cf. John Esposito, The Islamic Threat, Myth or Reality ?, Oxford University Press, Oxford, 1993 ; cf. aussi François Burgat, L'islamisme en face, La Découverte, Paris 1995.
37. Ces questions ont été examinées dans notre ouvrage Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p.49-68 et 253 sq.
38. Pour plus de précisions sur cette question cf. notre ouvrage, ibid., p. 19-40.
39. Cf. Ibn Khaldoun. al-Muqadimah, en arabe. Présentation de Ali Abdulwahid Wafi. 3 vol., Dar Nahdah Misr, Le Caire. cf. t. 2, chap. 5 notamment; cf. aussi Charles Issawi. An Arab Philosophy of History : Selections from Prolegomena of Ibn Khaldun, The Darwin Press Inc. Princeton, USA 1987.

40. Cf. A. Brahimi, Éradication de la pauvreté et développement dans une perspective islamique, op. cit., p. 77 sq.
41. Les revenus per capita indiqués concernent l'année 1993.
42. Cf. Xavier Greffe, Décentraliser pour l'emploi : les initiatives locales de développement, Économica, Paris, 1989.
43. Il est souvent admis que la pauvreté s'accroît avec la concentration des terres. Cf. par exemple Godfry J. Tyler, Riad El Ghonemy and Yvers Couvreur, "Alleviating Rural Poverty Through Agricultural Growth", in the Journal of Development Studies, Vol. 29, No. 2., janvier 1993.
44. Sur les concepts de mudharabah et de musharakah, il y a de nombreux travaux parmi lesquels il est recommandé de voir Umer Chapra, Islam and the Economic Challenge, op. cit. ; Fahim Khan, Essays in Islamic Economics, The Islamic Foundation, 1995, Development and Finance in Islam, ouvrage collectif, International Islamic University Press, Malaysia, 1991. Cf. aussi Boualem Ben Djilali and Tariqullah Khan, "Economics of Diminishing Musharakah" unpublished paper, Islamic Development Bank, Islamic Research and Training Institute, May 1993. Cette formule prévoit l'association d'un financier avec un client en partageant les profits et les pertes au prorata de la contribution de chaque partie. Elle permet également au client de racheter chaque année les parts du financier jusqu'à l'appropriation totale au bout d'un certain nombre d'années. La mousharakah va ainsi en diminuant jusqu'à son extinction. Une fois libéré, le financier peut financer un autre projet avec l'argent ainsi récupéré et ainsi de suite.
45. Cf. Garnier Philippe et Majeres Jean "Fighting Poverty by Promoting Employment and Socio-Economic Rights at the Grassroots Level", in International Labour Review, 1992, p. 42.
46. Cf. Grande, J. and Watzlawich, H., "Employment Creation and Poverty Alleviation Through Labour-Intensive Public Works in Least Developed Countries" in International Labour Review, 1992, p. 3-18.
47. Pour plus de détails sur ces questions cf. A. Brahimi, Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p. 30-35.
48. L'évaluation de ces différentes politiques de transferts publics à travers le budget de l'État a été analysée par la Banque mondiale, cf. The World Bank, World Development Report 1990, op. cit., p. 92-95. Les résultats obtenus sont loin d'être brillants.
49. Cf. Khurshid Ahmad; "Economic Development in an Islamic Framework", in Studies in Islamic Economics, The Islamic Foundation, Leicester U.K. 1980.
50. Dans le secteur de l'éducation, les dépenses de fonctionnement peuvent être réduites de 25% dans le Tiers Monde selon des sources citées par le PNUD, Rapport mondial, op. cit., p. 69. D'autre part, les coûts de la construction peuvent dans le cas de l'Algérie, selon nos estimations, être réduits sans difficulté de 25% à 30%. Cf. A. Brahimi, Stratégies de développement pour l'Algérie, op. cit., p. 216-219.
51. Ces questions ont été analysées de manière détaillée dans notre ouvrage Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p. 262-264.
52. Il importe de noter dans ce contexte que, après l'effondrement communiste en Europe de l'Est depuis quelques années, les média de nombreux pays du Tiers Monde ont fait endosser à la planification tous les maux et toutes les tensions économiques et sociales repérées chez eux. Cet amalgame résulte de l'assimilation par eux de la planification au marxisme-léninisme. Faut-il rappeler que la planification constitue un instrument scientifique précieux de prévisions globales et sectorielles utilisé par les pays capitalistes avancés tant au niveau des États qu'au niveau des entreprises

géantes et des banques ? Le Coran donne d'ailleurs un excellent exemple de la planification pour lutter contre la sécheresse et la pauvreté (Sourate Youcef:47 à 49).
53. Sur ces questions cf. ibid., p. 30-35.
54. La question de la zakat a été traitée de manière détaillée dans notre ouvrage Justice sociale et développement en économie islamique, op. cit., p. 77-183.
55. Cf. Monzer Kahf, Zakah Management in some Muslim Societies, Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, 1993.
56. The World Bank, World Development Report 1990, op. cit., p. 201.
57. Cf. Xavier Greffe, L'impôt des pauvres, nouvelle stratégie de la politique sociale, Dunod, Paris, 1978.
58. Umer Chapra illustre le caractère inéquitable de l'intermédiation des banques conventionnelles par de nombreuses citations et donne d'excellentes références. Pour plus de détails cf. U. Chapra, Islam and the Economic Challenge, op. cit., notes p. 333 et 334.
59. La littérature consacrée tant en arabe qu'en anglais au système bancaire islamique est telle qu'il est impossible d'en citer ici les références de manière exhaustive. Citons toutefois Umer Chapra, Towards a Just Monetary System, The Islamic Foundation, Leicester 1985 et Islam and the Economic Challenge, op. cit., cf. aussi les travaux du séminaire tenu à Kuala-Lumpur, Malaisie, en 1986, sur "Developing System of Financial Instruments", Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah 1990 ; les travaux du séminaire tenu à Amman, Jordanie, en 1987, sur "Investment Strategy in Islamic Banking : Applications, Issues and Problems", Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, 1992 ; Ahmad Ziauddin, "Islamic Banking at the cross-roads" in Development and Finance in Islam, International Islamic University Press Malaysia 1991 ; Hamid Algabid, Les Banques islamiques, Economica, Paris 1990 ; M. Fahim Khan, A simple Model of Income Determination Growth and Economic Development in the Prospective of An Interest-Free Economy, The Third International Conference on Islamic Economics, Doc. dactylographié, Kuala-Lumpur, Malaisie, 1991 ; M. Fahmi Khan, Essays in Islamic Economics, The Islamic Foundation, Leicester, 1995.
60. Umer Chapra, Islam and the Economic Challenge, op. cit., p. 330-331.
61. Cf. les travaux du séminaire tenu à Kuala-Lumpur (Malaisie) en 1986 publiés sous la direction de Mohamed Ariff et M.A. Mannan, Developing a System of Financial Instruments, Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah 1990, p. 173-243.
62. Étude de Michigan State University et Report of the Select Commitee on Hunger, élaboré par U.S. House of Representatives en 1986, cités par U. Chapra, Islam and the Economic Challenge, op. cit., p. 330.
63. Les travaux du séminaire tenu à Kuala-Lumpur (Malaisie) en 1986 ont été fort intéressants mais nécessitent d'autres travaux de recherche complémentaires pour améliorer l'efficacité des instruments financiers islamiques comme l'ont souligné Mohamed Ariff et M. A. Mannan dans leur introduction de l'ouvrage collectif Developing a System of Financial Instruments, op. cit., p. 14 et 23. Cf. aussi Ahmed A. El Ashker, Towards an Islamic Stock exchange: some practical questions, Document dactylographié, Banque Islamique de Développement, IRTI, Jeddah, mai 1993.
64. Cf. Abdul Azim Islahi, Economic Concepts of Ibn Taimiyah, The Islamic Foundation, Leicester, U.K. 1988, p. 75-101.
65. Un séminaire regroupant des fouqahas et des économistes s'est tenu à Jeddah au siège de la Banque islamique de développement du 10 au 11 avril 1993 sur l'indexation des salaires. Parmi les communications présentées à ce séminaire notons celles de Mohamed Anas Zarqa, de Abderrahmane Yousri Ahmed et de Hamza Bin Hussain Al Fa'r.
66. Cf. Xavier Greffe, La décentralisation, La Découverte, Paris, 1986.

67. Cf. Xavier Greffe, Politique économique, op. cit., p. 525 sq.
68. Pour plus de détails sur cette question cf. A. Brahimi, Dimensions et perspectives du monde arabe, op. cit., p. 206-235.
69. Les questions relatives à la création d'un espace financier régional, à la régionalisation des paiements, au financement du développement régional et à l'intégration monétaire ont été développées dans notre ouvrage Dimensions et perspectives du monde arabe, op. cit., p. 318-348.

Conclusion

L'ensemble des facteurs internes et externes analysés tout au long de cette étude montrent que le Maghreb est à la croisée des chemins. La phase actuelle semble décisive. La période future (5 à 10 ans) sera déterminante pour l'avenir du Maghreb.

L'examen des stratégies nationales de développement mises en oeuvre au cours des 35 dernières années montre, malgré les réalisations positives enregistrées ici ou là, les limites des choix politiques et économiques des pays maghrébins dont la vision nationaliste, fragmentaire et segmentaire a conduit à l'impasse.

L'échec des politiques économiques poursuivies entre 1960 et 1995 qui n'ont pas globalement répondu aux aspirations des masses a sérieusement entamé la crédibilité des régimes. La crise économique et sociale a consacré la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés. La soif de démocratie, de justice sociale et de transparence dans la gestion des affaires publiques illustre au sein des masses l'ampleur de la crise politique dans les différents pays maghrébins.

Sur le plan maghrébin, les différentes tentatives d'intégration économique opérées depuis 1964 n'ont pas réussi à faire progresser la construction du Maghreb. La création de l'UMA en 1989 a pourtant nourri de gros espoirs. À l'enthousiasme de départ s'est substitué le doute résultant du ralentisse-ment des activités des institutions communautaires depuis 1992, date à laquelle le coup d'État a mis fin au processus démocratique en Algérie et a plongé ce pays dans une confrontation sanglante et douloureuse. Le repli de l'Algérie sur elle-même, où un clan militaire entreprend une politique répressive sans précédent contre son peuple et en particulier contre les jeunes pour se maintenir au pouvoir, a renforcé les forces centrifuges au niveau maghrébin. La fermeture des frontières algéro-marocaines par le régime algérien en août 1994 à la suite du rétablissement du visa par les autorités marocaines donne un coup dur au projet de construction du Maghreb préconisé par les statuts de l'UMA. L'isolement de la Libye résultant des sanctions de l'ONU à la suite de l'affaire de Lockerbie a égale-ment pesé lourd dans le refroidissement des relations inter-maghrébines.

Le double échec sur le plan national et sur le plan maghrébin des stratégies des uns et des autres montre que l'heure du changement a sonné. La déception et l'amertume des peuples maghrébins peuvent générer des surprises si des mesures appropriées ne sont pas prises à temps. L'heure n'est ni à l'indifférence ni au paternalisme ni au mépris des peuples.

C'est pourquoi, à la question posée “Où va le Maghreb ?” une réponse s'impose : seuls le renouveau national au niveau de chaque pays et la construction solidaire du Maghreb au niveau régional peuvent garantir la préservation de l'identité civilisationnelle maghrébine fondée sur l'Islam et sauver le Maghreb d'une catastrophe quasi-certaine.

En effet, les peuples maghrébins ne sauraient admettre indéfiniment la poursuite de politiques économiques ruineuses même si elles comportent parfois des aspects positifs. Le cas de l'Algérie est significatif. Quoiqu'on ait dit à son propos, l'Algérie est secouée par un vent violent de changement authentique basé sur le respect des valeurs islamiques (qui n'a rien à voir avec le "fondamentalisme" ou "l'intégrisme"), le respect des droits fonda-mentaux de l'homme, le respect des libertés individuelles et collectives, le droit et la dignité et le droit au bien-être moral, économique et social. La répression féroce du régime militaire peut seulement retarder les choses mais elles ne peut vaincre la volonté irrésistible de changement. C'est pourquoi l'exercice de la démocratie dans la paix, la transparence et la sérénité s'impose pour que l'essentiel soit sauvé. Ce qui est valable pour l'Algérie l'est aussi pour les autres pays maghrébins. La différence entre l'Algérie et ses voisins n'est pas une différence de nature mais de degrés seulement.

Aussi, la seule voie de salut pour la période à venir semble résider dans la nécessaire démocratisation de la vie politique, économique, sociale et culturelle des pays maghrébins. Ceci permettra l'émergence de cadres compétents et intègres qui bénéficieront de la confiance et de l'appui de leurs peuples. Le contrôle populaire et l'existence de contre-pouvoirs réels permettront des sanctions en cas de déviation ou de détournement des pouvoirs.

D'autre part, les défis et les enjeux sont de nos jours tels que les actions limitées au seul espace national risquent d'être insuffisantes dans un monde comme le nôtre, agité et chargé de contraintes extérieures considérables.

En effet, le monde est aujourd'hui caractérisé par la constitution de regroupements économiques régionaux et par l'existence ou la création de vastes espaces économiques.

Dans ce contexte, la construction du Maghreb devient un impératif. Certains parlent de "Maghreb des Peuples" et d'autres de "Maghreb des États". L'heure n'est ni aux faux problèmes ni aux faux semblants ni aux faux fuyants.

La construction du Maghreb par les générations futures doit démarrer sur des bases solides sans plus tarder. Elle ne doit pas se limiter à la mise en place d'un "marché commun" copié sur les modèles existants mais doit au contraire viser à un véritable remodelage structurel. Ceci est non seulement souhaitable mais possible. Le Maghreb est d'ailleurs beaucoup plus homogène qu'on ne le dit tant du point de vue géographique, historique, économique, culturel que socio-démographique comme cela a été rappelé dans les deux premiers chapitres de cet ouvrage.

Des considérations communes historiques, humaines et économiques suggèrent l'adoption d'une nouvelle démarche en rupture avec le passé. Les pays maghrébins doivent compter d'abord sur leurs forces et leurs ressources internes, en se ressourçant et en puisant dans leur civilisation commune les principes fondamentaux de la nouvelle démarche. Cette démarche devra être globale et cohérente. Compte tenu de la gravité et de la complexité de la situation économique, sociale et financière que traverse le Maghreb, de l'ampleur des besoins économiques et sociaux de la période à venir et des défis multiples auxquels le Maghreb est et sera confronté, toute politique d'intégration maghrébine implique, pour être durable, des actions profondes et concertées entre les pays maghrébins pour adapter les structures de la production

industrielle et agricole, les structures du marché régional et l'espace financier et monétaire régional aux vocations économiques réelles et potentielles du Maghreb.

Fondée sur une approche structurelle, la construction du Maghreb devrait s'organiser autour d'objectifs communs d'investissements, de production et d'échanges en vue d'accroître les flux réels et financiers intra-maghrébins. L'établissement d'un espace économique maghrébin implique également la mise en oeuvre d'une politique régionale commune de développement des ressources humaines pour renforcer la solidarité agissante entre les pays membres et rendre le processus d'intégration maghrébine irréversible échappant aux aléas et aux contingences politiques.

Pour être efficace, le processus d'unité maghrébine doit prendre en charge les considérations suivantes :

1 - Les pays du Maghreb doivent s'accepter tels qu'ils sont avec leurs différences et quelque soit leur régime politique. Le Maghreb est pluriel et doit assumer pleinement sa diversité pour construire son espace économique régional en comptant d'abord sur ses propres forces et ses propres moyens.

2 - Le ressourcement est un élément essentiel dans l'effort de construction du Maghreb. La civilisation arabo-islamique qui a forgé durant des siècles la personnalité historique maghrébine devrait constituer un cadre de références où seront puisés les principes fondamentaux d'orientation qui serviront de base à l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui puisse répondre aux réalités maghrébines, aux aspirations des peuples et aux impératifs de développement économique et social futur dans l'intérêt du Maghreb et dans l'intérêt des diverses parties qui le composent.

3 - La volonté politique unitaire est indispensable et devrait s'exprimer par la mise en place d'institutions maghrébines renforcées (dont un certain nombre existent déjà dans le cadre de l'UMA) et par le respect de leur autonomie qui doit s'exercer dans un cadre démocratique et sur la base du consensus.

4 - L'unité maghrébine doit se réaliser par étapes. L'économie devrait constituer la priorité absolue. A cet effet, des mesures doivent être arrêtées en commun pour renforcer sur le terrain l'intégration maghrébine comme cela a été suggéré dans le chapitre VI ci-dessus. Quant aux aspects politiques de l'Union (création d'une Union des États ou d'une Confédération d'États), ils doivent être abordés ultérieurement au cours de la phase finale du processus d'unité maghrébine.

Mais, comme le Maghreb ne peut se construire, ni vivre coupé du reste du monde et compte tenu de la proximité de l'Europe et de son implication active dans la formation d'un ensemble euro-méditerrannéen, le rôle de l'Union européenne devient un facteur important dans la concrétisation du processus d'unité maghrébine. Nous souhaitons que ce rôle soit positif.

À cet égard, les événements sanglants et horribles qui se déroulent en Bosnie-Herzégovine depuis quatre ans, l'escalade dont a été victime le peuple bosniaque à la mi-1995, les conflits, les drames et les crises qui rongent la Palestine, l'Algérie, l'Égypte auxquels s'ajoutent des crises latentes ici ou là, autour de la Méditerranée, pèsent directement ou indirectement sur l'Union européenne et sur ses prises de position à l'égard du Maghreb.

Le nouvel Ordre mondial clamé en 1991 à la suite de la seconde guerre du Golfe où un million de soldats ont été mobilisés en quelques mois par les puissances occidentales pour briser l'Irak consacre la politique ouverte des deux poids et deux mesures comme en témoigne notamment les événements de la Bosnie où les agresseurs serbes bénéficient de la complaisance et du soutien direct ou indirect des puissances occidentales. L'ensemble de ces événements et de ces drames ravivent les aspects négatifs et les préjugés qui ont caractérisé dans le passé les relations entre le monde occidental et le monde musulman en particulier autour de la Méditerranée. De telles attitudes encouragent en Europe les partisans de la diabolisation de l'Islam, consacré comme "ennemi total" de l'Occident ainsi que les partisans de la confrontation. Si de telles tendances se confirment au cours des prochaines années, il est à craindre que des conséquences fâcheuses entacheront les rapports futurs de l'Europe avec le Maghreb.

Il reste cependant à espérer que la raison l'emportera et que le dialogue des civilisations et des religions s'établira sainement et sereinement entre les deux rives de la Méditerranée. Dans ce cas, le Maghreb pourra jouer un rôle appréciable pour que la Méditerranée devienne une zone de paix, de concorde entre les peuples et les civilisations.

Le dialogue, la tolérance et le pluralisme sont souhaitables non seulement au sein du Maghreb, comme cela a été souligné plus haut, mais également et surtout entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que le principal ennemi des Maghrébins est représenté par le sous-développement et la misère matérielle, intellectuelle et politique. Tout le reste est simple littérature et sans fondement.

Ainsi, le retour à la démocratie et aux exigences du ressourcement peuvent permettre aux pays maghrébins de trouver les voies et moyens pour sortir de leur impasse et de retrouver la voie de l'unité, de la stabilité, du progrès et du bien-être.

D'autre part, les pays occidentaux en général et l'Union européenne en particulier devraient laisser les Maghrébins régler entre eux leurs problèmes démocratiquement et dans la transparence, au niveau national, et construire le Maghreb, au plan régional, dans la fraternité et la solidarité pour accéder à un stade supérieur de développement.

Ainsi, dans sa marche vers l'unité et le progrès, le Maghreb, arabe, amazigh, musulman, méditerranéen et africain et carrefour des civilisations peut jouer un rôle positif dans l'établissement de passerelles véritables entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, entre l'Europe et le Monde arabe, entre l'Europe et l'Afrique et entre l'Occident et le Monde musulman.

Bibliographie

• Abu-Saud, Mahmoud, “Money Interest and Qirad”, in Studies in Islamic Economics, Ed. Khurshid Ahmad Foundation, Leicester, U.K., 1980.
• Ageron, Robert, L’Histoire de l’Algérie, PUF, Paris, 1980.
• Ahmad, Khurshid, “Economic Development in an Islamic Framework”, in Studies in Islamic Economics, Ed. Khurshid Ahmad Islamic Foundation, Leicester, U.K., 1980.
• Ahmad, Ziaddin, “Islamic Banking at the Crossroads”, in Development and Finance in Islam, Ed. Abdul Hassan Muhammad Sadaq, Ataul Huq Pramanik and Nik Mustapha Bin Hij. Nik Hassan, International Islamic Unviersity Press-Malaysia, 1991.
• Ahomari, Mostefa, L’Union du Maghreb Arabe : Édification d’un espace commercial et financier, 1991.
• Al-Harmassi, Abdellatif, Al-Dawa wa Al-Tanmiya Fi Al-Maghreb Al Arabi (Etat et développement au Maghreb arabe), Tunis, 1993.
• Amin, Samir, The Maghreb in the Modern World, Ed. Penguin, London, 1970.
• Ariff, Mohamed et Mannan, M. A., Developing System of Financial Instruments, Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, 1990.
• Balta, Paul, Le Grand Maghreb, La Découverte, Paris, 1990.
• Baneth, Jean, “La dette du Tiers Monde”, in La gestion de la dette extérieure, Rabat, 1992. Séminaire organisé par la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement et le Ministère des Finances du Maroc.
• Baran, Paul A., L’économie politique de la croissance, Maspero, Paris, 1966.
• Ben Djilali, Boualem and Tariqullah Khan, Economics of Dimimishing Musharakah, unpublished paper, Islamic Development Bank, Islamic Research and Training Institute, May 1993.
• Bettelheim, Charles, Planification et croissance accélérée, Maspero, Paris, 1964.
• Brahimi, Abdelhamid, Surplus économique et croissance dans les pays en voie de développement : l’exemple de l’Algérie, Thèse de doctorat d’État en sciences économiques université de la Sorbonne - Panthéon, Paris, 1970.
• Brahimi, Abdelhamid, La croissance des firmes multinationales, Étude réalisée pour les Nations Unies, 1974.
• Brahimi, Abdelhamid, Dimensions et perspectives du monde arabe, Économica, Paris, 1977.
• Brahimi, Abdelhamid, Stratégies de développement pour l’Algérie, défis et enjeux, Économica, Paris, 1992.
• Brahimi, Abdelhamid, Justice sociale et développement en économie islamique, La Pensée Universelle, Paris, 1993.
• Brahimi, Abdelhamid, Éradication de la pauvreté et développement dans une perspective islamique, Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, 1993.
• Carikci, Emin, The Economic Impact of Temporary Manpower Migration in Selected OIC Member Countries, Éd. Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, 1987.
• Chapra, M. Umer, Towards a Just Monetary System, Éd. The Islamic Foundation, Leicester, U.K., 1985.
• Chapra, M. Umer, Islam and the Economic Challenge, Éd. the Islamic Foundation and the International Institute of Islamic Thought, 1992.
• CEPII, L’économie mondiale 1994, La Découverte, 1994.
• Courtois, C., Les Vandales de l’Afrique, Paris, 1955.
• Dachraoui, Ferhat, Le Califat Fatimide au Maghreb, Société Tunisienne de Diffusion, Tunis, 1981.

• Destanne de Bernis, G., "Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale", in Économie appliquée, Tome XIX, juillet-décembre, 1966.
• Diouri, Moumen, À qui appartient le Maroc ?, L'Harmattan, Paris, 1992.
• The Economist Intelligence Unit, Numéros consacrés à l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie, 1989, 1990, 1994, 1995.
• El-Ashker, Ahmed, A, Towards an Islamic stock exchange : Some practical questions, unpublished paper, Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, mai 1993.
• El-Malki, Habib, Trente ans d'économie marocaine, Éd. CNRS, Paris, 1989.
• El-Malki, Mohamed, Les mouvements nationalistes et le colonialisme au Maghreb arabe, (en arabe), Éd. Centre for Arab Unity Studies, Beyrouth, 1993.
• El-Mili, Moubarek, L'Histoire de l'Algérie, 3 volumes (en arabe), Entreprise Nationale du Livre, Alger, 4e édition, 1988.
• Gachet, J. P., L'agriculture : Discours et Stratégies, CNRS, 1987.
• Gana, Alia, "Pluriactivité des agriculteurs et reproduction sociale dans les campagnes tunisiennes", in Annales de L'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie, Vol. 60, 1987.
• Ganiage, Jean, Histoire contemporaine du Maghreb, Fayard, 1994.
• Garnier, Philippe and Majeres, Jean, "Fighting Poverty by Promoting Employment and Socio-Economic Rights at the Grassroots Level", in International Labour Review, 1992.
• Gande, J. and Watzlawick, H., "Employment Creation and Poverty Alleviation Through Labour-Intensive Public works in Least Developed Countries" in International Labour Review, 1992.
• George, Susan, A Fate worse than Debt, Penguin, London, 1990.
• Greffe, Xavier, L'impôt des pauvres, nouvelle stratégie de la politique sociale , Dunod, Paris, 1978.
• Greffe, Xavier, La décentralisation, La Découverte, Paris, 1986.
• Greffe, Xavier, Décentraliser pour l'emploi : les initiatives locales de développement, Économica, Paris, 1989.
• Greffe, Xavier, Politique économique, Économica, 2e édition, Paris, 1991.
• Guen, Moncef, Les Défis de la Tunisie, une analyse économique, L'Harmattan, Paris, 1988.
• Guendouze, E., Masmoudi, A. et Smida, M., Histoire de la Tunisie, Société Tunisienne de Diffusion, Tunis, 1983.
• House of Lords (Great Britain), Relations between the E.U. and the Maghreb Countries, London, HMSO, May 1995.
• Ibn Khaldoun, Al-Muqadimah, (en arabe), Présentation de Ali Abdelwahid Wafi, 3 volumes, Dar-Nahdah, Le Caire.
• Idriss, Rachid, "Kyan El-Maghreb wa Afaqohou", in Construction du Maghreb Arabe (en arabe), Centre d'études et de recherche économiques et sociales, Tunis, colloque 12-24 octobre1981, Série Sociologique, no. 9, 1983.
• Iqbal, Munawar, Causes of Fiscal Problems in Muslim Countries and Some Suggestions for Reform, Document dactylographié. The Third International Conference on Islamic Economics, Kuala-Lumpur, 28-30 January 1992.
• Islahi, Abdelazim, Economic Concepts of Ibn Taimiyyah, Ed. The Islamic Foundation, Leicester, U.K., 1988.
• Jobert, Michel, Le Maghreb à l'ombre de ses mains, Albin Michel, Paris, 1985.
• Kahf, Monzer, Towards a Theory of Taxation in Islamic Economics, Seminar on Fiscal Policy and Development Planning in Islam, July 1986.
• Kahf, Monzer, Zakat Management in Some Muslim Societies, Islamic Development Bank, IRTI, Jeddah, 1993.

• Kassab, Ahmed, "L'agriculture tunisienne", in Revue Tunisienne de Géographie, Nos. 10-11, 1983.
• Khader, Bichara, Le Grand Maghreb et l'Europe, Publisud, Quorum, Cermac, Paris, 1992.
• Khan, M. Akram, "Commodity Exchange and Stock Exchange in an Islamic Economy" in Development and Finance in Islam, International Islamic University Press, Malaysia, 1992.
• Khan, Fahim, A simple Model of Income Determination Growth and Economic Development in the Prospective of Interest Free Economy, The Third International Conference on Islamic Economics, document dactylographié, Kuala-Lumpur, 1992.
• Khan, Fahim, Essays in Islamic Economics, The Islamic Foundation, Leicester, 1995.
• Lacoste, Camille et Yves (sous la direction de), L'État du Maghreb, La Découverte, Paris, 1991.
• Laroui, Abdellah, L'Histoire du Maghreb, Maspero, Paris, 1970.
• Man, Zakariya, "Islamic Banking : Prospects for Mudharabah and Musharakah financing", in Development and Finance, International Islamic University Press, Malaysia, 1991.
• Mannan, M. A. "The Economics of Poverty in Islam with Special reference to Muslim Countries" in Distributive Justice and Need Fulfilment in an Islamic Economy. Ed. M. Iqbal, 1988.
• Office National des Statistiques, (Algérie), divers publications.
• Pérennès, J. J., L'eau et les hommes au Maghreb, Karthala, Paris, 1993.
• Perroux, François, L'économie des jeunes nations, 2 vol., PUF, Paris, 1964.
• Perroux, François, L'économie du XXe siècle, PUF, Paris, 1964.
• Petrella, Riccardo, "Pax Triadica", in Le Monde Diplomatique, Novembre 1992.
• Picard, G., La civilisation de l'Afrique romaine, Paris, 1959.
• Qaradhawi (Al-), Yussuf, Fiqh al-Zakat, (en langue arabe), 2 vol., Muassassat Al-Rissalat, Beyrouth, 1973.
• Sachs, Ignacy, "Éco-développement", in CERES, no. novembre-décembre 1974.
• Sadr (Al-), Mohammad Baqir, Iqtissaduna, Notre économie, (en langue arabe), Dar al-Fikr, Beyrouth, 1968.
• Sahli, Mohamed Chérif, Décoloniser l'histoire, introduction à l'histoire du Maghreb, Maspero, 1965.
• Sharif, Raihan, Thoughts on Just Society and Enduring Ideology, The University Press Limited, Dhaka, Bengladesh, 1992.
• Siddiqi, Muhammad Nejatullah, Muslim Economic Thinking. A Survey of Contemporary Literature, International Centre for Research in Islamic Economics, King Abdul Aziz Uniersity, Jeddah, and the Islamic Foundation, Leicester, U.K. 1986.
• Toumi, Mohsen, Le Maghreb, PUF, Paris, 1982.
• Trainer, Ted, Developed to Death. Rethinking Third world Development, Green Print, London, 1989.
• Tyler, Godfrey J, Riad El-Ghonemy and Yvers Couvreur, "Allerviating Rural Poverty Through Agricultural Growth", in the Journal of Development Studies, vol. 29, No. 2, Jan. 1993.
• Zarqa, Muhammad Anas, "Islamic Distributive Schemes", in Distributive Justice and Need Fulfilment in an Islamic Economy, Ed. M. Iqbal, 1988.

Ouvrages collectifs

• L'Algérie de demain, PUF, 1962.
• La Construction du Maghreb, Série Sociologique no. 9, Université de Tunis, 1983.

• L'État du Monde 1994, La Découverte, Paris.
• Etats, territoires et terroirs au Maghreb, CNRS, 1985.
• Le Grand Maghreb, Économica, 1988.
• Perspectives et Etapes de la construction du Maghreb, Université de Tunis, Centre d'études et de recherches économiques et sociales, 1989.

Publications des organismes internationaux

• BIT, Annuaire des Statistiques du Travail, Genève 1989-1990.
• FMI, International Financial Statistics, 1991-1994.
• Islamic Development Bank, IRTI, Developing System of Financial Instruments, Jeddah, 1990.
• Islamic Development Bank, IRTI, Investment Strategy in Islamic Banking : Applications, Issues and Problems, Jeddah, 1992.
• Organisation de la Conférence Islamique (OCI), Yearbook 1989, Jeddah, 1990.
• PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Économica, Paris, 1991.
• World Bank (the), World Development Report, Oxford, 1990.

Quotidiens et Magazines (1993 - 1995)

• Al-Hayat (arabe)
• Al-Sharq Al-Awsat (arabe)
• The Economist
• El Moudjahid
• Executive Intelligence Review
• L'Express
• Financial Times
• Le Figaro
• The Guardian
• The Independent
• Libération (France)
• Libération (Maroc)
• Le Monde
• Le Monde Diplomatique (mensuel)
• Le Nouvel Observateur.